
BUHR B
a39015 00024899







LES PRINCESSES YOLANDE ET LES DUCS DE BAR DE LA FAMILLE DES VALOIS


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LUX VITAM
BAR-LE-DUC


UNIV.
OF
MICH.



LES

PRINCESSES YOLANDE
ET LES DUCS DE BAR

DE LA FAMILLE DES VALOIS

PAR

JULES BAUDOT

MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

PREMIÈRE PARTIE

MELUSINE

Aux héros militaires du Barrois
et de la Lorraine.
Ils s'appellent légion.



PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
82, RUE BONAPARTE, 82
1900

« J'ai cherché à Verdun une histoire locale », écrivait Michelet en 1842. « La ville n'en vaut pas la peine », me répondit « le libraire auquel je m'adressai. Ce mépris pour une cité déjà « antique à la venue des Romains dans les Gaules m'a profondé« ment blessé. Ah! France insouciante de ton histoire, que de « forces vives perdues par ton ignorance! ».

Passant à Bar-le-Duc, l'illustre écrivain y aurait rencontré le même oubli du passé.

L'histoire de notre pays manque absolument, ou plutôt, elle est tellement enchevêtrée dans les Annales de la France et surtout dans celles de la Lorraine qu'elle s'y trouve entièrement confondue.

Cette lacune a été la source de bien des erreurs ainsi que des doutes qui ont eu cours jusqu'ici sur l'origine de Jeanne d'Arc, et des controverses auxquelles a donné lieu ce qu'on appelle sa nationalité.

De là vient qu'un polémiste de réel talent a pu écrire ces lignes : « Pour être grande, pour être rayonnante dans l'Histoire, digne de notre patriotique respect, comme de notre meilleur amour, il faut que Jeanne d'Arc soit née dans le

pays qu'elle a sauvé... Sujette du duc de Lorraine, elle n'est pas Française! Sujette du duc de Bar, elle n'est pas Française! »[1]

Et encore : « Si la Champagne et l'Ile-de-France, si la Champagne et le Berry se disputaient Jeanne d'Arc, la chose serait de médiocre importance : la nationalité française de la Pucelle ne serait pas en jeu. Entre la Champagne et la Lorraine, entre la Champagne et le Barrois, le débat est tout différent... Il nous répugnera toujours, à nous autres Français de la vieille France, d'avoir été sauvés par une étrangère, d'élever à une étrangère des statues sur nos places publiques! »[2]

Voilà ce qu'il en coûte à notre pays d'avoir laissé perdre ses traditions!

On a pu espérer un moment avoir de Dom Calmet une *Histoire du Barrois* analogue à son *Histoire de Lorraine.*

De Maillet signale, dans son Avertissement, « les matériaux que le savant abbé de Senones préparait, en 1757, malgré son grand âge, « pour compléter et rendre entière et pleine » cette Histoire du Barrois « qui devait former plusieurs in-folio. » Les in-folio n'ont pas paru et l'on ignore même ce qu'en sont devenus les matériaux. Peut-être ces manuscrits se retrouveront-ils un jour, si l'un de nos érudits se sent tenté de renouveler à leur égard les recherches du sympathique héros de Gustave Freytag[3].

L'*Essai chronologique de l'Histoire du Barrois*, par de Maillet, est la seule « histoire particulière et suivie » que nous ayons de notre duché. Malheureusement, elle est très incomplète et souvent erronée.

L'auteur du présent ouvrage a trouvé ses principaux éléments

(1) *Jeanne d'Arc Champenoise*, par E. Misset. Paris, 1895.

(2) Lettre de M. l'abbé Misset, à Mgr Turinaz, évêque de Nancy, publiée dans le journal *la Vérité*, le 31 décembre 1894.

(3) *Die verlorene Handschrift*, Leipzig, 1872.

à la bibliothèque de sa ville natale, à laquelle il est attaché depuis plus de trente ans.

Il doit le plus lourd de son bagage aux *Annales du Barrois* de Victor Servais et aux manuscrits de cet historien pour lesquels notre région ne saurait avoir assez de vénération. Ce recueil prodigieux, cet amas de documents est si touffu que, de prime abord, il paraît inextricable.

L'auteur s'est efforcé d'en dégager les figures de nos souverains héréditaires et de nos princesses ducales, aux XIVe et XVe siècles et de renouer la suite de leurs actions. Après quoi, il a mis son application à retrouver leurs traces dans l'Histoire générale de la France, dans les chroniques particulières de nos diverses provinces et chez un certain nombre d'écrivains étrangers.

Ses lectures et le travail auquel elles l'ont amené, ont fait apparaître à ses yeux l'influence décisive de la Maison de Bar sur les destinées de la France.

La dynastie des princes Barrisiens s'était fondée en même temps que celle des Capétiens, et le premier comte de Bar. Frédéric, fils de Wigeric, un des comtes du Palais de Charles le Simple, avait épousé Béatrix, la sœur de Hugues Capet [1].

Pendant le XIe et le XIIe siècle, ses fils et leurs successeurs, sans jamais entrer en lutte avec la France, contractèrent leurs unions du côté de l'empire germanique.

Le double mariage du roi Louis VII et de Regnault II, huitième comte de Bar, avec les deux filles de Thibaut de Champagne avait amené un premier rapprochement des deux maisons [2].

Les deux Souverains avaient pris part ensemble à la deuxième

(1) A la suite de ce mariage, Frédéric céda à l'abbaye de Saint-Denis les terres, situées aux environs de Paris, que Béatrix lui avait apportées en dot et il reçut, en échange, quelques possessions que les religieux avaient aux portes de Bar.

(2) Regnault II avait épousé (1155) Agnès de Champagne, la fille aînée de Thibaut et de Mahaut de Carinthie. La châtellenie de Ligny faisait partie de sa dot. La femme de Louis VII était Adèle de Champagne (1160).

croisade et le comte Regnault s'était distingué par des actions éclatantes au siège de Damas (1148).

Son fils, Henri Ier de Bar, accompagnait Philippe-Auguste en terre sainte. « Il avait eu grand'part à la prise d'Acre (13 juillet 1191) ».

A la bataille de Bouvines, Henri II, notre onzième comte, avait joint ses forces à celles du même roi et il combattit aux côtés de Philippe-Auguste « avec une valeur et un courage distingués dans cette bataille mémorable gagnée contre les Flamands, les Anglais et les Allemands en 1214 » (1).

« C'était, dit Albéric, un homme jeune d'âge, mais vieux d'esprit, beau par la forme et le courage » (2).

Henri III, troisième comte de Bar, fut entraîné contre le roi de France par son mariage avec Éléonore, fille aînée d'Édouard Ier, roi d'Angleterre.

Vaincu par Philippe le Bel, Henri se vit forcé de signer « dans l'octave de la Trinité 1301 » (3) le « déplorable traité de Bruges » (4), et les souverains du Barrois se trouvèrent désormais assujettis à l'hommage-lige envers la couronne de France, « pour leur ville et châtellenie de Bar et tout ce qu'ils tenoient en franc-alleu en deçà de la Meuse ».

C'était payer cher la rupture accidentelle d'une alliance plusieurs fois séculaire.

Les hostilités si malencontreusement ouvertes par Henri III furent essentiellement passagères et, après le traité de Bruges,

(1) De Maillet. Voici comment les *Chroniques de Saint-Denis* font intervenir le jeune comte dans cette bataille : « Lors se remistrent en chemin et chevauchièrent jusques à un petit pont qui est appelé *Pont de Bovines* (passage des bœufs). Entre autres nobles combateurs marchait à côté du roi Philippe, et mais spéciaulement pour son corps garder, Henry le comte de Bar ».

(2) *Vir, juvenis ætate, animo senex, virtute et formá venustus.*

(3) De Maillet, *Essai chronologique sur l'Histoire du Barrois*. Paris, 1757, p. 63.

(4) Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*. Bar-le-Duc, 1863, p. 88.

l'union redevint plus intime que jamais. De 1301 à 1631, une liaison absolument suivie tint constamment attachés les princes du Barrois aux souverains de la France dont ils étaient devenus, à la fois, les parents et les demi-vassaux.

En 1306, Philippe le Bel marie sa cousine Marie de Bourgogne (1) avec le jeune comte de Bar, Édouard Ier, le fils même de son ancien prisonnier.

C'était pour avoir pris le parti du roi d'Angleterre que le comte Henri III de Bar était tombé dans les fers et dans la sujétion du roi de France. La race qui allait surgir de l'union de son fils avec une petite-fille de saint Louis devait arracher la France aux mains des Anglais.

Dans la querelle sanglante qui, pendant plus de cent ans, mit aux prises les deux peuples riverains de la Manche, dans cette guerre civile qui, au sein même de notre nation, tourna nos provinces les unes contre les autres, le loyalisme de la Maison de Bar envers celle de France ne se démentit jamais. Il contraste singulièrement avec les vicissitudes sans nombre et les variations infinies qu'offrirent, en des temps si troublés, les amitiés des Grands et leurs alliances.

Au jour de l'abandon général, cette fidélité demeura inébranlable. C'est la constance de la Maison de Bar qui permit l'expulsion de l'étranger. Sa foi politique et sa foi religieuse assurèrent l'accomplissement de la mission de Jeanne d'Arc; sa valeur militaire se manifesta au plus haut degré chez François de Guise : en sorte que l'on peut dire que notre nation lui doit ses deux plus grands libérateurs, deux vrais, ceux-là.

La ferveur d'Henri de Guise et aussi bien son ambition firent obstacle au triomphe en France de la Réforme, un mouvement plus politique encore que religieux.

Enfin l'amour héréditaire des princes et des princesses de Bar

(1) Elle était fille de Robert II, duc de Bourgogne et d'Agnès de France, fille de saint Louis.

pour la « gaie science », agissant parallèlement à l'action des Valois, eut la plus grande part dans la renaissance des Lettres en notre beau pays. C'est pour la digne compagne de Robert, premier duc de Bar, que Jehan d'Arras a composé *Melusine,* le roman si célèbre du XIVe siècle.

L'insuffisance de l'auteur ne pouvait lui permettre de faire, comme il aurait convenu, la démonstration de rôles si grands, si importants, — de rôles qui n'aboutirent à rien moins que l'affranchissement de notre sol, la fondation de l'unité française, le salut du catholicisme et notre supériorité littéraire dans le monde. Qu'importe! si sa téméraire entreprise obtient, déjà, pour effet de mettre si peu que ce soit en lumière le point culminant, le moment le plus particulièrement glorieux de notre histoire locale.

Bar-le-Duc, le 28 octobre 1900.



LES

PRINCESSES YOLANDE

ET LES DUCS DE BAR

DE LA FAMILLE DES VALOIS

CHAPITRE PREMIER

Yolande de Flandre et Robert, premier duc de Bar.

Les luttes « si terribles et si cruelles à l'humanité » (1) que les Valois eurent à soutenir contre les Plantagenets ne s'ouvrirent pas directement avec l'Angleterre, mais avec les Flamands, ses clients et ses protégés.

« Qui m'aime me suive! » s'était écrié le roi Philippe VI, en s'engageant, vis-à-vis de Louis de Nevers, à marcher contre les communes de Flandre, et cent soixante-dix bannières s'étaient jointes à l'oriflamme de Saint-Denis. Au premier rang, figurait celle d'Édouard Ier. Chevauchant aux côtés de son royal cousin, le comte de Bar put voir le grand coq en toile peinte que les Flamands avaient placé au sommet du Mont-Cassel, et sur lequel ils avaient écrit :

« Quand ce coq ici chantera
Le roi *trouvé* ci entrera. »

« Ils se moquaient ainsi du roi, écrit Froissart, parce qu'il n'était point, à leur dire, le *droit héritier* du trône. »

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 1.

C'était Robert de Flandre, sire de Cassel, qui, ayant rompu avec ses turbulents « nationaux » (1), dirigeait lui-même l'attaque de sa « bonne ville » (1328).

Le jour où « l'outrageux » (2) Zannekin faillit surprendre Philippe de Valois dans sa tente, le comte de Bar et Robert de Cassel contribuèrent puissamment à sauver le roi. Leurs heureuses manœuvres tournèrent en une affreuse déroute pour les Flamands une bataille dont le début avait été tout à l'avantage de ces derniers.

En 1337, Édouard Ier, à la tête de forces imposantes, reprit la ville de Berghes au frère d'Artevelde et fit trancher la tête au rebelle (3).

Trois ans après, le comte Henri IV, fils d'Édouard, épousait Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel (4).

Avant d'être promise au comte Henri de Bar, Yolande de Flandre avait été fiancée à Louis de Mâle, le fils de son cousin germain Louis II de Nevers. Cette alliance fut projetée en 1334, alors que, par la mort de son frère Jean de Cassel, Yolande était devenue l'unique héritière de la Flandre-Cassel et des autres biens de son frère. Si elle se fût réalisée, elle eût placé, de nouveau, dans une seule main toute la Flandre que Robert de Béthune avait partagée entre ses deux enfants : Louis Ier de Nevers et Robert de Cassel, pour constituer un apanage à ce dernier.

Mais le comté de Flandre devait échapper à la fille de Robert, comme il lui avait échappé à lui-même. Louis II de Nevers préféra marier Louis de Mâle à Marguerite, fille du duc Jean III de Brabant et cimenter ainsi sa réconciliation avec son voisin.

Yolande était née le 15 septembre 1326, au château d'Alluye, dans le Perche, où Robert de Cassel s'était rendu avec sa femme, Jeanne de Bretagne (5), pour visiter les domaines dont il jouissait

(1) De Smyttère, *Robert de Cassel*, p. 59.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 6.

(3) *Œuvres de Froissart*, Kervyn de Lettenhove, II, p. 540.

(4) Le mariage eut lieu, suivant Servais, en 1338 et, d'après de Smyttère, à la fin de 1339 ou au commencement de 1340 (n. st.). La seconde version paraît hors de doute, car l'auteur de l'*Essai historique sur Iolande de Flandre* s'appuie sur une bulle de Benoît XII, promulguée le VIII des calendes de juillet 1339 et sur des lettres de l'évêque de Noyon, datées du 1er décembre 1339, donnant dispense pour l'union des deux cousins. Les historiens qui ont adopté la date de 1337 ont confondu leurs fiançailles avec leur mariage. Pour la parenté de Robert de Bar et d'Yolande de Flandre, voir à l'Appendice, tableaux généalogiques.

(5) Leur mariage avait eu lieu à la fin de l'année 1323.

en vertu d'une donation de sa tante, Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre et ancienne reine de Sicile (1).

Les deux aïeules de la jeune princesse flamande portaient le nom d'Yolande : Hyolenz de Bourgogne, femme de Robert de Béthune, et Yolande de Dreux, femme d'Arthur de Bretagne.

Hyolenz de Bourgogne (2) était, elle-même, petite-fille d'une Yolande, la femme d'Archambaud de Bourbon. Lors de son mariage avec Robert de Béthune, elle était veuve en premières noces d'un fils de saint Louis, Jean dit Tristan.

De son côté, Yolande de Dreux avait pour mère une autre Yolande, comtesse de Montfort l'Amaury, qui, avant d'épouser Robert IV de Dreux, avait été la femme du roi d'Écosse, Alexandre III.

Une sœur de Robert de Cassel s'appelait aussi Yolande, et de Smyttère suppose que la comtesse de Bar devait au parrainage de cette tante son joli nom de baptême.

Si Iolande, Iolende, Yolent, Iolente, Yolande, Hyolenz, et par abréviation Yole, par corruption Violante, ne figurent plus dans les prénoms en usage de notre temps, toutes ces traductions du latin Iolans étaient fort répandues avant le xve siècle.

Nous avons vu que la fille de Robert n'était pas la première Yolande de Flandre, mais ce serait nous attarder que de remonter à ses devancières. Tenons-nous-en au cadre que nous a tracé Lemire dans le passage suivant, auquel une analogie toute particulière avec l'Évangile donne une sorte de caractère prophétique :

« IOLENTA FLANDRIÆ, ROBERTI FILIA, GENUIT ROBERTUM; ROBERTUS « AUTEM GENUIT IOLENTAM BARRENSEM, DE MARIÂ FRANCIÆ; IOLENTA « BARRENSIS GENUIT IOLENTAM ARAGONIÆ, DE QUÂ NATUS EST RENATUS, « DUX BARRENSIS ET DEMUM REX SICILIÆ; RENATUS GENUIT IOLENTAM « ANDEGAVENSEM QUÆ GENUIT RENATUM II, DUCEM LOTHARINGIÆ » (3).

Yolande de Flandre avait été « nourrie » à la cour de Philippe de Valois, où elle avait reçu une éducation très soignée.

Elle s'était trouvée au château de Vincennes avec son futur époux, Henri de Bar, neveu de la reine, Jeanne de Bourgogne, au milieu de cette pléiade d'héritiers présomptifs dont les Valois se plaisaient à entourer leurs enfants, pour ménager à la Couronne une clientèle de princes souverains.

(1) *Essai historique sur Iolande de Flandre*, de Smyttère, 1 et 2.

(2) Morte le 2 juin 1280.

(3) Miræus (A. Lemire), *Opera diplom. et histor.*, t. I, p. 403. Nous n'avons que très légèrement modifié son texte.

De son côté, le comte Henri avait dû épouser primitivement la fille de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg.

La jeunesse d'Yolande servit de prétexte à Louis II de Nevers pour mettre obstacle à son mariage avec le comte Henri. Jeanne de Bretagne dut recourir à l'intervention de Philippe de Valois pour couper court à cette difficulté.

Dans sa dot [1], la jeune princesse apporta à Henri IV de Bar les terres et châtellenies de Cassel, y compris le mont fameux d'où les Flamands avaient bravé Philippe de Valois.

La Tour du comte (S' Graven tooren) s'y dressait au-dessus du manoir, « belvédère unique dans son genre » [2], qui permettait au seigneur du lieu de contempler, à ses pieds, la vaste étendue de ses domaines, dans un horizon de plus de cent lieues de tour.

« Henri IV fut, suivant de Maillet, très pieux et très bon, prudent et politique. Lorsque Charles de Bohême et Louis de Bavière, se disputant la couronne impériale, portèrent leurs combats sur ses frontières, il trouva moyen de rester neutre et tranquille dans ses États, tout en mettant dans ses places des garnisons suffisantes pour les défendre ». Il sut aussi se garantir des effets de la guerre des Toulois et des Messins contre Thomas de Bourlaimont, évêque de Toul.

Par contre, il s'unit à Philippe de Valois contre le roi d'Angleterre, Édouard III. Sur la fin de juillet 1340, on le voit, en compagnie des rois de Bohême et de Navarre, des ducs de Lorraine et de Bretagne, des évêques de Verdun et de Metz, à l'armée réunie entre Lille et Douai, pour repousser une descente des Anglais dans la Flandre.

L'union d'Henri IV de Bar et d'Yolande de Flandre dura à peine quatre années. Le comte mourut, le 24 décembre 1344 ou le 3 février 1345 (la date est encore incertaine), à Paris, en son hôtel de Cassel (autrement dit du Colombier), proche l'église Saint-Germain-des-Prés. Il était alors à la cour de Philippe VI « dans l'alliance et l'amitié » duquel il s'était toujours entretenu [3].

A 18 ans, Yolande de Flandre restait veuve, avec deux enfants :

(1) La dot d'Yolande consistait dans les terres et seigneuries de Cassel, de Bornhem, Wuarmesson, Bourgbourg, Dunkerque, Gravelines; les baronnies d'Alluye, de Brou, de Montmireil, Auton et la Basoche, dans le Perche; les seigneuries de Rhoodes, Mante, Boetelar et Melle; la baronnie de Nogent-le-Rotrou. — De Maillet, *Essai chronologique*, p. 67.

(2) De Smyttère, *Robert de Cassel*, p. v.

(3) De Maillet, p. 68. C'est par erreur, prétend de Smyttère, que Servais fait mourir le comte Henri IV à l'hôtel Perrin (faubourg Saint-Antoine), car, en 1341,

Édouard, âgé de trois ans et le second, Robert, plus jeune d'une année.

Au nom de son fils aîné, Yolande prit en mains la régence du Barrois.

« Cette princesse, dit de Maillet, cette princesse impérieuse, ambitieuse et méchante ne tarda guère à donner des marques particulières de ce caractère ».

L'auteur de l'*Essai chronologique sur le Barrois* nous paraît être singulièrement tombé dans le travers de ces historiens qui veulent rendre modernes tous les siècles anciens. « C'est, des sources de l'erreur, celle qui est la plus féconde », dit Montesquieu, et il ajoute : « je dirai à ces gens ce que les prêtres d'Égypte dirent à Solon : O Athéniens, vous n'êtes que des enfants! »

Yolande, comme sa mère, eut à défendre l'héritage de ses fils contre les convoitises que les princes mineurs ont vues de tout temps s'allumer autour d'eux. A cette époque principalement, les petits États, multipliés et morcelés à l'infini, étaient poussés par une loi fatale à tout tenter, pour s'agrandir aux dépens des voisins.

Dans l'inexpérience apparente de la jeune Régente, les membres de la famille d'Édouard virent, pour eux tous, l'occasion d'honnêtes profits. Pierre de Bar, sire de Pierrefort, oncle du comte Henri IV, et son fils, Henri, seigneur de l'Avant-Garde, se liguent avec Thiébaut de Bar, cousin germain du défunt, qui, au début, avait accepté l'autorité d'Yolande. Pour leur résister, la comtesse fait alliance avec le duc de Lorraine, dont l'oncle avait épousé la sœur de Robert de Cassel.

Cependant, Philippe de Valois n'abandonne pas sa protégée; il commence par faire défense aux officiers de la Couronne d'intervenir dans les querelles du Barrois. Ce n'était pas une mince faveur, au moment où les légistes, institués par Philippe le Bel, appliquaient, avec le zèle le plus louable, ce système d'empiétements judiciaires auxquels la France doit sa formation, plus encore qu'aux mariages de ses souverains et aux victoires de ses capitaines.

Par lettre du 10 mai 1346, le roi ordonne que la régente du Barrois soit laissée libre de réprimer le sire de Pierrefort, et de le

Yolande de Flandre avait donné à sa mère la maison lez Pont-Perrin, qui lui était venue par héritage, « avec grange, jardin, vergers et pièces de terre ». La noble dame de Cassel l'occupa jusqu'à sa mort qui fut postérieure à celle du comte (1355).

corriger, ainsi que tous ses adhérents, tant civilement que correctionnellement.

Un jugement arbitral du roi intervient, en février 1347 (nouv. style), qui maintient à Yolande la tutelle de ses enfants et le gouvernement du comté.

Yolande devra servir à Pierre de Bar une rente de 2.000 livres tournois et 200 ** à Henri de Bar. Elle aura toujours à prendre l'avis des deux princes, ou au moins de l'un d'eux, pour l'administration du pays.

Par un traité conclu, sur un ordre de Philippe VI, le 14 septembre suivant, Pierre de Bar renonça à la dernière prérogative, moyennant l'assignation de 200 livrées de terre sur les revenus de Mézille-en-Puisaye. Il s'obligea à aider et secourir la princesse envers et contre tous et à faire prendre les mêmes engagements à Henri, son fils. Dans le cas où Yolande se remarierait, les sires de Pierrepont et de Pierrefort se réservaient de reprendre leur part de gouvernement [1].

Il ne paraît pas que l'intervention du roi de France ait été absolument désintéressée. Les ordonnances exécutées à Bar par le bailli de Sens furent telles, que la comtesse incita ses officiers à désobéir à l'envoyé du roi. Les désordres du Barrois attirèrent sur lui une amende, et Philippe de Valois se disposa à envahir le pays. Yolande prévint le danger, en se rendant auprès de lui, et elle réussit à le fléchir.

Les lettres de rémission qu'elle obtint pour des « désobeissances, despiz et injures » qui, peut-être, avaient été provoqués, épargnèrent à son comté une confiscation qui eût parfait la conquête de 1301.

Yolande avait été le témoin de la lutte soutenue par ses parents contre la cupidité de Louis de Nevers, le chef de sa maison. D'autre part, elle connaissait les entreprises du roi de France, contre le Barrois, au commencement de son siècle. Elle était instruite du traitement infligé, dans le même temps, par Philippe le Bel, à son bisaïeul Gui de Dampierre. Elle était excusable de s'être défiée de ce bailli français qui, à Sens comme ailleurs, était toujours prêt à se glisser entre les vassaux du roi, pour tirer de leurs différends quelques lambeaux de leurs territoires.

Aussi bien, la jeune comtesse était née au milieu des troubles de la Flandre, les plus violents de l'époque, et son tempérament était vif. Sa nature tenait plus de la fougue de Robert de Béthune que de la faible complexion de sa mère.

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 4.

Dans un parchemin original, retrouvé par de Smyttère, nous voyons la noble Jeanne de Bretagne, en septembre 1333, demander humblement au siège apostolique la permission de remplacer « par l'accomplissement d'autres œuvres de piété » l'obligation de jeûner, « à laquelle elle n'aurait pu se soumettre sans grand danger pour sa santé ».

Ce sont ses foudres et non ses indults que l'Église dut réserver à Yolande de Flandre, et la noble princesse n'encourut rien moins que l'excommunication de Clément VII.

Le comte Édouard II s'éteignit en 1351, à l'âge de quatorze ans.

De Maillet place avant cette mort, c'est-à-dire sous la première tutelle de la comtesse douairière, la faute qui pèse le plus lourdement sur sa mémoire.

« Hugues de Bar, écrit notre chroniqueur du XVIII[e] siècle, Hugues de Bar, qui était chef du Conseil d'Yolande et son ministre, ayant été élu évêque de Verdun, Yolande chercha les moyens de soulever le clergé et les bourgeois contre ce prélat, et envoya elle-même ouvertement ses troupes ravager l'évêché.

« Hugues députa deux chanoines à Yolande qui, pour lors, était à Clermont (Clermont-en-Argonne), pour la supplier de retirer ses troupes : Yolande ordonna au magistrat de la ville de faire jeter ces deux chanoines dans une fosse profonde et pleine d'eau, où ils furent noyés.

« Cette fosse est encore aujourd'hui appelée la *Fosse aux Chanoines*.

« Hugues, dont le caractère bien différent de celui d'Yolande, était extrêmement doux et pacifique, écrivit à la comtesse dans des termes de soumission et de respect. Il lui représenta avec douceur les services qu'il lui avait rendus et au jeune comte son fils; que la guerre qu'elle déclarait à tout l'évêché de Verdun était aussi injuste qu'injurieuse à l'Église, que, si elle avait lieu de se plaindre, il s'avouait le seul coupable et demandait de porter seul le poids de son ressentiment; qu'il la conjurait d'épargner les Verdunois. Il finissait en lui demandant la paix et en protestant que, si elle la lui refusait, le Ciel deviendrait le vengeur du sang qu'elle faisait répandre. »

Ces objurgations, très humbles, semblent avoir arrêté la comtesse. Elles démontrent, en tout cas, qu'Yolande ne faisait qu'exercer des représailles contre le frère d'Henri de Bar. Elle a toujours nié la noyade des deux chanoines, et ce fait est demeuré assez incertain pour que, comme nous venons de le voir, de Maillet l'ait donné comme antérieur à 1351, tandis que d'autres historiens

le rapportent à l'occasion de la guerre de 1358 entre Bar et les Verdunois.

Quoi qu'il en soit de ce sacrilège, c'est l'exécution d'un autre chanoine de Verdun, Raoul de Bonny, avec la perte qu'Yolande fit subir, par ses hostilités, aux fonds de l'église de Verdun, qui attirèrent sur elle l'excommunication papale. Elle s'empressa de s'en faire relever par d'abondantes donations, par l'érection de diverses chapelles et par la fondation de messes perpétuelles.

Kervyn de Lettenhove rapporte qu'Yolande aurait été excommuniée pour faux monnayage (1), opération qu'au XIVe siècle les chefs de l'État pratiquaient pour ainsi dire ouvertement, ne se croyant pas, alors, autrement coupables que les gouvernements de nos jours, lorsqu'ils recourent à la conversion.

Le second fils du comte Henri IV, nommé Robert, en l'honneur de son aïeul maternel (2), fut appelé, vers le commencement de juin 1352, à succéder à son frère.

Il avait à peine dix ans (3).

A son avènement, de nouvelles difficultés furent suscitées à la Régente et elle retrouva contre elle la ligue de tous les cousins de son mari : Thiébaut de Bar, avec son gendre, Eudes, sire de Grancey; Regnault, seigneur de Pierrefitte; Henri et Hugues de Bar, avec leur beau-frère Waleran, comte de Deux-Ponts. Ils avaient pour allié le comte de Linenges.

Pour mettre fin aux contestations, Jean le Bon agit vis-à-vis de Robert, comme avait fait Philippe de Valois à l'égard d'Édouard II.

Il déclara le jeune comte « aagié pour gouverner » ses États. Jeanne de Bar, comtesse de Garennes, lui fut donnée pour « mainbour et gouverneresse ». Elle était fille d'Henri III de Bar et d'Éléonore d'Angleterre et, sous les auspices de son aïeul, le roi Édouard Ier, elle avait épousé, en 1305, Jean de Warren. La famille de ce comte était issue d'un bâtard de la maison d'Anjou, qui avait épousé l'héritière d'une très puissante maison de Normandie, la maison de Varennes ou de Garennes, dont on avait fait Warren, en Angleterre. Jean de Warren était né en 1286 et mort en 1347 (4).

Victor Servais, « pour prévenir les fausses inductions que l'on pourrait tirer, contre les droits souverains des ducs de Bar », de

(1) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. I, 2e partie, p. 40.

(2) Robert II de Bourgogne. Voir à l'Appendice la parenté de la maison de Bar avec la maison de Bourgogne.

(3) Les actes relevés par Servais (*Annales du Barrois*, t. I, p. 3 et 355), indiquent le 8 novembre 1342, comme la date presque certaine de sa naissance.

(4) Cf. Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXIII, p. 277.

l'intervention du roi de France dans cette circonstance, voit dans l'autorité exercée ici par Jean II une simple « émanation de la volonté même du comte Henri IV », père de Robert. Ce prince avait, par son testament, dressé à Paris, hôtel de Cassel, en 1344, déféré la tutelle de ses deux fils à sa cousine germaine, la reine de France et au duc de Normandie (le futur roi Jean), ainsi qu'à son cousin germain, le duc de Bourgogne, Eudes IV et à Philippe, le fils de ce dernier. Il avait laissé à ce conseil de famille la faculté de déléguer ses pouvoirs à qui bon lui semblerait, et ce serait simplement en qualité de tuteur que le duc de Normandie, devenu roi, aurait été appelé à régler la régence du Barrois.

L'entrée en fonctions de la comtesse de Garennes donna lieu à deux assemblées, deux *journées,* « con devoit ordeneir dou gouvernement de la contey ».

Aux États de Clermont et de Saint-Mihiel, Jeanne de Bar reçut la foi et l'hommage de la noblesse, des bourgeois et des « bonnes villes » du Barrois, après avoir, elle-même, juré solennellement de remplir les obligations qui lui avaient été imposées.

Peu de temps après la nomination de Jeanne de Bar, Yolande fit tous ses efforts pour se remettre en possession du pouvoir. Sous prétexte que la régente n'avait pas tenu ses engagements, elle prit les armes et s'empara de plusieurs forteresses.

Les places qui résistèrent furent saccagées et livrées aux flammes. « Yolande n'épargna pas même la vie de ses sujets » (1).

La guerre fut très vive entre les deux comtesses.

Yolande s'était rendue à Foug, durement pressée par Thiébaut de Bar (2), son plus ardent compétiteur.

Pendant son séjour en ce château fort, elle reçut les seigneurs de Hangest et de Noyers, envoyés par le roi Jean II, pour terminer le différend. On ne trouve aucune trace des résultats de leur mission. Il demeure seulement établi que, dans le même temps, (semaine d'avant la Saint-Martin), le bailli de Sens, Guichard d'Arc, s'installait à Bar avec son lieutenant, Jean, sire de Danfale, pour gouverner le comté, au nom du roi de France.

Le 15 novembre, Guichard d'Arc se rendait à Gondrecourt,

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 4.

(2) Thiébaut de Bar mourut à un âge avancé, probablement en 1354, époque à laquelle Robert fit le retrait de sa seigneurie de Pierrepont. Il ne laissa que deux filles, de Marie de Namur comtesse de Vienne, sa femme. L'aînée, Yolande, fut mariée au fils d'Eudes de Grancey et de Mahaut de Noyers. Cette Mahaut de Noyers était du sang royal de Dreux.

pour en prendre possession. Le 20, il saisissait la prévôté de Châtillon-sur-Saône et, quelques jours après, celle de Lamarche.

Cette procédure, « qui paraît n'avoir été qu'une formalité » (1), ne rétablit pas la bonne intelligence dans la famille de Robert. La confusion s'en trouva, au contraire, augmentée.

Cependant la question avait été portée devant le Parlement de Paris. Yolande s'y rendit, en personne, pour défendre sa cause (2).

Ses adversaires firent devant la cour la peinture tragique des pillages et des incendies dont ses troupes s'étaient rendues coupables. A ce sombre tableau, la comtesse opposa l'énumération des œuvres réciproques de vengeance et de destruction que, de leur côté, ils n'avaient pas ménagées.

Les parents de Robert faisaient des projets matrimoniaux de la jeune comtesse leur principal grief! « Le veuvage pesait à Yolande », nous apprend de Smyttère et les pourparlers en train avec son cousin, Philippe de Navarre, comte de Longueville et de Valois, commençaient à s'ébruiter (3).

Aux termes des conventions de 1347, Henri de Bar, sire de Pierrefort, devait, si la comtesse se remariait, prendre place dans le gouvernement du comté.

Au surplus, il était à craindre que Philippe de Navarre, étranger au pays, tournât contrairement aux sympathies et aux intérêts du Barrois le pouvoir que sa femme aurait à lui faire partager.

Le jugement ne fut rendu que le 13 juin 1353 (4). Les débats avaient prouvé que l'union de Philippe de Navarre et d'Yolande n'avait pas été solennisée devant l'Église et « qu'elle n'était pas entièrement consommée » (5).

L'état de l'instruction ne permettant point de résoudre définitivement la question, le roi Jean prescrivit une enquête, maintint la saisie du comté de Bar faite, en son nom, l'année précédente. Les deux prétendantes furent exclues de toute administration et le roi se réserva de gouverner lui-même ledit comté, de pourvoir à

(1) *Annales du Barrois* (V. Servais), p. 14 (I).

(2) On lui fit suivre de Foug à Paris, le 15 mai 1353, une lettre du cardinal de Périgord (*Annales du Barrois*, t. I, p. 16).

(3) Voir à l'Appendice (tableaux généalogiques) la parenté d'Yolande de Flandre avec Philippe de Navarre, petit-fils de Marguerite de Bourgogne.

(4) Servais, s'appuyant sur Duchesne, prétend erronée la date du 15 juin 1352 donnée dans les *Preuves des faits par les titres*.

(5) *Annales du Barrois*, t. I, p. 16.

l'entretien du jeune comte, *dans la proportion de la part de ses domaines qu'il s'était adjugée* (1).

Cette solution ne changea rien à la position des parties, ni à celle du pays, et « on ne voit pas que Jean le Bon ait pris des mesures promptes et décisives pour faire renaître l'ordre et la tranquillité » (2).

Le mariage d'Yolande dut s'accomplir sur ces entrefaites, car la guerre ayant éclaté, de nouveau, avec la Lorraine, vers le milieu d'octobre, il est constaté que Philippe de Navarre prit part, dans les mois suivants, aux mesures militaires nécessitées par la défense du pays.

Dans le même temps, Henri de Bar (3), au nom de la comtesse de Garennes, avait mis sur pied toutes les forces du Barrois pour repousser Broquart de Fénétrange.

La régente et les princes de la maison de Bar avaient tenté, vers la fin de l'été 1353, de faire reconnaître l'autorité directe du jeune Robert par les populations.

Dans les premiers jours de janvier 1354 (n. st.), la comtesse de Garennes convoqua à Saint-Mihiel les États du comté. La noblesse et les bourgeois, les baillis, les prévôts des trois bailliages y furent appelés. Liébaut de Bauffremont, Henri de Bourlemont et Jean Rollant, bailli de Bassigny, passaient à Gondrecourt, le « mardi après la Saint-Remi et Saint-Hilaire », en allant à cette grande assemblée qui devait « ordonner l'*estat dou païx* ».

Après la journée de Saint-Mihiel, il fut prescrit « aux prévôts, à la justice, aux magistrats municipaux et à toutes les communautés de faire serment qu'ils obéiraient au comte et non à un autre (4).

Le 22 février de la même année, Charles IV, roi des Romains, complétait la décision des États du Barrois, en accordant à Robert des lettres de bénéfice d'âge, comme le roi de France lui en avait déjà octroyé en 1352.

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 16.

(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 17.

(3) Fils de Pierre Ier de Bar, seigneur de Pierrefort, de l'Avant-Garde et de Nonsard. Comme Robert, il était petit-fils d'Édouard Ier. Il avait pour frère Hugues de Bar, évêque de Verdun, et il y a beaucoup d'apparence que tous deux descendaient de la première femme de Pierre, Jeanne de Vienne, que certains chroniqueurs ont nommée, par erreur, Marguerite. La seconde femme de Pierre de Bar fut Éléonore de Poitiers. Henri de Bar avait épousé, en 1341, Isabelle de Vergy dont il avait eu Pierre de Bar. *Annales du Barrois*, t. I, p. 29.

(4) *Annales du Barrois*, t. I, p. 25.

La comtesse de Garennes conserva ses titres, mais on ne voit pas qu'elle ait continué à remplir ses fonctions.

L'émancipation de Robert permit, par contre, à Yolande de profiter de sa qualité de tutrice naturelle de Robert, pour ressaisir le pouvoir et le partager alors entièrement avec Philippe de Navarre.

Certains écrivains fixent à ce moment l'érection du Barrois en duché. Il y aurait de fortes raisons, dans ce cas, d'en attribuer le mérite à Yolande.

Le 13 mars 1354 (vieux st. 1353), la comtesse de Bar se trouvait à Metz, auprès de Charles IV. Ce jour-là, le roi des Romains érigea, en faveur de Robert, la seigneurie de Pont-à-Mousson en marquisat (1), à la charge d'en faire hommage à l'empereur et de recevoir de lui les insignes ordinaires de sa dignité.

Rien n'établit qu'il ait élevé, alors, le comté de Bar à la qualité de duché. Cependant, c'est à la fin de 1354 que l'on voit figurer pour la première fois le Barrois sous ce titre plus élevé dans la hiérarchie des États. Voici dans quelles circonstances :

Les guerres de voisinage étaient devenues désastreuses dans nos régions depuis que Charles IV avait quitté Metz.

Le 23 septembre, le suzerain allemand avait cru devoir adresser un mandement aux évêques et aux villes de Metz, de Toul et de Verdun, au duc de Luxembourg, aux comtes de Sarrebrück, de Deux-Ponts et de Bitche, à Henri de Bar, à Geoffroy et à Jean d'Apremont, pour leur rappeler le serment prêté par eux, le 24 mars précédent, sous le nom de « commune paix ». Il les sommait de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres.

Afin de savoir « s'il était bon d'alier (2) LA DUCHIEI DE BAR à la duchiei de Lorraine », Philippe de Navarre et Yolande convoquèrent, à Foug, le 15 novembre 1354, tous les prévôts du Barrois, avec quatre personnes « des plus suffisantes de chaque bonne ville de leurs prévôtés » (3).

Le 18, à Foug également, « le jour des octaves Saint-Martin d'hyver » (1354), Philippe de Navarre, comte de Longueville et Yolande de Flandre, s'intitulant non plus comtesse de Bar, mais comtesse de Longueville et dame de Cassel, souscrivaient comme

(1) C'est par erreur que Dom Calmet porte au 13 mars 1355, avant Pâques, la date de l'érection de Pont-à-Mousson en marquisat. Robert portait déjà le titre de marquis du Pont au commencement de mai 1354. *Annales du Barrois*, t. I, p. 27.

(2) Faire alliance.

(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 32.

gouverneurs DE LA DUCHÉ DE BAR, au profit de Guillaume le Hungre, de Metz, chevalier, une obligation de 2.000 florins « qu'il leur avait fait avoir en leur nécessité et au profit du pays dudit DUCHÉ ».

Robert figure dans cette obligation comme DUC DE BAR et marquis du Pont « étant en âge » (1).

Il semble qu'Yolande et son second époux se soient donné, à eux-mêmes et à leur pupille, une investiture spontanée et que le fait se soit passé avec le consentement tacite du roi et de l'empereur.

Pour satisfaire leur ambition, les tuteurs de Robert de Bar n'eurent qu'à reprendre, pour lui, avec leur résolution ordinaire, un titre, qui avait été attribué, parfois déjà, à ses prédécesseurs.

Lorsque l'empereur Othon le Grand et l'archevêque Brunon avaient partagé la Lorraine en deux duchés, le comte de Bar, Frédéric, mari de leur nièce, avait été créé duc de la Haute-Lorraine. Bar devint alors BAR-LE-DUC (Bar au duc), et le comte de Bar, COMTE DE BAR-LE-DUC (2).

Le fils de Frédéric, Thierry, et son petit-fils, Frédéric, lui avaient succédé au duché comme au comté; mais, Frédéric II étant mort sans enfant mâle, le gouvernement de la Haute-Lorraine avait été réuni à celui de la Basse-Lorraine et était passé à Gothelon le Grand (3).

Louis de Montbéliard, qui avait épousé Sophie, une des filles de Frédéric II, n'hérita que du comté de Bar (1033) et n'acquit ni la qualité, ni les fonctions de duc, mais Bar conserva son anoblissement.

Ville-Hardouin désigne Thibaut Ier sous le nom de « conte Bar-le-Duc » (1201) (4).

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 33 et 373.

(2) Voir à l'Appendice nos *Lettres sur l'étymologie de Bar-le-Duc.*

(3) Gothelon le Grand descendait, comme Frédéric II, de la race « royale » de Wideric, comte palatin de Lorraine. Wideric ou Wigeric, — le seul ancêtre des comtes de Bar connu jusqu'à présent, — avait eu sept enfants : Gozilin, la tige des comtes d'Ardennes et l'aïeul de Gothelon; Adalberon, évêque de Metz; Frédéric, premier comte de Bar; Sigefroy, de qui vinrent les comtes de Luxembourg; Henri; Giselbert et Luitgarde.

On ignore les dates de la naissance et de la mort de Wigeric, mais il est avéré qu'il vivait le 17 janvier 916, peut-être même encore en 926. Il est incertain si sa femme s'appelait Eve ou Cunégonde (*Dissertation historique et critique sur la maison royale des comtes d'Ardennes*, par S. P. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc, publiée par P. F. X. de Ram. Bruxelles, 1858).

(4) Dans sa *Conquête de Constantinople*, quand il introduit Joffroy de Joinville auprès de Thibaut de Bar pour lui offrir le commandement de la quatrième croisade, devenu vacant par la mort de Thibaut de Champagne.

Dans la *Chronique* attribuée à Jean des Nouelles, au *Recueil des Historiens des Gaules*, Henri III de Bar, l'adversaire malheureux de Philippe le Bel, reçoit successivement le titre de COMTE et celui de DUC. « La roine Jehenne s'en alla en sa terre, en campaigne, où li *contes de Bar* Henri III menoit guerre, pour ce qu'il s'estoit allié au conte de Flandres; ..... dont le *dus de Bar* et paour que sa terre ne fust perdue et que il se rendi sans bataille faire. La royne l'envoya à Paris en prison et s'en ala de Champaigne droit à Lille, où li Rois, ses barons estoit à siège par devant » (1).

Henri III, devenu l'époux de la fille du roi d'Angleterre, put concevoir l'idée de restaurer, à son profit, la haute dignité du fondateur de sa dynastie; mais l'amoindrissement, qui résulta pour lui, du traité de Bruges, coupa court forcément à ses velléités. Le même désir sera demeuré dans les secrètes ambitions des comtes de Bar, jusqu'à ce que la décision d'Yolande de Flandre en ait osé faire un « fait accompli ».

L'autorité prise par la comtesse de Longueville, et surtout le partage qu'elle en faisait avec Philippe de Navarre, n'étaient pas pour plaire aux membres de la famille de Robert, notamment à Henri de Bar. Ce prince que son mérite personnel, ses nombreux services et l'importance de ses possessions rendaient très considérable, était très bien en cour, à Paris.

Philippe de Valois lui avait assigné une rente de 400 livres, sur les amendes du bailliage de Vitry. Cette rente n'ayant pas été payée pendant huit ans, le roi Jean lui fit plus tard (en 1356) une nouvelle assignation sur Nogent-l'Artaut, Saint-Marc, Nettancourt, Sermaize, etc. (2). « L'an de grâce mil ccc cinquante et neuf, le ij^e^ jour de septembre, Charles ainsnez fils du Roy et Régens le royaume de France, duc de Normandie et Daulphin de Vienne, pour certaine cause et par deslibération de son Conseil » faisait et ordonnait « son amé et féal cousin, Messire Henri de Bar, capitaine général des chastiaux et chastellenies de Saincte Manehoust, de Passavant, de Vittry, de Monmaur et du pays d'environ » (3).

(1) P.-A. Lemaire, dans ses *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne*, refuse d'admettre qu'Henri III ait été jamais captif à Bruges. Il ne voit là qu'un fait imaginé par Wassebourg et reproduit avec trop de complaisance par les historiens qui l'ont suivi. A son sens, Henri III se serait rendu librement à Bruges, pour y traiter de la paix avec Philippe le Bel. Le passage ci-dessus, extrait de Dom Bouquet par de Smyttère, lui donnerait entièrement raison. Il indiquerait aussi que la bataille de Louppy-le-Château où Henri III aurait été défait, suivant les mêmes chroniqueurs, serait purement imaginaire.

(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 54.

(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 391.

Henri de Bar était le beau-frère de Jean, comte de Sarrebrück, seigneur de Commercy, bouteillier de France (1).

Philippe de Navarre ne s'était pas encore déclaré ouvertement contre le roi, mais il était frère de Charles le Mauvais et il était à craindre qu'il n'entraînât le Barrois à la suite de cet ennemi irréconciliable des Valois.

« Une révolution éclata à Bar », le 16 mars 1355, dans un conseil auquel s'étaient rendus tous les prévôts du Barrois, sur la convocation du jeune duc lui-même (2). Servais estime qu'un voyage à Paris de la comtesse de Garennes et d'Henri de Bar, à la fin de l'année 1354, ne fut pas étranger à cet événement. Quoi qu'il en soit, « messire Henri de Bar fuit establis gouverneires » et Robert sanctionna ce coup d'État, en nommant le prince lieutenant-général du duché « comme le plus féal de son sang et lignage ».

Le premier usage qu'Henri fit de son pouvoir, fut de s'assurer de la personne du comte de Longueville. Il le fit arrêter et le conduisit, lui-même, le 10 avril 1355, dans son château de Nonsard, où il lui donna pour prison sa propre chambre, car on remarque, dans le compte des travaux exécutés audit château, une dépense « de 8 sols pour une chaenne et pour un aneil (anneau) de fer on l'ux de la chambre mons, quant mons Philippe y estoit » (3). Le 31 mai, Philippe de Navarre fut transféré à Pierrefort.

Yolande ne manqua pas de visiter fidèlement son mari, dans ses deux prisons successives.

De son côté, le roi de Navarre fit tous ses efforts pour obtenir la liberté de son frère.

Dans le traité de Valogne (10 septembre 1355), il eut soin de faire insérer un article obligeant le souverain de la France à travailler à cette délivrance.

Il entreprit même d'y arriver par la force et, le 9 décembre 1355, le prévôt de Gondrecourt adressait à Henri de Bar l'avis que le roi de Navarre faisait un mandement secret avec Henri V, sire de Joinville, comte de Vaudémont. Les nouvelles les plus graves obligeaient le lieutenant-général du Barrois à quitter Nonsard le surlendemain. « Les gens du roi de Navarre devaient être devant Bar » (4), lui faisait-on savoir.

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 170.
(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 37.
(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 39.
(4) *Annales du Barrois*, t. I, p. 40.

Henri de Bar se décida, le 11 janvier 1356, à « faire l'otigement de Philippe de Navarre » et, le 8 février de la même année, il signait, à Saint-Mihiel (1), le traité définitif de sa mise en liberté. Le Dauphin, Charles, duc de Normandie ; Charles, roi de Navarre ; Philippe, duc de Bourgogne ; Wenceslas, duc de Luxembourg et Louis, comte de Flandre, y intervenaient comme garants.

Philippe de Navarre renonça par ce traité à ses prétentions sur le gouvernement du Barrois et il paraît avoir abandonné totalement le pays.

Le 16 avril 1356, le roi de Navarre était arrêté, à son tour, par le roi de France et transféré au Châtelet. Dès la première nouvelle du guet-apens de Rouen, le comte de Longueville, avec son frère, Louis de Navarre, et nombre de chevaliers normands, défie « Jean de Valois, qui se dit roi de France et lui dénonce guerre à mort ».

Cette menace ne devait pas être un vain mot dans sa bouche. Avec les princes, ses confédérés, il appela à son aide les Anglais commandés par le duc de Lancastre.

D'Évreux, qui lui avait été livré par les bourgeois restés fidèles, Philippe de Navarre ne cessa de lancer ses bandes dévastatrices dans toute la Normandie, dans le Perche et dans la Beauce.

Quand, échappé de sa prison et découragé peut-être par l'échec de sa conspiration avec Étienne Marcel, Charles le Mauvais, « comme inspiré du Saint-Esprit », dit qu'il ne voulait plus « mener la guerre contre le pays de France, mais être à l'avenir bon Français (*bonus Gallicus*), et défenseur du pays contre les Anglais », Philippe d'Évreux entra dans une violente colère, et s'écria que son frère était « enchanté » (22 août 1359).

Un mois après la signature du traité de Saint-Mihiel, on avait craint, dans le Barrois, le retour du fougueux mari d'Yolande et une troupe de gens d'armes s'était établie à Pierrefort, le 8 mars. Elle y demeura huit jours « pour con attendoit que messire Philippe de Navarre debuoit revenir ». Cela n'avait été qu'une alerte.

Il est certain, cependant, que Philippe de Navarre resta en relations avec Yolande. Pendant le séjour que la comtesse de Bar fit en Bassigny, à la fin de 1357, on vit passer, à Gondrecourt, deux messagers à cheval que lui envoyait le comte de Longueville. On y vit, le même jour (11 décembre), un des clercs d'Yolande, envoyé par elle à Paris (2).

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 45.
(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 55.

Ce ne fut donc pas sans raison qu'après la bataille de Poitiers, Charles de France, devenu lieutenant-général du royaume, songea à prendre ses précautions, pour que le duché de Bar ne fût pas entraîné contre sa dynastie par la mère de Robert.

Henri de Bar ayant cessé d'exercer le pouvoir suprême aussitôt après le départ du prince navarrais, le jeune duc et le gouvernement de son État étaient retombés à la discrétion d'Yolande.

Le 18 janvier 1357 (n. st.), alors que Philippe de Navarre et ses « routes » menaçaient la capitale, un commissaire envoyé par le duc de Normandie, messire Jean, curé de Minaucourt [1], dit *le Cheminier,* arrivait à Bar pour y recevoir le serment des habitants. Ceux-ci, représentés par le maire, Thiéry Chaudron, ses deux échevins et les habitants les plus notables, jurèrent que « par eux, par leur ville, aidans, bienveillans, adhérans, mal ne damage ne venra on royaume de France ne ad membres d'icelui; ne recepteront, aideront, ou conforteront sciemment les ennemis du roy, ne du royaume, messire Philippe de Navarre, ne autres, ainçoit y contresteront tant comme ils pourront bonnement par eux, par leurs amys et par leurs bienveillans et par ceulx où ils pourront avoir puissance, seront bons amys, féaulx et favorables en tous cas et en tous faits au roy et au royaume de France ».

Les habitants de Saint-Mihiel et de Pont-à-Mousson prirent les mêmes engagements que ceux de Bar.

Comme un grand nombre de communautés et la capitale même du Toulois s'étaient mises sous la garde du souverain du Barrois, Charles de France crut devoir demander semblable garantie à l'évêque et aux bourgeois de Toul.

Le 23 janvier 1357, le duc Robert jura, lui-même, sur l'honneur, d'être « vrai et bon ami envers le roi de France et le royaume, de ne recevoir, appuyer, ni aider ouvertement, ou en secret, dans ses forteresses ou ailleurs, les ennemis du monarque : Philippe de Navarre ou autres; de ne point souffrir ceux-ci, leurs alliés ou servants sur ses terres ». Par une disposition toute particulière, Robert prenait en outre l'engagement que, par la forteresse de Clermont-en-Argonne, qui faisait partie du douaire de sa mère, « il n'arriverait aucun danger au royaume » [2].

(1) Village de la Marne à 15 kil. de Sainte-Menehould. *Annales du Barrois* (V. Servais), t. I, p. 56.

(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 57.

Yolande de Flandre était ainsi mise hors d'état d'user des forces du Barrois, contre la France.

Aussi bien elle n'avait pas trop de toute son énergie pour lutter contre ses voisins. Une nouvelle rupture éclata, en mars 1357, entre elle et le clergé de Verdun. La guerre qui s'ensuivit dura deux ans et, le 12 décembre 1357, Henri de Bar faillit s'emparer de la comtesse, à Bourmont.

Yolande de Flandre avait contre elle, dans cette lutte, non seulement l'évêque de Verdun et son frère, le sire de Pierrefort, mais le lieutenant de Lorraine, Broquart de Fénétrange et d'autres auxiliaires. Pour résister à une aussi puissante ligue, Yolande se rendit en Flandre accompagnée de son fils. Elle y conclut, avec le duc de Luxembourg, une alliance offensive et défensive, pour cinq ans.

Pendant son absence, une autre attaque se déclare du côté de la Bourgogne. Pour y faire face, Yolande organise (23 mai 1358), à Gondrecourt, une véritable armée, composée de Poullenoix (1) (Polonais) et de gens d'armes du Barrois, qui a vite raison des sires de Faucogney.

Le 2 octobre de la même année, à l'attaque de Verdun, on voit Yolande camper, sous la tente, près du village de Charny.

Quelques jours plus tard, elle se trouve à « l'osth » devant Sampigny, d'où elle donne mission au prévôt de Pont-à-Mousson d'amener les « deux grosses engeingnes et le petit chat », dont on a besoin pour opérer le siège de cette place. Devant la résistance des défenseurs, l'intrépide comtesse réclame par deux fois, à Toul, « un maître pour jetter feu dans Sampigny » (2).

L'année 1359 vit une ère de paix s'ouvrir pour le Barrois. Par l'entremise de Béatrix de Bourbon, reine douairière de Bohême (3), un traité est signé, au mois de janvier, par les ducs de Bar et de Luxembourg avec l'évêque et la ville de Verdun.

Au mois d'avril, deux autres traités mettent fin aux agressions de la Lorraine et des seigneurs de Faucogney.

Yolande profite de ce répit pour assurer sa situation. Primitivement, elle n'avait exercé ses pouvoirs qu'en vertu d'une simple autorisation de l'empereur. Le 9 juin 1357, elle s'était fait délivrer par Robert, une délégation spéciale.

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 63.

(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 68 et 69.

(3) Elle était devenue la femme de Eudes de Bar, sire de Grancey, après la mort, en 1346, de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, son premier époux.

Pour plus de précaution, elle jugea nécessaire d'installer « près de son fils et de son hostel » Thiébaut, sire de Blâmont, qu'elle avait eu soin, au préalable, de s'attacher par un traité particulier. Thiébaut s'était engagé, non seulement « à servir le duc et à le soutenir de ses conseils et de ses actes avec loyauté, à travailler dans toutes les circonstances pour le bien et l'honneur du prince et du pays, à s'opposer à toute mesure qu'il croirait contraire à ses intérêts », mais aussi à veiller sur le douaire de la comtesse et « à mettre, tenir, garder son seigneur le duc en l'obéissance et amour de la dite comtesse, tels comme bon, loyal et obéissant fils doit faire naturellement à son père et à sa mère et ad ce l'induira et exhortera de tout son pouvoir et de tout son sens et aussi tous autres qui faire ou pourchassier voulraient le contraire et au cas ou destourbier ne les pourroit ou que il verroyt son dit seigneur le duc meu au contraire, en icelui cas, est et sera tenu d'en faire sçauoir à sa dite dame et de la adviser et conseiller en bonne foy ».

Yolande accordait au seigneur de Blâmont, pour ses services, une pension de 800 petits florins de Florence. Son traité est daté du 4 mars 1359(1).

Yolande s'était trouvée aux prises avec l'évêque de Toul comme avec celui de Verdun. Le premier avait même frappé d'interdit le duché de Bar, du mois de juin 1355 au mois d'avril 1356. Mais les violences de la comtesse de Bar envers les autorités ecclésiastiques n'excluaient chez elle ni l'ardeur de la foi, ni les pratiques d'une piété « quelque peu irréfléchie ».

A une certaine époque, elle avait fait vœu de donner à une église « ayant un autel dédié à sainte Anne », une image, en argent, de cette sainte, « du poids de son fils au jour où elle la ferait exécuter ». Yolande retarda jusqu'en 1359 la réalisation de cette religieuse promesse. Le duc Robert avait alors dix-sept ans. On conçoit que sa mère ait sollicité du pape Innocent VI la faculté de réduire le poids de son ex-voto(2).

Ces sortes de libéralités, mais surtout les dépenses de l'État, l'obligèrent souvent à recourir à l'emprunt.

Le 6 août 1359, elle faisait retirer de Metz sa couronne, qu'elle y avait mise en gage et, quelques mois plus tard, pour désintéresser des créanciers de Robert, elle engageait, de nouveau, à Strasbourg, sa vaisselle d'argent et une couronne garnie de pier-

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 77.
(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 89.

reries et de perles, à 12 membres, 3 grands fleurons et 6 petits (1).

La division qui existait entre Henri de Bar et Yolande ne laissait aucun répit à la comtesse et lui imposait toutes les précautions.

Le 22 février 1360, elle faisait promettre secrètement au duc, son fils, de rester en bonne intelligence avec elle « tout le temps qu'elle existerait », de ne faire la paix avec son cousin, qu'avec son consentement et de lui fournir des troupes, si elle voulait faire la guerre à cet éternel ennemi.

Par le même traité, Robert s'engageait à assister également sa mère dans son différend avec le seigneur de Bauffremont. Il s'obligeait enfin à ne se marier que du gré de la comtesse douairière, à lui payer tout ce qui lui était dû et à la laisser jouir de la totalité de son douaire, dans les termes de la convention arrêtée avec le roi Philippe de Valois (2).

La bonne intelligence était cependant rompue en février 1362, entre la mère et le fils.

Thiébaut de Blâmont avait quitté le service du jeune prince et celui de la comtesse douairière, pour aller gouverner l'évêché de Metz, et Yolande avait contracté avec Jean d'Apremont, sire de Conflans et de Forbach, un traité bien différent de celui de 1360. Son allié s'engageait, cette fois, à la soutenir contre Robert et il devait recevoir, pour cela, 700 moutons d'or.

On ignore les causes de cette rupture, mais il est plus que probable qu'il faut l'attribuer à quelque reprise d'influence d'Henri de Bar, ou de tout autre membre de la famille, sur le prince régnant.

Quoi qu'il en soit, la désunion fut de courte durée et Robert eut, vers le commencement de 1364, avec Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, un « démêlé » dont les conséquences furent plus sérieuses. Sans autre forme de procès, le duc de Bar fut arrêté par ledit sénéchal, sur les frontières de Flandre.

L'origine de cette aventure est inconnue jusqu'à présent. Le comte Louis de Flandre, fit rapidement relaxer Robert et imposa à l'agresseur l'obligation de demander pardon à la comtesse Yolande puis à son fils. « Ceux-ci devaient lui pardonner ». Le sénéchal fut, de plus, contraint de se constituer prisonnier de Robert, au château de Stenay, et de restituer au duc les joyaux, chevaux et autres objets, qu'il lui avait ravis lors de son arrestation (3). Cette circonstance tendrait à démontrer que le « démêlé »

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 89.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 95.
(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 153.

en question ne fut pas autre chose qu'un brigandage de grand chemin, commis par le sénéchal contre la personne de Robert, alors qu'il allait rendre foi et hommage à Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, pour les terres qu'il tenait d'elle, en fief, tant dans la baronnie de Donzy qui lui était venue, par sa mère, d'Yolande de Bourgogne, que dans le comté même de Bourgogne. Le revenu des terres qu'il possédait dans ce comté (Longecourt, Tart-la-Ville et Potengy) était échu au duc de Bar, par suite de l'engagement fait, en 1323, par Robert II, duc de Bourgogne, au comte Édouard, pour ce qu'il restait devoir, à cette époque, sur la dot de Marie de Bourgogne.

Robert avait hérité les seigneuries d'Auton, de Brou et de Bazoche, de sa grand'tante Mathilde de Bourgogne.

Une autre assignation avait donné à Édouard Ier le droit, transmissible à ses héritiers, de prendre annuellement 60 muids dans les celliers du duc de Bourgogne, à Beaune et à Pomard (1). Ce tribut, bien qu'il ne fût pas à dédaigner, était insuffisant pour compenser la perte du duché même de Bourgogne, qu'à la mort de Philippe de Rouvre (1361), le duc de Bar avait songé, un instant, à revendiquer.

Robert ne maintint pas, comme Charles le Mauvais, ses prétentions contre le roi de France. Jean le Bon se trouvait le plus proche parent du prince défunt, étant fils de Jeanne de Bourgogne, grand'tante de Philippe de Rouvre, tandis que Charles le Mauvais et Robert de Bar n'étaient respectivement que les petits-fils de deux sœurs de Jeanne de Bourgogne : Marguerite, l'aînée de toutes, et Marie, la plus jeune.

Par son union avec Philippe de Navarre, Yolande de Flandre eût été plutôt portée à exciter son fils à la lutte, mais elle avait à ménager le roi, qui avait promis sa fille à Robert.

« L'intérêt français et l'intérêt royal s'accordaient, écrit Charles Benoist dans sa *Politique du roi Charles V* (2), à ce que le duché de Bourgogne demeurât à un seigneur allié plutôt qu'à un prince étranger ou même hostile à la maison régnante ». Partout et toujours, la même erreur, les mêmes préjugés à l'égard des princes de la maison de Bar ! N'est-il pas permis, au contraire, de supposer que le sort de la France eût été tout autre, si le roi Jean eût laissé la Bourgogne aux mains de son futur gendre, au lieu de la remettre à Philippe le Hardi ? Les descendants de son fils de prédi-

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 337.
(2) P. 101.

lection livrèrent son royaume aux Anglais et ce furent les Enfants de Bar qui le reprirent, pour son arrière-petit-fils, Charles VII.

Nous avons relevé chez Defourny, dans le t. IX, p. 171, de l'exemplaire de Nancy, une pièce où Robert se qualifie de *duc de Bourgogne* et de Bar. C'est une lettre par laquelle il constitue à Damoiselle Marie, sa fille, des « mainbourgs », avec pouvoir de demander et requérir en son nom, possession et saisine des terres de Montaigle et Valeycourt et de l'Écluse, ausquelle douaire de ladite Damoiselle doit être constituée et assis... ».

Cette lettre est donnée au Pont le 25 juillet 1384. Pouvons-nous y voir l'indication que Robert de Bar s'était réservé *in petto* la revendication de ses droits sur la Bourgogne?

Dès 1356, le roi Jean considérait Robert comme son « beau fils » et c'est le titre qu'il lui donne, en lui annonçant l'invasion du Cotentin, qui eut lieu ladite année.

« Le jeune duc avait mérité l'estime et la fille du roi Jean, par l'approbation commune de tous les princes, dit J. Lepaige, tant il était bien fait de corps et d'esprit » (1).

Mais l'union de Robert de Bar avec Marie de France, cette union de laquelle devait sortir une si glorieuse lignée, ne fut conclue que le 4 juin 1364, à Bar, très peu de jours après le sacre de Charles V, où le jeune duc avait rempli l'office du comte de Toulouse (19 mai).

Marie de France était née à Saint-Germain-en-Laye le 12 septembre 1344.

Charles V se chargea de demander les dispenses nécessaires. Les futurs étaient tous deux, en effet, arrière-petits-enfants de Robert II, duc de Bourgogne et d'Agnès de France, fille de saint Louis et, à cette consanguinité (2), venait s'ajouter la parenté spirituelle que conférait alors le parrainage. Le comte Henri IV avait tenu Marie de France sur les fonts de baptême.

Le roi de France s'engagea à verser une dot de 60.000 francs d'or, dont la moitié devait être mise à la disposition du duc et le surplus employé à l'acquisition de domaines en France.

Servais écrit que le mariage fut célébré le 5 octobre, dans l'église collégiale de Saint-Maxe, à Bar-le-Duc (*Ann. du Barrois*, t. I, p. 157). Une cérémonie put avoir lieu, à cette date, dans la capitale du Barrois, mais des noces se firent à Paris, comme il

(1) *Chronologie des comtes et ducs de Bar*, msc. de la Bibliothèque municipale de Bar, in-4°.

(2) Voir à l'Appendice le tableau synoptique des généalogies des rois de France, des comtes de Bar, des comtes de Bourgogne et autres races princières.

appert, de la façon la plus certaine, des documents suivants, que nous extrayons d'une des plus précieuses publications de M. Léopold Delisle : *Les mandements de Charles V* (130, Orig. Français 20412, fol. 25) :

A Paris, 23 novembre 1364, Charles V ordonne de payer « la somme de seize cenz franz d'or pour... une grant fleur de liz d'or garnie de grosses perles, de rubis balés et d'esmeraudes, et pour un chapel d'or garny de perles, de rubis ballés et d'esmeraudes, pour donner à nostre très chière et amée suer Marie de France, pour le jour des noces que nous entendons faire de huy en huit jours, de elle et de nostre trés cher et amé cousin le duc de Bar ».

Le mandement 131, daté également du 23 novembre 1364, répète que Charles V « entend à faire les noces, d'uy en huit jours », soit le 1er décembre.

Les noces eurent-elles lieu ce jour-là, ou furent-elles reculées au 11 décembre, comme l'indiquerait le mandement 142, qui porte cette date, et par lequel Charles V ordonne de faire payer « tout ce qui sera nécessaire pour cause du mariage de sa très chère et amée suer Marie de France, tant pour robes, jouiaux, chevaux, selles et autres choses »?

Nous croyons plutôt qu'il faut lire 1er au lieu de 11 décembre pour la date de ce mandat, car Servais constate que le 12 décembre le duc Robert était à Charny, près Verdun (*Ann. du Barrois,* t. I, p. 161).

Ce mariage donnait à Robert le droit d'exercer dans ses États une levée de « prières »; mais, en raison de leur triste condition, il fit grâce aux habitants du Barrois de cet impôt de circonstance que l'euphémisme, sous lequel il se cachait, ne rendait pas moins onéreux. Malheureusement, le duc n'eut pas le loisir d'en suspendre longtemps la perception.

Les hostilités, sans cesse renaissantes, avec les principautés voisines avaient épuisé son trésor. Les officiers publics, les gens d'armes n'obtenaient qu'à de longs intervalles des acomptes sur le prix de leurs services et sur le montant de leurs déboursés. Le pays qui n'avait vu jusqu'alors que des bandes fractionnées des « Compagnies » qui infestaient la France, commençait à être assailli par le gros de leurs « routes » et Robert était obligé de pourvoir, avec plus de vigilance que jamais, à la sûreté de ses places de guerre. En juillet 1366, la jeune épouse s'acquittait déjà des devoirs de sa souveraineté, en présidant elle-même à la défense du Bassigny.

Pour faire face à tant de besoins, Robert se trouva, en 1367,

dans la nécessité d'emprunter 15.000 florins de Florence à Poincignon Dieu-ami, citain de Metz, avec la garantie des habitants de Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Gondrecourt, Varennes et Étain.

Le 4 avril 1368, un événement des plus graves vint ajouter à la détresse du duché.

Robert avait accepté d'être le juge d'un combat singulier auquel Jean de Mars, champion du Barrois, avait provoqué Robert de Hervilley, un chevalier qui venait de se mettre à la solde des Messins. Cette joute devait avoir lieu dans la cour du château du comte de Saint-Paul, à Ligny, mais, — si l'on s'en rapporte à des chroniques dont aucune n'émane de source barrisienne, — quand il se présenta, pour répondre au défi, l'homme de Metz aurait trouvé fermées les portes de Ligny.

Apercevant le duc de Bar avec ses troupes, dans les environs, et flairant ou supposant un danger, Robert de Hervilley commanda à ses cavaliers de mettre pied à terre et de se masquer derrière le ruisseau de Mordesson [1]. Il fait monter les chevaux par les pages et ceux-ci reçoivent l'ordre de battre en retraite ostensiblement. Les Barrois, croyant que les Messins prennent la fuite, se mettent à leur poursuite et tombent dans l'embuscade de Robert de Hervilley.

Le combat devient de plus en plus opiniâtre et le guet-apens du duc de Bar, — si tant est que le piège ait été tendu par lui, non par les Messins, — le guet-apens que l'on prête au duc de Bar tourne à la confusion de ses armes, de la façon la plus tragique.

Quatre gentilshommes barrisiens y trouvent la mort : soixante autres, parmi lesquels Henri de Rochefort, Philibert de Beauffremont, Robert des Armoises, Guillaume de Stainville, Louis de Sancy, Perceval de Nettancourt, y sont faits prisonniers avec Robert.

Ce fatal épisode répandit la stupeur et le deuil dans le Barrois [2]. Il ne serait pas précisément à l'honneur du duc de Bar, « si nous transportions dans son siècle reculé toutes les idées de celui où nous vivons » [3].

Tricher dans un duel, écrit Mérimée [4], est impossible aujourd'hui et ne pas tricher était bien au XVIe siècle. De nos jours la

(1) Baillot de Ligny.
(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 199.
(3) Montesquieu.
(4) *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1896, p. 246.

diplomatie a remplacé par ses finesses et par ses arguties les ruses grossières du moyen âge.

Robert, on le verra par la suite, rêvait la conquête de Metz. Pour ravir cette ville à la France, Bismarck a fait jouer le télégraphe en 1870 et, certes, la dépêche tronquée d'Ems est moins innocente que l'invention du cartel de Ligny. Depuis Robert de Bar, la mégalomanie a amnistié bien des fautes. Nombre d'hommes ont été sacrés grands pour avoir réussi là où le jeune duc a échoué. Toute la question des deux morales est là.

Ces supercheries étaient tellement de mode, à cette époque, que Robert de Hervilley avait eu la précaution de se faire accompagner de 120 cavaliers : dom Calmet lui en octroie 500.

Marie de France ne laissa pas d'user immédiatement de l'influence de son frère Charles V, pour obtenir la délivrance de Robert. Mais les négociations entamées au nom du roi de France, avec les Messins, dès le 26 mai, par le duc de Berry et Jean comte de Sarrebrück, seigneur de Commercy, ne purent aboutir.

La captivité du duc de Bar dura deux années, pendant lesquelles sa jeune épouse eut, tout entière, l'administration du pays. Yolande, qui, après le mariage, s'était retirée dans son château de Clermont-en-Argonne, avait fini par aller habiter Nieppe, dans son domaine de Flandre.

La duchesse de Bar partagea le pouvoir, tout d'abord avec Guy de Luxembourg, comte de Ligny, puis avec Henri de Bar, qui agirent tous deux, successivement, comme lieutenants du duc.

A deux reprises différentes, Robert essaya de s'évader, mais ses tentatives n'aboutirent qu'à rendre plus étroit le régime de sa prison et à augmenter les exigences de ses geôliers. Aussi bien, pendant cette captivité, Robert ne s'était pas départi de ses largesses en faveur de l'Église.

Wassebourg lui attribue l'érection, à Metz, de l'église des Carmes, à l'entrée de laquelle on voyait encore, au siècle dernier, sa statue et celle de Marie de France. Il y a exagération à lui faire entièrement honneur de cette fondation et, suivant Servais, sa générosité se serait bornée à de fréquentes libéralités envers le supérieur des Carmes de Metz, Jean de Morhenge, qui était son confesseur et que, depuis, il fit venir plusieurs fois, à Bar, pour remplir auprès de lui son office.

Pour recouvrer sa liberté et celle de ses compagnons d'infortune, le duc Robert dut s'engager à payer 140.000 florins d'or.

Le paiement de cette énorme rançon se fit avec les plus grandes difficultés. Marie de France fit faire, dans le Barrois, des levées

d'argent « pour la rédemption du corps du duc ». Le clergé dut participer à cette contribution.

Le 10 novembre 1369, Charles V avisait les cardinaux de Paris et de Cluny qu'il s'adressait au pape en faveur du malheureux duc.

« Très saint Père, écrivait le roi, Plaise vous savoir que, combien que nostre très chier et très amé frère le duc de Bar, qui par lonc temps a esté detenuz et encores prisonnier est des citoiens et bourgois de Mez, ait esté moult grandement grevez et dommagiez tant en corps comme en biens, et y souffert et enduré grans meschiez, peinnes et misères, toutevoiz ne puet il estre rençonné ne délivré de la dicte prison se il ne fait vile et excessive destruccion des plus belles et notables forteresses et chasteaux que il a en sa duché de Bar et qui sont en frontière, ensemble les noblesces, seignories, rentes et revenues qui y appartiennent; de la quelle chose il seroit encores plus grandement grevez et dommagiez, et en aventure de estre desheritez aussi que de touz poinz, et noz neveuz ses enfans aussi, et semblablement seroit au dommage de nous et de nostre royaume se ainsin le convenoit de faire... Pour consideracion de ce que dit est et contemplacion de nous et de noz prières, vostre sanctité nous supplions très affectueusement et de cuer que... il vous plaise donner et ottroyer à nostre dit frère, pour l'année prochaine à venir, le dixiesme sur toutes les églises et autres pieux lieux des citez, villes et dyocèses de Cambray, de Liège et du pays de Flandres, pour tourner et convertir ou fait de la delivrance de nostre dit frère... La grace que sur ce li ferez nous reputons aussi que se elle estoit faicte à nostre personne » (1).

Urbain V ne fut pas sourd à la prière du sage roi, qui dans le Barrois voyait la couverture de ses frontières de l'Est. Le même jour (10 novembre 1369), Charles V écrit à Galéas II de Milan. Il le prie de venir au secours de son frère, le duc de Bar, dans sa présente et urgente nécessité, et de lui prêter, pour sa rançon, la somme ou la valeur de vingt-cinq ou trente mille florins d'or de France, en lui accordant termes pour le remboursement. Les châteaux et forteresses les plus notables et les plus utiles que possèdent en son royaume son frère Robert, et sa très chère parente, la comtesse de Bar, dame de Cassel, resteront dans les mains de Galéas, sous séquestre, avec leurs revenus, comme gages de sa créance. Il est impossible au duc de Bar de solder, sans l'aide de ses amis les plus spéciaux, la somme excessive qui lui est demandée et, faute de cette somme, les principaux châteaux et forteresses de

(1) M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 605 et 606.

son duché lui seront enlevés, à son grand dommage et à celui de ses enfants, au péril de sa patrie et au grand préjudice de lui-même, Charles V, et de son royaume, car les dits châteaux et forteresses sont situés dans les frontières de son royaume même (CUM DICTA CASTRA ET FORTALICIA IN IPSIUS REGNI NOSTRI FRONTERIIS SITUENTUR) (1).

Pour suppléer à la pénurie des ressources du trésor ducal, la famille de Robert n'épargna aucun sacrifice. Yolande de Flandre emprunta aux Lombards de Bruges 11.000 florins d'or, sous la caution de plusieurs chevaliers et écuyers, des échevins de Dunkerque et de Gravelines. Le 26 avril 1370, elle envoya ses joyaux à Bruges, en nantissement. Dans ce gage figurait sa couronne : sans doute une de celles que sa mère, Jeanne de Bretagne, lui avait prêtées en 1341, à elle et à son mari, pour la cérémonie nuptiale (2).

Marie de France négocia la cession de sa châtellenie de Longwy et de quelques autres terres du Barrois à son oncle, Wenceslas, duc de Luxembourg (3).

L'élargissement du duc de Bar eut lieu le 10 août 1370. Son retour dans ses États fut accompagné d'une pompe inusitée. Un comptable du temps nous apprend « qu'on alla chercher le duc à Metz ».

Il lui restait 60.000 francs à payer. La *Chronique de Metz* impute au duc de Bar de n'avoir jamais rien payé sur ce reliquat. « S'il en était ainsi, dit Servais, le duc de Lorraine aurait encouru aussi le reproche d'avoir manqué à ses engagements, puisqu'il s'était rendu caution » pour Robert.

Dom Calmet mentionne un paiement de 25.000 florins fait aux Messins en septembre 1370. D'autre part, on possède une ordonnance de Charles V, en date du 12 novembre de la même année, qui prescrit un versement au duc de Bar de 25.000 francs, provenant des dîmes prélevées dans les diocèses de Reims, de Châlons, de Laon, de Soissons et de Noyon. Ces deux sommes font évidemment partie des paiements faits par le duc pour solder sa rançon (4).

A peine sorti de sa prison de Metz, Robert retomba de nouveau

(1) Lettre en latin « Magnifico et potenti viro domino Galeachio, domino Mediolani ». Cf. M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 607.

(2) De Smyttère, *Essai historique*, p. 12.

(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 220.

(4) *Annales du Barrois*, t. I, p. 229. Cf. M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 725 et 1081.

en captivité et cette troisième arrestation offrit cela de particulier qu'elle fut le fait de sa mère.

On ne peut douter, cette fois, qu'Yolande n'ait été poussée à cette mesure extraordinaire par le rapprochement de son fils avec Henri de Bar. Tandis, en effet, qu'elle s'emparait de la personne du duc, dans ses propres États, l'irascible princesse faisait enlever le sire de Pierrefort, sous les yeux mêmes de Charles V, près du château de Vincennes, où le roi se plaisait à retenir son favori. Immédiatement, — le 19 janvier 1371, — Charles V invite le bailli de Vitry à se transporter auprès d'Yolande pour lui intimer, en son nom, l'ordre d'élargir son beau-frère (1).

Robert est rendu sans délai à la liberté.

Mais l'indomptable comtesse reste sourde à toutes les injonctions du roi, en ce qui concerne Henri de Bar. C'est en vain que le monarque français la somme de le remettre en ses propres mains. Elle tient son éternel rival et elle ne le lâchera pas. Pour plus de sûreté, elle le fait conduire, de prison en prison, là où elle sait qu'il sera à l'abri d'un coup de main.

Pour en terminer, Charles V fait arrêter Yolande à son tour. Le 25 avril 1371, la comtesse est saisie au château de Bar et emmenée, avec toutes les personnes attachées à son service. Enfermée d'abord dans la forteresse d'Arrentières, elle est transférée au château de Bar-sur-Aube, puis à Sens (2) et de là à Paris, dans la tour du Temple.

La captivité ne fit pas céder Yolande.

Vers le commencement de septembre 1372, elle parvint à s'échapper, mais, reprise par le sire de Longueval, chambellan du roi, elle fut promptement réintégrée au Temple.

La comtesse n'en sortit que le 26 octobre 1373. Elle en avait occupé les deux premiers étages, avec sa chambre à coucher au second (3).

(1) M. Léopold Delisle, ***Mandements de Charles V,*** 749.

(2) Cf. M. Léopold Delisle, ***Mandements de Charles V***, 823.

(3) Les Bénédictins de Saint-Maur, rédacteurs de l'***Art de vérifier les dates,*** réclamaient un OEdipe pour leur apprendre la cause, la durée et le lieu de l'emprisonnement d'Yolande de Flandre. Leur vœu se trouve réalisé par Servais, mais, jusqu'à lui, bien des propos ont couru sur cet événement. Kervyn de Lettenhove a lu dans une chronique manuscrite de Jean, abbé de Laon, que la comtesse avait été mandée par Charles V, à Paris, « laquelle se parti sans congiet et disoit-on que elle s'en alloit pour espouser le roy d'Angleterre ». Charles V, inquiet, aurait envoyé à sa poursuite un chevalier qui l'aurait atteinte près de Péronne et ramenée à Paris. C'est le cas du sire de Longueval. La chronique de l'abbé de Laon nous

Malgré les torts récents de sa mère envers lui, Robert et sa femme, la duchesse Marie, étaient intervenus chaleureusement pour elle auprès de Charles V. Le comte et la comtesse Louis de Mâle avaient joint leurs prières à ces filiales instances et les bonnes villes de Flandre avaient rédigé requêtes sur requêtes en faveur de la noble dame de Cassel. Le roi ne se laissa fléchir que quand la princesse, à la fin soumise, eut promis de lui remettre Henri de Bar, au château même de Vincennes et de se tenir entièrement « à la mercy » du roi (26 octobre 1373).

Le politique qu'était Charles V se montra surtout soucieux de sauvegarder les droits du duc de Bar, son beau-frère, dans cette Flandre, où il savait qu'il serait son soutien. Yolande s'obligea, par lettres et par serment sur les Saints Évangiles, en présence du corps de Jésus-Christ, à assurer à son fils l'héritage de ses terres de Flandre et à n'en pas disposer à son préjudice.

En outre, elle dut mettre le duc de Bar en possession de toutes ses terres de France. La jouissance viagère de tous ses biens lui était conservée, mais elle dut livrer les forteresses de Clermont, de Vienne-le-Château et de Cumières au roi de France, qui aurait le droit de les garder tant qu'il lui plairait.

Yolande obtint, de Charles V, des lettres de pardon qui lui firent remise, non seulement de la capture d'Henri de Bar, et de sa propre évasion, mais aussi d'autres méfaits, tels que l'arrestation dans les États du roi et l'exécution de l'huissier Colart de Marisi, du chevalier Loys de Berzuz et du clerc-marié Warnesson. En même temps, le roi octroya à la comtesse la restitution des terres qu'il avait fait saisir, lors de son arrestation, dans le Perche et dans le pays Chartrain et il promit de lui faire rendre la forteresse de Nogent-le-Rotrou par la comtesse d'Alençon, en faveur de qui il en avait disposé[1].

Pour faire face au paiement des obligations pécuniaires qui lui furent imposées, Yolande vendit son hôtel du Colombier et celui du Pont-Perrin.

De 1340 à 1350, ses séjours avaient été très fréquents à l'hôtel du Colombier. Cet hôtel, nous l'avons dit, était proche l'église Saint-Germain-des-Prés. Il était dit *du Coulombier* ou *de Cassel*, et les rues du Vieux-Colombier et de Cassel — de simples chemins

apprend que le bâtard de Flandre, ayant pris fait et cause pour Yolande, brûla et ravagea les terres de ce chevalier (*Œuvres de Froissart*, Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 539).

(1) M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 939.

alors, non bordés de maisons — y aboutissaient. Au dire de certains auteurs, la rue Cassette actuelle serait l'ancienne rue Cassel [1].

Le second hôtel était situé le long d'un canal, nommé le Pont-Perrin, qui aboutissait de la culture Sainte-Catherine à la porte Saint-Antoine. Le cours de ce canal, le plus ancien égout de Paris, fut changé plus tard, en 1412, car il était devenu une gêne intolérable, non seulement pour l'hôtel royal de Saint-Pol, mais pour le dauphin Louis de France qui occupait alors l'hôtel du Pont-Perrin.

Lors de son premier mariage, Yolande avait habité, avec le comte Henri IV, « l'hôtel de Bar », tenant au mur extérieur du couvent des Célestins, au bord de la Seine. Avec Philippe de Navarre, elle occupa parfois l'hôtel de Longueville; mais, à la fin de ses jours, sa résidence à Paris fut un hôtel situé non loin de l'église Saint-Nicolas, sur le quai des Bernardins. Yolande devait cette nouvelle habitation à un acte de munificence de Charles VI qui a été révélé à M. de Smyttère par un mandement de juillet 1389. Cet hôtel, provenant de Jean Serclainx, évêque de Cambrai, devint la demeure, à Paris, du duc Robert et de ses successeurs [2].

A sa sortie du Temple, Yolande de Flandre se rendit à Cassel, dans son château de Nieppe ou de la Motte-au-Bois. « Elle retrouva, dit de Smyttère, dans les parages délicieux où elle avait passé une partie de sa jeunesse, un calme dont elle n'avait pas joui depuis longtemps ».

La politique continuait à être son principal souci. Kervyn de Lettenhove rapporte une lettre du comte de Saarbrück à la comtesse de Bar, qui prouve à quel point l'intéressaient les affaires du roi. Jean de Saarbrück était boutillier de France et il avait épousé Gillette de Bar. Voici ce qu'il écrivait à Yolande, le 20 août 1376, de Bruges où il avait été délégué, par Charles V, pour traiter de la prorogation des trêves, avec les Anglais :

« Nous avons eu et avons de jour en jour tout plain de paroles « avecques les légas, mais encore n'i-a-t-il chose où on se puisse « gramment attendre de finable conclusion [3].

. . . .

« Quant à l'enfant dessus dit, quant le roy vint à Paris, il y fit

(1) Dr P.-J.-E. de Smyttère, *Essai historique sur Iolande de Flandre*, Lille, 1877, p. 313.

(2) De Smyttère, *Essai historique*, p. 317.

(3) On n'arrivait à rien, écrit Froissart, parce que « li Englès demandoient et li François ossi ».

« mander le dit enfant par devant li, et parla à li moult longuement « et le interroga et examina diligemment; ... il le trouva vray « foubs nais; si l'a-on fait tondre à la guise d'un fou, et l'a-on chargié « à onze sergens qui le meinnent chascun jour par la ville de Paris, « monstrant au peuple comment que c'est uns foubs. Et quand ad « ce, ma chière et redoubtée dame, que vous m'avés escript que je « vous face savoir comment que le roy mon seigneur a receu les « chevaliers qui vindrent avecques ledit enfant à Paris, plaise-vous « savoir que il n'est nulles novelles que à la compaignie dudit « enfant il venist aucuns chevaliers, ne autre personne notable, « fors tant seulement que il vint à Paris, ensi comme maints foubs « y viennent parmi an » (1).

La dame de Cassel eut beaucoup de peine à obtenir de Louis de Mâle qu'il lui permît de mettre en possession de ses terres le duc de Bar ou le fils aîné de celui-ci. En 1377, elle n'avait pas encore son consentement et elle se voyait à la veille de retourner à la tour du Temple, comme elle avait juré de le faire, dans le cas où elle n'aurait pas satisfait à tous ses engagements.

Pour éviter une aussi fâcheuse disgrâce, Yolande se rendit, avec Robert, au château de Vincennes. Elle y justifia, auprès du roi, de tous les efforts qu'elle avait faits. Convaincu par ses preuves et sollicité par le duc de Bar, Charles V dispensa la malheureuse princesse de se constituer prisonnière et l'affranchit de toutes les obligations qu'il lui restait à remplir.

Elle put alors s'occuper du rétablissement de ses finances, de l'administration et de l'embellissement de ses domaines. Le 6 août 1378, elle établit pacifiquement un règlement pour la fabrication et la vente des draps à Cassel et dans le Casselambacht (2).

Son fils Robert devait donner, en l'an 1400, un pendant à ces lettres-privilèges par une *Charte pour les maîtres et compagnons drapiers de Bar*. Nous avons publié, au sujet de cette ordonnance, une courte étude (3) où, sur la foi d'un *étymologiste* sedanais, nous avons fourni une explication tant soit peu tourmentée du mot *conrer*, qui signifie tout simplement : *parer*, *apprêter*. Défions-nous toujours des étymologistes, si aimables qu'ils puissent être !

(1) Un jeune homme de dix-sept ans était venu à Paris, se donnant comme le fils du roi et de la reine, et, par suite, comme l'héritier du trône. Yolande tenait à connaître le résultat de cette tentative à la Naundorff. Cf. *Œuvres de Froissart*, Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 382 et 472, t. XXIII, p. 121.

(2) De Smyttère, *Essai historique sur Iolande de Flandre*, p. 204.

(3) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* (année 1895).

Yolande était dame de Gravelines, en même temps que de Dunkerque. Elle conçut le projet de faire creuser un canal de Gravelines à la mer pour recevoir les eaux de l'Aa, avec une écluse d'échappe et un bassin. Les travaux, suspendus à plusieurs reprises ne furent terminés qu'aux environs de 1638 par le roi d'Espagne, Philippe IV (1). Six ans après, en 1644, les Français détruisaient le canal d'Yolande de Flandre.

A Dunkerque, ville érigée en seigneurie par Robert de Béthune, pour Robert de Cassel, Yolande possédait le château des *Dunes,* voisin du port, et elle l'habita souvent avec Robert de Bar.

Mais, en Flandre, sa résidence favorite était le château de la Motte-au-Bois. L'an 1380, nous la voyons, en ce noble séjour, présider « dans sa robe d'apparat, garnie, selon ses armes, de deux *royes* et par-dessus une *couverture* d'hermines dont le drap était d'or » (2), à des réjouissances princières, offertes à la famille de Robert, pour l'inauguration d'une chapelle. Le fils aîné du duc de Bar et de Marie de France venait d'être armé chevalier à Reims, au sacre de Charles VI, en même temps que le nouveau roi, et il s'agissait de le fêter.

D'ailleurs, écrit de Smyttère avec tout l'amour-propre d'un enfant de Cassel, « Yolande se plaisait à procurer à ses petits-fils des distractions agréables et des exercices hygiéniques, sous l'ombrage des magnifiques arbres de la forêt, comme dans les grands et riches parcs du château. Ils visitaient, avec leurs parentes, les beaux sites des environs de Cassel et les châtellenies voisines ».

M. J. Carlier, auteur d'*Henry d'Oisy*, a retrouvé une ballade d'Eustache Deschamps, composée à cette occasion. Jeanne de Bar, une des filles de Robert, qui était l'objet de la prédilection d'Yolande de Flandre, y est particulièrement célébrée :

Madame y est de ce lieu souveraine,
Jehanne de Bar qui est des fleurs de liz
De Hazebrouck Yolent, ce m'est vis,
Et toutes ont gent corps et droit et bel;
Dont qu'il d'amour vouldra estre ravis
A Nyeppe voit, près du Val de Cassel.

A Dunkerque, de somptueuses réceptions furent faites à Yolande

(1) De Smyttère, ***Essai hist. sur Iolande de Flandre***, p. 45.
(2) De Smyttère, ***Essai hist.***, p. 81.

et à sa famille. « Bourgeois et peuple s'empressaient à l'envi autour de leur bonne comtesse » (1).

En Flandre, Yolande avait pris pour conseiller un écolâtre de Saint-Pierre d'Aire, qui paraît avoir eu une influence plutôt heureuse sur ses décisions.

Le petit cahier oblong, en papier, de dix feuillets, signalé aux archives du Nord, par de Smyttère, comme renfermant les dépenses de cuisine de la comtesse, depuis un « lundi après la Saint-Laurent jusqu'à la veille de la nativité Notre-Dame », serait très curieux à consulter pour une étude de mœurs de cette époque.

Un de ses mandements dénote que les procédés de *dénaturalisation*, si familiers aux agents du fisc en notre siècle, n'étaient pas un secret pour la prudente ménagère. Yolande mande au clerc Jean le Smet, « de délivrer à un varlet une pinte de vin blanc par jour pour laver la jambe d'un cheval qui boite et d'y mettre, en le chauffant, un peu de graisse, afin que le varlet ne le boive, mais de ne dire mot de cela, parce que les chevaux en souffriraient » (2).

En 1380, la dame de Cassel vit s'éteindre son ennemi irréconciliable, Henri de Bar. Le roi de France perdait en lui un fidèle et valeureux serviteur.

Son fils, Pierre de Bar, jeune prince « fier et hautain, mais vaillant aux armes », périt, quelques mois après lui, dans une lutte avec le duc Robert, ouverte, écrit Wassebourg, à l'instigation d'Yolande de Flandre. On suppose que le dernier sire de Pierrefort fut tué au siège de Bouconville (3). Il s'était noblement distingué au service du roi Charles V. Faute d'héritier direct, toutes ses seigneuries tombèrent aux mains du duc de Bar.

Parmi les principautés qui échurent ainsi à Robert, se trouvait le château de Nonsard, qu'il donna, quelques années plus tard, à son fidèle chambellan, Liébaut de Baudrecourt, en récompense de ses nombreux services.

Les Anglais profitèrent des querelles religieuses de l'époque, pour tenter une nouvelle descente en Flandre, sous la conduite de l'évêque urbaniste Norwich. Le jour de la Saint-Urbain (25 mai) 1383, ils battirent, près de Dunkerque, « douze mille flamands-

(1) De Smyttère, *Essai hist.*, p. 83.

(2) Registre X de l'inventaire de Lille, d'après de Smyttère, *Essai historique sur Iolande de Flandre*, p. 67.

(3) L'époque de la naissance de Pierre II de Bar reste fixée, d'une façon très incertaine, entre 1341, l'année du mariage de son père avec Isabelle de Vergy et 1354, l'année de la mort de sa mère.

flamingants tous apperts compaignons de la terre de Madame de Bar. La paouvre cité triste et dolente fust arse et détruite dans ces meutes et commotions ».

Après avoir pris Gravelines et Bergues, ils s'avancèrent contre Cassel, en semant l'incendie sur leur passage. Yolande put s'échapper de son château avant que l'ennemi se fût emparé de la place. De Paris, où elle s'était réfugiée d'abord, elle écrivit pour réclamer « un corset et des cottes » que, dans sa précipitation, elle n'avait pu emporter de la Motte-au-Bois (1).

Yolande se retira ensuite dans le Barrois.

Au mandement du roi, Robert envoya tout d'abord ses troupes pour secourir Louis de Mâle; mais bientôt il se rendit lui-même, avec ses forces, à l'armée que Charles VI avait réunie dans le comté de Flandre. Il était accompagné de ses deux fils aînés. Servais pense que c'est pour cette campagne que furent expédiés, de Metz à Pont-à-Mousson, la lance ferrée pour la bannière du duc, six autres lances, pour lui et ses fils, son « harnoix d'armes » et ceux de « nos josnes seigneurs » (2).

Trois jours après, un « charton » prenait à Pont-à-Mousson, pour le conduire à Saint-Mihiel, le « chariot d'armes » de Robert. Une « neif », entretenue par le duc sur la Moselle, entre Frouard et Pompey, pour le transport des voyageurs et des marchandises, avait amené ce chariot à Pont-à-Mousson.

« Quant mons. alat en Flandres », la duchesse Marie resta dépositaire du pouvoir, avec Robert des Armoises, « ordonné par mons. son lieutenant en son paiis » (3).

Rentrée dans le duché de Bar, Yolande y alterna ses séjours entre Clermont-en-Argonne et Varennes. Le 10 octobre 1385, elle appela à faire partie de sa maison et de son conseil Jean de Lor, chevalier, qui lui resta attaché jusqu'à sa mort, et devint un de ses exécuteurs testamentaires.

V. Derode publie une lettre de la comtesse douairière de Bar, adressée au bailli de Dunkerque, le 2 septembre 1386, alors que son petit-fils Philippe se disposait à descendre en Angleterre, à la suite de son oncle Philippe le Hardi : « Lui acheter trois tonnelets de caques pleines de poissons sallez, c'est assavoir saumons, morues, makereaux et aultres... Ce qu'ils cousteront nous le ferons rabattre à vos comptes et se vous n'avez tant d'argent des exploits

(1) De Smyttère, *Essai hist.*, p. 86.
(2) Sans doute par son armurier ordinaire, Jacquemin de Saint-Mihiel.
(3) *Annales du Barrois*, t. II, *anno citato*.

de vostre office, faites-vous l'argent du vostre et nous vous ferons rendre compte... » (1).

Servais nous parle, à différentes reprises, de salaisons de Dunkerque amenées dans le Barrois.

Bien des guerres de voisinage affligèrent les domaines d'Yolande en Flandre, pendant les dernières années de sa vie. Mais de pareils démêlés rentrent tellement dans le cours ordinaire des choses à cette époque, qu'il serait oiseux de les rapporter.

Les différends entre Yolande et Philippe le Hardi sont d'une nature plus spéciale. Le duc de Bourgogne, du chef de sa femme Marguerite, avait gardé le revenu des villes, terres et châtellenies de Bergues, Neuport et Douze (cette dernière seigneurie, près de Gand, dans le comté d'Alost), dont Louis de Mâle s'était mis en possession, malgré les sommations de la comtesse. Yolande réclamait ce revenu (de 2.131 livres), comme sa propriété héréditaire et permanente. Le 1er octobre 1388, elle fit assigner Philippe le Hardi devant le parlement de Paris.

La noble dame de Cassel, que nous avons vue malmener, dans le Barrois, les officiers de la Couronne, avait été, à son tour, dans la personne de ses officiers, victime des attentats des gens du duc de Bourgogne. Le mémoire qu'elle produisit contre eux se retrouve aux archives du Nord, dans le registre n° XI de la Chambre des comptes. Yolande « poursuivit le jugement de cette affaire avec chaleur », écrit de Smyttère. Elle n'en obtint la solution qu'en 1392. Elle reçut 22.000 francs d'or et, moyennant cette somme, elle se désista de tous ses droits.

Yolande de Flandre mourut le 12 décembre 1395, à son château du bois de Nieppe, près du Val de Cassel, où elle était venue résider depuis plusieurs années.

Le duc Robert, son unique héritier, lui succéda dans la possession des terres qu'elle avait en France et dans la Flandre.

En 1385, Yolande lui avait cédé entièrement son douaire en Puisaye.

Le 12 octobre 1388, « considérans et attendans les jours et temps de ceste mortelle vie estre briefz et que chose n'est plus certaine de la mort ne moins certaine du jour et heure d'icelle, comme bonne et vraie catholique et fille de Saincte Église, voulans pourveoir au salut et sauvement de son âme, saine de cuer, de corps et d'entendement, par la grâce de Dieu, Yoland de Flandres, comtesse de Bar, dame de Cassel et des baronnies et terres d'Alluye et de Mont-

(1) De Smyttère, *Essai hist.*, p. 93.

mirail, avait, de sa propre et pure volunté, fait, ordené et devisé son testament, ordonnance et darrène volunté » (1).

On y remarque un témoignage particulier de bienveillance en faveur de Jeanne de Bar, cette fille de Robert et de Marie de France, que nous avons vue célébrée par Eustache Deschamps. Yolande lui lègue ses bijoux les plus précieux (2).

Elle assignait 400 francs « aux pauvres pucelles, pour les engager à se marier avec de pauvres ouvriers, dans toute l'étendue des terres qu'elle possédait » (3).

Dans ce testament Yolande de Flandre exprimait son intention d'être inhumée dans l'église de Térouanne, pour laquelle elle avait souscrit diverses fondations.

Mais, depuis, elle avait témoigné le désir que son corps fût amené, à Bar-le-Duc, en la collégiale de Saint-Maxe, dans le tombeau où reposaient, depuis cinquante ans, les restes du comte Henri IV.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'Yolande de Flandre soit ainsi revenue à son premier mari. Depuis la fin de 1357, Philippe de Navarre semble lui être demeuré complètement étranger.

L'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois*, très familier avec tout ce qui concerne la maison d'Évreux et, en particulier, avec tous les événements qui intéressent le second époux d'Yolande, ne fait mention qu'une seule fois de la comtesse, qu'il appelle duchesse. C'est à propos de sa captivité à la tour du Temple, en 1372 :

« Cy parle de la duchesse du Bar qui fut femme de monseigneur Philippe de Navarre, laquelle portoit guerre à son filz qui avoit à femme une des seurs du roy de France, et pour ce estoit prisonnière à Paris. Et par ung frère prescheur qui estoit son confesseur elle eschappa de prison et s'enfuy jusquez près de Flandres, mais elle fut reprinse par monseigneur de Reneval et ramenée à Paris » (4).

La *Chronique des quatre premiers Valois* nous fournit ici un détail ignoré des annalistes du Barrois : l'intervention du confesseur d'Yolande de Flandre dans son évasion. L'auteur de cette chronique était évidemment Normand, comme le suppose son éminent éditeur. Il était mieux informé de ce qui se passait dans

(1) *Essai historique sur Iolande de Flandre*, par de Smyttère, p. 241.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 139.
(3) De Smyttère, *Essai hist.*, p. 245.
(4) Siméon Luce, *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 242.

son voisinage que des événements de notre province lointaine, mais son témoignage n'en est pas moins précieux pour compléter nos documents régionaux et, au besoin, les corriger.

« De la guerre par entre ceulx de Mets et le duc du Bar, écrit-il à la date de 1371, oult une bataille empres le chastel de Montfaucon, et eurent ceulx de Metz victoire. Et y oult moult grant estour et moult y oult prins de nobles hommes, le nepveu de l'empereur et monseigneur N. du Bar et le seneschal du Bar et moult d'autres nobles hommes » (1).

Le « nepveu de l'empereur et monseigneur N. du Bar » (2) ne constituent qu'une seule et unique personne : le duc Robert.

De plus, le chroniqueur des *Quatre premiers Valois* se trompe, en plaçant en 1371 ce combat de 1368, où les Messins firent prisonnier le jeune duc; il ignore sa longue captivité, mais il apporte un appui considérable à ceux qui, comme de Smyttère et comme nous, hésitent à mettre à la charge de Robert de Bar le prétendu guet-apens de Ligny. Il établit en effet qu'il y eut là « grand estour », autrement dit une grande bataille, conséquence d'une véritable guerre. Or, souvent des chevaliers se défiaient à un corps-à-corps, sous les yeux des armées qui allaient en venir aux mains. C'est un combat singulier de ce genre qui, avant l'attaque générale, était sans doute convenu entre Jean de Mars et le chevalier de Hervilley. Robert s'avançait probablement pour y assister en toute loyauté, quand le chef des troupes messines prit peur, ou plutôt feignit de battre en retraite, pour tromper les Barrisiens.

L'auteur de la chronique si heureusement mise au jour par Siméon Luce, en 1862, fait de la bataille de Ligny une bataille de Montfaucon. Nous n'avons trouvé trace d'un engagement près de Montfaucon, à cette époque, chez aucun des Lotharingistes.

Ce que l'on peut induire de cette récente donnée, c'est que les Messins ont poussé jusque-là, au cours des hostilités, que n'avait sans doute point interrompues la capture de Robert. En 1369, exaspérés de la continuation de la lutte, ils vinrent brûler le « neuf bourg de Briey » (3). Il est possible que, dans cette expédition, ils aient traversé la Meuse et rencontré, à Montfaucon, les forces

(1) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 221.

(2) Siméon Luce signale comme preuves des scrupules de son chroniqueur quatre pages où il a laissé en blanc des noms dont il n'était pas certain. Cette cinquième lacune lui a échappé.

(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 213.

d'Henri et de Pierre de Bar, les principaux auteurs de leur mésintelligence avec le Barrois. Jamais, en tout cas, ils ne s'emparèrent de l'un de ces deux seigneurs. En mars 1368, Henri de Bar faillit tomber entre leurs mains, à Bouconville, mais il réussit à s'y cacher dans le beffroi, et à s'esquiver à temps.

C'est par le rapprochement des Annales en apparence les plus étrangères les unes aux autres, que notre siècle peut arriver à reconstituer fidèlement l'histoire du passé. Servais a retrouvé les traces d'un voyage du duc Robert, en France, vers le milieu de juin 1375, dans le simple envoi d'une « cote d'acier » que lui fit, le 16 dudit mois, Guillaume, maître de la monnaie de Saint-Mihiel.

La réclamation faite, à quelques jours de là, par Marie de France à l'évêque de Metz « du gros canon qu'il avait emprunté », permet à notre historiographe de constater que la duchesse prit le gouvernement du Barrois, comme elle avait l'habitude de le faire en l'absence de son mari.

Mais Servais nous laisse ignorer la cause de ce déplacement du duc. La *Chronique des quatre premiers Valois* supplée aux informations qui lui ont manqué. C'est pour répondre à la « grant semonce du roi » et se rendre au siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte que Robert quitta alors ses États.

« A la journée que on espéroit, vindrent des haulz barons de France, le connestable, le duc de Lorraine, *le duc du Bar* et grant quantité de nobles hommes... Là oult moult de fortes saillies et de fors assaulx. Les François avoient bien quarante engins que ungz que autres, que grans que petis » (1). Le « gros canon » renvoyé par l'évêque de Metz ne dut pas figurer dans ce parc d'artillerie formidable que le génie persévérant de Charles V et la vaillance de son entourage avaient formé devant le poste avancé des Anglais. Le danger qu'il y aurait eu à démunir le pays de ses moyens de défense, au moment où s'annonçait une invasion des « Bretons », plus encore que les difficultés d'un lourd transport ne put permettre à la régente du Barrois d'envoyer au roi, son frère, cet « engin » plutôt grand que petit.

Mais, c'est surtout au sujet de Philippe de Navarre que le chroniqueur normand nous apporte de précieux renseignements et, — comme dit Siméon Luce d'une façon générale, — « des lumières nouvelles ».

(1) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 253. Parmi les « nobles hommes figurait Pierre de Bar. Cf. M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 1146.

Il ne mourut pas ennemi irréconciliable des Valois, comme l'a cru Servais.

« Cy dit l'istoire que, quant le roy d'Angleterre fut retourné en Angleterre, il fit delivrer le roy Jehan et vint à lui et lui dit : « Beau frère de France, moy et vous sommes, la mercy Dieu, en « bon acort ». Et s'entreacolerent et baiserent les deux roys. Au-devant, le roy Édouart n'avait onquez appellé le roy Jehan, ne son pere, ROYS DE FRANCE...

« A la court du roy d'Angleterre vint monseigneur Philippe de Navarre. Et le jour qu'il vint, donnoit le roy d'Angleterre disner au roy Jehan. Et sur leur disner vint monseigneur Philippe de Navarre contre lequel le roy Édouart se leva. Et à iceluy disner requist le roy Jehan au roy Édouart ung don. Et le roy Édouart lui respondi : « Beau frère, il n'est chose dont je vous escondisisse, hors mon « honneur et mon desheritement ». Et lors lui respondi le roy de France : « Ce que je vous requier n'est riens de ce ». Donc dit le roy d'Angleterre : « Beau frère et je vous le donne ». Et lors le mercia le roy de France et lui dit : « Icellui don est tel que mon cousin le « conte de Flandres qui cy est ait paix à vous comme moy ». De ce fist le roy d'Angleterre triste chiere et dit au roy de France : « Beau frère, c'estoit la chose du monde que plus enviz eusse fait, « car c'estoit m'entente de le guerroier de tout mon povoir. Et « estoit l'omme du monde que je pensoye à plus grever. Mais puis « qu'il vous plait, je le vueil et acorde vostre requeste ».

« Par ceste manière, fut fait l'acort et la paix du conte de Flandres par devers le roy d'Angleterre. Et l'andemain Jehan le roy de France donna à disner au roy d'Angleterre. Et à celle feste furent les enfans de France et le duc d'Orliens et y furent avec ledit roy d'Angleterre, son ainsné filz le prince de Galles et tous ses frères. Et comme l'en vouloit le roy d'Angleterre asseoir ne vit pas monseigneur Philippe de Navarre. Lors dist par ceste manière au roy de France : « Beau frère de France, il fault que vous me « donnes ung don et je le vous requier ». Donc dit le roy de France : « Beau frère, dittez ! » Lors dist le roy d'Angleterre : « Beau frère, « je vous prie que beau cousin Philippe de Navarre ait sa paix « avec vous ». Et donc dit le roy de France : « Beau frère pour « l'amour de vous, je le vueil ». Lors fut mandé monseigneur Philippe de Navarre. Et comme il vint... le tenoit le roy Édouart par la main, lequel dit au roy de France : « Beau frère, je vous « livre le plus loial chevalier qui oncquez passast la mer pour venir « à ma court ». Et là s'entrejurèrent paix à tenir le roy de France et monseigneur Philippe de Navarre. Et tant comme depuis ves-

quirent, ilz furent bons amis ensemble et bien gardèrent la paix l'un à l'autre » (1360)[1].

La fidélité de Philippe de Navarre envers le roi de France fut telle que Bertrand Du Guesclin trouva en lui le concours le plus actif.

Lorsque Jean Jouel, après avoir pris le fort d'Auviller, vint devant Bernay avec sa « route » d'Anglais, « manda monseigneur Philippe de Navarre tous les nobles de Normendie et ceulx de Rouen ; car monseigneur Philippe avoit de par le roy Jehan lettres patentes, à seel pendant en las de saye et cyre vert, que tous fussent prestz pour venir à son mandement comme au propre ban du roy »[2].

Dans le même temps, ayant à nommer un chef pour la croisade projetée à Avignon, à l'instigation du roi de Chypre, le roi Jehan désigne le mari d'Yolande de Flandre et le fait « maistre et gouverneur de toutes ses gens, à icelle emprinse d'aler sur les mescreans Sarrazins, ennemis de la foy ».

Mais la chevauchée contre Jean Jouel avait été fatale au comte de Longueville.

Il faut lire dans la *Chronique des quatre premiers Valois* le récit de cette « chevauchie » et le « soupper » donné, dans un jardin, par Philippe de Navarre à tous les chevaliers et escuyers qui s'y rendirent[3]. « A la très grant et bonne chière qu'il fist aux gens d'armes celui jour lui prinst la maladie de la mort d'une froidure qui le prinst après le chault... Il vinst à Vernon et là acoucha malade et fut tant la maladie griefve qu'il en mourust.... Quant il fut apressé du mal, il se fit confez moult devotement.... Et lui bailla l'en ses derrains sacremens et l'absolucion « a pena « et culpa » qu'il avoit requiz qu'elle lui fust leue. Puis getta le derrain souppir et trespassa moult devotement » (29 août 1363).

Yolande n'était pas là pour lui fermer les yeux.

Tandis que son époux guerroyait en Normandie, la mère du duc de Bar demeurait aux côtés de son fils pour le soutenir contre ses innombrables ennemis. Jamais le Barrois n'avait été en butte à plus d'hostilités.

Les « routes et compagnies des Bretons, Gascons, Anglais et autres quelconques », amenées par le sire de Grancey, ne cessaient d'y « meffaire ».

(1) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 119.
(2) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 131.
(3) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 131.

Aux environs de La Mothe, s'étaient avancés « li complice du signour de Bulligneville cuidant enlever » cette place.

« Le comte de Wademont (Vaudémont) et li Breton » avaient brûlé et pillé Vouton, puis le faubourg de Gondrecourt.

Surtout la troupe d'aventuriers qui, sous les ordres d'un capitaine nommé Ménéduc, tenait garnison à Vaucouleurs, étendait ses ravages dans le duché. La convention du 13 août (1363), avec Henri de Vaudémont, n'arrêta pas les déprédations du chef breton.

C'est en vain que, pour protester, le duc de Bar envoie deux délégués à Arnaud de Cervolles, qui se trouve à Saint-Dizier. Les injonctions de l'Archiprêtre à Ménéduc ne durent pas lui paraître très sincères, car, le 14 septembre, Robert lui ayant envoyé un mémoire, il ne craignit pas de le déchirer devant le sergent de la prévôté de Gondrecourt qui le lui avait apporté.

Les compagnies ne consentirent à s'éloigner du Bassigny barrois qu'après le paiement de 20.000 florins, fait le 13 octobre à Arnaud de Cervolles. Sa quittance est conservée aux archives de Nancy (Layette Bar; Mélanges n° 157) et Cervolles y prend le titre de *Sire de Leureux et de Château Villain* (1).

Quand Philippe de Navarre mourut, « ses sœurs madame la royne Blance et madame Jehenne de Navarre firent le plus merveilleux dueil du monde, criant : « Hélas, Dieu, que fais-tu, qui nous hostes nostre bon frère et nostre *espoux?* Espoux voirement, car par lui estions gardées et soustenues. Or avons-nous tout perdu » (2).

Yolande de Flandre était bien oubliée, et il existe peu d'exemples d'une séparation volontaire aussi complète, d'un divorce amiable aussi effectif.

Le hasard des guerres n'a pu suffire à retenir ainsi les deux époux, chacun de son côté et nous craignons bien que le caractère vraiment difficile de la veuve du comte Henri IV ait été pour une grande part dans l'éloignement de son second mari (3).

(1) *Annales du Barrois*, I, p. 147.

(2) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 133.

(3) Philippe de Navarre fut enterré, non à Paris, chez les Cordeliers, comme l'écrivent Servais et de Smyttère, mais à Évreux, dans l'église Notre-Dame. C'est la *Chronique des quatre premiers Valois* qui nous l'apprend et, ici, nous sommes enclin à nous en rapporter à elle de préférence. « Le corps de monseigneur Philippe de Navarre, nous dit-elle, fut mis en sepulture en la cité d'Évreux, en la mere Église de Nostre-Dame, ainsi comme à si noble et si hault homme appartenoit ». Le naïf chroniqueur ne voit rien au-dessus de Notre-Dame d'Évreux. Tout à l'heure, il nous décrivait le sceau des lettres patentes de Philippe de Na-

Quoi qu'il en soit, l'agitation dans laquelle avait vécu Philippe de Longueville avait amené le plus grand désordre dans ses finances, et Yolande, qui n'avait pas eu d'enfant de lui, dut renoncer « aux biens meubles, dettes actives et passives délaissées par son trépas » (1).

Le titre de comtesse de Longueville fut perdu pour elle et, de son vivant, l'infortunée douairière le vit porter, successivement, par la première et par la seconde femme de Bertrand Du Guesclin : Tiphaine Raguenel et Jeanne de Laval.

A la mort de Philippe de Navarre, Charles V n'avait pas manqué de confisquer ce « comté princier » (2) et, le 27 mai 1364, il en avait fait la récompense du chef vaillant qui, la veille de son sacre, lui avait offert, pour étrenne, la brillante victoire de Cocherel.

Au siècle suivant, un troisième capitaine, non moins valeureux que Philippe de Navarre et que Du Guesclin, vit ériger, pour lui, le comté de Longueville en duché.

Anne-Geneviève de Bourbon, en épousant un des descendants de Dunois (1642), ajouta sa renommée à tant d'illustrations. Extrême en tout et exaltée comme Yolande, la duchesse de Longueville mena une existence également tourmentée. Aussi batailleuse que notre comtesse, elle osa, comme elle, s'attaquer à la royauté. Lorsqu'en 1650, après s'être dérobée, sous un déguisement d'homme, aux poursuites d'Anne d'Autriche, la duchesse de Longueville eut traversé la Flandre, pour venir installer le quartier général de sa rébellion et de ses opérations militaires à Stenay, où résidait Turenne, les habitants de l'ancienne prévôté du Barrois purent croire qu'ils voyaient revenir chez eux l'ombre de l'intrépide princesse qui, le 2 octobre 1358, avait bivouaqué à Charny.

Mais Yolande de Flandre fut toute à l'ambition, à la politique. Elle ne paraît avoir donné aucune place à la galanterie que la sœur du grand Condé pratiqua si largement, car nous ne voulons pas croire à une intention malicieuse de De Smyttère, quand il rapporte que Thiébaut de Bourmont, « son co-séquestré » à la tour du Temple, était son « intime » (3).

Le charme de la célèbre duchesse devait lui manquer absolu-

varre, comme s'il l'avait eu sous les yeux. Non seulement il appartenait à la Normandie, comme l'a si judicieusement présumé Siméon Luce, mais il devait être attaché par un lien quelconque à la maison d'Évreux.

(1) De Smyttère, *Essai historique sur Iolande de Flandre*, p. 293 à 300.

(2) Cf. M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 426.

(3) De Smyttère, *Essai historique sur Iolande de Flandre*, p. 55.

ment, car elle est sortie rapidement de la mémoire des hommes, tandis que la jolie frondeuse a eu le privilège de provoquer jusqu'à des passions posthumes.

L'exécution des dernières volontés d'Yolande de Flandre donna lieu à de sérieuses difficultés. Les exécuteurs testamentaires, ne pouvant aboutir, résilièrent leur mandat entre les mains de Robert de Bar. L'examen de la succession amena le duc à constater des irrégularités dans la gestion de Me Simon de Fisseux et à faire arrêter cet agent de la comtesse. De la prison du château de Nieppe, Robert fit conduire le prévaricateur dans le Barrois, pour le soustraire à la protection de l'évêque de Thérouenne, son diocésain; mais, ce transfert ayant eu lieu sans l'autorisation du comte de Flandre, le duc de Bourgogne, suzerain, exigea la réintégration de Simon dans les prisons du château de Lille (1).

De Smyttère affirme qu'il n'y a pas de personnage qui ait fourni aux archives du Nord, à Lille, autant de titres et de pièces intéressantes que la fille de Robert de Cassel (2).

Nous sommes moins favorisés à Bar-le-Duc. Notre « trésor historique » a subi bien des vicissitudes et a été dispersé aux quatre vents de la conquête. Au commencement du xviie siècle, sous la menace des invasions de Louis XIII et de Richelieu, nos archives furent transférées à La Mothe « à pleins tonneaux » (3). Promenées, dès lors, entre cette forteresse et Nancy, suivant la fortune des guerres de Charles IV contre Louis XIV, elles se virent, en 1670, après la chute de La Mothe, transportées à Metz « sur dix-huit chars » (4); puis de Metz à Paris. Le duc Léopold a recouvré une faible partie des chartes du Trésor de Bar et des registres de notre Chambre des comptes, mais il en a fait la réintégration à Nancy, non à Bar. Quelques bribes nous ont été rendues, dans la première moitié de ce siècle; mais l'œuvre de restitution a été suspendue, presque aussitôt que commencée. Pouvons-nous espérer de la voir reprendre jamais?

L'absence si regrettable des comptes de la recette générale du duché de Bar n'a pas permis à Servais de fixer la date des obsèques de la comtesse douairière de Bar, autrement qu'entre le 2 janvier et le 20 mars 1396 (n. st.).

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 242.

(2) *Essai historique sur Yolande de Flandre*, p. 259.

(3) W. Konarski, *Notice sur N.-V. Servais*, Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (année 1885).

(4) De Maillet, *Essai chronologique*, p. 163.

Yolande de Flandre était une princesse fière et courageuse, mais vindicative; une maîtresse-femme, constate notre vénérable annaliste (1).

« Elle fut habile dans l'art de gouverner, hardie, entreprenante et capable des plus grandes choses », écrit Dom Calmet (2).

D'un caractère irréductible, elle avait lutté, pendant un demi-siècle, les armes à la main et devant toutes les juridictions de l'époque. Sans faiblir, elle avait subi les pires vicissitudes, depuis le cruel embarras d'argent jusqu'à la prison d'État.

La suite de cette étude nous dira à quel point elle avait transmis au sang de ses enfants, et notamment aux femmes de sa race et de son nom, son activité prodigieuse et sa rare énergie.

(1) *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 228.
(2) *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 530.

CHAPITRE II

Robert de Bar et Marie de France.

Le gouvernement du Barrois, à la fin du xive siècle, n'était pas un mince fardeau. L'esprit batailleur des seigneurs : évêques, ducs, comtes ou simples chevaliers qui, dans les débris de l'ancienne Austrasie, s'étaient taillé, chacun, un État plus ou moins indépendant, ne leur permettait pas de rester jamais en repos. L'étendue du duché de Bar et sa configuration le mettaient en contact avec nombre de principautés et l'exposaient tout particulièrement à une lutte perpétuelle.

Malgré leurs divisions intestines, tous les membres de la Maison de Bar étaient restés constamment rangés autour de leur chef contre l'étranger, et Henri de Bar, pas plus qu'Yolande de Flandre n'avait ménagé son concours à Robert, dans les guerres extérieures.

A défaut de ces deux soutiens, le duc trouva un appui non moins sûr dans sa femme, Marie de France, la sœur du sage Charles V.

Une éducation commune avait réuni les trois princes, dans leur enfance, à la cour de Vincennes et il semble qu'ils en avaient recueilli les mêmes fruits.

Si, à bon droit, Charles V a été proclamé « le plus réfléchi, le plus sensé, le plus clairvoyant et le plus persévérant de tous les chefs qu'ait eus la France », si « malgré les infirmités qui l'immobilisaient en partie, il s'est montré d'une incessante activité » (1), Robert et Marie de France donnèrent, dans l'exercice de leur souveraineté, la preuve de qualités qui ne furent pas moins éminentes, pour s'être manifestées sur un théâtre plus restreint.

Beau-frère du roi de France et neveu de l'empereur (2), le duc de

(1) Henry Baudrillart, préface de la *Politique du roi Charles V*, de Ch. Benoist.

(2) L'empereur Charles IV était frère de Bonne de Luxembourg, la mère de Marie de France.

Bar ne négligea pas les devoirs auxquels l'obligeait cette double qualité, et il profita avec modération de ces deux alliances pour l'avancement de sa puissance; mais, constate Servais, il n'en tira jamais avantage pour satisfaire son plaisir personnel ou de vaines ambitions. « Le duc et sa compagne, ajoute-t-il, paraissent avoir préféré les occupations qu'exigeaient l'administration de leurs États et la direction de leur famille » (1).

Leurs voyages à Paris furent fréquents. « Nous voulons, ordonne Charles V, en date du 28 novembre 1377, que, pour la venue de nostre trés chière sueur la duchesse de Bar, et pour un certain disner que nostre trés chère et très amée compaigne la royne entent à faire dymenche prouchain, premier jour des Avans, la somme de cent francs d'or soit baillée au maistre de la chambre aus deniers de nostre dicte compaigne, de creue, oultre la despense cothidiainne » (2).

Outre ce crédit extraordinaire ouvert à son budget particulier, la visite de Marie de France coûta à son frère une somme de 1.000 francs « lesquiex mil frans, spécifie le roi, nous avons donnez à nostre très chère seur la duchesse de Bar, pour lui aidier à paier les fraiz, missions et despens qu'elle a faiz en venant par devers nous et que elle fera en retournant en son pais » (3).

Nous avons vu Robert, encore enfant, rejoindre Charles IV, à Metz, en 1354. Nous le retrouvons à Paris, attaché à la personne du même empereur, lors de la réception qui lui fut faite par le roi en 1378 (n. style).

On attribuait, alors, dans toute l'Europe, à la venue de Charles IV en France, autant d'importance qu'en offrait aux yeux de l'univers, en 1896, la visite par laquelle un autre empereur a manifesté, d'une façon si éclatante, son union intime avec notre nation.

Édouard III avait réussi à se faire nommer vicaire impérial de Charles IV. Le « roy Charles » tenait à ce qu'une démonstration en sa faveur vînt contre-balancer la force morale qu'un pareil titre donnait au souverain d'Angleterre, en un temps où « l'Empereur exerçait encore, sur les autres souverains de la chrétienté, une sorte de magistrature suprême » (4).

Il s'agissait aussi de renouveler l'alliance contractée en 1347 et confirmée en 1357.

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 333.
(2) M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, 1525.
(3) M. Léopold Delisle, *loco citato*, 1538.
(4) Siméon Luce, *Histoire de Bertrand Du Guesclin*, t. I, p. 233.

Charles IV arriva par le Brabant, le Hainaut, Cambrai et Saint-Denis.

« Le lundi, quart jour de Jenvier, à La Chappelle fu montez l'Empereur sur le destrier que le Roy lui ot envoyé lequel estoit morel (bai brun foncé) et semblablement fu montez son fils; et ne fu mie sanz avis envoyé de celluy poil; car les empereurs, de leur droit, quant ilz entrent és bonnes villes de leur seigneurie ont accoustumé estre sus chevauls blancs : si ne voult le Roy qu'en son royaume le feist, affin qu'il n'y peust estre noté aucun signe de dominaçion ».

Alors comme aujourd'hui le Protocole veillait. Aussi bien le roi de France peut être dit « empereur en son royaume, il est empereur du royaume de Gaule[1] ».

« Pour aler audevant de Charles IV, de son pallais parti le Roy, monté sur un grant palefroy *blanc*, aux armes de France, richement abillié; estoit vestu le Roy d'un grand mantel d'écarlate, fourré d'ermines; sus sa teste avoit un chapel royal à bec très richement couvert de perles. Quatre ducs estoyent avec luy; c'est assavoir : Berry, Bourgongne, Bourbon et Bar... » (*Livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, par Christine de Pisan. Collection Petitot, 1819, p. 70.) « ... La sage ordonnance du Roy avoit pourveu à l'encombre de la presse, car avoit fait crier, le jour devant, que nul ne fust si hardi d'encombrer les rues par où devoyent passer, et pour garder que ainssi fust faict, furent mis sergens par les rues qui gardoyent le peuple d'eulx bougier de leur places tant qu'ils fussent passez ».

Le chapitre XXXVII de Christine de Pisan abonde en détails sur « la belle ordonnance et grant magnificence qui fu à l'entrée de Paris ».

« Lendemain le prévost des Marchans et les eschevins, à l'eure que l'Empereur disnoit, entrèrent en la chambre et, de par le Roy, lui présentèrent une nef pesant neuf vingts et dis mars d'argent, dorée et très richement ouvrée, et deux grans flacons d'argent esmailliez et dorez, du poids de soixante-dix mars et à son filz, une fonteine, moult bien ouvrée et dorée, du poids de quatre-vingt et treize mars, avec deux grans poz dorés, de trente mars; dont l'Empereur, grandement mercia la ville et eulx aussi.

. . . .

« Après-disner, l'Empereur et le Roy, assis sur deux chayères,

(1) Philippe de Mézières, *Somnium Viridarii* et *Songe du vieil Pélerin*. Cf. N. Jorga, *Philippe de Mézières*, Paris, Em. Bouillon, p. 431.

firent tous vuidier de la chambre fors leur deux chanceliers, et, bien l'espace de trois heures, parlèrent ensemble; mais, de leur paroles, ne qu'ilz ordonnérent, ne scet-on riens, fors que, en la fin de leurs parlers, apellerent leur chanceliers (?) et à euls deviserent.

. . . .

« Grant soupper tint le roy, celle vueille de la Tiphaine, où tant avoit de nobleces que ce n'estoit se merveilles non, et le luminaire des cierges pendus, et torches que varlés, vestus d'un drap, tenoyent, que aussi cler y faisoit comme de jour. L'assiete fu, à primier, l'evesque de Paris, l'evesque de Brusebec, conseillier de l'Empereur, l'arcevesque de Reins, puis le Roy, le roy de Bahaigne, Berry, Breban, Bourgongne, de Saxonne, de Bourbon, le duc Henry (1), celluy de Bar, et les autres princes, ducs et contes... Et fu le souper long et servi de tel foison de divers mes, que longue chose seroit à recorder; et selon le rapport des hairaus, à celluy soupper furent en sale, tant du royaume de France comme d'estrangiers, bien environ mille chevaliers, sans l'autre multitude de gentilzhommes et gens d'estat. »

C'était bien là une vraie Fête des Rois.

« Lendemain, volt aler le Roy disner au Louvre; et à la pointe du pallaiz fu porté l'Empereur, — trop lui grevoit le chevauchier. — Là estoit le bel batel du Roy, qui estoit fait et ordonné comme une belle maison moult bien paint par dehors, et paré dedens. »

Dans ce « batel », qui n'aurait pas été déplacé auprès des yachts impériaux et des wagons présidentiels de 1896, les souverains arrivent au Louvre.

C'est là, « en la chambre de parement que le roy parle au Conseil, présent l'Empereur, du tort que le roy d'Angleterre avoit vers lui ».

La réponse de Charles IV fut telle qu'on pouvait la désirer.

Cependant, comme si une analogie complète devait s'établir fatalement entre cette entrevue historique et la récente visite de Nicolas II, on peut remarquer, dans les déclarations de l'empereur du XIVe siècle, le *crescendo* que l'auguste tsar a observé d'une façon si marquée dans ses toasts successifs.

L'empereur s'avisant « que la response que faicte au Roy avoit n'estoit assez souffisant, pria que assemblé derechief le conseil fust et bien lui plairoit que assez plus y eust barons et gens que

(1) Le duc Henry « estoit en la compagnie de l'empereur de Romme ». Cf. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, nos 1605 et 1607.

n'avoit eu au conseil précédent; et ainsi fu fait. Si vouloit, — dit l'empereur, si hault que tous oyr le porent, — que tous sceussent que luy, son filz le roy des Romains, ses autres enfens, et tous ses parens, aliez et amis et toute sa poissance il vouloit et offroit au Roy estre tous siens contre toutes personnes, à aydier et garder son bien, honneur et royaume, et de ses enfens et frères et amis. »

Un frémissement d'enthousiasme et d'espérance dut s'emparer de l'assemblée, comme à Châlons, le 9 octobre 1896, lorsque l'hôte sacré de la France parla également « si hault que tous oyr le purent ».

Le duc Robert qui, à l'arrivée de Charles IV, avait été le recevoir à Louvres, eut la mission de l'accompagner, à son départ, jusqu'à Mouzon, sur la limite des deux États(1).

L'empereur emportait, comme présent du roi, « de ces joyaulx, telz comme à Paris on les faisoit »... déjà.

Robert et Marie de France n'eurent pas moins de onze enfants :

Yolande de Bar, née en 1365;
Henri, né en 1367 (?);
Philippe, né en 1372 (?);
Marie, née en 1374 (?);
Charles;
Bonne;
Édouard, né en 1377;
Louis, né en 1380 ou en 1381;
Jeanne ou Jean;
Jean ou Jeanne;
Yolande la jeune, née en 1382.

Yolande de Bar devant être, dans cette étude, l'objet d'un chapitre spécial, nous nous bornons à rapporter ici qu'elle fut mariée au roi Jean d'Aragon, de qui elle eut son illustre fille, la troisième Yolande.

Servais ne garantit pas le jour précis de la naissance d'Henri, mais les documents qu'il a relevés le portent à croire qu'il vint au monde à Bar et qu'il y fut baptisé, en 1367. A cette date, Jean de Longeville passe à Rancourt, pour aller chercher *Madame de*

(1) « Quant l'empereur eult fait son emprise et pellerinage (à Saint-Maur-des-Fossés)..., il s'en retourna ariére en son païs par une aultre voie qu'il n'euist fait, par le duché de Bar, par Luxembourch et par Lorayne et par Ausay et fist tant qu'il vint à Prage en Allemaigne ». *Chroniques de Froissart*, édition Kervyn de Lettenhove, t. XVII, p. 573.

Porcien, que la duchesse désire avoir auprès d'elle, au moment de sa délivrance.

De Verdun et de Saint-Mihiel, arrivent différents envois de vin de Beaune et de vin d'Ansay (Alsace), pour le « batisement de Henry monseigneur ».

Perrin de Lamothe (cellerier de Bar) reçoit des comptables du duché 1.345 livres de cire « pour le batisement de notre josne signor... » (1). « Quant madame la duchesse relevet », Humbelet de Gondrecourt en délivra 100 livres.

Cette naissance et ce baptême donnèrent lieu à de grandes réjouissances, et, dit Servais, « on fit à Bar, à cette occasion, des approvisionnements inusités ». Le prévôt de Souilly avait fait apporter au château, dès le mois de mars, 800 escuelles de bois (2). Ce service de table, très primitif, nous donnera une idée de ce que put être la fête, si nous nous reportons à un repas décrit par Perceforest (t. I, p. 21) « où il y eut jusques à huit cents chevaliers séans à table et si n'y eut celuy qui n'eust une dame ou une pucelle à son costé ou à son escuelle ».

Servais arrive, par les mêmes inductions que pour Henri, à fixer la date de la naissance de Philippe.

Le 2 août 1372, un sergent de la sénéchaussée de Lamothe apporte à Bar de la cire « pour la gessine de Madame ». Or, ajoute Servais, on a la preuve que Philippe existait au mois de décembre 1372, dans l'achat fait, alors, à Langres, par les soins du sénéchal de Lamothe, de deux paires de couteaux « pour Henri et pour Phillippe, nos seigneurs » (3).

Servais n'a découvert, dans nos archives, aucune mention de la naissance de Charles. Il est certain, pour lui, qu'il vit le jour avant Édouard né en 1377, et que Dom Calmet, de Maillet et autres font erreur, en le donnant comme le cinquième des fils de Robert.

Édouard et Louis étaient encore enfants, lorsque Charles fit son testament en 1386, dans des termes, écrit Servais, qui prouvent qu'il avait déjà son discernement. On sait, ajoute notre annaliste, que Charles assistait le roi de France, le 2 mars 1387, à la séance dans laquelle le Parlement de Paris procéda contre Charles II, roi de Navarre, et qu'en 1389, il était chevalier, c'est-à-dire âgé d'au moins quatorze ans (4).

(1) La cire valait alors 23 francs les cent livres.
(2) *Annales du Barrois*, t. I, p. 194.
(3) *Annales du Barrois*, t. I, p. 256.
(4) *Annales du Barrois*, t. II, p. 157.

Charles de Bar résida peu dans le duché de Bar et semble avoir été emmené, dès son bas âge, par Yolande de Flandre à Nieppe, près de Cassel, dans son château de la Motte-au-Bois. Il y fit son testament le 20 octobre 1386 (1). Quoique fort jeune, il sentait sans doute sa fin prochaine; il ne mourut cependant que dans les derniers mois de l'année 1392 ou au commencement de 1393.

Son oncle, le roi Charles V, avait toujours témoigné une grande prédilection pour le jeune prince, qui lui devait sans doute son nom. Il l'avait attaché à sa personne, avec une pension de mille francs d'or.

Cette faveur lui fut apparemment continuée par Charles VI, ainsi que le dénote la lettre suivante, adressée par le jeune souverain à la comtesse de Bar :

« Très-chière et très-amée cousine, pour ce que nous savons que tousjours vous estes (?) de savoir nostre bon estat, vueillés savoir que, quant ces lettres furent escriptes, nous, nostre compaigne la royne et beau frère de Touraine, estiens en bonne santé de nos personne, la mercy de Nostre-Seigneur, qui ce vous vueille toujours octroïer comme nous le désirons de tout nostre cuer et vous prions que, tantost ces lettres veues, vous nous envoïés Charles, vostre fils; car autrement sa besongne ne lui sera point passée. Donné à Beauvais, le xx° jour d'octobre » (2).

On a peu de détails sur l'enfance et sur l'éducation d'Henri de Bar, le fils aîné de Robert et de Marie de France. On sait seulement qu'il eut pour nourrice Mariette, femme de Jean de Véel et pour « mastre », Jehan de Voy (Void), qui figure, à ce titre, dans les comptes du sénéchal de Lamothe.

Le prince héritier du Barrois n'avait pas encore treize ans qu'il portait déjà les armes. Dans les dépenses de la prévôté de Saint-Mihiel, en 1380, on trouve deux paiements faits à des maréchaux « pour des fers et les clous auprès, acquis pour messire Henri, allant au mandement d'ou roy » (3). Selon toute apparence, le jeune prince était appelé à se joindre aux 6.000 hommes que Charles V avait réunis sur les bords de la Sarthe, pour les opposer, en Bretagne, au comte de Buckingham.

Le 4 novembre de la même année, Henri de Bar, fut armé chevalier, à Reims, avec d'autres jeunes seigneurs, par Charles VI, qui venait d'être armé lui-même, à l'occasion de son sacre. La

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 199.
(2) Kervyn de Lettenhove, t. XIV, p. 445.
(3) *Annales du Barrois, anno citato.*

cérémonie eut lieu en présence de son père et des autres oncles du roi. Le duc de Brabant, Wenceslas, oncle de Marie de France et le duc de Lorraine y assistaient avec toute la haute noblesse de France.

Au temps de la captivité de Robert à Metz (1370), dans une conférence tenue à Pont-à-Mousson, au sujet de la délivrance du duc, Yolande de Flandre et le duc Jean avaient jeté les bases d'un projet de mariage entre Henri de Bar et Isabelle de Lorraine.

« Pour plus grande sûreté de parvenir au dit mariage et pour nourrir amour et connaissance entre les dits enfants, dès leur jeunesse, et pour les confirmer ès amour du pays où ils demeureront et devront demeurer et converser, la dite demoiselle dut être amenée avec ledit Henri et les autres enfants de Bar » (1). Malgré une si grande « sûreté », le mariage n'eut pas lieu. De part et d'autre, on y avait renoncé en 1379, et au premier projet avait été substitué celui de marier Ferry de Lorraine avec Bonne de Bar (2).

Cette seconde combinaison échoua comme la précédente, et l'on est fondé à penser que le duc de Lorraine ne l'avait mise en avant que pour se dégager plus facilement de l'ancienne promesse faite à Robert. Il jetait en ce moment son dévolu plus haut, et il n'aspirait à rien moins qu'à donner la main de sa fille à Charles VI.

La princesse Isabelle n'épousa pas le roi de France, mais elle eut pour époux le brillant sire de Coucy, Enguerrand, septième du nom, seigneur de la Fère, comte de Soissons et grand bouteillier de France.

Par contre, Henri de Bar eut pour femme Marie de Coucy, l'aînée des deux filles qu'Enguerrand avait eues d'un premier mariage avec Isabelle d'Angleterre. Il venait d'avoir seize ans. Un acte notarié, passé à Paris, en février 1384 (n. st.), fixa les conditions de ce mariage. Le douaire, de 5.000 francs de rente, devait se prendre dans le Bassigny, avec une forteresse convenable : Châtillon-sur-Saône ou Lamarche, au choix de la future. Enguerrand, de son côté, assurait à sa fille, outre 12.000 francs payables après sa mort, la châtellenie d'Oisy, dont il devait partager les revenus avec elle, sa vie durant.

Le mandement de Charles V publié par M. Léopold Delisle, sous le n° 1302, pourrait donner à penser qu'il est entré, un certain temps, dans les vues du roi de France, d'unir l'une de ses

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 227.

(2) Ferry était le second fils de Jean de Lorraine et Bonne la troisième fille du duc de Bar (*Annales du Barrois*, t. II, p. 189).

filles, Marie ou Isabelle, à Henri de Bar. C'est un mandat de paiement, en date du 23 décembre 1376, « à Nicolas le Flamenc, bourgois de Paris, pour L aulnes d'escarlates de Broisselle, pour robes de la Toussains pour *noz enffanz*, c'est assavoir le daulp(h)in, Loys de Valoiz, Henry de Bar et Charles de Labret, Marie et Ysabel, noz filles ». Il ne faut voir là qu'un lapsus ou une abréviation, car, dans tous les autres mandements (1218, 1261, 1282, 1306, 1311, 1618 et 1720), où il est question d'Henry de Bar, la qualification de *neveu* lui est chaque fois maintenue. Au surplus, le mandement 1218 établit qu'Henry de Bar était venu pour « demourer avec et estre compaignon de l'aisné fils » du roi de France, et non pour être « nourri » avec l'une de ses filles. Charles V n'avait donc pas à l'appeler son fils, comme il l'eût fait dans le dernier cas. Suivant cette même pièce, Henri serait arrivé à la Cour, du mois de janvier 1373 au 3 mars 1375.

A l'époque du mariage d'Henri de Bar avec Marie de Coucy, Charles V n'existait plus. Ce roi, celui de tous auquel la France est, peut-être, le plus redevable, était mort à Beauté-sur-Marne, le 16 septembre 1380, laissant son héritier entouré de conseillers capables et dévoués : Bureau de la Rivière, Jean le Mercier, Jean de Montagu. Il avait réglé la situation de ses frères, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et l'apanage de son second fils, Louis, de façon à assurer, croyait-il, le bon fonctionnement « des besognes de France ». Au surplus, le prudent monarque avait fait apprendre au dauphin « en ses jeunes jours, lettres et meurs convenables à sa haultece, et pour l'instruire à ce, baillé l'administracion de luy à sages maistres et chevaliers anciens preudes hommes et de belle vie; et semblablement à ses autres enfens, lesquelz vouloit qu'ilz fussent tenuz en obéyssance soubz crainte et correccion ordenée » (1).

Tant de soins furent perdus. Avant même que le « sage roy » fût descendu dans la tombe, les ducs méconnaissaient ses volontés et, quand la folie vint, plus tard, frapper Charles VI, il se trouva livré, sans défense, aux calculs personnels des membres de sa famille.

Deux oncles seuls se montrèrent désintéressés, restèrent fidèles à la France et à la royauté : le duc Louis II de Bourbon et le duc Robert de Bar.

Malgré les inclinations très belliqueuses manifestées par Charles VI

(1) *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*. Christine de Pisan, p. 288. Edition Petitot, tome V.

dès son enfance, les expéditions militaires furent rares dans la première partie de son règne. Jusqu'à l'avènement de leur roi Henri V (1413), les Anglais laissèrent à la France un long répit. Leurs orages intérieurs ne permettaient pas aux Plantagenets d'exercer sérieusement leurs revendications contre les Valois, et leurs faibles attaques ne furent longtemps que des prétextes offerts aux « sires des fleurs de lis » pour exercer leurs exactions.

Nous avons vu, cependant, au chapitre précédent, le duc Robert se rendre au mandement du roi, le 26 juillet 1383, avec ses fils Henri et Philippe, pour aller infliger aux Flamands révoltés la sanglante défaite de Rosbecque.

« Avecques Charles VI étoient à Lille (1386), le duc de Bar, le duc de Lorraine, le comte d'Ermignac... et de grands seigneurs de France si très grand'foison que je ne les viendrai jamais à fin de tous nommer », dit Froissart [1].

Henri de Bar avait grandi auprès des deux fils de Charles V, à l'hôtel Saint-Paul, partageant l'éducation et les jeux de ses cousins germains, avec Charles d'Albret, neveu de la reine [2]. Il demeura attaché à la personne du dauphin devenu roi.

En 1386, il accompagne « Charles II des Valois » à l'Écluse, où celui-ci fait construire une ville de bois qu'il se propose de transporter en Angleterre, avec ses murs, ses tours, ses rues et ses places, pour y faire plus facilement la guerre de sièges. De son côté, Philippe de Bar commande une compagnie du duc de Bourgogne (son oncle et, probablement aussi, son parrain), dans la formidable armée qui se prépare aux environs d'Arras à cette descente en Angleterre.

Pour subvenir aux frais de Thiébaut des Armoises « allant en Angleterre avec mons. Henri », le duc Robert remit vingt francs à ce gentilhomme, le 15 septembre 1386 [3].

Divers paiements du même genre, relevés dans un compte de la sénéchaussée de Lamothe, établissent qu'Henri accompagnait son père dans la campagne entreprise par Charles VI contre les duchés de Gueldres et de Juliers (1388). On y trouve, entre autres, une dépense de 65 fr. 8 gros et demi, en paiement « d'un char ferré, attelé de 4 ronçins, pour l'alée de mons. Hanri en l'armée du roy en duchiez de Galles et de Juliers » [4].

(1) Édition de Buchon, t. II, p. 525.
(2) *La Vie politique de Louis de France*, par E. Jarry, p. 15.
(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 114.
(4) *Annales du Barrois*, t. II, p. 136.

On est fondé à penser, dit Servais, que Philippe de Bar faisait partie de l'expédition, à la suite de Philippe le Hardi.

En se rendant au mandement du roi de France, pour aider son suzerain à punir l'insolence du plus audacieux des défis, Robert allait aussi venger l'injure personnelle que lui avait faite le comte de Juliers, en attaquant le Barrois en 1381 et en 1386.

Un compte du temps nous apprend que Charles de Bar était aussi du nombre des seigneurs qui allèrent en Gueldres : « premièrement baillé à mess. Charles de Bar qui a XXV lances L francs ». Henri de Bar, d'après le même compte, aurait reçu « III[c] francs, pour toutes ses gens » (1). Cette pièce vient corroborer l'opinion de Servais, qui fait naître Charles avant Édouard de Bar.

Mais le roi se complaisait surtout dans des fêtes « non comparables » (2) pour lesquelles il avait un goût immodéré.

Il professait un véritable culte pour Du Guesclin et, pendant sa jeunesse, les exploits du vaillant connétable n'avaient cessé d'être l'objet continuel de ses discours. Par son ordre, un service funèbre fut célébré, à l'église Saint-Denis, en commémoration de son héros.

Messire Henri de Bar « la veue baissée » et portant par la pointe une des épées de Du Guesclin, marchait à la suite de Charles VI, avec trois autres princes du sang. A la porte du chœur, Philippe et d'autres grands seigneurs présentèrent, suivant le rit accoutumé, deux chevaux armés pour la guerre et deux pour le tournoi. De Barante fait remplir cet office par le duc Robert, mais Servais appuie Villaret qui l'attribue à son fils Philippe. Il a trouvé dans nos archives des comptes prouvant que Robert se trouvait dans le Barrois les 7, 23, 25 et 30 avril, ainsi que le 5 mai 1389. Or la cérémonie de Saint-Denis paraît avoir eu lieu dans les premiers jours de mai.

Cette cérémonie avait été précédée de grandes réjouissances pendant lesquelles la chevalerie avait été conférée aux cousins germains du roi et d'Henri de Bar : les deux princes d'Anjou, dont l'aîné, Louis II, déjà roi de Sicile, devait épouser quelques années plus tard (le 2 décembre 1400) Yolande d'Aragon, petite-fille du duc Robert.

Pendant trois jours eut lieu le plus magnifique des tournois. Le premier jour, le roi y fut « tenant ». Il portait pour emblème un soleil d'or. « Chaque chevalier était amené à l'entrée de la lice

(1) *Pièces inédites du règne de Charles VI* publiées par Douet d'Arcq.
(2) Henri Martin, *Histoire de France,* t. V, p. 419.

par une dame magnifiquement parée, qui guidait son cheval au moyen d'un ruban d'or et qui elle-même était montée sur une haquenée. Lorsqu'on était entré dans la lice, la dame descendait, exhortait le chevalier à se comporter vaillamment et lui donnait un baiser », un baiser « savoreus » comme on les donnait au moyen âge. « A côté du roi, on remarquait, au premier rang, les ducs de Touraine et de Bourbon, et messire Pierre de Navarre, le connétable de France, messire Henri de Bar... Parmi les dames les plus illustres, on distinguait la comtesse de Saint-Pol, les dames de Coucy... A voir tant de beauté et la noble simplicité de leur maintien, on se serait cru transporté au milieu de cette assemblée de déesses dont parlent les anciens poètes ». (*Le Religieux de Saint-Denis.*)

Le second jour, le tenant de la joute fut le duc de Nevers. Il portait un soleil d'argent. Ce fut le jour des écuyers.

Le troisième jour, la lice fut ouverte à tous venants (1).

Le Religieux de Saint-Denis s'est plu « pour la délectation du lecteur » à donner un long récit de ces jeux (*hastiludii*). « La quatrième nuit, dit-il en terminant, mit fin aux danses et aux excès dont elles furent suivies ». Il aurait abandonné le récit de ces faits aux déclamations de la tragédie plutôt que de les exposer dans son histoire, « n'était l'avis d'un grand nombre de gens sages qui lui ont conseillé de ne pas passer sous silence tout ce qui peut servir d'exemple à l'avenir, soit en bien, soit en mal », mais il engage « la postérité à éviter de pareils désordres » (2).

Les noces du frère du roi, duc de Touraine, futur duc d'Orléans, suivirent ces deux « solennités ».

Mais la fête la plus splendide fut l'entrée de la reine à Paris, le 22 août 1389. Le fastueux Charles VI voulut qu'Isabeau fût couronnée et sacrée pompeusement, ce qui n'avait pu avoir lieu, lors de ses épousailles.

Le duc de Bar n'avait pas été étranger au mariage du roi, contracté quatre années auparavant (en 1385).

Charles V avait ordonné, à son lit de mort, que son fils fût marié en Allemagne, « par quoi les Allemands eussent plus grandes alliances aux François » (3). La duchesse de Brabant, qui, dit

(1) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, t. I, p. 205.

(2) « Nam ut verum ipsis fatear, dum noctes in diem convertebant, et dapibus nimia pocula miscerentur, tantus a Libero patre processit intemperancie gradus, quod multi passim absque erubescencie velo domum regiam ac religiosiam fedantes, ad inconcessam venerem et adulteria nephanda prolapsi sunt ». *Chronicorum Karoli sexti Lib. X.*

(3) Henri Martin, *Histoire de France*. Paris, 1865, t. V, p. 399.

Froissart, « bien étoit dame imaginant toutes choses », remontra aux oncles du roi et à son conseil que l'on ferait bien de lui faire épouser la fille d'Étienne II de Bavière.

Le duc rouge hésita d'abord, en raison de l'examen que devait subir, de la part des matrones, « toute dame que l'on voulait marier au roi pour savoir si elle était capable de porter enfants ». Il se décida cependant à laisser conduire sa fille en Brabant, et de là en France, par son oncle, Frédéric de Bavière et le duc de Bar[1], sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jean d'Amiens. Le duc de Bourgogne amena Charles VI.

La princesse, âgée de quatorze ans, était dans tout l'éclat de sa beauté. Elle plut soudainement au roi, qui avait à peine dix-sept ans. Le jeune monarque voulut l'épouser aussitôt et la cérémonie fut célébrée sur l'heure, « à peu de solempnité »[2].

Les relations des ducs de Bar avec les ducs de Bavière étaient d'ancienne date. Des pourparlers avaient été engagés, en 1381, entre les deux maisons, au sujet « dou mariage de madamoiselle Marie et dou fil le duc de Bauuières ». Les comtes de Salm et de Spanheim, qui étaient venus à Bar pour conférer de cette alliance, de la part d'Étienne II, s'en retournèrent par Saint-Mihiel. Ils quittaient cette ville, le 3 novembre, « après boire », autrement dit dans la matinée[3]. Leur mission n'eut aucun résultat.

Par la suite, Marie de Bar épousa Guillaume de Namur, fils aîné de Guillaume de Flandre, comte de Namur et de Catherine de Savoie. Leur union, décidée à Paris, le 9 juillet 1384, fut remise à plus tard, car Marie était née au printemps de 1374 et n'avait, par conséquent, que dix ans. Son oncle, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, signa, pour elle, les conventions matrimoniales arrêtées, dès le principe, avec Robert de Namur, qui stipulait au nom de son neveu Guillaume[4].

Le mariage dut s'accomplir au milieu de cette série de fêtes où nous place actuellement notre récit, car le 2 août 1389, Robert et son fils aîné, en qualité d'héritier présomptif, souscrivirent, au château de Bar, une obligation pour le paiement des 30.000 livres promises par le contrat de 1384.

A l'entrée solennelle du 22 août 1389, les deux beaux-frères,

(1) De Smyttère, *Les ducs de Bar*. Bar-le-Duc, 1881, p. 53.

(2) Cousinot le Chancelier, *Geste des nobles*, édition de Vallet de Viriville, 1859, p. 107.

(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 36.

(4) *Annales du Barrois*, t. II, p. 88.

Henri de Bar et Guillaume de Namur, escortaient la duchesse de Bourgogne et la duchesse de Berry qui, elles-mêmes, suivaient la reine, avec la duchesse de Bar et Marie de Coucy. Marie de France et sa bru avaient pour cavaliers le sire Enguerrand et Charles d'Albret.

Douze cents bourgeois de Paris, à cheval et vêtus de robes rouges et vertes, bordaient la route. Un ciel « estellé » avait été disposé au-dessus de la porte Saint-Denis et, parmi les anges qui y figuraient, on remarquait l'enfant Jésus, jouant avec un moulinet fait d'une noix creuse.

Tout le parcours était tendu « à ciel couvert », de draps de soie, de camelots et de cendal (taffetas); les maisons étaient ornées de soieries et de tapisseries de haute lice; aux fenêtres, se montraient les Parisiennes de la rue Saint-Denis parées d'étoffes brillantes et de colliers d'or. Des fontaines de lait et d'hypocras coulaient à chaque carrefour; de belles jeunes filles, coiffées de chapeaux en drap d'or, en faisaient les honneurs aux passants avec des « hanaps » de vermeil. A la seconde porte Saint-Denis, deux anges descendirent « par mécanique » et posèrent une couronne d'or sur la tête d'Isabeau, en chantant :

Noble dame des fleurs de lys
Soyez reine du paradis
De France, de ce beau pays.
Nous retournons en paradis.

Au Châtelet, tout un parc avait été planté. Les lièvres, les lapins et les oiseaux se jouaient dans le parterre. Un château fort s'y élevait avec ses créneaux et ses tours, gardés par des hommes d'armes.

Des représentations théâtrales, — des pièces militaires naturellement, — et des allégories suivant le goût du jour furent données sur les places et dans la cour du palais. L'évêque de Paris, avec tout son clergé, vint, à l'entrée de Notre-Dame, recevoir la reine que couronnèrent les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Touraine.

Le lendemain, Isabelle reçut l'onction et la couronne dans la Sainte-Chapelle, des mains de l'archevêque de Rouen, et un banquet royal fut servi, en la grand'salle, sur la « table de marbre ». Charles VI s'y assit, couronne en tête et revêtu de son manteau écarlate. La « Demoiselle de Bar », que les chroniqueurs citent parmi les privilégiés admis à prendre place auprès du roi, était

Bonne, la troisième fille du duc Robert, que devait épouser plus tard le comte de Saint-Pol. La foule se pressa tellement autour du festin que la chaleur fit évanouir la reine et madame de Coucy.

Parmi les trente chevaliers qui, parés des rayons du soleil, donnèrent aux dames un tournoi, sur la place Sainte-Catherine, figurèrent Philippe de Bar et Guillaume de Namur.

Jeanne de Bar eut aussi sa place dans ces fulgurants spectacles, mais il est douteux qu'elle ait assisté, le soir, au bal de l'hôtel Saint-Pol. Sa jeunesse eût risqué d'être fort scandalisée par les libertés grandes que se permettait une cour affolée de plaisir et de volupté.

« Ceux de Paris », qui payaient leur bonne part de toutes ces dissipations, retrouvaient leur compte dans le concours d'étrangers, dans « l'affluence de chevaliers et de nobles dames que ces pompes éblouissantes attiraient de toute la chrétienté » (1).

« Le jeune roi n'était d'ailleurs ni entièrement indocile aux avis de ses conseillers, ni absolument insensible aux souffrances du peuple » (2). Il avait reçu, coup sur coup, plusieurs députations des sénéchaussées de la langue d'oc qui le priaient de venir les délivrer du duc de Berry, s'il ne voulait que la population s'expatriât en masse.

Henri de Bar et Charles, le second de ses frères, suivirent le roi, dans le voyage qu'il se décida à entreprendre, le 2 septembre 1389, pour répondre à ces supplications. Après avoir traversé le Nivernais, la Bourgogne, puis la ville de Lyon, on arriva, le 30 octobre, à Avignon, pour assister au couronnement, par le pape, de Louis II d'Anjou, le jeune roi de Sicile qui allait poursuivre la guerre de Naples, avec la dîme que Clément VII lui avait octroyée sur le clergé.

Charles VI et ses compagnons reçurent, à Avignon, la nouvelle de la mort d'Urbain VI et ils purent espérer, un instant, voir toute la chrétienté ramenée sous l'obédience de leur hôte, qui était non moins cher au duc Robert qu'au roi de France. Mais on apprit presque aussitôt que les cardinaux urbanistes s'étaient hâtés de nommer un pape romain dans la personne de Pierre Tomacelli, cardinal de Naples, qui devint Boniface IX. Le schisme, créé en 1378, se trouva ainsi « plus enraciné que jamais » (3).

Le 15 novembre, Charles VI et son cortège firent leur entrée à

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 419 et suiv.
(2) Henri Martin, t. V, p. 424.
(3) Henri Martin, t. V, p. 425.

Montpellier. A Béziers, les officiers du roi procédèrent à l'arrestation de Bétizac, l'impitoyable instrument du duc de Berry, ou plutôt l'instigateur de ses exactions. Le misérable trésorier ayant réussi à se faire couvrir par le duc de ses iniques levées d'argent, ses juges ne trouvèrent rien de mieux, pour arriver à le condamner, que de l'obliger à se déclarer hérétique. Le jour même où, sous prétexte de l'enlever au bras séculier, on eut obtenu son aveu, il fut brûlé vif, en place publique, aux acclamations de la multitude.

A Toulouse, le roi étant allé chasser dans la forêt de Bouconne avec les seigneurs de sa suite, y fut surpris par la nuit et s'y égara. Il fit vœu d'offrir le prix de son cheval aux Carmes de la ville, s'il échappait à tout danger. On voit encore, écrivait Servais en 1867, sur les murs du cloître de ce couvent, une ancienne peinture représentant le « vœu de Charles VI » (1). Le roi de France y est représenté, à cheval, s'inclinant devant une image de la Vierge. Sept seigneurs marchent, à pied, derrière lui. Ils portent des cottes d'armes ornées de leurs armoiries. Henri de Bar y est précédé du duc de Touraine, du duc de Bourbon, de Pierre de Navarre et suivi de Philippe d'Artois, d'Olivier de Clisson, d'Enguerrand de Coucy. Dans son écusson la fleur de lys figure entre les deux barbeaux.

En 1390, le dévouement de Philippe à la cause royale l'entraîna « oultre mer ». Le prince barrisien était monté sur l'un de ces 80 gros vaisseaux, qui, sous la conduite de Louis de Bourbon, débarquèrent, le 22 juillet, sur les côtes de Tunis, l'armée française envoyée par Charles VI, pour soutenir la République de Gênes. Le jeune guerrier, qui avait à peine dix-huit ans, donna, dans cette campagne d'Afrique, des preuves de la plus grande valeur. D'après le récit de Wassebourg, il y aurait même poussé la hardiesse jusqu'à la témérité et il y aurait perdu la vie. C'est une erreur, car on retrouve Philippe de Bar, avec son frère Henri, en 1396, dans cette lamentable campagne de Hongrie, dont ni l'un ni l'autre ne devait revenir vivant (2).

C'est bien Philippe de Bar, et non Jean de Bar, comme l'in-

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 157.

(2) Avant de partir pour la guerre de Hongrie, Henri de Bar avait accompagné Enguerrand de Coucy, son beau-père, dans la mission envoyée par le roi à Jean Galéas Visconti (mai et juin 1396), pour l'informer qu'il reprenait ses négociations avec Gênes. La république italienne inclinait à se placer sous la souveraineté de Charles VI, et les deux ambassadeurs obtinrent du duc de Milan que, malgré ses légitimes griefs contre la France, il ne mît aucun obstacle à l'action royale (Cf. *Les origines de la domination française à Gênes*, E. Jarry, p. 176).

dique, par méprise, la *Chronique de Metz*, qui suivit, en Hongrie, Henri de Bar et Enguerrand de Coucy. Le 27 avril 1396, Philippe de Bar passait à Conflans en Bourgogne, « en alant on voiage d'Hongrie » (1).

L'auteur du *Livre des faicts du Mareschal de Boucicaut* ne laisse aucun doute sur son identité :

« Et des principaulx qui furent de ceste emprise (le voiage de Hongrie), dirons les noms et le nombre des François.

« Le premier et le chef de tous feut le comte de Nevers qui ores est duc de Bourgongne, cousin germain du roy de France ; monseigneur Henry et monseigneur Philippes de Bar frères, et cousins germains du roy ; le comte de la Marche et le comte d'Eu, connestable, cousins du Roy. Des barons le seigneur de Coucy (2), le mareschal de Boucicaut, le seigneur de la Trimouille, messire Jean de Vienne, admiral de France, le seigneur de Heugueville et tant d'autres ... » (3).

Ces Mémoires, écrits sous les yeux de Boucicaut, signalent tout particulièrement la présence de Philippe au siège de Raco :

« Mais si tost que le comte d'Eu et le mareschal de Boucicaut sceurent que le Roy avait délibéré d'aller là, ils feirent une emprise pour y estre des premiers. Si allèrent avec eulx plusieurs grands seigneurs, c'est à sçavoir messire Philippes de Bar, le comte de la Marche, le seigneur de Coucy, le seneschal d'Eu et plusieurs autres et chevauchèrent toute nuict tant qu'ils y feurent le matin ».

On connaît la folle attaque, des Français au siège de Nicopolis (16 septembre 1396) (4).

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 244.

(2) Beau-père d'Henri de Bar.

(3) *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, édition Petitot, t. VI, p. 445.

(4) Au xve siècle, le style était quelque peu hyperbolique, et la « personne propice » qui s'était chargée de relater les « faicts » de Jean le Maingre, n'est pas fâchée de montrer son savoir, en préludant par des réminiscences classiques au récit de la bataille de Nicopolis.

« Hélas, si fortune ne leur eust nuit..... Mais comme fortune est souvent coustumière de nuire aux bons et aux vaillans, sembla que elle eust envie du grand bien et de l'excellente vaillance qui estait en eulx. Hé, qui est-ce qui se puisse garder de male fortune quand elle veut courir sus et nuire à qui que ce soit? Bien en sçait trouver les tours. Ne s'en peut mie garder jadis Hercules le fort, quand il vestit la chemise envenimée dont il ne se donnoit de garde. Ny ne se plaignit mie moins de fortune le preux Hector qui tant avoit faict de chevaleries, quand Achilles par derrière le veint férir et le jetta mort. Ny Troye la grande cité ne cuidoit point que fortune tant au bas la sceust mettre comme elle le meit. Alexandre le Grand qui osa envahir tout le monde, ne feut-il pas par elle en un seul moment rué

« Le noble comte de Nevers qui chef estoit des bons Français, à tous les siens donna exemple de bien faire. Le vaillant comte d'Eu ne s'y faignoit mie. Si faisoient les nobles frères de Bar, qui de leur jeunesse qui encores grande estoit, moult s'y conteindrent vaillamment. Et le comte de la Marche, qui le plus jeune estoit de tous, ne encore n'avoit barbe, y combatoit tant asseurément que tous l'en prisèrent... Hélas! mais que leur valoit ce? Une poignée de gens estoient contre tant de milliers..... Si feurent là morts et occis de ceste chiennaille (de Sarrasins) la plus grande partie des Chrestiens..... Nos seigneurs du sang de France et la plus grande partie des barons et plusieurs chevaliers et escuyers feurent retenus prisonniers...

« Le lendemain de la douloureuse bataille, de rechef feut la très grande pitié. Car Bajazet seant en un pavillon emmy les champs, feit amener devant soy le comte de Nevers et ceulx de son lignaige, et tous les autres qui estoient demeurez de l'occision de la bataille. Là estoit grande pitié à veoir ces nobles seigneurs, jeunes jouvenceaux, amenez liez de cordes estroitement, tous désarmés en leurs petits pourpoints par ces chiens Sarrasins, laids et horribles, qui les tenoient durement devant ce tyran ennemy de la foy, qui là seoit. Si sceut par bons truchemens et par certaine information que le comte de Nevers estoit fils de fils de roy de France et cousin germain, et que son père estoit duc de grande puissance et richesse, et que les enfans de Bar, le comte d'Eu et le comte de la Marche estoyent d'iceluy mesme sang, et parens prochains du roy de France. Si se pensa bien que pour les garder auroit d'eulx grand trésor et finance : et pour ce délibera que iceulx et aucuns autres des plus grands barons il ne feroit pas mourir : mais il les faisoit là tenir assis à terre devant luy. »

Il commença par leur reprocher d'avoir massacré ses sujets et incendié ses villes, « quoiqu'il n'eût jamais rien entrepris contre eux »; puis il fit avancer le reste des prisonniers que l'on égorgea en leur présence, les uns après les autres.

« De ceulx qui eschappèrent en reveint en France aulcuns gentils-hommes et autres qui rapportèrent les douloureuses nouvelles..... Et commencea le dueil grand par tout le royaume de

jus? Hannibal grand empereur de Carthage ne te peux-tu plaindre de ceste faulse déesse? Ne se jouä-elle pas bien de toy à la pelote quand elle te meit si hault que tu surmontas, vainquis et subjuguas la grand force des Romains... puis après quand elle t'eust accueilly en haine, elle te alla minant par plusieurs malheurs, et tant que elle te conduisit au poinct que il n'estoit nul homme plus pauvre que toy? »

France de ceulx à qui il touchoit. Le duc de Bourgongne avec le dueil qu'il menoit pour la doubte de son fils, moult plaignoit piteusement et regretoit ses bons nourris gentils-hommes qui morts estoient en la compaignée de son dict fils. Le duc de Bar grand deuil demenoit pour ses enfans, et faire le debvoit, car oncques puis ne les veid : les mères en estoient comme hors du sens. Mais aux piteux regrets de leurs femmes nul autre ne se compare.....

« ... La fille au seigneur de Coucy, qui perdu y avoit son père et son mari, messire Henri de Bar, dont elle avoit deux beaux fils, avoit cause de deuil avoir, et croy bien que elle n'y faillit mie et tant d'autres dames et damoiselles du royaume de France, que grand pitié estoit d'oüir leurs plaintes et regrets..... Si firent tous nosseigneurs faire le service solemnelement en leurs chappelles pour les bons seigneurs, chevaliers et escuyers et tous les Chrestiens qui là estoient morts. Le Roy en feit faire le solemnel service à nostre Dame de Paris, où il fut, et tous nos seigneurs avec luy. Et estoit grand pitié à oüir les cloches sonner de par toutes les églises de Paris, où l'on chantoit et faisoit prières pour eulx et chascun à larmes et plaintes s'en alloit priant. Mais peult bien estre que mieulx eussions besoing que ils priassent pour nous, comme ceulx qui sont, si Dieu plaist, saincts en Paradis. » (1)

A Bar, les cloches de Notre-Dame, de Saint-Maxe, des Augustins et de l'Hôtel-Dieu ne se firent pas faute non plus de sonner à toute volée. Le bruit du désastre de Nicopolis y parvint à la fin de 1396.

« A l'Apparition de Notre Seigneur », autrement dit à Noël de cette année, Marie de France se préparait à se rendre à Bourmont. Berthier de Vezelise, gruier du bailliage de Bassigny, avait passé trois jours à faire creuser des « pertuis » dans la glace de l'étang de « Soyuille », pour y prendre du poisson pour la venue de madame la Duchesse. « Toutevoie ne vint point pour ce que on disoit qu'elle estoit contremandée et en pourta-on lors dudit poisson, partie à Gondrecourt aprez elle et le remanant regeta-on en dit estang de Soyville » (2). Le voyage de la duchesse de Bar avait été interrompu par de mauvaises nouvelles.

Les communications n'étaient pas faciles d'un bout de l'Europe à l'autre, à la fin du XIVe siècle. Le 23 septembre, le duc d'Orléans avait envoyé Jean de Fillières au duc de Bar, pour lui communiquer des lettres des sires de la Vieuville et de Montcavrel qu'un

(1) *Faicts du mareschal de Boucicaut.* Petitot, t. VI, p. 468.
(2) *Annales du Barrois,* t. II, p. 259-260.

certain J. Bode lui avait apportées de Hongrie; mais elles étaient d'ancienne date, et ne pouvaient être que très antérieures à la bataille de Nicopolis, qui eut lieu le 25 du même mois.

Les premiers bruits alarmants furent répandus, au commencement de décembre 1396, par de pauvres soldats, échappés au massacre, qui, arrivés en France, à demi nus, mourant de faim, de froid et de fatigue, racontaient le triste sort de la croisade. Le peuple voulait pendre ou jeter à l'eau « cette canaille qui semaient de tels mensonges ». Le roi défenditqu'il fût parlé de leurs rapports, et fit mettre en prison ces prétendus fugitifs. Cependant, inquiets, Charles VI, le duc de Bourgogne, le duc de Bar et celui d'Orléans avaient envoyé déjà nombre de messagers pour se procurer des renseignements exacts.

Betis Prunelle, écuyer de Louis de France, et Jean de la Cloche, son valet de chambre, étaient partis avec des lettres missives adressées au comte de Nevers, à Henri et à Philippe de Bar, au sire de Coucy. Le duc d'Orléans et le duc de Berry s'étaient cotisés pour envoyer l'ermite Guillaume Pierre en Turquie pour « savoir certaines nouvelles du comte de Nevers, de Henri et Philippe de Bar et du sire de Coucy estant au dit pays ».

Par une lettre du 13 décembre, le frère du roi recommande au doge un serviteur du duc de Bar dont les inquiétudes paternelles vont croissant(1).

Avant que ces courriers soient revenus, « le 25 décembre, jour de Noël, arrive à Paris un chevalier de l'Artois, nommé messire Jacques de Helly : il se fait dire où est le roi. Sans tarder un moment, il entre, tout botté et éperonné, et se jette aux genoux de Charles VI, au milieu de tous les princes, venus ce jour-là pour lui rendre leur visite solennelle. Personne ne connaît ce soldat qui a presque toujours fait la guerre au loin et outre-mer. Il dit qu'il vient tout droit de Turquie et de chez l'Amorabaquin; qu'il était à la bataille de Nicopolis, où les chrétiens ont été détruits; enfin que monseigneur de Nevers et quelques autres seigneurs, prisonniers des Turcs, l'ont envoyé en message vers le roi, pour hâter leur délivrance » (2).

Jacques de Helly était passé par Bar, l'avant-veille de Noël, et le duc avait été renseigné par lui deux jours avant la Cour.

Henri de Bar était du nombre des captifs et il avait été emmené

(1) *Louis de France, duc d'Orléans*, par E. Jarry, p. 185.

(2) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, t. I, p. 329.

à Burse, en Bithynie; on ignorait le sort de Philippe. Le jour même (23 déc. 1396), le duc de Bar écrivit au doge de Venise, pour le prier de pourvoir au rachat du premier et de faire rechercher le second. Marie de Coucy écrivit, de son côté, au doge, le 31 décembre [1]. Elle s'était rendue immédiatement auprès de Charles VI et, « pour aidier aux frais de l'alée de nostre fille de Coucy à Paris », Robert emprunta 20 francs, le 8 janvier 1397, à Humbelet de Burey.

Immédiatement le duc de Bourgogne « envoya ses messaigers devers Bajazet à tout moult riches et beaux présens, et aussi feist le roy de France et les aultres seigneurs, en le priant de mettre à rançon tost et brièvement les prisonniers, et que ils n'eussent par luy mal ne grevance » [2].

Le duc de Bar aussi faisait partir des émissaires. Le châtelain de Saint-Gobain se rendit en Hongrie « pour la délivrance des corps de messire Henri de Bar et du sire de Coucy, prisonniers ès-mains des Turcs » [3].

Au mois de juin 1397, Jean Duche, qui « retournait de Hongrie », passait à Gondrecourt [4].

Le 3 mai 1397, Jean de Sivry part pour la Roumanie, où, par des rapports plus ou moins bien fondés, Robert a été induit à penser qu'était détenu son second fils. Ce chevalier était porteur d'une lettre du duc de Bar, écrite en latin, qui lui donnait pouvoir de racheter Philippe du joug des infidèles.

Dans le même temps, le duc et la duchesse imploraient la miséricorde de Dieu pour leurs deux enfants. Sur l'ordre du duc, le prévôt de Pont-à-Mousson envoie à Bar, le 17 janvier 1397, cent quarante livres de cire et « 5 livres en vn cierge à Saint-Nicholaix, pour les enfants de Mons. estans on voiaige de Hungrie ».

Le pèlerinage de Saint-Nicolas était une dévotion trop familière à la Maison de Bar, et tout particulièrement à la duchesse Marie, pour qu'elle ne l'entreprît pas à l'intention de ses enfants. Le 16 juin 1397, elle passe à Pont-à-Mousson, avec son fils Édouard, la comtesse de Ligny, Amé de Sarrebrück, Guy de Corney et « quantité d'autres personnes de distinction » [5]. De

(1) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XV, p. 426.

(2) *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, p. 470.

(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 248.

(4) Ce Jean Duche fut plus tard (en 1400) valet d'armoirie d'Édouard, frère puîné d'Henri et de Philippe de Bar.

(5) *Annales du Barrois*, t. II, p. 266.

Saint-Nicolas, elle revient, le 19, à Pont-à-Mousson où le duc s'était rendu, lui-même, « avec un cortège nombreux de gentilshommes ». Le comte de Salm, « avec d'autres personnes notables », rejoignit le duc et la duchesse à Pont-à-Mousson.

Henri de Bar et son beau-père subirent la plus dure des captivités. Enguerrand de Coucy, accablé par l'âge et surtout par la fatigue d'une carrière remplie d'exploits, tomba dans la plus noire mélancolie. Il répétait sans cesse qu'après avoir échappé à tant de combats, après avoir couru les plus grandes aventures, il était arrivé à la dernière. Le souvenir de sa femme, Isabelle de Lorraine, lui revenait constamment à l'esprit. Il ne put résister à sa douleur et succomba le 18 février 1397.

Henri, au contraire, fut d'une constance rare. Comme son cousin Jean de Bourgogne, comme le comte de la Marche, il ne cessa d'opposer à la mauvaise fortune un courage indomptable et la gaieté de sa jeunesse.

Leur rançon payée (200.000 ducats pour chacun des princes), Bajazet délivra ses prisonniers et « leur donna congé d'aller où ils vouldroient. Si se partirent de luy et vindrent à Metelin ». De cette île, ils se mirent en chemin, pour revenir en France, prenant souvent terre, « dans le désir, dit Servais, de voir les singularités » qu'ils rencontraient.

Guy de la Trémoille succomba à Rhodes. Henri de Bar le suivit de près.

« Tant errerent, lisons-nous dans le *Livre des faicts de Boucicaut,* que ils approcherent de la cité de Venise. Là acoucha malade messire Henry de Bar en une ville coste de Venise que on nomme Trevise, de laquelle maladie il trespassa, qui grand deuil fut aux François et moult le plaignirent; car bon et bel estoit, et tout l'honneur que au corps peurent faire ils feirent ». Il avait laissé son testament, à Capo d'Istria, dans les premiers jours d'octobre 1397, peu de temps avant de mourir.

Le fils aîné du duc de Bar fut enterré à Paris, conformément à ses dernières volontés, dans l'église des Célestins. Charles VI lui fit rendre les honneurs dûs aux princes du sang et assista à ses funérailles, avec le duc d'Orléans son frère et toute la Cour.

De Philippe, jamais rien de certain ne paraît être parvenu à la connaissance de sa famille. Cependant Servais nous apprend que le gruier de la prévôté de Bar reçut dans sa maison, à Laheycourt, au commencement de septembre 1401, un chevalier, Humbert de Savoie, fils naturel du comte Amédée VII, « qui avoit apporté nouvelles de Mons. messire Philippe ». Le 25 novembre suivant, Marie

de France se fit apporter, de Keures à Clermont, une somme de 40 francs « pour certaines nouelles que ma dite dame ouoit oy de Mons. messire Philippe ».

Sept ans après la bataille de Nicopolis, le duc et la duchesse de Bar n'avaient pas renoncé à l'espoir de retrouver le disparu. Les comptes de 1404 font mention d'un paiement de 25 livres tournois à « Jean Marchandel, boutillier, pour certains services par lui fais pour la queste de Mons. Philippe » (1).

Le malheureux enfant demeura à tout jamais perdu pour les siens et il faut inscrire son nom sur la liste, non encore fermée, de tous ceux qui seront restés ensevelis dans le silence des terres asiatiques et africaines, victimes du désert ou de l'islamisme.

Dom Calmet commet une erreur, en rapportant que Philippe de Bar avait épousé Yolande d'Enghien, en 1384. D'après Wassebourg, il n'était pas marié en 1390, et Servais n'a découvert aucune trace de cette union. Des conventions matrimoniales peuvent avoir été échangées en 1384, mais elles ne furent jamais suivies d'effet (2).

Les deux fils qu'Henri de Bar avait eus de Marie de Coucy s'appelaient, — des noms de leurs deux aïeux, — Robert et Enguerrand.

Enguerrand de Bar mourut jeune (3) et l'aîné, Robert de Bar, ne fut jamais appelé à régner sur le Barrois.

Le duc avait le souvenir des calamités causées par sa minorité, et son principal souci fut désormais d'en éviter le retour au pays. Dès la mort d'Henri et la disparition de Philippe, les deux souverains du Barrois semblent ne plus avoir eu qu'une pensée : ménager leur succession à Édouard, le plus âgé des fils qui leur restaient.

Édouard était né à Bar, vers la fin de juin de 1377, suivant des témoignages qui paraissent irrécusables, tels que le transport à Lamothe, le 20 et le 21 dudit mois, d'un sergent de Bar, Thiébaut Leprêtre, pour « certaine contrainte de cire pour la gessine de la duchesse »; le passage de la dame de Bauffremont, à Gondrecourt, le 21 juillet, « en retournant de Bar, de la gessine de Mme la duchesse » et le voyage de l'abbesse de Remiremont, Jeanne d'Aigremont ou d'Atrimont, arrivée à Bar, sous la sauvegarde et avec

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 247 et 248.

(2) Yolande d'Enghien était la fille de Louis d'Enghien, comte de Brienne et de Conversan, *Annales du Barrois*, t. II, p. 252.

(3) Il survécut cependant à son père, car il vivait encore en 1401. *Annales du Barrois*, t. II, p. 251.

l'escorte du bailli du Bassigny « au baptisement d'Andouart, fils mons. le duch (1).

Il eut pour nourrice « Agnels, femme de Froment du Pont ».

On n'a pas la date précise de la naissance de Louis de Bar, son frère puîné; mais on doit la placer avant 1381 (n. st.), année dans laquelle on trouve, pour la première fois, la trace de l'existence de ce cinquième fils de Robert (2).

On lui donna pour nourrice Jeannette, fille de Thiébaut le Mercier et femme de Perrot La Mairesse, bourgeois de Bar.

Louis fut élevé à la Cour de France et profita grandement de l'éducation tout à fait soignée qui s'y donnait alors.

Dès son bas âge, il fut voué à l'état ecclésiastique et il reçut de nombreux bénéfices. D'abord prieur de l'église de Saint-Eusèbe à Auxerre, il était nommé, dès 1391, à l'évêché de Poitiers. Il avait à peine dix ans. Le pape Clément VII fit là, en sa faveur, une exception plus marquée encore que pour Pierre de Luxembourg, qui avait quinze ans quand il fut créé évêque de Metz. Aussi bien Robert, toujours d'accord avec le roi de France, avait accepté l'autorité du pape d'Avignon. Le clerc Jean de Void, qui, de précepteur du prince Henri, était devenu conseiller du duc de Bar, peut être considéré comme le négociateur de cette promotion. Un compte du temps mentionne un remboursement de 10 francs, fait à Jean Chavey, clerc-juré d'Étain, pour un prêt de même somme, qu'il avait fait à « Jean de Woez, en Avignon » (3).

Le 22 décembre 1397, Louis de Bar passa de l'évêché de Poitiers à celui de Langres qui était duché-pairie. Cette nomination avait été en question plus d'un an auparavant. Du Fourny, dans son *Inventaire de Lorraine*, mentionne un envoi de 250 francs, fait, au commencement d'avril 1396, à Avignon où le seigneur de Bauffremont et maistre Jean de Void, devenu archidiacre de Rinel, en l'Église de Toul, se trouvaient « pour le fait de l'évêché de Langres » (4).

Le successeur de Clément VII, Benoît XIII, tint, autant que son prédécesseur, à s'attacher un prélat rapproché du trône de France comme l'était Louis de Bar, et il lui accorda sans peine la succession de Bernard de la Tour d'Auvergne, avec la dignité de cardinal-

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 327.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 30.
(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 180.
(4 *Annales du Barrois*, t. II, p. 268.

diacre, au titre de Sainte-Agathe, avec une pension de 1.000 livres.

Les fonctions de cardinal devant retenir l'évêque de Langres hors de son diocèse, Guillaume Antoine, archidiacre de Tonnerre, en fut nommé administrateur, en qualité de vicaire général pour le spirituel. Sous sa surveillance, Pons de Perilleux de Périthernébus, chevalier, du diocèse d'Elne, fut chargé du temporel.

Édouard avait fait ses premières armes dès 1395. En cette année, nous le voyons, à la tête de 300 chevaux, tenir campagne dans le Luxembourg (1), avec Valéran, comte de Ligny et de Saint-Paul qui, en 1393, avait épousé, en secondes noces, sa sœur, Bonne de Bar, la troisième fille du duc Robert.

Le jeune prince avait hérité, chez le roi et chez le duc de Bourgogne, de la faveur grande qu'y avaient eue ses frères; il avait repris, dans ces deux cours, la place qu'Henri, Philippe et Charles y avaient tenue, au premier rang. Il importait d'autant plus de lui assurer un apanage en rapport avec cette haute situation, que, sans doute, l'oncle et la tante de Charles VI caressaient déjà l'espoir de marier ce fils avec l'une des filles du roi.

D'ailleurs nous avons dit que la grande préoccupation de Robert était de préparer sa succession à un héritier en âge d'homme. Les incursions des voisins devenaient de plus en plus dommageables au Barrois, et Robert ne se sentait plus assez de force pour les repousser. Le 14 décembre 1399, le duc se résolut à investir Édouard du marquisat de Pont, tandis que Marie de France lui fit la cession de la châtellenie de Dun. Cette donation portait sur la partie la plus menacée du duché, soit « le pays d'outre-Meuse » comprenant, avec les ville, château et châtellenie de Pont-à-Mousson, les châteaux et châtellenie de Mousson, les villes, châteaux et châtellenies d'Étain, de Lachaussée, de Stenay, de Trognon (aujourd'hui Heudicourt), de Toullon et de Condé-sur-Moselle (aujourd'hui Custine). Robert y ajouta les droits qu'il possédait sur les villes, châteaux et châtellenies de Marville, Arrancy, Conflans-en-Jarnisy, « supposé quelles soient ou non membres du marquisat de Pont » (2).

Les avantages faits à son beau-frère, aux dépens de son propre fils, paraissent avoir déterminé Marie de Coucy à s'éloigner du duché. Le 11 décembre, elle se retirait dans ses domaines, au Châtellier (3), où elle résida jusqu'en 1404.

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 220.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 303.
(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 305.

En émancipant Édouard, le premier mars 1399, Robert et la duchesse Marie lui avaient déjà transmis leurs droits sur les forteresses, villes et terres de Pierrefort, Bouconville, l'Avant-Garde, Nonsart, Essey et Maizeray, provenant de la succession de Pierre de Bar et acquis du comte de Deux-Ponts, et sur les villages de Winville, Varnéville, Buxerulles et Lomont « acquis sur feu Jacques d'Amance, chevalier » (1).

Le nouveau marquis du Pont, seigneur de Dun, partagea immédiatement avec son père l'exercice du pouvoir, et monta princièrement sa maison.

Aussitôt son investiture, Édouard paraît, d'après Servais, s'être rendu en Normandie « au lieu de Rouwain (Rouen) », sans doute pour y rejoindre la Cour.

A son retour de France, Édouard prit le commandement d'une armée barroise dirigée contre Meissembourg. Il est à supposer que cette expédition avait été provoquée par les entreprises d'Errard et de Winemart de Gumigny. Durant les hostilités, ces deux seigneurs attaquèrent un convoi de vin se rendant de La Chaussée à Longwy. Richard des Armoises et Georges de Serrières, qui commandaient cette dernière place, firent, avec Jean des Armoises, Guillaume de Dampierre et autres gens d'armes, une sortie vigoureuse dans laquelle ils firent 14 prisonniers.

Servais a copié la liste de ces malheureux dans les comptes du prévôt de Sancy, à qui ils avaient été conduits.

« Censuit lez dis prisonniers de Dudelenge.
1er Colin de Habey qui fut mort à prison.
Hennequin bastar de Duedelenge.
Pètre Semet.
Thielleman de Thionville.
Kalbeney . . . . P
Pellegrin Lampe . . . . . . , ... P
Jehan de Barque . . . . P
Lamplequin de Noville . . . . P
Xure de Fontoix . . . . P
Cobe . . . . P
Symequin de Crine . . . . P
Masnart d'Arlon . . . . P
Petre de Babelle . . . . P
Thiery de Robellemont ne fuit mie penduit ».

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 276 et 297.

Ces « pendu, pendu, pendu », qui se répètent neuf fois, comme les coups d'un glas funèbre, ces lettres qui, sur le papier, semblent retracer l'image lugubre d'autant de gibets attendant leurs victimes, ces documents d'un réalisme absolument macabre nous ont paru de nature assez suggestive pour être reproduits ici (1).

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur le fait des guerres dans le Barrois, nous ne nous occuperons donc pas, pour l'instant, de la rupture, en 1401, du marquis du Pont avec la ville de Toul et des expéditions militaires qui s'ensuivirent. Avec les hostilités soutenues contre les Allemands, elles occupèrent en grande partie le cours de cette année.

C'est en 1401, que le duc de Bar fit à Édouard la cession de la partie du Barrois qu'il avait conservée en 1399.

L'acte, sous forme de donation entre vifs, fut passé le dimanche 20 mars, par-devant Richard de Vailly et Nicolas Porteclef, notaires au Châtelet, sous le scel de la prévôté de Paris.

Le « très-haut, très excellent et puissant prince M. Robert, duc de Bar, seigneur de Cassel,

« Considérant que Mr Edouard de Bar, marquis du Pont, son fils naturel et legitime et aisné de tous ses enfants males est fort et puissant de corps et aussi darmes, car il est cousin germain du roi, quil est sage, discret, grandement aimé, craint et redouté, au duché, tant des nobles comme deglise et du peuple, et quil est déjà seigneur de plusieurs terres et seigneuries, quil lui a ci devant données, pourquoi il lui semble quil est habile, convenable pour la seigneurie et gouvernement du pays, pour le défendre et garder.

« Et pour des raisons et considérations, et laffection naturelle quil lui porte, par mure délibération et avis de plusieurs sages personnages;

« Reconnaissoit et confessoit avoir donné, quitté, transporté et délaissé, audit Édouard, son fils, par donation faite entre vifs et irrévocable, pour ledit Edouard, ses hoirs et ayant cause; la ville, chateau et chatellenie de Bar le Duc, de Saint-Mihiel, de Trougnon, de Fou, de Gondrecourt, de Bourmont, de Lamothe, de La Marche en Bourgogne, de Conflans en Bourgogne, de Chatillon sur Saône, de Louppy le Chastel, de Clermont en Argonne, de Vienne en Argonne, de Varennes, de Soulliers et de Keures,

« Auxquels duché, terres et seigneuries et aux hommes dicelles, il a eu toujours affection et lesquelles sont en pays de frontière et pourrait y auenir grands périls sil venait à mourir, sans y pourvoir

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 316.

de seigneur qui eut puissance de les gouverner et les garder de toutes violences et oppressions;

« Réservé toutefois à mond. seigneur le duc, lusufruit sa vie durant, et que led. mons. Edouard a accordé, et au cas quil irait a trepassement avant son père, sans enfans males légitimes, procréés de son corps, ladite donation sera nulle et les choses données retourneront aud. duc;

« Se réservant aussi ledit seigneur duc, sur les choses susd.. la somme de 300 livres de rentes amorties, pour convertir en fondation de chapelle ou autrement, comme il avisera, par testament ou autrement, et moyennant laquelle donation led. M[r] Edouard est tenu d'acquitter led. seigneur duc de toutes dettes quil pourra devoir, au jour de son trépas » (1).

Ce dernier sacrifice mettait Édouard en possession de l'intégralité du Barrois. Présent à Paris, avec son père, il fit ses « reprises » immédiatement (le 21 mars), et rentra dans son duché, où le rappelaient les guerres avec Toul et avec « ceulx de Deudelange ».

Il retourna à Paris, au mois de mai. L'absence du jeune marquis est confirmée par une pièce publiée par M. Douet d'Arcq, dans son *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (I, 164). Parmi les 350 houpelandes livrées, par l'Hôtel du Roi, le 1[er] mai 1400, au roi lui-même, à monseigneur le Dauphin et à d'autres seigneurs, en figure une pour « messire Édouard de Bar ». La plupart du temps, ces « houpelandes » étaient fournies aux gens de la Cour en argent et non pas en nature.

Le désir de prendre sa part des plaisirs de la Cour, avec toute la folle jeunesse qui entourait Charles VI, pouvait seul attirer le prince auprès du roi, car, depuis 1393, la France se trouvait dans une tranquillité relative et les chevauchées contre les Anglais étaient totalement interrompues. Son royal cousin ne lui épargnait pas, d'ailleurs, les marques de son affection et de sa munificence. Le 17 août 1403, il lui assignait 12.000 écus pour l'aider à acheter un hôtel à Paris.

L'année suivante, le marquis du Pont reçut un « mandement de France » dont on retrouve la preuve dans le passage à Gondrecourt du seigneur de Beffroimont (Bauffremont), « pour aller avec Mons. le marquis ». Ce mandement fut révoqué le 27 juillet 1404. Servais s'est demandé quelle expédition avait pu donner lieu à cet ordre et à ce contre-ordre. Nous pensons que c'est la descente dans

(1) Victor Servais, *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 477.

le pays de Galles, organisée par le duc d'Orléans qui, depuis longtemps, exerçait le pouvoir aux lieu et place du roi dément. Le traité qu'il signa, au nom de Charles VI, avec Owen Glendowr, est du 14 juillet 1404 : Louis de France avait ordonné le rassemblement de 8.000 hommes d'armes à Brest, en même temps qu'il négociait avec le chef des insurgés gallois (1).

La mère d'Édouard et de Louis de Bar était morte, le 2 janvier de la même année.

Les documents conservés dans les archives du département de la Meuse attestent que ses funérailles, reculées jusqu'au 13 mars, furent célébrées avec une pompe véritablement royale. Philippe de France, duc de Bourgogne, le plus jeune de ses frères, vint y assister. Pendant son séjour à Bar, il demanda, — et naturellement il obtint — la grâce d'un garde forestier de Sainte-Geneviève, qui avait encouru l'*amende arbitraire* et qui en fut quitte pour la perte de son emploi.

On vit aussi, aux obsèques de Marie de France, Jean sans Peur comte de Nevers, le comte de Richemont, celui de Rethel ; l'archevêque de Reims, les évêques de Châlons et de Toul ; Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont. Trente-deux abbés, et l'élite du clergé séculier du pays entrèrent dans le cortège, nous apprend Servais. La production des drapiers de Bar ne put suffire à l'habillement de tous les chevaliers, écuyers, officiers, servants et autres qui, vêtus de noir et portant des torches, suivirent le convoi. Quantité d'étoffe dut être importée de la Flandre. La bière de la duchesse était couverte de drap d'or et l'église tendue de noir. Trois gentilshommes, en costume de deuil, présentèrent à l'église, suivant l'usage, trois chevaux dont l'un était de joute, l'autre de tournoi et le troisième de guerre.

Pendant toute la cérémonie, les cloches des cinq églises de Bar et « du reloge d'illec » ne cessèrent de sonner en l'honneur de la noble fille des rois de France qui, pendant quarante années, avait partagé la vie tourmentée de Robert, et s'était montrée la digne et vaillante compagne du premier duc de Bar.

(1) H. Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 1, et *Ann. de B.*, I, p. 372.

CHAPITRE III

Robert et ses fils, « Roïaulx » du royaume de France.

La mort de Marie de Coucy, qui suivit de près celle de Marie de France, donna lieu à de fâcheuses interprétations. Elle eut lieu subitement, au sortir d'un dîner de gala, en 1405, à un quantième que l'on ne peut fixer d'une façon positive, mais qui est certainement postérieur au 3 mars.

Le *Religieux de Saint-Denis* l'attribue au poison (édition Bellaguet, t. III, p. 211), et Dom Plessis s'est fait l'écho de ce grave soupçon.

Faut-il y voir la suite des impostures répandues sur les prétendus maléfices du duc d'Orléans et de Valentine de Milan; ou bien l'ambition démesurée et l'ardente cupidité du frère de Charles VI l'auraient-elles réellement conduit jusqu'au crime? Quelle que puisse être la vérité, Louis de France paraît avoir agi singulièrement avec la fille d'Enguerrand de Coucy, la femme d'Henri de Bar, malgré les promesses qu'il avait faites, « en foy de filx de Roy », à ses « compaignons d'armes », avant leur départ pour le « voyage » de Hongrie.

« Il sollicita et fist solliciter moult fort, Dame Marie de Coucy, afin qu'il eust la Baronnie de Coucy. Et pour ce que ce ne peut *de directo* fit tant qu'il fu accointé des serviteurs d'elle, par le moyen desquels et autrement fut moult pressée et sollicitée de venir à ladite fin. Et tandis pour résister à ce, fu conseillée de soy marier au père de la Royne. Ce vint à la cognoissance du duc d'Orléans, qui pour ce vint à la Dame et luy blasma la personne et puis luy dist, que se elle mettoit tels chasteaux en main d'Estrangers, l'en ne luy soufferroit point. Aussi blasma-il à la Royne lad. Dame... Après, manda à Senliz Dame Marie, à qui parla à part en une chambre, longuement, et tandis fit que elle li vendy la dite

Baronnie trois cents mille frans. Puis s'enfuy toute seule en sa maison, et criant et *brayant* dist à ses gens qu'elle avoit vendu ladite terre de Coucy, trois cents mille frans dont n'avoit denier:.. Depuis elle receut LX ou XC mille livres à divers payements, et depuis est allée de vie à trespas, delaissé Monsieur de Bar, son filx et héritier par bénéfice d'inventaire » (1).

De Barante, peut-être un peu Bourguignon dans la circonstance, insinue qu'en outre la veuve de Messire Henri de Bar fut, « comme tant d'autres », la victime des séductions du duc d'Orléans.

Jarry, dans son remarquable travail sur la vie politique de Louis de France, ne peut se défendre, à l'égard de son héros, de cette prédilection qui vous gagne, malgré soi, chaque fois que l'on s'attache à l'étude particulière de quelque personnage. Il admet que Marie ne pouvait « mectre ne transporter plus seurement, pour le bien du royaulme cette terre de Coucy, l'une des clés du pays, la plus notable des quatre grandes baronnies de France » (2). Il y a lieu de constater cependant, qu'en faisant avorter les projets d'Étienne de Bavière, il mit obstacle à la confirmation de cette alliance avec l'Empire, dans laquelle le prudent Charles V avait toujours vu le contrepoids nécessaire à la puissance de l'Angleterre.

Le duc de Bar que la raison d'État avait forcé à priver, lui-même, son petit-fils de sa propre succession, le duc de Bar ne vit pas sans peine dépouiller Robert d'Oisy de ce second héritage. Avec les autres parents, avec les amis du prince orphelin, il porta l'affaire devant le Parlement de Paris. L'usage était, dans ces cas, d'ordonner la restitution des domaines moyennant le remboursement de la somme versée. Mais il fut débouté de sa demande. Le *Religieux de Saint-Denis* rapporte que « cela fit dire aux gens sages que la Cour était sortie des voies de la raison, et que, pour éviter l'indignation du duc d'Orléans, elle avait préféré dissimuler que de refréner une ambition que, cependant, elle présageait insatiable » (3).

La conduite abusive du duc d'Orléans ne dut pas être étrangère à la fondation par Boucicaut de l'ordre de la « Dame blanche à l'escu verd », et ce n'est pas trop s'avancer que de compter Marie de Coucy parmi les « plusieurs dames et damoiselles veufves et autres, dont les plaintes veindrent devers le Roy » tandis que le célèbre maréchal était « à séjour » auprès de lui : « comment elles

(1) André du Chesne, *Preuves de l'histoire de la maison de Bar*
(2) E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 240.
(3) *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 212.

estoyent oppressées et travaillées d'aucuns puissans hommes, qui par leur force les vouloient desheriter de leurs terres, de leurs avoirs et de leurs honneurs » (1).

Dès 1402, la rivalité de Louis de France et de la maison de Bavière avait amené le frère du roi à marcher contre le Luxembourg. Nous ne le suivrons pas, avec Édouard de Bar, dans cette campagne, ni dans ses entreprises contre Metz, nous réservant de revenir à ces événements, quand nous traiterons des guerres du Barrois et de l'intimité des maisons de Bar et d'Orléans.

En cédant ses domaines à son fils, Robert en était resté l'usufruitier, et Édouard n'avait pris d'autre titre que celui de marquis du Pont, seigneur de Dun. Il ne porta le titre de duc qu'à la mort de son père (2). Cela ne l'empêchait pas d'être un parti très sortable, et Charles VI pouvait, sans déroger, lui donner sa troisième fille, Marie de France.

Il est probable que la jeune princesse tenait son nom de la mère d'Édouard (3), à moins qu'elle ne l'ait reçu en l'honneur de la Vierge, à qui elle fut vouée, dès son baptême, pour obtenir la guérison du pauvre roi devenu dément. Petitot (t. VI, p. 227) donne à penser qu'Isabeau était enceinte de Marie de France, quand on vint lui annoncer la catastrophe du Mans. Il fait erreur, car le « grand méchef » eut lieu le 5 août 1392, et la fille de Charles VI, promise à Édouard de Bar, naquit le 24 août 1393. Dans l'intervalle, Charles VI était revenu à la santé et « à la connaissance de toutes choses ». Sa première rechute fut amenée par le triste dénouement de la mascarade licencieuse que se donna la Cour le 29 janvier 1393 (4).

En 1405, père et mère avaient oublié la consécration qu'ils avaient faite de leur fille; mais la vocation était venue à la jeune princesse, et elle persista à demeurer au couvent de Poissy, où elle avait été élevée. La reine, le Dauphin, les deux rois d'Anjou et de Navarre, le duc de Berry et surtout le duc d'Orléans, s'efforcèrent, en vain, de « l'oster » de là, pour la marier à Édouard.

Tandis que Louis de France et la reine Isabeau se rendaient ensemble auprès de la royale « nonnain », pour la décider à ce mariage, un orage, éclatant sur eux dans la forêt de Saint-Germain,

(1) *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, p. 504.

(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 439.

(3) Entre 1368 et 1372, Charles V avait eu une fille, du nom de Marie de France également, qui, peut-être aussi, avait eu la duchesse de Bar pour marraine.

(4) Cette folie carnavalesque est connue sous les noms de Fête des sauvages ou de Bal des ardents.

effraya leurs chevaux et mit leurs jours en danger. Jarry nous rapporte que le peuple vit là un avertissement du ciel, à ces deux personnages, de cesser leurs exactions (1). Il se montre d'une louable discrétion, car il est probable que la médisance vit dans les grondements du tonnerre un avertissement plus délicat, une « admonition » d'ordre plus intime.

L'auteur de la *Chronique normande* insinue que roi, reine et princes n'insistaient tellement « que pour avoir cause » de lever une forte taille sur le pays.

« Et y ala le roy en personne... Si, lui respondi sa fille, qu'il l'avoit là mise pour Dieu proïer et aussi en avoit fait le sèrement, et que là vivra jusques à la mort » (2). Trois ans plus tard, en 1408, « le jour de la Sainte et indivisible Trinité », Marie de France prononça ses vœux, et prit le voile au prieuré de Poissy. Elle mourut le 19 août 1438 (3).

Sous prétexte de réprimer les abus de pouvoir du duc d'Orléans, Jean sans Peur quittait Arras, le 14 août 1405, avec des forces imposantes, pour marcher sur Paris. A cette nouvelle, la reine et Louis de France se retirent à Melun, confiant à Louis de Bavière, à Édouard de Bar et à Jean de Montaigu le soin de leur amener le Dauphin. Le duc de Bourgogne apprend cet enlèvement, en entrant à Paris. Il traverse la ville, à bride abattue; rejoint l'héritier du trône, à Juvisy, et le ramène au Louvre, avec le frère d'Isabeau (4).

Dans la même année, Édouard avait été commis par le conseil du Roi à la défense du Boulonnais. Depuis deux ans, les hostilités avaient repris avec les Anglais, ramenées par la coopération du duc d'Orléans à la révolte du pays de Galles et par les attaques du comte de Saint-Paul, devenu, en 1393, le gendre du duc Robert de Bar.

Le roi d'Angleterre avait « mis sus » une armée de quatre à six mille combattants, et il l'avait envoyée « nager par devant Dunkerque et Nieuport ». Ces deux places faisaient partie des domaines des souverains du Barrois et le jeune prince eut l'heureuse fortune de les sauvegarder.

La guerre de Guyenne, entreprise en 1406, au milieu de l'au-

(1) *Loc. cit.*, p. 322.

(2) P. Cochon, *Chronique normande*, p. 374.

(3) Vallet de Viriville, *Notes sur l'état civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabelle de Bavière.* Bibl. de l'École des Chartes, 4e série, t. IV, p. 478.

(4) E. Jarry, *loc. cit.*, p. 324.

tomne, fut moins chanceuse et les efforts d'Édouard de Bar, joints à ceux de son cousin, Louis de France, demeurèrent sans résultat, bien qu'il eût forcé Blaye à composer.

La nouvelle du meurtre du duc d'Orléans (23 novembre 1407), envoyée de Paris par le marquis du Pont, vint surprendre le duc de Bar, pendant la guerre qu'il avait entamée, à frais communs, avec Louis de France, pour s'emparer de la seigneurie de Metz. Robert s'empressa de s'accorder avec les Messins et avec leur allié, le duc de Lorraine.

Douet d'Arcq (dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France,* t. II) a publié le Rapport officiel fait « à Madame la ducesse de Bourgoingne », de l'assemblée dans laquelle Me Jean Petit, docteur en théologie, s'efforça de justifier Jean sans Peur.

« Le jœudy matin entre six et sept heures, Monsgr de Guienne, le roy Lois, les ductz de Berry et de Bretaigne, de Bar, les contes d'Allenchon et de Tankarville et aultres Roiaulx furent présens en la Grant sale de l'hostel Saint-Pol, qui estoit toute fremée et y entroit on par une fenestre devers la court, ung à cop seullement.

« Monsgr de Bourgoigne », qui, on le voit, avait pris toutes ses précautions, « se partit de son hostel d'Arthois à très grant nombre de noblesse de seigneurs et avoit à sa dextre, en chevauchant, le duc de Lorraine et le cardinal de Bar, et son frère Jehan Monsgr de Bar; à sa senestre le conte de Clèves, le conte de Nevers, le conte de Mons (gendre du duc de Bar), le conte d'Ieu (Eu) et le conte de Paintente (Penthièvre)..... Monsgr de Bourgoigne, entré en la salle, qui estoit vestu de vermeil veluyel semé de fœulles or, fourré de gris, et manches ouvertes, osta son aumuche de velours, qu'il avoit mise sur ung chappron enfourmé, dessoubs lequel avoit une capelane (petite cotte de mailles) et veoit-on à haulchier le brach qu'il estoit armé. Fist la révérence à nos seigneurs les Roiaulx, qui estoient assis au bancq, asçavoir Monseur de Guienne, à sa dextre, le roy Loys (mari d'Yolande d'Aragon, petite-fille de Robert de Bar), le duc de Bar, le cardinal de Bar et aultres contes Roiaulx, et à sa senestre le duc de Berry, le duc de Bretaigne, Monsgr Jehan de Bar, le conte d'Allenchon et aultres. Et séoit le duc de Bar en une chayère, en laquelle on le portoit *pour l'artiticque* ».

Nous dédions ce tableau des Roïaulx du royaume de France aux écrivains, si nombreux, qui méconnaissent la situation du Barrois, au commencement du xve siècle.

Servais eût été heureux du détail tout particulier que nous apporte le *Document inédit* de M. L. Douet d'Arcq. Il a cherché en vain quelle était l'indisposition pour laquelle le gruier de Bar fut appelé, le 30 mars 1403, à payer 7 livres 10 sous à Heusson Noisette, épicier à Châlons, pour « certaines apoticairies fournies au prince ».

Robert de Bar était arthritique. Ses « fiziciens » eurent-ils, au commencement du xv° siècle, avant Louis Joblot [1], l'intuition des microbes? On le croirait, à la consommation d'eau distillée ou plutôt bouillie, que fit Robert, de 1407 à 1410. Il appert d'un mandement donné « le 26° jour de juing 407 » que le gruier de Bar, Jennet Asselin, a fait « bailler et delivrer 9 gros à Messire Gobert de Nancoy, prebtre, chapellain de l'esglise Saint-Maxe de Bar, pour 10 vens de charbon que Mons. lui a fait bailler pour faire des yawes » [2].

Cette infirmité ne laissait pas de rendre les « chevauchées » fort pénibles à notre vénérable duc, et elle fut certainement une des raisons qui le déterminèrent à maintenir son abdication, en faveur d'un fils « fort et puissant de corps et aussi d'armes », comme l'était Édouard.

Son petit-fils, Robert, l'aîné des deux enfants d'Henri de Bar et de Marie de Coucy, n'avait pas accepté sans protester la privation de l'héritage du Barrois. En 1406, le duc avait dû se rendre à Châlons, vers le milieu du mois de mars, « pour le fait de Robert de Bar ». Diverses *journées* analogues furent tenues, pour le même objet, en plusieurs lieux, jusqu'à ce que le différend fut porté, en 1409, devant le Parlement de Paris.

Robert de Bar, seigneur d'Oisy, revendiquait la succession, à la mort de son aïeul, du duché de Bar et du marquisat de Pont-à-Mousson, comme fils unique et représentant de Henri de Bar, disant qu'il devait précéder son oncle et tous les autres enfants du duc, bien qu'ils en fussent plus rapprochés que lui.

Il se fondait sur une cession que le duc de Bar aurait faite de ces terres à Henri de Bar, lors de son mariage avec Marie de Coucy. Il invoquait la coutume du pays, qui admettait la représentation, et il émettait l'intention de réclamer également, à la mort de ses grands-parents, sa mise en possession des autres do-

(1) M. W. Konarski a découvert, dans le Barrois, ce savant précurseur de Pasteur. Louis Joblot vécut de 1645 à 1723. Cf. *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*. Année 1895.

(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 461.

maines de Robert de Bar et de Marie de France, où le droit de représentation pouvait être admis, ainsi que de la terre de Cassel et de ses dépendances. Une tradition de famille lui avait appris, disait-il, que la comtesse Yolande de Flandre avait assuré à son père la succession de ladite terre de Cassel.

A ces arguments Édouard répondait que le duc n'avait jamais assuré à Henri la succession du duché, ni celle du marquisat de Pont-à-Mousson; que son père n'avait agi que pour ne pas laisser amoindrir son héritage, à sa mort, par la multiplicité des partages; qu'il avait voulu mettre le pays en état de se maintenir contre ses voisins, et qu'il n'avait pas voulu laisser le nom de Bar exposé à l'anéantissement.

Relativement au droit de représentation, le marquis du Pont ajoutait que le principe n'en était pas admis par les coutumes de toutes les terres, de nature et composition si diverses, qui formaient le duché de Bar. En Champagne et en Luxembourg où se trouvait une grande partie des seigneuries du duc de Bar, les successions appartenaient aux parents les plus proches; en une autre portion, composée de francs-alleus, les enfants des deux sexes devaient aussi succéder sans avantage pour le premier, et là où le droit de représentation pouvait paraître en vigueur, l'usage voulait que l'aîné n'eût d'autres prérogatives que le droit d'y prendre un château. Il existait même, dans le duché de Bar, des localités dans lesquelles ce droit de primogéniture ne s'étendait qu'au *haut-toit*. Enfin, une autre portion se composait de terres soumises au droit de rachat, qui, pour cette raison, devaient être considérées comme meubles et non immeubles.

Quant au marquisat de Pont-à-Mousson, il était fief de l'Empire et, par suite, en cas de décès du possesseur, il devait échoir au parent le plus proche. Édouard exposait, en terminant, que son père, par acquit de conscience, avait réuni, à plusieurs reprises, tant à Paris qu'en Champagne, en Barrois et ailleurs, ses parents et amis avec d'autres personnes notables, et que c'était sur leurs conseils qu'il avait agi, pour le plus grand bien de son peuple.

Le duc Robert s'était dessaisi de la propriété des seigneuries contestées, entre les mains des souverains de qui elles relevaient, et ceux-ci l'avaient admis lui, Édouard, à leur en faire foi et hommage. Il avait été reconnu par les trois États du Barrois, qui lui avaient fait à leur tour « féauté et obéissance ».

Le duché et le marquisat étaient donc bien à lui; la cession en cause ne violait en rien la raison et elle s'appuyait légitimement

sur ce principe universel, que chacun peut disposer de son bien, « librement entre vifs ».

Robert confirma, de point en point, les assertions de son fils. Il déclara que jamais sa mère n'avait donné Cassel à Henri de Bar, ce qu'elle n'aurait pu faire, d'ailleurs, sans son consentement, tant en vertu des coutumes de Flandre que des obligations qu'elle avait envers lui. Il ajouta qu'il avait assuré à son petit-fils et à ses autres enfants mâles les moyens de soutenir le rang de la maison à laquelle ils appartenaient.

Les filles avaient été convenablement dotées en argent.

Fréquemment et même pendant la durée du procès, le duc avait provoqué diverses conférences entre Édouard et le jeune Robert.

La « journée » de Paris, du 8 avril 1409, aboutit à un arrangement. Une transaction fut passée devant Louis et Jean de Bar, les deux frères d'Édouard, et le Parlement de Paris fut appelé à la sanctionner.

Comme Robert d'Oisy n'avait pas encore atteint sa majorité, il fallut nommer des curateurs chargés de le représenter, et, sur la proposition du cardinal de Bar, de Louis de Bavière, de Jacques de Bourbon, de Jean de Bar, du sire de Bauffremont et d'autres seigneurs, le roi conféra ce mandat, le 11 avril, au connétable Charles d'Albret et à l'évêque de Laon, Jean de Roucy. Sur requête du marquis de Pont-à-Mousson et des curateurs de son neveu, la Cour, par son arrêt du même jour, ordonna l'exécution des conventions.

La double cession faite à Édouard était confirmée. Il gardait entièrement, pour lui et pour ses successeurs, le bénéfice des donations de 1399 et 1401, c'est-à-dire son duché et son marquisat, avec la seigneurie de Cassel et le bois de Nieppe, ainsi que tous les autres biens, non énoncés dans l'acte, qui appartiendraient au duc le jour de son décès.

L'héritier d'Henri de Bar recevait de son aïeul la propriété des terres et seigneuries de Bournhem, Rodes et Windich, la châtellenie de Warneston, avec la terre nommée le Verbos, le Pont des terres et Rout; la châtellenie de Bourbourg, avec ses *avoueries* et les autres *devoirs* que le duc et ses gens y prenaient; enfin, la châtellenie de Dunkerque, qu'il s'obligeait à ne vendre, ni engager, que dans le cas (toujours à prévoir en de semblables temps) où il y serait forcé pour payer rançon.

En raison de ce transport, le seigneur d'Oisy renonçait à ses prétentions sur l'héritage concédé à Édouard. Il réservait seulement son droit de succession au duché et au marquisat du Pont,

dans le cas où ses oncles Édouard, Louis et Jean de Bar viendraient à mourir sans héritier. — Si improbable qu'il fût alors, ce cas devait se présenter, mais, quand il advint, « le sang de la maison de Bar avait coulé à flots », à Azincourt (1), pour la maison de France. Dans cette bataille désastreuse, la mort avait fauché Robert d'Oisy, avec ses oncles, Édouard et Jean de Bar; de sorte que la réserve du jeune prince était devenue sans objet, quand Louis, le dernier des héritiers mâles de Robert de Bar, mourut, à son tour, sans postérité.

Un nouveau partage fut passé sous le scel de la prévôté de Sens, le 19 septembre 1409. A Louis furent assignés, pour en jouir sa vie durant, la seigneurie de Boursault, les terres de Vouerennes, Givry, Ferrebrienges, la seigneurie de Pougy, Concloye, Sormery, une rente de 380 livres sur la recette de Troyes, les châteaux, villes et seigneuries de Laval et Faverolles, le château de la Coudre et Pérouse, en Puisaye, relevant du comte de Nevers, avec tout ce qui relevait du même seigneur. Lors de son émancipation le frère puîné d'Édouard avait reçu, de son père, la part qu'il possédait à Longchamps. Le cardinal avait été émancipé, en 1398, lors de son entrée solennelle à Langres, et il avait reçu en donation Conflans en Bassigny, avec quelques autres biens seigneuriaux.

Jean de Bar eut, pour sa part, les terres du Perche et du pays Chartrain, avec tous les châteaux, terres et seigneuries de Puisaye qui n'avaient pas été cédés à Louis (2).

L'avenir ainsi réglé, le duc de Bar pouvait s'éteindre avec l'espoir d'avoir à tout jamais assuré la durée de sa dynastie. Nous venons de voir que, six ans plus tard, l'hécatombe d'Azincourt prouvait, une fois de plus, aux hommes combien sont parfois vaines et décevantes leurs plus sages précautions.

La création des tabellions-jurés dans le Barrois date de 1409. En les établissant auprès de chaque prévôté et châtellenie, pour recevoir tous « créants, obligations, contraulx et testaments », le duc Robert s'efforça d'affranchir ses successeurs et ses sujets de la tutelle et de l'intervention des notaires de Paris et de Sens.

Le meurtre de la rue Barbette, véritable drame de famille, crime passionnel autant que politique, avait mis en grand émoi

(1) Victor de Saint-Mauris, *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, t. I, p. 216.

(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 434 à 439.

tous les oncles de Charles VI et du duc d'Orléans, et le duc de Bar put dire, comme le duc de Berry, que, le 23 novembre 1407, « il avait perdu deux neveux » : la victime et le coupable.

La mésintelligence avait régné entre Philippe le Hardi et le frère du roi, dès que celui-ci, parvenu à l'adolescence, avait pu disputer à son oncle un pouvoir que l'état mental de Charles VI laissait constamment vacant. La division entre Orléans et Bourgogne s'était accentuée encore, quand Jean sans Peur était devenu titulaire de ce dernier duché ; mais les liens de parenté n'avaient jamais été rompus entre les deux puissants rivaux. Robert de Bar, ainsi que ses serourges (beaux-frères) et ses enfants, avait pu conserver, de chaque côté, ses rapports de famille.

L'assassinat du 23 novembre rendit cet équilibre bien difficile. Le roi jura tout d'abord à Valentine de Milan, « qui lui était chère », que la mort de son époux ne resterait pas impunie. Les Roïaulx s'associèrent à ses promesses ; mais la hauteur du duc Jean, sa puissance, son audace eurent vite fait de couper court à toute velléité belliqueuse. La veuve infortunée du duc d'Orléans quitta la vie, le 4 décembre 1408, sans avoir obtenu ni vengeance ni justice, léguant aux pessimistes de l'avenir une devise qui n'était que trop justifiée dans sa bouche :

« Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien ! »

Le conseil du Roi s'efforça dès lors, d'amener un apaisement, désirable pour tous. Par son état ecclésiastique, le cardinal Louis de Bar était tout indiqué pour intervenir le plus efficacement. C'est lui qui, à Chartres, le 9 mars 1409, présenta « les sains canons et euvangiles » sur lesquels le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans jurèrent paix « ferme et entière ». Les princes barrisiens se tinrent à côté des malheureux orphelins, tout le temps de cette pénible cérémonie.

La « paix fourrée » de Chartres fut, pour Édouard de Bar et son cousin Jean sans Peur, l'occasion d'un rapprochement. Édouard avait toujours trouvé chez Philippe le Hardi beaucoup d'affection et le frère de Marie de France avait reporté sur lui tout l'attachement dont Philippe de Bar avait été l'objet. Le marquis du Pont avait passé une grande partie de sa jeunesse chez son oncle avec le comte de Nevers. L'intimité qui avait lié, depuis, l'héritier du Barrois avec Louis de France, son autre « cousin frareux », avait refroidi Jean sans Peur à son égard. Mais la brouille avait commencé

à se dissiper pendant la campagne entreprise en commun contre les Liégeois, pour la défense de l'évêque Jean de Bavière, et les deux princes étaient arrivés à Chartres animés du même désir « de grande concorde et union ensemble ». On est même fondé à croire, nous dit Servais, que le duc de Bourgogne profita des circonstances pour attirer Édouard dans son parti.

L'entrevue de Chartres terminée, le prince-héritier du Barrois reçut au château de Gallardon, avec son beau-frère le comte de Saint-Paul, l'hospitalité de Jean sans Peur, et tous trois se rendirent ensemble à Paris. Le cardinal Louis demeura à Chartres, jusqu'au 14 mars, avec le roi et sa famille. Le duc Charles d'Orléans, qui avait alors seize ans, et le comte de Vertus, dont le mariage avait été résolu avec une fille du duc de Bourgogne, rentrèrent seuls à Blois, gardant, enfermés dans leur cœur, d'inexorables projets de vengeance.

Un traité secret, conclu le 15 décembre 1409, à Paris[1], intervint entre le marquis du Pont et le duc Jean qui s'appliquait à affermir son pouvoir par toutes les usurpations et alliances. Les deux contractants s'engageaient à se soutenir, à s'entr'aider mutuellement dans leurs projets et dans leurs entreprises, envers et contre tous, — excepté, toutefois, pour le duc : le roi et ses fils; pour le marquis : le roi, son fils aîné, le duc Robert et Jean de Bar. — Comme dans tous les contrats du même genre, ils s'obligeaient à se donner, réciproquement et sans délai, connaissance des rapports désavantageux qui seraient faits à l'un sur le compte de l'autre et à en exiger autant des personnes à leur service. Une clause spéciale annulait toutes les alliances contraires à la présente convention, que les deux parties pouvaient avoir faites antérieurement ou qu'elles seraient amenées à former dans l'avenir (*sic*).

Un traité analogue lia le roi de Navarre avec le duc de Bourgogne, qui, sentant la sourde hostilité des enfants d'Orléans, du duc de Bretagne, du connétable d'Albret, des comtes de Foix et d'Armagnac, eut aussi le soin de se remettre en de bons termes avec les La Marche et les Vendôme, avec le comte de Clermont lui-même.

Sûr de ces appuis, fortifié par les mariages de ses enfants et de son frère, de plus en plus populaire à Paris et réconcilié avec la reine, le duc Jean reçut la consécration officielle de sa domination, au lit de justice tenu dans la salle du Parlement, la veille de Noël, par le roi revenu pour le moment à sa lucidité d'esprit (24 décembre 1409).

(1) *Ann. du Barrois*, t. II, p. 445.

Il fut décidé que le dauphin, Louis de Guienne, exercerait l'autorité royale quand la reine serait « incommodée par son embonpoint excessif », et qu'il serait confié à Jean sans Peur son beau-père. Édouard de Bar assistait à cette assemblée, avec le comte de Saint-Paul et tous les grands de l'État.

Le cardinal Louis y tint la première place, en sa double qualité de prince du sang et de légat du Pape en France et en Allemagne.

Louis de Bar était alors le plus haut prélat du royaume. Nous l'avons vu passer de l'évêché de Poitiers à celui de Langres, avec le titre de cardinal, en 1397.

Depuis cette année, à la suite du désastre de Nicopolis, la tâche était devenue difficile au parti qui soutenait le pape d'Avignon. L'existence d'un pape français et son maintien de ce côté des Alpes avaient toujours paru à Charles V deux conditions essentielles de sa politique. Toutes les provinces de France et les peuples alliés : le royaume de Naples, l'Écosse, Chypre, la Savoie et naturellement le duc de Bar et celui de Lorraine, « estant dans les intérêts de la France », avaient accepté l'obédience d'Avignon.

Pierre IV, roi d'Aragon, s'était obstiné à refuser son adhésion aussi bien à Clément VII qu'à Urbain VI.

Quand « sa mort fut sceue en Avignon devers le pape Clément et les cardinauls, tantost ils avoient escript devers le roy de France et ses oncles et devers le duc de Bar et la duchesse qui tenoient leur oppinion à celluy pape... et à Madame Yolent aussi escripsoient-ils que ils feissent tant que le jeune roy d'Arragon et le roiaulme se déterminast. Le duc de Bar et la duchesse en rescripsirent à leur fille madame Yolent; le roy de France, le duc de Berry et le duc de Bourgoingne aussi. Avecques tout ce vint ung cardinal en Arragon pour preschier le jeune roy et son frère et le peuple » (1). Le roi Jean d'Aragon ne put mieux faire que de céder aux instances d'Yolande de Bar et que de suivre la voie du duc son beau-père (2).

En 1389, « pour ce que le schisme estoit si doloureux, si périlleux pour les âmes, le roi Charles VI, par advis et délibération des seigneurs, ses oncles, entendit très diligemment à le oster » (3). Malheureusement, le zèle religieux des princes était souvent ralenti par l'intérêt de la Couronne et surtout par les avantages que chacun d'eux trouvait à tenir à sa discrétion le dispensateur de nombreux

(1) *Chroniques de Froissart*, édition Kervyn de Lettenhove, t. XII, p. 40.
(2) Cf. *Annales de Aragon*, Çurita, anno citato.
(3) *Spicilegium aliquot veterum scriptorum*, t. VI, p. 154.

et larges bénéfices. Clément VI, dans une seule année, avait reçu 100.000 requêtes [1]. Au surplus, l'Allemagne et l'Angleterre ne se montraient nullement pressées d'abandonner Boniface.

Le triomphe de Bajazet en Hongrie, nous venons de le dire, ne permit plus l'hésitation, car on pouvait l'attribuer à la discorde autant qu'à la témérité des chrétiens.

L'Université de Paris, qui, dès le principe, avait pris la tête du mouvement, poussa plus vigoureusement que jamais à la soustraction d'obédience. Le duc d'Orléans lui-même, l'appui le plus ferme et le plus constant de Benoît XIII, pendant les « absences » du roi, se montra sans hostilité contre cette mesure [2], espérant qu'on y mettrait plus de tempérament que ses oncles Berry, Bourgogne et Bourbon n'y paraissaient disposés.

Telle fut aussi l'attitude du duc Robert, qui paraît avoir agi toujours en parfaite harmonie avec le frère du roi. Nous ne pouvons que présumer sa présence à l'entrevue qui eut lieu à Reims, le 31 mars 1398, entre l'empereur Wenceslas et Charles VI, ses deux cousins; mais, écrit Jarry, « attiré par l'importance du concile national ouvert à Paris, au mois de mai de la même année, le duc de Bar, Robert, ne put résister au désir d'y assister » [3].

Six docteurs furent choisis d'office pour soutenir la « substraction » d'obédience et six autres pour « l'impugner ». Les débats durèrent toute une semaine; après quoi, il fut décidé que chacun écrirait son opinion et la ferait parvenir aux ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, qui seraient chargés de faire connaître la décision de la majorité, à une nouvelle assemblée réunie au mois de juillet.

Deux cent quarante-sept voix se prononcèrent pour la soustraction immédiate et totale, vingt pour la soustraction après sommation, seize pour une nouvelle tentative auprès du pape à Avignon. Le duc d'Orléans ne voulut point assister à la proclamation de ce résultat, et le duc de Bar, avec le duc de Lorraine, le comte de Savoie et Pierre d'Alençon, s'abstinrent également [4]. Avec les mêmes princes, il avait cependant été de la « grant opinion » des 247, nous apprend le *Spicilegium* (tome VI, p. 156).

La décision du Concile de Paris fut signifiée par « lettres royaux » à Benoît XIII, qui déclara qu'il ne quitterait la papauté qu'avec la vie (juillet 1398). L'intrépide pontife ne céda même point devant la force. A l'approche des troupes conduites par

(1) Kervyn de Lettenhove, *Chron. de Froissart*, t. I, p. 69.

(2-3-4) E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, 206, 207 et 208.

Boucicaut, il s'enferma dans le « Château » d'Avignon avec neuf cents hommes que lui avait envoyés le roi d'Aragon, sous la conduite de Rodriguez de Luna. Celui-ci fit en cette occasion « tout ce que l'on pouvait attendre d'un homme de cœur et de teste ». Il sut résister aux soldats du roi, que les cardinaux « pressaient extrêmement de battre la place par des machines, pour y donner assaut si-tost qu'ils y auraient fait brèche » (1).

Les membres du Sacré-Collège, réunis à Villeneuve-d'Avignon au nombre de dix-huit, avaient loué et approuvé l'acte royal de soustraction et s'étaient retirés eux-mêmes de l'obédience de Benoît XIII, le 17 septembre 1398 (2). E. Jarry, dans sa *Vie politique de Louis de France,* p. 209, rapporte, d'après d'Achery (3), qu'en cette circonstance cinq cardinaux « furent contraires à la soustraction d'obédience ». Des membres de cette minorité, les auteurs qu'il nous a été possible de consulter jusqu'ici, ne nous ont fait connaître que le cardinal de Pampelune et celui de Taragona, nommé Boniface. Nous n'avons pas pu découvrir s'il faut compter le cardinal Louis au nombre des trois autres opposants. Nous inclinons à croire que, s'il prit part à la délibération, sans se détacher de Benoît XIII aussi violemment que ses oncles de Berry et de Bourgogne, il se résigna, comme son père, comme le duc d'Orléans et comme le roi lui-même, à un abandon qui pouvait n'être que momentané, et que l'opiniâtre pontife avait rendu indispensable par son système de faux-fuyants absolument contraires aux intérêts les plus sacrés de l'Église.

Servais constate que Louis de Bar passa dans le Barrois une grande partie de l'année 1398. Il arrive à Gondrecourt, le 25 avril, pour venir à Bar et, le 11 octobre, il repasse dans la même prévôté, « allant à sa terre de Langres » (4). Dans l'intervalle, il a pu assister à l'entrevue de Reims, au Concile de Paris, voire même à la décision prise le 17 septembre par le Sacré-Collège; mais nous n'avons aucune preuve à cet égard. — Le 15 décembre il fait son entrée solennelle à Langres, accompagné de Guillaume de Poitiers, évêque de Viviers (5). Pierre Bourgeois, licencié en droit,

(1) Maimbourg, *Histoire du grand Schisme d'Occident* (1686), p. 247.

(2) Martène et Durand, *Veterum scriptorum amplissima Collectio* (1733), col. 599.

(3) *Spicilegium*, t. I, p. 798-799.

(4) *Annales du Barrois*, t. II, p. 284-285.

(5) L'évêque de Viviers était un des plus fidèles partisans de Benoît XIII; cependant il n'avait point « marchandé » pour se prononcer en faveur de la cession, lorsqu'il avait été appelé, en 1395, à donner son avis touchant l'union. *Chronique de Charles VI*. Le Laboureur, p. 292.

le harangue à cette occasion, et le procureur, Hugues Gardon, reçoit son serment de conserver les privilèges de la ville [1].

Il n'y a de trace de son retour à Avignon que dans la lettre signée par lui, le 13 janvier 1399, à Bourg-Saint-Andéol, dans l'évêché de Viviers, pour accréditer son cousin, Guy de Choiseul, auprès du roi [2]. En ce moment, on commençait à se relâcher de la violence et de la dureté avec laquelle les cardinaux demeurés à Villeneuve-d'Avignon avaient exigé que fût conduit le siège du Château. Les pays de l'obédience romaine, n'ayant agi à l'égard de Boniface ni avec la même sincérité, ni avec la même vigueur que la France vis-à-vis de Benoît XIII, des scrupules étaient venus à l'entourage de Charles VI.

Les membres du clergé et de la Cour, qui avaient conservé leurs sympathies au « pauvre pape » [3], et qui entretenaient peut-être de secrètes intelligences avec lui, s'étaient groupés autour du duc d'Orléans. Ce prince obtint qu'on laissât passer des vivres au pape assiégé (Pâques 1399). La « ville » d'Avignon et les cardinaux se contentèrent de le garder.

La stupeur fut grande, quand on apprit, le 12 mars 1403, que le souverain pontife avait échappé à cette surveillance et qu'il s'était réfugié à Château-Renard, sous la protection de Louis II, roi de Sicile. Celui-ci était, depuis le 2 décembre 1400, l'époux d'Yolande d'Aragon, la fille du roi Jean et d'Yolande de Bar, partant la nièce du cardinal Louis. Clément VII et Benoît XIII l'avaient toujours favorisé dans ses guerres de Naples, et il avait fait sa restitution d'obédience, le 30 août 1402 [4]. Le 15 avril, le jeune évêque de Langres, qui sans doute avait facilité cette évasion, rentrait dans son diocèse et dans ses domaines.

Plus vif fut encore l'étonnement quand, le 30 mai de la même année, le *Te Deum* chanté à l'hôtel Saint-Paul et les joyeuses volées des cloches de Paris apprirent aux oncles du roi, qu'à l'instigation du duc d'Orléans le royaume de France venait d'être remis sous l'obédience du pape d'Avignon [5].

Louis de Bar ne tarda pas à recueillir les fruits d'un coup d'État auquel il ne resta certainement pas étranger. Au mois d'août 1403, Benoît XIII lui concédait les « bénéfices séculiers

(1) De Smyttère, *Les ducs de Bar*, p. 165.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 296.
(3) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, p. 248.
(4) *Thesaurus novus anecdotorum*. Martène et Durand, t. II, p. 1263.
(5) Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 465.

ou réguliers vacants ou qui viendraient à vaquer, dans les provinces de Toulouse, Lyon, Sens, Rouen et Reims » (1). On possède une procuration du jeune cardinal donnée à Jean de Disy, son secrétaire, le 9 novembre 1403, à Bourg-Saint-Andéol. A dater de cette apparition dans l'évêché de Guillaume de Poitiers, son ami, le cardinal Louis ne s'éloigna que fort peu de son siège épiscopal.

« Zélé pour la science et la vertu et voulant les faire fleurir dans le pays soumis à sa domination » (2), il avait fait réunir, avec ses propres mandements, toutes les ordonnances de ses prédécesseurs. Dans un synode, tenu à Langres et demeuré fameux, il fit tirer de ce recueil des statuts qui sont encore considérés aujourd'hui comme une œuvre de la plus saine théologie, comme un modèle de discipline ecclésiastique (1404). Ces statuts ont été imprimés, en 1482, par Jean Lefebvre de Langres.

En 1405, on découvre de nombreuses traces d'excursions faites par l'évêque de Langres dans le Barrois, entre autres à Revigny, où il s'était rendu, avec sa sœur Yolande la Jeune et son frère Jean de Bar, « pour esbattre » (3). Cette même année, le duc Robert lui céda la châtellenie de Vienne-le-Château.

En 1407, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, accomplit à Paris, le 17 mai, les foi et hommage, qu'il devait à Louis de Bar, pour ceux de ses fiefs qui relevaient de l'évêché de Langres (4).

Maimbourg cite le duc Robert et le roi de Sicile, — l'époux d'Yolande d'Aragon, — parmi les seigneurs séant, à droite du roi, dans la quatrième assemblée générale de Paris, où furent lacérées les bulles de Benoît XIII.

L'auteur de l'*Histoire du grand Schisme d'Occident* ne nomme pas les « archevesques, évesques et abbés », qui, avec les députés de l'Université siégèrent, à cette assemblée du mois de mai 1408, à la gauche de Charles VI. Il ne les désigne que « comme les plus apparents du Clergé » (5). Pouvons-nous en conclure que le cardinal Louis était de leur nombre?

L'*Index rerum et verborum* du VII[e] volume de l'*Amplissima collectio*, prête avant l'ouverture du concile de Pise au cardinal Louis, — Ludovicus Cardinalis Barrensis, — une mission en Alle-

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 356.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 375.
(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 380.
(4) *Annales du Barrois*, t. II, p. 414.
(5) *Histoire du grand Schisme d'Occident*, Livre quatrième.

magne, qui eut pour but d'y pousser les négociations en faveur de l'union de l'Église (1). Le *Religieux de Saint-Denis*, ou pour le moins son traducteur, commet la même erreur (2).

C'est le cardinal de Bari (3) qui a fait le voyage d'Allemagne; c'est lui qui en rend compte dans la *Lettre aux seigneurs cardinaux;* lui, dont lesdits cardinaux confirment la démarche au roi Charles de France (4).

Aussi bien, le cardinal Louis de Bar n'eût pas rendu compte de ses démarches dans les mêmes termes que Landolphe de Bari. Fils de souverain, prince du sang de France, il était habitué aux plus grands hommages, et il ne se fût pas flatté avec autant de complaisance de ses « succès en Allemagne »; il eût témoigné moins d'humilité et, peut-être, n'eût-il pas reporté à l'Église seule les honneurs rendus partout au légat, sur sa route. Familier avec la maison de Bavière, il n'eût pas parlé du duc d'Autriche comme d'un étranger; né dans le Barrois, il eût trouvé les pays allemands moins sauvages qu'ils ne parurent à un Napolitain. Le cardinal de Bari parle avec horreur des montagnes et des peuplades farouches qu'il a rencontrées (5). Dès son arrivée en Souabe, il a trouvé, dit-il, deux barons qui se livraient entre eux à des guerres meurtrières! Louis de Bar ne se fût pas ému d'un spectacle qui lui était habituel (6).

Thierry de Niem, d'ailleurs, ne laisse aucun doute au sujet de

(1) Cette assertion a été relevée fort justement par Henri de Sponde, dans son *Annalium Baronii continuatio* (Paris, 1659).

Martène et Durand ont pris le cardinal de Bari, Landulphus S. Nicolaï in carcere Tulliano, pour notre cardinal de Bar. Leur erreur vient de ce que ces deux cardinaux prirent, tous deux, part au Concile de Pise. Tous deux étaient cardinaux-diacres, et ils avaient tous deux la même initiale.

(2) *Le Religieux de Saint-Denis*, édition L. Bellaguet, t. IV, p. 216.

(3) Ville de l'ancien royaume de Naples.

(4) *Amplissima collectio*, t. VII, p. 888.

(5) *Inter horridos montes.*

(6) Le *Religieux de Saint-Denis* expliquant les raisons qui amenèrent, en 1405, le conseil des princes à intervenir contre les Lorrains, en faveur de « l'illustre marquis du Pont, fils du duc de Bar, cousin du roi de France », s'exprime ainsi : « Les Messins avaient appelé le duc de Lorraine à leur secours contre les comtes de Salm et de Sarrebruck, qui, avec quelques autres chevaliers allemands, les accablaient d'une façon intolérable. Le duc rassembla une troupe solide et avec ses gens il dévasta les terres de l'ennemi par les incendies et toutes sortes de rapines. *Ce genre de guerre, habituel aux deux partis opposés, n'eût mérité aucun blâme aux Lorrains, s'ils n'eussent étendu les vestiges de leur cruauté à un voisin qui avait bien mérité d'eux et qui ne s'attendait à rien* ». Liv. XXVI, p. 368.

cette mission de Francfort qu'il attribue formellement au seigneur Landulphus (1).

Louis de Bar ne se rendit au concile de Pise que le dernier jour. Guy de Roye, archevêque de Reims, « qui lui était fort attaché, voulut lui faire compagnie » (2), avec Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai. Si l'on s'en rapportait à la *Chronique normande* de P. Cochon, ce groupe sympathique, ou au moins l'archevêque de Reims « n'y alloit si comme aucunz disoient que pour retarder l'union ». Mais il est plus juste d'estimer avec le Religieux de Saint-Denis que les trois hauts dignitaires de l'Église avaient fait, bien que difficilement, le sacrifice de leurs préférences communes et qu'ils s'étaient mis en route « par obéissance et pour plaire à Dieu » (3).

Guy de Roye n'atteignit pas le terme du voyage. Dans un certain village (Voutré), situé à deux journées de Gênes, le maréchal de l'archevêque se querella, à l'occasion des chevaux, avec un homme qui remplissait publiquement le même office et le tua. Une commotion populaire s'éleva aussitôt. La foule, après avoir fait périr le meurtrier, se précipita vers l'hôtel habité par Guy de Roye et mit à mort cinq de ses gens. L'archevêque, se montrant à la fenêtre, s'efforçait d'apaiser ces forcenés par de douces paroles, quand un trait vint le frapper au cœur et l'étendit mort. — « Ainsi va de follement aller par païs estrange », conclut l'auteur de la *Chronique normande*, en forme d'oraison funèbre. Ce que P. Cochon appréciait, avant tout, dans le concile de Pise, c'est que « l'asemblée des clers estoit là doucement en pais sans noise et des vivres à planté à bon marchié » (4) !

Louis de Bar n'échappa qu'avec peine au massacre qui suivit le meurtre de l'archevêque de Reims. « Ils en étaient au feu », écrit Le Laboureur, « résolus de faire périr le cardinal ». La mort de son compagnon ne lui fut apprise qu'à l'approche de Gênes. « Cette nouvelle l'affligea tellement qu'il pouvait à peine se tenir sur sa mule » (5).

(1) *Acta conciliorum et epistolæ decretales*. Ex typographiâ regiâ (Parisiis, 1714) ; t. XII, 1960 et *Sacrosancta Concilia ad regiam editionem exacta studio Ph. Labbei et Gabr. Cossartii* (Paris, 1671), t. XI, 2520.

(2) Le Laboureur, *H. de Charles V* p. 694.

(3) *Spicilegium veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maximè Benedictorum, latuerant*, t. VI, p. 241.

(4) *Chronique normande* de P. Cochon, édition de Vallet de Viriville, 1859, p. 402.

(5) *Annales du Barrois*, t. II, p. 444.

A Gênes, il fut reçu « magnifiquement » par Boucicaut (1). Quand le cardinal arriva à Pise (le 10 juin 1409), on était à la veille de la dernière session. La déposition des deux papes « opiniâtres » avait été prononcée à la XVe session, le 5 juin, « la veille de la Consécration du Corps de Jésus-Christ », de sorte que Louis de Bar n'y prit point part.

Le 10 juin 1409, il ne restait plus qu'à nommer un « vrai » pape. Pierre de Candie, archevêque de Milan, antérieurement docteur de l'Université de Paris, fut élu, le 26 du même mois, sous le nom d'Alexandre V. Le nouveau pontife, que son talent et ses vertus rendaient véritablement éminent, jugea que personne ne pouvait le représenter plus favorablement que le cousin germain du roi de France. Il créa Louis de Bar cardinal-prêtre, au titre des Douze Apôtres, lui donnant ainsi le titre même qu'il venait de quitter (2); puis il le nomma son légat en France et en Allemagne.

Le 4 septembre, « le roi de Navarre, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, ainsi que tous les princes des *fleurs de lys*, allaient à la rencontre de Louis de Bar, hors de Paris et l'introduisaient dans la ville, avec les plus grands honneurs » (3). « Il fit publier le Concile qui fut reçu avec un grand applaudissement en France, dans le duché de Bar, dans celui de Lorraine, et en Allemagne où le prince fut aussi pour le même effet » (4).

Le 25 décembre 1409, Charles VI, revenu à la santé, veut remettre ordre au gouvernement de son royaume, et il tient un lit de justice, auquel naturellement le cardinal Louis de Bar siège parmi les Roïaulx, avec son frère Édouard et le comte de Saint-Paul.

Les mariages et les fêtes ont repris de plus belle. Après les noces d'Antoine de Bourgogne, auxquelles ont pris part Édouard, Jean et Bonne de Bar, le 16 juillet, à Bruxelles (5), c'est le mariage de Louis de Bavière avec la fille du roi de Navarre, à Melun. Le marquis du Pont et le cardinal de Bar y assistent, ainsi qu'au « festin splendide » offert le 1er janvier 1410 (nouv. style) par le duc de Bourgogne au roi de Navarre.

Le duc Robert, nous dit Servais, conçut alors le projet de faire épouser à Édouard, qui comptait déjà trente-trois ans, une autre

(1) De Pilham, ***Histoire du maréchal de Boucicaut***, La Haye (1699), p. 215.

(2) ***Spicilegium***, t. VI, p. 345.

(3) ***Le Religieux de Saint-Denis***, t. IV, p. 255.

(4) Victor Servais, t. II, p. 445.

(5) Le second fils de Philippe II de Bourgogne avait épousé Élisabeth de Luxembourg, fille unique de Jean, duc de Gorlicie, marquis de Brandebourg et de Moravie, à laquelle appartenait le duché de Luxembourg par la succession de son père.

fille de Charles de Navarre, Blanche, veuve du roi de Sicile, Martin d'Aragon, le neveu d'Yolande de Bar. Les bases d'un traité furent jetées dans les conférences tenues à ce sujet, du mois d'août au mois d'octobre 1410. Le roi de Navarre s'obligeait à donner à sa fille 100.000 francs d'or de France, payables à Saragosse. Il s'engageait à amener la reine de Sicile à Pampelune, où devait se célébrer le mariage et, de là, à faire conduire l'épousée à Toulouse. Le marquis du Pont emmènerait sa femme dans ses États, à ses propres frais. Un an après la noce, Édouard aurait à se rendre en Navarre, pour y faire, en présence des trois États, le serment, exigé par la coutume, de maintenir le pays en possession de ses franchises et usages, au cas où la reine viendrait à succéder à la couronne. Ce traité, qui devait recevoir l'assentiment de Charles VI et du duc de Bourgogne ne fut jamais conclu. Blanche de Navarre épousa Jean, second fils du roi d'Aragon Ferdinand, et, par une fatalité qui devait servir les intérêts de la France, Édouard ne fut jamais marié.

Wassebourg, et de Maillet, à sa suite, l'ont confondu avec Henri de Bar quand ils lui ont donné Marie de Coucy pour épouse (1).

On lit, dans les *Annales du Barrois* (tome II, p. 328), qu'il eut de Jeanne, fille de maistre Gérard Lebel, mercier à Saint-Mihiel, une fille naturelle à laquelle il donna le nom de Bonne. Cette enfant reçut une éducation très soignée et, après la mort d'Édouard, le cardinal Louis, devenu duc de Bar, fit épouser la jeune bâtarde par Jean de Saint-Loup.

La duchesse Marie n'avait pas dédaigné de s'occuper de cette enfant et, le 30 mai 1401, elle faisait remettre quelque argent à sa mère, par le maïeur de Keures. Les registres du temps font mention d'un muid de bled que, vers le même temps, Édouard fit délivrer à son ancienne maîtresse, sur les revenus de Bouconville.

Il avait remis sa fille à élever à Collignon le Sarrasin, prévôt de cette châtellenie. Celui-ci la fit amener chez lui « en voiture », ayant reçu l'ordre de la « faire aler quérir honestement ». Son entretien à Bouconville, pendant un an, coûta *six livres*, pour « vivre, gouvernement, char, poisson, roubes, chaussures et autres nécessités » (2).

Bonne mourut, sans enfant, en 1430.

Dans le cours de l'année 1410, le marquis du Pont fit de fréquents séjours en France.

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 453.
(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 328.

Mais, à peine investi de la toute-puissance par le lit de justice du 25 décembre 1409, Jean sans Peur en avait profité pour satisfaire ses tenaces rancunes et son immense ambition. Aussi bien, une coalition s'était promptement reformée autour des princes d'Orléans, dont l'aîné, âgé de dix-neuf ans, et veuf d'Isabelle de France, venait d'épouser la fille du comte Bernard d'Armagnac. A l'instigation du vieux duc de Berry, — « le plus habile dans l'art de la parole parmi les princes des fleurs de lys » (1), — le duc de Bourbon, celui de Bretagne, les comtes de Clermont, d'Alençon, d'Armagnac et de Foix, le connétable d'Albret, rassemblèrent à Chartres, pour marcher sur Paris, pour la délivrance du roi, six mille lances, cinq à six mille archers et arbalétriers, et une nuée de sergents ou « gros varlets ». Parmi ces troupes figurait un corps de mercenaires bretons et anglais, amené par le jeune comte Arthur de Richemont.

Fidèles à leurs traités et mandés par le duc de Bourgogne, « au nom du roi », Édouard de Bar, le roi de Navarre, le duc de Lorraine, le comte de Ligny et celui de Vaudémont, rallièrent les forces que Jean sans Peur avait réunies sous les murs de Paris, pour résister à cette levée de boucliers. Son armée fut bientôt supérieure à celle de ses adversaires. Les deux partis ne purent se résoudre à entamer un combat fratricide, et une nouvelle « pais fourrée » (2) fut signée, le 2 novembre 1410. L'Université de Paris, « toute fière de la grande victoire qu'elle venait de remporter au Concile de Pise », s'était fortement employée à rétablir l'ordre dans l'État comme dans l'Église. Louis de Bar n'avait pas épargné non plus son intervention. Avec la reine et le comte de Ligny, époux de Bonne de Bar, il s'était rendu au château de Marcoucy, pour tenter le dernier effort auprès du duc de Berry (3).

Le traité de Bicêtre enleva au duc de Bourgogne le gouvernement de la France, et obligea, de part et d'autre, les seigneurs du sang royal à se retirer dans leurs terres. Il porte la trace de la haute influence du cardinal Louis : « Et pour ce, y conclut le roi, nous confiant pleinement des grans sens, grans prudences et bonnes diligences de nostre très chier et très amé cousin le cardinal de Bar, de nostre amé et féal cousin le comte de Saint Pol, etc. ».

Ce n'est pas précisément ce rôle pacificateur que le *Bourgeois*

(1) *Le Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 319.
(2) P. Cochon, *Chronique normande*, p. 406.
(3) Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 511. *Annales du Barrois*, t. II, p. 454.

de Paris, un Bourguignon irréconciliable, attribue à Louis de Bar. « Ung pou devant la fin d'aoust mil IIII[e] et X, rapporte-t-il, avoit presché devant le roy le ministre des Mathurins, très bonne personne, et monstra la crualité que ilz faisoient par deffaulte de bon conseil, disant qu'il failloit qu'il y eust des traistres en ce royaulme. Ung prélat, nommé le cardinal de Bar, qui estoit audit sermon, le desmenty et nomma « villain chien », dont il fut moult hay de l'Université et du commun. Mais à pou lui en fu, car il praticoit grandement avecques les autres qui portoient chascun une bende ». Cette bande, que le Bourgeois de Paris octroie à Louis de Bar, était l'écharpe blanche, adoptée par les Armagnacs comme signe de ralliement.

Le 3 mai précédent, le pape Alexandre V était mort. Bellaguet, dans sa traduction de la *Chronique de Charles VI,* donne le cardinal de Bar comme faisant partie du conclave dans lequel fut élu son successeur, Jean XXIII. C'est une erreur. Cette fois encore, il faut entendre le cardinal de Bari pour le « dominus de Baro » cité par le *Moine de Saint-Denis* parmi les cardinaux-*diacres* présents à l'élection. Nous avons vu que Louis de Bar était cardinal-*prêtre* depuis l'élévation d'Alexandre V.

Pendant tout ce temps, les embarras d'argent avaient continué pour le duc Robert. Les difficultés qu'il avait eues pour parfaire, à Guillaume de Namur, la dot de sa fille Marie, s'étaient reproduites avec le duc des Monts, le mari d'Yolande la Jeune.

En mars 1401, Guillaume de Namur l'avait traduit, devant le Parlement de Paris, pour le paiement de 10.000 livres, qui lui restaient dues. Le 10 janvier 1409, nous retrouvons le malheureux duc se rendant à Saint-Mihiel, avec son fils Jean et tout son conseil, pour y « besongner » avec les envoyés de son gendre, le duc des Monts, « d'aucune chose touchant le mariage de Madame des Mons ».

Le 3 décembre 1410, il donne à deux de ses conseillers pouvoir de le représenter, à Château-Thierry, dans une « journée » fixée au 7 du même mois et d'y transiger, avec Robert de Bar, son petit-fils, au sujet des arrérages qu'il lui devait, tant sur le douaire de Marie de Coucy que sur les revenus des terres qu'il lui avait transmises, l'année précédente.

Sa situation embarrassée n'empêchait pas Robert de faire des largesses, nous dit Servais. En cette année 1410, il donne 2 francs à l'un des enfants de sa chapelle, *pour aller à l'obsèque de son père;* une charretée de foin à son valet de chambre; une autre à son pannetier; 6 francs à son maréchal; six reiz de

froment à l'un de ses écuyers, *pour la nouvelle messe de Baudouin son fils* (1).

Robert s'éteignit le jour de Pâques (12 avril 1411). Le seul testament que l'on ait du bon duc est du 3 août 1384. Il l'avait fait en présence de Raoul, sire de Louppy, pendant une très grave indisposition qu'il avait eue à Pont-à-Mousson. Ce testament réglait ses libéralités envers l'Église et envers les personnes attachées à son service. Il établissait de nombreuses fondations.

Le vénérable duc avait régné soixante ans. Pendant cette longue période, si agitée, si orageuse, il s'était montré « un des princes les plus braves et en même temps les plus sages et les plus habiles de son siècle » (2); il avait fait preuve d'autant de grandeur d'âme que de sens politique et, si l'on en croit J. Lepaige, « ayant toujours aimé la justice et son peuple, il en avait été chéri » (3).

Servais n'a trouvé, dans les registres qui nous sont restés des XIVe et XVe siècles, aucune notion sur les circonstances de sa mort, ni sur les derniers honneurs qui durent lui être rendus.

Robert de Bar fut inhumé à Saint-Maxe, auprès de sa femme, Marie de France, dans le caveau où étaient déjà ensevelis le comte Henri IV et Yolande de Flandre. Un tombeau leur fut érigé, en 1466, près du mausolée élevé, par lui, à ses parents. Ce mausolée n'était pas sans grandeur. Les statues d'Henri IV de Bar et d'Yolande de Flandre, en marbre blanc, gisaient sur une dalle de marbre noir, que des colonnes d'un mètre de hauteur élevaient au-dessus du sol. Le portrait d'Yolande de Flandre était peint à fresque sur le mur avoisinant.

La désaffectation de l'ancienne Collégiale et sa démolition nous ont privés de ces précieux souvenirs. Sur l'invitation de l'évêque diocésain de Toul, avec l'acquiescement du grand-duc de Toscane, héritier des maisons de Bar et de Lorraine, et en vertu de lettres patentes du Roi datées du 30 août 1785, les chanoines de Saint-Maxe résolurent la translation, à la Collégiale de Saint-Pierre, de tous les tombeaux confiés à leur garde. En 1780, ils avaient fusionné avec les chanoines de Saint-Pierre.

Les 14, 15 et 16 février 1786, tous les ossements furent exhumés et déposés, provisoirement, dans le Trésor de Saint-Maxe, en attendant que la crypte de la chapelle Sainte-Madeleine, à l'église Saint-

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 455.
(2) Monstrelet.
(3) *Annales du Barrois*, t. II, p. 462.

Pierre, fût aménagée et que les anciens monuments funèbres y eussent été transportés, pour recevoir ces pieuses dépouilles.

Il était dit que tous ces souverains du Barrois, dont la vie n'avait été qu'une suite ininterrompue d'agitations et de traverses, ne jouiraient d'aucun repos, même après leur mort. La Révolution trouva les travaux inachevés. Le mausolée du comte Henri IV était, en partie, réédifié, mais ses restes mortels, aussi bien que ceux de ses ancêtres et ceux de ses descendants étaient demeurés, à Saint-Maxe, sans sépulture.

« Le 10 juin 1790, les chanoines s'assemblèrent capitulairement à l'issue de la grand'messe... Ils décidèrent de faire nuitamment et sans pompe le transport des cendres des princes et des princesses des augustes maisons de Bar et de Lorraine; puis de célébrer le lendemain un service aussi solennel que le permettaient les circonstances » (1). Cette cérémonie clandestine s'effectua comme en avaient délibéré les religieux.

En 1794, une bande s'introduisit dans le nouveau sépulcre, brisa, pour en avoir le plomb, l'unique cercueil des princes de Bar et laissa, épars sur le sol, des ossements « encore enliassés et scellés du sceau du Chapitre » (2).

Le curé constitutionnel de Saint-Pierre les recueillit en hâte, et, aidé de quelques ouvriers discrets, il les déroba à de nouvelles profanations, en les enterrant, sans aucune trace, sous les dalles de la chapelle des Saints-Anges.

En octobre 1795, sous l'œil vigilant d'un officier municipal, qui, en présidant à ce vandalisme, crut certainement travailler efficacement au salut de la patrie, les statues du funèbre monument furent brisées. On ne laissa subsister que l'autel. Sur son retable figurent encore, sculptées, les armoiries de Lorraine et de Bar. Ces deux écussons sont soutenus par deux aigles couronnées d'or et colletées d'un chapelet de perles portant la double croix de Lorraine.

En revenant d'exil, en 1809, le dernier survivant des chanoines de Saint-Maxe eut la consolation de pouvoir placer sous cet autel les débris humains que, grâce aux indications des personnes mêmes qui les avaient cachés, il a pu retrouver sous la chapelle des Saints-Anges.

C'est là, dans un simple coffre en bois, que demeure, absolument confondu, tout ce qui reste des plus grands seigneurs du

(1) *Le Château de Bar, autrefois et aujourd'hui,* par l'abbé Renard.
(2) *Le Château de Bar,* abbé Renard.

Barrois : Henri IV et Yolande de Flandre, le duc Robert, Marie de France, Marie de Bourgogne, petite-fille de saint Louis, — et avec eux, peut-être, Édouard Ier de Bar, Henri III et sa femme Éléonore d'Angleterre, Thiébaut II, voire même, qui sait? Frédéric Ier, l'époux de la capétienne Béatrix, le fondateur de la dynastie barrisienne.

Le squelette, en marbre, de René d'Orange, élevé sur l'autel, domine cet « horrible mélange ». C'est bien là, chez nous, le lieu de s'écrier, avec Christine de Pisan : « et ainssi transist la gloire du monde ».

CHAPITRE IV

La « gaie science » dans le Barrois.

Servais s'est plu, dans le cours de ses *Annales*, à rendre justice aux sérieuses qualités de souveraine et de mère déployées par Marie de France, aux côtés de Robert de Bar.

Il paraît, cependant, avoir pris le change en un certain point, soit sur les goûts littéraires de sa chère duchesse. « La chasse et la lecture des romans étaient les amusements favoris de Marie de France », écrit-il, tome Ier, page 193. Servais n'a pas considéré qu'à la fin du XIVe siècle, on entendait par « romans » non pas seulement les ouvrages, souvent frivoles, que l'on désigne aujourd'hui du même nom, mais bien l'ensemble de toute la littérature de l'époque : théologie, sciences, histoire, poésie et belles-lettres. On appelait alors « roman » tout écrit fait en langue vulgaire, autrement dit en français, par opposition à ceux que l'on continuait à produire ou à copier en latin.

Des divers idiomes nationaux qu'au temps de Jules César on distinguait dans les Gaules, le gaël était le langage de notre contrée, c'est-à-dire de toute la région comprise de la rive droite de la Seine à la rive gauche du Rhin et à l'Océan.

La conquête romaine nous apporta le latin, qui, chez nous comme dans les autres provinces, commença par pénétrer aux chefs-lieux, où siégeaient les autorités, et dans les centres, où le commerce avait pris son développement.

Saint Jérôme atteste l'emploi du gaël, ou gaulois, « à Trèves et dans les environs » jusques dans le courant du Ve siècle [1]. Sans doute il avait duré davantage dans nos cantons montagneux et boisés, car les langues persistent dans les endroits

(1) Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, t. I, p. 184, 186.

écartés, en raison du plus ou moins de facilité qu'offre leur accès.

Avant la fin du xe siècle, en dehors de quelques refuges extrêmes, le gaël avait disparu. Sauf dans certaines parties de l'ancienne Austrasie, telles que l'Alsace, la Lorraine allemande et les provinces rhénanes, où le francique s'était implanté à la suite des invasions germaniques (1), le latin était devenu insensiblement le langage de notre pays. En se mélangeant à nos idiomes locaux, il avait subi des altérations d'autant plus sensibles qu'il était parlé par des groupes plus en dehors du mouvement, par des classes moins cultivées.

C'est ainsi que se forma chez nous le roman, — le « roman du Nord », — et que ce langage, la première manière du français, devint le nôtre.

Pendant que s'opérait, ici, cette transformation, pareille métamorphose se produisait dans le Midi, où apparaissait le provençal. Nous verrons plus tard l'intérêt que la fille de Marie de France, Yolande de Bar, prit à cet autre « roman », le « roman du Midi ».

« Dieu, ameur du très christien peuple françois,... volt (voulut) faire naistre de parents solemnelz et dignes, c'est assavoir, du bel et chevalereus Jehan, roy de France, et de la royne Bonne, s'espouse, fille du bon roy de Bahaigne (2), ycelluy sage Charles... à grantjoye receus, comme de ses parents primier né... La sage administracion du père le fist introduire en lettres moult souffisamment et tant que competenment entendoit son latin et suffisanment scavoit les rigles de grammaire; laquelle chose pleust à Dieu que ainssy fust acoustumé entre les princes » (3)!

C'est ainsi que Christine de Pisan parle de la naissance du roi Charles V et de son éducation, sur laquelle elle s'étend avec une touchante complaisance.

Marie de France avait participé, ainsi que ses autres frères, à cette « sage administracion bailliée si notablement à leurs royaulx enfens », par Jean le Bon et Bonne de Luxembourg; et Robert, lui-même, élevé à la Cour de France, en sa qualité de fiancé, en avait ressenti les bienfaits. Quoique à un degré moindre que sa femme, il avait contracté l'amour des lettres.

Tout le chapitre XVI de Christine de Pisan serait à prendre

(1) Ces contrées ont conservé jusqu'ici leurs dialectes teutoniques.

(2) Bohême.

(3) Christine de Pisan, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V.* Collection Petitot, t. V, p. 253, édition 1819.

si, par induction, on voulait se rendre compte du genre de vie de ces nobles souverains du Barrois. Leurs « fais et bonnes meurs » seraient certainement « exemples de princes virtueux pouvant servir à tous successeurs d'empires, royaulmes et aultres seigneuries ». En toutes choses ils étaient « bien riglés ».

« En yver, dit Christine de Pisan, en yver, par espécial, le sage roi Charles s'occupait souvent à oyr lire de diverses belles ystoires de la saincte Escripture ou des fais des Romains, ou moralitez de philozophes et d'antres sciences jusques à heure de soupper, auquel s'asséoit d'assez bonne heure et (lequel) estoit légierement pris; après lequel une piéce s'esbatoit (1), puis se retrayoit et aloit reposer ».

Si l'on admet que le duc et la duchesse de Bar, tout aussi bien « morigénés », devaient « user le cours de leur vie » à peu près comme le roi de France, il y a lieu de croire qu'ils terminaient, de la même façon, par la lecture, les jours que ne leur prenaient pas les guerres interminables du Barrois.

Pour arriver à « pareille policie » et obtenir cette « belle manière de vivre mésuréement en toutes choses », Charles V avait fait construire, dans la tour de son palais, sur le bord de la Seine, un « orloge », qui n'avait pas laissé d'intriguer fortement les Parisiens. Or, dit Servais, « il y a beaucoup d'apparence » que l'établissement d'un « orloge » dans notre tour de Bar, connue encore aujourd'hui sous le nom de Tour de l'Horloge, date de 1381 (2).

Ni le roi Charles, ni notre duc, son beau-frère, ne furent donc obligés d'imiter le « vaillant roy d'Angleterre, Ecfredes », qui, bien avant notre siècle, paraît avoir imaginé le système des « Trois-Huit ». « Ycelluy avoit en sa chappelle une chandoille ardent qui estoit divisée en vingt-quatre parties; les huit parties il mettoit en oraisons dire et à l'estude, les autres huit en récréation pour sa personne », — les huit dernières à dormir sans doute; — « et y avoit gens députez qui lui venoyent dire jusques où la chandoille estoit arse, et à ce avisoit quel chose il debvoit faire (3). »

La seule indication que nous donnent les *Annales du Barrois* sur le côté littéraire de notre histoire locale, à l'époque qui nous occupe, est l'envoi fait par Robert, sur la fin de 1361 ou au commencement de 1362, d'un messager d'Étain à Jametz, « pour y quere

(1) Un peu de temps il prenait ses ébats.

(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 37.

(3) Christine de Pisan, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, p. 276.

un romain »[1]! La direction prise par cet exprès ne permet pas de supposer que ce « romain » fut l'un des 10 ou 20 livres que le roi Jean s'était plu à réunir au Louvre et qui, légués à Charles V, devinrent, grâce à ce grand roi, l'embryon de notre Bibliothèque nationale[2]. Par contre, la situation de Jametz, à la bifurcation des routes du Nord, laisse de ce côté le champ libre à bien des conjectures.

Le manuscrit « envoyé quere » par Robert provenait-il du Palais de Lille ou de celui de Gand, de la Cour de Bruxelles ou de la Salle-le-Comte de Valenciennes, du château de Mons ou de celui du Quesnoi? Toutes ces résidences brillantes appartenaient à des princes alliés au duc de Bar, mais plus fortunés que lui. Elles renfermaient des « librairies » telles que Robert ne pouvait pas s'en offrir et qui étaient certainement tenues à sa disposition[3].

J. Barrois a publié, d'après un inventaire dressé à Arras, en 1413, la liste de divers « livres roumans en trois coffres demourés », au décès de la fille de ce comte, « feue la très haulte et puissante princesse Marguerite de Mâle ». Nul doute qu'en 1361, Robert n'ait eu la faculté d'y puiser, car J. Barrois nous les donne comme le patrimoine des comtes de Flandre. Peu s'en était fallu même qu'ils fussent devenus la propriété de sa mère, Yolande de Flandre, qui, nous nous en souvenons, avait dû épouser Louis de Mâle.

Qui sait si le roman signalé par Servais n'était point la copie d'une des premières productions de Froissart? Il est constant que l'auteur des fameuses *Chroniques* commença à les écrire en 1357 ou 1358 et qu'il le fit à l'instigation de la cour de Hainaut. Quand, en 1360, son premier « livre fut achevé, mis en lettres de forme et serré dans une belle couverture de velours à clous dorés »[4], le célèbre « ditteur » le porta à Philippe, reine d'Angleterre. Il embrassait l'histoire des 4 ou 5 années qui venaient de s'écouler, en commençant par la bataille de Poitiers (1356) « où le noble roy Jehan de France fut pris ». On juge s'il pouvait intéresser Robert de Bar.

Paulin Paris rapporte qu'il fut fait de nombreuses transcriptions

(1) *Annales du Barrois*, t. I, p. 193.

(2) *Librairies des fils du roi Jean*, par J. Barrois. Paris, 1830. Liminaire iij.

(3) Arthur Dinaux, *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, p. xxi. Nous devons la communication des OEuvres de Dinaux à M. Wicquot, bibliothécaire à Arras, que nous remercions bien vivement de son obligeance.

(4) *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart*, par Paulin Paris, p. 17.

des œuvres de Froissart, et l'on retrouve, ajoute-t-il, la preuve de l'envoi d'un grand nombre de ces exemplaires dans les comptes du duc de Brabant. Il serait curieux de savoir si, dans ces comptes, ne figurerait pas l'envoi de quelque messager brabançon à Jametz, en correspondance avec la démarche du chevaucheur de Robert.

Mais l'hypothèse la plus vraisemblable est que le manuscrit qui lui fut rapporté provenait du duc de Luxembourg.

Jametz est voisin de Marville, et c'est à Marville que « les ducs de Luxembourg et de Bar, ou leurs représentants, se réunissaient pour traiter de toutes les questions qui les intéressaient ». Marville était le point de ralliement des deux États. C'est dans cette prévôté qu'en février et en mai 1355, Philippe de Navarre, le beau-père du duc Robert et Henri de Bar, alors gouverneur du duché, avaient tenu conférence, avec les plénipotentiaires du Luxembourg, pour confirmer la confédération de 1354, connue sous le nom de « commune paix ».

En 1361-1362, Venceslas Ier gouvernait le Luxembourg. Les deux jeunes ducs pouvaient, à cette date déjà, se considérer comme attachés par les liens de la plus proche parenté, car Bonne de Luxembourg, la mère de Marie de France, la fiancée de Robert, était la sœur aînée de Venceslas.

Ce prince avait des lettres. En 1361, il s'était déjà essayé à rimer des chansons, des ballades, des lais et des virelais qui eurent l'honneur d'être réunis, après sa mort, par les soins de Froissart, dans son roman de *Méliador :*

> Dedans ce roman sont encloses
> Toutes les chansons que jadis,
> (Don l'âme soit en Paradis)
> Que fit le bon duc de Brabant,
> Wenceslaus, dont on parla tant;
> Car ce prince fut amourous,
> Gracious et chevalerous (1).

Ailleurs Froissart le désigne comme « frisque, courtois et amoureux ».

Robert ne possédait pas ces « vraies qualités » du poète, et les embarras du gouvernement ne permettaient pas au souverain du Barrois de s'adonner à la « gaie science ». Mais il n'en avait pas toujours été ainsi dans son duché, et le jeune prince possédait les plus beaux titres de gloire littéraire dans ses papiers de famille.

(1) *Trouvères brabançons,* Arth. Dinaux, p. 147.

La maison de Bar était de la race des comtes d'Ardenne, de cette Ardenne qui a été justement appelée le Parnasse des trouvères.

Dinaux, dans sa Préface, ayant à donner le modèle d'une « chanson historique », a choisi ce qu'il appelle la « Chanson du comte de Bar » :

I

De nos Seigneurs que vos est-il avis,
Conpains Erars? Dites vostre semblance :
A nos parens et à toz nos amis
Avom-i-nos nule bone atendance
Parcoi soïons hors du Thyois païs
U nous n'avons joie, soulaz, ne ris?
Au comte Othon ai mout grant atendance.

II

Dux de Brabant, je fui jà vostre amis,
Tant con je fui en délivre poissance;
Se vos fussiez de rienz nule entrepris,
Vos éussiez en moi mult grant fiance.
Por Dieu vous proi ne me soïez eschis,
Fortune fait maint Prince et maint Marchis,
Meillor de moi, avenir meschéance.

III

Bele-mère, ainc rienz ne vos meffis
Par qu'éusse votre male-vueillance.
Dès celui jor que votre fille pris
Vos ai servi loïaument dès m'enfance;
Or sui por vos ici loïez et pris
Entre les mains mes morteus anemis,
S'avez bon cuer, bien en prendrez venjance.

IV

Bon cuens d'Alost, se par vos sui hor mi
De la prison où je suis en doutance
Où chacun jor me vient de mal en pis,
Toz jors i sui de la mort en baance,
Sachiez par voir, se vos m'estes aidis,
Vostres serai de bon cuer à toz-dis,
Et mes pooir sanz nule retenance.

V

Chançon, va, di mon frère le marchis
Et mes homes, ne me facent faillance,
Et si diras à ceus de mon païs
Que loïautez mains preudomes avance.
Or verrai-je qui sera mes amis :
Et connoistrai trestoz mes anemis :
Encor aurai, se Dieu plaist, recouvrance.

C'est par erreur que Dinaux attribue (1) cette chanson à notre comte Henri Ier et qu'il la date de 1189 ou 1190. Tout fait présumer qu'elle émane de Thibaut II, le trisaïeul du duc Robert, et qu'elle fut composée en 1253.

En effet, de Maillet nous apprend que « ce prince hérita des vertus et des qualités » d'Henri II, son père (2), qui, suivant le même auteur, « passait pour un génie supérieur et avait toutes les qualités du cœur et de l'esprit ».

Thibaut II, pour avoir voulu soutenir Guillaume de Flandre, le père de sa femme, contre Guillaume, comte de Hollande, fut fait prisonnier et conduit en Hollande, — « Thyois païs »; — tandis qu'on ne voit pas qu'Henri Ier ait jamais subi pareille captivité.

Le couplet adressé à la « belle-mère » permet, d'ailleurs, d'attribuer à Thibaut II, d'une façon certaine, la paternité de cette pièce. Henri mourut, dans une croisade, sur les bords du Jourdain, sans avoir jamais été marié, tandis que Thibaut, parti en guerre pour soutenir les parents de Jeanne de Flandre, est tout indiqué pour avoir écrit à la mère de cette princesse :

Or suis por vos ici loïez et pris
Entre les mains mes morteus anemis,
S'avez bon cuer bien en prendrez venjance.

C'est Henri III qu'il faut voir dans le « dux de Brabant », dont notre poète réclame l'assistance. Jamais les Muses n'eurent de plus fervent adorateur que ce noble prince. Il les cultivait lui-même. Bonnes raisons pour que Thibaut lui fît appel en langage « rymé ».

Dux de Brabant, je fui jà vostre amis.

Il le fut, en effet, et le resta. — Lorsque le fils de Thibaut II, le comte Henri de Bar, épousa Éléonore, la fille du roi Édouard

(1) Arthur Dinaux, *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, p. 38.
(2) *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 56.

d'Angleterre, ce fut le fils d'Henri III, Jean Ier, qui reçut les mariés, à Anvers. Les fêtes que donna le duc de Brabant, à l'occasion de ces noces royales, lui coûtèrent la vie. Le malheur voulut que, courant la lance avec Pierre de Bauffremont, « bon et gentil chevalier » du Barrois, Jean vît se dénouer le cordon qui attachait son gantelet droit et fût atteint mortellement, au bras, par le fer de son adversaire.

Le comte Othon de la première strophe, ce comte Othon auquel le prisonnier avait « moult grant atendance » nous paraît être Otte IV, comte de Bourgogne. Thibaut II lui donna, plus tard, sa fille, Philippe (1).

Le « bon cuens d'Alost » ne peut être que Gui de Dampierre, fils de Guillaume de Flandre, « vraie fleur de chevalerie » et, comme son père, grand protecteur des trouvères.

A plus de sept siècles de distance, le cœur d'un vrai barrisien ne peut que se sentir ému à l'appel désespéré du malheureux comte :

Chançon, va, di mon frère le marchis
Et mes homes, ne me facent faillance,
Et si diras à ceus de mon païs
Que loïautez mains preudomes avance.
Or verrai-je qui sera mes amis,
Et connoistrai trestoz mes anemis :
Encor aurai, se Dieu plaist, recouvrance.

Le « mandement » de Thibaut II adressé d'une façon si originale, — en vers, — à ses fidèles sujets paraît être arrivé à son adresse. Son « frère le marchis » est Henri de Luxembourg qui avait épousé sa sœur Marguerite de Bar et avait reçu, en dot, la châtellenie de Ligny. Mais c'est, nous apprend de Maillet, Regnault de Bar, seigneur de Pierremont, frère de Thibaut, qui, « informé de sa détention », paya sa rançon, au moyen de cinq cents talents forts qu'il avait empruntés au chapitre de Verdun (2). Saint Louis était venu, lui-même, à Gand pour obtenir la liberté du comte de Bar, mais Guillaume de Hollande ne voulut le délivrer que contre espèces sonnantes.

Il ne nous reste plus à retrouver que le « conpains Erars ». Plusieurs y ont vu Erard de Valery, mais il a vécu cent ans trop

(1) A la suite de Leroux de Laincy, M. l'abbé Gabriel Renard estime qu'Othon était le comte de Gueldre (*Le château de Bar*, Bar-le-Duc, chez Contant-Laguerre, 1896).

(2) *Essai chronologique*, p. 57.

tard pour être le compagnon du comte. Dinaux, dans ses *Trouvères brabançons* (page 456), parle en ces termes d'un autre Erars :

« Jehan Erars, écrit-il, est un aimable et folâtre trouvère du XIIIe siècle, lié avec tous les chanteurs de l'Artois, du Hainaut et du Brabant et qui, peut-être, avait vu le jour en Flandre, quoique aucune preuve de ce fait ne puisse être produite. M. P. Paris le croit du Nord de la France. Nous ajouterons à cette opinion d'une grande valeur que, si ce poète ne nous appartient pas par sa naissance, il a du moins dû séjourner dans nos provinces, et qui sait? il a pu être un des ménestrels du duc de Brabant, Henri III, grand protecteur des trouvères et poète lui-même. »

Qui sait, dirons-nous, à notre tour avec plus de vraisemblance, qui sait s'il n'est pas originaire du Barrois et s'il n'est pas un des ancêtres de Jehan Erard de Bar-le-Duc, le célèbre ingénieur du roi Henri IV? Avant son glorieux descendant, il aurait déjà cueilli des lauriers, les lauriers du divin Apollon (1). Mais il est trop incertain que Jehan Erars ait vu le jour dans le duché de Bar, pour nous attarder avec lui.

Jacques de Longuyon nous offre plus de certitude.

« D'où sortait ce Jacques de Longuyon? se demande Dinaux, était-il hainuyer, picard ou lorrain?... il pourrait bien être issu d'une de nos provinces du Nord » (2).

Toujours et partout, la même tendance à profiter de l'oubli où est tombé le Barrois, pour lui ravir ses gloires dans tous les genres! Longuyon était une prévôté du bailliage de Saint-Mihiel à l'époque où parurent les *Vœux du Paon* et leur auteur les dédia au comte Thibaut II, n'est-ce point assez pour le reconnaître trouvère du Barrois, au moins jusqu'à preuve du contraire?

Tous les ancêtres de Robert de Bar, qui se sont succédé au XIIIe siècle, ont ajouté le « chapel de fleurs » des trouvères à leurs couronnes souveraines. Henri II, le père de Thibaut II, figure comme interlocuteur dans un *jeu parti* de cette époque, qui a été conservé jusqu'à nos jours.

On y discute si « l'on doit plus haïr l'homme qui aime tendrement votre maîtresse et la poursuit continuellement de son adoration ou bien l'homme qui exècre votre amante et est payé de retour par elle ». Henri de Bar est pris pour arbitre dans cet épineux débat, mais il semble qu'il se soit récusé.

(1) Lallemend et Boinette, *Jean Errard de Bar-le-Duc.*
(2) Arth. Dinaux, *Trouvères brabançons*, p. 391.

HENRI DE BAR, CHARDON, JEHAN D'HARCHIES.

CHARDON, de vos le veul oïr
Dites moi ceu ke vos demant :
Lou keil doveis vos plux haïr
Ou celui ki bien loiaulment
Aime per amors votre amie
Et li proie à chief de foiée
Ou celui ki la heit forment
Et elle lui, tout ausiment.

JEHAN D'ARCHIES, soustenir
Puis le millor bien ligierement
S'aucuns proie, sens mentir,
Ma dame et la voist donoiant
Pleix ne me puet correcier mie.
Celui hais de gringnor envie
Ke de nulle autre rien vivant
Ne me porroit correcier tant.

CHARDON, très mal saveis choisir
La manière dou vrai amant.
Si me doinst Deus d'une joïr,
Je la croi si entièrement
K'elle est de tous biens si garnie
Ke ne feroit teil velonnie
K'elle envers moy eust cueur chainjant.
Ceu k'elle heit, has durement.

JEHAN D'AIRÇHIERS, il avient moult sovent
Ke, per soffrir, vienent damaige grant.
Plus ne vos poeis trair
Ke soffrir c'on la voist proiant
Ne mainteners pais la folie
Issies de morteil jalousie
Ke trop parleroit laidement
Langue ke li diroit souvent.

HENRIT DE BAIR, ke cortoisie
Et amors maintient, loïaulment
Pri k'en faice le jugement.
Jehan, biaul m'est ke il le die
Gautiers de Formexi,
Aide l'en faite de son esciant
Jugier le doit ki les mals sent (1).

(1) Arth. Dinaux, *Trouvères brabançons*, p. 409.

Henri II avait été précédé lui-même dans la « gaie Science » par son père Thibaut Ier, que l'on trouve mêlé, d'une façon assez piquante, à une querelle amoureuse de Quénes de Béthune.

Ce fu l'autrier en I autre païs,
Qu'uns chevaliers out une dame amée
Tant com la dame fu en son boen pris,
Li a s'amor es-condite et véée
Jusqu'à I jor quele li dist : « amis,
Mené vos ai par parole, mains dis,
Or est l'amor conéue et provée,
Désoresmés sui à vostre devis ».

Li chevaliers la regarda el vis
Si la vit moult pale et descolorée :
« — Pardieu, dame, mort sui et entrepris
Quant dés l'autrier n'oï vostre pensée
Vostre clers vis qui sembloit fleur de lis,
M'est si tornés du tot de mal en pis,
Ce m'est avis que me soiés emblée
A tart avés, dame, cest conseil pris ».

Quant la dame s'oït si ranponer
Grant duel en out, si dit par félonie :
« — Dans les chevaliers, on vous doit bien gaber
Cuidiez vos donc qu'à certes le vos die?
Nenil, certes, on ne loi en penser.
Volez-vos donc dame de pris amer?
Ke vos aveis sovent gringnor envie
D'un bel vaslet besier et acoler ».

« Dame, fit-il, j'ai bien oï parler
De vostre pris, més ce n'estore mie;
Et de Troye rai-je oï conter
Quele fu jà de moult grant seignorie.
Or ni puet on, fors les places, trover.
Par tel raison vos lo à excuser
Que cil soient rete de tricherie
Qui désormés ne vos voudront amer ».

« Dans chevaliers, mar i avés gardé
Quant vos avés reprouvé mon aage,
Se j'avoie tout mon jouvent usé,
Si siei-je tant bele et de haut parage

Con m'ameroit à moult pou de biauté
Qu'encor n'a pas ce cuit I mois passé
Que li marchis m'envoia son mesage
Et LI BARNOIS a por m'amor josté ».

« Per Deu, dame, un vost puet bien greveir
Ke vos gairdeis tous jors en signoraige
On n'aime pas dame por signoraige,
Ains l'aime l'on quant elle est bele et saige.
Vos en saveis par tenson la verteit,
Car teil cent ont por vostre amor josteit
Ke, s'estiés fille à roi de Cartaige
N'en averoient jamais la volenteit » (1).

La raillerie, — un peu dure — de ce tençon s'adressait à la comtesse de Champagne.

« Li Barnois », qui a pour son amour jouté, n'est autre que Thibaut I, au regard de Scheler. L'auteur du *Romancero*, dans l'*Histoire littéraire de la France,* estime que c'est Guillaume de Bar (2). Ce qui confirmerait la version de Scheler, c'est qu'il y avait entre Thibaut de Bar et la comtesse de Champagne, cette « parenté » à laquelle l'amant dépité attribue le zèle du « Barrois » pour la dame dont lui-même repousse la tardive bienveillance.

En effet, cette comtesse de Champagne était la femme du comte Henri Ier de Champagne et Thibaut de Bar était son neveu.

Du règne de Thibaut II, l'auteur de la *Chanson du comte de Bar* et le trisaïeul du duc Robert, il reste les *Tournois de Chauvenci* (3).

D'amors et d'armes et de joie
Est (leur) matière, ...

et peu de poèmes permettent de se mieux figurer quel était l'idéal « au bon temps, alors que la force physique était le plus beau don qu'un homme pût recevoir du ciel » (4).

Biaus cous donner et recevoir;
Chascuns doit faire son devoir

(1) Arth. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 394 et Aug. Scheler, *Trouvères belges*.

(2) Tome XXIII, p. 567.

(3) Chauvency-le-Château. Dép. de la Meuse, Canton de Montmédy.

(4) Arth. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 32 et suiv.

Devant celles por cui on fait
Et mainte honor, et mains meffais.
. . . .
Chevaus créver, cuisses brisier;
Ensi desert ont les baisier,
Et les cortois acointements,
Les doux regards, les parlemens
Qui saillent fors parmi la bouche,
Dont maintes fois au fin cuer touche.
. . . .
Cil qui se livre à cel martire,
Molt aime honor. . . . . .
. Et quant il a le hiaume en chief, .
Ne redoute mort, ne meschief,
Ne povreté; ne pour prison
Ne feroit une mesprison;
Dieu aime et croit; et crient, et doute.
. . . .
Voire en nom Dieu, dames pucelles,
Cil qui se fait des bons clamer,
Bien les devez de cuer amer,
En joie et en déduit, esbattre;
Et les mauvais fuster et battre,
S'il ne welent bon devenir.
. . . .
Tout tient en Dieu, et en vos, dame,
De retenir honor et blasme.

Jacques Bretex, l'auteur des *Tournois de Chauvenci*, est un trouvère du Nord de la France, non un trouvère barrois. Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quelles délices il s'entretient, avec le héraut Mausparlier,

De Flammains et de Hannuiers,
De Braibençons et de Pothiers,
Qui moult avoient bien jousté.

Mais la plupart de ses personnages appartiennent au Barrois.

Un chevalier d'armes vermoilles
A cinq annes d'or en l'escu,
Ferris, li sire de Chardoigne,
Comme tempeste vint bruiant
. . . avoir la première jouste.
. . . .

Et vez-là Henri de Briey,
Qui trop iès chevaliers gentis.
Ourri, son frère, en costé lui
. . . .
Et c'est Pieres de Berfromont;
. . . .
Lez lui, le signor d'Aspremont.
. . . .
Ce est. . . Walerant de Ligni.

On doit la publication des *Tournois de Chauvenci* à M. H. Delmotte, bibliothécaire et conservateur des archives de Mons, qui s'est fait un devoir de mettre au jour le manuscrit découvert par son père, M. Philibert Delmotte. Nous ne nous étonnons pas que ce dernier n'ait pu établir l'identité de

La suer au signor des Barrois,

qui, à la cinquième joute, fait des vœux pour Henri de Briey. Mais il n'était pas nécessaire d'aller la chercher dans un village du Bourbonnais, « qui s'appelle Barrois ». Les deux filles du comte Henri II de Bar, sœurs de Thibaut II, lui offraient un choix suffisant. Jeantin, l'historiographe du Nord de notre département, désigne l'aînée (1). Malheureusement Marguerite est morte le 23 novembre 1275 (2), et les tournois de Chauvenci eurent lieu en 1285, « le jour de la Saint-Remei ». La sœur du prince régnant sur le Barrois, à cette date, ne peut donc être que la seconde fille du comte Henri II. Sa place était d'ailleurs tout indiquée à

. . . . cele grant feste,

car elle était la mère du comte Henri de Salm, chez qui Jacques Bretex

Son livre à faire commança,

et la tante ou la belle-sœur de la comtesse de Chiny,

. . . . chief et banière
Et raliance de la feste.

Le moine de Senones, Richer, rapporte que le comte de Salm, Henri de Deneuvre, « parvenu qu'il fut en age suffisant épousa

(1) *Manuel de la Meuse. Histoire de Montmédy et des localités meusiennes de l'ancien comté de Chiny*. Première partie, p. 353.
(2) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. V, p. 186.

une femme de la lignée du comte de Bar[1]..., et vesquit longtemps auec elle sans avoir enfans, ce qui donnoit grande facherie à sa femme, tant qu'elle sollicita un chappelain qui se presumoit en la connoissance des choses naturelles, afin que par son moyen elle peut conceuoir de son mari. Le chappelain leur donna quelque breuuage, dont elle conceut, mais le comte en fut tant débilité, qu'il tomba en une maladie, dont on dit que quelque temps après il en mourut » [2]. Cet événement est antérieur à 1240.

Au rapport de Du Chesne et de De Maillet, la seconde sœur du comte Thibaut II de Bar aurait épousé en secondes noces Louis de Los, le comte de Chiny, qui, précisément, paraît avoir présidé les tournois, en sa qualité de suzerain de son frère, Girard de Los, seigneur de Chauvenci. S'il en était ainsi, la « suer au signor des Barrois », aurait été la comtesse même de Chiny. Or Jacques Bretex paraît établir une complète distinction entre les deux personnages. Au surplus, le second mariage de la deuxième fille du comte Henri II de Bar semble absolument controuvé. La vérité est que Louis de Los a pris pour femme [3] une Jeanne de Blâmont (Joanna, domina de Blamont), et non une N... de Bar. Cette Jeanne ne peut avoir été que la fille ou la femme de Ferri de Blâmont, frère puîné d'Henri de Deneuvre [4].

Le rôle joué par « Madame de Chini », dans l'œuvre de Jacques Bretex, comporte un âge moins avancé que celui qu'avait, en 1285, la femme d'Henri de Deneuvre. Il est permis de reconnaître l'épouse stérile jusqu'en 1240 dans la noble personne

Qui tant est dame et de bon pris,

et qui, pour protéger Henry de Briey, invoque « le roi des rois »,

. . . . Li dous roi Jhesu-Cris,
Cil qui haut siet, et qui loing voit;

(1) Du Chesne (*Hist. de la Maison de Bar*, p. 37), désigne d'abord par une N la seconde fille du comte Henri II; puis il l'appelle Sybille, nom que lui applique également de Maillet.

(2) Livre quatrième, chap. XXVIII.

(3) Son mariage eut lieu en 1258. Cf. Berthol
let, *loco citato*, t. V, p. 118. Jeantin pense avoir retrouvé les tombes des deux époux dans les ruines de l'abbaye d'Orval, *Les chroniques de l'abbaye d'Orval*, p. 339. Jeanne de Blâmont mourut en 1296. Louis de Los en 1299.

(4) Si F. Richer, « qui estoit de son âge », ne nous disait pas qu'Henri de Deneuvre mourut après la naissance d'un premier enfant, on pourrait supposer que N... de Bar lui donna une fille du nom de Jeanne, qui serait devenue la femme du comte de Los, de sorte que N... de Bar aurait été la mère de la « comtesse de Chini » des *Tournois de Chauvenci*. Peut-être la mort d'Henri de Deneuvre ne fut-elle pas immédiate et N... de Bar lui donna-t-elle un second enfant *in extremis* ou posthume.

mais on ne se représente pas bien la vénérable douairière ouvrant la « vesprée », en préludant aux sons des « flaiots », des « tabors » et des « frétels » :

Lors comança une chanson
Madame de Chini première.

Les jeunes femmes ne manquaient point pour souper, chanter, rire et danser avec les chevaliers. Entre toutes, se distinguait

La damoisele de Commarci
Agnès, qui est bel à devise
Et Mahaut d'Aspremont ausi.
Ces deux maintiennent bien la guise
De cortoisie et de franchise(1).
. . . .
Adont chanta à grant alaine
Agnès de Commarci la belle :
« Diex! qui dirai en mon païs? »
. . . .
Avant ceste chançon chanta
Jehenne d'Anviller . . . . . .
Qui n'estoit nice, ne couarde.
. . . .
Un petitet l'ai avisé :
Le bras estent, et puis se torne ;
A chanter liement s'atorne,
Et a commencié sans dèlai :
« Oncques mais n'amais,
« Hé Diex! Bonne estrainne,
« Encommencié l'ai. »

Les *Tournois de Chauvenci* renferment tout un répertoire de chansons du XIIIe siècle

Belles de dit, bones de son ;

et le livre de Jacques Bretex traite de toutes les cérémonies, de tous les jeux qui, au moyen âge, étaient l'accompagnement d'un tournoi bien organisé (2). C'est la peinture de la « société » sous Thibaut II et sous ses successeurs, toute à la joie de vivre :

(1) Agnès de Commercy était fille de Simon de Montbéliard, comte de Sarrebrück. Mahaut, fille de Gobert d'Apremont, avait épousé Jean de Sarrebrück, frère d'Agnès de Commercy. *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, par C.-E. Dumont. Bar-le-Duc, 1843.

(2) Arthur Dinaux, *loco citato*.

Tel feste et tel desduit faisoient
Qu'à Dieu et à ses sains plaisoient.
Et pour coi ne li pleust doncques.

Le duc Robert a-t-il tenu dans ses coffres le manuscrit découvert à Mons par M. Delmotte, ou bien encore celui que M. Paul Meyer a eu la bonne fortune de feuilleter en Angleterre, « cette terre privilégiée qui monopolise tous les genres de richesses? » Les plus grandes chances seraient pour ce dernier (le n° 308 de la Bibliothèque boldéienne de l'Université d'Oxford), car « ce manuscrit, écrit M. Paul Meyer, a dû être exécuté en Lorraine. Il offre d'une façon passablement marquée les caractères du dialecte de cette province. Il s'y trouvait sans doute encore au xv° siècle, car il porte au bas du fol. 3, d'une écriture de ce temps, les mots : « C'est ay Fransois Le Gournaix » et au fol. 106 v° : « Il est au Sr Renalz Le Gournaix, chr. ». Le monosyllabe *ay*, dans le premier cas, le nom de *Renalz*, dans le second, sont d'orthographe lorraine » [1].

Le texte des *Vœux du Paon* se retrouve dans ce manuscrit lorrain, avec celui des *Tournois de Chauvenci*, et il contient, d'une façon plus complète encore que celui de Mons, le recueil de « grans chants, estampies, jeux partis, pastorelles, ballettes ou ballades et sottes [2] que Bretex a réunis en six chapitres, sous le nom d'Abecelaires. « On découvre là, dit M. Paul Meyer, un cercle poétique qui semble avoir été composé principalement de trouvères de la Champagne et DU BARROIS. On y voit apparaître quelques noms entièrement ignorés jusque-là; ceux de Rolant de Reims, de Jacques de Billy, de Jean de Bar, tandis que, sous des noms connus, — ceux de Thibaut de Bar, de Bouchart, etc., — se placent des pièces encore inconnues ».

On devine si nous nous complairions dans ce « cercle de trouvères barrois ». Mais il faut nous hâter vers notre but. Qu'il nous suffise, aujourd'hui, d'avoir fait passer devant les yeux du lecteur quelques lueurs d'un passé universellement méconnu.

La « gaie science » vient d'ailleurs d'affirmer ses droits dans notre province par un tournoi que la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc y a ouvert, en 1895, pour la célébration de son 25° anniversaire.

Mademoiselle François, de Ligny, qui a emporté la palme,

(1) *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les Bibliothèques de la Grande-Bretagne*, Paul Meyer, p. 151.

(2) Chansons contre l'amour.

célèbre dans ses vers les œuvres capitales de Ligier-Richier : le Squelette de Bar et le Saint-Sépulcre de Saint-Mihiel.

Voyons la peinture émouvante du premier :

Pour le vœu de René (1), dont frissonne sa veuve,
Tu soutiens sans pâlir les affres du tombeau!
Un horrible idéal est sorti de l'épreuve...
Tu prouves qu'à la source où ton âme s'abreuve,
Jusqu'au sein du hideux peut resplendir le beau.

Comme dans ce squelette où l'opprobre s'incarne,
Le ver voluptueux fouille, se vautre, mord!
La pourriture ronge, ourle, creuse, s'acharne :
Les os sont mis à nu, tout l'être se décharne...
Ah! la Vérité pleure aux pieds de cette mort!

O noblesse! ô grandeur! gloire magnifiante!
Ce débris, ce charnier par l'âme est habité.
Il vit, il voit, il sent... Sa face suppliante
En appelle au Dieu juste, et sa main confiante
Lui présente un cœur mur pour l'Immortalité.

Le glorieux monument de Saint-Mihiel n'a pas moins heureusement inspiré le poète féminin :

Et quel rayon, Ligier, jaillit sur ta pensée
Et donne à ton ciseau la lumière et le feu?
Gerbe aux fleurons sacrés par ton doigt esquissée,
Que l'inspiration a longtemps caressée,
Ton Sépulcre vient-il ou d'un homme ou d'un dieu?

Le front moite et meurtri, le pardon sur la lèvre,
Ah! la Victime est bien celle de ses bienfaits.
Pâle, de tout son sang, pour nous, elle se sèvre;
Mais ce corps dépouillé des ardeurs de la fièvre
Exhale le parfum d'une ineffable paix.

Pitié! Près de son Fils, la Mère défaillante,
Mère dont le *fiat* martyrise l'amour,
S'affaisse sous le poids de l'épreuve accablante
Et de sa vie, hélas! la flamme vacillante
Paraît devoir s'éteindre avec les feux du jour...

(1) René d'Orange tué au siège de Saint-Dizier, le 14 juillet 1544, exprima, en mourant, le désir qu'on fît « sa portraiture fidèle, non pas comme il était en ce moment, car on flatte toujours les grands : mais comme il serait trois ans après son trépas ». Telle est, croit-on, l'origine de la statue qui domine le mausolée de l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc.

Dans l'ondulation de grâces délicates,
Madeleine éperdue effleure son trésor,
Baise amoureusement les glorieux stigmates,
Et ses soupirs, plus purs que les fins aromates,
Vers son Maître adoré prennent un libre essor...

Véronique a des pleurs qui perlent la couronne...
. . . .
. . . .
. . . .
Salomé laisse errer son cœur dans le tombeau...

Ces deux pièces étaient pour plaire au rapporteur du Concours poétique de 1895, car elles font pendant à la peinture que nous lui devons de la Tour de l'Horloge, le dernier vestige, resté debout, des anciennes fortifications de Bar-le-Duc, le beffroi du duc Robert dont nous parlions au commencement de ce chapitre :

Inébranlablement cimenté dans le roc
Où vont s'enraciner ses puissantes assises,
Il surgit, solitaire et trapu, tout d'un bloc,
La mine fière encor, malgré ses teintes grises.

Les ans n'entament pas son solide appareil,
Sous la ronde épaisseur du moellon qui le mure,
Sous son casque ardoisé, qu'argente le soleil,
On dirait un vieux preux lacé dans son armure.

Il est l'orgueil et le joyau de la cité,
Le grandiose aïeul dont elle se fait gloire.
Au seuil de son passé soudain ressuscité,
Il demeure, éloquent lambeau de son histoire.

Jules Forget a rencontré sa muse dans les bois du pays natal dont l'administration lui est confiée.

Écoutons-le chanter l'Argonne :

Voici que la forêt bourgeonne :
Aux doux baisers de mars l'hiver s'est attiédi ;
Mais dans mon cœur soudain la tristesse a grandi
Et je songe à ma chère Argonne :

Mon Argonne aux ravins ombreux,
Où les ruisseaux sous l'herbe étouffent leurs murmures ;
Où les chênes, dressant librement leurs ramures,
S'élancent droits et vigoureux ;

Mon Argonne aux gorges sauvages,
Où l'étang bleu sommeille à l'ombre des roseaux.
. . . .
. . . .

O, qui me rendra mes amours,
L'Argonne, ses forêts fraîches et son silence?
Le temps fuit, mais jamais la douce souvenance.
L'Argonne, j'y songe toujours.

Déjà l'Argonne nous avait valu *Les Paysans de 1792* d'André Theuriet :

Verdun s'était rendu. Serrés en noires lignes,
Les bataillons prussiens escaladaient nos vignes.
Vers l'Argonne, aux grands bois noyés dans les brouillards,
Ils s'avançaient nombreux, insolents et pillards.
. . . .
. . . .
Tous se voyaient déjà triomphants et, le soir,
Leurs généraux, grisés par le vin du terroir (1),
Taillaient la France entre eux comme un cerf qu'on démembre
. . . .
Tout un groupe vaillant vivait sur ces hauteurs :
Braconniers, bûcherons, hardis et fiers lutteurs.
. . . .
Le charbonnier cria : « Mort aux brigands! A mort! »
Et ce fut le signal. Sur ces hommes du Nord
Les troncs d'arbres noueux et les quartiers de roche
Croulèrent, comme si l'Argonne, à leur approche,
Eût convulsivement secoué de son front
Les rocs et les forêts pour venger son affront.

Après cette « chanson de geste » (une nouvelle Chanson de Roland), suivons notre poète sur *Le Chemin des Bois* qui vient de le conduire à l'Académie :

Le bois est reverdi,
. . . .
. . . .
La fauvette, au buisson,
Murmure une romance,
Courte et leste chanson
Qui toujours recommence.

(1) Verdun, 3 septembre 1792 : « A midi, nous dînâmes dans une auberge où l'on nous régala de gigot et d'excellent vin de Bar... » Gœthe, *Ma campagne de France*.

Verdiers, pinsons, linots,
Merles et loriots,
Répondent en cadence.

O pénétrante voix
De la saison bénie!
Partout vibre à la fois
La tendre symphonie;
Tout s'égaie aux entours.
Les bois sont pleins d'amours,
De fleurs et d'harmonie.
. . . .
J'écoute et, noyé dans l'extase,
Comme un philtre je bois le son...
Mon cœur traduit phrase par phrase
La voluptueuse chanson (1).

Il semble que ce soit nous qui entendions la chanson « qui toujours recommence », — la pastorelle des anciens trouvères, modifiée seulement par les échos de six siècles de distance :

Au temps nouvel,
Que cil oisel
Sont hétie et gai (2).
. . . .
. . . .
Quant voi paroir la foille en la ramée,
Que li dous tans d'esté est esclarcis,
Que cist oisel et soir et matinée
Chantent si cler par ces vergiers foillis,
Trop volontiers pensaisse à lour dous cris (3).

Terminons par un madrigal où, pour notre part, nous retrouvons tout le charme du *Dittié de la flour de la margherite.* Si l'auteur de cet impromptu était encore de ce monde, il nous interdirait de livrer ainsi une de ses œuvres intimes à la publicité; mais nous avons l'espoir que le lecteur voudra bien pardonner à notre piété filiale.

Mon Ag..... chérie,
Te souvient-il encor
Qu en la verte prairie
Prenant ton vif essor,

(1) Poésies de André Theuriet, 1860-1874. *Le Chemin des Bois.*
(2) Arth. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 364.
(3) Arth. Dinaux, *loc. cit.*, p. 437.

Par ta course légère
Souvent tu m'entraînais.
Ta mutine colère,
Lorsque je t'atteignais,
Faisait naître une ride
Qu'effaçait un souris,
Comme le vent rapide
Chasse un nuage gris.

Et lorsque, par hasard,
La blanche marguerite
S'offrait à ton regard,
Que tu la cueillais vite!
Enfant, avec ardeur
Effeuillant les pétales
De cette pauvre fleur,
Tu crains que des rivales
Te disputent mon cœur,
Et veux, par un miracle,
Que le fatal décret
De ce moderne oracle
T'apprenne mon secret.

Mais si la fleur sauvage,
De mon doux sentiment
Trop infidèle image,
Répond : « passablement »,
Ta mine joliette
Soudain se rembrunit,
Et ta main froisse et jette
La frêle pâquerette
Bien loin, avec dépit.

Une épreuve nouvelle
Bientôt a succédé.
Cette fois, plus fidèle,
La fleur a bien parlé,
Car elle a dit : « Je t'aime,
T'aime avec passion! »
Ton cœur, qui dit de même,
Rend son affection
A celui qui te vole
Un rapide baiser,
Qu'en riant, jeune folle,
Tu te laisses voler.

(18 janvier 1843.)

CHAPITRE V

La clé de *Melusine*, roman barrisien.

Nous venons de nous éloigner grandement du XIV[e] siècle, en abandonnant, à Jametz, en 1361, le porteur du manuscrit destiné au duc de Bar. Hâtons-nous d'y revenir.

Servais relate qu'en 1396, Robert se fit envoyer de Pont-à-Mousson, un second « roman ». Tout nous fait supposer que ce roman ne fut autre que *Melusine* composée, dit Servais, « pour amuser Marie de France ».

Pont-à-Mousson était une des résidences des souverains du Barrois qui, en 1396 précisément, « s'occupaient d'y élever une maison forte, en lieu de Triquetaine, devant une tour sur la rivière » (1). Ils avaient jugé à propos de prendre leurs précautions. Les Mussipontains ne leur avaient jamais témoigné grande fidélité et, en 1359, leurs émeutes avaient dû être réprimées très vigoureusement.

Sans doute le duc et la duchesse avaient emporté le chef-d'œuvre de Jehan d'Arras, pour se délasser de leurs pacifiques travaux. *Melusine* demeura longtemps le livre de chevet de la Maison de Bar, mais, à ce moment, il avait tout le charme de la nouveauté pour la princesse à laquelle il venait d'être dédié. Il est à présumer qu'elle s'en séparait difficilement.

Melusine est un roman de « chevalerie » ; mais c'est le premier roman qui s'efforça de devenir didactique. Il n'appartient plus uniquement à la littérature de fiction. Ce n'est pas un de ces poèmes contre lesquels s'est élevé avec tant d'indignation le chanoine de Tolède, discourant avec le licencié Pero Perez. « Véritablement », déclare le fidèle interprète de Cervantes, « véritablement,

(1) *Annales du Barrois,* t. II, p. 229.

je trouve que ces livres, qu'on appelle de chevalerie, sont un vrai fléau dans l'État... Il me semble que, tantôt plus, tantôt moins, ils sont tous la même chose; que cette espèce de composition et d'écrit, rentre dans le genre des contes extravagants qui avaient pour objet d'amuser et non d'instruire... Je n'en ai jamais vu qui formât un corps de fable entier, avec tous ses membres, de manière que le milieu répondît au commencement, et la fin au commencement et au milieu ».

Sa Grâce n'avait pas lu *Melusine*. Bien que la légende de la fée poitevine y soit rapportée morceau par morceau, tous les épisodes y viennent, chacun à son tour, dans l'ordre voulu. Rapprochés bout à bout, ils offrent une chaîne régulière, et il est facile de se rendre compte que Jehan d'Arras a suivi, jusqu'à la fin et avec méthode, un plan tracé à l'avance. Son œuvre est vraiment « composée avec un art ingénieux ».

Son « histoire » est fondée sur le « merveilleux », il est vrai, mais, pour reprendre une des plus jolies expressions de Cervantes(1), « le mensonge y semble à peine mensonger. Il y plaît d'autant plus, qu'il s'approche davantage du vraisemblable et du possible. La fable épouse, en quelque sorte, l'entendement de ceux qui la lisent, les monstruosités y sont aplanies ».

Le seigneur chanoine entendait que l'auteur d'un roman de chevalerie, pour atteindre le dernier terme auquel puissent tendre ces écrits, — celui d'instruire en amusant, — ne fût « ni dur, ni grossier » dans son style, ni « impudique dans les amours ». Jehan d'Arras échappe entièrement à ces deux écueils. Si, pour introduire dans son ouvrage une saveur qui a été goûtée dans tous les temps, il y glisse un grain de volupté, il ne nous montre l'amour que dans le mariage. Tel, de nos jours, Gustave Droz écrivant : *Monsieur, Madame et Bébé*. Il ne craint même pas d'amener le lit sur la scène, — mais le lit conjugal seulement, plus sévère en cela que les auteurs dramatiques de notre fin de siècle qui affectionnent tout particulièrement ce scabreux accessoire.

Comme le désire Cervantes, la légende de *Melusine* n'a été qu'un canevas où l'écrivain a pu « montrer sa belle intelligence et

(1) Dans un dialogue enfantin, publié par la *Libre Parole* du 29 août 1897, Mme de Martel (Gyp) exprime la même idée, d'une façon non moins charmante que l'auteur de *Don Quichotte* : « Robert : Ce sont des mensonges, les Fées! — Miquette (attristée) : Pourquoi des mensonges?... (réfléchissant) c'est p't'être des inventions, mais c'est pas des mensonges... c'est laid, les mensonges, et les Fées, c'est si joli!... »

se déployer tout à l'aise. Il s'est ouvert, là, une longue et spacieuse carrière, où, sans nul obstacle, sa plume a pu librement courir; où il a pu décrire des naufrages, des tempêtes, des rencontres, des batailles; où il a pu peindre un vaillant capitaine, avec toutes les qualités qu'exige une vaillante renommée, habile et prudent, déjouant les ruses de l'ennemi, éloquent orateur pour persuader ou dissuader ses soldats, mûr dans le conseil, rapide dans l'exécution, aussi patient dans l'attente que brave dans l'attaque ». Dans le roman de la duchesse Marie, tel est le rôle dévolu à Geoffroy de Lusignan.

« L'auteur, demande le chanoine espagnol, l'auteur racontera tantôt une lamentable et tragique aventure, tantôt un événement joyeux et imprévu; là, il peindra une noble dame, belle, honnête, spirituelle; ici un gentilhomme, chrétien, vaillant, et de belles manières; d'un côté un impertinent et barbare fanfaron; de l'autre un prince courtois, affable et valeureux. Il représentera la loyauté de fidèles vassaux, les largesses de généreux seigneurs. » — Jehan d'Arras s'est conformé, par avance, à tous ces préceptes. Tous les personnages requis figurent dans son œuvre; tous y possèdent le caractère exigé.

On y trouve même un astronome. Aussi bien, écrivant pour la sœur de Charles V, le secrétaire du duc de Berry ne pouvait éviter cette « particularité permise » par le sévère critique.

Jehan d'Arras « se montre » surtout « homme d'État », car le but de son livre est de faire l'éducation politique des enfants de Robert de Bar et de Marie de France.

Son style n'est pas « aussi pur, aussi facile, aussi agréable » que pouvait le demander le créateur de don Quichotte, à l'entrée du siècle de Louis XIV, alors que notre langue, totalement épurée, allait atteindre à sa perfection; mais il ne manque pas de valeur littéraire et il atteint parfois une véritable élévation.

La libre allure de son livre a permis à Jehan d'Arras d'être, comme le recommande le docte critique, « tour à tour épique, lyrique, tragique, comique, et d'y réunir toutes les qualités que renferment en soi les douces et agréables sciences de l'éloquence et de la poésie ».

Ajoutons, pour finir, que Jehan d'Arras a profité de la faculté, accordée par Cervantes, « d'écrire l'épopée aussi bien en prose qu'en vers ». Ce n'est pas sans se rendre compte de l'importance de son innovation qu'il a ainsi devancé Fénelon, Walter Scott et Alexandre Dumas, car il l'a constatée lui-même : « et ce que j'ay eu grant desir de faire le plaisir de hault, noble et tres-

puissant prince Jehan, filz du roy de France, duc de Berry, mon treschier seigneur et redoubté, m'a fait entreprendre de faire ce dit présent traicté et mettre en prose, lequel j'ay mis au mieulx que je l'ay sceu faire » (1).

C'était rompre du coup avec une tradition séculaire, mais une composition « rymée » ne lui eût pas permis de renfermer dans son poème tout l'enseignement qu'il entendait y mettre et qui lui avait été certainement demandé par le duc et la duchesse de Bar.

Les termes de cette déclaration ont donné lieu à une lourde équivoque. Nombre de bibliographes et de critiques ont jugé que *Melusine* n'était que la traduction d'un ancien chant héroïque (2). D'autres ont émis l'idée que Jehan d'Arras l'avait conçue en forme de chronique latine, et qu'elle n'aurait été mise en français que plus tard (3).

M. Félix Herbet (4) et le docteur Léo Desaivre (5) ne sont pas tombés dans cette erreur. Les travaux de ces deux auteurs poitevins sont, comme aurait dit Jehan d'Arras, ce qui a été écrit jusqu'à présent « au plus prez de la pure vérité » sur *Melusine*. Mais tant « qu'ils aient fait à leur povoir », ni l'un, ni l'autre n'a pu échapper aux incertitudes, aux doutes, aux erreurs qui ont été forcément le lot de tous les commentateurs de Jehan d'Arras, aucun d'eux n'ayant songé, jamais, à se placer au point de vue barrisien.

Introduit par Servais dans l'intimité de Robert de Bar et de la duchesse Marie, nous nous sommes familiarisé, à la longue, avec leurs habitudes et leurs caractères; nous avons pu nous initier à toutes leurs relations politiques ou de parenté, et nous avons vu se dissiper, pour nous, l'obscurité qui enveloppe, depuis plusieurs siècles, le « roman » de Jehan d'Arras.

Et d'abord, nous pouvons affirmer que *Melusine* est l'œuvre propre de cet écrivain, sa véritable création, et qu'il l'a faite, d'un premier jet, en français, telle, à peu de chose près, qu'elle est parvenue jusqu'à nous. On y rencontre constamment l'adaptation,

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, nouvelle édition, conforme à celle de 1478, revue et corrigée, avec une préface, par Ch. Brunet, à Paris chez P. Jannet, 1854, p. 421.

(2) Arthur Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 25.

(3) *Nouvelle Biographie de Firmin-Didot.*

(4) *Le roman de Mélusine*, dans la Revue de l'Aunis, etc..., Niort, chez Clouzot, 1869.

(5) *Le mythe de la Mère Lusine*, Mém. de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du dép. des Deux-Sèvres, tome XX. Niort, 1882.

mais jamais la copie servile. Le style y coule de soi et homogène, sans aucune contrainte. La personnalité de l'auteur s'en dégage à chaque instant. C'est bien un « traictié » qu'a fait là le protégé du duc de Berry. Il l'a fait « comme cuer diligent, de son povre sens et povoir », et il a eu tous les droits de le voir « prendre en gré » par son tresnoble et tresredouté seigneur « et aussi par sa tresnoble seur Marie, fille du roy de France, duchesse de Bar et marquise du Pont, sa tresdoubtée dame » (1).

Le duc de Berry a fourni à Jehan d'Arras les éléments de son travail. Le frère de Marie de France en avait trouvé les matériaux et le sujet au château de Lusignan, qu'avec l'aide de Du Guesclin il avait recouvré, en 1373, sur les Anglais. Il faut reconnaître qu'il n'eût pu rien rencontrer de plus favorable pour tenter la plume et le talent de l'ingénieux écrivain que paraît avoir été l'auteur de *Melusine*.

Une fée, qui permettait à Jehan d'Arras de faire un véritable poème et d'y mêler autant de merveilleux qu'il en fallait pour satisfaire le goût de ses lecteurs et pour soutenir leur attention. Des chroniques, qui allaient être pour lui un cadre tout préparé, et lui fournir l'occasion des rapprochements historiques les plus intéressants. Des preux légendaires, dont les hauts faits, convenablement exaltés et arrangés, pouvaient, à eux seuls, composer le plus complet des romans de cape et d'épée et servir de modèles à de jeunes princes qu'il s'agissait de former à la vertu et à la chevalerie.

Alors, comme aujourd'hui, la question arménienne, la question d'Orient, était à l'ordre du jour et, par une heureuse coïncidence, elle s'identifiait avec la cause des Lusignan.

Jehan d'Arras ne risquait rien de se mettre à l'œuvre. Il a commencé *Melusine*, — c'est lui-même qui nous l'apprend, — « le mercredi devant la saint Clément en yver, l'an de grâce mil trois cens quatre vingz et sept », soit le 20 novembre de ladite année.

Il l'a terminée le 7 août 1393, et non le 7 août 1394, comme on l'a imprimé jusqu'ici, d'après le texte, d'ailleurs ambigu, de l'édition Steinschaber. L'auteur déclare l'avoir « parfaicte le jeudi septiesme jour d'aoust » (2). Or le 7 août 1394 était un vendredi, tandis qu'en 1393 le 7 août tombe exactement un jeudi. Aussi bien les événements auxquels Jehan d'Arras fait allusion dans son

(1) Jehan d'Arras, p. 10 et 421.
(2) Jehan d'Arras, p. 420.

roman, les faits historiques qu'il vise dans son œuvre, toute d'actualité, se rangent tous parfaitement dans l'espace de ces six années : 1387 à 1393.

Mais voyons d'abord la légende qui devait « amuser » Marie de France et surtout ses enfants, voire même le duc Robert et sa mère Yolande de Flandre.

« Il est vray qu'il y eut ung roy en Albanie, moult puissant et preus chevalier de la main, qui eut nom Elinas et eut de sa première femme pluiseurs enfans, dont Mathathas, qui fut pere de Florimont, qui fut son premier filz. Et advint que, après le trespas de sa femme, il chassoit en une forest prez de la marine, en laquelle avoit une moult belle fontaine, et, en ung mouvement prinst si grant soif au roi Thiaus de boire de l'eaue, et adonc tourna son chemin vers ladicte fontaine, et quant il approucha la fontaine, il ouyt une voix qui chantoit si melodieusement qu'il ne cuida pas pour vray que ce ne fut voix angelique; mais il entendit assez pour la grand doulceur de la voix que c'estoit voix de femme. Adonc descendit de dessus son chevau, affin qu'il ne fist trop grant effroy, et l'atacha à une branche et s'en alla peu à peu vers la fontaine le plus couvertement qu'il peut; et quant il approucha la fontaine il vit la plus belle dame que il eut oncques veue en jour de sa vie à son advis. Lors s'en arresta tout esbahi de la beaulté qu'il appercevoit en celle dame qui tousjours chantoit si melodieusement que oncques seraine ne chanta si melodieusement, ne si doulcement; et se mucha le mieulx qu'il peut dessoubz les feulles des arbres, affin que la dame ne l'apperceut, et oublia toute la chasse et la soif qu'il avoit par avant, et commença à penser au chant et à la beaulté de la dame, tellement qu'il fut ravy et ne sceut se il estoit jour ou nuyt, et ne scavoit s'il dormoit ou veilloit.

« Adonc le roy Thiaus fut si abusé qu'il ne luy souvenoit de nulle chose du monde, fors tant seullement qu'il oyoit et veoit ladicte dame et demoura là grant temps; lors vindrent deux de ses chiens courans, qui luy firent grant feste, et il tressaillit comme ung homme qui vient de dormir, et adoncques lui souvint de la chasse et si grant soif que, sans avoir advis ne mesure, il s'en alla sur le bort de la fontaine et print le bassin qui pendoit sur ladilte fontaine (1) et beut de l'eau ; et lors regarda la dame qui eut laissé le chanter, et la salua treshumblement en luy portant le plus grand

(1) On voit que sir Wallace a de lointains devanciers.

honneur qu'il peut. Adonc elle, qui scavoit moult de bien et d'onneur, lui respondit moult gracieusement » [1].

Le reste de la scène est tout aussi rempli de fraîcheur et de naïveté que ce commencement, mais nous n'avons pas le loisir de nous y attarder. « Ilz furent espousez et menèrent longuement bonne vie ensemble. Le pays du roy Elinas estoit moult esbahi que celle dame estoit, combien qu'elle gouvernoit bien à droit saigement et vaillamment ». Une allusion aussi directe aux mérites de la duchesse Marie et d'autres traits du même genre qui se rencontrent, à chaque instant, dans le récit de Jehan d'Arras, n'étaient pas pour déplaire à la « très noble seur » du duc de Berry.

« Mais Nathas, qui estoit filz du roy Elinas, la haioit trop. Si advint qu'elle fut en gessine de trois filles, et les porta bien et gracieusement son temps et les delivra au jour qu'il appartenoit. La première née eut nom MELUSINE, la seconde Melior, et la tierce Palatine. Elinas n'estoit pas lors présent en ce lieu. »

Le roi avait promis, en se mariant, que jamais il ne se « metteroit en paine de la veoir en sa gessine ». S'il « failloit son convenant », il la perdrait à « toujoursmais ». C'est ce qui arriva. « Le roi Nathas regarda ces trois seurs qui estoient si belles que c'estoit merveilles ». Il poussa son père à entrer en la chambre où Pressine « baignoit ses trois filles. — « Faulx roy, lui crie la malheureuse, il me fault partir de vous soudainement », et print ses trois filles et s'en alla à tout icelles, et oncques puis ne fut veue au pays » (Jehan d'Arras, *Melusine,* p. 20).

Pressine se réfugia, avec ses enfants, dans l'île d'Avalon, chez sa sœur, madame de l'Isle-Perdue, « et illec nourrit ses trois filles jusques en l'aaige de quinze ans ».

« Melusine, la première fille », curieuse comme une simple fille d'Ève, Melusine arrive à se faire « racompter la faulceté » (le manquement) de son père et ne trouve rien de mieux « pour monstrer bonne amour » à Pressine, que d'aller, avec ses sœurs, enclore Elinas « en la haulte montaigne de Northumbelande, nommée Brumbelioys, « où il usera sa vie et son temps en grant douleur. »

Tels sont les débuts de Melusine. Sa mère ne les prit pas précisément en bonne part : « Ha, ha, va dire adoncques Pressine, comment l'avez osé faire, mauvaises filles et dures de cuer? Si sachiez que je vous pugniray bien du mérite selon la desserte. Toy, Melusine, qui es la plus ancienne, et qui de toutes deusse estre la

(1) Jehan d'Arras, *Melusine,* p. 15 et suivantes.

plus congnoissant, desoresmais je te donne le don que tu seras tous les samedis serpent des le nombril en abas, mais se tu trouvez homme qui te vueille prendre en espouse et qu'il te promette que jamais le samedi ne te verra ne descelera ne revelera ou dira à personne quelconques, tu vivras ton cours naturel et morras comme femme naturelle, et de toy viendra moult noble lignée, qui sera grande et de haulte proesse; et par adventure si tu estois decellée de ton mary, sachies que tu retourneroyes au tourment auquel tu estoies par avant, et seras tousjours sans fin jusques à tant que le treshault juge tiendra son jugement, et toy apperras par trois jours devant la fortresse que tu feras et que tu nommeras de ton nom, quand elle devra muer seigneur; et par le cas pareil aussi quant ung homme de ta lignée devra morir » (p. 23).

Melior est envoyée en la « grand Arménie » et Palatine en « Arragon ». Nous les y retrouverons.

« Moult doulente » comme ses sœurs, Melusine s'en alla, « parmy la grand forest et bocage » (p. 24). L'indication est assez vague, et c'est sans autre itinéraire que Jehan d'Arras amène l'héroïne de son livre dans les bois de Colombiers (en Poitou), où elle apparaît à l'homme qui doit conjurer son sort fatal et lui assurer une vie naturelle.

Cet homme charmant était le fils du comte de Forez, qui avait à femme « la sœur du comte de Poitiers », et il venait d'avoir le malheur de tuer son oncle, accidentellement, à la chasse, en croyant frapper un sanglier. — Jehan d'Arras fait intervenir la Fatalité, le Destin ni plus ni moins que les tragiques grecs.

« Faisant les plus grans lamentations que oncques vit homme jour de vie, Raimondin laissa son seigneur en plourant de si triste cueur, qu'il ne povoit dire ung seul mot pour tout l'or du monde, chevauchant moult fort et non sachant quelle part, mais à l'adventure; si grand dueil demenant, qu'il n'est personne au monde qui peut penser ne dire la cincquiesme partie de sa douleur.

« Il se approucha, environ la minuyt, de une fontaine faée nommée la fontaine de soif... Or est bien vray que la lune luysoit toute clère... Et pour lors sur la fontaine avoit trois dames qui là s'esbatoient, entre lesquelles en avoit une qui avoit la plus grant auctorité que les autres, car elle estoit leur dame » (p. 34).

On devine que nous sommes en présence de Melusine et qu'elle épousa Raimondin. Leur rencontre a lieu au bord d'une fontaine, comme celle de Pressine avec Élinas, comme celle du père de Raimondin lui-même avec sa première femme. On n'était pas difficile, au XIV[e] siècle, sur le choix des procédés; il n'était pas

nécessaire de les varier beaucoup et, en un temps où les éditions se bornaient à quelques exemplaires manuscrits, le lecteur n'était nullement blasé.

Melusine apprend à celui qui allait devenir son mari qu'elle « sçavoit la plaine verité de son fait », car il est de règle que les fées décèlent aux mortels leur essence surnaturelle par la révélation de leurs aventures qu'ils croient les plus cachées. « Mais, dit-elle à Raimondin, ne cuides point que ce soit fantosme ou œuvre diabolique de moy... car je suys de par Dieu et crois comme bon catholique doibt croire; et sachies que sans moy et mon conseil tu ne peus venir à fin de ton fait; mais je te feray le plus grant seigneur qui fut oncques en ton lignage et le plus grant terrien de tous eulx » (p. 39).

Ces paroles durent être présentes à l'esprit d'Yolande d'Aragon, la petite-fille de Robert de Bar et de Marie de France, quand, trente-cinq années plus tard, Jeanne d'Arc vint « DE PAR DIEU » trouver son gendre, Charles VII, à Chinon et qu'elle lui prouva, par la connaissance qu'elle avait de « son secret », qu'il était en son pouvoir de le faire roi de France. Mais n'anticipons pas.

Nous avons maintenant, tout posé, le roman de Marie de Valois.

Melusine va inspirer les actions de Raimondin et rendre heureuses toutes les entreprises où elle le lancera. Elle commencera par fonder « la place et fortresse » de Lusignan dont son époux sera le premier seigneur. De leur mariage « sailliront » beaucoup d'enfants; d'abord, pour que la quantité en corresponde avec la nombreuse progéniture du duc et de la duchesse de Bar; ensuite, pour que l'auteur ait à sa disposition autant de tiges qu'il lui en faut pour les attribuer aux maisons qui sont dans l'amitié du duc de Berry et de sa noble sœur.

Avant de prendre Melusine « à femme », il a fallu, tout premièrement, que Raimondin promette « sur tous les sacremens et seremens que ung homme catholique de bonne foy peut faire, que jamais tant que elle sera en sa compaignie, le jour de samedi, il ne mettera paine ne se efforcera en manière quelconques de la veoir, ne de enquérir le lieu ou elle sera » (p. 40). La consigne du samedi était alors un des articles fondamentaux de toute bonne magie. En réveillant fréquemment le souvenir de cette menace, l'auteur saura tenir suspendue jusqu'à la fin l'attention du lecteur et il lui laissera prévoir le dénouement.

Parmi les nombreux érudits dont l'énigme de Jehan d'Arras a mis l'esprit à la torture, c'est, nous l'avons déjà dit, M. Herbet, qui

s'est approché le plus près de la solution. « Melusine résume toute la féerie », a-t-il fort justement écrit. Mais il ne faut pas croire que Jehan d'Arras ait trouvé cette synthèse toute faite. Il a mis sept ans pour « atraicter au plaisir de Dieu les grans merveilles qui sont contenues en son histoire » (page 12).

Pour l'aider, le duc de Berry ne s'est pas contenté de lui fournir les manuscrits du château de Lusignan; mais ce prince, « qui fut peut-être le bibliophile le plus passionné et le plus délicat du moyen âge » (1), a pris la peine de lui procurer « pluiseurs autres livres ».

Outre cette précieuse collaboration, Jehan d'Arras a eu la bonne fortune d'obtenir celle d'un grand seigneur anglais, prince également très lettré et fort éclairé, « le conte de Salebri », qui s'est efforcé aussi de lui procurer des documents (p. 9).

Au moyen âge, presque toutes les localités étaient hantées par une fée plus ou moins fondatrice et protectrice. Lusignan, comme la plupart des châteaux féodaux, avait sa « dame », mais rien n'indique qu'avant le roman qui l'a illustrée, elle s'appelât Melusine.

S'il en avait été ainsi, Sersuelle, Godart, Yvon de Gales, Percheval de Coulongne, que cite Jehan d'Arras pour certifier sa véracité, tous ces personnages n'eussent pas manqué de nous le dire. Or ils dépeignent, d'une façon très détaillée, la nature de la fée de Lusignan, son rôle de prophétesse de malheurs; ils déclinent toutes ses qualités; mais pas un ne donne son nom.

Leurs témoignages sont précieux à retenir et leur identité est facile à établir.

Sersuelle est Johan Creswell, ou Creswey, que Froissart appelle Cresuelle et le plus souvent Carsuelle, un de ces « cappitainnes et meneurs qu'assés tost apriès le revenue dou roy Jehan envoya li roys englès ou royaumme de Franche » (2). En 1372, nous le trouvons à Soubise, dans l'ost du Captal de Buch, en face du duc de Berry, pour qui tenait, au contraire, le second témoin de Jehan d'Arras, Yvon (autrement dit Owen) de Gales dont nous avons déjà parlé.

Lusignan fut remis, par Du Guesclin, dans les mains du duc de Berry, après la « déconfiture de Chisech », alors que « se parperdit tout le pays de Poitou pour le roy d'Angleterre » (3).

(1) Léopold Delisle, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale* (Paris 1876), Introduction, p. LXIX.

(2) Baron Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. VI, p. 328.

(3) Buchon, *Chr. de Jean Froissart*, t. I, p. 665. Suivant une note de Kervyn de Lettenhove, Lusignan aurait été rendu une première fois au duc de Berry, puis

« Et », écrit Jehan d'Arras, « véritablement j'ay oy dire à mon tresredouté seigneur que Sersuelle luy dist que certainement, par peu de temps avant que la fortresse fut rendue, que icelluy Sersuelle gisoit en son lict au chastel de Lusignen, avecq luy une femme née de Sancerre, nommée Alixandre, qu'il tenoit en concubinage, il vist lors presentement apparoir devant son lict une serpente moult merveilleuse, grande et grosse, et avoit bien longue queue comme de sept à huyt piés, et estoit brodée de couleur d'asur et d'argent, et ne sceut oncques par où elle entra. Et celle serpente alloit et venoit debatant sa queue sur le lict, sans eulx mal faire..... Et luy dist la femme qui estoit avec luy, ainsi qu'il le recordoit à monseigneur : Comment, Sersuelle, vous qui avez en tant de bonnes places esté, avez-vous paour de celle serpente? Certes, c'est la dame de ceste fortresse, et qui l'a fait ediffier. Sachies qu'elle ne vous fera jà mal; elle vous vient monstrer comment il vous fault dessaisir de ceste place. Et grant pièce aprez, elle se mua en guise de femme haulte et droicte, et sambloit estre vestue d'ung gros bureau et çainte dessoubs les mamelles, et estoit affublée d'ung couvrechief à la guise du vieil temps..... et bien sambloit qu'elle eut esté moult belle femme » (1).

. . . .

« Item, Yvon de Gales jura par sa foy à monseigneur qu'il l'avoit veue (la serpente) par deux foys sur les murs de Lusignen, par trois jours avant que la fortresse fut rendue » (2).

Quant à Godart qui « estoit encores en vie et demouroit en la fortresse », au moment où écrivait Jehan d'Arras, « retrait-il sur son Dieu et son âme qu'il est vérité que il y a ung lieu à Lusignen, emprès le puys, auquel lieu elle se monstra pluiseurs foys à luy et ne luy fist point de mal » (3).

Percheval de Coulongne, qu'invoque pour terminer Jehan d'Arras, était, au dire de Froissart, « uns moult sages et bien imaginatis

reconquis par les Anglais. Sersuelle aurait tendu une embûche à la duchesse de Berry, qui allait à Poitiers, mais il aurait été pris et n'aurait obtenu sa liberté qu'au prix de cette première reddition (*Œuvres de Froissart*, t. VIII, p. 447).

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 421. Creswell n'a pu faire ce récit au duc de Berry que postérieurement à la prise de Lusignan, car il paraît ne pas avoir attendu dans son lit qu'on l'y vînt prendre. « Quant li Breton, écrit Froissart, se furent rafreschi en le ville de Niorth l'espasse de iiij jours, il s'en partirent et de randon chevauchièrent vers Luzegnan : si trouvèrent le chastiel tout vuit, car cil qui demoret y estoient s'en estoient parti sitost qu'il sceurent comment la besogne avoit alé devant Chisek ». — Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. VIII, p. 235.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 423.

(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 423.

chevaliers et bien enlangagiés » (1). Il fut « chambellain du bon roy de Chippre », rapporte l'auteur de *Melusine*. La serpente s'estoit apparue à icelluy roy, si se doubta qui ne luy adviengne aulcune perte dedens brief temps, ou à Perrin son filz, car ainsi apparut-elle quant aulcuns des hoirs de Lusignen doibvent morir. Et jura messire Percheval que dedens le tiers jour aprez, la dure adventure que chascun scet bien advint » (p. 423).

Ainsi, tous ont vu la serpente, la dame du château de Lusignan, celle qui l'a fondé; elle a annoncé la chute de la forteresse aux assiégeants comme aux assiégés, et, trois jours avant d'être assassiné en Chypre par son frère, Pierre I[er] de Lusignan a reçu sa funèbre visite. Mais pour le célèbre roi lui-même, pour Perceval, Godart, Yvon de Gales et Creswell, pour « tous les pluiseurs aultres dont qui en vouldroont deviser la chose seroit trop longue », la fée, dont ils attestent l'existence, demeure anonyme. Aucun d'eux ne déclare avoir vu Melusine.

Dans ces conditions, nous ne croyons pas être téméraire en avançant que la fameuse serpente a été baptisée par Jehan d'Arras, et que notre auteur est le premier qui l'ait appelée Melusine. Il a formé son nom par un simple à-peu-près, car à son époque, Lusignan s'écrivait Lusignen et même Lusignem.

Aussi bien, il avoue l'anagramme; mais il renverse l'ordre de son opération. De MELUSINE, il feint de tirer LUSIGNEM, tandis qu'en réalité, c'est de LUSIGNEM qu'il a fait MELUSINE. « Ha, ha, monseigneur, dist Melusine, puys que je voy qu'il est à vostre plaisir que je mette son propre nom à ceste si belle place, or doncques, puys qu'il vous plaist, elle a nom LUSIGNEN. — Par ma foy, dist le conte, ce nom lui affiert bien pour deux causes : car tout premierement vous estes nommée Melusine d'Albanie... » (p. 73).

Jehan d'Arras n'ignore pas plus que ses commentateurs que la fondation de Lusignan par une fée est purement imaginaire. La tradition et les livres qu'il a entre les mains lui ont appris, comme à nous, que « ceste fortresse grande et forte à merveilles » a été élevée par Hugues II de Lusignan, surnommé le Bien-aimé, vers le milieu du x[e] siècle, à cette époque de transition monarchique où la décadence des Carlovingiens, laissant la France dans un état de complète anarchie, obligea les seigneurs à pour-

(1) *Œuvres de Froissart*, par Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 201. En 1375, six ans après le meurtre de Pierre I[er], on trouve Perceval de Cologne comme « ami et feal chevalier » du duc de Berry et sénéchal de Poitou. Cf. N. Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 278.

voir eux-mêmes à leur propre défense, en même temps qu'elle leur permit de s'ériger en princes indépendants et souverains.

Le château de Bar a été construit, dans la même période, par notre comte Frédéric.

Jehan d'Arras prête à Melusine, non seulement la fondation de Lusignan, mais celle de tous les lieux, de tous les édifices avoisinants. Cependant, il n'est pas dupe de sa légende : le besoin qu'il éprouve d'affirmer, à chaque instant, le contraire en est la meilleure preuve. Auteur fort avisé, il sait, sans avoir lu Jules Lemaître, qu'il doit affecter de croire aux fictions de son récit et que les lecteurs de choix qui attendent son œuvre s'accommoderont volontiers de ce procédé. « Ils ne lui demanderont, en échange de leur complaisance, que de conter une histoire à la fois humaine et mystérieuse, dont l'étrangeté les fasse tour à tour tressaillir, rêver et pleurer » (1).

Tous les écrivains qui ont cherché l'origine de *Melusine* ont pensé la trouver dans le sens même de son nom, sans tenir aucun compte des propres indications de Jehan d'Arras. Or celui-ci s'est livré, lui-même, plaisamment, au doux jeu de l'étymologie sur le mot MELUSINE et, si l'on y avait pris garde, son badinage aurait empêché quiconque de se lancer à perte de vue de ce côté. « En langaige gregoys, écrit-il, Melusine d'Albanie vault autant à dire comme chose qui ne fault; Melusine vault autant à dire comme chose de merveilles ou merveilleuse chose » (2). L'auteur n'est pas fâché de faire ici parade de sa connaissance de la langue grecque, et nous le verrons encore, dans d'autres occasions, se laisser aller à cette faiblesse. Après avoir forgé le nom de Melusine, il prend plaisir à en donner les prétendues racines. Si nous ne nous trompons, c'est de Μη, non, ne pas et Λυσις, dissolution, séparation, qu'il fait « chose qui ne fault », mais nous ne saurions indiquer comment, dans Melusine, il est arrivé à trouver la traduction de merveille.

Le conte de fée qui courait dans le pays de Lusignan était, apparemment, une réminiscence de l'ancien paganisme, la reprise plus ou moins fidèle de quelque fable indo-germanique, apportée là avec les traditions celtiques, ou bien par la mythologie grecque dont la Gaule s'était montrée fort curieuse à la suite des colonisations phéniciennes.

Rabelais est le premier qui ait signalé l'analogie de la serpente

(1) *Revue dramatique*, par Jules Lemaître, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1897, *Spiritisme* de Victorien Sardou.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 73.

poitevine avec Ora, la nymphe moitié femme et moitié serpent qui, suivant Diodore de Sicile, est devenue l'une des épouses de Jupiter. Dans sa *Dissertation sur Melusine*, Bullet rapproche la célèbre fée du monstre moitié femme et moitié serpent qu'Hérodote fait épouser à Hercule en Scythie et auquel il donne le nom d'Echidna. Mais ces ressemblances ne sont pas des raisons suffisantes pour faire descendre Melusine de la divinité arienne Milushi, comme l'a fait M. E. Blacher (1).

Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, la fait venir de Melle et de Lusignan.

Nombre d'érudits ont voulu voir en elle l'une quelconque des nombreuses Mélisende qu'offre l'histoire même des Lusignan.

Pour M. Desaivre, Melusine est une Mater Lucinia, une Mère Lusine.

Toutes les fantaisies se sont donné carrière dans l'analyse de cet épineux problème. Bullet y trouve un double sens celtique. *Mi* et *Llysowen* en font, à ses yeux, un composé signifiant, moitié serpent; *Melus* lui donna le sens de quelque chose d'agréable, de doux, de charmant.

Littré, dans son dictionnaire, au mot Mélusine, s'est arrêté à la dernière de ces leçons : « Mélusine en gallois, femme mélodieuse, femme qui chante; *melus*, mélodieux, en bas breton ».

Il ne faut cependant pas s'y tromper : le trait dominant du caractère de Melusine n'était point la douceur. C'est sa mère qui « tousjours chantoit si melodieusement que oncques seraine ne chanta si melodieusement ne si doulcement ».

Il y a une notable différence entre la rencontre de Pressine avec Elinas et la première entrevue de sa fille avec Raimondin. Tout est courtoisie, « bonne amour et bonne grace » dans le premier cas. Si le roi d'Albanie veut « la prendre à femme » et seulement se tenir éloigné au moment de ses couches, la noble dame sera « celle qui obeira à luy, ainsi comme femme doibt obeir à son mari ».

Au contraire, Raimondin doit dire et jurer à l'altière Melusine « qu'il fera à son povoir tout ce qu'elle vouldra et commandera ». En échange de sa soumission, elle « ne fera ne pensera chose fors en quelque manière elle pourra mieulx acroistre en valleur luy et sa lignée ». Elle le prend par l'intérêt, par l'ambition, on pourrait presque dire par la complicité, plus encore que par l'amour, et il est à remarquer que ses conseils ne manquent pas d'une finesse et

(1) *Essai sur la légende de Mélusine*, par E. Blacher, Paris, 18?2.

d'un esprit de dissimulation assez féminins, quand elle lui indique les moyens de se tirer du meurtre involontaire dont elle possède le secret. Elle n'est pas tant une charmeresse qu'une femme aimable et entendue. Melusine est une fée véritablement pratique.

Les principaux traits de son signalement viennent de nous être donnés par le récit de Sersuelle; d'autres passages achèvent de la dépeindre.

Arrivé presque au terme de sa carrière, Raimondin, malheureusement excité à « l'ire et à la jaleuzie » par les mauvais propos de son frère, Raimondin se rend à l'endroit où il sait que Melusine va toujours le samedi; il tire son épée et « il en met la pointe encontre le moult fort huys de fer, tant virant et ravirant qu'il faist un pertuys; il peut adviser alors tout ce qui est dedens la chambre et vit Melusine qui estoit en une moult grande cuve de mabbre, où il avoit degrez jusques au font. Et estoit la cuve de la grandeur bien de XV piés autour, et au quarré il y avoit allées bien de cincq piés d'espès large; et là se baignoit Melusine et faisoit sa penitence. Jusques au nombril elle estoit en signe de femme, et peignoit ses cheveulx; et du nombril en bas en signe de la queue d'une serpente grosse comme ung quaque à harenc, et moult longuement debatoit sa queue en l'eaue, tellement qu'elle le faisoit bondir jusques à la voulte de la chambre » (1).

Le parjure accompli, la séparation devient forcée. Raimondin ne doit plus voir Melusine en forme de femme. « Adonc elle saillist sur une fenestre qui avoit le regart sur les champs et sur les jardins, au costé devers Lusignen, aussi legierement comme se elle eut vollé ou eu elles (ailes)... Et sachiés que en la pierre sur quoy elle passa au partir de la fenestre, demoura et encores est empraint la forme du piet d'elle. Elle trespassa les vergiers, et lors se mua en forme de serpent moult grande, grosse et longue comme de XV piés, fit trois tours environ la fortesse, et à chacune fois qu'elle passoit devant la fenestre, elle jetta ung cri si merveilleux que chacun en plouroit de pitié, et appercevoit-on bien qu'elle se partoit bien enuis (bien ennuyée) du lieu, et que c'estoit par constrainte. Et adonc elle prinst son chemin vers Lusignen, menant par l'air si grant effroy en sa furieuseté, qu'il sambloit par tout en terre que la fouldre et tempeste y deut cheoir du ciel. Ainsi s'en ala Melusine, samblant de serpent vollant par l'air, et l'oyoit-on plus long d'une lieue; et tant alla qu'elle fut à Lusignen, et l'environna par trois fois, et crioit piteusement et lamentoit de voix

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 331, 332.

seraine, dont ceulx de la fortresse et de la ville furent moult esbahis, et ne sçavoient que penser, car ilz veoient la figure d'une serpente, et oyoient la voix d'une dame qui sailloit d'elle; et quant elle l'eut environné trois fois, elle se vint fondre si soudainement et si horriblement sur la tour poterne, en menant telle tempeste et tel effroy, qu'il sambla à ceux de leans que toute la fortresse deut cheoir en abisme, et leur sambla que toutes les pierres du sommaige se remuassent l'une contre l'aultre. Ils la perdirent en peu d'eure » et, ajoute Jehan d'Arras, « ilz ne sceurent oncques qu'elle fut devenue » (1).

Cela n'empêche pas l'auteur de rapporter, quelques lignes plus loin, que « Melusine venoit tous les jours visiter ses enfans, et les tenoit au feu, et les aisoit de tout son povoir au mieulx qu'elle povoit, et la veoient bien les nourrices, qui mot ne osoient dire » (2).

Il y a dans ces différents tableaux, non la copie d'un type unique pris dans quelque conte naïf des âges précédents, mais une véritable composition, la composition indécise et confuse d'un être extraordinaire que Jehan d'Arras affuble, à plaisir, des détails féeriques qu'il juge le plus à même de frapper l'imagination de « ceulx qui le liront ou orront lire ».

Sa Melusine n'est pas une « seraine », bien qu'il soit apparent que l'idée de ces monstres séduisants et dangereux n'a pas été étrangère à sa formation. Comme les sirènes d'Homère, Melusine sait « une infinité de choses » et il semble que « rien de ce qui se passe en ce vaste univers ne lui soit caché » (3). Elle présage l'avenir, si elle ne le prédit pas comme les sirènes du Danube qui, dans les *Niebelungen*, tentent de retenir le Burgonde Hagen, en lui annonçant la mort qui l'attend à la cour d'Attila (4). Classiquement, les sirènes sont des oiseaux fabuleux et c'est le caractère que leur donnent Pline et Ovide. Cependant les peintres, les sculpteurs et un certain nombre de poètes les représentent moitié femme et moitié poisson. Melusine participe obscurément de cette double fiction. Elle est pisciforme et elle vole. Malgré cela, nous le répétons, elle n'est point une sirène; elle est avant tout une *serpente;* une serpente dont Gervaise (Gervasius of Tilbury) a fourni les principaux caractères.

Jehan d'Arras n'avoue pas absolument son emprunt, son plagiat,

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 357 et suiv.
(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 361.
(3) *Odyssée*, livre XII.
(4) Fauriel, t. I, p. 322.

si tant est qu'il y ait eu plagiat de sa part à s'emparer d'un type répandu dans le domaine public (1) dont la légende de Lusignan lui avait procuré, d'ailleurs, le trait dominant. Il semble même que l'homme de lettres de la duchesse Marie ait cherché à masquer son opération avec une habileté très relative.

Voyons comment il fait intervenir l'auteur des *Otia Imperiala :*

« Et dit Gervaise que les dites faées se mettoient en guise de treshelles femmes, et en ont eu aulcunes fois pluiseurs hommes aulcunes pensées, et ont prins à femme moiennant les ungz que le samedi ilz ne les enquerroient que elles seroient devenues en aulcunes manières; les autres que leurs maris ne les verroient jamais en leurs gessines » (2).

Jehan d'Arras a appliqué la première de ces « convenances » à Melusine, la seconde à Pressine.

« Tant qu'ilz leur tenoient leur convenance, ilz estoient en audience et prosperité, et si tost qu'ilz deffailoient en celle convenance, ilz decheoient de tout leur bonheur. Et ces choses advenues d'avoir enfraint leurs convenances, les aultres se convertissoient en serpent en pluiseurs jours » (3).

« Avec ce, continue Jean d'Arras, ledit Gervaise met exemple d'ung chevalier nommé messire Rocher du chasteau Roussel, en la province d'Acy, qui trouva d'aventure sur le serain une faée en une prairie, et la vouloit avoir à femme; et de fait elle si consentit par telle convenance que jamais il ne la verroit nue; et furent long temps ensamble, et cressoit le chevalier de jour en jour en prosperité. Or advint grant temps aprez que il vouloit veoir la dicte faée, et tant que ladicte faée bouta sa teste dedens l'eaue, et devint serpent; et oncques puys ne fut veue. Et depuis le chevalier de jour en jour peu à peu commença à decliner de toutes ses prosperitéz et de toutes choses » (4).

Dans le véritable texte de Gervaise de Tilbury, le château Roussel est le château Rousset, de la province d'Aix et non d'Acy. Son chevalier s'appelle Raymond au lieu de Rocher (5). Nous ne voulons voir là que des erreurs de copiste ou des coquilles d'im-

(1) Gervaise n'avait pas inventé le « *desinit in piscem mulier formosa superne* », et bien avant lui la crédulité populaire avait imaginé les mermaids, les banshee et les young demons.

(2 et 3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 13.

(4) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 14.

(5) Dr Léo Desaivre, *Le mythe de la mère Lusine.* Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 1882, 1er partie, p. 197 et 198.

primerie ultérieures. Nous craindrions d'y mettre trop de finesse, en attribuant ces altérations de noms à un dessein secret qu'aurait eu Jehan d'Arras de dérouter ses lecteurs. Il faut reconnaître, cependant, que la légende de Gervaise constitue toute la donnée de *Melusine* et que l'auteur n'a pas été suffisamment exact, en déclarant n'emprunter au favori de l'empereur Othon IV que de simples preuves de la réalité des *choses faées*, de purs exemples destinés à fortifier sa thèse et à « coulourer son histoire ».

Nous savons maintenant comment Jehan d'Arras a composé Melusine, où il a rencontré Raimondin : voyons où il a pris Elinas.

La recherche de la paternité de la fée de Lusignan n'a pas été pour nous exempte d'embarras; mais nous ne regrettons rien des longs travaux qu'elle nous a occasionnés, car elle nous a obligé à pénétrer dans les « choses de l'Irlande » si pleines de charme et de mystère.

En langage héroïque, en style ancien, l'Albanie désigne l'Écosse. Ce malheureux royaume, voire même toute la Grande-Bretagne s'est appelée autrefois *Albaïn, Albaïns*, d'*Alp* ou *Alb* qui veut dire *montagne* (1); mais, au temps de Jehan d'Arras, le nom n'était plus porté que par un duché, relégué tout au nord, dont le titulaire Robert d'Albany, le premier des Stuarts, était devenu roi, en 1370.

En prenant un roi d'Écosse pour l'un de ses personnages, l'auteur de *Melusine* était assuré pour lui de la sympathie de la cour de France et, partant, de celle de Bar.

Celtes repoussés par des invasions successives aux extrémités occidentale et septentrionale des Iles Britanniques, les Écossais sont, par affinité de races, les alliés naturels de la France, et les Valois n'avaient pas manqué de s'appuyer sur eux dans leur lutte contre les Plantagenets.

En 1385, deux années avant que Jehan d'Arras entreprît son roman, Charles VI avait envoyé l'amiral Jean de Vienne, en Écosse, à la tête de quinze cents hommes d'armes, pour combattre les Anglais, ces ennemis invétérés (ASSIDUI HOSTES) (2); et il avait payé dix mille francs en or le concours de Robert II. Un traité, signé avec Charles V, liait le prince à la France, depuis 1371. « Li rois Charles, quoique il se tenist à Paris en ses déduis, ou où mieux lui

(1) Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. IV, p. 722.
(2) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 348.

plaisoit en France, sans ce que de sa personne il s'armast, avoit partout ses alliances tant que as roiaumes et païs voisins, plus que nuls de ses prédécesseurs, iiij ou v rois endevant, et tenoit grandement à amour chiaux dont il pensoit à estre aidiés, et il avoit envoyet en Escoche devers le roi Robert (car li rois David estoit mort), afin de renouveller amiables traictiés et remonstrances d'amour qui dou temps passé avoient esté entre les rois de France ses prédécesseurs et le roi Robert Brus d'Escoce sen tayon et le roy David son oncle, pour tousjours entretenir aliances et amour, et que de leur partie ils fesissent bonne guerre et aspre as Englès et les ensonniassent tellement que ils ne eussent poissance de passer la mer » (1).

Chassé de son royaume par Édouard d'Angleterre, David Bruce avait fait un séjour de près de dix années à la cour des Valois, et il y avait été le compagnon d'Henri IV de Bar et d'Yolande de Flandre. Depuis, il avait été, à Londres, captif avec le roi Jean.

Cependant l'histoire des rois d'Écosse proprement dits n'offre rien qui, de près ou de loin, ressemble à Elinas.

De même, ce fameux roi ne figure pas dans le cycle d'Arthur. Littré cite, dans son dictionnaire, au mot *Mélusine*, des vers empruntés au roman de *La Table ronde* de Creuzé de Lesser. Mais Lusignan n'apparaît, au chant XII de ce poème, que d'une façon tout à fait accessoire, et l'introduction du chevalier Gauvain dans le « grand châtel » est purement une licence poétique du fécond littérateur.

Elinas est aussi étranger aux légendes galloises qu'aux traditions bretonnes.

C'est en Irlande que nous avons fini par le retrouver.

A la page 15 de l'édition de *Melusine*, de M. Ch. Brunet, le fils et successeur d'Elinas est nommé MATHATHAS; aux pages 20 et 21, il s'appelle NATHAS. Cette anomalie nous a donné à penser que Mathathas devait être une mauvaise lecture de Mac Nathas, commise par Jehan d'Arras ou par l'un de ses copistes, et qu'il fallait voir en lui ALILDUC MOLT, MAC NATHY, ab anno 463 ad annum 483, qui est porté le deuxième au *Catalogus chronologicus Regum christianorum Hyberniæ,* reproduit par O'Connor dans son *Rerum Hibernicarum scriptores veteres* (tome I, page LXXV). Nous avons été amené ainsi à reconnaître Elinas dans le roi qui précède Mac Nathy sur cette liste chronologique, soit dans LAOGAIRE MAC NEILL, ab anno 428 ad annum 463.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. IX, p. 26.

En langue irlandaise, Mac Neill équivaut à O'Neill et ces deux synonymes veulent dire fils de Neill. De O'Neill, O'Niel, O'Neel, O'Nial, Hy Nial (en latin Niali filius et en saxon Nial's) on peut admettre sans difficulté que Jehan d'Arras ait formé le nom roman, — et romanesque, — d'Elinas.

Nous aurons occasion de constater jusqu'à la fin de cette étude, que le créateur de *Melusine* a pris toutes ses femmes en dehors de l'humanité, dans le monde féerique; mais qu'il a demandé tous ses hommes à la vie réelle, à la réalité de l'histoire, en les triant sur le volet, par exemple. Or, Laogaire n'est pas un mince personnage. Non seulement il figure en tête des rois chrétiens d'Irlande, mais la race des O'Neill, à laquelle il appartient, est glorieuse entre toutes. Dans le roman historique composé pour la duchesse de Bar, Elinas représente tous les membres de cette noble lignée, plutôt qu'il ne personnifie spécialement l'un d'entre eux.

Pendant plus de cinq cents ans, tous les monarques d'Irlande furent choisis parmi les descendants du grand O'Niell-des-neuf-otages et, à l'époque où vivait Jehan d'Arras, un O'Neale régnait encore sur le Meath (1), tandis que dans l'Ulster commandait « le grand O'Nel » (2). Le plus fameux, le premier des Nêl, est le fils du roi de Scythie, Fenius Fersaid, le père de Gaedel Glas, l'ancêtre, par conséquent, des Gaidels ou Goidels, autrement dit des Irlandais.

Pour comprendre comment, dans le roman de *Melusine,* un roi d'Irlande est devenu un roi d'Albani (3), il nous faut remonter le cours des âges. Nous nous expliquerons, en même temps, pourquoi Pressine, obligée de s'éloigner d'Elinas et réfugiée à l'île d'Avalon, avec ses filles, se plaisait à les mener, tous les matins, sur la haute montagne d'Elineos. « De là elle veoit assez la terre de Ybernie; et puys disoit à ses trois filles, en plourant et en gémissant : Mes filles, veés là le pays où fustes nées et où eussiez eu vostre bien et honneur se ne fut le dommaige de vostre père » (4).

(1) Froissart l'appelle Aneel de mete. K. de Lettenhove, t. XV, p. 177.

(2) C'est ainsi que, dans une de ses lettres, un des conseillers de Charles II qualifie le chef de l'Ulster. Kervyn de Lettenhove, *loco citato*, t. XXII, p. 307. — De nos jours, les O'Neill comptent encore les plus illustres représentants. Un amiral O'Neill se trouve à la tête de toutes les sociétés patriotiques de Brest.

(3) ... « In rebus albanisis, écrit O'Connor, longè accuratiores sunt hibernici Annales », et il ajoute que si Viennedy, pour sa *Généalogie chronologique des Stuarts,* avait consulté ces annales irlandaises, il ne serait pas tombé dans tant d'erreurs.

(4) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 21.

Bien des extravagances ont été écrites sur l'origine des Scots, tant par les chantres païens de l'Irlande que par ses premiers historiens chrétiens.

Suivant la tradition, Caé, un élève de l'école fondée par Fenius Fersaïd, se serait rendu en Égypte, au moment où ce descendant de Noé se trouvait à la Tour de Babel, et il aurait obtenu pour Nêl, le fils de Fenius, dont nous avons déjà parlé, la main de Scote, une fille de Pharaon (1). La descendance de Nêl et de Scote aurait poursuivi ses migrations en différentes contrées, s'unissant, pendant son long séjour en Égypte, avec la plupart des héros de l'Écriture. « Une route pas très intelligible »(2) l'amène en Espagne. Mais, cherchant toujours à l'Occident l'île qui, suivant la prophétie, devait être son lieu de repos, le peuple errant des Scots aurait vagué des côtes de la Galicie jusqu'à l'île du Destin, sous la conduite des fils de Milesius.

Si l'on pouvait s'en rapporter à la chronologie des Bardes, ce serait 1300, voire 2000 ans, avant la naissance de Jésus-Christ que la dynastie milésienne se serait établie en Irlande, pour y exercer la domination suprême jusqu'au XIIe siècle de notre ère (3). Mais l'an 800 avant Jésus-Christ est la date la plus éloignée que concèdent aux dévots de la légende milésienne Mennius, Œngus et d'autres historiens plus dignes de foi. La vérité est qu'on ne voit pas apparaître avant le troisième siècle de Jésus-Christ le nom de Scotia pour l'Irlande, celui de Scoti pour quelques-unes de ses peuplades

Sous le règne d'Heremon, fils de Milesius, des Pictes, émigrés du nord de la Grande-Bretagne, vinrent demander aux Milésiens l'autorisation de s'installer, à côté d'eux, en Irlande; mais leur requête ne fut pas agréée et ils furent priés de gagner les îles inhabitées du nord-est. Les Pictes s'y rendirent, priant seulement les Scots de leur céder des femmes pour les accompagner (4). Cette faveur leur fut gracieusement octroyée. Un pareil enlèvement des Sabines, accompli sans violence, prouve quelle était l'union des deux peuples frères, bien avant l'arrivée des Scots sur la côte occidentale de l'île bretonne.

Lorsque vers le milieu du troisième siècle de notre ère, Carbry Riada, le petit-fils, par les femmes, du roi milésien Con-des-cent-

(1) D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique,* t. I, p. 291.

(2) Th. Moore, *History of Ireland,* t. I, p. 78.

(3) Th. Moore, *History of Ireland,* t. I, p. 90.

(4) Th. Moore, *History of Ireland,* t. I, p. 108.

batailles, vint fonder, dans les terres qui sont devenues le comté d'Argyle, la première colonie des Scots qui se soit maintenue en Grande-Bretagne, il s'y établit moitié par amitié, moitié par force [1]. Le royaume fondé par ce prince renforça tellement la ligue des Pictes et des Scots que, vers le milieu du IVe siècle, le fils de Constantin et le général Théodose eurent grand'peine à les refouler derrière les murailles dressées par les Romains, d'une mer à l'autre, pour contenir ces audacieux barbares.

Sous le règne de Niel-des-neuf-otages, « le plus galant peut-être de tous les princes milésiens » [2], les possessions irlandaises s'accrurent, en Écosse, des seigneuries de Levinia (Lenox) et de Moygervin [3].

Niel-des-neuf-otages conduisit (396-397) une formidable invasion en Grande-Bretagne. Il descendit jusque dans les Gaules et sur les côtes de l'Armorique.

Sous Laogaire, c'est-à-dire sous Elinas, eurent lieu, au rapport de Bède, deux des trois grandes « dévastations » de l'Angleterre par les Irlandais; « mais, écrit Th. Moore, on ignore quelle part le souverain y prit lui-même » [4]. Il est peu probable que Jehan d'Arras ait été mieux instruit que nous du rôle rempli par son héros dans cette double campagne. La fiction qui attribue aux Scots l'ancêtre Milesius dut cependant lui être connue, et il paraît à peu près hors de doute que, par l'assonance des mots, la fable MILÉSIENNE l'a induit à faire de sa Melusine une Melusine d'Albanie. Il avait été certainement documenté par le comte de Salisbury sur les « anciens jours milésiens » [5], sur ces jours de gloire littéraire et militaire qui sont encore aujourd'hui l'orgueilleuse consolation de l'indomptable peuple irlandais.

La généalogie des rois milésiens, telle qu'elle a été dressée après coup, notamment par Maolmura, contient nombre d'inventions. Tout ce qui est rapporté jusqu'à Kimbaoth, le 57e d'entre eux, n'est rien moins que certain. Peu de ces rois sont morts naturellement. La plupart ont vu abréger leurs jours par leur successeur. Ce successeur était désigné du vivant même du souverain et par le même procédé, par l'élection. Il prenait le titre de Righ-damna

(1) Th. Moore, *History of Ireland*, t. I, p. 129.

(2) « One of the most gallant of all the princes of the milesian race ». — Th. Moore, *History of Ireland*, t. I, p. 150.

(3) Th. Moore, *History of Ireland*, t. I, p. 152.

(4) Th. Moore, *loco citato*, p. 232.

(5) « The old milesian days ». — Th. Moore, *History of Ireland*, t. I, p. 88.

et devenait chef général de l'armée, grand juge de tout l'État (1).

Dans *Melusine*, Mathathas devient Righ-damna. « L'istoire nous dit que quant le roi Elinas eut perdu Pressine sa femme et ses trois filles, qu'il fut si esbahi qu'il ne sceut que faire ne que dire; mais fut par l'espace de sept ans qu'il ne faisoit que se plaindre, et gémir, et soupirer, et faire tousjours griefs plains et piteuses lamentations pour l'amour de Pressine sa femme qu'il amoit de leal amour; et disoit le peuple de son pays qu'il estoit assoté; de fait ilz donnèrent le gouvernement à son filz Nathas, qui se gouverna vaillamment et tint son père en grant charité » (2).

Plus tard Raimondin abdique, à son tour, en faveur du plus vaillant de ses fils et il est à remarquer que ce double exemple fut suivi par Robert de Bar, en 1399, quand il fit du prince Édouard le Righ-damna, le duc *in fieri* du Barrois.

« Dans le cercle de l'étroite parenté du prince régnant, écrit Th. Moore, tous étaient également éligibles pour lui succéder, de sorte que l'on peut dire que la succession était héréditaire quant au sang, mais élective quant à la personne » (3). L'auteur de *Melusine* voyait les choses trop simplement pour faire passer la couronne de la tête d'Elinas sur celle de Mac Nathas autrement qu'en vertu du droit de primogéniture; et il ne pouvait pas entrer dans son plan d'aborder les détails de la constitution irlandaise, en admettant qu'il en eût possédé la notion.

Pour bien saisir toutes les inexactitudes dont, volontairement ou involontairement, Jehan d'Arras s'est rendu coupable, il est nécessaire d'établir clairement la suite des rois qui ont précédé Alilduc ou Olill Molt, Mac Nathy.

1. NEILL DES NEUF OTAGES, mort en 411.
2. NATHY OU DATHY, mort en 428.
3. LAOGAIRE MAC NEILL, mort en 463.
4. ALILDUC OU OLILL MOLT, MAC NATHY, mort en 483.

Ces quatre règnes n'ont pu venir à la connaissance de l'éducateur des princes barrisiens avec la précision de notre tableau.

Peu de pays ont compté autant de rois que l'Irlande. Depuis les âges les plus reculés jusqu'à la conquête du roi d'Angleterre, Henri II,

(1) Th. Moore, *History of Ireland*, t. I, p. 171.
(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 20.
(3) *History of Ireland*, t. I, p. 171.

on y vit, en tout temps, outre « le roi suprême » et les rois des quatre provinces, un nombre infini de chefs subalternes, qui se donnaient des allures de roi et en portaient le titre. De plus, chaque roi avait plusieurs noms, et souvent les noms d'un même roi furent divisés par les annalistes, qui les attribuèrent à deux ou trois personnes au lieu d'une.

De là, ces listes interminables et erronées où se sont perdus les érudits du passé. C'est l'une d'elles, sans doute, qui a égaré Jehan d'Arras et qui lui a inspiré sa fausse généalogie.

De Laogaire, O'Neill (Laogarius, filius Nialli), il a fait Elinas.

De Olill Molt, Mac Nathy, il a fait non seulement Mathathas, mais aussi Florimont, qu'il lui donne comme fils et successeur. Dans ce seul roi il en a vu deux, par suite de la confusion qu'il a faite entre Nathy et Mac Nathy.

On ne s'étonnera pas que, sous sa plume, Olill Molt soit devenu Florimont, un nom qui sent déjà son modernisme. L'euphonie l'exigeait; et, aussi bien, il faut considérer l'état dans lequel de vieux noms celtiques ont pu parvenir jusqu'à lui, à travers tous les risques d'altération qu'ils ont courus dans des traductions latines plus ou moins barbares, dans des copies plus ou moins fidèles.

« Florimont dont dessus est faicte mention depuis moult grant paine prenoit et traveillait », écrit Jehan d'Arras (1). En effet, Olill Molt remporta la grande victoire d'Ocha (483), qui rendit les Nials maîtres de toute l'Irlande et leur assura, pour plusieurs siècles, le pouvoir suprême.

Mais, comme dit Jehan d'Arras, « nostre histoire n'est pas entreprise pour luy », ni pour sa glorieuse famille. Hâtons-nous d'arriver à la mort d'Elinas.

« Long temps fut le roy Elinas en la montaigne (la haute montaigne de Northumbelande, nommée Brumbelioys, où ses filles l'avoient enclos), et tant que la mort qui tous affine le prinst. Adoncques vint Pressine sa femme et l'ensepvelist en une si noble tombe, que nul ne vit oncques si noble ne si riche; et avoit en la chambre tant de richesses que c'estoit sans comparation » (2).

Le lecteur fera peut-être quelque difficulté pour reconnaître, avec nous, le Crossfell, soit le géant de la chaîne Pennine (3), dans la « haulte montaigne de Northumbelande, nommée Brumbelioys ». Nous n'hésitons pas, cependant, à considérer que Brumbelioys ou

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 21.
(2) Jehan d'Arras, *loco citato*, p. 25.
(3) Élisée Reclus, *Géographie universelle*, t. IV, p. 631.

Bronbelioys a été mis là pour Crossfellhills, *hills* signifiant montagnes en anglais et *ioys* rendant, aussi parfaitement que peut le faire l'écriture, la prononciation de cette terminaison. En dehors de cette consonance, les deux mots renferment la même voyelle, c'est-à-dire le même son, dans chacune des deux premières syllabes, et il n'y a pas à s'étonner qu'à l'audition l'un ait été pris pour l'autre. Enfin, il est facile à comprendre que la majuscule C soit devenue un B; que des deux lettres *ss* on ait fait les jambages d'un *m* ou plutôt d'un *n* et qu'une boucle inférieure plus ou moins raccourcie ait fait lire *b* où il y avait *f*.

Lorsque « Geuffroy au Grant Dent », l'un des fils d'Elinas, vint en « Nortobelande » combattre le « gayant » Grimault, il retrouva le tombeau de son père. C'est pour Jehan d'Arras l'occasion de donner à Marie de France et à ses proches la description véritable, quoique amplifiée et rajeunie, d'un de ces *cromlechs* ou tertres funéraires, que l'on rencontre encore en grande quantité dans la Haute-Écosse. Nous avons eu la satisfaction d'en visiter un semblable, sur les côtes de la Bretagne française, en face de Locmariaquer. C'est bien ce même sentier étroit qui conduit à la « chambre » funéraire et dans lequel on est forcé de se glisser. Jehan d'Arras n'omet pas l'inscription, mais il nous laisse ignorer si elle est en caractères runiques ou en lettres ogham. Une tour de défense se trouve à côté, et c'est là que Geoffroy atteint le « murtrier Grimault ». Sa tour est carrée, il est vrai, à l'encontre des borgs ou tours rondes qui, avec les montagnes sacrées (sacred hills), sont les traits saillants des paysages écossais et irlandais.

« On montre encore aujourd'hui, écrit M. d'Arbois de Jubainville, sur la montagne de Tara, l'emplacement de la forteresse ou *rath* de Loegaré. C'est une enceinte circulaire, formée par deux rangs de fossés concentriques, avec rejet de terre en dedans. Le roi d'Irlande se fit enterrer près de là, en mémoire des bons festins qu'il y avait faits avec ses fidèles vassaux (1) ».

Pourquoi l'auteur de *Melusine* a-t-il placé le *barrow* d'Elinas en Northumberland, sur le Crossfell, et non pas en Irlande sur la colline de Tara, suivant la réalité? Nous avons déjà fait remarquer que la personnalité du « Neill » qu'il a entendu représenter est demeurée fort indécise dans son esprit. Il a commis, à cet égard, de nombreuses confusions dont la moindre n'est pas d'avoir fait de lui un ROI THIAUS : *ri-tüaithe,* c'est-à-dire un petit roi, un roi de petite province; tandis que Laogaire O'Neil a été notoirement un

(1) *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 180.

roi suprême, un *ri-rurech,* auquel étaient subordonnés non seulement les ri-tüaithe, mais aussi leurs supérieurs immédiats, les rois de grandes provinces : *ri-buiden* ou *ri-cuicid* (1).

Carbry Riada était un *ri-tüaithe; ri-tüaithe* étaient aussi tous les princes de sa famille, ces Dalrialdhs d'Antrim, qui, à dater de leur établissement en Grande-Bretagne, fournirent à la jeune colonie les renforts sans cesse renouvelés qui lui permirent de s'étendre au Nord et d'extirper ou plutôt d'absorber insensiblement les Pictes. C'est vers la fin du VIe siècle seulement que ces chefs parvinrent à se rendre indépendants des rois suprêmes d'Irlande, de ces tout-puissants Hy-Niall qui étaient de leur parenté et qui les avaient aidés à fonder l'Écosse moderne.

Sciemment ou non, Jehan d'Arras aura confondu la tombe d'un de ces *ri-tüaithe* avec celle du glorieux prédécesseur de Mac-Nathy.

Il est d'ailleurs extrêmement difficile de faire, dans *Melusine,* la part de la réalité, du « document » et celle de la fantaisie. Jehan d'Arras n'a jamais copié servilement ses auteurs et, très visiblement, il a procédé par des adaptations successives.

Laogaire, comme Elinas, est victime d'un parjure; mais son parjure est tout autre que celui de l'époux de Melusine (2). Ses filles font, au bord d'une fontaine une merveilleuse rencontre; mais leur légende diffère totalement de celles de nos fées.

Elles s'appelaient Etne-la-Blanche et Fedelm-la-Rousse. Toutes deux vinrent, au lever du jour, auprès d'une source, et, à leur grand étonnement, elles virent réunis là des hommes, vêtus de robes blanches, qui, des livres à la main, chantaient en célébrant des mystères inconnus. — « D'où venez-vous, s'écrient-elles? Où allez-vous? Êtes-vous de ces êtres merveilleux qui habitent les cavernes des montagnes? Êtes-vous des dieux? » — C'était, avec ses compagnons, Patrick, le jeune captif que les soldats de Niel-des-Neuf-Otages avaient amené de la Gaule armoricaine et que la Providence avait destiné à christianiser l'Irlande. Au cours d'un voyage dans la plaine de Connaught, il s'était arrêté auprès de cette fontaine, voisine de la résidence royale de Cuachan, pour dire son office du matin, sous la voûte des arbres de la forêt. — « Mieux

(1) Ces ri-tüaithe ne menaient pas grand train, car M. d'Arbois de Jubainville rapporte que la dépense pour la toilette d'un de leurs fils, pendant toute la durée de son éducation, était évaluée à sept bêtes à cornes. *Étude de la littérature celtique,* t. I, p. 339.

(2) Il avait juré par le soleil et le vent; et ces deux divinités le détruisirent pour avoir forfait à son serment. — Cf. Th. Moore, *History of Ireland,* t. I, p. 233.

vaudrait pour vous, répond Patrick aux deux sœurs, mieux vaudrait croire au vrai Dieu que savoir de quelle race nous sommes ». — « Quel est votre Dieu, demande l'aînée des jeunes filles? où est-il? a-t-il des fils et des filles? de l'or et de l'argent? » — L'apôtre leur explique que son Dieu ne s'attache pas à de telles vanités, qu'il est le maître tout-puissant du ciel, de la terre, de la mer, du soleil et de la lune, et il leur propose pour fiancé son fils éternel. Ethnéa et Fethlimea acceptent, et Patrick les baptise. Elles veulent alors voir le divin époux qui leur a été promis. « Pour cela, prononce Patrick, il faut d'abord communier et mourir ». Les jeunes princesses s'inclinent; elles reçoivent la communion des mains du saint évangélisateur, et expirent [1].

Si ses filles se convertirent à la foi du glorieux patron de l'Irlande, il est douteux que Laogaire les ait suivies et qu'il ait été effectivement le premier roi chrétien de sa nation. Néel, son père, lui avait défendu de « croire » et, s'il a écouté un moment la voix de saint Patrick, les ordres qu'il a donnés pour sa sépulture, toute païenne, tendraient à prouver qu'à la fin de sa vie il avait apostasié la religion nouvelle. Jehan d'Arras ne fait figurer du reste aucun emblème chrétien dans le « pertuys » sépulcral de Brumbelioys.

Pour Pressine, c'est dans l'île d'Avallon, les Champs-Élysées des Celtes, qu'elle finit. Les Bardes y avaient déjà placé le tombeau d'Arthur [2]. C'est là, du moins, qu'ils l'ont fait transporter, blessé mortellement; c'est de là que les Bretons de France et d'Angleterre attendent la réapparition du roi légendaire [3].

D'après les écrivains gallois, Avallon est généralement identifié avec Glastonbury, dans le comté de Somerset. Le roman de *Melusine* donne parfaitement à entendre comment un pays, — en pleine terre aujourd'hui, — peut être accepté pour cette île fameuse.

« Avalon, dit Jehan d'Arras, est nommée l'Ilsle-Perdue, pour ce que nul homme, tant y eut esté de foys, n'y saroit jamais rassener, sinon de grant adventure » [4]. Or, si l'on se reporte à la carte n° 73, du IVe volume de la *Géographie universelle* d'Élisée Reclus (page 248), on constate que le sol de Glastonbury appartient à l'étage oolithique du terrain jurassique, et qu'une partie absolument blanche, représentant des alluvions, le sépare seule de l'es-

(1) Th. Moore, *loco citato*, t. I, p. 219. — Cf. M. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 176 à 178.

(2) J. Loth, *Les Manibogion*, t. I, p. 210.

(3) Paulin Paris, *Les romans de la Table Ronde*, t. I, p. 48. — Gaston Paris, *Histoire littéraire*, t. XXX, p. 3 et suivantes.

(4) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 21.

tuaire de la Severn. Primitivement, le territoire de Glastonbury s'est donc trouvé contigu à la mer, et ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'il en a été séparé par l'interposition de terrains sédimentaires (1).

Nulle part, en Europe, le flux ne s'élève à une aussi grande hauteur que dans le canal de Bristol. La marée haute s'y forme de trois courants qui se superposent en une seule vague. Un de ces flots vient directement de l'Atlantique, le long de la côte méridionale du golfe; un autre, refluant de l'Irlande, pénètre, par le milieu, dans la large embouchure de la Severn; le troisième, descendant du Nord, rencontre le précédent à l'extrémité du canal Saint-Georges, et s'unit à lui en doublant sa hauteur. Cette masse liquide, en élevant de 13 mètres le niveau de la Severn et en élargissant son lit de plusieurs kilomètres, rend accessibles aux plus grands vaisseaux des ports enfoncés très avant dans les terres qui, à marée basse, semblent des villes intérieures. Tel est aujourd'hui Glowcester, au fond de la baie : tel devait se présenter, autrefois, Glastonbury, dans le bassin de la Brue.

Ces alternatives violentes ont toujours offert les plus grands dangers. Aux heures de tempête, bien des chocs contraires sont à redouter, et, de nos jours, lorsqu'ils voient arriver de loin les vagues menaçantes, les riverains ne manquent pas de s'avertir, d'une pointe à l'autre, en criant : « Flood O! Flood O! » (2). Au temps de Pressine, il n'est pas étonnant que plus d'un marin ait hésité à s'approcher de ces bords, « sinon de grant aventure ».

Peut-on voir les Mendip-hills dans Elinéos, la montagne de l'île d'Avallon, où Pressine conduisait ses filles, tous les matins, pour leur faire voir la terre d'Ybernie? Peut-être cette identification est-elle encore plus risquée que celle de Crossfellhills avec Bronbelioys. Cependant, ici également, les voyelles se retrouvent les mêmes dans les deux premières syllabes des deux noms, et nous avons la terminaison *hills*, qui se prononce *oys*.

« Elinéos vault à dire en françoys autant comme montaigne florie », écrit Jehan d'Arras. Ce nouveau calembour concorde parfaitement avec les données d'Élisée Reclus sur les Mendip-hills,

(1) Il fut un temps où la mer Méditerranée venait battre, en arrière de Narbonne, les collines qui forment la ceinture de l'immense plaine où l'Aude s'écoule. La montagne de la Clappe s'élevait alors seule au-dessus des flots, ainsi que les rochers de Saint-Martin et de Sainte-Lucie, qui sont actuellement en terre ferme et que, cependant, on nomme encore « îles » aujourd'hui. — D. Zola, *Illustration* du 13 février 1897.

(2) Cf. Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IV, p. 432 et 435-445.

qui, d'après le savant géographe, comptent, en Angleterre, parmi les coteaux les mieux situés au bord de la mer. La campagne, abritée contre les vents du Nord, y est, dit-il, admirable de verdure et de fécondité (1). Il faut croire que Pressine regrettait fortement son triple rang de femme, d'épouse et de reine, pour déplorer, avec tant d'amertume, une disgrâce aussi douce que sa relégation au milieu des pommiers en fleurs de Glastonbury (2).

En la faisant échouer dans l'île d'Avallon, près du tombeau d'Arthur, et en entrant ainsi dans le cycle gallique de la Table ronde, Jehan d'Arras ne désertait pas le cycle irlandais. Tandis que les Scots s'étaient rendus maîtres du nord de la Grande-Bretagne, deux colonies de moindre importance s'étaient fondées dans le sud-ouest : l'une au pays de Galles et la seconde dans la presqu'île située au sud du canal de Bristol, où se trouve le comté de Somerset. Suivant le *Glossaire de Cormac,* Glasimpere (Glastonbury) faisait partie du pays des Gaidels (3).

Peu d'années avant 940, un certain nombre d'Irlandais, versés dans la connaissance des choses profanes aussi bien que des choses sacrées, s'étaient retirés à Glastonbury (4). Une triade, reproduite par J. Loth, dans ses *Maniboqion* (5), donne une idée de l'importance de leur couvent et de celui de Salisbury (Kaer Karadawe) (6).

De la similitude de ces deux abbayes et de leur voisinage dans le comté de Somerset, il paraît juste d'inférer que c'est le « conte de Salebri », bien plus que le « duc Jehan », qui a fourni à l'auteur de *Melusine* les éléments de sa légende. Nous verrons plus tard que le frère de la duchesse de Bar et du roi de France a plutôt contribué à la partie historique.

Pour sortir de nos incertitudes, il nous faudrait avoir à notre disposition les manuscrits prêtés par l'amateur anglais à son cor-

(1) Élisée Reclus, *loco citato*, p. 452.

(2) Tous les Celtisants donnent à Avallon ou Avallach le sens de *verger* ou de *clos à pommes.* L'île d'Avallon ne se serait-elle pas étendue jusqu'à la vallée de l'Ex? n'aurait-elle même pas embrassé, tout entière, la péninsule carnique? Dans ce cas, la montagne d'Elinéos serait l'Exmoor ou le *Wilhays* (HIGH WILHAYS), d'où la terre d'Irlande se voit beaucoup plus largement que des Mendip-hills.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, Introduction, p. 237.

(4) Th. Moore, *History of Ireland*, p. 133.

(5) T. II, p. 264, d'après la *Myrvyrion archeology of Wales.* Voici la triade :
« Trois chants continuels et complets dans l'île de Prydem; l'un dans l'île d'A-
« vallach, le second dans le Kaor Karadawe, le troisième à Bangor. »

(6) Chacun renfermait 2.400 moines qui se relayaient, au nombre de cent, d'heure en heure, pour prier Dieu et le servir.

respondant français et retrouver sa « librairie ». Une aussi précieuse ressource nous eût évité déjà bien des tâtonnements et, sans doute aussi, plus d'une erreur. Un jour viendra peut-être où nous pourrons donner une édition barrisienne du célèbre roman composé pour la duchesse Marie ; ce sera le moment de vérifier bibliographiquement nos hypothèses.

Le comte de Salisbury était « gracieux chevalier aimant dictiés et lui même gracieux dicteur » (Christine de Pisan). Il partageait, à l'égard des livres, les sentiments de son contemporain Richard Aungerville. Comme l'éminent bénédictin, il estimait que « ceux-ci sont des maîtres qui instruisent sans verges ni férule, sans paroles et sans colère, sans pension ni rétribution. Si vous les abordez, ils ne dorment pas ; si vous les recherchez, ils ne se cachent point ; ils ne grognent pas si vous faites erreur ; ils ne ricanent pas si vous êtes ignorant » (1).

Mais cette innocente passion n'excluait pas chez lui l'humeur batailleuse. « Le bon counte de Saresbirs achata pur cent marcs et dona à sa compaigne Élisabeth, la bone countesse, la Bible hystoriaux qui fust prise ove le roy de France à la bataille de Peyters (Poitiers) » ; ce qui ne l'avait pas empêché de frapper fort, pendant le combat, luttant avec le comte de Warwick à qui jetterait à bas le plus d'ennemis (2).

Le noble protecteur de Jehan d'Arras tenait Salisbury de son père, en faveur de qui ce domaine avait été érigé en comté, le 14 mars 1337, par le roi Édouard (3). Né en 1328, il avait épousé, en secondes noces, Élisabeth de Mohun, fille de Jean de Mohun de Dunster (4). Mais ce n'était pas seulement par son mariage et par ses propriétés dans le comté de Somerset qu'il touchait aux choses d'Irlande et d'Écosse. Parmi les seigneuries considérables et sans nombre, dont Édouard avait gratifié l'ami de ses jeunes années, le confident et l'exécuteur de ses desseins contre Roger Mortimer (5), se trouvaient, outre New-Sarum, le château de Werk, sur la Tweed, dans le comté de Northumberland et « Rosebourch (Roxburgh), la première forterèce d'Engleterre du costé des Escos, laquelle messire Guillaume de Montagut avoit en garde et en gouvernance, et

(1) *Philobiblion dissertissimi viri Richardi de Buri* (+ 1345), *Duonelmensis Episcopi*, Spiræ, 1483.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXIII, p. 109.

(3) Kervyn de Lettenhove, *loco citato*, t. III, p. 521.

(4) Sa première femme fut Jeanne Holand.

(5) « The yound friend, the early friend of the king Edward III ». William Longmann, *The history of the life and times of Edward the third.*

jadis l'avoit basti contre les Escos »(1). La munificence d'Édouard III avait également fait tomber les domaines de Peebles, les forêts de Selkirk et d'Étryck, les châteaux d'Edeneham et de Whitefield dans l'héritage des Salisbury, défenseurs attitrés des marches septentrionales de l'Angleterre (2).

« Au temps (1333 ou 1335) où li rois d'Engleterre avoit tellement menet et gheriet Escoche et les Escos », le premier comte de Salisbury avait été gouverneur d'Édimbourg.

Le retour de David Bruce, en 1342, avait interrompu l'occupation anglaise, mais la bataille de Nevill's Cross l'avait ramenée, en 1346, pour ne cesser que neuf années plus tard, à l'expiration de la longue captivité du malheureux roi d'Écosse.

Le jeune comte de Salisbury, correspondant de Jehan d'Arras, séjourna forcément une partie de sa jeunesse, avec son père, dans les « fortrèces prises et saisies dans la plainne Escoche » (3); avec sa mère, dans les manoirs de Werk et de Roxburgh (4), et il put y recueillir de bonne heure bien des traditions irlandaises, soit orales soit écrites.

(1) Kervyn de Lettenhove, *loco citato*, t. V, p. 121.

(2) Au pays de Northumberland, « qui jadis fut royaume », dans la vallée de la Tyne du Nord, près du mur des Pictes, à 40 kilomètres du Crossfell, bien en vue de cette montagne, existe encore aujourd'hui une localité du nom de ***Buteland***. Nous serions bien tenté de voir là ***Bustleham***, le lieu où, par son testament en date du 20 avril 1397, le comte de Salisbury ordonna l'exécution d'un tombeau pour son père, pour sa mère, pour son fils et pour lui-même. Mais Kervyn de Lettenhove, à qui nous devons la connaissance de cette dernière volonté du puissant seigneur, déclare avoir reconnu Bustleham dans Besham, près de Marlowe, dans le Berkshire. Bien qu'à Besham on n'ait pu lui montrer aucune trace de cette sépulture, ni même de l'abbaye qui reçut les restes de la beauté la plus célèbre du XIVe siècle, nous nous inclinons devant l'autorité du savant commentateur de Froissart. Cf. Kervyn de Lettenhove, ***Œuvres de Froissart***, t. I, p. 141; t. XXIII, p. 109 et 517 à 521.

(3) Froissart, éd. Kervyn, t. II, p. 328-338.

(4) Kervyn de Lettenhove hésite à reconnaître dans Werk plutôt que dans Roxburgh le « castiel de Sallebrin » rendu célèbre par la mère de notre bibliophile. Il révoque même en doute l'authenticité des amours du roi Édouard et de la comtesse de Salisbury et l'identité de l'héroïne. Ces redresseurs d'erreurs sont souvent fâcheux, et il est triste de penser qu'il faille effacer un des plus jolis traits de l'histoire passionnelle de l'humanité. La morale y perd une de ses meilleures leçons, une de ses pages les plus originales : ***Rationis et adpetitûs pugna, hoc est de amore Edoardi III et Elipsiæ comitissimæ Salbericensis historia***, un livre d'Aschalius major. Vraies ou fausses, les entreprises du roi d'Angleterre contre l'honneur du premier comte de Salisbury se placent pendant que celui-ci, fait prisonnier devant Lille, était captif en France. Il y demeura de 1339 à 1342, à la cour, et il y connut nécessairement Yolande de Flandre et son époux Henri IV de Bar.

Lui-même fut, en 1356, « du voiage en Escoce » où Édouard Bailleul, — à Roxburg précisément, — céda sa couronne au roi d'Angleterre. Au retour, il commandait l'arrière-garde de l'armée anglaise qui échappa à Douglas, avec tant de « soutilleté » (1). En 1384, il combattait encore les Écossais (2).

Comme à Poitiers, le bibliophile guerrier dut profiter des circonstances pour enrichir sa « librairie » et pour se former un « fonds milésien ». Nombre des manuscrits qu'a fournis la littérature celtique en si grande quantité (3) durent entrer dans ses coffres. Ces précieux documents subsistent certainement encore au British Museum, à côté de la *Bible historiaux* de Poitiers, ou dans quelque autre de ces grandes bibliothèques où l'Angleterre tient soigneusement amassées ses riches archives. Si nous avions la possibilité de les fouiller, avec les preuves qui nous manquent pour justifier nos présomptions, nous y retrouverions sans doute Pressine et Palatine, parmi les *sides* ou fées qui occupent une si grande place dans les récits des *files*

Pressine était une side. Qui sait si elle n'était pas la side de la Bretagne insulaire, la side de Breiz ou de Preiz, PREISSIDE en un mot, soit la personnification de Prydein ou Prydyn (4); de même que Palatine personnifierait la Valencie, soit la PROVINCE PALATINE, qui

(1) Froissart, t. V, p. 338 et 519.

(2) Froissart, t. XXIII, p. 109.

(3) La littérature épique de l'Irlande est tellement abondante, qu'un savant allemand a calculé qu'il faudrait plus de 1.000 volumes in-8° pour la reproduire, telle seulement que nous l'ont transmise les manuscrits du XI[e] et du XII[e] siècle.

Chez les Scotts, dès l'époque la plus reculée, un chroniqueur ou Seanachie était attaché à la maison des moindres chefs, aussi bien qu'à la cour des différents rois. Cet esprit de « record » a donné naissance à une variété infinie de psautiers et d'annales.

Les traditions irlandaises ont été mises par écrit, à partir du XI[e] siècle : jusqu'à cette date, elles étaient entretenues, oralement, par les *files*, dans la mémoire des hommes. Le rang des files, dans la hiérarchie sociale, était réglé par le nombre de *scels* ou histoires qu'ils savaient par cœur. Ces histoires se divisaient en petites et en grandes; en les racontant aux princes entourés de leurs parents et de leurs vassaux, les files les entremêlaient de vagues indications chronologiques.

Était *Ollam*, le file qui connaissait 350 histoires; *Anruth*, celui qui en possédait 175. Il fallait 185 histoires à un bon file pour charmer l'auditoire que l'hiver lui assurait chaque année, du 1[er] novembre au 1[er] mai. Cf. Th. Moore, *History of Ireland*, t. I, p. 112 et d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 43, 322, 366.

(4) Suivant une triade du *Livre rouge*, le premier nom de la Bretagne insulaire fut Clas Myrddin. Une fois habitée, elle s'appela Mel Ynys (l'île de miel); puis, après sa conquête par Prydein ab Aedd Mawr, elle reçut le nom de Prydein. J. Loth, *Les Manibogion*, t. II, p. 251.

comprenait précisément les terres des Salisbury dans le Northumberland, le Cumberland, le Durham et le Westmoreland [1]?

Pour le nom de Melior, la seconde sœur de Melusine, il est possible que Jehan d'Arras l'ait emprunté à l'*Histoire du noble preux et vaillant chevalier Guillaume de Palerne Et de la belle Melior. Lequel Guillaume de Palerne fut filz du roy de Cécille Et par fortune et merueilleuse auenture devint Vacher Et finablement fut empereur de Rome souz la conduicte d'un Loupgaroux fils au Roy Despagne* [2]. Cette « histoire antique » fut « premièrement rimoyée, escrite et ditée pour l'honneur et à la resqueste d'une cõtesse Yoland, tante du cõte de Flandres et Haynaut nommé Baudouin que finablement fut Empereur de Grèce après la prinse de Constantinople ».

Mais il faut se garder des explications à outrance, et nous ne nous sommes que trop attardé avec Melusine, ses vénérables parents et ses sœurs. Quels que soient les liens de ces êtres légendaires avec l'histoire littéraire de notre duché, ils ne doivent point nous faire perdre de vue les illustres princes et les admirables princesses qui sont le sujet de notre étude. Pour achever ce volume, nous avons à étudier comment Melusine « chastia et enseigna ses enfans », c'est-à-dire participa à l'éducation des fils et des filles de Marie de Valois; car tout prouve que Jehan d'Arras a écrit uniquement pour « exemplier » ces derniers. Son but a été de « haucier et avancier » les nobles sentiments des rejetons de la royale duchesse, voire leurs légitimes ambitions.

Jamais livre ne fut plus efficace que le sien; et, dans notre seconde partie, quand nous en viendrons à la délivrance de la France par les descendants de Robert de Bar, nous verrons à quel point ils avaient profité des leçons de leur maître avisé. Nous verrons comment, sans être *sides*, nos héroïnes barroises n'en ont pas moins fait merveille.

(1) A la page 368 de l'édition de *Melusine*, par Ch. Brunet, Palatine devient Palestine, prenant un autre nom de pays.

(2) A Paris, par Nicolas Bonfons, libraire demeurant à la rue neuue Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Nicolas.

CHAPITRE VI

Rapprochements historiques de Jehan d'Arras. Ses enseignements politiques aux enfants de Robert de Bar et de Marie de France.

Quelque lecteur s'est peut-être déjà demandé comment nous pouvions concilier la collaboration du comte de Salisbury, un haut baron anglais, avec l'esprit valois que nous nous plaisons à attribuer au roman de Jehan d'Arras. Il faut considérer que, sorti des champs de bataille, on ne gardait pas, au XIVe siècle, d'ennemi à ennemi, une attitude bien farouche. Autant un bon chevalier s'efforçait, pendant le combat, de « meffaire » à son adversaire, autant, les beaux coups donnés ou reçus, il cherchait à le surpasser en courtoisie. Le vaincu préparait sa revanche et le vainqueur se disposait à de nouvelles luttes; mais tous deux faisaient assaut de générosité. La valeur, et aussi bien la violence, la brutalité étaient à l'ordre du jour; mais non la haine. On ne se payait pas aussi volontiers qu'aujourd'hui en France de sentiments purement négatifs.

La captivité du roi Jean est l'événement qui marque le mieux l'état d'âme des belligérants, à l'époque féodale. Les honneurs royaux étaient rendus, à Londres, au prisonnier de Poitiers, comme dans sa propre cour; et la reine d'Angleterre, sa très proche parente, lui témoignait la plus grande affection. Le continuateur de Guillaume de Nangis prétend qu'en 1363, après l'évasion du duc d'Anjou, Jean le Bon retourna en Angleterre, pour son plaisir (*causa joci*) et non pour réparer le manquement de son fils à la foi jurée. Si l'on pouvait croire Brantôme, le roi de France, rival d'Édouard III, serait même revenu à Londres pour revoir la comtesse de Salisbury [1].

(1) « Les assertions de Brantôme sont toujours hasardées ». La comtesse de Salisbury était morte depuis 10 ans. Cf. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 119, et t. VI, p. 509.

« Le nuit de Tous les Sains, l'an de grasce mil CCC.LX, li dus de Berry, avec tous les nobles seigneurs de Franche qui furent hostagiers pour le roy Jehan passa le mer à Callais et vint demourer pour lui à Londres » (1). C'est à ce moment que la connaissance dut se faire entre le comte de Salisbury et le frère de Marie de France.

Il n'y a pas d'apparence que les deux princes se soient vus en 1355, l'ost réunie en Picardie par Jean le Bon n'ayant pu joindre l'armée anglaise formée en Artois, et le roi d'Angleterre ayant refusé la bataille, pour la raison, assez plausible, qu'il combattait « à la volenté et provision de ses amis et non à la volenté de ses ennemis » (2).

Après la défaite de Pembroke à La Rochelle (23 juin 1372), il avait été question, en Angleterre, d'envoyer « en Poito li contes de Sallebrin atout V^c^ hommes d'armes et otant d'arciers; mès, il n'en fu riens fait, de quoi li rois se repenti depuis, quand il n'i peut mettre remède » (3).

La rencontre des deux éminents bibliophiles put se faire en 1378, pendant la campagne de Bretagne, à laquelle ils prirent part tous deux. Dans le traité secret, saisi sur Jacques de Rue, à Corbeil, le comte de Salisbury était désigné pour recevoir de Charles le Mauvais, comme gages d'alliance, les quatre forteresses de Nogent-le-Rotrou, d'Anet, d'Ivry et de Nonancourt (4). Nogent-le-Rotrou était une des terres d'Yolande de Flandre. Charles V l'avait donnée à la comtesse d'Alençon, après la saisie de 1371, mais, le 28 octobre 1373, il avait promis de remettre cette place en la possession de la belle-mère de la duchesse Marie. En 1378, à la Chandeleur, cette restitution était encore l'objet de difficultés devant le Parlement de Paris.

Pendant toute la durée de la guerre de Cent ans, des négociations de paix marchèrent pour ainsi dire de front avec les hostilités qui, tantôt vives tantôt languissantes, étaient interrompues à tous moments. En 1374, les pourparlers entrèrent dans une période de grande activité, et il est hors de doute qu'ils donnèrent à Jehan de Berry et à Guillaume Montagu plus d'une occasion de s'entretenir de leurs chères études.

Froissart nomme le duc parmi les plénipotentiaires du roi de France à Lelinghen (26 janvier 1383). Salisbury ne figure pas

(1) Froissart, édition Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 299.
(2) *Œuvres de Froissart*, Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 519.
(3) Froissart, édition Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 143.
(4) Ch. Benoist, *La politique de Charles V*, p. 211.

nominativement parmi les seigneurs qu'il cite comme appelés à traiter alors pour l'Angleterre. Cependant on peut considérer, presque avec certitude, qu'il en faisait partie et le comprendre parmi les « autres dou Conseil du roy et dou païs d'Engleterre qui vinrent à Calais aïans plaine poissance de faire paix ou donner trieuwe à leur volenté » (1), car, du premier jour où les conférences provoquées par le pape Grégoire XI s'ouvrent à Bruges (1374), on y trouve le comte de Salisbury.

En 1377, il est désigné pour assister aux conférences de Montreuil que fit avorter la mort d'Édouard III.

On le revoit à Lelinghen, le 18 juin 1389, mais, cette fois, Jehan de Berry n'était pas au nombre des « traitteurs ». Il se tenait auprès de sa jeune femme, Jeanne de Boulongne, qu'il venait d'épouser à Riom, car « le duc, madame Jehanne d'Armeignach sa première femme trespassée, avoit grant ymagination, et bien le monstra, que secondement il fust remarié,..... Le roy de France en ot bon rys pour tant que le duc de Berry estoit ja tout anchien » (2).

Le terme de cette trêve de Lelinghen fut fixé au 16 août 1392; mais, allongée d'un an à deux reprises différentes, puis de quatre ans en 1394, elle fut transformée en une véritable paix par la prorogation de 28 ans conclue, en 1395, sur les instances de Richard II. Cette dernière convention ne fut pas observée jusqu'au bout, mais les premières ruptures n'eurent lieu qu'en 1402, à la suite de l'usurpation d'Henri de Lancastre.

On peut dire que *Melusine*, commencée le 22 novembre 1387 et terminée le 7 août 1393, fut rédigée pendant une période d'accalmie complète. Si la paix ne fut officiellement déclarée que le 18 juin 1389, l'ère des combats était absolument fermée en 1387. Dès 1375, la « sagesse » de Charles V et l'épée de Du Guesclin avaient entièrement triomphé des talents militaires d'Édouard III. Les Français en étaient venus à prendre l'offensive, et, en 1378, les craintes qu'ils inspiraient en Angleterre, même à l'intérieur des terres, furent telles que la ville d'Oxford s'entoura de fortifications. La même année, Jean Philpot, maire de Londres, équipait à ses frais une flotte de mille soldats pour la défense des côtes.

« Vous avés bien oy recorder comment li amiraulx de France, à tout grant carge de gens d'armes, ariva ou havène de Haindebourc » (mai 1385). Cette attaque était combinée avec une seconde

(1) Froissart, édition Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 274.

(2) Froissart, édition Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 305.

expédition, dirigée en Angleterre même, contre les troupes de l'évêque de Norwich.

Malheureusement, Jean de Vienne ne trouva point « en Escoce que il quidoit ». Il ne rencontra que « dures gens et mal amis et povre païs ». Non seulement il ne put réussir la trouée qui devait faire aux Anglais si grand dommage, mais, pour pouvoir rentrer en France, il dut se faire « racater » aux Écossais par le roi et le duc de Bourgogne. « La grignour partie des chevaliers et escuiers qui en sa compaignie avoient alé, revinrent en France et quel part que il arivaissent, il estoient si povre que il ne se savoient de quoy monter, et se montoient li aucun, espéciaulement li Bourgignon, li Campegnois, li BARROIS et li LORRAIN, des chevaux des ahainiers que il trouvoient sus les camps. Enssi se porta li rèse d'Escoce » (1).

En 1386, irrité de voir les Anglais prolonger par leurs subterfuges les pourparlers ouverts par le roi d'Arménie et profiter du répit pour surprendre ses villes sans défense, le roi Charles VI tint conseil avec les officiers du Palais et les Grands de l'État, et, à l'unanimité, une descente en Angleterre (transfretacio Anglicana) fut décidée.

On jugeait précieux de faire trembler l'ennemi pour ses propres foyers et de le contenir ainsi dans son pays, lui qui s'était fait une habitude de passer en France. Il fallait montrer que les Français pouvaient, eux aussi, oser traverser la mer, et déshabituer les Anglais d'envahir toujours, sans être jamais envahis (UBI ADVERTERENT FRANCOS POSSE ET AUDERE MARE TRANSMEARE, NEQUE SEMPER ASSUESCERENT INVADERE SED INVADI ECIAM INTERDUM) (2). Les armements du camp de l'Écluse furent la conséquence de cette belle résolution. Nous avons rapporté, dans un chapitre précédent, comment la temporisation du duc de Berry les rendit stériles, et comment Henri et Philippe de Bar, à la suite du roi et du duc de Bourgogne, durent abandonner, non sans regret, l'étonnante ville de bois qui avait été préparée, à grands frais, pour être transportée en Angleterre.

A la suite de ce double échec, les choses restèrent en l'état, et, jusqu'à la signature de la trêve de 1389, il n'y eut point d'autre action qu'une invasion tentée, en Saintonge, par le comte d'Arundel, au mois de juin 1388, et, dans la même année, une

(1) Froissart, édition Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 376 et 403.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, édition Bellaguet, t. I, p. 428. Cf. : *A paralel of times and events, being a narrative account of an intrade made by the Scots into England in the reign of Richart II, with an account of the preparations at that tyme made by the french king to invade England*, Londres, 1746.

chevauchée de Jacques de Douglas, en Angleterre, terminée par une victoire des Écossais à Otterburn.

Jehan d'Arras put écrire tranquillement, et suivre longuement chacun des enfants qu'il lui plut d'accorder à Melusine.

« Cy après s'ensuyvent les noms et les estas des enfants qui furent au mariage de Raimondin et de Melusine. Et premierement en saillit le roy Urian qui regna en Chippre, et le roy Guion qui regna moult puissamment en Armenie; item le roy Regnauld, qui regna moult puissamment en Behaigne; item Anthoine qui fut duc de Lucembourg; item Raimond qui fut conte de Foretz; item Geuffroy au Grant Dent, qui fut seigneur de Lusignen; item en saillit Thieri qui fut seigneur de Parthenay; itém Froimond qui fut moynne de Maillières, lequel Geuffroy au Grant Dent ardit l'abbaye et l'abbé avecq cent religieulx » (1).

Au cours de sa rédaction, Jehan d'Arras ne reste pas absolument fidèle à l'ordre ainsi établi au début de son livre. Dans une seconde énumération, plus détaillée, qui se lit à la page 116 de l'édition Brunet, « ung filz ayant nom en baptesme Odon » vient, par son interpolation, reléguer Guion au troisième rang. A ce même moment Regnault devient le « quint enfant » de Melusine, Raimond est oublié et Thieri supprimé. Le nombre des « hoirs » n'en reste pas moins de huit, car, « en ceste partie, nous dist l'istoire, après que Melusine fut demourée environ deux ans sans porter, il fut vray que la onziesme année elle porta ung filz qui fut le huitiesme ».

Raimond, comte de Forez, ne laisse pas de réapparaître fréquemment dans *Melusine*. Quant à Thierri, puis à Odon, on les voit revenir dans les dernières pages.

Ces variations ont leur explication dans la longueur de temps que le secrétaire du duc de Berry mit à écrire son roman, et elles sont pour nous un indice certain de sa manière de composer. Il prenait un fils de Melusine, pour en faire le pivot de son histoire, au fur et à mesure que l'actualité ou un document nouveau amenait sous sa plume tel épisode. Dans ses rapprochements historiques certaine convenance lui fit placer sa guerre de Luxembourg avant son expédition de Bohême, de là sans doute le chassé-croisé entre Anthoine et Regnaul.

A la distance de plusieurs mois, de plusieurs années même, il n'est pas étonnant que Jehan d'Arras n'ait pas toujours conservé

(1) Jehan d'Arras, *Melusine,* édition Brunet, p. 15.

présent à l'esprit le souvenir de ce qu'il avait écrit antérieurement. Dans la quantité de parchemins(1) qu'il a noircis de 1387 à 1393, on s'explique facilement que, lorsqu'il reprenait un sujet interrompu, il ne lui ait pas toujours été possible de retrouver le commencement de son récit afin de le relier exactement aux parties qu'il allait faire suivre. Aussi bien, on peut supposer qu'il livrait ses manuscrits au duc de Berry et à Marie de France, au fur et à mesure qu'il avait terminé un numéro.

Les sires de Parthenay semblent ne pas s'être tenus pour satisfaits de la sorte de réparation que leur a faite Jehan d'Arras, en ramenant, à la fin de son livre, Thierri, le rejeton de Melusine chargé d'y figurer pour eux. Bien qu'apparentés aux Lusignan, les Larchevèque ne pouvaient cependant pas prétendre au premier rang dans un ouvrage écrit tout à l'honneur des Valois. Lorsque le duc de Berry avait commencé à « gueryer le bon pays de Poito », il avait trouvé le seigneur de Parthenay contre lui, aux côtés de Jean Chandos (2).

En 1372, lorsque le duc de Lancastre « eult conseil et vollenté de retourner en Engleterre, il recommanda le pays de Poito en le garde et au gouvernnement de li sires de Partheney, avoeq messires Thummas de Persi, et par espécial il elisi ces deux barons souverains pour les tierres de Poito et de Saintonge ». Mais, bientôt

(1) On a l'habitude de considérer comme écrits plutôt sur parchemin que sur papier les manuscrits du xivᵉ siècle. Il est possible, cependant, que Jehan d'Arras ait écrit *Melusine* sur papier. En 1381, Ville-sur-Saulx avait déjà sa papeterie appartenant au duc. Jean le papellier, ou le pampellier, qui la dirigeait, avait, à Bar même, une autre papeterie (Servais, *Annales du Barrois*, t. II, p. 39).

Le papier de coton, importé de l'Orient, avait commencé à remplacer le parchemin à la suite des Croisades; mais son prix était trop élevé pour devenir d'un emploi général. Le parchemin ne fut sérieusement menacé que le jour où l'abondance du linge, l'emploi universel de la chemise permit de fabriquer, en grand, le papier de chiffon. La chemise était dérivée d'un vêtement de dessous, fait de laine fine ou bien de crêpe en soie ou en fil, que l'on appelait *chains* ou *chainse*. Ce vêtement était demeuré en usage pendant tout le xiᵉ et tout le xiiᵉ siècle. En se substituant à lui, au xiiiᵉ siècle, la chemise, « cette pièce fondamentale en toile de fil », resta réservée aux seules personnes aisées. On la revêtait le matin et on la quittait le soir, avant de se coucher. Si la chemise a passé pour avoir été inconnue de nos pères au moyen âge, c'est que, dans les miniatures de cette époque qui représentent des personnes au lit, celles-ci apparaissent toujours dans un état de nudité complète. C'est dans la première moitié du xivᵉ siècle que la chemise commença à être portée par tout le monde, et Siméon Luce (*Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, t. I, p. 75) cite ce progrès comme un des événements les plus importants de cette période.

(2) *Œuvres de Froissart*, édition Kervyn de Lettenhove, t. VII, p. 324.

assiégés dans Thouars, tous les seigneurs poitevins qui tenaient pour l'Angleterre durent promettre de se rendre aux Français, si « dedens la Saint-Michiel, l'an M.CCC.LXXII, ils n'estoient visités ou confortés dou roy d'Engleterre ou de l'un de ses enfans ». Le moment venu de tenir leur engagement, les Poitevins étaient tous d'avis « de yaus mettre en l'obéissance dou roy de France », puisqu'ils l'avaient juré. Seul, le sire de Parthenay réclamait la bataille, voulait à toutes forces « demorrer englès ». Il fallut qu'il « li fu tant dit et remonstré, dont de l'un, puis de l'autre, que finalement il s'apaisa et s'acorda à tous leurs trettiés » (1).

Vu de pareils antécédents, les Parthenay eussent pu se contenter, comme les comtes de Pembroke, de se voir nommés sommairement parmi les descendants des Lusignans : « Et en sont issus ceulx de Penebrot en Angleterre; ceulx de Cabières en Arragon; ceulx du Chassenage du Dauphiné; ceulx de la Roche, et ceulx de Candillat, si comme on le treuve ès anciennes croniques » (2).

Les Pembroke provenaient de Guillaume de Lusignan, dit de Valence, qui était allé se fixer en Angleterre, au milieu du XIIIe siècle. C'est par erreur que dans un passage de Froissart « Medame de Garenne, soer au conte de Bar », est donnée, en 1336, comme la femme du comte de Pembroke qui était alors Laurent de Hastings. Kervyn de Lettenhove estime qu'il y a là une altération du véritable texte, et Servais, dans ses *Annales,* ne fait aucune allusion à cette union de la comtesse Jeanne.

Le savant académicien de Bruxelles se trompe quand il fait mourir avant le mois de juin 1346 la fille du comte Henri III de Bar et d'Éléonore d'Angleterre. Nous avons vu le roi Jean la nommer, en 1352, « mainbourg et gouverneresse » du Barrois, et, dans notre chapitre premier, nous avons relaté ses démêlés avec Yolande de Flandre pendant les premières années de la minorité de Robert (1352 à 1354). Si la grand'tante du duc de Bar avait contracté alliance avec les Pembroke, il est présumable que Jehan d'Arras eût accordé à ceux-ci une part plus considérable dans son roman barrisien.

De 1356 à 1372, le successeur de Laurent de Hastings, Jean de Pembroke, avait fait campagne contre la France, notamment en Poitou, et qui voyons-nous dans ses « chevauchies »? — Le sire de Parthenay, le Français récalcitrant de Thouars! Malgré cela, nous venons de le dire, Guillaume VII de Parthenay (3) s'at-

(1) *Œuvres de Froissart,* éd. Kervyn, t. VIII, p. 107, 204 et 212.
(2) Jehan d'Arras, *Melusine,* édition Brunet, p. 404.
(3) Dr Léo Desaivre, *Le mythe de la mère Lusine,* p. 134.

tendait sans doute à voir le représentant de sa lignée jouer un rôle prépondérant dans *Melusine*, car il ne trouva pas de son goût l'œuvre de Jehan d'Arras et il la fit remanier, sous prétexte de la mettre en vers. Coudrette, lui-même, l'auteur du nouveau poème, nous apprend le déplaisir du sire de Parthenay :

Mais à mon povoir je feray,
Se Dieu plaist, tant que le mettray
D'autre forme, se j'ay loisir,
Qui mieulx vous venra à plaisir,
Quant l'autre pas ne vous hette [1].

L'imitation de Couldrette n'est qu'un abrégé du poème initial de l'homme de lettres de Marie de France. La légende et les scènes qui ont pour théâtre le Poitou y tiennent la plus grande place. Les expéditions en Luxembourg et outre-Rhin, les guerres de Chypre, d'Arménie et de Syrie y sont singulièrement raccourcies.

Le Forez représenté dans *Melusine* par le père de Raimondin d'abord, puis par son frère, ensuite par son fils était dans la maison de Louis II, duc de Bourbon, au moment où Jehan d'Arras entreprit la rédaction de son roman. Ce comté était entré dans le domaine du « duc Loys », par suite de son mariage avec Anne, « la fille au conte Dauphin qui, de droit, devoit estre contesse de Forez, non obstant ce que messire Regnaud de Forez eut vendu la conté au duc d'Anjou » [2].

Le duc de Bourbon, beau-frère de Charles V, avait partagé, avec le duc de Berry et avec le connétable Du Guesclin, les honneurs de la campagne de Poitou autrement dit de Guienne. Il était « tuiçon et gouverneur » [3] de Valéran, comte de Saint-Paul et de Pierre de Luxembourg et, en 1385 [4], ses troupes avaient traversé le Barrois, pour venir aider Valéran à établir son jeune frère dans tous ses droits sur l'évêché de Metz : « éveschié qui valoit soixante mille florins du Rhin et estoit une grant chose [5] ».

Il n'est guère de princes ayant eu l'occasion de venir dans le Barrois, en 1388, pour suivre la campagne de Juliers et de Gueldres, qui n'ait sa place dans *Melusine*. Or, suivant l'espérance qu'en

(1) ***Mellusine*** par Couldrette, édition de Francisque Michel, vers 93-97.

(2) ***La chronique du bon duc Loys de Bourbon,*** par Jehan Cabaret d'Orville, édition de A. M. Chazaud, p. 22.

(3) Jehan Cabaret, *loco citato*, p. 281.

(4) V. Servais, ***Annales du Barrois,*** t. II, p. 99.

(5) Cabaret d'Orville, *loco citato*, p. 281.

avait eue Charles VI, le duc de Bourbon, son « beaux oncle », n'avait pas manqué d'être de la « compagnie »[1].

En 1389, le bon duc se trouve faire partie, avec Henri et Charles de Bar, du voyage d'Avignon et de Languedoc entrepris par le roi. En 1390, il emmène Philippe de Bar dans sa campagne « d'Auffrique ».

Aussi bien Louis II de Bourbon, titulaire du comté de Forez, s'efforçait, à cette époque même, de faire valoir ses droits sur l'héritage et la succession des Lusignan de Chypre. Sa tante, Marie de Bourbon, « la plus belle creature de femme que l'en sceut en France, excepté madame Jehanne de Navarre » [2], avant de devenir « emperière de Constantinople et princesse de Tharente », avait épousé, en 1330, Guy de Lusignan, fils aîné de Hugues IV, roi de Chypre et, avant de mourir, elle avait fait un testament en sa faveur [3]. Le bruit ayant couru que le prince de Galilée, mort avant sa mère, avait disposé au profit de son cousin, le comte de Clermont et de Forez, non seulement de tous ses biens, mais aussi de ses droits sur la couronne de Chypre, « monseigneur de Bourbonnois » avait envoyé, en 1387, à Venise et en Chypre un de ses conseillers pour informer sur ce fait[4].

Deux règlements en argent, effectués en 1395 et en 1398, ne donnèrent qu'une satisfaction incomplète aux prétentions du duc Louis, sur les domaines de Marie de Bourbon. Quant au testament du prince Hugues, il ne fut jamais retrouvé et l'on suppose qu'un officier de Pierre, ou de Jacques Ier, l'avait fait disparaître. Cela n'empêcha pas Louis de Bourbon de maintenir toujours ses prétentions et Cabaret d'Orville rapporte qu'en 1408 le duc songeait encore à « aller en Chipre, qui debvoit être sien de raison » [5].

On voit que les motifs d'introduire un comte de Forez dans *Melusine* ne manquaient pas à Jehan d'Arras.

Du temps de La Mure, — lisons-nous dans le *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, t. XIV, p. 362, — on voyait encore sur le frontispice de l'église de Marcilly, dans le Forez, « une pierre enchâssée, de couleur différente des autres pierres du portail, sur laquelle est taillée, en relief, la figure d'une femme monstrueuse qui allaite des serpents et qui manifestement dénote Mélusine ».

(1) Cabaret d'Orville, *loco citato*, p. 203.

(2) Siméon Luce, *Les quatre premiers Valois*, p. 65.

(3) Mas Latrie, *Histoire de l'Ile de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Ire partie. Documents, p. 407.

(4) Mas Latrie, *loco citato*, p. 409.

(5) Cabaret, *loco citato*, p. 291.

Dans cette femme allaitant des serpents, qui se montre également parmi les figures de l'octogone de Montmorillon, il nous semble difficile de reconnaître une serpente et encore bien moins Melusine. De même pour Lesigneux, nous ne voyons aucune raison de considérer cette paroisse des environs de Montluçon comme une fondation soit de Melusine soit même des Lusignan.

Ce qui nous paraît le plus probable, c'est que la légende de la fée poitevine a été importée dans le Forez par l'œuvre même de Jehan d'Arras, et qu'elle y est devenue populaire en raison du rôle important, quoique secondaire et ingrat, que l'auteur y fait jouer par les seigneurs de ce comté.

Il est vrai de dire qu'un lien fort ancien rattache le Forez au Poitou et que, sur ce point comme sur tous les autres, l'auteur de *Melusine*, malgré sa fantaisie, a conservé à son roman le caractère historique qu'il s'est constamment appliqué à lui donner pour le rendre instructif.

Renaud, comte de Poitiers, marquis de Bretagne, qui perdit la vie, l'an 843, dans une rencontre avec Lambert, comte de Nantes, l'allié du roi Noménoé [1], ou plutôt son fils Hervé, qui fut tué par le même Lambert, en 844 ou 845, est bien le « noble homme » qui, dans *Melusine*, « eut riot avecq le nepveu du roy des Bretons » [2]. Hervé est la tige des comtes d'Auvergne [3]. (Nous ne devons pas oublier que le frère de Marie de France, protecteur de Jehan d'Arras, était duc d'Auvergne en même temps que duc de Berry et comte de Poitou).

Le fils d'Hervé, Raimond Ier nous donne parfaitement Raimondin. Bernard, le second fils de Renaud et son successeur au comté de Poitiers, devient chez Jehan d'Arras, le « bon conte » qui « manda son frère le conte de Forestz de venir à la feste qu'il faisoit pour la chevalerie de son filz et qui lui demanda d'avoir Raimondin » [4].

Il n'est pas jusqu'au fils de ce Bernard, appelé Bernard lui-même, qui, comme Raimonnet, le fils de Raimondin, ne soit allé du Poitou dans le comté d'Auvergne, pour y succéder à son cousin. Soit qu'il ait été égaré par le chassé-croisé auquel a donné lieu la succession du comte Renaud, soit que, plus probablement, pour suivre sa coutume et se conformer à la règle ordinaire des romanciers, il ait voulu dérouter ses lecteurs, l'auteur de *Melusine*

(1) De Roujoux, *Histoire des rois et des ducs de Bretagne*, t. I, p. 317.
(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 25.
(3) Moreri, *Grand dictionnaire historique*, édition de 1694. Cf. « Auvergne ».
(4) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 26, 27.

a quelque peu confondu les personnages. C'est Hervé qu'il garde en Guienne, au lieu de le faire passer en Forez. A Hervé il donne Bernard (autrement dit Bertrand) pour fils et Raimond (soit Raimondin) pour neveu, tandis que la réalité est dans l'interversion de ces deux parentés.

D'Hervé, une mauvaise lecture, très fréquente au moyen âge, a fait tout d'abord Henri. Puis d'Henri, la corruption a fait Emeri. C'est ainsi que, dans *Melusine*, le comte de Poitiers est arrivé à s'appeler Emery à la page 26, Aimery à la page 27 de l'édition Brunet, et Henry à la page 406. D'ailleurs, à en juger par Moreri, le nom d'Hervé de Poitiers a été l'objet de plus d'une altération, et le *Grand Dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, le donne indifféremment pour Hervé ou Arivée à l'article *Auvergne* (édition 1694).

Un Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, figure avec le « duq de Berre » dans « les noms des Seigneurs de France qui furent à l'acorde feyre à Caleys » (1360) (1).

Mais notre auteur commet une erreur impardonnable, à la page 406, en faisant du comte Henry le donateur des terres de Lusignan, après que, de la page 48 à la page 59, pendant plus de deux chapitres, il a raconté, tout au long, les conditions dans lesquelles son fils, le comte Bertrand, a concédé à l'époux de Melusine cet « eritaige si francq qu'il ne devoit riens à nul homme qui vive, que à Dieu, tant seulement ».

Bien mieux, — on s'en souvient, — il a fait « occire » le comte Henry ou Aimery, par Raimondin lui-même, avant cette donation.

De pareilles distractions ne sont pas rares chez les feuilletonnistes et, de nos jours, les résurrections de Rocambole sont devenues le sujet de banales plaisanteries.

Nous n'avons pas vu qu'aucun comte de Poitiers ait jamais été la victime d'un accident analogue à l'homicide involontaire de Raimondin. Il est probable que Jehan d'Arras n'a amené là cet épisode que pour avoir une chasse à décrire et pour répondre ainsi à un goût tout particulier que la duchesse de Bar, digne fille des Valois, avait naturellement pour ce sport.

« La chasse et la lecture des romans, étaient les amusements favoris de Marie de France », avons-nous déjà rapporté d'après Victor Servais. Notre vénérable annaliste constate que Louis de Sancy, chevalier, lui avait donné, en 1365, une meute de chiens et des « rois ». Parmi les officiers de la maison ducale, on remarquait, en 1367,

(1) *Œuvres de Froissart*, édition Kervyn de Lettenhove, t. XXII, p. 365.

un fauconnier et nombre de braconniers ou veneurs. Cette même année, Marie de France envoyait à Souilly, pour une chasse aux « serez », deux maîtres-braconniers accompagnés d'un page des braconniers, d'un valet de chiens et d'un page des chiens (1). Dans l'hiver de 1372-1373, « Aubert séjournait à Gondrecourt », pendant près de cinq mois, avec quatre braconniers et 32 chiens. En octobre 1374, on retrouve le dit veneur, au même lieu, avec 50 chiens (*Annales du Barrois*, t. I, p. 193).

Un autre rendez-vous de chasse de Robert de Bar était Keures, la résidence favorite de sa royale épouse, qui y élevait des hérons.

A Bar, en 1364, un ours faisait partie de la ménagerie que le duc, comme tous les seigneurs de son temps, se plaisait à entretenir dans son château.

Les chasses de Souilly aussi bien que celles de Keures sont encore aujourd'hui très en honneur dans notre contrée, une des plus giboyeuses qui soit; et les forêts des environs de Saint-Mihiel sont celles où chaque année il est tué le plus de loups en France (2).

La duchesse Marie se trouva reportée au temps de sa jeunesse, en lisant la chasse de la forêt de Colombiers. « Or est bien vray que le conte avoit moult de chiens, oyseaux, braches, levriers, chiens courans et limiers braconniers, oyseaulx de proye et chiens de grosse chasse de toute manières. Advint, si comme l'istoire dit, que l'ung des forestiers vint denoncier que en la forest de Colombiers avoit le plus merveilleux porc que on eust de longtemps veu, et que ce doibt estre le plus beau deduit que on eut pieça veu... Et s'en partist le forestier du conte, et apresta tout ce qu'il apartenoit à la chasse et pour chasser à l'eure qu'il avoit ordonnée... Quand le jour fut venu, le conte Aimery se partist de Poetiers, et avec luy grand foison de barons et de chevaliers; et estoit Raimondin au plus prez de luy, monté sur ung grant courcier, l'espée çaincte et l'espieu sur le col... Et fut trouvé le porc, qui estoit fier et orgueilleux, et devoura pluiseurs allans et levriers, et prinst son cours parmy la forest, car il estoit fort eschauffé; et on commença à le sievre graut erre; mais le porc ne doubtoit riens, mais se mouvoit en tel estat qu'il n'y avoit si hardi chien ne levrier qui l'osast attendre, ne se hardi veneur qui l'osast enferrer..... Adonc vint le conte, qui cria à haulte voix en disant : Et comment, ce filz de truye nous esbahira-il tant que nous sommes?..... Lors Raimondin descent de dessus le courcier à terre, l'espée au poing, et

(1) Victor Servais, *Annales du Barrois*, t. II, p. 327.
(2) Maurice Barrès, *Les déracinés*, p. 49.

s'en alla vistement vers le porc et le ferit ung coup par grand hayne, et le porc se tire à luy et le fist cheoir à genoulx; mais tantost il ressaulte comme preus et hardi et vite, et le cuida enferrer; mais le porc s'enfuyt et commença à courir par telle manière qu'il n'y eut oncques chevalier ne chien qui n'y perdit la veue et la trasse, fors seullement le conte et Raimondin » (1).

Nous ne les suivrons pas, bien que Jehan d'Arras évite de devenir fâcheux et nous fasse grâce des débuchers, des bat-l'eau et de toutes les péripéties qui allongent les narrations ordinaires des véritables amateurs. Il préfère spiritualiser son récit, en montrant chez le comte Aimery le pressentiment du sort qui l'attend : « il fut obscure nuyt; adoncques s'arrestèrent le conte et Raimondin soubz un grant arbre... Raymondin prist son fusil et fist du feu... Adoncques le conte, qui sçavoit moult de l'art d'astronomie, regarda au ciel, et vit les étoilles luysans et clères et l'air, puys la lune qui estoit moult belle, sans tache, ne nulle obscureté quelconques. Et adoncques commença à souspirer moult parfondement » (2).

Toute cette page serait à reproduire. Il semble que Jehan d'Arras s'y soit inspiré à la fois de la scène du Mont des Oliviers et des fatalités que le paganisme se plaisait à faire tomber sur les victimes du dieu le Destin. Le comte de Poitiers y prédit sa fin prochaine et les richesses, la puissance qui adviendront au mortel choisi pour être l'instrument de sa mort.

Au milieu de ses profonds soupirs, il remercie Dieu, « le vray et hault sire », d'avoir créé tant de merveilles et de lui en avoir prêté la connaissance et il prononce un éloge bien senti de l'astrologie.

Raimondin déchire l'âme par les lamentations qu'il exhale après que « cuidant ferir le sanglier » de son épieu, il a atteint son oncle et l'a laissé à terre « jà tout mort ».

« Ha, ha, faulce fortune, comment es-tu perverse que tu m'as fait occire celluy qui parfaictement m'aimoit et qui tant de bien m'avoit fait? He, he, Dieu, père tout puissant, où sera ores le pays où ce faulx et dur pecheur se pourra tenir... Ha, terre, ouvre-toy et m'englouti et me metz avec le plus obscur ange d'enfer qui jadis fut le plus bel des autres, car je l'ay bien desservi (3). »

On sait comment Melusine apparut à point pour arracher le

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 28.
(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 30.
(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 34.

jeune chevalier à son désespoir et pour lui procurer les plus grandes félicités terrestres, au lieu de cet enfer auquel il se vouait.

Au moyen âge, le sanglier était souvent chargé d'entraîner les héros au sein des forêts, au bord de cette fontaine, où, toujours, devaient avoir lieu leurs rencontres magiques. Un trouvère flamand se sert de cet animal classique pour faire épouser Satan à Baudouin de Flandre. Même emballement du comte à la poursuite de la bête de chasse, même abandon de ses compagnons, même occurrence, suivie des mêmes épousailles, avec une charmante personne. Celle-ci se dit descendante des rois d'Orient, mais elle est en réalité la fille du diable, si ce n'est le diable lui-même. Les trouvères de la Flandre et du Tournaisis étaient certainement connus de notre romancier artésien. On ne peut pas dire, cependant, que l'incident de Colombiers soit un arrangement, à sa façon, de la fable de Noyon. Jehan d'Arras a usé d'un cliché général pour faire périr le comte Emery.

« Celluy conte Aimery fut grant père sainct Guillanen qui fust conte et delaissa possessions mondaines pour servir notre createur, et se mist en l'ordre et religion des Blancs-Manteaulx » (1). On compte plus de dix Guillaume dans la suite des comtes de Poitiers, et Jehan d'Arras ne pouvait manquer d'insérer ce nom patronymique dans un ouvrage écrit pour appeler l'attention des princes et des princesses du Barrois sur un des points d'histoire qui étaient pour eux les plus intéressants. Leurs parents et les maîtres, Jean de Voy ou autres, à qui l'auteur laissait le soin de faire connaître aux enfants de Robert de Bar et de Marie de France la vérité historique, furent probablement très en peine de les édifier sur les actes réels de saint Guillaume et d'éclaircir, à leurs yeux, un imbroglio qui, du propre aveu de Moréri, n'était pas encore élucidé au XVII[e] siècle.

Plus d'un Guillaume, comte de Poitiers et duc de Guyenne, est entré dans les ordres; mais les biographes n'accordent qu'un saint à leur dynastie : Guillaume d'Aquitaine, le lieutenant de Charlemagne, le vainqueur des Sarrasins, un ascendant et non un descendant d'Hervé, qui se retira dans la Vallée de Gellone, près de Lodève, et y bâtit le monastère Saint-Guilhem. Il est mort en 812.

Le fondateur des Guillemins ou Guillemites, est saint Guillaume, dit de Malavalle ou Maleval, simple gentilhomme français, qui avait commencé par mener une vie licencieuse, et qui, à son retour de la Palestine, où il était allé expier ses péchés, établit un couvent près de Sienne (1153). De là, son ordre, qui se distinguait

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 27.

par le port de grands manteaux blancs, s'était répandu en Italie, en Allemagne et surtout en France. Jehan d'Arras a confondu les deux saints en un seul.

La mention qu'il fait ici des Blancs-Manteaux, nous a donné à penser, pendant un certain temps, que le célèbre écrivain avait appartenu à cet ordre monastique. La découverte, que, depuis, nous croyons avoir faite de son identité, nous a enlevé cette opinion. Tout ce que l'on peut voir, semble-t-il, dans la marque d'intérêt donnée ainsi, en passant, aux Guillemites par le romancier de Marie de France, c'est un témoignage de reconnaissance pour certains livres qui lui auront été prêtés obligeamment.

A la fin de *Melusine*, ce n'est plus seulement le duc de Salisbury que Jehan d'Arras cite comme lui ayant fourni des « croniques », indépendamment du duc de Berry. Il en a « eues de luy comme d'aultres » (1). Or, parmi les 136 volumes fournis au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale par le prieuré des Blancs-Manteaux, à Paris, figurent « les matériaux amassés par les historiographes de Bretagne » (2). Nous n'avons pas pu vérifier jusqu'à présent, si ces documents sont le fruit des travaux de la savante Congrégation de Saint-Maur, ou si cette dernière les trouva au prieuré de 1298. Dans le dernier cas, il se pourrait qu'ils eussent servi à Jehan d'Arras.

L'abdication de saint Guillaume et sa prise d'habit n'inspirent pas grand enthousiasme à Jehan d'Arras. « De ce ne vous veulz-je faire grand location », écrit-il (3).

Au surplus, l'épisode de l'incendie de l'abbaye de Maillières offre des particularités tout à fait caractéristiques, au point de vue des idées des souverains du Barrois sur les vocations religieuses. Geoffroy, qu'on peut appeler l'enfant terrible du roman, celui qui est chargé de faire frémir les jeunes princes barrisiens et de leur faire voir non seulement les beautés de la gloire militaire, mais aussi les dangers de l'emportement, les odieux effets de la colère, Geoffroy au Grant Dent entre en furie à la nouvelle que Froimond est devenu abbé de Maillières. Pour qu'il ne lui soit « jà reprouché qu'il aye moyne frère » (4), il brûle l'abbaye et les moines et l'abbé avec.

(1) *Melusine*, p. 421.

(2) M. Léopold Delisle, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, Introduction, LXXI.

(3) *Melusine*, p. 28.

(4) *Melusine*, p. 344. Il y avait à Froimont, dans le diocèse de Beauvais, non loin d'Arras, une abbaye dont l'homme de lettres de la duchesse Marie semble avoir pris le nom pour son « moynne de Maillières ».

Ce forfait ouvre la série des calamités qui vont fondre sur la maison de Raimondin, après qu'il a manqué à son « convenant ». Une funeste nuit de samedi, le meilleur des époux, rendu soupçonneux par « l'admonestement » du comte de Forez, s'est laissé entraîner à regarder « sa femme estant au baing... ». Quand l'aube du jour fut aperçue et que Melusine rentra dans sa chambre, « Raymondin l'ouyt venir et fist samblant de dormir; elle se despoulla et se coucha toute nue de costé luy; et lors Raimondin commenca à souspirer comme celluy qui sentoit grant douleur en son cueur; et adoncques elle l'embracha et luy demanda en ceste manière : Monseigneur que vous faut-il? estes-vous malade? Et, quant Raimondin vit qu'elle n'eut parolle de riens, lui respondist : Madame, j'ai esté ung peu malade, et ay eu ung peu de fièvre en manière de continue. — Monseigneur, dist Melusine, ne vous esbahissez pas, car vous serez tantost gari, se Dieu plaist. Et adoncques celluy, qui fust moult joyeux, lui dist : Par ma foy, m'amie et ma dame, je me sens jà tout adoulcé de vostre venue. Et elle luy respondist qu'elle en estoit toute joyeuse. Et quant il fut temps d'eulx lever, ils se levèrent et allèrent ouyr la messe, et fut tantost le disner prest »(1).

Melusine, à qui rien n'échappait, « sçavoit bien ». N'importe; Raimondin n'a pas soufflé mot de sa fatale démarche, il a su ne la « descouvrir à arme » (2). Les apparences sont sauves et, pourvu qu'elles soient bien gardées, la malheureuse fée pourra demeurer avec le parjure.

Mais, quand Raimondin apprend l'incendie de Maillières, le « grant meschief » de Geoffroy, il ressent « tel dueil en son cueur que à paine qu'il n'enrage ». L'infortuné est « si oultré et percié d'ire que raison naturelle est fouye de luy ». Il s'en prend à cette femme qui n'est que fantôme et d'une très cruelle voix il lui dit : « La tresfaulce serpente, comment rauront leurs vies ceulx qui sont ars en griefve misère, ne ton filz qui estoit rendu au crucifix? Il n'avoit sailly bon fruict de toy que Froimond, or est destruit par art demoniacle... (3). Melusine chait toute pasmée par terre..... Raimondin fut moult doulent; et pour vray, l'istoire et la vraye cronique le tesmoingne, que nul homme ne souffrist oncques telle douleur sans passer les articles de la mort ».

Quand Melusine « se fut revenue, » et qu'il la vit devant lui,

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 334.
(2) A âme qui vive.
(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 348, 351, 354.

« il s'agenoilla et joingnist les mains en disant ainsi : Ma chière dame, m'amie, mon bien, mon esperance, mon honneur, je vous supplie en l'onneur de la glorieuse souffrance de nostre Seigneur Jhésuscrist, en l'onneur du saint glorieux pardon que le vray Filz de Dieu fist à Marie Magdalaine, que vous me vueillez ce meffait pardonner, et que vous vueillez avec moy demourer. — Mon doulx amy, dist Melusine, qui regarda que les larmes luy chayoient des yeux à si grant habondance que sa poetrine estoit arousée, le meffait vous vueille pardonner celluy qui est le vray juge et le vray pardonneur, qui est tout puissant, et la droite fontaine de pitié et misericorde; car, quant à moy, je vous pardonne de bon cueur; mais quant est de ma demourance, c'est tout neant, car il ne plaist mie au vray juge... à celluy qui peut tout faire et deffaire. — A ce mot le alla accoler et baiser moult doulcement en disant : Adieu, mon amy, mon bien, mon cueur et ma joye, encores tant que tu viveras auray-je recreation en toy; mais aussi auray-je pitié de toy; tu ne me verras jamais en forme de femme » (1).

Le malheur est consommé.

Il ne reste plus à Raimondin qu'à faire « faire moult de biens et prières » pour qu'il plaise à Dieu, « faire aulcun allegement à sa femme » (2).

Quant à Geoffroy, son crime à peine commis, il a bien le repentir exigé et l'auteur nous rapporte toute la « laidure » (3) qu'il se dit à lui-même. Après qu'il a donné au roman la note d'horreur voulue, le fratricide ne manque pas de relever le monastère détruit « plus bel et plus riche qu'il ne fut oncques ». Il y fonde « X moynes plus qu'il n'y avoit » et il rente la nouvelle abbaye comme le réclamait une bonne et due expiation (4).

Mais, lorsqu'il vient se jeter aux genoux de son père et lui demander merci, non seulement Raimondin lui pardonne, mais il lui laisse toute sa terre en gouvernement et en propriété ! « Ne chassez point Geuffroy hors de vous », lui a recommandé Melusine avant sa « départie », « car il n'est si grand pecheur au monde que Dieu ne soit plus piteux et plus pardonnable, mais que le pecheur se repente parfaictement et qu'il luy crie mercy de bon cueur ».

La doctrine est absolument orthodoxe et Jehan d'Arras, dans cette circonstance comme dans toute autre, ne manque pas de

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 354, 357.
(2) Jehan d'Arras, p. 360, 376.
(3) Jehan d'Arras, p. 347.
(4) Jehan d'Arras, p. 373.

poser ce que tout bon catholique doit croire et pratiquer. Cependant il fait ajouter à Melusine : « Se Geuffroy, votre filz, a fait celle oultrage par son merveilleux courage, sachiés de certain que c'est pour le pechié des moynes, qui estoient de mauvaise et desordonnée vie, et a voulu nostre seigneur avoir la pugnition, combien que ceste chose soit incongnoissable à humaine creature » (1).

Avant l'incendie de Maillères, il a fait crier à Geoffroy dans son emportement :

« Comment! monseigneur mon père et madame ma mère n'avoient-ilz pas assez pour Froimond mon frère faire riche, et luy donner de bons pays et de bonnes fortresses, et de le richement marier, sans le faire moyne? Par le dent Dieu, ces moynes flatteurs le comparront, car ilz l'ont enchanté et surtrait leans pour en mieulx valoir, et, comment qu'il soit, il ne s'en partira jamais... Par la foy que je doibz à Dieu et à tous ceulx à qui je doibs foy, par toy, je les paieray tellement que jamais ne leur tiendra de faire faire moyne » (2).

Ce langage n'était pas pour effrayer le duc et la duchesse de Bar. Leur foi était robuste, leur esprit ouvert, et ils ne se scandalisaient pas facilement. Aussi bien, l'homme de lettres demandé par Marie de France à son frère le duc de Berry n'avait pas pour mission de pousser ses enfants à la vie contemplative. Uni aux maîtres qui les entouraient, il devait contribuer à en faire de pieux chrétiens, mais son livre, véritable *Morale en actions*, ne pouvait être que le complément fantaisiste et aimable de l'éducation toute pratique, nullement mystique (3), que Robert de Bar et sa royale épouse jugeaient convenable pour leurs héritiers.

Le duc et la duchesse avaient trop de peines à défendre leurs « possessions mondaines » contre les convoitises de leurs voisins, pour ne pas y attacher le plus grand prix. Toutes leurs ressources leur étaient nécessaires. Ils soutenaient les ordres religieux, les rentaient et ils ne craignaient point de les propager, ceux surtout qui viennent en aide aux misères humaines, mais ils savaient que la grandeur de leur pays se confondait avee leur propre puissance, et ils avaient à cœur de ne rien abandonner de leurs droits régaliens.

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 351.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 344.

(3) « Vueillez laisser le dueil, monseigneur, avait dit encore Melusine; c'est le meilleur selon raison et c'est grant follie à vous, que on tient le plus saige prince que on sache vivant, de vous ainsi demener de chose qui aultrement ne peut estre et que on ne peut amender ne y remedier; vous vous arguez contre la voulenté du createur, qui tout a fait et deffera toutes foys qu'il vouldra à son plaisir » (p. 351).

Servais rapporte un incident, survenu en 1382, qui démontre que le duc poussait ce scrupule à l'extrême. Les maladeries et autres lieux saints, fondés et dotés par ses prédécesseurs, en l'honneur de Dieu, pour le soulagement et l'entretien des pauvres, souffraient du manque de ressources, « quelquefois même de la mauvaise gestion » de leurs administrateurs et « ce qui était plus fâcheux » il s'y commettait, — comme à Maillières, — des actes « contraires aux œuvres de charité et de miséricorde ». Robert jugea que le meilleur remède était de remettre ces établissements de bienfaisance à la confrérie de Saint-Antoine. Mais, dans ses lettres d'amortissement, il se réserva « la jurisdiction, cohertion sur les frères de l'Ordre et le droit de les contraindre par prise, arrest, détention et levée de tout le temporel des dits hôpitaux, maisons-Dieu et maladeries ». Les religieux refusèrent d'accepter une clause aussi rigoureuse, et dans une missive interprétative, le duc se vit obligé de déclarer qu'il n'avait point entendu « que ni lui, ni ses hoirs ou ayant cause, doyent contraindre les dits frères par la prise de leurs personnes, mais par la détention, l'arrest et levée de leur temporel » [1].

En 1391, — c'est-à-dire à peu près dans le moment où Jehan d'Arras a dû rédiger l'incendie de Maillières [2], — Louis de Bar était promu aux fonctions d'administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers. La diatribe de Geoffroy au grant dent eût atteint, dans sa personne, les protecteurs de Jehan d'Arras, si ceux-ci n'y avaient point trouvé, au contraire, l'occasion d'une comparaison flatteuse pour leurs principes et leurs agissements. Les dignités et les bénéfices obtenus, du pape d'Avignon, pour un enfant de douze ans ne pouvaient assurément pas être regardés comme un amoindrissement, un affaiblissement de leur maison. Louis de Bar n'était pas sorti de l'ordre séculier, et nous avons déjà vu, nous aurons l'occasion de constater encore, comment tout en restant « devot et de moult estroite vie » [3], il devait se montrer militant.

Ajoutons que, si Melusine a conseillé à Raimondin de ne pas tenir rigueur à Geoffroy, c'est qu'après eux leurs « heritiers auront moult d'affaires et qu'il sera moult vaillant homme » [4]. Tout est là. Ce

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p. 45.

(2) L'abbaye de Maillières n'est autre que celle de Maillezais dans le Bas-Poitou, fondée par le comte Guillaume le Grand. Ce prince y prit l'habit religieux, un peu avant sa mort, survenue le 31 janvier 1030. Le pape Jean XXII avait changé cette abbaye en évêché, l'an 1317 (Moreri).

(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 341.

(4) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 355.

qu'il faut au Barrois, à la fin du XIVe siècle, ce sont des soldats non des moines, car il est en guerre de tous les côtés à la fois.

Mettez-vous à l'œuvre, instituteurs et littérateurs, Jehan de Void et Jehan d'Arras, aidez le vénérable duc et sa digne compagne à élever leurs enfants; formez des princes vaillants, des princesses vaillantes; des hommes, voire des femmes, qui sachent gouverner! Leur éphémère duché n'en profitera qu'à peine; mais, lorsque les hommes auront, tous, versé leur sang pour la France, les femmes s'ingénieront pour délivrer de l'étranger la grande nation qui aspire à prendre corps. Plus tard, un de leurs descendants, né à Bar, conservera à Metz l'inviolabilité qu'hélas! elle a perdue depuis; il reprendra Calais aux Anglais, leur enlevant ainsi leur dernière possession en France. Puis, quand la Réforme menacera d'envahir le royaume, les Guise seront là pour sauver le catholicisme. Aux qualités de l'homme d'État, ces grands princes allieront une valeur militaire incomparable, dont l'habitude se perpétuera indéfiniment dans leur lieu d'origine. Mais leur dévouement patriotique, leur zèle religieux, n'ira pas sans une grande ambition, même chez leurs prélats. Après avoir conservé la couronne aux premiers des Valois, leur race s'efforcera de la ravir aux derniers, absolument dégénérés. L'assassinat seul arrêtera les Guise sur le chemin du trône.

« Or dict la vraye histoire que tant nourrist Melusine ses enfans que Urian, qui fut le premier né, eut quelque XVIII ans, et fut moult grant et moult bel, et fort à merveilles, et faisoit moult de force et d'espartise... Et Odon son frère avoit XVII ans, et Guion XVI, et amoient l'ung l'aultre Urian et Guion; et estoit Guion si vitte et si mauvais, et si appert, que tous ceulx qui le veoient s'en donnoient grans merveilles; et tousjours s'entretenoient Urian et Guion, et les amoient tous les nobles du pays, et les enfans l'ung l'aultre tant qu'ilz ne povoient plus, et faisoient souvent faitz d'armes en joustes, en tournois et en becheleris » (1).

Voilà bien, en 1387, l'intérieur de la maison de Bar. Voilà Henri, Philippe et Charles; voilà leur existence, tant à la cour de Bar-le-Duc, qu'auprès du roi de France, leur cousin germain, et de leur oncle, le duc de Bourgogne.

A quelques mois près, les âges concordent, et dans ces princes si grands, si forts, si beaux, si habiles aux armes, si brillants dans les tournois, si affectueux entre eux et si aimés de leurs sujets, le duc et la duchesse se complaisaient à reconnaître leurs enfants.

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 118.

Ceux-ci dans ces portraits poussés au merveilleux trouvaient une douce flatterie, un noble encouragement.

Mais Jehan d'Arras écrivait un roman, non des annales. Tout en enseignant et en philosophant, il devait récréer ses lecteurs et les dérider.

Il affuble Urian d'un « visaige court et large à travers, et si avoit ung œil rouge et l'autre pers, et les oreilles aussi grandes comme les mamilles d'ung van » (1).

Guion « eut ung œil plus hault que l'aultre ».

Odon « eut une oreille sans comparation plus grande que l'aultre ».

Les derniers nés ont aussi leurs étrangetés, en restant également « de tous aultres membres beaux à grant devise et moult bien formés ».

Anthoine « au naistre apporta en la joue ung grif de lyon ».

Regnault n'apporta « que ung œil sur terre ; mais il en veoit si cler qu'il veoit venir sur mer la nef, ou par terre aultre chose, de trois veues, qui montent bien xxj lieue ». Sans être beau, cet œil était bien fort : trois fois plus fort que les bottes du Petit Poucet.

Geuffroy, « apporta sur terre un grant dent qui lui sailloit de la bouche plus d'ung pouce », d'où il fut nommé « Geuffroy au grand dent ».

Froimond, « eut au naistre sur le nez une petite tache vellue ainsi comme se ce fut la peau d'une talpe ou d'ung fouant » (2).

En faisant ainsi une « tête » à ses héros, Jehan d'Arras provoquait le sourire des parents, la joie bruyante des plus petits enfants, et les facéties des aînés. D'ailleurs, des êtres qui avaient pour mère une fée ne pouvaient manquer de porter la tare de leur naissance irrégulière.

Horrible, le huitième et dernier fils de Melusine, est le plus maltraité. « Il apporta au naistre trois yeulx sur terre, l'ung desquelz eut au front; et fut si cruel et si mauvais, qu'il occit, avant qu'il eut quatre ans, deux nourrices » (3), deux de ces nourrices, que sa mère, à l'instar de Marie de France, avait grand soin de toujours choisir « si bonnes » et de garder en amitié. A sept ans, Horrible avait « ja occis deux escuiers » de son père. On ne s'éton-

(1) *Melusine,* p. 74. — J. Babinet, F. Herbet et Léo Desaivre, lisent « les *manilles* », soit les anses d'un van. Cf. Léo Desaivre, *Le mythe de la mère Lusine,* p. 148.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine,* p. 116 et suiv.

(3) *Loco citato,* p. 118. A la page 349, Jehan d'Arras ne donne que trois ans au dernier né de Melusine, quand il a déjà commis ces horreurs.

nera pas qu'après de pareils forfaits, Melusine, avant de disparaître, ait recommandé à Raimondin et aux barons du pays de brûler le jeune monstre, aussitôt qu'elle ne serait plus là. Il en fut fait selon sa volonté, car il fallait inculquer aux jeunes princes barrisiens, dès le plus bas âge, les égards qui sont dus aux serviteurs, le respect que mérite la vie des sujets.

Chez les autres fils, la tache originelle demeure sans importance; elle est toute conventionnelle, et elle est bien vite oubliée, n'importe où ils se présentent, soit pour épouser la fille d'un roi, soit pour exercer le commandement qui leur revient partout et toujours. Quand ils apparaissent l'un ou l'autre, « on est moult esbahi de la grandeur et de la fierté de luy ». Ce sont « les plus appertes gens d'armes et les plus beaux hommes qui oncques entrassent au pays, et les mieulx habillez ». A « leur moult forte contenance et fière », ils semblent bien « princes de hault cœur et de haulte entreprinse..., taillez de conquérir le monde et tenir moult de terres et de seigneuries en moult de divers pays et maintes diverses contrées » (1).

« Or advint que, en celuy temps, deux chevaliers poetevins vindrent de Jherusalem et comptèrent les nouvelles par le pays que le souldan de Damas avoit assiégé le roy de Chippre en sa cité de Famagosse, et que il le tenoit en moult grant destresse; et n'avoit celluy roy de héritier que une seulle fille, laquelle estoit moult belle » (2).

Nous entrons ici dans le vif du roman. Jehan d'Arras a bien donné déjà une courte campagne de Bretagne sur laquelle nous aurons à revenir et dans laquelle il a traité des premiers temps du comté de Poitiers. Il en a pris occasion pour glisser quelques-unes des leçons qu'il s'est chargé de donner aux enfants de Bar, comme en se jouant; mais il aborde maintenant son principal sujet, celui dont l'actualité offre le plus d'intérêt, celui dont l'ampleur va lui permettre de se livrer à tous les développements que comporte son enseignement politique et militaire.

C'est la troisième croisade que nous raconte le secrétaire du duc de Berry et de Marie de France, la troisième croisade et la fondation du royaume latin de Chypre; mais son récit est arrangé tout à l'honneur de ses héros. Ils ont partout le dessus. Jehan d'Arras opère à la façon de « l'artisan » de La Fontaine dans la fable du *Lion abattu par l'homme*. Il est vrai, qu'écrivant un roman et non une

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 132, 140, 206, 244, 261.
(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 118.

histoire authentique, « il a tout droit de feindre », et qu'ayant entrepris « d exemplier » il ne peut mettre que d'heureux modèles sous les yeux de ses « regardants ».

Du reste, en 1387, la question d'Orient était, nous l'avons déjà dit, aussi brûlante que de nos jours. Il ne fallait pas décourager les bonnes volontés; il s'agissait, au contraire, d'exciter les ardeurs et de faire une active propagande en faveur des Arméniens et des Lusignan.

Dans le même moment, retiré au « couvent royal » [1] des Célestins, Philippe de Mézières continuait à soutenir par ses écrits l'idée du « passage » qui avait été le but de toute sa vie. La savante étude de M. N. Jorga, sur la croisade au xive siècle, expose parfaitement l'agitation entreprise contre les Musulmans par cet homme de bien, convaincu et persévérant. Soldat et chevalier (miles picardus) [2] aux deux batailles de Smyrne (1346), ami d'enfance de Pierre le Vaillant, puis son « collateralis » [3], Philippe de Mézières avait partagé, sinon inspiré le zèle du célèbre roi de Chypre pour la délivrance des Saints Lieux. Il avait accompagné le « prince oriental » dans ses longues et infructueuses démarches en Occident, et, lorsque l'héroïque Lusignan, avec le secours de Dieu seul [4], avait glorieusement relevé le drapeau des chrétiens en Orient, son fidèle chancelier l'avait suivi sur tous ses champs de bataille.

Alexandrie conquise, Philippe de Mézières avait pu voir, dans un éclair de joie triomphale, « la tête du serpent écrasée » [5]; il avait eu la perspective d'un royaume chrétien de Jérusalem rétabli par le noble émule de Godefroy de Bouillon, mais son brillant rêve avait été de courte durée. En 1368, le chevaleresque « Pierres de Lisignan, par deffaute de garde, orriblement fu murtris en son lit » [6] par ses barons exaspérés de ses violences et fatigués d'une guerre incessante qui ne profitait qu'aux Français.

Le découragement était entré dans le cœur de Philippe de Mézières après la perte de « son roy de lacrimable et victorieuse mémoire » [7], à la suite de cette « dure adventure » que n'avait pas

(1) N. Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au xive siècle*, Paris, p. 446.
(2) N. Jorga, *loco citato*, p. 11.
(3) N. Jorga, p. 86.
(4) N. Jorga, p. 265.
(5) N. Jorga, p. 299.
(6) Philippe de Mézières, *Songe du vieil Pelerin*, t. II, f° 98. Cf. N. Jorga, *loco citato*, p. 390.
(7) N. Jorga, *loco citato*, p. 394.

manqué d'annoncer Melusine (1). Dans son désespoir, il avait voulu mourir ou quitter tout au moins le séjour des palais pour se consacrer au Seigneur, mais il n'avait pas donné suite, alors, à sa résolution. Son idéal l'avait repris bien vite. Il combattra pour la Terre-Sainte, la plume à la main, puisque la lutte par les armes ne lui est plus possible.

Il deviendra le protégé, le familier, le commensal de Charles V, ce prince maladif et pacifique, « né vieux » (2), si différent de son héros et de lui-même, pour lequel, de prime abord, il ne s'était senti que de l'aversion, en raison de sa prudence excessive. Il concourra aux habiles mesures grâce auxquelles ce souverain, « durement soutils » (3), parviendra à restaurer la France sans aucune action d'éclat personnelle; mais l'aide que l'honnête conseiller donnera à la politique constante du sage roi ne lui fera jamais perdre de vue son objet. Il y songera et il en parlera toujours.

La mort de Charles V le décide à réaliser le projet qu'il a conçu lors de la disparition de son premier maître, et il se place, comme nous l'avons dit, sous « l'aile des Célestins » (4). En 1382, les lettres pressantes de Frédéric Cornaro, réclamant le secours de son habileté et de son intelligence en faveur de Pierre II, ne peuvent lui faire quitter « dame solitude ». Bien qu'il reconnaisse toujours ce qu'il doit aux Lusignan, il ne se sent plus de force à entrer en lice personnellement. Il n'est plus, dit-il « qu'un arbre devenu vieux, un chien mort, un roseau battu par la tempête, une puce gelée » (5).

C'est d'une façon purement incidente que Jehan d'Arras vient à la rescousse. La croisade lui offre un beau thème, mais elle n'est pas le but principal de son ouvrage. De là une grande différence dans le genre des deux auteurs.

Philippe de Mézières écrit dans une cellule. Tout laïque qu'il est, il mène « une vie angélique », la vie de son couvent. « Célestin abortif » (6), comme il s'intitule lui-même, il fait appel à la foi religieuse. Il adresse aux rois « des épistres de doulce amonicion » (7). Ses traités, généralement allégoriques, sont des visions, des con-

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 423.
(2) Michelet. Cf. Jorga, *loco citato*, p. 416.
(3) Froissart, éd. Kervyn, t. IX, p. 123.
(4) N. Jorga, p. 473.
(5) N. Jorga, p. 451.
(6) N. Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 446.
(7) N. Jorga, *loco citato*, p. 452.

templations. Il a véritablement ce que M. le vicomte de Vogüé qualifie de « folie hiérosolymitaine ».

Jehan d'Arras, lui, compose au milieu d'hommes d'État et de gens en armes. Son livre est écrit pour eux : de là cette humeur guerrière qui l'anime, cet exposé de science politique et d'art militaire qui le remplit.

Melusine ne fut certainement pas étrangère aux résolutions qui entraînèrent Henri et Philippe de Bar contre les mécréants; mais Marie de France l'a demandée à son homme de lettres moins pour exciter ses enfants à la croisade que pour les instruire et les préparer aux rôles qui les attendent.

Pendant les XIIe et XIIIe siècles tout entiers et pendant la plus grande partie du XIVe, Chypre avait été très en vogue en Occident. Après la perte de la Terre-Sainte, causée « par les peschiez des Crestiens »(1), la domination franque s'y était implantée et sous le règne bienfaisant des Lusignan le petit royaume, relativement pacifique, s'était enrichi d'une façon fabuleuse. La littérature et les arts y avaient fleuri comme l'industrie et le commerce. Il était devenu un des pays les plus peuplés de la chrétienté. Les Européens s'y trouvaient naturellement attirés par sa prospérité, et les pèlerins, de quelque part qu'ils vinssent, avaient coutume de s'y arrêter. En 1350 cette terre, — *terra christianorum ultima*, — offrait déjà l'aspect cosmopolite que présentent de nos jours la plupart des villes méditerranéennes. « Du lever du soleil à son coucher, toutes les langues du monde y étaient parlées, lues et entendues. Tous les idiomes y étaient enseignés dans des écoles spéciales »(2).

En 1387, quand Philippe de Mézières continue et que Jehan d'Arras commence à écrire, Chypre a pris un intérêt croissant pour les princes d'Occident, en raison des luttes dont sa possession est l'objet entre Gênes, d'une part, et les Lusignan et Venise, d'autre part.

Les sympathies de la cour de France et, par suite, celles de la maison de Bar allaient naturellement à la république alliée que des relations amicales attachaient aux Valois, depuis les débuts de la guerre de Cent ans (3), et que des négociations, ouvertes au moment même où écrivait Jehan d'Arras, promettaient de mettre

(1) *Extrait du Songe du vieil Pèlerin.* — Cf. Mas Latrie, *Documents*, t. I, p. 381.

(2) *Extraits du voyage en Terre-Sainte de Ludolphe, curé de l'Eglise de Suchen en Westphalie.* Cf. Mas Latrie, *Documents*, t. I, p. 210.

(3) Eug. Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes.*

prochainement sous la souveraineté du duc d'Orléans, ou mieux encore de Charles VI personnellement.

Les revendications du duc de Bourbon faisaient de Jacques Ier de Lusignan un usurpateur aux yeux des princes français (1), qui le considéraient, au surplus, comme le meurtrier de son frère, Pierre Ier (2). La réconciliation n'eut lieu qu'en 1398, quand *Melusine* était terminée depuis longtemps. Le roi fratricide n'y a aucune place et Jehan d'Arras pouvait d'autant moins lui donner une consécration quelconque, que la fille aînée de Robert de Bar avait épousé, en 1384, Jean d'Aragon le neveu de sa victime. Mas Latrie reproduit une des ordonnances de ce roi, datée du 12 août 1393, en vertu de laquelle tous les notaires de ses États, « jouissant de l'autorité impériale », sont autorisés à recevoir, rédiger et clore tous les actes qui peuvent être utiles à sa « tia », Éléonore d'Aragon, veuve de Pierre Ier (3).

C'est le roi d'Arménie, qui, dans le livre de Marie de France, hérite de la faveur dont « le bon roy de Chypre et son filz Perrin » (Pierre II) ont été gratifiés tout d'abord.

Il est vrai de dire qu'à la fin du XIVe siècle, comme à la fin du XIXe, la question d'Orient était surtout arménienne. Le 14 mai 1373, l'émir du Tekké-Ili était rentré dans Satalie, du consentement de Pierre II qui avait préféré la rendre à l'infatigable Tacca, plutôt que de la céder aux Génois. Ce jour-là, « les derniers soldats chrétiens avaient quitté la côte de l'Asie pour toujours » (4).

A son tour, l'Arménie avait échappé à Léon VI de Lusignan, en 1375, et ce prince infortuné, passant en Occident, était venu fixer son séjour en France, pour essayer d'intéresser les chrétiens à sa restauration. L'un après l'autre, ses deux cents villes et châteaux forts lui avaient été enlevés. Vaincu, en 1371, par les Égyptiens, sous les ordres de Schahar-Oghli, blessé même, Léon de Lusignan avait été réduit à se cacher, dans les montagnes, jusqu'en 1373. Rentré à Tarse, il est attaqué de nouveau, forcé de s'enfermer dans la forteresse de Gaban, avec sa femme, sa fille et

(1) En 1361, Marie de Bourbon et Hugues son premier-né avaient renoncé à leurs prétentions vis-à-vis de Pierre Ier moyennant une pension annuelle de 50.000 aspres. Bien que le pape eût représenté au roi Pierre qu'Hugues était « l'os de ses os et la chair de sa chair », la convention ne fut jamais ponctuellement observée. Elle suffit cependant pour régulariser la position de Pierre de Lusignan vis-à-vis du roi et des roïaulx de France. Cf. Jorga, *loco citato*, p. 118, 119.

(2) *Hist. de l'île de Chypre, Documents*, t. II, p. 192.

(3) *Hist. de l'île de Chypre, Documents*, t. II, p. 192.

(4) Jorga, *loco citato*, p. 410.

le prince de Schahan (1). La famine l'oblige à se rendre après un siège de neuf mois, et l'émir d'Alep l'envoie au Caire, où il reste prisonnier, avec les siens, de juillet 1375 au 7 octobre 1382 (2).

C'est à ces catastrophes que Jehan d'Arras fait allusion dans *Melusine* (p. 420). Naturellement il les attribue à une cause merveilleuse : « L'istoire nous dist, et aussi je l'ay ouy dire à pluiseurs, que commune renommée court que, grant temps après le trespas du roy Guion, il y eut en Armenie ung qui fut moult beau jeune homme et en challeur de force et de vigeur, et plain de sa voulenté et de grant cuidier, et estoit moult hardi et aspre comme ung lyonet, ouyt nouvelles par aulcuns chevaliers voyagiers qu'il y avoit en la grant Armenie ung chasteau beau et riche, et estoit la dame la plus belle dame que on sceut au monde, et celle dame avoit ung esprevier, où tous chevaliers de noble sang qui y alloient veillier par trois jours et par trois nuytz sans dormir, elle s'apparissoit à eulx, et auroient ung don d'elle, tel qu'ilz vouldroient demander, voire touchant choses temporelles, sans pechié de corps et sans touchier à elle charnellement ».

Le roi se rend au château de l'Esprevier. Il y arrive la « nuyct de la surveille sainct Jehan », le seul jour où on pouvait y aller. Il fait tendre « devant ung moult beau pavillon, souppe tout à son aise; ... lendemain soleil levant ouyt messe, puys menge une souppe en vin ». Introduit dans le château enchanté, il voit « la table mise et la nappe belle et blanche dessus, et y veoit moult de nobles metz ». Il se garde bien « de faire nul excès, car il sçavoit assez que trop mangier et trop boire attraist fain de dormir ». Grâce à sa prudente sobriété, le prince « veille bien et deuement; mais « il ne demande or ne argent, terre ne heritage, bonne ville, chasteau, ne cité; car, Dieu mercis, il est riche homme, il a assez et tant qu'il luy souffist... — Ce que je vueil, dit-il, ma chière dame, s'il vous plaist, c'est avoir le corps de vous à femme. — Par foy, sire roy, dist la dame, demandez aultre chose, car ceste ne povez-vous avoir. Et, par Dieu, se me le demandez plus, il *te* mesaviendra, et aussi fera-il à *tes* hoirs, jusques à la neufiesme lignée, jà soit ce qu'ilz n'y aient nul coulpe ».

Nous ne saurions dire si l'auteur a fait ainsi passer le discours de la noble châtelaine de la seconde personne du pluriel à celle du singulier, pour mieux marquer son courroux, ou si ce tutoie-

(1) Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 400. Cf. Encyclopédie de Didot frères, éd. 1846, article « Arménie ».

(2) Jorga, *loco citato*, p. 492.

ment subit est le fait d'une inadvertance. Quoi qu'il en soit, le chevalier insiste. « Fol roy, s'écrie la dame, t'en va, car cy ne peus-tu plus demourer,... pour ce que tu es descendu de la lignée du roy Guion, qui fut filz Melusine, ma seur, et je suis ta tante, et tu es si prez de mon lignage, posé ores que je me consentisse de toy avoir, l'église ne se vouldroit pas consentir pour tant ». Le roi « la cuida prendre de faict par force, et tantost Melior s'esvanuist de luy ».

Cet épisode est le seul où Jehan d'Arras remette le lecteur en présence de la seconde fille d'Elinas et de Pressine. Il y coupe court brièvement. « Et incontinent sentist le roy descendre sur luy, aussi dru que pluye qui chiet du ciel, coups et horions d'ung costé et d'aultre ». Excellente leçon donnée par des esprits frappeurs aux jeunes princes barrisiens, pour leur apprendre qu'il faut savoir « muer ses folles erreurs ».

Ce roi « n'eut oncques puys joye au cueur, et regna moult long temps, mais de jour en jour il dechayoit en pluiseurs manières, et en la fin il mourut ». Son frère lui succéda (1).

Thoros ou Théodore Iᵉʳ, qui régna de l'an 1100 à 1123 et eut pour successeur son frère, le malheureux Léon ou Levon, premier du nom, peut être identifié avec ce « fol musart », sans que rien indique qu'il ait eu la rage au corps, et que par là, avec le nom de « beste mue », il ait mérité les cruelles épreuves qu'il essuya, lui et toute sa race.

Interminable serait l'énumération de tous les maux qui ont fondu sur l'Arménie depuis Thoros Iᵉʳ. Mais, longtemps avant l'avènement des Rhoupéniens et des Lusignans, le sort s'était déjà acharné à persécuter cet infortuné pays.

Dans sa position sur les marches de l'Asie, aux portes de l'Europe et de l'Afrique, il avait été prédestiné à être, de tous temps, le théâtre des plus grands ravages, des pires destructions. Il est difficile de voir dans les atroces massacres de 1895-1896, une « chose faée », soit le résultat des coupables tentatives de l'hoir de Lusignan et l'effet prolongé de la malédiction de Melior. Ces crimes épouvantables sont la conséquence logique de la politique horriblement pratique des Ottomans. Les Turcs ont garde de laisser jamais d'armes, ni même de combattants possibles aux peuples qu'ils veulent dominer et, par le temps qui court d'appel aux vœux des populations, ils estiment prudent de supprimer la nation dans les pays qu'ils entendent conserver.

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, édition Brunet, p. 412 à 420.

On s'intéressait fort dans la Maison de Bar au roi Léon VI de Lusignan, hôte de la France, dont les efforts tendaient surtout à amener, entre les rois de France et d'Angleterre, une paix indispensable à l'organisation de toute croisade. Son intervention avait eu pour effet de produire, entre les deux cours, le rapprochement presque complet que nous avons signalé au commencement de ce chapitre.

Il est probable que Marie de France s'était trouvée au Louvre, le 30 juin 1384, pour recevoir le roi détrôné, à son arrivée à Paris. Elle assista, pour le moins, aux fêtes données en son honneur dans les premiers jours de juillet; car Servais relate que, le 9 juillet 1384, la duchesse signait, à Paris, le traité de mariage de sa fille Marie, avec Guillaume de Namur. A ce moment Robert de Bar se trouvait retenu dans ses États par sa guerre contre les Allemands (*Annales du Barrois*, t. II, p. 88).

Vingt ans auparavant, le noble duc et la fille du roi Jean, qui n'étaient encore que fiancés, avaient été les témoins des « visitations » de Pierre Ier de Lusignan (1). Le père de Marie de France avait pris, à Avignon, la « croix rouge d'oultre mer ». avec le roi de Chypre.

Au sacre de Charles V, « Pierre Ier adrestoit » le nouveau roi de France, qu'assistait également le duc de Bar, « bien qu'il ne fut pas pair » (2). Nul doute que Robert n'ait jouté, à Reims, avec Pierre de Lusignan, car il avait eu soin d'y amener son « harnois » (3), et le beau prince oriental, « aux yeux bleus, au teint brun, et à la haute taille » (4), entreprenait volontiers de tenir contre tout assaillant. Le 28 mai, le roi de Chypre rentrait à Paris, à la suite de Charles V, tandis que « Madame Marie » faisait cortège à la reine, avec les duchesses d'Orléans et d'Anjou. « Monseigneur Loys de Châlon et le seigneur de Beaugieu menèrent ladite Madame Marie par le frain de son cheval; et l'on ne vous poroit mies dire ne recorder en un jour d'esté les solennités ne les grans reviaus que on fist en le cité de Paris » à cette occasion (5). Au lendemain de cette

(1) « Si tira li rois de Cipre en la bonne cité d'Amiens, et i trouva li roy de France et une partie de son conseil... et leur recorda la grigneur partie de ses voïages ». (Cf. *Œuvres de Froissart*, t. VI, p. 386.) Froissart nomme le duc de Berry comme présent à Amiens.

Au cours de ses démarches en Occident, le roi Pierre aurait visité le château de Lusignan, berceau de sa famille (Cf. N. Jorga, *loc. cit.*, p. 185).

(2) *Les grandes chroniques de France*, édition P. Paris, 1838, t. VI, p. 233.

(3) V. Servais, *Annales du Barrois*, t. I, p. 156.

(4) N. Jorga, *loco citato*, p. 4.

(5) *Les grandes chroniques*, t. VI, p. 234.

« grande fieste » fut signé le mariage de Robert et de Marie de France (4 juin 1364).

Pour le duc et la duchesse de Bar, les plus heureux, les plus riants souvenirs étaient associés aux noms des rois de Chypre et d'Arménie. Il put leur plaire d'identifier, avec Pierre et Léon de Lusignan, les deux chevaliers que Jehan d'Arras, dans son roman, fait venir de Jérusalem pour implorer des secours contre « les faulx mescreans ». A leur sujet, la fille de Jean le Bon put se donner l'orgueil de rapporter à ses enfants qu'à la table du pape Urbain V Pierre Ier avait refusé de s'asseoir « jouxte » leur aïeul, vu qu'il n'était, lui, qu'un simple chevalier, tandis que le roi de France, « est le plus noble des rois chrétiens » (1). Mais il est plus juste de voir dans la venue des deux messagers au château de Lusignan la représentation de toutes les missions qui, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe, s'étaient succédé en Occident, pour y prêcher la croisade (2).

Le premier sentiment des fils aînés de Melusine, en recevant les deux Poitevins, retour d'Orient, est de s'étonner qu'ils ne soient point « demourés en la guerre pour y aider et conforter au roy assiégé du Souldan de Damas dans Famagosse »; car il leur semble que « tous bons cristiens sont tenus de aider l'ung l'autre en celle necessité ». L' « excusation » des chevaliers est qu'ils n'ont pas « veu la voye comment ils eussent peu entrer en la ville sans estre mors ou prins et que deux chevaliers ne pourroient mie porter le faitz contre bien lx ou iiij vingz mille Sarrazins »; et les jeunes hommes se mettent à discuter, avec les deux Orientaux, les chances de succès qu'ils pourraient avoir en partant avec une armée de secours de xxij à xxv mille hommes.

L'auteur de *Melusine* a garde de pousser ses disciples au don Quichottisme. « Bien fol, leur dit-il, celluy qui souffle contre le « vent pour le cuidier faire taire et surmonter » (3). Mais, dans son livre, les axiomes de politique prudente, les conseils avisés ne vont pas sans l'expression des plus hautes pensées, des plus nobles sentiments.

Urian et Guyon de Lusignan (représentons-nous Henri et Philippe de Bar) abordent ainsi leur mère : « Ma dame, commença

(1) N. Jorga, *loco citato*, p 166.

(2) « Quand li arcevesques de Sur vint à l'Apostoile de Rome en message (1188)... si conta le grant damage qui avenu estoit en terre de chrestiens ». *L'estoire de Eracles empereur et la conqueste de la terre d'outremer*. Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux, p. 111 et 115.

(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, édition Ch. Brunet, p. 118.

Urian, à dire moult saigement, se il vous plaist il seroit bien temps que nous allissions voyager pour congnoistre les terres, les contrées et les pays estranges, affin d'acquerir honneur et bonne nommée, par quoy nous fussions introduictz de sçavoir parler diverses langues avecq les bons, et de diverses choses qui sont par les estranges marches ». — Les souverains du Barrois appréciaient non seulement les voyages, mais aussi l'étude des langues vivantes pour former leurs enfants.

« Nous regardons, — continue Henri de Bar..... Urian de Lusignan, voulons-nous dire, — nous regardons que nous sommes jà, Dieu nous croisse, huyt frères, et sommes taillez, se Dieu plaist, d'en avoir autant ou plus ». — La flatterie est ici un peu forcée à l'égard de Marie de France, car, en 1387, la duchesse avait 43 ans et le dernier né de ses enfants (Yolande la Jeune) était venu au monde en 1382. Mais si on se rappelle le souci que le duc et sa royale épouse eurent, quelques années plus tard, d'assurer à leur fils, Édouard, la possession intégrale du Barrois, on jugera de l'écho qu'Urian dut rencontrer dans leur pensée, en demandant à partir avec Guion pour « conquerir terres et pays », afin d'épargner à ses parents le partage de leur seigneurie.

« Et dès maintenant, dit Urian, mon frère et moi quitons nostre part, excepté tant seulement vostre bonne grace, parmy l'aide que vous nous ferez presentement, se il vous plaist, pour nostre voyage, se Dieu plaist, accomplir ».

Ni l'aide ni la bonne grâce ne firent défaut à ces « enfans de grant vaillance de cueur ». Melusine fut « moult curieuse de apprester leur afaire et de les pourveoir tant du fait de la mer comme de la terre ». Elle fit arriver au port de La Rochelle, « grant et riche navire..... Et adoncques les vivres, l'artillerie, les harnois et les chevaux furens chargés ès vaisseaulx, et aprez montèrent les gens ès navires. La veissiés pannons, banières et estandars au vent, et sonner trompettes et instrumens, et les chevaux hanir et brandoier, que c'estoit moult grant beaulté à veoir ».

Un pareil déploiement de « pannons, banières et estandars » se reproduisit à Blois, en 1429, quand Yolande d'Aragon, la petite-fille de Robert de Bar et de Marie de France y « fist tant que tout fut prestz » pour permettre à Jeanne d'Arc d'aller faire lever le siège d'Orléans.

Les adieux de la fée de Lusignan à ses enfants forment le plus judicieux résumé qui soit d'économie politique et de morale.

Melusine commence par remettre un anneau à chacun de ses fils. « Enfans, leur dit-elle, voiez cy deux anneaulx que je vous donne, dont les pierres ont une mesme vertu ; et sachiés tant que

vous userez de leaulté, sans penser à mal ne à faire tricherie, et que vous les aiez sur vous, vous ne serez ja desconfis en nul fait d'armes, mais que vous aiez bonne querelle, ne sort ne enchantement d'art magique ou poisons de quelque manière ne vous pourront nuire ne grever, que si tost que vous les regarderez, qu'ilz n'aient perdu vertu et force... Ils lui mercièrent moult, les genoulx à terre ».

Cette aimable superstition des anneaux, si vivace encore de nos jours, nous la retrouverons, dans trente ans, chez Jeannette de Domremy : « Interroguée pour quoy c'estoit qu'elle regardoit voulentiers cel anel, quand elle aloit en fait de guerre », la sublime héroïne répond : « Que par plaisance et par l'onneur de son père et de sa mère » (1). Comme pour Urian et Guion, comme pour nos porteurs de bagues modernes, il entrait dans le charme traditionnel qu'elle prêtait à son fétiche plus de tendresse que de crédulité. N'importe, cela n'empêchera pas que, de sa piété filiale, les juges prévaricateurs de Rouen lui feront un crime de sorcellerie.

« Et aprez Melusine reprinst la parolle en disant ainsi : Mes enfans, je vous encharge que en tous les lieux là ou vous serez, que tous les jours vous oiez le service divin avant que vous facés aultre chose, et aussi en tous vos affaires que vous reclamez devotement l'aide de nostre createur, et le servez moult diligemment, et l'aimez et craignez comme vostre Dieu et vostre créateur; et honnourez tousjours de vostre povoir nostre mère saincte eglize, et la soustenez, et soiez ses vrais champions contre tous ses malvueillans. Aidez et conseillez les femmes vefves, nourrices, ou faictes nourrir les orphelins, et honnourez toutes dames; reconfortez toutes pucelles que on vouldroit desheriter desraisonnablement. Amez les gentilz hommes et leur tenez compaignie. Soiez humbles, doulx et courtoys, humains et humilians aux grans et aux petits; et, se vous voyez ung homme d'armes qui soit povre ou en petit estat de vesture, en mesure donnez-luy du vostre selon vostre aisement, et selon qu'il sera de value. Soiez larges aux bons; et quant vous donnerez quelque chose, ne le faictes pas attendre longuement; mais tous temps regardez quant, combien, ne pour quoy, et la personne le vault, ou se il est maistre de sa maistrise. Et se vous donnez pour plaisance, gardez bien que folle largesse ne vous sousprengne, affin que aprez on ne se puist moquer de vous; car ceulx qui auroient desservi que vous leur feissiés aulcun bien s'en tiendroient pour mal contens; et les estrangiers se moqueroient de vous en derrière. Et gardez que ne promettez chose qui ne puissés tenir;

(1) Jules Quicherat, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, tome I, p. 185.

et se promettez aulcune chose, ne faictes pas trop attendre cellui aprez la promesse, car longuement attendre esteint moult la vertu du don. Gardez-vous bien de convoitier la femme de nulluy de qui vous vueillez estre amez. Ne croiés ja conseil de garson, ne l'atraiez ja prez de vous se vous n'avez assaié ses meurs et conditions. Aussi ne croiez ja conseil d'avaricieux, ne tel homme ne mettez en office, car ilz pourroient plus faire de deshonneur qu'ilz ne pourroient faire de prouffit en leur vivant. Gardez bien que vous ne acroiez chose que ne puissiez bonnement paier, et, se necessité vous constraint à acroire, tantost que vous en aurez l'aisement faictes-en restitution. Et ainsi pourrez-vous estre sans dangier, et vivre honnourablement. Et se Dieu vous donne adventure que vous conquerez pays, gouvernez bien vos gens selon la nature et condition qu'ilz ont; et, se ilz sont rebelles, gardez bien que vous les surmontez sans riens laisser passer des droitz de vostre seigneurie, et que vous soiez sur vos gardes tousjours, tant que tousjours la puissance soit vostre; car se vous vous laissez sus marcher, il vous fauldroit gouverner à leur voulenté; mais toutesfois gardez bien, quoy qu'ilz soient durs ou de bonnes aises, que vous n'y eslevez point velles coustumes qui soient desraisonnables, et prenez sur eulx vostre droit seullement, sans les tailler contre raison; car se le peuple est povre le seigneur sera maudit, et se besoing luy survenoit de guerre ou d'aultre necessité, il ne se sauroit de quoy aidier, dont il pourroit venir et escheoir en grant dangier et servitude, et n'en seroit ja plaint des estrangiers ne des privez. Car sachiés que une toison d'une année est plus pourfitable que celle qui a esté tondue deux ou trois fois. Or, mes enfans, encores vous deffens-je que vous ne croiez ne n'aiez fiance en jongleur n'en flatteurs, ne d'aultre homme qui d'aultruy mesdit en derrière, ne ne croiez conseil d'omme exillié ne fuitif de son pays, où il puit toucher au desir de nuire à ceulx qui l'ont exillé, se il n'y a tresbonne raison, et vous aussi bonne cause de luy aidier : car ce vous pourroit moult empescher de venir au degré d'onneur. Et aussi sur toutes choses je vous deffens orgueil et vous commande à tenir justice, et de faire raison aussi bien au grant comme au petit, et ne desirez pas à venger tous vos tors faitz, mais prenez amende raisonnable, qui la vous offrira, de chose de quoi on doit prendre amende ou hommaige; ne desprisez ja vos anemis, tant soient petits, mais soiez tousjours en vostre garde à toutes heures, et gardez bien que, tant que vous aurez à estre conquerans, que entre vos compaignons ne vous maintenez comme sire, mais commun au petit et au grant, et devez parler et tenir à chascun compaignie

selon sa qualité, et puys à l'un et puys à l'aultre; car tout ce fait les cueurs des creatures famiablement attraire l'amour de ceulx à qui ilz sont humains, doulx, courtoys et humbles en seigneuries. Aiez cueur de fierté de lyon envers vos ennemis, et devez monstrer vostre puissance entre eulx et vostre seigneurie. Et se Dieu vous donne du bien, departez en à vos compaignons selon que chascun en sera digne. Et quant à la guerre, croiez le conseil des vaillans hommes qui ont hanté le mestier et l'usaige d'armes honnourablement. Et aussi je vous deffens que vous ne facés ja grant traicté à vos ennemis : car en long traicté gist aulcune foys grant deception et grant perte pour la puissante partie; car tous temps les sages reculent pour plus loingz saillir; et le sage, quand il voit qu'il n'a pas la puissance de resister à la force de ses ennemis, il pourchasse tous temps ung traictié pour disimuler tant qu'il se voie en puissance, et qu'il puisse nuire et grever ses ennemis; et adonc en peu d'eure ilz trouvent voie pour quoy les traictez sont nulz. Et pourtant vous chastie que ne portez ja vostre ennemy où le puissiés mettre en subjection par honneur, et lors se vous luy faictes courtoisie, il vous sera tourné à tresgrant honneur, et vous luy faictes mains par traicté, posé que se trouvast d'un costé et d'aultre sans deception, se pourroient les aulcuns dire ou penser que vous y eussez aulcune doubte; combien que je ne dis pas que on doibve refuser bon traicté, qui le peut avoir, mais qu'il soit si brief ou si long que ce soit à tousjours mais sans plus en faire de memoire aux vivans, et au prouffit et l'onneur de celluy qui y pense avoir le plus grant droit, et qui luy a selon la commune renommée » (1).

Tout était à citer dans cette harangue maternelle. Rien ne manque dans les instructions de Melusine de ce qui, au regard du duc et de la duchesse de Bar, constituait le devoir des princes. Ni l'adoration et l'amour de Dieu, ni la protection de l'Église; — ni la défense de la veuve et de l'orphelin, ni le respect de la femme de son ami; — ni la charité envers les pauvres, ni l'absence de vaine prodigalité à l'égard des courtisans; — ni la courtoisie, l'humilité même, ni le maintien de son droit et de son rang; — ni le bon choix des conseillers, ni la crainte des flatteurs et des médisants; — ni même les principes de la plus pure démocratie.

Quelques conseils sont empreints d'une délicatesse extrême : Ne desirez pas à venger tous vos tors faitz, mais prenez amende raisonnable, qui la vous offrira... Se promettez aulcune chose, ne faictes pas trop attendre celluy aprez la promesse... Je vous

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 124.

deffens orgueil et vous commande à tenir justice, et de faire raison aussi bien au grant comme au petit ».

Jehan d'Arras met ses élèves en garde contre le cosmopolitisme : « Ne croiez conseil d'omme exillié ne fuitif de son pays ».

Ses règles de gouvernement sont équitables et absolues. « Gouvernez bien vos gens selon la nature et condition qu'ilz ont; prenez sur eulx vostre droit seullement;... ne mettez omme avaricieux en office;... se vos gens sont rebelles, gardez bien que vous les surmontez; car se vous vous laisser sus marcher, il vous faudroit gouverner à leur voulenté ».

Sa politique extérieure est noble autant que ferme et prudente. « Aiez cueur de fierté de lyon envers vos ennemis;... ne desprisez ja vos anemis, tant soient petits, mais soiez tousjours en vostre garde à toutes heures;... ne tailliez point contre raison, car se besoing survenoit de guerre ou d'aultre necessité, il ne vous sauroit de quoy aidier ».

Les considérations finales de Melusine, sur les traités de paix, sont d'une diplomatie toute particulière et achevée. Nous verrons, dans notre seconde partie, avec quel bonheur le cardinal Louis de Bar s'en est inspiré, le 6 mai 1429.

Urian et Guion partent, sur leur flotte, avec « assez or et argent pour tenir leur estat et pour bien paier leurs gens jusques à quatre ans; et n'aiez doubte qu'ilz n'aient assez pain, biscuit, eau doulce, vignaigre, cher, poissons sallées et bons vins jusques à grant temps ». Si toujours « ils pensent de bien faire », Dieu les « gardera, conduira et ramenera à joye ».

Il est probable que toujours ils firent bien, et qu'ils tinrent « à leur pouvoir » tout ce que leur mère leur avait enjoint, car Dieu les garda et les conduisit « à joye ». S'il ne les ramena pas, il leur fit épouser les deux plus belles filles du monde, — deux filles de roi, — et il les fit rois eux-mêmes : deux chances qui, aux yeux de Robert de Bar et de Marie de France, étaient le comble de ce que de bons ducs régnants peuvent souhaiter pour leurs enfants.

CHAPITRE VII

L'école de guerre des princes de Bar au XIVe siècle.

Nous savons que la question de la guerre préoccupait avant tout l'instituteur des fils, — nous pouvons même dire des filles, — du duc et de la duchesse de Bar. « Quant à la guerre, leur fait-il dire par Melusine, croiez le conseil des vaillans hommes qui ont hanté le mestier et l'usaige d'armes honnourablement ». Mais Jehan d'Arras ne se borne pas à ce sage précepte. Tout son livre est un véritable cours d'art militaire.

Famagouste, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Famagouste est assiégée par les Sarrasins. Urian et Guion, avec l'aide du « maistre de Rodes » et après maintes prouesses, vont faire lever ce blocus. Le soudan sera tué par Urian, et les deux frères entreront, triomphants, dans la ville. Le roi de Chypre, délivré par eux, mourra de blessures reçues dans les combats, non sans avoir donné à Urian la main de sa fille Hermine et engagé ses barons à reconnaître pour roi son généreux sauveur. De son côté « Guyon espousera la pucelle Florie » et sera roi d'Arménie.

L'histoire n'est pas telle précisément.

On sait qu'à l'arrivée de la troisième croisade en Orient l'île était aux mains du prince grec Isaac Comnène et non pas des Musulmans (1191). Le roi d'Angleterre, Richard, voulant faire reposer sa flotte sur les côtes de Chypre, rencontra un tel accueil de la part de l'empereur Isaac qu'il se vit obligé de l'attaquer et de s'emparer de son État aussi bien que de sa personne. Quelques mois plus tard, il vendait, ou plutôt engageait, sa prise aux Templiers qui, eux-mêmes, la cédaient, en 1192, à Guy de Lusignan (1).

(1) Vendue aux Vénitiens, par Catherine Cornaro, en 1489, cette île merveil-

De ce marché, Jehan d'Arras a fait une conquête; et, sous sa plume, ce n'est plus Guy qui est le premier des Lusignan de Chypre, mais Amauri dont, par un nouvel anagramme, il a fait URIAN. De fait, Amauri a bien été le premier roi de Chypre, mais Guy a possédé l'île fameuse avant lui. Guy de Lusignan ne considéra jamais que comme une seigneurie la propriété qu'il avait achetée. Quoique privé du trône de la Palestine, il entendit mourir roi de Jérusalem, et non pas roi de Chypre.

Rarement heureux, le roi Guy a été apprécié très diversement. Si l'on en juge par la plupart des historiens, qui se sont faits l'écho du plus grand nombre des anciens chroniqueurs, il différait sensiblement du fils aîné de Melusine, si fier, « si appert », si digne et si capable de « conquester le monde ». On le donne généralement comme faible, dénué de discernement, malhabile et sans expérience(1). Il faut croire cependant qu'il n'était pas dépourvu de charme, de ce charme qui, dans *Melusine*, empêche Hermine de penser à autre chose qu'à Urian. C'est « par sa belle figure et par ses manières » qu'il plut à Baudouin IV et obtint de lui la main de sa sœur (1180). C'est en le dépeignant « comme un des plus biaux homes del monde » (2), que son frère, le connétable Amauri de Lusignan, décida Sybille à attendre sa venue, avant de choisir un époux. Benoît de Peterborough va jusqu'à prétendre que Guy aurait séduit la princesse avant le mariage (*cum illa dormivit*), et qu'il rendit ainsi obligatoire une union qui faisait de lui l'héritier de Jérusalem.

Jehan d'Arras n'avait pas à entrer dans ces scandales, vrais ou faux. Il fallait que Marie de France pût permettre la lecture de *Melusine* même à Yolande la jeune.

Amauri, que Jehan d'Arras a fondu avec Guy pour créer le personnage d'Urian, Amauri de Lusignan a laissé une plus heureuse réputation que son frère. On le donne pour un homme doué d'aptitudes supérieures, pour un esprit ferme et sage; il passe pour un roi accompli(3). Au surplus, la bravoure de Guy, lui-même, est incontestable et il prit à la conquête de Chypre par le roi d'An-

leuse qui, par sa situation, commande ensemble l'Asie et l'Afrique, est retombée, en 1570, sous la domination des Musulmans. Les Anglo-Normands sont rentrés en sa possession depuis quelques années et ils paraissent peu disposés à s'en dessaisir, de nouveau, volontairement.

(1) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 54.

(2) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, Documents, t. I, p. 22.

(3) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, p. 167.

gleterre une part qui a permis à Jehan d'Arras d'en attribuer tout le mérite aux Lusignan, sans aller tout à fait contre la vérité.

M. de Mas Latrie a établi à l'aide des mêmes sources que Jehan d'Arras le récit du débarquement de l'armée franque à Limassol, en 1191. De son histoire authentique rapprochons les pages correspondantes de *Melusine;* nous pourrons ainsi nous rendre compte du mode d'adaptation du littérateur attitré de Marie de France.

Les rois de France et d'Angleterre, unis dans une grande croisade qu'avaient déterminée les conquêtes de Saladin et la perte de Jérusalem, se rencontrèrent, au milieu de l'année 1190, dans le port de Messine, faisant route l'un et l'autre, avec leur armée, vers la Syrie. Les vents contraires persistant, les princes se résolurent à passer l'hiver en Sicile, où ils firent un long séjour. Philippe-Auguste ayant pris les devants, le roi Richard mit à la voile le 10 avril... Les mauvais temps ralentirent sa navigation; il gagna péniblement l'île de Rhodes et la côte d'Asie Mineure; à peine parvenu à la hauteur du golfe de Satalie, il fut assailli par une violente tempête qui dispersa ses vaisseaux. Trois d'entre eux, vinrent se briser sur les rochers de Chypre; les naufragés furent dépouillés et maltraités par une population

Quant Urian et Guion furent partis de la Rochelle, ilz errèrent par la mer moult grant temps, et passèrent par devant mainte ysle, et se refreschirent en plusieurs lieux. Et tant nagèrent qu'ilz virent venir par la mer pluiseurs vaisseaulx qui chassoient moult fort deux gallées, et adonc tantost le patron aux deux frères dist ce; et ilz lui respondirent et demandèrent QUELLE CHOSE ESTOIT BONNE A FAIRE. Par foy, dist le patron, il est bon de envoier une gallée assçavoir moult quelles gens ce sont, et ce pendant nous ferons armer nos gens sur toutes adventures... Et adoncques la gallée se part, et vint à l'encontre des aultres deux en escriant : Qui estes-vous là? Et ilz respondirent : Nous sommes deux gallées de Rodes, qui avons esté trouvez des Sarrazins qui cy nous chassent, et nous voyons bien que vous estes cristiens... Qui pourroit ruer jus ces gens du souldan de Damas, qui s'en vont au siège de Famagosse, auroit fait grant secours au roy de Chippres, et grant dommaige du souldan. Adonc quant ceulx de la gallée l'oyrent, ilz se retournèrent tout court, et le vont noncer aux frères et à leurs gens. Et lors vint monter sur les chasteaulx des mas, gens, lances et dardes ès poingz, et paveizier nefz et gallées, et habiler et monter canons et arbalestriers, sonner trompettes, et courir sus les Sarrazins, et partir ses gallées à force de rames. Par foy, C'ESTOIT GRANT BEAULTÉ A VEOIR... Finablement les payens furent desconfits et tous mors ou prins; et gaignèrent *nos gens* (1) grant avoir, que les deux frères don-

(1) Nous retrouverons fréquemment, dans les citations qui vont suivre, *nos* gens au lieu de *leurs* gens ou de *ses* gens. C'est la preuve que l'auteur s'est iden-

hostile, quoique chrétienne. Le roi d'Angleterre se hâta de gagner les côtes méridionales de l'île, afin de rallier sa flotte.

Isaac Comnène, apprenant ces nouvelles, accourut à Limassol et fit diriger des forces sur ce point, afin de repousser les Latins. Il fit couvrir le rivage de Limassol de corps de vaisseaux hors de service, de grosses pierres et de meubles divers, employant jusqu'à des portes de maison... Le roi fit descendre une partie de son armée sur la plage de Limassol. Il ordonna à ses troupes de s'avancer lentement vers la ville, pendant qu'il les suivait lui-même, avec la flotte, en côtoyant le rivage.

Instruit des préparatifs de défense d'Isaac sur le bord de la mer, Richard s'attendait à une assez vive résistance. Quel ne fut pas son étonnement lorsque des Latins, à qui Comnène avait permis le séjour de Limassol, vinrent le trouver à bord de sa galère et lui annoncèrent qu'Isaac, effrayé de son débarquement, s'était

nèrent tout aux compaignons et à ceulx des deux gallées de Rodes, et s'en vindrent refreschier en l'isle de Rodes... Lors fist le maistre plus grant feste qu'il n'avoit fait par avant, et leur dist qu'il manderoit de ses frères, et qu'il s'en iroist avecques eulx secourir le roi de Chippre; et les frères l'en mercièrent moult humblement.

Et vont tant vaugant par la mer qu'ilz approchèrent de l'isle de Coles, et vont appercevoir grant fumière...

Adoncques ils envoyèrent ung rampin assavoir se il y a gens..... et le rampin s'en va senglant à effort de nager, tant qu'ilz vindrent à l'isle; et y descendirent pluiseurs, et y trouvèrent grant foison de feus et de logis, dont à l'expérience qu'ilz virent, il leur sambla qu'il y povoit bien avoir logé quelque xxx mille hommes d'armes, et que ilz povaient avoir là séjourné par quatre ou cincq jours; car ilz trouvèrent au dehors des logis grant foison de cornes de bestes mortes...

Par foy, dist le maistre, je croy que ce sont Sarrazins qui s'en vont au Souldan vers le siège...

Et à tant en laissèrent le parler, et s'en vont tout senglans par mer tant qu'ilz visrent un abbaie sur la mer, qui estoit sur une montagne, et y aouroit-on monseigneur saint Andrieu. Et dist-on que là est la potence où Dimas le bon larron fut mis en la croix quant notre seigneur fut mis en la croix pour nostre redemption...

Sire, dist le maistre, il seroit bon à entrer en ce petit port, tant que vous et moy eussions envoyé à Lymasson pour en sçavoir des nouvelles... Lors arrivèrent et entrèrent au port, et mandèrent au port et à l'abbaye que ilz ne se doubtassent pas, car ils estoient leurs amis, et le maistre de Rodes estoit avec; et quant ceulx ouyrent les nouvelles, ilz avallèrent du cap monseigneur saint Andrieu, et envoièrent à Lymasson ung de leurs frères anoncier la

tifié, lui et ses lecteurs, avec les personnages de son roman. C'est surtout l'indice que le fond de ses récits est emprunté aux historiens de la troisième croisade et notamment aux chroniqueurs anglais.

enfui vers les montagnes, abandonnant la ville où restaient seulement un peuple inoffensif et des marchands désireux d'être placés sous sa sauvegarde. Le roi envoya deux chevaliers assurer les Grecs de sa protection.

Il vint en même temps à terre, fit camper l'armée dans les vergers de Limassol, sans entrer dans la ville et publia un ordre sévère, menaçant d'un châtiment immédiat tout soldat qui violerait le domicile d'un homme du pays, ou qui ne respecterait pas ses propriétés et sa personne... (de Mas Latrie, ***Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de Lusignan***, t. I, p. 2 et suiv.).

venue du secours qui venoit pour secourir le roy en son pays.

Adoncques quant ung capitaine du lieu, qui estoit chevalier, ouyt la nouvelle, en peu d'eure il vint à *nos gens*, et demanda le seigneur de ceste armée, et celluy à qui il le demanda le mena là où Urian, Guion son frère, le maistre de Rodes et pluiseurs d'aultres barons estoient en ung riche pavilon, qu'ilz avoient fait tendre sur la rue du port, et lui monstra Urian qui se seoit sur une couche avec Guyon (1), son frère et le maistre de Rodes... Urian le receut moult doulcement. Sire, dist le chevalier, vous soiez le tresbien venu en ce pays;... c'est raison que on vous œuvre partout là où vous vouldrez par le royaulme de Chippre, et quant est de Lymasson, elle vous sera appareillée et ouverte quant il vous plaira, et aussi le port ouvert pour mettre vos vaisseaulx à saulveté... Il est bon que vous facés traire hors de vos chevaux tant que il vous plaira, et prenez de vos gens, si nous en irons par terre... Et fist Urian armer jusques en nombre de iiij. cens gentilz hommes des plus haultz barons, chevaliers et escuiers, et luy-mesmes et son frère s'armèrent et montèrent à chevau, et allèrent, bannière desploié, brodée d'argent et d'asur à l'ombre d'un glyon de gueule, en moult belle ordonnance... en la ville, et furent moult bien logez... Le maistre de Rodes et les aultres se esquippèrent en la mer, et s'en allèrent vers le port... Et se logèrent Urian et sa route aux champs au hors de la ville en tentes et pavillons; et ceulx qui n'en avoient aulcuns se logèrent et firent leurs logis aux mieulx qu'ilz peurent; et FUT MOULT GRANT BEAULTÉ A VEOIR L'OST QUANT IL FUT LOGÉ. Les plus haultz barons se logèrent en la ville, et la navire fut traite, et firent bouter aux clos; et ilz commirent bonnes gens et bons arbalestriers pour la deffendre et garder le clos se Sarrazins y venissent pour mal faire (Jehan d'Arras, *Melusine*, édition Brunet, p. 128 et suiv.).

(1) Bien des coquilles, des fautes de copie plutôt, se trouvent dans l'édition de M. Ch. Brunet, qui, d'ailleurs, a entendu reproduire fidèlement celle de 1478. Généralement nous n'avons pas corrigé ces erreurs. Cependant, ici, nous avons cru

Ce parallèle, qu'il est inutile de pousser plus loin, donne une idée très nette de la manière de « traicter » de Jehan d'Arras. L'auteur de *Melusine* conserve au fait historique toute sa structure, sa charpente réelle, et il en omet peu de circonstances; mais il prend la liberté de renverser l'ordre et l'application des détails, voire d'arranger ces derniers et de les parer ; — il recourt aux substitutions de personnes et il ne craint point l'anachronisme.

C'est seulement en 1310 que les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'établirent à Rhodes : cela n'empêche pas notre auteur de faire intervenir le « grant maistre de Rodes », à l'arrivée des Lusignan en Chypre (1191). A l'époque où il composait, un Bauffremont était sénéchal de Rhodes, et, par leurs charges, par les services rendus, les de Bauffremont tenaient d'assez près à leurs suzerains pour avoir droit à une allusion quelconque dans un ouvrage écrit spécialement pour le duc et pour la duchesse de Bar.

D'ailleurs Jehan d'Arras avait, — nous le verrons plus loin, — des raisons personnelles de donner un rôle considérable aux Hospitaliers dans son roman.

Henry de Bar rencontra, sans doute, Pierre de Bauffremont à Rhodes, en revenant de captivité. Dans tous les cas, il le gratifia d'une somme de 300 francs, dans son testament daté du premier octobre 1397. Tous deux purent s'entretenir ensemble de *Melusine*, pendant le temps qu'Henri de Bar séjourna chez les Frères de Rhodes, en attendant les galères vénitiennes qui devaient le ramener en Occident. Nous avons vu Servais faire comme un reproche à l'héritier du Barrois de s'être attardé en route, « pour voir les singularités des îles ». Il se fût moins étonné de cette école buissonnière, s'il eût su que le fils de Robert de Bar et de Marie de France retrouvait dans ces îles le théâtre de scènes écrites principalement à son intention.

C'est à tort que Wassebourg fait mourir Henri de Bar en Chypre, mais on peut être certain que le malheureux prisonnier de Nicopolis ne manqua pas d'y visiter les champs de bataille de Jehan d'Arras. Mas Latrie a trouvé la preuve du passage des « princes et magnats de France » à Chypre dans un libelle notarié conservé aux Archives nationales (1).

D'Isaac Comnène, Jehan d'Arras fait le soudan de Damas.

devoir rétablir ce qui nous paraît être le véritable texte, car, avec *luy* au lieu de *Guyon*, la phrase n'est pas compréhensib

(1) Sect. dom. Bourbonnais, Registre P. 1364, n° 1368. Cf. *H. de Chypre*, Doc., t. I, p. 443.

La vérité est que Saladin a été, dans le royaume de Jérusalem, avant 1191, l'adversaire et le vainqueur de Guy de Lusignan, et qu'effectivement la troisième croisade a été menée et s'est achevée contre lui; mais ni Richard Cœur de Lion, ni les Lusignan n'ont jamais eu à lutter en Chypre avec ce sultan. N'importe, Jehan d'Arras aime à simplifier; un seul personnage lui suffit pour l'opposer à son héros : il supprime l'empereur de Chypre, complication inutile, comme il a supprimé le roi d'Angleterre, auquel il ne tenait pas à faire les honneurs de son livre.

Au surplus Isaac Comnène était bien un peu sarrasin. D'après le *Continuateur de Guillaume de Tyr*, Mas Latrie rapporte qu'il communiquait à Saladin tous les renseignements sur les armements des Latins, qu'il s'opposait à ce que les Francs de Syrie continuassent à tirer leurs approvisionnements de Chypre, comme ils l'avaient toujours fait, et qu'enfin il ne permettait pas aux navires des croisés d'aborder son île(1). Une chronique arabe, celle d'Abou-Schamé intitulée *les Deux jardins,* rapporte que Saladin avait soin d'entretenir des troubles dans Chypre, pour y retenir le roi Richard (2).

Par contre, c'est parfaitement Guy de Lusignan qui s'est emparé de Famagouste : « Et lors arriva à Limaçon li rois Guis qui ot esté roi de Jérusalem » (3). Suivant Vinisauf, il semble qu'il avait déjà la connaissance du pays (4). Richard lui remet la flotte, avec une partie de ses forces, pour suivre les côtes, et se charge lui-même de conduire la principale armée qui reste à terre. Les deux rois, après s'être réunis à Larnaca, se séparent, en échangeant leurs commandements. Guy de Lusignan, à la tête d'un corps détaché, s'avance vers l'Est et se dirige sur Famagouste... Les chroniques établissent qu'il occupa ce port presque sans coup férir (5).

Chez Jehan d'Arras les choses ne se passent pas aussi facilement. Avec l'attaque de Famagouste, en 1190, il combine la marche de Guy de Lusignan sur Tibériade, qui lui est antérieure (1187), et la fin du siège de Ptolémaïs à laquelle ont pris part les rois Richard et Guy. Il va pouvoir ainsi offrir à ses élèves un plan de campagne complet, de belles batailles et un siège en règle.

(1) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre,* t. I, p. 4.
(2) Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. IV, p. 305.
(3) Mas Latrie, *loco citato.* Documents et mémoires, t. I, p. 6.
(4) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre,* t. I, p. 12.
(5) Cf. De Mas Latrie, *loco citato,* t. I, p. 9.

Il aura toutes les occasions voulues pour leur montrer la « grant beaulté » des spectacles de la guerre et « quelle chose est bonne à faire » en toute occurrence.

Déjà il s'est emparé du combat naval livré par Richard Cœur-de-Lion après sa conquête de Chypre seulement, pour le placer sur la route d'Urian et de Guion se rendant en Terre-Sainte, soit au début de leur guerre. Probablement, il avait hâte de donner cette description; car, au XIVe siècle, la peinture d'une action maritime était chose pour ainsi dire inédite, et Michaud (*Bibliothèque des Croisades,* t. II, p. 675) déclare n'en avoir point relevé d'autres, dans toutes nos vieilles chroniques, à l'exception du court récit de la rencontre, devant Jaffa, en 1123, des Vénitiens et des infidèles.

Les *Grandes chroniques de France* n'ont pas manqué de consigner le combat de 1191, et de mentionner « la nef que encontra le roy Richart... En la navie estoient merveilleuses fiole de voirre plaine de feu gréjois, etc. ».

Nous avons reproduit ci-dessus le commencement de cette bataille : sa fin renferme la manière de former un brûlot. « Quant les Sarrazins apperceurent si grant navire venir sur eulx... se mirent en arroy en reculant; mais *nos gallées* les vont environner tout entour, et commencèrent à faire jetter leurs canons moult horriblement d'ung costé et d'aultre. Et quant les Sarrazins virent que ilz ne pourroient fouyr, si prindrent ung vaisseau qu'ilz avoient prins sur ceulx de Rodes et avoient jetté les gens qui dedens estoient en la mer, et l'emplirent de buche, de huille et gresse, avecq souffre; et quant ils virent *nos gens* approuchier, ils boutèrent le feu dedens; et quand le feu fut bien allumé, ilz l'esquippèrent vers *nos gens* crestiens. Mais ilz s'en donnèrent bien garde, et s'en sceurent bien garder, car ilz les vindrent assaillir de l'aultre costé, et maugré eulx ilz entrèrent entre eulx. Et là commença le tret des arbalestriers et des canons; mais la grant flotte de *nos gens* vint sur eulx, et par force d'ondes, la nef qui ardoit se bouta en eulx, et ne sceurent si bien garder qu'elle ne leur embrasast trois de leurs nefz, et furent tous ceulx qui estoient dedens noiez et peris, et ce qui estoit dedens enfondré en la mer; et finablement les payens furent desconfis et tous mors ou prins » (*Melusine,* p. 129).

Les chroniques rapportent qu'avant d'attaquer Saladin, en 1187, Guy de Lusignan vida toutes les forteresses de son royaume pour en réunir les troupes à son armée de Sephouri : Urian fait « saillir de toutes les garnisons de Chippre, les fors gardez, gens de quoy

on puisse estre seur et y attendre », pour les joindre à ses propres forces (1).

« Adonc, pour aller visiter Saladin, a fait Urian crier à la trompette que chascun apprestast son harnois et s'en partist au tiers son de la trompette en bonne ordonnance, chascun dessoubz sa banière, et qu'ilz suivissent la bataille de l'avant-garde, et ilz si firent. Là peussiez ouyr grant martellis à reclaver petites plates gantelles, harnois de jambes, aserrer lances, et chevaux tourner, costes d'acier et jasserans, et abillier et mettre à point toutes choses nécessaires. Et sachiés, continue le docte précepteur, qu'en celle nuyt commanda Urian moult fort à faire le guet à ung vaillant chevalier de son ost, à cinq cens hommes d'armes et cinq cens arbalestriers » (2).

Le guet, le « noble guet » et les grand'gardes, Jehan d'Arras ne cesse de les recommander aux chefs de guerre, présents ou futurs, auxquels il s'adresse.

« Urian fist sonner sa trompette à l'aulbe du jour, et se leva; et puys fist tromper pour trousser et mettre les selles; et puys oyrent les deux frères leur messe, et samblablement firent les autres princes et barons. Et aprez la messe fist crier Urian que qui vouldroit boire une fois qu'il beut, et que on donnast de l'avoine aux chevaux, et que en l'aultre coup de la trompette chascun se mist en ordonnance qui seroit de l'avant-garde; ce fait, ilz deslogèrent... Et tantost la trompette sonna, et chascun se mist en chemin, et là veoit-on moult belle compaignie... Lors Urian se loga sur une petite ripvière, et lendemain au matin ilz se deslogèrent et cheminèrent tant qu'ilz vindrent, ung peu avant midi, en une belle prarie sur une grosse ripvière, et y avoit foison d'arbres... » (3).

Raoul Coggeshale rapporte que l'armée de Guy de Lusignan sortit du camp de Sephouri dans la matinée du 3 juillet 1187 (4). Michaud, dans son *Histoire des Croisades* (5), constate la présence d'une fontaine au sud-est de Sephouri, qui, dit-il, murmure dans un lit pierreux. « Kléber, ajoute Michaud, avant d'aller rejoindre Junot dans la plaine de Louby, campa auprès de cette fontaine », comme y avaient campé, six siècles auparavant, les guerriers de la croix; comme Jehan d'Arras y fait camper Urian.

(1) *Melusine*, p. 142.
(2) *Melusine*, p. 137.
(3) *Melusine*, p. 141 à 144.
(4) *De expugnatione Terræ Sanctæ per Saladinum*. Amplissima collectio, t. V, col. 555.
(5) T. II, p. 319.

Malheureusement, en marchant de Sephouri sur Tibériade, l'armée du roi Guy ne rencontra ni une « belle prarie », ni une « grosse ripvière », ni « foison d'arbres », mais, au delà du cazal ou village de Marescalcia, des défilés étroits et des lieux couverts de rochers, où elle souffrit horriblement de la chaleur et de la soif. Jehan d'Arras a pris la contre-partie, en établissant Urian sur un point où hommes et chevaux pouvaient boire à volonté (1). Il est à remarquer d'ailleurs que, dans tout son livre, il ne se présente pas un seul camp que ses capitaines n'aient eu le soin de poser sur une rivière grande ou petite.

Dans la « belle prarie » où arrive Urian, « y avoit aussi, comme à ung demy quart de lieue, ung grant pont où il convenoit passer, et de là n'avait que sept lieues jusques à Famagosse; et là fist Urian logier ses gens... Là demourèrent celle nuyt et le lendemain jusques à heure de tierce ».

La bataille qui suit commence par une escarmouche. « Aulcuns chevaliers et escuiers » de la « route » d'Urian étant allés « esbattre vers le pont », y trouvèrent quinze hommes d'armes du roi de Chypre, qui « là estoient descendus et avoient des lances aux poingz et les bassines mis en la guise qu'ilz s'armoient en la contrée. D'aultre part il veoient sourdre environ quatre cens hommes d'armes (des Sarrasins) qui moult fort se mettoient en peine de passer oultre pour grever ceulx de dessà; ... et étaient suivis de bien six mille payens qui venoient de fourrager sur le pays ». Les Cypriotes conviennent « d'actendre tant comme ilz pourront résister », tandis que les chevaliers d'Urian retourneront à leur ost, pour chercher du renfort. Lors ceux-ci « encontrèrent vingt arbalestriers et leur disdrent que tantost se trouveront là, et allez aidier à garder le pont où il y avoit quinze hommes d'armes encontre les payens. Et quant ceulx l'entendirent, ilz s'en allèrent hastivement vers le pont, et à l'approchier ilz virent qu'il avoit sur le pont trois cristiens qui jà estoient abattus de coups de lances. Avant, dist l'ung, nous demourons trop : ne voiez-vous pas comment ces matins oppressent vaillamment ces vaillans cristiens. Et adoncques ilz tendirent bonnes arbalestres et misrent viretons en coche, et laissèrent tous aller à une foys, et en ruèrent tous mors en ceste première fois dessus le pont jusques à vingt et deux. Quant les Sarrazins virent ce, ilz furent moult esbahis, et s'en allèrent ung peu reculant jus du pont. Adoncques les cristiens allèrent redresser leurs compai-

(1) « Cele nuit furent li Crestien a moult grant mesaaise, que il n'i ot home, ne cheval qui beust ». (*L'estoire de Eracles empereur*, livre XXIII, ch. XLI).

gnons qui avoient esté abattus sur le pont, et adoncques firent grant joye et reprindrent bon cueur. Lors les arbalestriers commencèrent à tirer si tresfort que il n'y eut si hardi Sarrazin qui osast mettre son piet sur le pont; mais firent venir leurs archiers, et là commença l'escarmouche moult fort à refforcer » (1).

Avec ces « gens de piet » et leur feu ... nous voulons dire leur tir de peloton si bien réglé, Henri, Philippe et Charles de Bar voyaient apparaître la future reine des batailles. Ces hommes d'armes qu'il faut « redresser » sur le pont, — comme on ferait aujourd'hui de mannequins tombés, dans leurs armures, sur le parquet d'un musée, — ces chevaliers ou ces écuyers, rendus immobiles et impuissants par leur chute, donnaient aux jeunes princes l'explication de Crécy et de Poitiers, les désastres du xive siècle.

Déjà au temps des croisades, « les gens de pied devaient défendre les chevaliers contre les archers ennemis ». Mais cette « règle de salut » ne fut point suivie à la bataille de Tibériade, relate Raoul Coggeshale. Le roi Guy, les évêques et les principaux chefs envoyèrent dire aux fantassins de venir. « Nous ne pouvons aller, répondirent-ils, parce que nous sommes accablés par la soif et que nous n'avons plus la force de combattre » (2). On sait que la défaite de Guy de Lusignan fut terrible et qu'il fut fait prisonnier avec son frère Amaury et avec le marquis de Montferrat; tous les Templiers et Hospitaliers furent tués ou pris.

Jehan d'Arras, contrairement à la réalité des faits, donne la victoire aux Lusignan. Mieux eût valu aux Sarrasins, dit-il, « qu'ilz se fussent trais arière, car les chevaliers vindrent en l'ost et recommencèrent la nouvelle. Adoncques Urian s'arma moult appertement, et aussi fist armer hastivement jusques au nombre de mille hommes d'armes et cent arbalestriers et ordonna autres mille hommes d'armes et cent arbalestriers pour le suyvre, se besoing en avoit, que ilz fussent prez de les secourir, et pour les mener et conduire ordonnà ung baron poetevin, et commanda que tout l'ost fut armé en bataille, et les laissa en garde à Guion son frère et au maistre de Rodes (3). Et adoncques fist-il tantost partir avant l'estendard (4) en chevauchant en bataille moult ordonnement, et fut

(1) *Melusine*, p. 144.

(2) « Non venimus, quoniam siti extincti sumus ». Radulphus Coggeshale, *loco citato*, col. 557. Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, p. 323. Édition 1838.

(3) « Postremo Templarii causa exercitum custodiendi ». Radulphus Coggeshale, *loco citato*, col. 555.

(4) L'étendard ou *standard* était, suivant Michaud, qui en parle d'après Vinisauf, une longue poutre, semblable à un mât de vaisseau, placée sur quatre roues

Urian devant, le baston au poing [1], et les tint ensamble si bien unis et si tresbien serrez que l'ung ne passoit point l'aultre plain poulce [2]; mais avant que ilz fussent au pont, furent arrivez sept mille Sarrazins qui moult fort oppressoient nos gens, et les avoient jà reboutez presque jus du pont; atant vint Urian, qui met piet à terre et la lance au poing, et aussi firent ses gens moult vistement, et fait desploier sa banière, et furent les arbalestriers d'ung coste et d'aultre du pont, et commencèrent moult fort à oppresser Sarrazins et les firent reculer. Et adoncques Urian crie Lusignen a haulte voix et monta sur le pont, — (tel Bonaparte à Arcole), — sa banière devant et ses gens aprez, moult asprement, et les Sarrazins d'aultre part, et alla commencer fort à bouter des lances. Urian ferist ung Sarrazin parmy le pis, de la lance, tellement qu'il lui perça le foye et le poumon. Là veissiés fier toullis; mais en la fin Sarrazins perdirent le pont, et en cheurent pluiseurs en la ripvière; lors passèrent cristiens le pont isnellement, et à tant commença la bataille fière; et en y eut de mors et de navrez, et reculèrent Sarrazins et perdirent place grandement. Urian fist passer le pont aux chevaux, car il perceut bien que Sarrazins se retraient et montent; à tant vint l'arière garde qui moult asprement passa le pont. Et quant Sarrazins apperceurent, ilz commencèrent tous communement qui peut à monter à chevau, et s'en tournèrent fuyans vers leurs gens, qui emmenoient leurs proyes de beufz, de vaches, de moutons, de porcs, et aultres troussages. Adoncques Urian monta à chevau et fist monter ses gens, et commanda à l'arrière garde qui passoit le pont qu'ilz le suivissent en belle bataille, et ilz si firent. Et adoncques Urian et eulx suyvirent les payens à desroy qui s'en alloient grant erre, et tous ceulx qui estoient atains estoient mis à mort; et dura l'occision bien prez de cincq heures. Et adoncques rataignèrent les Sarrazins leurs gens, et leur firent laisser et guerpir toute leur proye, et vindrent sur une montaigne haulte vers Famagosse. »

De sa baguette de romancier, Jehan d'Arras transporte ici, en

solides et mise à l'abri des coups de hache et du feu par une armature de fer. Tout en haut du standard était attaché le drapeau du roi. Sa garde était confiée à une troupe d'élite. On portait au pied du standard les blessés pour les panser et quelquefois les morts qu'on ne voulait pas abandonner sur le champ de bataille. Tout en haut, flottait la bannière du roi (*Bibliothèque des croisades*, t. II, p. 694).

(1) « Acies autem sanctæ crucis et acies regis simul subsequentur ». Coggeshale, col. 555.

(2) Parlant de bataillons marchant en rangs bien serrés, Vinisauf dit qu'un fruit jeté au milieu d'eux n'aurait pu tomber sans toucher un homme ou un cheval (Michaud, *Histoire des Croisades*, t. I, p. 465). Dans ses termes, Jehan d'Arras se montre plus instructeur.

Chypre, devant Famagouste, la montagne d'Hitin ou des Béatitudes, voisine de Tibériade.

« Là se misrent les Sarrazins en ordonnance; et à tant vint Urian et ses gens, les lances es poingz baissez; là eut à assembler maint homme mort et navré d'ung costé et d'aultre; et se tindrent moult fort les Sarrazins, car ilz furent grant gens; et Urian les assailloit moult aspremeut et faisoit tant d'armes que chascun s'en esbahissoit. Lors vint l'arrière-garde où il y eut mille hommes et cent arbalestriers, et perdirent Sarrazins place et tournèrent en fuyte; et en y eut bien quatre mille mors sur la place, sans ceulx qui furent mors au pont; et dura la chasse jusque prez de l'ost des Sarrazins (1). »

Quand le soudan « eut oy ce », peu s'en fallut qu'il ne s'écriât : « oh, les braves gens! » En tout cas, « il s'esmerveilla moult qui povoit avoir amené celles gens qui tant luy avoient porté de dommaige » (2).

« Et diray de Urian, qui retourna au pont, et trouva son ost logé par dessà le pont... Quatre à cinq mille hommes d'armes et deux mille cincq cens brigandiniers, que arbalestriers que aultres, des garnisons et fortresses de Chippre », lui ont été amenés, et « y avoit moult de gens de piet, et furent tous logez en la prarie de la rippvière, où Urian trouva son pavillon levé, et les aultres qui avoient esté à la poursuite des Sarrazins ; si se logèrent et aisèrent le mieulx qu'ilz peurent celle nuyt, et firent bon guet (3). »

Ici Jehan d'Arras place une « sortie ». Le siège de Ptolémaïs lui offrait un grand choix en ce genre d'opérations militaires; mais c'est une sortie d'un modèle général qu'il a entendu servir aux guerriers de la famille de Marie de France et du duc de Berry.

« L'istoire nous dist et racompte que le lendemain au point du jour eut le roy de Chippre ses gens tous prestz, et saillist de la cité à bien mille hommes d'armes et bien mille que brigandiniers, que arbalestriers, qui l'attendoient en embuche aux deux costez de la barrière pour le recueillier se il estoit trop pressé des Sarrazins. Adonc le roy se ferist en l'ost, et y porta moult grand dommaige pour les Sarrazins; car il avoit commandé moult expressement, sur paine de la hart, que nul ne prist prisonnier, mais qu'ilz missent tout à mort, et ce fist-il pour ce qu'ilz n'amassent la despoulle

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 145.
(2) *Melusine*, p. 147.
(3) *Melusine*, p. 147 et 149.

et la proie pour avarice, et en la fin qu'il les puet tenir ensamble pour retraire sans perte [1]. Et adoncques commença l'ost à esmouvoir, et venoient qui mieulx Sarrazins à la meslée. Et quant le roy apperceut qu'ilz venoient à effort, si remet ses gens ensamble, et les fit retraire le petit pas, et se met derrière, l'espée au poing; et quant il veoit ung chevalier approchier, il retournoit et le faisoit reculer entre les Sarrazins, et quant il actaindoit, il le chastioit tellement qu'il n'avoit plus talent de le suyvir. Et si porta le roy si vaillamment que chascun disoit qu'il estoit moult vaillant et preux de la main, et n'y avoit si hardi Sarrazin qui ung coup l'osast actendre [2]. Lors vint le souldan avecq grant route de Sarrazins, armé, sur ung grand destrier, qui tenoit ung dart envenimé; et adoncques quant il vit le roy qui ainsi mal menoit ses gens, il luy jetta le dart par grant ire, et le ferist au senestre costé tellement qu'il le perça de part en part, et le jasseran qu'il avoit vestu ne le peut oncques garantir; et assez tost aprez le roy sentist moult grant angoisse, et traist le dart hors de son costé, et le cuida rejetter au souldan; mais il tourna le destrier si appertement que le dart passa oultre, et ferist ung Sarrazin parmy le corps tellement qu'il le rua tout mort par terre, *à ce qu'il n'estoit pas bien armé*. Et avant que le souldan, qui s'estoit trop avancé, se peut retourner, le roy le ferist de l'espée tellement sur la teste qu'il l'abbatist tout étendu sur la terre. Lors vindrent les payens si tresfort qu'il convint par leur moyen reculer le roy entre ses gens, et fut le souldan redressé et remonté tantost sur ung grant destrier. Et adonc fut grant la presse, et les payens furent fors, et tant qu'ilz reboutèrent le roy et ses gens dedens leur barrière. Lors commencèrent les Chippriens qui gardoient le pas à traire et à lancer les flèches et les viretons de grant manière... et tant firent que les mauvais mescreans Sarrazins ne peurent riens conquester que ilz ne perdissent plus assez ». Le roi de Chypre put « remettre ses gens dedens la ville » et y rentrer lui-même (*Melusine*, p. 149).

(1) Jehan d'Arras n'avait que trop raison de défendre le pillage. Devant Ptolémaïs, le quatrième jour d'octobre 1189, la cavalerie des chrétiens, faisant ouvrir les lignes de l'infanterie, avait fait irruption dans le camp des Sarrasins. Le vaillant comte de Bar, Henri Ier, avait pénétré jusque dans la tente de Saladin. La victoire était assurée. Mais les croisés se mirent à piller. Le désordre devint plus grand chez eux que chez l'ennemi. Les Sarrasins, revenus à la charge, en firent un massacre effroyable.

(2) Ici Jehan d'Arras s'inspire de la bataille d'Arsur. « Au milieu de la foule confuse des combattans, on remarquait le roi d'Angleterre, qui abattait, qui renversait les Sarrasins, semblable au moissonneur qui fait tomber les épis sous sa

Hélas! Que ne prit-on à Compiègne, le 24 mai 1430, pour couvrir la retraite de Jeanne d'Arc, les précautions si sagement prescrites par le savant maître d'Henri de Bar et de ses frères et sœurs?

Ce n'est pas que la sortie de Famagouste ait été moins fatale au roi de Chypre que celle de Compiègne à notre héroïne barroise. Le malheureux roi y est frappé à mort, ce qui était nécessaire à Jehan d'Arras pour rendre son trône vacant et pour y faire monter Urian. Le soudan apprend cette circonstance et que « la cité en est moult troublée. Adonc il a cause de faire assaillir la ville »; et Jehan d'Arras se trouve naturellement amené à dépeindre un assaut.

« Et lors fist le souldan sonner les trompettes quant le soleil fut levé, et fist ordonner ses batailles et ses arbalestriers et pavilliers, et vindrent aux fossez et aux barrières. Là commença adonc la peleterie; arbalestriers tiroient moult vistement par dehors et par dedens; là eut maint Sarrazin mort, car ceulx dedens tiroient de gros canons et d'espringalles. Adoncques vint le souldan, qui s'escria à haulte voix : Avant, seigneurs chevaliers, or mettons paine de prendre ceste cité avant que le secours leur vienne. Par Mahon (Mahomet), celluy qui pourra dedens entrer le premier, je lui donneray son pesant d'argent en tel estat qu'il y entrera; qui lors les eut veu assaillir aux fossez portans pics, hoiaulz, pieulx de navire et aultres instrumens, et eulx efforcer à toute puissance d'entrer et assaillir, c'estoit grant merveille à veoir; mais ceulx qui estoient dessus les murs leur jettoient pierres, pieux agus, huilles chaudes, plong fondu, poinsons plains de chaulz vive, tonneaux plains destouppes engressées et ensouffrées tous ardens, tellement que, malgré eulx, il leur fallut laisser la place et remonter d'aultre part; et y demoura maint Sarrazin ars et affollé et grant foison de blessez. Et adonc le souldan fist renforcer l'aussault de nouvelles gens; mais ceulx de dedens se deffendoient moult vaillamment comme preux et hardis, et aussi ilz avoient leurs cœurs plus vigoureux, pour la fiance qu'ilz avoient du secours qui leur estoit bien prez » (1).

Dans les relations du siège de Ptolémaïs, Jehan d'Arras a trouvé bien des assauts, dont deux particulièrement importants auxquels prirent part tous les croisés. Celui qu'il décrit ne semble

faulx ». Vinisauf, *Itinerarium regis Anglorum Richardi et aliorum in terram Hierosolymorum ann. 1180* (Cf. Michaud, *Bibliothèque des croisades*, t. II, p. 698).

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 156.

se rapporter à aucune action particulière. C'est, comme la « sortie » qui précède, le type d'un assaut, un assaut dont l'entourage du duc, dont le duc lui-même devait donner le développement technique aux futurs chefs de guerre qu'étaient déjà ou qu'allaient devenir ses fils.

Gauthier Vinisauf relate que, pour faire brèche à la Tour Maudite de Ptolémaïs, déjà battue par ses pierriers et ses béliers, le roi Richard d'Angleterre fit publier par un héraut d'armes qu'il donnerait deux pièces d'or à celui qui en arracherait une pierre; puis trois pièces, puis quatre; enfin, qu'il donnerait autant de fois quatre pièces d'or qu'on en tirerait de pierres [1]. Dans *Melusine,* c'est son pesant d'or que Jehan d'Arras fait promettre à l'homme qui entrera le premier dans la ville. Ce mode de récompense était plus dans les usages des souverains du Barrois, et nous nous souvenons de la statue vouée par Yolande de Flandre à sainte Anne, « du poids de son fils Robert, le jour où elle la ferait exécuter ». Ce jour venu, la statue exigeait 194 marcs d'argent et les artistes demandaient 600 écus d'or pour l'ouvrer. Nous avons vu qu'Yolande s'était fait dispenser par le pape de l'accomplissement intégral de cet engagement imprudent.

Urian arrive, et « cy se tait l'istoire du siège et du roy, et n'en parle plus avant; mais commence à parler de Urian et de son frère, et comment ilz exploitèrent depuys qu'il vint à son logis, qu'il trouva par dessà le pont son pavillon tout tendu ; et sachez qu'il fut moult lié des gens que le capitaine de Lymasson avoit amené; et le lendemain au matin il manda à tous les capitaines qui avoyent gens dessoubz eux que ilz venissent faire leur monstre atout leurs gens ».

Le lendemain « que fut jeudi » (Jehan d'Arras paraît avoir affectionné tout particulièrement le jeudi), le lendemain jeudi, au matin, « fut Urian, aprez la messe ouye, devant la tente; et là fist venir l'ung apres l'aultre tous les capitaines, panons et estandars avant, et leurs gens avecques eulx, et tous armez de toutes pièces, pour eulx faire visiter et comment ilz estoient, et les fist mettre à part en la prarie jusques ad ce que tous fussent visitez, tant les estrangiers comme les siens; et en ce faisant les regardoit moult et leurs contenances, et retint bien en son cueur ceulx qui luy sambloit, en leurs condictions, les plus hatifz... Et fist tantost faire le nombre de tous les gens d'armes qui là estoient assemblez en la prarie... et trouva que sur le tout ilz povoient bien estre de neuf

(1) Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. II, p. 690. Édition 1829.

à dix mille combattans (1). Adoncques leur dist Urian : Acoustez tous beaulx seigneurs : nous sommes cy assamblez pour soustenir la foy de Jhesuscrist, de laquelle il nous a tous regenerez et saulfvez, comme ung chascun de nous scet bien que il a premièrement souffert crueuse mort pour l'amour de nous; affin de nous rachetter des peines d'enfer. Adonc, seigneurs, veu et considéré en nos cueurs, qu'il nous a fait ceste grace, nous ne devons pas resoingner la mort ou l'adventure qui luy plaira à nous donner et envoyer pour soustenir les saints sacremens qu'il nous a administrez pour le salut de nos armes. Combien maintenant que nous avons à faire à forte partie, car nos ennemis sont bien dix contre ung de nous; mais quoy, nous avons bon droit, car ilz nous sont venus assaillir sans avoir bonne cause sur nostre droit héritaige, et aussi nous ne devons pas ressongner, car Jhesuscrit prinst tout seul la guerre pour nostre salvation, et par sa mort, seront tous les bons compaignons saulfvez qui ses commandemens tiendront; dont vous devez scavoir tout certainement que tous ceulx qui y morront seront saulfvez, et auront la gloire de Paradis. Et pour ce, beaulx seigneurs, je vous dis en général que j'ay entention, au plaisir de Dieu, de presentement mouvoir pour approchier noz ennemis et de les combattre le plus brief que je pourray. Si vous prie amiablement que se il y a homme en ceste place qui ne sente son cueur ferme pour attendre l'adventure qui plaira à Dieu nous envoyer, qu'il se traye à part, car par un seul couhart failly est aulcunes foys perdue une besoingne. Et sachez que tous ceulx qui n'y vouldront venir de bonne voulenté, tant de mes gens comme d'aultres, je leur donray assez argent pour leurs necessitez et leur donneray navire et vitaille pour passer la mer » (2).

Ce n'est pas là encore un *Bulletin de la Grande Armée*, mais le modèle n'en était pas moins précieux, pour apprendre l'éloquence militaire aux enfants de Robert de Bar et de Marie de France. Il faut croire, d'ailleurs, que c'était bien le langage à tenir, à cette époque de foi religieuse, car tous les « nobles cueurs » qui l'entendirent le « tindrent à grant sens et à moult grant vaillance, et s'en allèrent tous en une flotte ferir soubz sa banière en plou-

(1) *Melusine*, p. 153. « Por aler rescorre Tabariè..., tantost furent apareillé li rois et tote la chevalerie dou roiaume de Jerusalem... et alerent herberger a la fonteine de Saforie. Ileques fist faire li rois la mostre une autre fois. Si se trova chevaliers assez et d'autre maniere de gent a pié et a cheval; li quel estoient plus de .IX. mile... ». *Recueil des historiens des croisades*. Historiens occidentaux, t. II, p. 49.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 154.

rant de joye et de pitié du mot que Urian leur avoit dit... (1). Lors fut moult joyeulz Urian, et tantost fit sonner ses trompettes; tout fut troussé et se mirent au chemin. Adoncques le maistre de Rodes et les capitaines de Lymasson se mirent tous ensamble, et chevauchèrent en bataille... tant qu'ilz vindrent prez de la montaigne, et comme my voye de la place où la bataille avoit esté le jour devant. Par foy, seigneurs, dist Urian, là dessoubz, sus ceste ripvière, seroit bon que nous alissions loger tant que nous fuissions refrechis, et entre tant nous regarderons comment nous pourrons, pour le plus seur, grever nos ennemis. Et ilz respondirent que c'estoit bon affaire. Adonc s'en allèrent loger tous ensemble affin que on ne les peut prendre à descouvert... ».

« En ceste partie nous dist l'istoire que Urian fist sonner ses trompettes et fist tantost armer l'ost, et se mist en quatre batailles, dont il en eut la première, son frère, la seconde, le maistre de Rodes la tierce, le capitaine la quarte (2); et après fist demourer en la vallée tout le sommaige, et les fist bien garder de cent hommes d'armes et cinquante arbalestriers, et aprez commencèrent à monter la montaigne. Et adonc ilz virent l'ost des Sarrazins, et comment ilz assailoient moult fort la cité. Adonc Urian va dire à ses gens : Seigneurs, ces gens sont moult grant nombre; mais sachiés que pour certain, *Dieu avant, ils seront tous nostres*, et bien brief ».

Cet entraînement, combien de fois nous le verrons pratiquer par Jeanne d'Arc! « En nom de Dieu, s'écriera-t-elle devant les Tournelles, vous entrerez brief dedans. Tout est vostre (3). »

« Or doncques Urian va dire : Allons tous contre l'ost, sans eulx riens meffaire, et allons premierement assaillir ceulx qui as-

(1) « Et por joie que la Sainte Crois fut traite de Jerusalem, por porter en l'ost, y ot il si grant plenté de gent » (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, p. 49). Il ne pouvait être fait, dans *Melusine*, aucune allusion à la vraie Croix, puisqu'il ne convenait pas à l'allure triomphante de ce roman qu'il y fût parlé de sa perte. Cette prétérition enlevait à Jehan d'Arras la plus belle occasion qu'il pût avoir d'établir l'influence de la force morale, et principalement de la foi religieuse, sur l'ardeur des soldats. Il a suppléé, de son mieux, en composant le discours d'Urian.

(2) « L'armée sortit de son camp de Sephouri dans la matinée du 3 juillet (un vendredi). Le comte de Tripoli marchait en tête avec ses troupes...; au centre, s'avançaient la vraie croix... et le roi de Jérusalem entouré de ses braves chevaliers : les frères du Temple et de l'Hopital formaient l'arrière-garde. A la droite et à la gauche de l'armée, se trouvaient plusieurs corps commandés par les barons de la Terre-Sainte » (Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, p. 323). Dans *Melusine*, c'est le capitaine de Lymasson qui représente ces seigneurs de Palestine.

(3) Jules Quicherat, *Procés de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 160.

saillent la cité, et je croy fermement, à l'aide de Dieu, que ilz ne nous pourront endurer... Adonc il voulut devaller la montaigne et passer par derrière l'ost; et quant ilz cuidèrent passer, les Sarrazins les advisèrent, et virent qu'ilz n'estoient pas de leurs gens; et adonc commencèrent à effroyer et à crier à l'arme. Si dist Urian au capitaine qu'il tournast sa banière sur ceulx de l'ost, et que les combatist moult fort; là eut grant partie assamblée; et Urian et les deux aultres batailles se mirent entre le guet et ceulx qui assailoient la ville; tant attendirent tous, que ceulx qui gardoient les logis furent tous mors et desconfis. Adonc ilz laissèrent gens pour les garder et puys tantost et sans delay ilz s'en allèrent vers l'assault; mais il fut que on vint dire au souldan : Sire, toutes les tentes et pavillons sont pris et les gardes mors, et nous viennent courir sus les plus malvaises gens que je vis oncques. Adonc se retourna le souldan, et vist venir banières et pannons, et *les gens si serrez ensamble qu'il ne sambloit pas qu'ilz fussent la moetié du nombre qu'ilz estoient.* Adonc fut le souldan moult courroucé, et fist sonner ses trompettes pour le retraite et pour mettre ses gens en ordonnance; mais avant qu'il les eut assemblez à moetié, Urian vint et sa bataille, qui leur courut sus moult asprement; et là commença moult grant l'occision et perte; mais pour certain la plus grant perte tourna sur les Sarrazins, car ilz n'eurent pas loisir de eulx ordonner, et estoient moult foullez de l'assault;... en peu d'eure plusieurs se mirent en fuyte (1); mais le souldan qui fut plain de grant courage et de grant vaisselage, ralia ses gens entour luy et livra moult fort assault à nos gens et moult fièrement. Là eut maint homme mort et affollé, et se faisoit fort redoubter, car il tenoit une hache à deux mains et frappoit à destre et à senestre, et faisoit moult grant occision de nos gens; et mal advient à celluy qui ne se destourne de son chemin ».

A la bataille du 4 octobre 1189, Saladin voyant qu'il n'était point poursuivi et que les croisés s'attardaient au pillage de ses tentes, rallia ses troupes et les ramena au combat. La bataille recommença, dès plus meurtrières pour les chrétiens, mais, nous l'avons dit, Jehan d'Arras, écrivant un roman, ne pouvait accorder la victoire qu'à ceux qui combattaient le bon combat. « Adoncques quant Urian le vit ainsi besongnier, il en fut moult doulent

(1) Dans la plupart des combats qui se livrèrent devant Acre (Ptolémaïs), le camp des Musulmans fut envahi, comme à la bataille du 4 octobre 1189; mais les croisés, presque toujours victorieux jusqu'au milieu du jour, trouvèrent, chaque fois, à leur retour, leur propre camp occupé par l'ennemi. Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, p. 411.

et dist en soy-mesme : Par ma foy, c'est grant dommaige, que cest Tourc ne croit en Dieu, car il est moult preux de la main; mais pour le dommaige que je voy qu'il fait de mes gens, je n'ay mie cause de le plus deporter, et aussi nous ne sommes mie en place de tenir longues parolles. Adoncques il estremist l'espée au poing moult fierement, et hurta le chevau des esporons, et vint vers le souldan grant erre; et quant le souldan le vist venir, il ne le reffusa pas, mais empoingna sa hache et cuida ferir Urian sur la croix du chief; et Urian se destourna hors du coup; la hache fut pesante, et à la basser qu'il fist par la force du coup, la hache luy volla hors du poing. Et adonc Urian le ferist de l'espée sur le heaulme moult grant coup de toute sa force, et fut le souldan si chargé du coup qu'il fut si étourdi qu'il ne veoit ne attendoit (1), et perdist le frain et les estriers, et le chevau l'emporta là où il voulut. Et adoncq Urian le ferist de la bonne espée entre le chief et les espaulles; car lors le souldan estoit tout embroché et le heaulme estoit tendre par le derrière; l'espée trouva adonc le col à my, excepté tant seullement ung peu de la garnison de la gorgerete, et trencha l'espée la garnison tout aultre et les deux maistresses vaines et les tendans au gorgeron. Adonc le souldan chait par terre, et y eut là si grant foulle de chevaulx d'une part et d'aultre, que la bataille y fut si tresdure et si tresforte que ses gens ne luy peurent aidier, et seigna tant qu'il luy faillist là morir par la force du sang qu'il jetta; et tantost que les Sarrazins percheurent que le souldan estoit mort, ilz furent tous esbahis, ne oncques puys ilz ne combatirent de bon cueur. Adonc Urian et son frère Guion faisoient tant d'armes que nul ne les veoit qui ne les prisast. Et sachiés bien que Poetevins et les aultres barons s'esprouvoient si bien et si vaillamment, que en peu d'eure Sarrazins furent tous desconfis, si que mal soit de celluy qui ne fut mors ou prins. Et adonc Urian et ses gens se logèrent ès logis des Sarrazins, et fut le sommaige des cristiens mandé, et les gardes, qui furent moult joyeulx de la victoire, et s'en vindrent moult liement en l'ost, et se logèrent bien aisement; et firent les deux frères partir la conqueste que chascun s'en tint à bien payé » (2).

L'auteur de *Melusine* fait tuer le soudan par Urian. Rien n'est plus contraire à la vérité. Personne n'ignore que, loin d'avoir infligé un sort aussi funeste à Salah-Eddyn, le premier des Lusignan de Chypre tomba entre ses mains, à Hittin ou Tibériade, et

(1) Lire « entendoit ».
(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 158.

fut obligé de lui abandonner et Jérusalem et la vraie Croix.

Isaac Comnène, lui-même, fut fait prisonnier et non « occis ».

Mais il fallait apprendre aux enfants de Bar la manière de tuer son homme. Jehan d'Arras n'en manque jamais l'occasion; et, de l'horreur tragique de ses scènes de carnage, il excelle à dégager ce que les patriotiques auteurs du *Désastre* appellent le « rayonnement » de la mort sur les champs de bataille (1).

Après la « desconfiture » des Sarrasins, les deux frères entrèrent dans la ville. Ils trouvèrent le roi de Chypre mourant. « Jà soit ce que il souffrist moult grant douleur, neantmoins resjouissoit-il moult ses gens et leur donnoit cueur ». Sa blessure reçue, « avoit eslé merveilles comme ung tel seigneur navré mort avoit pu se tenir sur chevau, pluiseurs vaines de son corps ouvertes, et toutes routes, de quoy aulcuns dirent que de ce sa vie fut moult abregée ».

Rien dans l'histoire de la troisième croisade ne correspond à la fin de cet héroïque blessé (2). Mais il s'agissait de démontrer, avant Bossuet, « qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime ». La leçon ne fut pas perdue, et l'on se souvient qu'après le désastre de Nicopolis c'est la fermeté, la constance d'Henri de Bar qui réconforta ses compagnons de captivité.

Le roi de Chypre arme Urian chevalier (3); il lui donne sa fille Hermine « à femme » (4); et il le couronne, de ses mains, devant

(1) MM. Paul et Victor Margueritte. Cf. *Revue des Deux Mondes*, septembre-octobre 1897, p. 501.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 150. Il est peu question de l'emploi de dards empoisonnés pendant la troisième croisade. Par contre, Saladin, au siège de Tyr, introduisit l'usage des *zenboureks*, flèches à 4 faces, de l'épaisseur d'un pouce et de la longueur d'une coudée, qui, comme les projectiles du fusil moderne, pouvaient traverser, du même coup, deux hommes l'un derrière l'autre, et qui pénétraient même les pierres des murailles. Les Anglais, qui n'ont jamais rien négligé pour être supérieurs en force à leurs ennemis, importèrent cette arme terrible en Occident, sous le nom de *carreau*. Ils se soucièrent aussi peu des prohibitions papales, au XIIIe siècle, qu'ils s'inquiètent, au XIXe, de la convention de Saint-Pétersbourg relative aux balles dum-dum.

C'est de la blessure d'une flèche empoisonnée que mourut, au siège d'Acre, Raoul de Coucy, le célèbre amant de la dame de Fayel. La maison de Coucy, — nous le verrons plus loin, — était chère à l'écrivain de la duchesse Marie, et, légendaires ou non, les circonstances de cette aventure tragique devaient lui être connues. Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, IIIe partie, p. 363.

(3) La troisième croisade offre une célèbre réception de chevalier. C'est celle, rapportée par Vinisauf, du fils de Malek-Adel, par le roi Richard, à Ptolémaïs, le jour des Rameaux 1192 (Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 704).

(4) Le nom d'Hermine, en passant par *Ermine*, paraît être une altération d'Eschive, le nom de la première femme d'Amaury Ier de Lusignan. Aussi bien les Arméniens sont souvent appelés Herminz dans les chroniques et dans *Melusine* même

les barons « si joyeulx qu'ilz larmoyoient de pitié et de joye qu'ilz en avoient [1] ». Aprez quoi « il cloyt les yeux, et alla à Dieu si doulcement qu'il sembla qu'il fut endormy... Adonc commença la douleur moult grant; et fut menée Hermine en sa chambre, car elle faisoit tel dueil que c'estoit grant pitié à veoir ».

La royale orpheline trouva sa consolation chez son généreux sauveur. L'amour avait exercé sur elle « son hault povoir ». Du jour où l'arrivée du preux Lusignan lui avait été annoncée, elle n'avait pu « nullement du monde saillir de la pensée de Urian et le desiroit moult à veoir ». Mise en sa présence, « sachiés qu'elle avoit esté en telle manière esmeue comme se elle fut ravie; elle estoit comme une personne qui est issue nouvellement de son somne et ne sçavoit comment proprement faire contenance, tant de la douleur qu'elle avoit au cueur de l'angoisse que son père sentoit, que des pensées qu'elle avoit à Urian ».

Jehan d'Arras fait preuve d'un véritable talent dramatique par la manière dont il met en opposition, dans le cœur de la jeune reine, le chagrin d'avoir perdu un père tendrement aimé et la joie de posséder son héros. Mais nous n'en finirions pas, si nous voulions tirer de *Melusine*, sans en omettre aucune, toutes les beautés littéraires, toutes les peintures de mœurs, toutes les « moralités » que son auteur y a enfermées, pour l'agrément de la duchesse de Bar et pour l'éducation des enfants de sa « tresdoubtée dame » [2].

Passons donc au plus vite en Arménie.

C'est par le mariage de Guion, le frère d'Urian, avec Florie, la fille d'un roi de cet État, que Jehan d'Arras y intronise les Lusignan. Il y a là, comme dans toutes les autres parties de son livre, le mé-

(1) « En ce que li rois Bauduins estoit en son lit mortel, il fist venir devant soi toz sez homes liges dou roiaume de Jerusalem, et lor comanda que il fussent tenuz par seirement au conte Reymont de Triple » (*L'estoire de Eracles empereur et de la conqueste de la terre d'outremer*. Li vintetroisiesmes livres. Chapitre II). Baudouin IV enlevait ainsi la couronne à Gui de Lusignan, pour qui il avait « grant haine ». Dans *Melusine*, Urian fait quelques façons avant d'accepter le trône de Chypre, et, à peu de chose près, il répète les paroles de Philippe-Auguste entrant à Saint-Jean-d'Acre : « Nos somes ci venus, non mie por terre avoir ne heritage » (Cf. *Recueil des historiens des Croisades*. Historiens occidentaux, t. II, p. 176).

(2) Les entrées solennelles des Lusignan, dans les villes délivrées par eux, sont fréquentes chez Jehan d'Arras. Il en a trouvé le type dans l'arrivée du roi Richard à Messine, rapportée par Vinisauf : « Le bruit des trompettes et des clairons retentissait au loin;... les étendards et les panaches flottaient au gré des vents;... on le distinguait de tous les autres à la magnificence de ses vêtements;... le peuple le jugeait digne de commander aux nations ». Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 684.

lange de véracité et de fantaisie qui différencie le romancier historique du pur historien, et qui rend si difficile la distinction, dans *Melusine*, du faux et du vrai (1).

La formation du royaume de la Petite Arménie coïncide effectivement avec celle du royaume latin de Chypre. Elle est due à Léon ou Livon de la Montagne, qui se rendit indépendant des empereurs grecs, se fit couronner, le 6 janvier 1198, par un légat du pape et donna la constitution franque à son État. Le roi Léon, tout en conservant à l'Église d'Arménie son rite national et la liberté de sa discipline, la ramena à l'union latine et sous la souveraineté de Rome (2).

Léon d'Arménie, que l'histoire a décoré du nom de Grand, ce Léon, deuxième du nom, n'est pas un Lusignan ; mais, en l'année 659 de l'hégire (1210-1211 de Jésus-Christ), il « passa à Cypre » et prit pour femme la sœur du souverain de cette île, Sbel, autrement dit Sibylle, fille d'Amaury et d'Isabelle de Jérusalem, « princesse vertueuse et modeste », écrit M. de Mas Latrie (*Hist. de Chypre*, t. I, p. 142).

Le premier Lusignan qui fut roi d'Arménie est Jean de Lusignan (en arménien Djivan), neveu du roi de Chypre Henri II. Il avait épousé Isabelle, fille du roi rupénien Léon VII, et fut appelé au trône, en 1342, par les Grands d'Arménie qui lui firent prendre le nom de Constantin III. Son règne fut court et peu honorable. Le mépris qu'il inspira par sa lâcheté fut tel que les nobles se révoltèrent, au bout d'un an, le tuèrent et lui donnèrent pour successeur son frère, Guy, « célèbre dans l'empire grec par son courage » (3).

Jehan d'Arras a synthétisé ces trois rois dans le personnage de Guion.

Or « nous dist l'istoire », tandis qu'Urian, « avec la royne Hermine sa femme, allèrent visiter parmy leur pays et leur royaulme,

(1) Jehan d'Arras donne pour femmes au père d'Hermine et au père de Florie deux sœurs : « filles du roy de Mallègres » (page 178). Il serait difficile, croyons-nous, de trouver ce royaume de Mallègres, et, après l'avoir cherché longtemps, nous nous sommes arrêté à la supposition que l'auteur l'a formé du mot *Malek*, qui se rencontre, à chaque pas, dans les chroniques arabes, avec la signification de *roi*. Cf. Michaud, *Bibl. des Croisades*, t. IV, p. 104, 105, 121, 135, 271 et *passim*.

(2) « L'an 1200, Henry Empereur Occidental envouya en Leuant Henry d'Hyperbolie son Chancellier, portant deux coronnes, l'vne pour Amaulry de Lusignan, et l'autre pour Leõ, Prince, et depuis par le moyen de ceste coronne Roy d'Armenie ». R. Père F. Estienne de Lusignan. *Généalogie des roys de Cypre*, 14-v°. Parmi les chrétiens orientaux, les Arméniens sont ceux qui, toujours, ont accepté le plus cordialement l'union avec les Latins.

(3) *Encylopédie moderne* de Didot frères. Édition 1846. « *Arménie* ».

leurs bourcs et bonnes villes » (comme l'avaient fait le duc Robert et la duchesse Marie, dès leur avènement); tandis que le roi de Chypre pourvoyait « moult à tous ses fors de toutes choses necessaires pour la guerre, se aulcune chose advenoit au temps advenir ». Guion, à qui son frère avait baillé une partie de ses gens, « vaugoit par la mer (avec le maistre de Rodes), pour aller sçavoir moult se ilz orroient nouvelles que Sarrazins revenissent point armer sur mer pour venir sur son pais... Par fortune et force de vent et de la mer qui se tourmenta ung peu, ils arrivèrent en Truli en Armanie » où « estoit en celluy temps, la pucelle Florie... Adoncques fut la pucelle moult joyeuse; car moult desiroit à veoir les estrangiers ». Malheureusement le séjour du beau chevalier en Arménie fut rapidement interrompu. Tandis que « Guion et la damoiselle s'entredisoient de moultz gracieuses parolles et que ilz estoient en grant solas, vint une galliote au port »... La galiote apporte une fâcheuse nouvelle. Une grande multitude « de grosses navires est passée par devant l'isle de Rodes et y a dedens grant multitude de peuple de Sarrazins... Elle tourne le chemin de Chippre » (1).

Cette agression du royaume des Lusignan par les Sarrasins est une pure invention de Jehan d'Arras. Historiquement, rien ne s'est passé comme il va le rapporter.

Isaac Comnène capturé, la conquête de son empire n'était pas terminée. D'ailleurs, ce n'est pas devant Famagouste qu'il a été fait prisonnier, mais à la bataille de Tremîthoussia, qui suivit la prise de Famagouste par Guy de Lusignan. Nicosie dut être occupée ensuite; puis il fallut réduire les châteaux du nord de l'île. Chypre soumise, le roi Richard, toujours accompagné de Guy, put rejoindre en Syrie le roi de France, Philippe-Auguste, arrivé, bien avant lui, devant Acre(2), avec le duc de Bourgogne et les comtes de Flandre, de Nevers et de Bar(3).

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 175.

(2) En vertu du traité de pèlerinage, signé à Vézelai, Philippe-Auguste revendiqua la moitié du pays conquis. Mais le roi d'Angleterre refusa de faire droit à sa réclamation, arguant que la conquête de l'île de Chypre était un incident étranger au « passage »; que lui seul y avait été intéressé, puisqu'il avait combattu là uniquement pour venger une injure personnelle.

(3) Henri Ier de Bar, — nous l'avons rapporté dans notre préface, — eut grand part à la prise de Ptolémaïs. Après le départ de Philippe-Auguste, il resta en Syrie, avec le roi d'Angleterre et, rapporte de Maillet, « Richard ayant attaqué Saladin sur les bords du Jourdain, Henri se distingua encore extrêmement dans ce sanglant et glorieux combat. Il partagea avec Richard la victoire; mais il lui en coûta la vie. Il fut tué sur le champ de bataille ». Le neveu d'Henri Ier, le comte Henri II de Bar, trouva également la mort en Syrie (1239), comme nous l'avons dit

Le détachement laissé dans l'île par le souverain anglais était peu imposant. Des rassemblements séditieux ne tardèrent pas à se former et prirent rapidement le caractère d'une insurrection nationale. Robert de Tornham écrasa la révolte, mais Richard jugea bon de céder aux Templiers un domaine qui pouvait lui être de nouveau disputé. Les frères du Temple, par leurs vexations, provoquèrent un soulèvement, le 5 avril 1192. Leur petite troupe, — cent

au chapitre IV du présent ouvrage. Jehan d'Arras ne fait aucune allusion aux exploits de ces deux ancêtres du duc Robert de Bar. D'abord il avait pour principe de ne pas multiplier les personnages, pour concentrer sur un petit nombre tout l'intérêt de son roman; ensuite les tristes pensées, les mauvais augures devaient être bannis de *Melusine*. Il eût fallu blâmer la témérité dont Henri II avait été la victime, car, depuis le désastre de Poitiers, la prudence, la « sagesse » inaugurée par Charles V étaient à l'ordre du jour, tout aussi bien que la vaillance et le courage.

Quant Malek-Saleh-Ayoub délivra tous les prisonniers de Gaza, « assez demanderent et quistrent le conte de Bar, mais il n'en porent oncques oir nouvelles. Aucunes genz disoient que li Bedouin avoient esgardée la bataille, et quant il virent que li Crestien furent desconfist, il coururent tantost au gaaing, car tele estoit leur maniere; et pristrent le conte de Bar ovec leur autre gaaing, et quant il s'en furent ralé et logié, il loierent le conte de Bar a une estaiche, et la li prist menoison et courance dont il fu morz ».

Philippe de Nanteuil, qui avait été mené avec Amauri de Montfort et d'autres « en Babyloine, fist plusieurs chancons en la prison ou il fu mis ». Il en envoya une à l'armée chrétienne « que nous dirons à ceus qui oir la voudront » et, s'il lui plaît, à M. l'abbé Misset qui, avec une étonnante désinvolture, s'obstine à traiter le Barrois en ennemi de la France.

Ha! Quens de Bar, quel soufreite
De vous li Francois auront!
Quant il sauront la nouvelle
De vous grant duel en feront,
Quant France est desheritée
De si hardi chevalier,
Mal dite soit la journée
Dont tant vaillant chevalier
Sont esclave et prisonnier.

La *Continuation de Guillaume de Tyr*, dite du manuscrit de Rothelin, dont nous avons tiré ce couplet, donne une seconde chanson, qui commence ainsi :

Ne chaut pas, que que nus die,
De cuer lié ne de joieus
Quant noz barons sont oiseus
En la terre de Surie.
Encor n'i ont envaïe
Cité ne chastiau ne bours;
Par une fole envaïe
Pardi li quens de Bar vie.

Cf. *Recueil des historiens des Croisades*. Historiens occidentaux, t. II, p. 546 à 555.

vingt hommes au plus, — n'échappa au massacre que par son héroïsme, et Robert de Sablé, grand maître de l'ordre, pria le roi d'Angleterre de reprendre Chypre. C'est alors que Guy de Lusignan fut substitué aux droits des Templiers et reçut de Richard Cœur-de-Lion, la « saisine » de l'île (1).

Son gouvernement fut paisible et il entretint avec Saladin des relations plutôt amicales. De même, les premières années du règne d'Amaury (1194 à 1198) se passèrent sans hostilités avec les Musulmans. Une aventure assez mouvementée vint accidenter l'année de son couronnement (1197). Cannaqui, un chef chypriote, qui avait mené sans interruption la guerre de partisan contre les Lusignan, s'était réfugié en Cilicie, d'où il continuait ses agressions. Il réussit, un jour, un coup des plus hardis. Apprenant que la reine de Chypre s'était établie sur la plage de Paradisi, village voisin de Famagouste, « pour y changer d'air », il y débarque soudainement, enlève Échive et l'emporte, avec ses jeunes enfants, à Antiochette, dont le maître, un seigneur grec appelé Isaac, lui était favorable. Léon, alors prince de la Petite Arménie, lié particulièrement avec l'ancien connétable de Jérusalem, somma Isaac de délivrer immédiatement les captifs et il les remit, lui-même, à Amaury de Lusignan (2).

Quelques agressions furent commises, il est vrai, par les Sarrasins contre Chypre, pendant les premiers temps de l'occupation des seigneurs poitevins; mais ce ne furent que des actes de piraterie. Le plus marquant est à la date de 1203 (3).

Dans l'hiver de 1190 à 1191, à la veille même de la conquête du roi Richard, des chrétiens, apostats et déserteurs, avaient fait une descente sur les côtes, de conserve avec les Musulmans (4).

L'expédition de Bibars, en 1271, est celle qui offre le plus d'analogie avec l'épisode de *Melusine*, en ce sens qu'elle constitua une offensive très sérieuse, et que, comme les Sarrasins de

(1) L'abbé de Vertot (*H. de l'ordre de Malthe*, t. Ier, p. 221) avance qu'en lui cédant la souveraineté de cette île Richard « fit épouser la princesse de Chypre à Guy de Lusignan. On ne trouve nulle part la preuve de cette union qui, si elle avait été réelle, aurait donné quelque fondement au mariage inventé par Jehan d'Arras. En retournant en Occident, Richard emmena la fille d'Isaac avec Bérengère, sa femme, à qui certains auteurs la donnent pour rivale. La jeune Orientale ne tarda pas à se séparer des souverains d'Angleterre et à mener une vie tant soit peu aventureuse (*Recueil des historiens des Croisades*. Historiens occidentaux, t. II, p. 256 et note *b*; et M. de Mas Latrie, *H. de Chypre*, t. I, p. 156).

(2) M. de Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, t. I, p. 140.

(3) De Mas Latrie, *loc. cit.*, p. 161.

(4) Michaud, *Bibl. des Croisades*, t. IV, p. 296.

Jehan d'Arras, le redoutable Mamelouk tenta son attaque par Limassol (1).

Les entreprises de Mahomet-Reïs, contre Chypre, correspondent aussi, dans une certaine mesure, à la guerre de Chypre soutenue par Urian (2). Ayant eu lieu en 1363-1364, elles durent parvenir à la connaissance de Pierre Ier de Chypre, pendant son séjour en Occident, et être l'objet de ses commentaires avec la famille royale de France, avec le duc et la duchesse de Bar eux-mêmes.

Enfin, quinze ans à peine avant que Jehan d'Arras entreprît *Melusine,* Chypre, — nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler, — a été envahie par les Génois (1373).

Ces divers incidents, surtout le dernier, ont pu contribuer à inspirer à Jehan d'Arras l'attaque du port de Limassol qu'il a imaginée à la suite de la prise de possession de l'île grecque par les Lusignan ; mais le siège de Tyr, par Saladin (1187), et, plus encore, celui de Ptolémaïs, par Guy de Lusignan, paraissent lui avoir fourni les éléments de son adaptation. Du tout le maître a composé une campagne de sa façon, tout à fait suivie et bien complète, dont il expose le plan avec autant de clarté que de méthode. Que nous disait-on que la stratégie n'était point connue au moyen âge? La défense de Limassol par les fils de Melusine va nous montrer comment cette science était enseignée aux enfants de la maison de Bar, à la fin du XIVe siècle.

Tandis que Guion et le maître de Rhodes voguent à son secours, Urian est sur le qui-vive. Il « avoit jà ordonné bonnes gardes sur les portz, que tantost qu'ilz verroient venir les payens au port qu'ilz feroient signe par feu ; et tantost le feroient de garde en garde qu'il fut sceu en mains d'une nuyt par tout le royaulme, et se trairoit chascun celle part qui pourroit armes porter ; et ainsi l'avoit fait crier le roi sur la hart. Et sachiés que le roy tenoit les champs au millieu des portz de son royaulme pour estre plus tot là où les Sarrazins arriveroient pour prendre terre ».

La flotte du « caliphe de Bandas » qui est passée devant Rhodes et s'achemine contre Chypre est assaillie par une tempête. « Huit vaisseaulx sont esgarez par la tourmente » (3) ; mais « la grosse

(1) Cf. De Mas Latrie, *loc. cit.*, p. 435. Michaud, *loc. cit.*, p. 528 et *Recueil des historiens des Croisades.* Historiens occidentaux, t. II, p. 460.

(2) Cf. N. Jorga, *Philippe de Mézières,* p. 265.

(3) Le Continuateur de Guillaume de Tyr écrit : « Quant il (les chrétiens) vindrent a .III. milles de Sur, si se leva un torment en mer qui departi les vaisseaus les uns des autres » (Cf. *Recueil des historiens des Croisades.* Historiens occidentaux, t. II, p. 106). Chez Jehan d'Arras, ce ne sont pas les croisés, mais les

navire tient ensamble » et, conduite par le caliphe de Bandas et le roy Brandimont de Tarse, elle arrive devant Lymasson. En vain, ils assaillent « moult fort ceulx qui gardent le port, pour le prendre.... Ils ne sceurent riens faire », car leurs huit vaisseaux leur font défaut, « esquieulx vaisseaulx estoit leur mieulx avecques toute l'artillerie des Sarrasins tant de canons que de trait, eschelles, pavars, et telles besongnes ». Le caliphe fut « moult doulent, quant l'admiral de Cordes qui estoit maistre de l'artillerie », rejoignant seul sur une petite galliote, lui annonça la prise de ses huit navires par Guion et le maistre de Rhodes. « Je vois bien, dist-il, que fortune dort pour nous quant à present ».

Prudemment l'admiral engage le caliphe à ne point tenter la descente à Lymasson même, et à se rendre « à ung petit port qui n'est mie loingz d'icy, que on appelle le cap Saint-Andrieu ; et n'aurons là qui nous deffende à prendre terre. Et ainsi le firent-ilz ». Aussi bien, Urian a donné l'ordre de les laisser débarquer paisiblement.

Mais *nos gens* les ont fait suivre par un rampin qui revient rendre compte de leur mouvement au capitaine de Lymasson. Lors celui-ci fait « faire du feu sur la garde d'ung follet ». Le signe est répété de poste en poste (1) : « adoncques se met hors chascun à chemin, tant de piet que de chevau », et, — les forteresses gardées, bien entendu, — « se trait là où Urian fust logé, soit en une belle prarie, sur une ripvière, en la place mesmes où les fourriers du souldan furent desconfis au pont...

Si tost qu'ilz apperceurent l'aube du jour les Sarrasins desancrèrent et prindrent terre; laissant bien quatre mille payens pour garder la navire... Et cependant Guion et le maistre de Rodes vindrent à Lymasson ». Ils apprennent la descente des Sarrasins à une lieue du cap Saint-André. Immédiatement « se empoindirent en la mer, et allèrent legierement, exploitant tant qu'ilz vindrent prez des Sarrazins. Adonc mirent toutes leurs choses à point, et se mirent en bonne ordonnance; et ce fait, ilz s'en vindrent comme fouldre et tempeste frapper sur les navires » de l'ennemi. Ils en massacrent tous les équipages et ils incendient sa flotte. Six vaisseaux

Sarrasins, dont les vaisseaux sont dispersés : « or advint par la grace de Dieu que fortune se leva en la mer et orage et tempeste si horrible que Sarrazins furent moult esbahis; et les departist tellement la tempeste (aliàs, le tourment) que..., etc. (*Melusine*, p. 181 et 184).

(1) « Chaque soir, nous voyons la brousse s'allumer autour de nous et il ne se fait pas un mouvement de troupe qui ne soit signalé, de crête en crête, par le procédé de télégraphie primitive qui donne lieu à la scène si pathétique de *Pour la Couronne* ». Lettre de Grosclaude au *Figaro*, datée de Tananarive, le 10 octobre 1896.

seulement sont « preservés de bruler » par des gens de l'ost sarrasine qui, aux cris des vaincus, sont revenus vers le port « qui mieulx peut ».

« Lors vint le maistre de Rodes devant Urian et luy racompta de branche en branche » les précédentes « adventures qui leur estoient advenues » (1). De concert avec lui, le roi fait « deslogier son ost » et vient se placer à une lieue du caliphe, tandis que Guion va « logier sur une petite ripvière qui cheoit en la mer ». Les Sarrasins ne surent rien de la marche d'Urian et, bien qu'ils fussent sur la « mesmes ripvière » que Guion, ils ne virent pas non plus le mouvement de ce dernier, car « avoit entre eulx une montaigne qui tenoit bien une lieue de tour ».

Avant de livrer bataille, le roi désire connaître au juste la position de l'ennemi et « sçavoir sa covine » (2). Pour ce « appella un chevalier chipprien qui bien sçavoit toute la contrée, et lui dist : Armez-vous, et montez sur le plus seur chevau que vous aiez, et revenez cy devant mon logis tout seul, et n'en dictes mot à personne; et viendrez avec moi ». Monté sur « ung legier courcier, bien à main », Urian se fait mener « environ une lieue sur une haulte montaigne », d'où il aperçoit, non seulement l'immense campement des Sarrasins, mais une « route par dessà qu'il ne congnoyt mie quieulx gens ils sont ». — « Attendez-moy cy, dist-il à son compagnon, et je iray sçavoir si je les pourray congnoistre ». — C'est l'ost de son frère Guion. Le roi s'en approche assez pour le faire appeler, avec le maître de Rhodes, en un véritable conseil de guerre, sur la montagne où il a rejoint son chevalier.

De cette hauteur, tous trois remarquent, à leur grand étonnement, les six navires épargnés par l'incendie. Afin que pas un Sarrasin ne puisse échapper à la destruction qu'il projette, Urian commande au maître de Rhodes de « se mettre en mer à toutes ses gens ». Il coupera la retraite aux fuyards. Ce sont surtout « le chief et les plus grans » qu'il ne faut pas « perdre, par ce que aprez ilz pourroient nuire en aultre temps ».

(1) C'est « li maistre dou Temple », qui, dans le vingt-troisième livre de ***L'estoire de Eracles empereur,*** joue le rôle correspondant à celui du « maistre de Rodes » dans ***Melusine.*** Le Continuateur de Guillaume de Tyr relate, dans ce vingt-troisième livre, les « aventures qui sont avenues » à Gérart de Ridefort; mais elles sont tout l'opposé de celles que prête Jehan d'Arras à son suppléant. Les conseils du chevalier du Saint-Sépulcre eurent, pour le roi Lusignan, autant de résultats funestes que le roman de Marie de France leur en attribue d'heureux.

(2) Dans le texte de l'édition Ch. Brunet il y a *commune,* mais nous supposons qu'il faut lire *covine.*

Ordre est donné à Guion d'aller faire armer ses gens, et d'approcher si près de l'ennemi qu'il puisse bien « appercevoir leur contenance, et comment la besongne se portera et que bien se gouverne ».

Enfin, « dist le roy au chevalier : Allez en l'ost et faictes armer nos gens sans faire aucun effroy, et les faictes partir des logis en bonne ordonnance, et les faictes venir au piet de ceste montaigne... Et ainsi se sont departis de la montaigne, et fist chascun d'eulx tout ce que le roy Urian avoit ordonné » (1).

Avec un plan aussi bien combiné, la victoire était sûre. Elle fut complète pour es Chypriens.

« Le roy adonc vint à ses gens et les ordonna, et s'en vint en belle bataille rengée, les archiers et les arbalestriers sur les elles, et au descouvert de la montaigne virent l'ost des payens. Adoncques s'en allèrent le beau pas en bel arroy jusques à un arche prez de l'ost, avant que les payens s'en apperceussent à plain ; mais quant ilz apperceurent, ilz commencèrent à crier : A l'arme, à l'arme. Adoncq l'ost s'arma de tous costez. Lors le roy Urian envoya courans à force de chevaux jusques au nombre de mille hommes d'armes parmy eulx, qui moult les dommagèrent et les empeschèrent tellement qu'ilz n'avoient bonnement loisir d'eulx ordonner à leur aise. Et non obstant ce ilz se mirent au mieulx qu'ilz peurent en arroy, et nos gens se assamblèrent avec eulx ; là eut moult grant occision de trait sur les Sarrazins. Adonc vint le roy Urian, qui se penoit moult fort de exillier ses ennemis, et faisoit tant d'armes qu'il n'y avoit si hardi Sarrazin qui l'osast oncques attendre, mais fuirent devant luy comme fuyt la perdris devant le lamier » (2).

« Quant le caliphe de Bandas apperceut Urian, il le monstra au roy Brandimont en disant : Nous sommes bien doulens folz ; se pour cestuy homme icy sommes esbahis, le demourant vous prisera et doubtera peu. A donc il (Brandimont) poindist le chevau de si grant ire que le sang luy sailloit par les deux flans. Et sachiés que c'estoit l'ung des fiers et des puissans que de son corps qui point

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 189 et suiv. Devant Saint-Jean-d'Acre, Guy de Lusignan campait sur la colline de Turon, avec ses deux frères, Geoffroy et Amauri, et il y tenait son quartier général (Cf. Michaud, *Histoire des croisades*, t. I, p. 406). D'un autre côté, en novembre 1187, Saladin, qui campait près d'un ruisseau, voulant examiner les environs de Tyr, se transporta sur une montagne voisine, pour mieux diriger ses forces de ce lieu élevé. Les postes furent distribués à l'armée, et chaque division eut ses heures particulières pour combattre (Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 221).

(2) *Melusine*, p. 192. Vinisauf fait fuir les Musulmans, devant le roi Richard, « comme des lièvres que des chiens poursuivent ». Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 712.

vivoit en celluy temps, et tourna la targe derrière le dos et empoigna l'espée à deux mains et ferist Urian sur le coing du bassinet de toute sa force; et la couppe du bassinet fut moult dure, et pour ce l'espée glissa et vint le coup descendre sur le col du destrier, et entra si avant en la char qu'il lui trencha les deux maistresses vaines qui soutenoient la teste du chevau. Et adonc le destrier s'enclina, qui ne se povoit plus soustenir, et lors le roy Brandimont s'approcha du roy Urian, et luy, qui sentoit son chevau aller par terre, laissa aller l'espée et embrascha le roy Brandimont par le foy du corps, et le tira à terre malgré qu'il en eut, et le mist soubz luy; et là eut grant triboulement, tant de Chippriens comme de Sarrazins, pour recouvrer leur seigneur... Lors tira le roy Urian ung court et fort coustel qui luy pendoit au destre costé, et puisa dessoubz la gorgerete du roy Brandimont tellement qu'il le mist jus tout mort, et puys se dressa sur les piés et cria à haulte voix : Lusignen, Lusignen »[1].

La crânerie de cette scène rachète ce qu'elle a de naïvement sanguinaire. Elle est franchement gauloise : on y dirait d'un coq chantant sa fanfare sur le corps de son rival, laissé pantelant sur le terrain. Nous nous représentons volontiers Robert discutant ce corps à corps, dans les cours du château de Bar, avec ses fils et les officiers de sa couronne, avec l'auteur lui-même, car, en cherchant à fixer tout à l'heure son identité, nous ne tarderons pas à établir qu'il fit partie de la maison du duc.

Urian est remonté sur le destrier du roy Brandimont, « et lors suyvit le caliphe de Bandas; et ainsi se renforcha plus fort que devant la bataille... Ce pendant vint Guion de Lusignen, à bien deux mille hommes frés et nouveaulx, là où moult se combatirent ». Quand le calife se vit surpris par un nouveau corps, « si se partist de la bataille, luy dixiesme, le plus couvertement qu'il peut et s'en vint en la mer ». Il est reçu par l'amiral de Cordes (le texte porte ici de Damas), et tous deux s'éloignent avec « la navire qui estoit demourée au havre ». Privée de ses chefs l'armée musulmane est entièrement détruite; ceux qui cherchent à se sauver sont « nayez en la mer ». Les six navires, eux-mêmes, qui couvrent la fuite du caliphe de Bandas et de l'amiral, sont entièrement « desconfis » par le maître de Rhodes et les beaux seigneurs, « sergans de Jhesucrist », qui sont avec lui « en aguet ».

La galiotte de l'admiral de Cordes parvient seule à « eschapper ». Elle emporte, hors de la portée des vainqueurs, le

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 192.

calife et le maître de son artillerie, que Jehan d'Arras se réserve pour de prochains combats (1).

Au triomphe de cette éclatante victoire, vient s'ajouter, pour Urian, le bonheur d'être père : Hermine sa femme lui donne un fils, qui, « pour l'amour du tronc du roy », reçoit, au baptême, le nom d'Henri (2).

Une fête est ordonnée pour célébrer tant d'heureux événements, une de ces fêtes « grandes et nobles », comme celles au milieu desquelles vivaient la Cour de France et celle de Bar, au moment où écrivait Jehan d'Arras. La population s'y porte en telle foule qu'Urian doit faire «crier, sur painne de corps et d'avoir, que nul n'encherist de vivres ». La précaution était usuelle, en pareil cas, au XIVe siècle, et il était bon de l'indiquer aux jeunes princes barrisiens.

L'histoire nous dit que « ainsi que la feste estoit au plus grant bruit vindrent jusques au nombre de xvj. des plus haultz barons du royaulme d'Armanie, tous vestus de noir ». La nouvelle qu'ils apportent est que le père de Florie est mort. Il a laissé pour Urian une lettre émouvante, dans laquelle il « le supplie humblement qu'il luy plaise de prier son frère, qu'il vueille prendre à femme sa fille et son royaume avecques ». Urian et Guion ont garde de refuser; et les lettres emportées par « les barons de Poetou», qui retournèrent à Lusignan, après tous ces hauts faits, purent annoncer à Raimondin et à Melusine que leurs fils « avoient conquesté deux nobles royaulmes ». On pense si ces « messagiers furent receups à moult grant joye de tous costez, et eubrent de beaulx dons et riches »; et si le père et la mère, — comme auraient fait Robert de Bar et Marie de France, en leur place, — « louèrent nostre seigneur Jhesucrist moult devotement » (3).

(1) « En vain, le sultan fit venir d'Acre une flotte de dix vaisseaux, pour éloigner les navires chrétiens et assiéger Tyr par mer et par terre : un matin que les équipages de cinq vaisseaux musulmans, placés à l'entrée du port, étaient endormis, les assiégés les attaquèrent à l'improviste et s'en emparèrent. Les vaisseaux qui restaient n'étaient plus en état de fermer l'accès aux navires chrétiens, et ils reçurent ordre de se rendre à Béryte. En route, les chrétiens les poursuivirent et les obligèrent d'échouer sur la côte; ainsi cette flotte ne fut d'aucune utilité ». Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 221.

(2) Encore un anachronisme. Henri Ier de Lusignan n'est que le petit-fils d'Amaury. Son père fut Hugues Ier de Lusignan, et son aïeul maternel Henri de Champagne, de qui lui vint son nom. En l'honneur du fils aîné de Marie de France, Jehan d'Arras a pensé pouvoir se permettre une légère dérogation à la véritable généalogie des Lusignan.

(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 192 à 202.

Suivant les chroniqueurs, la famille de Guy, en France, aurait éprouvé la plus grande surprise, en apprenant son mariage avec l'héritière de Jérusalem. Geoffroy à la grant dent se serait même écrié ironiquement : « Il est devenu roi : pourquoi pas Dieu? » Jehan d'Arras ne pouvait pas suivre cette version. Son livre n'était pas une école d'irrespect. Le frère, resté vassal, ne manque jamais d'y traiter de Monseigneur son aisné devenu souverain ; et c'est à genoux que les jeunes neveux y reçoivent leurs oncles héroïques (1).

A la page 294 de *Melusine* (édition Ch. Brunet), Jehan d'Arras reprend les guerres des Lusignan en Orient et il y mêle alors Geuffroy au Grant Dent.

Il est possible que les derniers livres de Gauthier de Vinisauf ne lui soient parvenus qu'après coup, car la troisième partie de l'*Itinéraire du roi des Anglais Richard et d'autres dans la terre de Jérusalem* est distincte des deux premières, au point que Bongars l'a ignorée (2). Dans ce cas, l'acquisition de nouveaux documents aurait déterminé l'homme de lettres du duc de Berry et de Marie de France à revenir sur un sujet que les instances du roi d'Arménie, auprès des souverains de l'Occident, rendaient tous les jours plus brûlant.

Il est plus probable, cependant, que l'auteur de *Melusine* a reculé systématiquement les derniers épisodes de sa croisade, pour placer dans l'intervalle ses guerres de Luxembourg, de Bohême et d'Irlande. Toutes les preuves que nous possédons de sa science de l'arrangement rendent cette supposition la plus fondée.

Aussi bien, en ne faisant arriver Geoffroy en Orient que longtemps après ses frères, Jehan d'Arras s'est conformé à la pure vérité historique.

C'est par erreur que Michaud (*Histoire des Croisades*, t. II, p. 269) l'amène en Syrie dès 1163; à moins que, comme le comte de Flandre, Thierri d'Alsace, l'aîné des fils d'Hugues le Brun n'ait traversé plusieurs fois la mer pour combattre les infidèles. Suivant Ibn-Alatir (Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 196), Geoffroy aurait assisté à la bataille de Hittin ou Tibériade, et il y aurait été fait prisonnier. Il a été confondu là, par le chroniqueur arabe ou par son traducteur, avec Amaury de Lusignan.

La variante G. de *L'estoire de Eracles empereur*, publiée au

(1) *Melusine*, p. 191 et 299.
(2) Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 699.

Recueil des Historiens des Croisades (Historiens occidentaux, tome II, p. 124), rapporte que « l'an de l'incarnation mil cent quatre vingt huit..., apres ce que Salahadin ot conquis le reiaume de Jerusalem, il delivra le roi Guy de la prison. Il tint le reiaume en pais deux ans en plus le tens (?) ce que la novele de ceste doulor fu outre mer, qui estoit avenue ou reiaume de Jerusalem. Jofrei de Lesignan, qui estoit freres le roi Guy, qui sages estoit et hardis, il n'atendi mie la muete dou rei de France ne dou rei d'Engleterre. Il se hasta de passer la mer, por ce que il cuidoit secore le rei ».

Dans l'*Histoire générale de l'isle et royavme de Cypre*, comme dans cette version de la *Continuation de Guillaume de Tyr*, Geoffroy arrive en Syrie, « auecq son camp pour secourir ses frères le Roy Guy, et Almaric Connestable de Hierusalem », après leur mise en liberté par Saladin (1). Malgré ses emportements comiques contre Jehan d'Arras, Étienne de Lusignan se trouve ici d'accord avec lui (2).

Adoncques « Geuffroy, jurant qu'il n'a que trop gardé son hostel », demande à Raimondin et à Melusine « qu'ilz luy voulsissent faire finance pour aller aidier à ses frères », et il part pour la Syrie, avec « moult belle navire et bien pourveue et avitaillée de ce qui estoit necessaire». Ses père et mère lui ont imposé la condition que il « retournera par devers eulx dedens ung an». — Robert de Bar et Marie de France n'admettaient pas qu'un seigneur pût se priver, à la fois et pour longtemps, de tous ses défenseurs naturels.

Geoffroy a fait son mandement « tant qu'il eubt bien xiiii. cent

(1) *Histoire générale de l'isle et royavme de Cypre*, par R. Père F. Estienne de Lusignan de la Royale maison de Cypre, page 116.

(2) M. de Mas Latrie donne Geoffroy pour compagnon au roi de Jérusalem, quand celui-ci vient rejoindre Richard Cœur-de-Lion à Limassol, et il établit que le plus vaillant des fils d'Hugues le Brun se trouvait, avec ses frères, au siège de Saint-Jean-d'Acre. Il ajoute que Geoffroy de Lusignan paraît être retourné en Occident, au mois d'octobre 1192, sur la flotte du roi d'Angleterre, son suzerain. Richard, vassal lui-même du roi de France, était alors comte de Poitiers. Au livre XXVI, ch. xii, de l'*Estoire de Eracles empereur*, il est écrit que le roi Guy, après avoir repeuplé la terre de Chypre, « si morut, et ne vesqui que. xi. mois. Quant il vint a la mort, il comanda que l'en alast querre son frere Jofroi de Lisignan, qui estoit ainz nez de lui ». On sait que ce n'est pas Geoffroy, mais Amaury de Lusignan, qui succéda à Guy. M. de Mas Latrie a retrouvé Geoffroy figurant, dans un titre de 1197, comme rentré en France, et il constate qu'en 1199 il saccageait Tours. Cf. *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 9; *Documents*, t. I, p. 22. Voir aussi *Le mythe de la mère Lusine*, par le Dr Leo Desaivre. Cette étude abonde en détails sur Geoffroi au Grant Dent.

bassines et bien trois cens arbalestriers » (1). Ce renfort allait arriver fort à propos, car « l'istoire nous dist (p. 295) que le caliphe de Bandas, le souldan de Barbarie, le roy Anthenor d'Antioche, et l'admiral de Cordes, avoient fait ensamble leurs seremens que jamais ne fineroient tant qu'ilz eussent destruist le roi Urian de Chippre, et Guion, roy d'Armanie, son frère; et avoient assamblé bien jusques à XVI. mille Sarrazins, et avoient leurs navires toutes prestes ; et avoient intention de descendre et arriver premièrement en Armanie, et tout avant euvre destruire l'isle de Rodes et le royaulme d'Armanie, et puys passer en Chippre et tout destruire et mettre à mort. Et avoient juré qu'ilz feroient le roy Urian morir en croix, et le crucifieroient, et sa femme et ses enfans arderoient (2) ; mais comme dist le saige : Fol pense et Dieu ordonne ».

Rien de plus imaginaire que cette férocité de Saladin (3), rien de plus fantaisiste que les coalitions opposées par Jehan d'Arras, aux frères Lusignan, dans le siège de Limassol, que nous venons d'étudier, aussi bien que dans la campagne de Jaffa, dont nous allons avoir à nous occuper.

Il met en tête le caliphe de Bandas (le caliphe de Bagdad), sans prendre garde que l'empire de ce chef musulman était non militaire mais purement politique et surtout religieux (4).

(1) « Les députés parurent devant Richard en déchirant leurs habits, et lui annoncèrent le désastre de Jaffa. Le roi les écouta, et leur dit : « Vive Dieu! je partirai et je ferai ce que je pourrai ». — Il donne des ordres pour que l'armée se prépare à une nouvelle expédition ». Vinisauf, *Itinéraire du roi Richard.* Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. II, p. 715.

(2) En 1186, Renaud de Châtillon ayant attaqué et dépouillé, en pleine paix, une caravane musulmane qui passait près de Carac, « Saladin fut transporté d'une grande colère, et jura de venger la violation des traités et l'outrage fait à l'islamisme. Le sultan adressa une circulaire à ses émirs, à ses alliés; tous les musulmans en état de porter les armes, en Égypte, en Syrie, en Mésopotamie, furent appelés à la guerre sacrée ». Michaud, *Histoire des Croisades,* t. I, p. 315.

(3) La courtoisie qui régna entre les rois de France et d'Angleterre, d'une part, et Saladin, d'autre part, contraste singulièrement, au contraire, avec l'animosité des combattants qui avait été le caractère dominant des précédentes croisades. Le sultan envoyait aux chefs chrétiens des poires et des abricots de Damas, voire de la neige mêlée avec du miel. En échange de ces douceurs, les princes occidentaux faisaient présent à Saladin de bijoux et de joyaux. Richard et le soudan eurent de fréquentes entrevues, et il fut question de marier la sœur du roi d'Angleterre avec Malek-Adel, le frère de Saladin. De telles relations ne laissèrent même pas d'être suspectes aussi bien aux Sarrasins qu'aux croisés. Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. I, p. 436, 476 et 477. *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 224, 700, 704 et 705.

(4) « Icelluy pape estoit appellé *calife*, et avoit de coustume de demourer à *Baudas* ». *Gesta S. Ludovici noni descripta per fratrem Guillelmum de Nangiaco.* « Le caliphe

Abou-Schamé, l'auteur des *Deux Jardins*, nous a conservé les lettres écrites par Saladin au calife de Bagdad, pour le mettre dans ses intérêts (1).

Dans sa réponse au défi de l'empereur Frédéric, roi d'Allemagne, le sultan de Damas, après avoir fait le compte des nations qui sont à son service, ajoute : « Et si nous demandions au calife de Bagdad de venir nous trouver, il se leverait de son siège, et viendrait au secours de notre excellence » (2). Il n'apparaît pas, cependant, que personnellement « l'apostole » des Sarrasins ait pris la moindre part aux guerres de Saladin.

Brandimont de Tarche (lisons Tarse), que Jehan d'Arras vient de faire mettre à mort par Urian, peut être personnifié, croyons-nous, par Ibrahim-bey, « le grand Caraman qui fut, avec les Egyptiens, le principal ennemi de l'Arménie au XIVe siècle » (3). Il semble que Jehan d'Arras le désigne plus particulièrement, pages 182 et 294, quand il l'appelle le « grand Carmen ». Nous savons que notre auteur barrisien ne reculait pas devant l'anachronisme, et qu'une transformation comme celle d'Ibrahim en Brandimont rentre tout à fait dans ses procédés (4).

L'admiral de Cordes, qui intervient, avec le caliphe de Bandas et le roi Brandimont, dans l'invasion de l'île de Chypre, n'est autre que le chef, l'*émir des Kurdes*. Raoul de Coggeshale, dans sa *Chronique de la Terre Sainte,* dénombre les peuples accourus à la voix de Saladin, pour profiter des luttes de Guy de Lusignan et du comte de Tripoli, à la mort de Baudouin : « Convenerunt autem ex omni parte Turci, *Cordini,* etc. » (5). Ces Cordini sont les *Kurdes* devenus, dans *Melusine,* la ville ou le pays de Cordes; l'admiral de Cordes représente, chez Jehan d'Arras, Maschtoub, l'émir des Curdes, de la célèbre famille des Hakarites (6).

On chercherait en vain le nom d'Anthenor d'Antioche, un des

de *Baudac*, estoit l'apostole des Sarrasins », écrit Guillaume de Tyr. Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. I, p. 289 et 375.

(1) Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 184.

(2) Michaud, *loco citato*, t. II, p. 664. Dans l'énumération de ses forces, Frédéric cite « le Lorrain qui ne connaît point de paix ». Les troupes barroises marchaient avec Philippe-Auguste, sous le commandement du comte Henri Ier, de Bar.

(3) Cf. N. Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 55 et *passim*.

(4) « Et est le nom de cestui seigneur du Karman Imbreymbas (dans un autre manuscrit Imbrinbas),... mais ilz l'appellent Karman, pour ce que son païs a à nom Karman ». Mas Latrie, *Documents*, t. II, p. 9.

(5) E. Martene et U. Durand, *Amplissima Collectio*, t. V, p. 548.

(6) *Recueil des historiens des Croisades*. Historiens occidentaux, t. II, p. 174 et 335.

princes arbitrairement coalisés par Jehan d'Arras contre le roi de Chypre, dans le tableau de l'armée musulmane, en 1190, qui est parvenu jusqu'à nous, grâce aux *Images des Histoires* de Raoul de Dicet (1). Dans ce personnage, le romancier de la duchesse Marie a-t-il visé Renaud de Châtillon ou plutôt Bohémond d'Antioche, qui, sans avoir été les alliés de Saladin, observèrent tous deux, à l'égard de l'Arménie, une politique hostile et « sanglante » (2)? Nous ne le croyons pas, bien que le premier ait envahi Chypre, en 1154, et que cette guerre impie, rapportée au livre XVIII[e] de Guillaume de Tyr, ait pu suggérer à l'auteur de *Melusine* l'idée de mêler un prince d'Antioche à la ligue des Sarrasins.

Est-il donc permis de supposer que, la prétention de descendre du troyen Anténor existant déjà chez les princes barrisiens, l'ingénieux écrivain ait évoqué son nom pour flatter leur amour-propre, en risquant une fine allusion à leur origine fabuleuse?

Au temps de Jehan d'Arras, les rois de France avaient leur Enéide (3), et Christine de Pisan ne manque pas de la résumer dans le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* (4). Mais, pour les ducs de Lorraine et de Bar, l'opinion générale

(1) « In Accone sunt isti principes : *Caracos*, quem *Corboram* fecit militem ad obsidionem Antiochiæ; ille nutrivit Saladinum. Post eum *Gemaladin*, *Gurgi*, *Suchar*, *Suncordeodar*, *Belhagessemin*, *Fecardinceras*, *Cerantegadin* ». — « Isti sunt principes exercitùs Saladini : Saladinus et quatuor fratres ejus, *Safedin*, *Felkedin*, *Sefelselem*, *Melcalade*; et tres filii Saladini : *Miralis*, *Melcalez*, *Melcalesis*, et duo nepotes ejus : *Tecahedin*, *Benesemedin*, *Coulin*, *Claisar*, *Bedredin*, *Mustop*, *Hazadinnersel*. » *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*. Tomus decimus-septus, p. 637 A. Ces deux listes sont très primitives; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter leur valeur historique : l'essentiel est pour nous de constater que rien ne s'y présente qui, de près ou de loin, ressemble à Anthenor.

(2) Cf. Michaud, *Histoire* et *Bibliothèque des Croisades*, passim.

(3) Cf. *Gesta Philippi Augusti, Francorum regis, descripta a magistro Rigordo*, Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. XVII, p. 17.

(4) « De la noble royal lignie de la renommée Troye, jadis, par variation de fortune, destruicte des Grieux, par divine volenté, au salut des universes terres remplir de nobles nacions, se partirent pluseurs barons nez de la lignie royal, avec multitude de gent espandens en diverses contrées, entre lesquelz un appellé Francio, filz au preux Hector, filz du roy Priant de Troye, avec sa compaignie, arrivans vers les Palus de Moede, fonderent, par espace de temps, la cité de Sicambre, en monteplyant, par longue demeure possédeurs d'icelle; aprés pluseurs années, comme leur hault corage fust rebelle à servage, obviant à l'empire de Romme contraignant yceux à servitude de treu, fu voir, que, en l'an de grâce 381, avec leur duc descendus dudit estoc royal, appellé Priant, se translaterent en la terre de Gaule que ilz appellerent France; auquel duc Priant succéda Marchoeres, qui engendra Pharamon, que yceulx couronnerent à primier roy de France (Petitot, *Collection compl. des Mém. rel. à l'Histoire de France*, t. V, p. 252).

est que la légende troyenne n'a été introduite dans leur généalogie qu'en 1547, par Emond du Boullay, héraut d'armes de Charles III (1).

En 1583, François de Rosières, archidiacre de Toul, né à Bar-le-Duc, « d'une famille noble et patricienne », fut enfermé à la Bastille, pour la publication de *Sept livres des généalogies des ducs de Lorraine et de Bar, depuis Antenor, roi des derniers Troyens sur les bords du Palus-Méotide, jusqu'aux temps du très illustre, très puissant et sérénissime Charles III, duc de Lorraine* (2). On s'explique qu'à la fin du XVIe siècle, « il put paraître impie », il sembla dangereux surtout, « au roy et aux courtisans qui devaient assassiner les princes de Guise » (3), de laisser attribuer aux ducs de Lorraine et de Bar une noblesse de naissance qui les égalait à la maison de France. Au contraire, à l'époque où florissait l'union de Robert de Bar et de Marie de France, un rappel discret de l'ancêtre commun Priam (4) ne pouvait être qu'agréable à Charles VI, lui-même, aussi bien qu'au duc de Berry et aux deux époux qui régnaient sur le Barrois. Mais, précisément, l'hypothèse d'un tel à-propos chez Jehan d'Arras est tellement séduisante qu'il faut s'en défier. Contentons-nous de supposer que soit Anamour, soit Candelore, — deux pays que, dans ses chroniques, il a pu rencontrer plus d'une fois à côté d'Antiochette (5), — a fourni à l'auteur de *Melusine* le nom de son Anthenor d'Antioche. Nous l'avons déjà vu plus d'une fois commettre de ces altérations et du Pirée faire un homme.

La présence du « souldan de Barbarie » dans la coalition musulmane est, comme celle d'Anthenor d'Antioche, une invention de Jehan d'Arras. En 1190, le maître des États barbaresques était

(1) Cf. Aug. Digot, ***Histoire de Lorraine***, t. Ier, p. 422.

(2) Parisiis, Apud Guilielmum Chaudière, 1580.

(3) F. Nau. ***Le procès de lèse-majesté intenté en 1583, à François de Rosières, d'après la relation manuscrite conservée à Londres, au British Museum.*** Journal de la Société d'archéologie lorraine, septembre-octobre 1897. Même journal, février 1898.

(4) Francio autem circa Danubium fluvium cum suis remansit, et ædificans ibi civitatem, Sicambriam vocavit... Egressi inde, Marcomiro filio Priami Regis Austrie, et Sonnone Antenoris filio, et Genebaudo ducibus, venerunt et habitaverunt circa ripam Rheni, in confinio Germaniæ et Alemanniæ, quæ terra Austria (Autrasia) vocatur... Isti et multi alii de consanguinitate Priami, post excidium Trojæ... (Rigordus, ***De gestis Philippi Augusti, Francorum Regis***). Cf. ***Gesta Philippi Augusti, Francorum Regis,*** auctore Guillelmo Armorico, ipsius Regis Capellano. Recueil des Historiens des Gaules, t. XVII, p. 17).

(5) N. Jorga, ***Philippe de Mézières***, p. 125 n. et 368 n.

Yacoub, roi de Maroc, de la dynastie des Almoadites. Saladin eut recours à lui et le pria d'intercepter, au moyen de ses flottes, les communications entre les chrétiens d'Occident et leurs frères de Syrie. Malheureusement pour Saladin, il omit, dans ses missives, de décerner à Yacoub les titres de calife et de commandeur des croyans, qu'il reconnaissait au seul calife de Bagdad et auxquels prétendait Yacoub. Il se contenta de l'appeler « Séjour de la piété pure ». Yacoub reçut fort mal ses ambassades et refusa toute alliance (1). Mais nous avons vu que, dans le temps où s'écrivait *Melusine*, la lutte était ouverte entre les chrétiens et le « roi de Thunes (Tunis), Sarrasin, maïeur en Barbarie » (2), et nous avons dit la part prise au « voyaige d'Auffricque » par Philippe de Bar, accompagnant le duc de Bourbon. C'est cette circonstance qui a valu au « souldan de Barbarie » une place à côté du caliphe de Bandas, de l'admiral de Cordes et d'Anthenor d'Antioche, dans la ligue saladine de la composition de Jehan d'Arras.

Un cinquième prince musulman est introduit par l'auteur en pleine bataille, pour y recevoir, presque aussitôt, de « l'espée de Geuffroy, si pesante et tranchant comme un raisouer », un si grand coup, qu'elle « le fendit jusques à la cervelle », et que le Sarrasin chut « tout mort ». Cette nouvelle victime des preux Lusignan, est « Gallofrin de Dannette », cousin du sultan de Damas (3).

Faut-il lire Damiette au lieu de Dannette, et voir en lui Malekazis, le *Miralis* de Raoul de Dicet, qui, suivant ce chroniqueur, avait « Alexandriam, *Daniet* et totam terram ultra Euphratem, usque mare, versus Barbaram » (4)? Nous ne le pensons pas, et nous l'identifions plus volontiers avec *Boha-Eddin* Caracoush. Ce dernier commandait avec Maschtoub, l'émir des Curdes, à Saint-Jean-d'Acre, pendant le siège de cette ville, et Richard Cœur de Lion, accompagné de Geoffroy de Lusignan, le retrouva à Jaffa, en 1192 (5). Vinisauf, Benoît de Peterborough et Hoveden le nomment *Caracois*, et Godefroi (Galfridus), moine de Saint-Pantaléon, en parle en ces termes : « Capti sunt et ibidem (à Saint-Jean-d'Acre) duo

(1) Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 190.

(2) Cabaret d'Orville, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*. Édition A.-M. Chazaud, Paris, 1876, p. 234.

(3) *Melusine*, p. 317.

(4) *Ex Rodulfi de Diceto imaginibus historiarum*. Recueil des Historiens des Gaules, t. XVII, p. 637.

(5) Michaud, *Histoire des Croisades*, t. I, p. 506 et *Bibliothèque des Croisades*, t. IV, p. 350.

admirandi, Mustoch et *Caretis,* homo miræ antiquitatis, ita ut tempore victoriosi ducis Godefridi (Galfridi?) extitisse diceretur » (1). Est-ce Jehan d'Arras, sont-ce les auteurs qu'il a lus, les scribes qui l'ont copié, qui ont commis l'altération de *Boha-Eddin* en *Gallofrin,* de même que les chroniques latines ont transformé Moaddam-Eddin en Coradin? Ou bien est-ce le nom de Godefroy (Galfridus), juxtaposé à celui de Boha-Eddin, qui s'est fait adopter suggestivement par Jehan d'Arras? Il serait oiseux de creuser un pareil problème.

Voyons plutôt comment Geoffroy à la grant dent s'y prit pour épargner à ses frères l'écrasement rêvé par la deuxième coalition du calife de Bagdad.

Le preux Lusignan est en excellente posture dans les chroniques de la troisième croisade, et tout particulièrement dans l'*Itinerarium regis Anglorum Richardi et aliorum in terram Hierosolymorum.* Vinisauf l'y élève au rang des Roland et des Olivier (2). Mais l'auteur de *Melusine* ne se contente pas des faits d'armes qui sont propres à son valeureux chevalier; il lui attribue les prouesses de Richard et « des autres » qu'il n'a pas encore eu l'occasion de porter à l'actif de ses frères (3), et, fidèle toujours à la règle des trois unités, il condense en un dernier épisode toutes les actions militaires qu'il lui reste à tirer de l'Orient. Dans la campagne qu'il compose ainsi, toute d'une pièce et méthodique, il va détailler les forces respectives de ses armées et de ses flottes imaginaires; il va décrire les manœuvres opposées des deux ennemis, avec une compétence manifeste et d'une façon tout à fait instructive pour ses nobles lecteurs.

Jehan d'Arras prend « l'istoire » à l'instant où Saladin, un moment abandonné de ses émirs, a vu revenir à lui ceux d'Alep, de la Mésopotamie et de l'Égypte, et où il assiège Jaffa, — le lundi après la fête de Saint-Pierre ès-liens, 1192. Les musulmans, forts de vingt mille cavaliers et d'une foule innombrable de fantassins, se sont promptement emparés de la ville et les chrétiens, réfugiés

(1) *Recueil des historiens des Croisades.* Historiens occidentaux, t. II, p. 127.

(2) Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. IV, p. 688.

(3) Par contre, si l'on s'en rapporte à la *Chronique de la Terre-Sainte* de Raoul Coggeshale, Jehan d'Arras a fait tort à Geoffroy de Lusignan, au bénéfice d'Urian, de l'épisode du pont de Caïphas, que nous avons rapporté, p. 198 : « Cum quidam nostrorum versus Caïphas pro victualibus irent et redirent, a Turcis graviter infestantur, sed infestando succumbunt, irruente in eos *Gaufrido de Liziniaco* fratre regis Guidonis cum quinque militibus electis super pontem quem præoccupaverant (Cf. Martene et Durand, *Amplissima collectio,* t. V, col. 576 c.).

dans la citadelle, ont envoyé à Acre des députés chargés d'implorer le secours de Richard. Quand « le roi oi ce », il interrompit ses préparatifs de retour en Occident, et « le fist a savoir as barons de France... Lors ordenerent lor batailles et murent por aller secorre Jaffe. Le roi Richart dist as barons de France qu'il alassent seurement par terre, et il iroit par mer por plus tost venir au chastel... Le roi fist armer ses galies et entra ens il et ses gens, et errerent tant par jor et par nuit qu'ils vindrent à Jaffes » [1].

Une chronique anglaise, anonyme, rapporte que la flotte de Richard Cœur de Lion fut poussée par une tempête vers Chypre, d'où il se serait rendu à Jaffa [2]. En faisant partir de Limassol son expédition de Jaffa, Jehan d'Arras ne serait donc pas tout à fait en dehors de la vérité; du moins, il se serait conformé sur ce point à des documents qu'il a pu avoir entre les mains. Mais son thème est, malgré tout, bien différent. Il entend conseiller l'offensive, système d'un avantage incontestable au xivᵉ siècle, alors que la guerre était absolument ruineuse pour les contrées qui en devenaient le théâtre. Aussi bien, est-ce pour ne pas « laisser les Sarrazins arriver en son pais », qu'Urian a fait « armer » [3] en Chypre, et qu'il y a fait « son amas de gens d'armes et de navires pour eulx combatre en mer ou en leur pays mesmes, s'ilz ne le trouvoient sur mer ».

Pour gagner « la coste de Iaphes » où ils savent que « le caliphe de Bandas et tous ses complices » se mettent en mer, Guion d'Arménie emmène « bien six mille hermins et bien trois mille arbalestriers »; le grand maître de Rhodes, « trois cens hommes d'armes, que frères chevaliers que aultres, et bien de six à sept cens arbalestriers et archiers ». Depuis deux jours à peine, le roi d'Antioche et l'admiral de Cordes tenaient le chemin de Rhodes, « à tout xl mille paiens », quand ils aperçurent « le roy Guion et la navire de Rodes : Et les cristiens l'apperceurent aussi. Lors se misrent cristiens en ordonnance et arches; adoncques abordèrent ensamble : là eubt grant occision et fière meslée, et eubt à celluy poindre six navires sarrazines effondrées et peries en mer; et firent les cristiens moult bien leur debvoir, et se combatirent moult vaillamment; mais la force et la quantité des Sarrazins fut moult

(1) *Continuation de l'estoire de Guillaume arcevesque de Sur* (Recueil des historiens des Croisades, Historiens occidentaux, t. II, p. 179, Variante G).

(2) *Chronicon anglicanum ab anno 1066 ad 1200*, analysée par Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. I, p. 356.

(3) Le texte de l'édition Ch. Brunet porte *arriver* au lieu d'*armer* (p. 297).

grande, et eurent les cristiens fort à souffrir, et eussent esté desconfis se Dieu, par sa grace, n'eut celle part conduit Geuffroy et sa navire » (*Melusine*, p. 300).

On retrouve les éléments de cette bataille dans un des nombreux combats maritimes que se livrèrent les Francs et les Sarrasins, en rade ou en vue de Ptolémaïs, pendant le siège de cette ville (1). Autant qu'il est possible d'en juger par la simple analyse de la chronique de Gauthier Vinisauf, donnée par Michaud au tome II de sa *Bibliothèque des Croisades* (p. 660), Geoffroy de Lusignan n'apparaît pas y avoir eu la part prépondérante que lui prête l'auteur de *Melusine*. Mais, devant Ptolémaïs, le témoin oculaire du « voiage » du roi d'Angleterre montre Geoffroy sauvant par sa valeur le camp des chrétiens, que les Sarrasins ont envahi pendant un assaut. Cela suffit à Jehan d'Arras, pour que, transposant l'heureuse intervention de son héros de la terre sur la mer, il lui attribue le salut de la flotte de Guion.

Dans l'*Itinéraire du roi Richard*, les détails abondent sur la nature et sur l'emploi des vaisseaux, aussi bien chez les anciens que chez les contemporains de Vinisauf. Vraisemblablement ces notions, très rares au moyen âge, permirent au docte romancier militaire des princes barrisiens de commenter, avec eux, son propre roman, et de leur décrire la forme de cet excellent « rampin », — véritable torpilleur du temps passé, — qui « costioit toujours les gros vaisseaulx et en perça jusques à quatre ». Il put leur expliquer comment « le vaisseau où Geuffroi estoit se borda au vaisseau où le roy Anthenor estoit, et se entregrapèrent à bon cros de fer » (*Melusine*, p. 302).

A la suite de leur défaite, Anthenor d'Antioche et l'admiral de Cordes rentrent à Jaffa, avec les débris de leur flotte. Dans l'intervalle de leur sortie et de leur retour, Urian, qui « avait bien avec luy .xiiii. mille hommes, tant d'ommes d'armes, comme les combatans de trait, jà est venu sur le port de Iaphes, et de fait il a bouté le feu en la navire des Sarrazins ». Le caliphe de Bandas et le souldan de Barbarie l'ont reçu « le mieulx qu'ils peurent »; mais ils n'ont pu l'empêcher de leur brûler dix vaisseaux (2).

De son côté, Geuffroy au grant dent « tant sievyt » le roi d'An-

(1) Vinisauf rapporte que les chrétiens rangèrent leur flotte non sur une ligne droite, mais « en forme de croissant ». Jehan d'Arras les dispose « en ordonnance et *arches* ». Cf. *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 675.

(2) Urian vient prendre ici la place des chrétiens, qui, réfugiés dans la citadelle de Jaffa, attendaient le secours de Richard Cœur de Lion.

tioche et l'admiral de Cordes, qu'ils arrivèrent ensemble au « port de Iaphes, et se ferirent dedens, et Geuffroy aprez ». Le héros (Richard, dans les chroniques; Geoffroy de Lusignan, dans le roman), le brillant paladin force l'ennemi à débarquer, pénètre, presque seul, dans la place et y fait un horrible carnage.

Guion et ses gens ne tardent pas à arriver, à la suite de Geoffroy, et les trois Lusignan se trouvent ainsi réunis par la victoire. « Adoncques commença la joye à estre grande entre les frères », et leur joie ne put qu'être fort attendrissante pour Henri, Philippe et Charles de Bar. A un spectacle aussi touchant, les fils aînés de la duchesse Marie se prirent certainement à rêver de semblables triomphes, remportés en commun.

Dans la nuit, le chef des Musulmans, — qui, à ce moment (p. 306), n'est plus le calife de Bagdad mais est devenu le soudan de Damas, — fait déloger son armée; et « pour traire les cristiens plus avant au pays », il l'emmène « en une prarie », sous sa capitale.

« Lors vint ung truchement sur ung dromadère, qui descendist en la tente des frères... et dist au roy Urian : Sire roy de Chippre, le caliphe de Bandas, le souldan de Barbarie, le roy Anthenor d'Antioche, l'admiral de Cordes et le roy de Dannette vous mandent par moy qu'ilz sont tous pretz de vous livrer bataille, et vous attendent ès prez qui sont dessoubz Damas, ès belles tentes et pavillons; et vous mandent que vous y povez venir seurement loger devant eulx, et pourrez prendre place telle qu'il vous plaira; et vous donnent trèves depuys que vous serez logez; et cependant de commun accord vous adviserez place où la bataille se fera; et par adventure, quant vous aurez vu leur puissance, vous trouverez aulcun amiable et bon traictié à messeigneurs, car certainement à leur force ne pourrez contrester, tant sont fors. Et quant Geuffroy entendist ceste parolle, il luy dist : Va à tes rois, à ton souldan, à ton caliphe, et leur dis que s'il n'y avoit tant seullement que moy et mes gens, si les iroie combattre; et leur dis que de leur trève n'avons-nous que faire... Tant chevaucha le truchement son dromadère qu'il (*re*)vint en l'ost devant Damas ». En rendant compte de son message, il ne peut dissimuler l'effroi que lui ont inspiré « le maintieng du roy Urian, et de Guion son frère, la contenance et la manière de leurs gens, et la grant, horrible et ressongneuze fierté de Geuffroy à la grant dent. Quant le souldan de Damas entendist les mos du truchement, si luy dist : Par Mahon, beau sire, il y a en vous grant hardiesse; à ce que je vois, vous vouldriès ores estre institué au premier front de la bataille pour rencontrer Geuf-

froy à la grant dent. Et il luy respondist : Par ma foy, sire souldan, se il n'est rencontré d'aultre que moy, il peut bien venir seurement, car je tourneray tousjours le talon devers luy d'une grosse lieue ou de deux de loing. Adonc commença grande la risée » (p. 307 à 313). Un peu plus haut, Jehan d'Arras avait déjà fait dire à cet interprète timoré « qu'il n'approucheroit point de Geuffroy, qu'il n'y ait entre eulx une grosse ripvière, ou les tours, ou les murs de Damas ou de quelque autre fort lieu ». Et s'était pris « chascun à rire de ceste parolle ». Du temps de Jehan d'Arras, les auteurs ne craignaient pas de se répéter; et, relativement, il n'est tombé, lui-même, qu'assez rarement dans ce défaut.

Les défis étaient encore de mode de 1387 à 1393, et, dans la scène héroï-comique du drogman et de son dromadaire, ils s'entre-croisent tout comme dans l'*Iliade*. Il faut prendre garde, cependant, que sous cette bouffonnerie se cache adroitement la leçon que les Français de la fin du XIVe siècle n'avaient pas manqué de tirer des échecs du père de Marie de France : à savoir qu'il faut livrer bataille à sa propre volonté, non à celle de l'ennemi.

Ni Richard Cœur de Lion, ni les Lusignan ne professèrent, pour les trêves, le dédain qu'affectent les fils de Melusine; et, à la fin de la troisième croisade surtout, le roi d'Angleterre les rechercha avec instance. Mais nous ne devons pas oublier que nous sommes, à côté de l'histoire, dans un roman. La terreur inspirée aux Sarrasins par le roi d'Angleterre, à la reprise de Jaffa, est cependant authentique. En face de lui les Turcs perdaient tout courage. « Ils étaient si effrayés à son aspect, dit Vinisauf, qu'ils se dispersaient de tous côtés, cherchant une issue là où il n'y en avait point » (1).

Aussi bien, Geuffroy au Grant Dent qui, dans *Melusine*, prend devant Jaffa la place de Richard Cœur de Lion (2), va « monstrer telles enseignes que on congnoistera qu'il aura esté en Surie »

(1) Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 720.

(2) En épousant Sybille, sœur du roi Baudouin, Guy avait reçu en dot le comté de Joppé ou Jaffa, avec celui d'Ascalon. Après la prise de Saint-Jean-d'Acre par les chrétiens, le traité intervenu entre le marquis de Tyr, d'une part, et Guy et Geoffroy de Lusignan, d'autre part, avait attribué au dernier ces deux comtés à titre héréditaire. Bien que les chroniques, dont nous avons eu le texte ou l'analyse sous les yeux, n'indiquent pas nommément les deux frères comme ayant pris part à la délivrance de Jaffa, on ne peut douter que, seigneur de la ville, Geoffroy, tout au moins, n'ait suivi là son suzerain. En lui attribuant tout le mérite de cette dernière campagne, Jehan d'Arras a renouvelé, pour lui, ce qu'il avait fait précédemment pour Gui, en Chypre. Il a outré la vérité.

(p. 309). Japhes prise, il se prépare à marcher sur Damas. « Le lendemain au matin, comme l'istoire nous tesmoingne, aprez la messe oye [1], se desloga l'avant-garde », commandée par le maître de Rhodes, « moulx joyeulx » d'être en tête, « et puys la grosse bataille et le sommaige, et puys l'arrière garde; et fut moult graut noblesse de veoir partir l'ost en moult belle ordonnance » (p. 310).

Mais on vient avertir Geoffroy, que « cy à demie-lieue sont environ mille Sarrazins qui s'en vont ferir à Baruth pour garder le port de la ville..: Adonc s'en partist Geuffroy », avec quelques hommes, « et quant il eubt ratains les Sarrazins il jura : Par dieu, gloutons, vous ne me povez eschapper. Et se ferit entre eulx... et fist merveilles d'armes ». Jehan d'Arras ajuste ici l'enlèvement d'une caravane égyptienne fait par le roi Richard, bien que ce « raid » ait eu lieu antérieurement à la campagne de Jaffa, soit dans le temps où les chrétiens, ne voyant plus la possibilité de reprendre Jérusalem, délibéraient, à Bethenopolis, sur le point où il convenait le mieux de porter leurs efforts. L'écrivain du duc de Berry pousse Geoffroy jusqu'à la conquête de Baruth (Beyrouth), jugeant cette amplification justifiée par le seul fait que ladite ville était de celles contre lesquelles il a été question de marcher, et que Richard a effectivement menacé Saladin de la lui reprendre. Au reste, quelques années plus tard, Amaury de Lusignan s'empara de ce « chasteau fort à merveilles qui seoit en la mer », et, comme Geoffroy dans *Melusine,* « bien garnist Baruth d'armes et de vivres » [2].

Parmi les autres places visées, au même moment, par les chrétiens s'était trouvée la capitale de Saladin. Jehan d'Arras n'hésite pas à y conduire l'armée des Lusignan, et il soude à sa dernière guerre d'Orient, soit aux dernières opérations militaires de la troisième croisade, la tentative contre Damas qui, en 1148, a si infructueusement terminé la deuxième. Les détails lui ont été fournis par l'*Histoire* de Guillaume de Tyr; et aussi, sans doute, par le manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis, analysé par Michaud, au tome Iᵉʳ de sa *Bibliothèque des Croisades;* car on y retrouve presque textuellement la tirade enthousiaste que lui inspire toujours la belle

(1) « Si s'apensa... que il n'en iroit avant, si auroit messe oye... Quant Balianz ot oye la messe, si s'en ala, grant aleure, après le maistre dou Temple ». *L'estoire de Eracles empereur.* Li vintetroisiesmes livres. *Recueil des historiens des Croisades.* Historiens occidentaux, t. II, p. 42.

(2) Cf. *Recueil des historiens des Croisades.* Historiens occidentaux, t. II, p. 228, leçons D et G.

tenue d'une armée : « Oh! combien était agréable à voir le spectacle de cette armée, où il y avait tant de pavillons et de tentes toutes neuves, où voltigeaient au gré des vents tant de bannières différentes par leur couleur et par leur forme » (1).

Pour rallier l'host de ses frères, en revenant de Baruth, Geoffroy n'a qu'à suivre « la trasse de la fumée », car, avant de le quitter, il a eu soin de recommander au maître de Rhodes de « bouter le feu partout sur le chemin, affin qu'il ne faulsist point à le trouver... Tant chemina son host, qu'il se loga ung soir sur une petite ripvière, à cincq lieues de Damas »; puis, le lendemain, « à une lieue prez des Sarrazins, sur une ripvière, et de là veoient Damas à la main droite... (2); et fut deffendu que nul ne fust si hardy qui boutast point le feu en son logis ne ailleurs, affin que les Sarrazins ne apperceussent si tost leur venue ... Et firent celle nuyt moult noble guet devers leurs ennemis; et soupa-on parmy l'ost, et couchèrent tous armez la nuyt (3). Et ung peu aprez la minuyt, Geuffroy monta à chevau, avec luy mille combatans, et print une garde qui bien sçavoit le pays, et s'en ala devers l'ost des Sarrazins tout le couvert. Et avoit assez prez ung peu de bois qui duroit environ d'une demie-lieue ». — Geoffroy place là ses hommes en embuscade, et au point du jour, « à tout deux cens combatans, s'en alla escarmoucher » l'ennemi. « Ceulx de l'embuche » ont l'ordre « que pour chose nulle qu'ilz veissent qu'ilz ne se debuchassent point tant qu'ilz les vissent ressortir et ceux qui les chasseroient » (*Melusine*, p. 315).

Dans toutes les guerres de Jehan d'Arras revient cette « embuche », ruse de guerre qui, à la fin du XIVe siècle, formait encore, pour ainsi dire, le fond de la tactique militaire. — Nous nous souvenons

(1) *Gesta Ludovici VII regis, filii Ludovici Grossi.* Michaud, *loco citato,* p. 226.

(2) Devant Damas, en 1143, les Sarrasins réussirent à écarter des bords du Barrada les chrétiens qui, par suite, se trouvèrent, comme à Tibériade, accablés par la chaleur et par la soif (Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, p. 218). Mais la victoire d'Arsur, combinée avec les combats de Jaffa en 1192, paraît avoir fourni à l'auteur de *Melusine,* pour sa bataille de Damas, plus d'éléments que le véritable siège de cette ville. A Arsur, on trouve les deux rivières de Jehan d'Arras : la rivière salée et la Rochetalie; les .X. mille payens, suivis de .XX. mille; la longueur du combat et ses différentes reprises; puis, pour finir, les pertes énormes des musulmans, correspondant aux masses considérables mises en mouvement par Saladin (Vinisauf, *Itinéraire du roi Richard.* Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. II, p. 696).

(3) « Toute cele nuit (la nuit qui précéda la bataille de Tibériade) furent li Crestien armé ». *L'estoire de Eracles empereur,* Liv. XXIII, ch. XLI.

qu'au commencement de son règne le duc de Bar avait été victime d'une « embuche » à Ligny.

« Lors se partist Geuffroy, et vint sur une petite montaigne entre le point du jour et le soleil levant; et vit l'ost tout quoy, et n'oyoit riens comme se il n'y eut eu nulluy... Adoncques dist Geuffroy à ses compaignons : Chevauchons fort, et gardez bien que vous ne soiez pas endormis, et que vous ne facés point de noise tant que le vous diray. Et ilz disdrent que non feroient-ilz. Adoncques entrèrent en l'ost, et virent bien que ilz dormoient de tous costez. Et Geuffroy regarda, et vit le grant peuple qui y estoit, et dist en ceste manière : Par foy, se c'estoient gens de foy, ils seroient moult à doubter. Adoncques chevauchèrent ensamble jusques au milieu sans eulx riens meffaire. Et Geuffroy advisa une moult riche tente, et cuida bien que ce fut la tente du caliphe ou à ung des souldans, adonc dist à ses gens : Il est temps d'esveiller ceste matinaille, car ilz ont trop dormi. Or avant, enfans, pensez bien de mettre tout à mort ce que vous rencontrerez ». L'occupant de la tente était Gallofrin de Dannette, et c'est ici que se place son « occision », dont nous avons parlé plus haut.

Les surprises de camps endormis furent fréquentes, de part et d'autre, pendant la troisième croisade. Mais, après la bataille de Jaffa, ce fut celui des chrétiens, non celui des Sarrasins, qui fut envahi, et Richard faillit être pris dans sa tente.

« Quant il apperceut l'occision que les cristiens avoient fait à ses gens », le soudan de Damas, mêlant dans son exécration le paganisme grec au musulman, jura « par Mahon et Appolin que bien s'en vengeroit tost... ». A la tête de dix mille hommes, il se met à la poursuite de Geoffroy, qui s'éloigne, son œuvre d'extermination accomplie. Geoffroy « commande à ses gens de fuyr vers l'ost, et il se boute au bois avec ceulx qui y estoient en embuche, pour les ordonner ». — Tel, à l'embuscade du ruisseau d'Ormesson, le chevalier d'Hervilley de douloureuse mémoire! — Le soudan passe devant l' « embuche », chargeant les fuyards. Ceux-ci rejoignent le corps d'armée du maître de Rhodes, qui, « estoit jà monté et s'estoit jà mis soubz la banière en belle bataille au dehors des logis, et estoit bien à huit mille combatans, comprins les gens de trait... » Il fait entrer les « fuyans » dans ses rangs. « Lors s'en allèrent à l'encontre du souldan les lances baissées, et si bien recueillirent les Sarrazins que peu en y eut qui n'abatist le sien aux lances baisser; là crioient Lusignen et Rodes... Quant le souldan perceut la perte, il recula tout le pas en rassamblant ses gens et attendant les aultres qui venoient; et tant qu'il ras-

sambla jusques à dix mille; mais Geuffroy saillist de l'embuche et ferist luy et ses gens sur ceulx qui sievoient le souldan sans ordonnance, et en peu d'eure en y eut trois mille de mors par les chemins et par les sentiers... Et quant le sultan perceut sa perte, il issist de la bataille et tourna la targe derrière le dos et ferit le chevau des esporons, et s'en alla grant alleure vers l'ost des paiens ». Mais « Geuffroy estoit à ce costé, qui bien l'aperceut aller, et bien veoit à son riche harnois que c'estoit ». Il poursuit le souldan et l'oblige à se retourner pour se battre face à face. « Adoncques joindist le souldan la targe au pis, et mist la lance sur la faulce, et dist l'istoire que les deux barons, qui furent de noble cœur et de haulte puissance, se eslongnèrent l'ung de l'autre et joindirent leurs targes contre leurs pis, et brandirent leurs lances, estraingnans le costé et embrochèrent leurs heaulmes ès chiefz, et laissèrent contre les chevaux tant comme ilz peurent, et vindrent ferir des fers des lances agus et trenchans sur le comble de l'escu par telle manière qu'il n'y eut nerf qui ne fut percé de part en part; les fers des lances vindrent joindre sur les pièces d'acier de si grande force qu'il n'y eut si bon chevau qui ne chancellast; le souldan ploya ung peu l'eschine, et vola sa lance en pièces; et la lance Geuffroy estoit de plançon de fresne moult fort, et y emploia toute sa force; mais oncques ne peut empirer la pièce; toutesfois le souldan fut tellement ataint qu'il convint le maistre et le chevau voler par terre, et fut tellement estourdi qu'il ne veoit ne entendoit. Adoncques Geuffroy cuida descendre pour sçavoir en quel point il estoit; mais adonc il apperceut venir bien .LX. Sarrazins qui luy escrièrent : Par foy, faulx cristien, vostre fin est venue. Et quant Geuffroy l'entendist, il brocha le chevau des esporons et brandit la lance; et le premier qu'il ataindit il le fit voler par terre tout mort. Ainçoys que la lance luy faulsist, il tira l'espée et l'empoingna fermement; ... et abatoit Sarrazins autour de luy, car la place estoit toute vermeille de sang; et ilz luy jettoient de loingz lances, dars et sajettes et se [1] painnoient moult fort de l'aterrer... Et estoit Geuffroy navré en plusieurs lieux... Mais il ne sambloit pas qui luy en fut de riens, mais leur couroit sus comme loup familleux sur les brebis [2]. Par Mahon, dist

(1) L'édition Ch. Brunet porte *le*.

(2) « A la bataille d'Arsur, à la troisième heure du jour, écrit Vinisauf, l'armée chrétienne fut entourée de la multitude des Sarrasins comme un troupeau de brebis près de tomber sous la dent des loups ». Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 696.

le souldan, ce n'est pas ung homme, mais ung grant diable, ou le dieu des cristiens qui cy est venu pour destruire nostre loy. Et pour vray en ceste aventure fut Geuffroy bien par deux heures » (1).

C'est le second corps-à-corps où Jehan d'Arras oppose le soudan de Damas à l'un des fils de Melusine. Il ne se soucie pas plus ici que devant Famagouste de la vérité historique, et, par surcroît, il oublie qu'il a fait tuer ledit soudan par Urian. Ses gentilshommes poitevins ne pouvaient guère se mesurer avec de simples émirs ; et, pour mettre sous les yeux de sa clientèle de princes régnants des exemples assez hauts de ce que peut « vaillance de cœur d'omme, en deffendant sa vie », il ne lui fallait jamais moins que le chef suprême des Musulmans comme adversaire.

Remarquons cependant que, malgré la noblesse, malgré la prédestination de ses héros, qui leur assure tous les triomphes, il a soin de faire ressortir combien ils ont su devenir « expers et durs au mestier », combien ils ont souci de la qualité de leurs armes.

Même, pour la première fois, son paladin est atteint. Pour la première fois, Jehan d'Arras ne craint pas de le montrer blessé. Sa bravoure n'y peut rien : il va succomber. « Mauldit soit-il qui ne luy aidera maintenant de tout son povoir ! » s'écrie « le chevalier » que, dans tout le cours de son livre, Jehan d'Arras tient en réserve, pour assister Geoffroy en cas d'extrémité. Le preux Lusignan supporte difficilement la tutelle de ce bon génie, et il l'oblige à garder ses distances, chaque fois que celui-ci a oublié de se tenir à l'écart. Mais, cette fois, il est, en tel « peril et painne » qu'il n'est pas trop tôt que le fidèle mentor arrive à l'aide de son cher protégé. Son approche fait fuir le souldan. Aussi, « quant Geuffroy vit celluy qui l'avoit si bien secouru, il le mercia treshumblement et luy dist : Mon ami, telles roses fait-il bon mettre en son chappel. Le sire qui a son hostel garni de telle chevalerie et de gentilesse, amant et craignant honneur, doibt seurement reposer ». — L'auteur de *Melusine* devait bien cet hommage aux gentilshommes de la maison de Bar, aux Bauffremont, aux des Armoises, aux Baudrecourt, à ces chevaliers, si dévoués à leur seigneur et à leur dame, qui étaient les compagnons habituels, les guides

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 318 à 321.

Au dernier combat de Jaffa, les Turcs, suivant Vinisauf, « lançaient de loin leurs javelots au roi Richard. Son corps, couvert de flèches, ressemblait à une pelote couverte d'aiguilles. La lutte dura depuis le matin jusqu'au soir. On ne peut douter, ajoute le chroniqueur anglais, que les chrétiens n'aient été secourus par la miséricorde divine ». Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 721.

ordinaires d'Henri et de Philippe de Bar, dans leurs campagnes. Ces guerriers étaient familiers à Jehan d'Arras, et il est à supposer que celui-ci recourut, en plus d'une occasion, à leurs bons offices pour l'achèvement de ses scènes militaires, pour la correction de ses plans de campagne. Il les savait bons, loyaux et féaux; peut-être, cependant, dépassa-t-il quelque peu leur pensée, en faisant répondre à Geoffroy par son chevalier : « Sire je n'ay fait chose dont vous me devez point de guerdon, car tout preudhomme doibt prendre garde de l'onneur et du prouffit de son maistre et de son seigneur; et donc, puis que c'est chose deue, il ne chiet point de guerdon ».

Voici Geoffroy blessé : par bonheur, « furent toutes ses playes visitées par le mire, qui dist qu'il n'y avoit chose dont il laissast point l'armer; tous en louèrent Dieu (1)... Et sachiés que les Sarrazins perdirent celle matinée plus de .xxv. mille Sarrazins, qui furent tous mors par faitz d'armes... et s'enfuyrent d'aultre part bien .xl. mille »... Les chrétiens eurent quelques « navrez, dont aulcun en y avoit de mors, mais non gaires ». Cependant « reposèrent les deux hostz celle nuyt sans courir l'ung sur l'autre ».

« Le tiers jour pour matin firent armer nous gens tout leur host par batailles, et laissèrent gardes pour garder les logis et les navrez, et s'en allèrent cheminant Geuffroy et le maistre de Rodes et leurs gens, et bons arbalestriers sur les elles; et en la grosse bataille estoit le roy Urian, et en l'arrière-garde Guion... Adonc ilz visrent leurs ennemis rengez sur les champs, lors leur coururent sus. Là eut moult grant et horrible mortalité aux batailles assemblées; bien assailloient cristiens et bien deffendoient Sarrazins. Là eut moult grant noise et moult grand triboulement; l'ung crioit Damas, l'aultre Barbarie, l'aultre Bandas, l'aultre Antioche, l'aultre Cordes, et *nos gens* crioient Lusignen. Là eut mains mors renversez l'ung sur l'aultre; les batailles furent assamblées toutes en une. Là firent les trois frères tant d'armes, que tous ceulx qui les veoient en estoient tous esbahis. Le souldan de Damas et le souldan de Barbarie apperceurent les trois frères qui faisoient grant occision de Sarrazins; si leur coururent sus atout .xx. mille paiens. Là refforcha moult fort la bataille, et souffrirent cristiens moult grant affaire et se reculè-

(1) Le roi Richard fut effectivement blessé à la bataille d'Arsur, mais peu grièvement, comme il l'écrivit, lui-même, à un de ses correspondants en Occident : « Quodam pilo vulnerati fuimus in latere sinistro,... gratià Dei, jam ad sanitatem pervenimus » (Michaud, ***Histoire des Croisades,*** t. I, p. 470 et ***Bibliothèque des Croisades,*** t. II, p. 856).

rent le long d'une lance. Et quant les trois frères et le maistre de Rodes les virent courir sur nos genz, ils en furent moult doulens. Adonc commencèrent à crier moult fort : Lusignen ! Avant, frères, barons, seigneurs! ceste chienaille ne se peut plus gaires tenir! Adonc cristiens se revigorèrent et firent une pointe aux Sarrazins. Là fut la mortalité moult grant, et greigneur assez que devant. A tant vint Geuffroy parmy la bataille, la targe tournée derrière le dos, et tenoit l'espée empoignée à deux mains, et vit l'admiral de Cordes qui moult courroit sur les cristiens; adonc le ferit Geuffroy de telle vertu, à ce que l'espée fut pesante et dure, et qu'il y mist toute sa force, que l'espée luy coula jusques à la cervelle, que oncques le bassinet ne le peut garder, et l'abbatit à terre. »

Le soudan de Damas et celui de Barbarie amènent « toute leur puissance, et cuidoient bien redresser l'admiral, mais c'estoit pour néant, car il estoit jà mort. Adonc vint le roy Urian l'espée au poing, et advisa le souldan de Barbarie, ... adont entoisa l'espée et ferit le souldan de si grant force qu'il luy envoya le bras tous jus, qu'il ne tenoit mais que a deux tendans dessoubz l'esselle » (p. 323).

Ce combat singulier clôture la série des exploits des fils de Melusine en Orient. Pour sa part, avant d'infliger au soudan de Barbarie la perte de son bras, Urian a commencé par abattre le soudan de Damas, devant Famagouste, en le frappant de « la bonne espée, entre le chief et les espaulles » ; puis, à Limassol, il a renversé de cheval et égorgé « le roy Brandimont ».

Geoffroy, — nous venons de le voir, devant Damas, — a fendu la tête « jusques à la cervelle », à Gallofrin de Dannette, d'abord; puis à « l'admiral de Cordes ».

Bien qu'ils paraissent tenir plutôt de l'épopée, ces « gestes » sont tous empruntés à la « vraye istoire », et Jehan d'Arras s'est contenté de les appliquer arbitrairement à ses héros. Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis, que l'auteur de *Melusine* a très probablement eu à sa disposition, rapporte qu'à Damas, en 1148, l'empereur Conrad « fendit un Turc d'un seul coup de sa *bonne épée* depuis la tête jusqu'au nombril » (1).

Vinisauf écrit que, dans sa course contre la caravane d'Égypte, en 1192, le roi Richard porta des coups si terribles aux Musulmans, que sa lance se brisa et qu'il fut obligé de tirer son épée (2).

(1) *Gesta Ludovici VII regis, filii Ludovici Grossi.* Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. I, p. 227.

(2) Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* t. II, p. 772.

A Jaffa, parmi les prouesses de Richard Cœur de Lion, l'auteur de l'*Itinéraire* cite la lutte du roi d'Angleterre « avec un émir qui surpassait tous les infidèles par sa taille et par l'éclat de ses armes. Cet émir reprochait à ses compagnons leur peu de courage. Il pique son cheval et se précipite à la rencontre du roi; celui-ci l'attend, pare les coups qu'on lui porte; et, levant sa hache danoise, il abat la tête, l'épaule et le bras droit de son adversaire.

A cette affaire de Jaffa, Richard Cœur de Lion arrache Raoul de Mauléon à la mort, dans les conditions où nous avons vu le chevalier de Geoffroy au Grant Dent sauver son seigneur, et, sur le même champ de bataille, le vaillant roi d'Angleterre apparaît de tous les côtés à la fois, immolant une foule d'ennemis, suivant sa coutume. « Aux uns, il fendait la tête jusqu'aux dents; aux autres, il abattait le bras ou la cuisse » (1).

Toutes ces actions d'éclat se retrouvent dans le roman de la duchesse Marie, amenées avec art par Jehan d'Arras et distribuées par lui, avec son respect habituel des unités de temps, de lieu et de personne. De pareils hauts faits ne pouvaient qu'intéresser extrêmement des princes qui étaient appelés à vivre, — voire à mourir, — les armes à la main (2).

« Lors, quant le souldan de Barbarie sentist le coup, il s'en partist de la bataille et se fist mener par dix de ses hommes à Damas, et là se fist appareiller, et toujours se combatoient les Sarrazins, car le souldan de Damas, et le caliphe de Bandas (3), et le roi Anthenor, les tiennent en vertu. Et sachiés de vray que les cristiens y eurent moult grand dommaige, et aussi, *comme il est trouvé en la vraye histoire*, furent les payens dommaigez, et firent perte de leurs gens de bien. XL. mille Turcs; et dura la bataille jusques au soir, qui se partirent et se retrairent chascun en son logis. ... En tel estat se

(1) Michaud, *loc. cit.*, p. 720.

(2) Lors de la première croisade, Godefroy de Bouillon, déjà, s'était rendu célèbre « en coupant en deux » un Sarrasin (1098).

« Devant le roy de Cypre monseigneur de Buiville le bon chevalier fendi ou couppa et trencha ung Turq tout au long parmy »; (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 35) et ledit roi de Chypre, Pierre Ier, lui-même, est cité, par M. N. Jorga, comme ayant abattu, de sa hache, plus de cent Sarrasins, à Alexandrie (1365). On voit que, mise sur ce terrain, la conversation ne risquait pas de tarir entre les lecteurs de *Melusine*.

(3) L'imbroglio continue entre le caliphe de Bandas et le soudan de Damas. Jean Hérold, qui fit imprimer, en 1560, à Bâle, une Continuation de Guillaume de Tyr, donne également à Saladin le titre de calife, qu'il lui avait, sans doute, vu appliqué dans quelqu'un des cent auteurs cités en tête de sa publication. Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. I, p. 166.

reposèrent jusques à huict jours », sans que les croisés fissent « assault ne escarmouche à la ville », sans que « ceulx de Damas » fissent « aulcune saillie sur l'ost des cristiens ».

La lutte est terminée. « Là eut moult grand douleur et moult grant pestilence[1]... Moult fut le roi Urian et ses frères et le maistre de Rodes courroucez de la perte de leurs gens, et bien veoient se les Sarrazins criassent point de gens nouveaulx qu'il leur en pourroit mal venir, car ilz avoient bien perdu huict mille de leurs gens, que ungz que aultres ». Contrairement à la « vraye histoire » ce ne sont cependant pas les chrétiens qui demandent la paix : dans *Melusine*, ils doivent conserver jusqu'au bout le beau rôle. « Les souldans ne sçavoient pas la perte que les cristiens avoient eue. Et eurent conseil qu'ilz requerroient au roi Urian journée de traictié sur forme de paix, et ilz le firent. Et le roy eut conseil qu'ils l'accorderoit » (*Melusine*, p. 325).

Jehan d'Arras n'était pas ennemi de la prudence. Déjà le chevalier de Geoffroy, après avoir sauvé son chef, lui a conseillé la retraite. « Il n'est mie doubte, a-t-il sagement insinué à son seigneur, que qui retourne fuiant ou chassé de ses ennemis, qu'il ne peut avoir ce sans blasme, combien que on dit souvent qu'il vault mieulx fuyr que une folle attente ».

Ici Urian ne se montre pas grisé par la victoire. « Et adonc vindrent ceulx de la ville en l'ost, marchander, achetter et vendre de leurs marchandises. Lors vindrent à la journée les Sarrazins et leur conseil; et d'aultre part vint Urian et tous les barons de l'ost des cristiens et parlementèrent de moult de choses l'ung avec l'autre ensamble; et tant firent de chascune part qu'ilz furent d'accord parmy ce que les Sarrazins leur donneroient tout ce qu'ilz avoient froyé par le voyage, et aussi pour eulx en retourner dont ilz estoient venus; et que chascun an ilz deveroient payer au roy Urian. xxx. mille besans d'or, et furent entre les deux parties trèves jusques à cent ans et ung jour ; et en furent donnez chartres et lettres, et seellées ». Jehan d'Arras fait subir une altération profonde aux véritables clauses du traité passé à Jaffa, en 1192, entre Saladin et le roi Richard. La trêve ne fut fixée qu'à trois ans et huit mois ; mais cent ans et un jour font mieux dans le style noble. Il n'y eut de tribut imposé à aucune des deux parties contractantes, et il fut seulement convenu que les

(1) A la suite des combats autour de Jaffa, « la corruption fit naître une dangereuse épidémie dans l'armée chrétienne. Richard tomba malade ». Vinisauf, Cf. Michaud, *Bibl. des Crois.*, t. II, p. 722.

chrétiens posséderaient la côte maritime depuis Jaffa jusqu'à Tyr. Ascalon, la clef de l'Égypte, réclamée de part et d'autre, dut être de nouveau démantelée.

Mais, nous l'avons déjà fait entendre bien des fois, c'était l'histoire à faire, non l'histoire du passé qu'écrivait Jehan d'Arras. « Richard, dit Vinisauf, ne pouvait espérer un meilleur traité; quiconque pensera autrement sera convaincu de mauvaise foi » (1). L'auteur de *Melusine* n'était sans doute pas de cet avis; dans tous les cas, il ne pouvait pas manquer d'enseigner aux jeunes princes barrisiens le principe de l'indemnité de guerre : leur duché n'était pas assez riche pour payer sa gloire.

Jehan d'Arras rentre dans la réalité des faits, quand il ajoute : « Et estoit le souldan enamouré de Geuffroy (lisons de Richard). C'est trop de dire « qu'il luy tenoit toujours compaignie »; mais il est certain qu'il « s'ouffroit de luy faire plaisir le plus qu'il povoit faire ».

Authentique aussi est l'ouverture de Jérusalem à la dévotion des chrétiens par le traité de Jaffa. « Puys le souldan mena Geuffroy en Ihérusalem, qui n'estoit pas encore reparée de la destruction que Vespasien et Titus, son filz, y avoient fait, quant ilz allèrent venger la mort Ihésucrist .xl. ans aprez le crucifiement, à laquelle vengance ils donnèrent .xxx. Juifz pour ung denier, en ramembrance qu'ilz avoient achetté le corps Ihésucrist .xxx. deniers. Et demoura Geuffroy trois jours au sépulcre en dévotion; et cependant y allèrent le roy Urian et le roy Guion, ses frères, et le maistre de Rodes, et moult grant foison de cristiens » (2).

Un souverain d'Occident vient, comme Geoffroy au grant dent, ou plutôt comme Richard Cœur de Lion, de visiter Jérusalem, avec l'assentiment du chef de l'islam. A son entrée solennelle et pendant tout son séjour, les drapeaux allemands ont flotté à côté des étendards turcs, et c'était « grant beaulté à veoir »... pour les touristes anglo-saxons qu'avait amenés le chemin de fer de Jaffa. Comme en 1192, les Français étaient exclus (3); mais, en 1898, les

(1) Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 722 et *Histoire*, t. II, p. 713.

(2) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 327.

(3) La division avait été continuelle, pendant la troisième croisade, entre les Français et les Anglais. « Lorsque l'armée s'arrêtait le soir dans un endroit, écrit Vinisauf, les Français se réunissaient entre eux et affectaient de se séparer des autres. Ils se livraient à des plaisanteries et à des saillies mordantes... Ils ne cessaient de vanter leur supériorité » (Cf. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 714). — Ailleurs l'historiographe du roi Richard se plaint de ce qu'il ait fallu se rendre aux « vociférations des Français », pour rebâtir Joppé plutôt qu'Asca-

raisons de leur absence n'ont pas été les mêmes que celles qui avaient éloigné Philippe-Auguste de la Palestine. A la fin du XII° siècle, le souverain de la France, abandonnant son rival en Orient, avait regagné son royaume pour tenter de soustraire au roi anglais les fiefs immenses qu'il détenait au nord de la Loire. Tandis que Richard « demouroit en dévotion », Philippe II préparait le retour à la Couronne de la Normandie, de la Bretagne, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et du Maine. Le 29 octobre 1898, au contraire, le jour même où l'hôte d'Abdul-Hamid, se rendant en grande pompe au Saint-Sépulcre, confisquait, au profit de ses sujets, la suprématie que les successeurs de Philippe-Auguste, depuis saint Louis jusqu'à Napoléon III, avaient su ménager aux *Frangi* dans le Levant, le jour même du triomphe de l'empereur Guillaume à Jérusalem, la France, sans roi, sans chef aucun, voyait ses pouvoirs civils livrer son armée en pâture aux agents de l'étranger, devenus les maîtres à Paris, et remettre aux Anglais le haut Nil que venait de lui conquérir l'un de ses plus glorieux explorateurs.

Le 8 novembre 1898, le tombeau de Saladin, — tué deux fois par les fils de Melusine, — reçut la visite de Guillaume II. Un prince imbu de sa mission comme le jeune empereur d'Occident ne pouvait pas négliger ce pèlerinage militaire et il convenait à ses allures de paladin de rendre hommage à l'émule de Richard Cœur de Lion et des Lusignan.

Michaud eût été heureux, — c'est lui-même qui nous le dit (1), — que ses extraits des chroniques anglaises inspirassent « à un homme de talent la pensée de choisir Richard pour le héros d'une épopée, qui n'eût point été la copie, mais le pendant de la *Jérusalem délivrée* ». Si le grand historien des Croisades avait lu *Melusine*, il aurait pu se convaincre que ses vœux, tout aussi bien que ceux de Cervantès, avaient été exaucés par avance.

La prose de Jehan d'Arras n'a pas le charme des poésies du

lon (Cf. Michaud, *loc. cit.*, p. 699). Tout recommence en histoire, et les gazettes anglaises reprochent aujourd'hui à la France ce qu'elles appellent, non plus ses vociférations, mais ses « piqûres d'épingle ».

A Palerme, Richard refuse de loger au palais avec Philippe-Auguste, car il savait, dit le Continuateur de Guillaume de Tyr, que « Franceis sont orgueillos et Engleis atainos, anvious » (Cf. *L'estoire de Eracles empereur,* Livre XXV, chap. IX). Plus loin, au chapitre XIII, le Continuateur déclare que « li rois Rechart estoit moult engignos et coveitos, couvoitous ».

Au chapitre XXXIV du livre XXIII de ladite *Continuation de Guillaume de Tyr*, on lit que « cil de France tienent ces d'Itaile en despit; car li plus de ceauz d'Itaile sont usuriers, ou corsaires, ou marcheanz, et cil si sont chevaliers ».

(1) *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 726.

Tasse. Il y a loin de ses tableaux militaires à la bataille de Rocroy, donnée par Bossuet, trois siècles après lui, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris. Mais, le 10 mars 1687, le français était entièrement dépouillé de sa gangue, et le grand orateur chrétien le possédait dans sa plus grande pureté, dans sa beauté absolue. On ne saurait demander sa perfection à un modeste écrivain du moyen âge.

Jehan d'Arras est plus près de Fénelon. Avant l'auteur de *Télémaque*, il s'est placé hors de pair dans l'art d'instruire agréablement. Comme le précepteur du duc de Bourgogne, le maître d'Henri de Bar et de ses frères et sœurs, a écrit avec la pensée que « tout ce qui réjouit l'imagination facilite l'étude..., que les enfants aiment avec passion les contes ridicules et qu'on les voit tous les jours transportés de joie, ou versant des larmes, au récit des aventures qu'on leur raconte » [1].

Il a profité de ce penchant, et, au milieu du cliquetis d'armes qui résonne d'un bout à l'autre de *Melusine*, il semble que l'on perçoive, — on devine plutôt, — les interrogations provoquées chez les princes barrisiens par leur naturelle curiosité. Toutes les questions d'art militaire sont ainsi arrivées à se traiter devant eux, car il n'en est guère que ne soulève le précieux roman de la duchesse Marie : préparation de la guerre, marche des armées, formation des camps, protection des convois, fourrage, plans d'attaque, disposition des batailles, emploi de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie [2], tant sur terre que sur mer, tout y est; et nous trouverons dans les guerres européennes des fils de Melusine les sujets qui n'ont point été abordés dans leurs guerres d'Orient.

« Allez et faictes hardiement, et ne faictes doubte de riens, car toutes vos besongnes seront bonnes et bien faictes »; tel est le premier principe de Jehan d'Arras.

« La victoire ne gist pas en grant multitude de peuple, dit-il encore; car plus point ung grain de poyvre que ung sac de fourment; et bien est vray que Alixandre, qui conquist tant de pays, ne voult oncques avoir plus de dix mille hommes d'armes contre tout

(1) Fénelon, *L'éducation des filles*.

(2) A l'époque de la troisième croisade, le mot *artillerie* s'appliquait à l'ensemble de tous les engins, de toutes les inventions (perrières, mangoniaus, etc.), qui servaient pour la défense comme pour l'attaque. On donnait le nom de *canon* aux tubes (canna?) qui lançaient certains traits, comme les carreaux, et aussi à ces traits, à ces carreaux eux-mêmes.

Du temps de Jehan d'Arras, les armes à feu étaient déjà entrées, avec les autres, dans cette dénomination d'*artillerie*.

le monde pour une journée » (1). Au temps de Robert de Bar, on ne croyait pas dans le Barrois, — et pour cause, — à la nécessité des gros bataillons. On attachait, par contre, la plus grande importance à la valeur des chefs et à « leur bon gouvernement ». Aussi bien on se souvient comment, en passant ses revues, Urian « regardoit moult » ses capitaines « et leurs contenances », s'efforçant de retenir « en son cueur ceulx qui luy sambloit, en leurs condictions, les plus hatifz » (2).

Les fils de Melusine sont sans cesse sur le qui-vive, ils passent leurs jours dans une constante vigilance (3).

Mais ce qu'il y a de plus frappant dans le livre de Jehan d'Arras, au point de vue militaire, c'est que, dans la partie du moins que nous venons de commenter, il n'est pas une agression, pas une opération, offensive ou défensive, qui n'ait pour point de départ le rapport d'un espion :

« L'istoire dist que le souldan (de Damas) avoit en la ville secretes espies, par quoy il sceut bien que secours venoit au roy de Chippre » (4).

« Et vous diray de Urian et de ses gens, qui jà avoient envoié leurs espies secretement, lesquelles espies, quant ilz sceurent et virent comment le souldan faisait assaillier la ville, ilz s'en retournèrent tantost, et disdrent à Urian comment la ville estoit en grant adventure d'estre prise s'elle n'estoit secourue bien brief » (*Melusine*, p. 157).

« Urian jà avoit envoyé ses espies pour sçavoir où ilz prendroient terre » (p. 185).

« Et avoit le roy envoyé ses espies à sçavoir où les Sarrazins se logeroient » (p. 188).

« Adonc vint une espie à Geuffoy, qui luy dist : Sire, cy à demie-lieue d'icy sont environ mille Sarrazins qui s'en vont ferir à Baruth pour garder le port de la ville. Auquel Geuffroy demanda :

(1) *Melusine*, p. 48 et 143. « Que nous fait le nombre de nos ennemis? avait dit le maître des Templiers à Guy de Lusignan, pour l'entraîner à Tibériade. Ne sait-on pas que la quantité de bois ne nuit pas au feu » (Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, tome II, p. 322)? Jehan d'Arras a modifié d'une façon très heureuse le proverbe du maître des Templiers.

(2) *Melusine*, p. 154.

(3) « On ne répétera jamais assez que nous ne nous gardons pas, qu'il faut se garder ». *Journal du maréchal de Castellane*, 2 octobre 1812.

(4) *Melusine*, p. 156 : « Les espies des Sarasins vindrent à Salahadin et li distrent que le secors venoit tantost à Japhe » (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, p. 194).

Me sçauras-tu conduire là? Par ma foy, Sire, dist l'espie, oy... Adonc s'en partist Geuffroy avec l'espie... Et lors luy monstra l'espie les Sarrazins, dont Geuffroy fut moult joyeulx et hasta ses gens » (1).

« Pour lors avoit entre le caliphe de Bandas, le souldan de Barbarie, le roy Anthenor d'Antioche et l'admiral de Cordes, pluiseurs espies, tant d'Armanie comme de Rodes; et là en eut une qui estoit proprement au grant maistre de Rodes » (2).

Jehan d'Arras s'étend avec complaisance sur l'habileté de cet espion. « Il sambloit si bien Sarrazin, dit-il, que nul ne l'avisast jamais pour aultre que Sarrazin, et avoit à main leur langage si bien comme s'il fut du pays. Cestuy sceut tout le secret des Sarrazins, et aprez se partist d'avec eulx, et s'en vint à Baruth, où il trouva une barque qui s'en vouloit aller en Turquie querir marchandises; il se mist avecq eulx. Et quant ilz eurent vent propice; ils desancrèrent et levèrent leurs voilles au vent; et tant sanglèrent par mer qu'ilz virent l'isle de Rodes et l'approchierent pour eulx refrechier; et l'espie leur dist qu'il vouloit aller en la ville ung petit; et ceulx luy dirent que s'il ne revenoit tantost qu'ilz ne l'attenderoient gaires. Ne vous doubtez, dist-il, je reviendray tantost. Et tantost se departist d'avec eulx et vint en la ville où il fut moult bien congneu; et le plus tost qu'il peut il vint comparoir devant le grant maistre de Rodes..., et tantost luy compta les nouvelles... Et aprez le maistre de Rodes rescript tout ce fait au roy d'Armanie et au roy de Chippre » (*Melusine,* p. 296).

L'auteur de *Melusine,* ne songe guère à s'indigner des mensonges et des incorrections de son faux Sarrasin. Il a soin, au contraire, d'ajouter que « le maistre de Rodes luy fist bonne chière ». Au XIVe siècle, tandis que les légistes cherchaient dans la chicane les moyens d'agrandir la France, et non de l'affaiblir, c'étaient les armes étrangères, non les françaises, que les savants se préoccupaient de faire céder. Du reste, il est à croire que, s'il eût pris

(1) Melusine, p. 310. — « L'armée était depuis un mois à Betenoble ... Quelques Syriens, que le roy payait pour lui faire connaître les mouvements de l'ennemi, viennent l'avertir qu'une carevane arrivait d'Egypte ... » (Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 712).

« Dedenz ce que les choses aloient en tel maniere, vint une espie au prince Renaut, et li dist que une grant carevane venoit de Babyloine a Domas... » (*L'estoire de Eracles empereur*. Cf. *Historiens occidentaux des Croisades,* t. II, p. 34). Cette autre prise de caravane a sa part dans le « raid » de Geuffroy au grant dent sur Baruth, tout autant que l'enlèvement de la caravane d'Égypte rapporté par Vinisauf.

(2) *Melusine*, p. 295.

fantaisie à Jehan d'Arras de faire exception, Robert de Bar et le duc de Berry lui eussent réservé le sort des prisonniers de Dudelenge, tous « pendus, pendus, pendus »; à moins qu'Yolande de Flandre, qui était encore de ce monde, n'eût mis à la disposition de ce malavisé sa Fosse-aux-chanoines de Clermont-en-Argonne [1].

(1) « A la guerre on prend alternativement la peau du lion et la peau du renard », a écrit Frédéric le Grand.

« Tout général qui opère, non dans le désert, mais dans un pays peuplé et qui n'a pas d'informations, ne sait pas son métier », disait Napoléon.

CHAPITRE VIII

Identité de Jehan d'Arras. Suite de ses adaptations à l'usage des dauphins du Barrois.

Voilà de longues pages consacrées à Jehan d'Arras, sans que nous l'ayons encore présenté au lecteur. A vrai dire, il y a fort peu de temps que nous connaissons nous-même son identité et il nous reste encore bien des lacunes à combler pour être entièrement fixé sur son existence.

Une première fois, nous avons cru retrouver le romancier de la duchesse Marie, en Chypre, dans la personne de Jehan Dares, Darras, Daras, Deras, Terras ou de Ras cité, à différentes reprises, avec toutes ces variantes, par M. de Mas Latrie, dans le deuxième volume de ses *Documents*. Nous avons été promptement détrompé, en voyant ce Johan Daras, « home et chevalier courch » (1) de Jacques II de Lusignan, recevoir, en 1468, du roi son seigneur, « en fié pardurable » la moitié d'un village, pour lui et ses « hers descendains de son cors » (2). Après la mort de Jacques III, le même Jehan de Ras ou Daras fut arrêté, à Venise, en décembre 1474 et mis en prison par ordre de la République de Saint-Marc à laquelle il était devenu suspect, en raison de son dévouement trop actif pour la reine Catherine Cornaro (3). Cette victime du Conseil des Dix ne peut être l'homme de lettres du duc de Berry, car, en admettant que celui-ci ait été âgé de 25 ans au minimum, quand il commença à écrire pour la duchesse de Bar, il aurait eu, en 1474, plus de 112 ans, un âge auquel il semble difficile qu'il eût pu supporter et le voyage de Chypre à Venise, et la captivité qui lui fut infligée.

(1) *Courch* signifie formant et constituant cour.
(2) Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, Doc. II, p. 258.
(3) Mas Latrie, *Documents*, tome II, p. 396.

Toutes les biographies supposent que l'auteur de *Melusine* est né à Arras et qu'il a tiré son nom de cette ville. Cependant Arthur Dinaux, qui lui consacre quelques lignes dans ses *Trouvères artésiens* (page 289), est muet sur son origine et paraît absolument le méconnaître. Il se montre très fier de « Jean Caron, né à Arras » (1); et il proclame « curieux et piquants » les *Evangiles des quenouilles* composés par ce poète. Par contre, il estime que, « si le nom de Jean d'Arras se trouve mêlé à l'histoire des trouvères, ce n'est point par les efforts de son imagination et de son génie ». Il le classe parmi « ces espèces de traducteurs qui contribuèrent à déranger et à détruire les épopées primitives ».

M. le docteur Léo Desaivre rend mieux justice à l'éminent romancier, tout en restreignant, beaucoup trop encore, son indéniable mérite. Il ne fournit aucun renseignement sur le lieu de sa naissance et n'accepte qu'à titre d'hypothèse celui que son nom lui fait attribuer généralement (2).

Pauvre Jehan d'Arras ! il s'est attaché à la fortune de la Maison de Bar, et, comme les plus grands héros, comme les femmes les plus admirables du malheureux duché, il a vu son œuvre et son nom voués fatalement à l'ignorance et à l'ingratitude des hommes !

Nous n'avons trouvé qu'une seule trace de son passage dans le Barrois, et encore Victor Servais l'a-t-il altérée et reproduite sans s'en douter.

« Le duc Robert, écrit-il, à la page 13 du second volume de ses *Annales,* année 1380, fit faire dans les premiers jours du siège, pour l'attaque de Bouconville, *certaines escrimes* qui furent exécutées par maître Jehan d'Arras, ses varlets et d'autres personnes. » Et plus bas, à la même page, en note : « Richier de Levoncourt paya, le 20 septembre 1380, à un habitant de Saint-Mihiel, 116 s, tant pour les dépenses de Jean d'Arras que pour estoffes ». La coïncidence de ce travail avec le siège de Bouconville et, surtout, la destination que lui assigne le receveur du duc Robert auront conduit notre vénérable annaliste à voir des armes quelconques dans les objets réglés par le receveur de Saint-Mihiel ; et c'est apparemment sous l'influence de ce sentiment qu'il aura lu le mot *escrime* au lieu de celui qui, suivant nous, doit lui être substitué. Aussi bien, Servais a éprouvé dans sa

(1) *Loc. cit.*, p. 288.

(2) *Le Mythe de la mère Lusine. Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* année 1882, p. 119.

lecture une hésitation que traduit sa copie manuscrite (1). Il a commencé par écrire *certains escrimes,* puis de *certains* il a fait *certaines*, par une première surcharge, et *certainx*, avec un x, par une deuxième correction. Une fois engagé dans son erreur, il n'est pas étonnant que l'excellent paléographe n'ait point songé à identifier un individu, qu'il considérait comme un armurier, avec l'écrivain de Marie de France, que, très probablement, il avait oublié, au temps où il groupait ses notes de 1380. Absorbé par le travail gigantesque qu'il avait assumé, Servais n'avait pas eu l'occasion d'apprécier *Melusine* à sa valeur, et, à la date de 1364, il témoigne, — nous nous en souvenons, — l'indifférence la plus complète pour ce « roman ».

On comprendra que, pour notre part, le fait de rencontrer Jehan d'Arras coopérant à un siège n'ait pas été pour nous déconcerter. Au moins nous a-t-il fallu examiner ce que pouvait bien confectionner notre auteur barrisien sous le nom d'escrimes.

Suivant Frédéric Godefroy, *escrime* avait autrefois le sens d'écran « pour mectre devant le feu ». Étions-nous en droit d'élargir cette idée de protection, de défense et d'en induire que Jehan d'Arras construisait, pour les assiégeants, certains blindages propres à les abriter contre les « deux bombardelles de fer, armées et enfutées en bois et cinq chambres de fer y appartenant », qui, à l'inventaire du mobilier du château de Bouconville, fait en 1380 même, furent trouvées « à la porte », avec « 2 grosses couleuvrines de cuivre et deux autres moyennes en la tour de la chambre haute »? Ou bien, ses escrimes étaient-elles de simples boucliers, destinés à couvrir les troupes du duc de Bar, contre les « 300 ou 400 viretons, les 3 arbalestres de bois d'if et le happeler a monter arbalestres », ce demeurant de l'ancienne artillerie qui, dans la vieille forteresse, côtoyait la nouvelle (2)? Aucun glossaire du moyen âge ne rend à escrime ces significations tout à fait primitives.

Mais le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* donne la citation suivante : « Pour II douzaines de nottes et deux douzaines *d'escrimes* servant à l'orloge du chasteau de Lille à cinq gros nottes et *escrimes*. VI. l. (1597, apud La Fons, Gloss. mss., Bibl. Amiens »; puis cette autre : « Douzaines de nottes tant à crochet que aultres avecq leurs escrimes » (*Ib.*).

Comme, en 1380, il existait à Saint-Mihiel une horloge, qui fut transférée, peu de temps après, dans la capitale du Barrois et qui,

(1) *Mss. de Victor Servais,* Bibliothèque de Bar-le-Duc, carton $\frac{1}{XX}$.
(2) Dumont, *Ruines de la Meuse,* tome II, « Bouconville ».

en ladite année précisément, fut particulièrement l'objet de l'attention de Robert de Bar (1), il eût été tout naturel d'accepter que les escrimes de Jehan d'Arras étaient de ces pièces d'horlogerie, réservées à la nouveauté du jour. Mais Richier de Levoncourt est formel : Jehan d'Arras avait travaillé « pour deuant Bouconville ».

Godefroy ne définit pas plus les nottes que les escrimes employées dans les horloges. La seule indication que l'on puisse tirer de sa double citation est la connexité de ces deux sortes d'objet. Nous avons donc eu à nous demander s'il ne fallait pas entendre par *escrimes* les cadrans sur lesquels les aiguilles, appelées *nottes,* marquaient le temps (2); ou bien si l'ensemble du cadran et de son aiguille ne constituait pas la *notte,* — l'*escrime* n'étant autre chose que la boîte, autrement dit l'écrin de cette notte. De là à conclure qu'escrime était le synonyme ou plutôt une mauvaise lecture d'*escrinee,* il n'y avait qu'un pas; et, pour aboutir, il ne nous restait qu'à confronter la copie de Servais avec l'original du compte du receveur de Saint-Mihiel. Le manuscrit de Richier de Levoncourt, très lisible et parfaitement conservé, porte bien *certaine escrinee* au lieu de *certaines escrimes* (3).

Or donc, à Saint-Mihiel, en septembre 1380, avec des varlets et d'autres ouvriers à ses gages, Jehan d'Arras fabriquait une escrinee, qui dut être expédiée à Bouconville. Est-ce à dire qu'elle fût destinée forcément à la guerre contre Pierre de Bar, soit, par exemple, à recevoir de la poudre de coulevrine ou de la poudre de bombarde? Nous ne le croyons pas. L'inventaire du château de Bouconville, dont nous venons de parler, établit que la première se renfermait dans des « sachets », la seconde dans de « petits poincons » de la contenance d'environ « 4 setiers ». Au surplus, le prix payé et le nombre de personnes occupées à sa façon indiquent que l'escrinee de Jean d'Arras était un article plus coû-

(1) « Jehan de Chaalons relogeur vint à Saint-Mihiel pour veoir un reloge », en 1380, de la part du duc. Archives de la Meuse, B. 1041, f° 71, v°.

(2) L'horloge du château de Lille « à cinq gros nottes et escrimes » donnait, sans doute, l'année, le mois, le jour, l'heure et la minute.

(3) Nous ne serions pas étonné que le glossaire manuscrit de La Fons, portât également *escrinees* au lieu d'*escrimes*.

Voici la copie exacte du paragraphe qui nous intéresse : « 116 s. tant pour les despens de maistre Jehan d'Arras de ses varles et dautres ouvriers qui firent certaine escrinee pour deuant Bouconville co° pour estoffes. Si co° il appert par le mandem' de mons. le duc et par la parance dou dit Jehan, scelée dou scel Aubry Cuzenson faicte lan 80 le 20° jour de septembre laixée au compte ». Arch. de la Meuse, B. 1041, f° 64 v°, § 4.

teux, un meuble de plus grande valeur qu'un simple caisson d'artillerie.

Il y a tout lieu de croire que c'était un de ces « coffres légers et de petite dimension, plus particulièrement réservés à la conservation des archives », que, de son temps, on appelait *layette* ou *arche*, tout aussi bien qu'escrinee [1]. Les chefs d'État légiféraient sous leurs tentes, et ils y passaient des traités comme dans leurs châteaux; de là, pour eux, la nécessité de voyager souvent avec certaines parties de leurs archives. D'ailleurs, à lire Servais, il semble que l'arche de Bouconville ait été incendiée pendant le siège [2]. Pour la remplacer, Robert de Bar en fit-il préparer une autre, en prévision de la chute de la place? Ou bien l'escrinee fabriquée par Jehan d'Arras ne fut-elle pas plutôt un coffret, pour serrer des bijoux, des papiers ou des livres, que le duc se fit livrer à son quartier général, en vue de déplacements imminents [3]?

Le 8 septembre 1380, — nous avons eu déjà l'occasion de le constater, — un de ses valets (le palefrenier Gilquin), se rendait de Saint-Mihiel à Metz, « pour en rapporter certains harnois destinés à Henri de Bar alors sur le point d'aller en France, au mandement du roi » [4]. Le compte de la prévôté de Saint-Mihiel, dont Servais a extrait ce détail, relate nombre d'autres dépenses faites, dans le même temps, en vue de ce départ.

Sur les entrefaites, le 16 septembre, arrive la nouvelle de la mort de Charles V. Le duc et sa famille vont être appelés aux funérailles du souverain défunt et au sacre de son successeur. Bien des choses seront à « mettre en coffre et porter en chariot », pour ces deux cérémonies, à la dernière desquelles le fils aîné de Robert de Bar et de Marie de France doit être armé chevalier, en même temps que le nouveau roi, son cousin.

Mais, nous dira-t-on, layette ou cassette, comment admettre

(1) Cf. Littré, *Dictionnaire de la langue française* : « Ecrainier, *s. m.* ancien nom des layetiers. Les maîtres de la communauté des layetiers de Paris se qualifient maîtres layetiers écrainiers de la ville et faubourgs de Paris, *Dict. des arts et met.* Amsterdam, 1767 ». Voir au mot *écrainier* et *layette*.

(2) *Annales du Barrois*, t. II, p. 18. Dans le mois de février 1381, le duc Robert renouvela aux habitants de Bouconville leur charte d'affranchissement qui avait été détruite.

(3) Vallet de Viriville, dans ses *Extraits des comptes royaux relatifs à la bibliothèque d'Isabeau de Bavière*, signale un paiement de 7 liv. 4 s. p. « pour un coffre de bois couvert de cuivre fermant à clef, ferré et cloué, acheté le 12 janvier 1387, pour mettre et porter en chariot les livres et romans de la royne ». (KK 18. Argenterie du roi).

(4) *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 22.

que l'artisan de pareils objets soit devenu, en 1387, l'érudit, le penseur, le moraliste que nous avons vu, dans les chapitres précédents, tout épris des belles-lettres et de l'histoire, se piquer de parfaire l'éducation des enfants de Marie de France, des neveux du duc de Berry?

Écoutons Froissart :

« Me mesfis, dont moult me repens;
. . . .
Car mieulz vault science qu'argens.
Point ne le samble aux pluisours gens,
Qui ne scèvent que bienfais monte;
Ançois me comptoient pour honte
Ce qui m'a fait et envay
Et dont je vail. Ahy! ahy!
. . . .
Si me mis en la marchandise (1) ».

Le poète, le chroniqueur s'excuse d'avoir abandonné momentanément ses chères études, pour courir après la fortune : il s'était fait culottier (2). Le Dante fut apothicaire (3).

Pas plus au XIVe siècle qu'au XIIIe, la littérature ne nourrissait son homme, encore moins l'enrichissait-elle, comme de nos jours, lorsque la vogue, la faveur arrive. Christine de Pisan, — contemporaine de Jehan d'Arras ainsi que Froissart, — regrette de ne pas toujours obtenir des princes les secours qu'elle leur demande. Elle se plaint, plus amèrement encore, des gens de finances qui la « promenent de jour en jour par de belles paroles » (4). Cependant elle fut aidée par le duc de Bourgogne, par le duc de Berry et par le comte de Salisbury lui-même. Si la protection de ces grands seigneurs fut insuffisante pour elle, il faut croire qu'elle ne fut guère plus profitable à Jehan d'Arras, car nous l'avons retrouvé libraire, à Paris, en 1398, faisant et mettant au point, pour Madame la duchesse d'Orléans, un livre appelé *Gyron le Courtoys*.

Au moyen âge, et même après cette période, il n'est pas rare de voir les hommes de lettres associer les états de libraire et d'escrinier, celui de copiste surtout, au métier d'écrivain.

Le même cumul existait chez les peintres qui ne se bornaient pas à exécuter des tableaux, mais qui s'occupaient de la décoration

(1) Froissart, *Le joli buisson de jonece*.

(2) et (3) Paulin Paris, *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart*, p. 19.

(4) *Notice sur la vie et sur les ouvrages de Christine de Pisan*, édition Petitot, t. V, p. 221.

des appartements et de l'ornement du mobilier [1]; chez les sculpteurs, qui « suivant les circonstances, travaillaient la pierre, le bois et le marbre, sans autre préoccupation que celle de nourrir leur famille », et qui « acceptaient les plus humbles commandes, sans songer à la renommée qui devait plus tard s'attacher à leur nom » [2].

On était loin, alors, de notre spécialisation à outrance.

Mais, lisons la quittance remise par Jehan d'Arras au receveur de la duchesse d'Orléans : « Saichent tuit que je Jehan d'Arras, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances, de madame la duchesse d'Orléans, la somme de vingt-quatre solz parisis, pour avoir fait et miz appoint un livre appellé *Gyron le Courtoys;* c'est assavoir : recousu la plus grant partie des caiers d'icellui, qui cheoient, et le couvrir de bon cuir vermeil, et mis quatre fermouers, II devant, et aux deux costés autres deux, ainsi qu'il appartient. De laquelle somme de XXIIII s. p. suis content et bien paié, et en quitte le dit receveur et tous autres, etc... Donné soubz mon seing manuel cy mis, le XXVIIIe jour de janvier l'an mil CCC IIIIXX et dix-huit. J. Arras ».

Cette cédule est tirée des Archives Joursanvault, n° 845, et elle a été publiée par M. Le Roux de Lincy, dans *La Bibliothèque de Charles d'Orléans, à son château de Blois, en 1427*, page 43. Elle concorde admirablement avec la « parance » de Richier de Levoncourt, et ces deux pièces encadrent parfaitement *Melusine* dans le cercle, malheureusement trop étroit, de leurs dates respectives. Elles nous donnent 18 années de la vie de Jehan d'Arras.

Romancier à l'usage des dauphins du Barrois, de 1387 à 1393, il a été escrinier à Saint-Mihiel en 1380, libraire à Paris en 1398.

Après 1393, a-t-il continué à écrire comme il a continué à relier? Ou bien, est-il resté sur son succès, a-t-il été l'homme d'un seul livre? C'est une question que nous craignons de ne jamais avoir le loisir d'approfondir; mais,

> « Pourquoi t'inquiéter de la tâche incomplète?
> Ce que tu n'as pas fait, d'autres en prendront soin [3] ».

(1) Cf. L. Jarry, *Jean Grancher de Trainon, dit Jean d'Orléans, peintre des rois Charles VI et Charles VII et de Jean, duc de Berry.* Orléans, 1886, chez Herluison.

(2) Cf. L. Maxe-Werly, *Jean Crocq, 1463-1483. Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* année 1897, p. 13.

(3) De Nolhac. *Ad mortem.*

Que Jehan d'Arras se soit rendu en Poitou, et notamment à Lusignan, cela ne semble pas douteux, à voir les détails que renferme son roman sur la forteresse merveilleuse d'abord, puis sur les lieux qui l'environnent. Cependant il n'est pas probable qu'il y ait composé entièrement *Melusine* (1) comme le suppose M. Leo Desaivre. Il se pourrait qu'il eût travaillé à son livre dans sa ville natale même.

Au *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Arras* dressé par M. Caron, en 1860, figure, sous le n° 651, un manuscrit très suggestif. Il est inscrit sous le nom d'**Histoire des Croisades, depuis 1096 jusqu'à 1200** (*traduite de Guillaume de Tyr, par Bernard*). — Portant pour étiquette : *Histoire de Rome,* — In folio parvo. — vélin grossier. — tracé au crayon. — deux colonnes. — XIIIe siècle. — miniature. — initiales rouges et bleues [XIIIe siècle]

INCIPIT :

LES ANCHIENNES ESTOIRES DIENT QUE ERACLES, KI MOULT FU BOINS CRESTIENS, GOUVERNOIT L'EMPIRE DE ROMME ; MES EN SON TANS MAHOMMET AVOIT JÀ ESTEI, QUI FU MESSAGIERS AN DEABLE....

FINIT AINSI : EN CELUI TANS AVINT QUE LI SOUDANS D'EGIPTE, QUI ESTOIT FIEX SALEK ALOIT I FOIS CACHER ET CAI DE SON CEVAL ET BRISA LE COL. QUANT SES ONCLES, QUI POINT DE TERRE N'AVOIT, VIT QUE SES NIES ESTOIENT MORS, IL SAISI LA TÈRE. ETC.

234 FEUILLETS PROVENANCE : ST. VAAST.

A en juger par cette description, le manuscrit d'Arras appartient à la « famille » qu'ont créée les éditeurs du *Recueil des historiens des croisades*, en groupant ensemble les manuscrits qui contiennent, à la fois, la traduction de Guillaume de Tyr et sa continuation « plus ou moins étendue, plus ou moins développée » (2). Si cette copie du Continuateur de Guillaume de Tyr ne leur avait point échappé, les savants membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'eussent comprise dans la deuxième des six classes qu'ils ont imaginées pour diviser les différents genres de cette famille. En effet, son *incipit* est le même que celui des manuscrits cotés par eux A (3), B (4) et D (5), l'analogie sem-

(1) *Le mythe de la mère Lusine. Mém. de la Société des Deux-Sèvres,* année 1882, p. 119.

(2) *Historiens occidentaux,* tome II, II.

(3) 8316. F. fr. Autrefois suppl. fr. 443 et 837. Bib. imp. Manuscrit in-folio vélin, 435 feuillets.

(4) 8314³. F. fr. autrefois Colbert, 272. Bibl. imp. Manuscrit in-folio vélin. — XIIIe siècle, miniatures; reliure en maroquin rouge, aux armes de Colbert.

(5) Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Lyon, in-quarto, deux colonnes, XIVe siècle; coté 732 et 815.

blant la plus grande avec le premier. Le manuscrit B est de la seconde moitié du XIIIe siècle, et paraît avoir été écrit en Orient. A est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle et il a été copié, en France, sur un texte plus ancien, *par un copiste picard ou artésien* (1).

L'*Histoire de Rome* de la Bibliothèque d'Arras est une *Histoire de Eracles empereur*. Nous la placerions à côté du mss. 677. H. Fr. de la Bibliothèque de l'Arsenal, dans la classe des *Récits abrégés* (2), si, autant que nous pouvons en juger sans l'avoir vu, la réduction de son volume ne nous semblait pas le résultat d'une mutilation plutôt que d'une abréviation.

Les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale et celui de l'Arsenal finissent en 1229; le manuscrit d'Arras s'arrête en 1197, soit juste à la suite du couronnement d'Amaury de Lusignan comme roi de Chypre et après l'élévation au trône d'Arménie du seigneur Livron, quand sont épuisés tous les sujets traités par Jehan d'Arras dans ses guerres d'Orient (3).

(1) *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, tome II, VII.

(2) *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, tome II, XVI.

(3) Le catalogue de la Bibliothèque d'Arras le fait aller jusqu'en 1200, mais son *explicit* coïncide avec la mort de Malek-Azis, en 1197.

Le manuscrit n° 651 de la Bibliothèque d'Arras est catalogué comme il suit, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, tome IV :

N° 574. In-folio parvo sur vélin. Histoire des croisades traduite de Guillaume de Tyr. — XIIIe siècle.

« Bibliothecæ monasterii Santi Vedasti atrebatensis. G. 12 ». Relié en parchemin blanc. Nervures. Les armes de Saint-Vaast sur le dos et cette étiquette : *Histoire de Rome*. Vélin grossier; tracé au crayon. Deux colonnes. Miniatures, initiales rouges et bleues. Commence sans titre ni rubrique : Les anchienes estoires dient que Eracles ki mult fu boins crestiens gouvernoit l'empire de Romme, etc. » Finit : « ... Cil avoit un frère qui Raous avoit non à qui il conseilla qu'on la mariast. Aucun du pais se tenoient à lui : mais li temples... » — 254 feuillets subsistants.

Le *Catalogue général* donne les quelques lignes qui manquent au catalogue d'Arras pour compléter l'*explicit*. Au lieu de 234 feuillets, il en compte 254 (nous ne saurions dire où se trouve l'erreur). Quicherat laisse entendre que le manuscrit a été mutilé : ne serait-ce point Jehan d'Arras qui l'aurait scindé à la page où il cessait d'être intéressant pour lui?

La variante D du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, qui n'est autre que la reproduction intégrale du manuscrit de Lyon, est coupée au même point que le manuscrit d'Arras. Cette variante abonde tellement en faits relatifs à l'établissement du roi Guy de Lusignan en Chypre, que son origine est attribuée à quelque baron de l'île « ayant une connaissance spéciale de la ruine de la puissance chrétienne en Syrie ». Cf. *Recueil des historiens des Croisades*. Hist. occid., t. II, VII, et p. 222.

Quel horizon, quelles perspectives ouvre cette donnée! mais notre vie forcément sédentaire nous interdit de nous y attacher. Il nous faut laisser à d'autres la faculté d'examiner le manuscrit d'Arras, à d'autres le soin de rapprocher ce précieux document de la cédule de Joursanvault (1). Contentons-nous d'apporter ici quelques éléments encore pour le biographe futur de l'auteur de *Melusine*.

Aux pages 360 et 389 d'un opuscule intitulé : *Rentes dues par les maisons, jardins et terres soumis à la juridiction des Échevins de la ville d'Arras, en 1382* (2), on lit :

LES MAISONS ENSIEVANT SONT A JEHAN DARRAS, ET DOIVENT A LE CARITÉ DES ARDANS, IV S.

ITEM AU GRANT-VAL, V S.

LI MAISONS ENSIEVANT EST A JEHAN, D'ARRAS, ET DOIT AU TEMPLE, V S. X D.

A la fin du XIVe siècle, le nombre de gens qui prenaient le nom de leur pays était tellement grand, que nous aurions hésité à reconnaître l'homme de lettres de Marie de France dans le propriétaire de ces trois maisons, sans quelques circonstances particulières qui ne nous permettent guère de douter.

C'est d'abord cette redevance à payer, par un Jehan d'Arras, aux Chevaliers de Rhodes (3) coïncidant avec la préoccupation constante, que l'on remarque chez l'auteur de *Melusine*, de donner aux Frères hospitaliers, dans son roman, une place qui y de-

(1) M. de Mas Latrie a connu le manuscrit d'Arras et il le range dans la troisième classe de son *Essai de classification des Continuateurs de Guillaume de Tyr*, publié à la suite de son édition de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (Paris. chez Vve Renouard, 1871).

Deux autres documents qu'il serait particulièrement intéressant de confronter avec le « roman » de la duchesse de Bar, ce sont les manuscrits de Cangé (No 7188-5. Fonds français, aujourd'hui 781 et No 7185-3-3, aujourd'hui 770). Il y aurait à constater ce que Jehan d'Arras a pu emprunter aux fables et aux traditions populaires qui, dans le second, se mêlent, — parait-il, — au récit véridique de l'histoire d'outre-mer. M. de Mas Latrie (*Hist. de l'île de Chypre*, tome II, pages 23 et 25) attribue à ces altérations l'origine des « fabuleuses légendes de *Melusine* ». Nous estimons que c'est aller beaucoup trop loin et, bien que l'auteur de l'*Essai de classification des Continuateurs de Guillaume de Tyr* nous apprenne (page 565) que ce manuscrit prête de merveilleuses aventures aux trois frères Lusignan, à Jérusalem, nous doutons que Jehan d'Arras y ait trouvé, tout portés à l'honneur de ses héros, les gestes du roi Richard, et d'autres, qu'il s'est plu à leur appliquer.

(2) Arras, chez A. Courtin, s. d.

(3) Depuis le commencement du XIVe siècle, les Hospitaliers détenaient la plus grande partie des anciens biens des Templiers.

vient excessive. Outre que l'intervention du « maistre de Rodes » est incessante dans l'adaptation de Jehan d'Arras, on y voit surgir, à chaque instant, « l'isle de Rodes », sans compter la commanderie de « Coles », aujourd'hui Kolossi. L'auteur ne manque pas une occasion de vanter l'hospitalité des deux abbayes, et il omet encore moins de louer, chez Urian et chez Geoffroy de Lusignan, le désintéressement, la générosité qui, après chacune de leurs victoires, leur fait abandonner presque tout leur butin aux Frères de Rhodes (1). Visiblement, il s'étudie à plaire à l'ordre de l'Hôpital, comme quelqu'un qui est tenu envers lui.

Une indication moins importante, mais qui a cependant sa valeur, est la présence d'un « puch de Froimont » (2) sur la même paroisse que l'une des maisons de Jehan d'Arras. Il est à présumer que l'auteur de *Melusine* a tiré de ce puits le nom imaginaire de son abbé de Maillières, si horriblement brûlé par Geuffroy au Grant Dent (3). Suivant M. E. d'Eschavannes (*Notice historique sur la maison de Lusignan*), il y eut bien un frère d'Urian, de Guy et de

(1) *Melusine*, pages 130 à 132, 186, 187, 201 et *passim*.

(2) *Rentes dues par les maisons d'Arras, en 1382*, p. 367, 372 et *passim*.

(3) Froimont, nous l'avons dit, était une abbaye du diocèse de Beauvais. Un moine d'Angleterre, nommé Thomas et disciple de Thomas de Cantorbery, s'y réfugia, en 1165 ou 1166, et y composa une élégie sur les malheurs arrivés à sa sœur en Palestine, pendant la troisième croisade précisément.

Michaud rapporte, d'après Manrique, une partie de ce poème, dans son troisième volume de la *Bibliothèque des Croisades* (page 369). Noble devancière de Jeanne d'Arc, Marguerite remplit comme elle les fonctions de soldat; comme elle, elle est blessée; comme elle, elle invoque saint Michel :

Ad natale solum grandis jam facta reversa
Tunc cum Ierusalem capta dolore gemo.
. . . .
Hic obsessa manens spatio ter quinque dierum
Impleo pro posse sæva virago virum.
Assimilata viro galeam gero, mænia gyro,
In cervice lebes, cassidis instar habet.
Fœmina fingo virum, tofus prætendo sapphirum,
Plena metu disco dissimulare metum.
. . . .
Cùm venit eccè mihi petra simillima molæ,
Cujus fragmento cœsa cruore fluo.
Sed citò sanatur cui mox medicina paratur
Vulnus : at signum vulneris usque manet.
Cumque dies festus aderat sine carmine mœstus
Michaël alme, tibi, quid nisi terror ibi?
Nam mox post pactum miserandi fœderis actum
Hosti subjectus fit sacer ille locus.

Geoffroy qui fut moine à l'abbaye de Maillezais, mais il s'appelait Raymond. La métamorphose de Raymond en Froimont est de celles que Jehan d'Arras aimait à opérer.

Le rôle des échevins de 1382 est établi avec un soin minutieux et il fixe d'une façon complète l'emplacement des trois maisons de notre maître-libraire. Les deux premières étaient comprises dans « li VIII[e] tours de le parosce Saint-Jéri qui commenchoit en le rue derrière les Cauderons, en alant tout le rencq jusques à Masenghes, et en alant à Heronval jusques au four du Temple, etc. ». La troisième faisait partie de « li desclarations de le parosce Sainte-Croix et du XII[e] tours d'icelle parosce ».

Nous touchons ici à une dernière particularité qui ne laisse pas de jeter une clarté de plus sur la personnalité de Jehan d'Arras.

Les deux maisons qui suivent celle pour laquelle il verse au Grant-Val une rente de V s. « SONT A KATERINE DE MAISIÈRES, ET DOIVENT A LE VILLE VIII S. IX D.; ITEM A LE POVRETÉ DE LE VILLE IJ S. VJ D. ».

Sœur, nièce ou parente à tout autre degré de Philippe de Maisières (1), cette voisine apparaît en la vieille rue d'Arras comme le lien qui n'a pu manquer d'unir l'apôtre des croisades à leur romancier.

Jehan du Tertre, Jehan de Villers, Jehan de la Mote, Jehan le Prevost, Jehan de Fontaines, Jehan Prunier, Jehan les Lièvres, Jehan Tourtel, Jehan le Conte, Jehan de *Froimont,* etc., etc., les « Jehan » se comptent par centaines « en che pappier » où « sont contenues et desclairées les maisons, gardins et terres estant ou jugement des eschevins de le ville d'Arras ». A cela rien d'étonnant. Jehan était le nom le plus répandu en 1382 et, pour distinguer tous les individus qui le portaient, il était d'usage de le faire suivre d'un surnom, basé sur une singularité quelconque, qui, nous l'avons déjà rappelé, était le plus souvent le lieu d'origine.

Mais, pour figurer sous le nom de Jehan d'Arras, dans un recensement fait à Arras même, il était nécessaire que l'honorable fieffé de la Carité des Ardans, du Grant-Val et du Temple se fût fait son nom au dehors et antérieurement.

C'est chez les princes ou dans les couvents qui l'avaient appelé pour « mectre appoint » leurs livres, pour organiser leurs layettes, c'est à Paris qu'il est devenu Jehan *d'Arras.*

(1) Les quittances de Philippe de Mézières portent toutes la forme *Maisières,* et parfois, en latin, celle de *de Maizeriis.* Cf. N. Jorga, *loc. cit.,* p. 9.

Fidèles à la règle de saint Benoît, les religieux de Saint-Mihiel entretenaient leur librairie avec un soin qu'attestent encore les reliques conservées jusqu'à nos jours dans leur ancienne abbaye (1). Plus que probablement Jehan d'Arras était venu pour couvrir leurs psautiers, leurs messels, leurs antiphonaires et leurs chanterels de parchemin, de peau de biche ou de mouton, pour y mettre « clous sur planches (2) », quand le duc de Bar, campé devant Bouconville, lui commanda une escrinée.

A cette date, le maître avait déjà son importance et il menait des varlets à sa suite. Déjà, il avait dû être occupé par la Cour de France.

Dans une étude sur la « chambre aux joyaux du roi Charles VI », M. Victor Advielle mentionne incidemment un paiement de lxxij s.p. fait, le 17 septembre 1394, à un « Jehan Darras, libraire, demourant à Par (*is*), pour avoir relié iij des livres de la chappelle du Roy, nres, des lan mil ccc quatre vins et douze ». Nul doute que nous n'ayons affaire ici à l'auteur de *Melusine* et, par ses dates, cet article de compte, en apparence insignifiant, devient tout à fait intéressant (3). Il témoigne que, tout en composant son « traicté » pour la duchesse de Bar, l'écrivain du duc de Berry continuait à faire marcher sa librairie et qu'il a achevé son roman à Paris, si même il ne l'y a point écrit presque en entier.

Les livres reliés par Jehan d'Arras, pour la chapelle royale,

(1) Cf. Dumont, *Histoire de la ville de Saint-Mihiel*, I, p. 173.

(2) Dumont, *loco citato*, p. 154, donne un compte de dépenses faites, de 1418 à 1427, par l'abbé Geoffroy de Nicée, pour la bibliothèque du couvent : « 1 gros pour refaire l'huis du libraire; — à Girardet, pour ce qu'il fallait pour relier le saultier du chœur à M. l'Abbé, et fut marchandé, par le Prieur et les *seigneurs* du couvent, 5 fr. 2 gros; — une peau de mouton pour couverture, 1 gros 1/2; — pour relier et recouvrer plusieurs livres et pour les *étoffes* (le même mot que dans la quittance de Jehan d'Arras), 4 fr. 8 gros; — clous pour mettre sur planches de livres et fil de laiton, 7 gros; — 2 peaux de biche, 6 gros; — clous et une chaîne pour les livres de chapitre et salaire des écrivains, 6 fr. 7 gros; — 6 douzaines et demie de parchemins achetés à Verdun, à 9 gros la douzaine; 1/2 once d'azur, 6 trezels de vermillon, 1/2 once de gomme, 3 gros 1/2; — 4 livres de droit civil qui furent à M. Regnault de Gondrecourt, rachetés en la main de M. Ancel de Bar, 20 fr. et 2 gros; — pour les apporter de Bar à Sampigny et de là à Saint-Mihiel, 2 gros ».

(3) Ce paiement nous a été signalé à la séance du 3 mai 1899 de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, par M. L. Maxe-Werly commentant l'identification que nous avions faite, le 1er février précédent, devant la même Société, du romancier de Marie de France avec le « maître Jehan d'Arras » opérant à Saint-Mihiel, en 1380, comme escrinier, et à Paris, en 1398, comme libraire.

sont UN MESSEL [1] pour lequel il a reçu xxxiiij sous et unè VIE S. LOYS, qui lui a été payée xvj sous [2]. « Item un BREVIAIRE lequel a este relie et recouvert tout de nuef de cuir de cerf, pour ce xxxij s. p. ». — A voir Jehan d'Arras, libraire, maniant ainsi la peau de cerf dans ses ateliers, on ne s'étonne plus de la complaisance avec laquelle, romancier, il décrit le découpage du cuir fabuleux dont l'étendue doit fournir à Raimondin la limite de son domaine [3]. Il est à remarquer même que Jehan d'Arras substitue un cuir de cerf au cuir de bœuf de la légende qui, évidemment, lui a inspiré la malice jouée par Melusine au comte de Poitiers.

On raconte qu'au temps de Laogaire Mac Neill, — l'Elinas de Jehan d'Arras, — son adversaire, le roi breton Vortigern, voulant s'assurer contre le roi d'Albanie le concours d'Hengist et de Horsa, accorda à ces deux guerriers, venus avec leurs navires des bords de l'Elbe et du Weser, « la portion de terrain qu'enfermerait un cuir de bœuf ». En débitant un tel cuir en lanières aussi minces que possible, les dangereux alliés de Vortigern parvinrent à entourer une colline tout entière. Ils y élevèrent une forteresse dont ils n'entendirent plus déguerpir et qui fut nommée le château de la Courroie [4]. Telle fut l'origine de cette puissance anglo-saxonne qui, des bords de la Tamise, a fini par s'étendre sur tous les points de l'univers. Tels sont encore ses procédés de ruse habile et de marchandage, quand ses nationaux, devenus *uitlanders* dans un pays, ont jugé le moment venu de s'en emparer. La fondation de son berceau offre une analogie complète avec celle du château de Lusignan.

(1) Voici la teneur complète de l'article : « A Jehan Darras, libraire, demourant à Par (*is*), pour avoir relié iij des livres de la chapelle du Roy, nres, des lan mil ccc quatre vins et douze, si comme par c(er)tiffication de messire Clément Petit, premier chappelain dudit seigneur, et rendue à Court puet apparoir. Cest assavoir un Messel, pour ce xxxiiij s.p. Item un *Breviaire* lequel a este relie et recouvert tout de nuef de cuir de cerf, pour ce xxxij s. p. Et pour avoir relie un livre de la *Vie S. Loys*, xvj s. p. Pour ce, pour tout, par vertu de la dte c(*er*)tiffication et quittance dudit Jehan Darras, donn le xvij^e jour de septembre l'an mil ccc quatre vins et xiiij... lxxij, s.p. ». *Reunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, du 27 au 31 mai 1890*. Paris. E. Plon, Nourrit et Cie, 1890, page 294.

(2) Cette *Vie S. Loys* était apparemment le volume inventorié par Gilles Mallet, en 1373, au commandement de Charles V et catalogué par Van Praët sous le n° 157. *Les Miracles du Roy,* qui font suite à sa *Vie,* avaient valu sans doute l'accès de la chapelle à ce manuscrit, et sa modeste couverture : une simple « chemise blanche » put être facilement remplacée par Jehan d'Arras au prix de seize sous.

(3) Jehan d'Arras, *Melusine,* p. 48 à 53.

(4) Cf. de Roujoux, *Hist. des rois et des ducs de Bretagne,* t. I, p. 183.

La notice de M. Advielle cite aussi la reliure faite, en 1394 encore, par « Jehan d'Arras, relieur de livres, demourant à Paris », d'un livre appelé « le PONTIFFICAL de la chappelle du Roy », qu'il aurait redoré tout à neuf, nettoyé, reblanchi et couvert de drap de soie de Damas (1).

Mais on ne saurait douter qu'avant 1394, notre libraire-auteur n'ait été fournisseur de Charles VI, ni qu'il ait travaillé, de son premier état, pour Jehan de Berry, pour Charles V lui-même, si ce n'est aussi pour Jean le Bon, cet auguste amateur de livres, ancêtre de toute une génération de royaux bibliophiles, et pour Marie de France, l'épouse de Robert de Bar, que J. Barrois a totalement négligé de faire entrer dans ce qu'il appelle le « faisceau adelphique » de sa protypographie.

Ces « *Heures* esquelles le roy Jehan apprist à lire » et où étaient, « au commancement, pluseurs enseignemens en françoys de bien vivre selon Dieu (2) », qui sait si Jehan d'Arras ne les avaient pas revêtues de cette couverture de drap de damas noir, sous laquelle le roi de Sicile, époux d'Yolande d'Aragon, les donna au duc Jehan, le 23 octobre 1407, et par-dessus laquelle « mondit seigneur fist faire une chemise de drap de damas, violet, doublé de tercelin noir »?

Nombreux sont les livres de piété que firent exécuter les Valois dans leur zèle à encourager, dès le XIVe siècle, la religion, les belles-lettres et les arts, et Jehan d'Arras mit certainement la main

(1) « A Jehan Darras, relieur de livres, demourant à Paris, pour avoir relie tout de nuef, un livre appelle le *Pontiffical* de la chapelle du Roy, nresr, et pour avoir y celui redore tout de nuef de fin or, nettoye, reblanchis et couvert les ais dicelui de drap de soye vert de Damas. Dachat, pour ce, pour or a dorer, painne, sallaire et façon, pour tout, le xxiiije ior de novembre lan mil ccc iiiixx et xiiij, ... iiij l. p. — A lui paiez par sa quittance donnee le xviijme jour de Aoust lan mil ccc quatre vins et xiiij, pour ce. . . . . iiij l. p. ». *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, du 27 au 31 mai 1890*, p. 296, Paris. Typographie de E. Plon, Nourrit et Cie.

On ne saurait songer à identifier ce *Pontiffical*, ni le *Messel*, ni le *Breviaire* du 17 septembre 1394, sans pouvoir comparer les anciens livres, qui sont parvenus jusqu'à nous sous ces trois noms, soit avec l'*Histoire de Rome* de la ville d'Arras, soit avec les *Gyron le Courtoys*, qui se trouvent encore dans les bibliothèques modernes. Dans ces volumes, comme dans tous les vieux écrits qui ont eu chance de passer par les mains de Jehan d'Arras, pour les raisons que nous avons déjà développées ou pour les causes qu'il nous reste à exposer, il y aurait à rechercher la façon identique, le caractère commun, — soit de reliure, soit de calligraphie, — pouvant déceler une même origine.

(2) M. Léopold Delisle, *Les livres d'heures du duc de Berry*, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIX, année 1884, p. 104.

à plus d'un. Visiblement les sentiments chrétiens exprimés dans son livre émanent d'un profane frotté de lecture, non d'un clerc instruit, pour enseigner, dans la connaissance du dogme.

Parmi les livres de l'ancienne Bibliothèque du Louvre dont Van Praët a donné, le premier, la nomenclature, se trouvent « *Les Miraclez Nostre Dame*, rymés et chascun ver enluminé de couleurs, très bien figurée et historiée, et escripte en langage piquart », et « *La Passion et Resurreccion de Jehus Crist, Viez de pluseurs Sains*, en prose, très bien escript, et, en marges les armes de Chambly » (1). D'après Van Praët, ces deux volumes sont sortis, comme ayant été donnés ou prêtés « à Madame de Bar », par le roi, son neveu, les 26 février 1393 (n. st.) et 25 février 1398 (n. st.); mais suivant le *Cabinet des Manuscrits* de M. Léopold Delisle, c'est le 26 février 1393 que l'épouse du duc Robert les aurait reçus, tous les deux à la fois (2). Nous nous en rapportons plutôt à M. Delisle qu'à Van Praët (3) et nous pensons que ces deux livres furent remis à la duchesse pour la consoler de la perte de son fils Charles, qui paraît être mort vers cette époque (4), à moins que ce n'ait été pour ses lectures de carême.

Un autre manque de la *Librairie du Louvre*, au sujet duquel Van Praët et M. Delisle sont égalcment en désaccord, est celui d'un « roule où sont figurées d'un costé et d'autre aucunes histoires de la Bible ». Dans « madame Marie », qui en est la bénéficiaire, le premier voit la prieure de Poissy, belle-sœur de Charles V (*loco citato*, p. 48). M. L. Delisle la donne pour l'épouse du duc de Bar (*Cabinet des Manuscrits*, I, p. 43), et il ajoute que ce petit volume fut ensuite « donné à Mons. de Berry »(5).

« Un petit livret, couvert de soie à queue, a feuillez vers, a ij petis fermoers dor des armes de Mons. dAniou, ou sont *Oraisons* en françois et *Vegiles de Mors* en latin, et les *Heures de Nostre Dame*, très bien enluminez de blanc et noir » est aussi porté, par Van

(1) J. B. B. Van Praët, *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. 19 et 66.

(2) T. III, p. 156 et 157.

(3) Van Praët n'a pas contrôlé l'inventaire du manuscrit français n° 2700 avec celui du rouleau formant le n° 397 de la Collection Baluze et il a négligé l'état des déficits constatés en 1411 ainsi que les inventaires de 1413 et de 1424.

(4) Victor Servais suppose que « Charles de Bar, chevalier, dut s'éteindre en 1392 ou au commencement de 1393 ». Cf. *Annales historiques du Barrois*, II, p. 198.

(5) T. III, p. 128.

Praët, comme « baillé à mad' Marie de France », mais, cette fois, sans indication de date [1].

Il est enfin « un grant livre de *Guiron le Courtois et de Branor* », absent de l'inventaire du ms. fr. n° 2700 et par suite de la publication de Van Praët, que M. L. Delisle a relevé dans le rouleau n° 397 de la collection Baluze. Jehan Blanchet signale que, gardé d'abord « devers soi » par le roi, il est passé « postea » dans les mains de « Madame de Bar » [2]. Ce *Guiron le Courtois* est sans doute l'exemplaire que nous avons cité plus haut, pour avoir été « recousu » par Jehan d'Arras, au commandement de la duchesse d'Orléans, et il faut croire que roi et duchesses le feuilletèrent assidûment, puisqu'en 1398 les cahiers en « chéaient » au point de nécessiter l'intervention de l'auteur de *Melusine*.

Si Marie de France fit à la librairie du Louvre des emprunts que l'on s'explique facilement, en se rappelant que le trésor de Robert de Bar suffisait à peine aux armements du duché et qu'il ne permettait aucune dépense de luxe; si la fille de Jean le Bon reçut des rois, ses frère et neveu, des cadeaux tirés de leur bibliothèque; si, enfin, par la plus heureuse des inspirations, elle se fit offrir par Jehan de Berry, son frère, la composition d'un livre devenu fameux entre tous, on a la preuve qu'elle-même ne manqua pas de gratifier les siens de présents réciproques. Van Praët, aussi bien que M. Léopold Delisle note dans l'inventaire général des meubles du roi Charles V, « premièrement, ung très bel petit *Messel*, qui fut madame Marie de France » [3].

(1) Van Praët, *loc. cit.*, p. 111.

(2) *Cabinet des Manuscrits*, T. III, p. 166.

(3) Van Praët, *loc. cit.*, p. 188 et *Cab. des Man.*, I, 33; III, 124.

Un scrupule nous vient. Cette Marie de France, premier possesseur du Missel en question, n'aurait-elle pas été, non la duchesse de Bar, mais cette malheureuse fille de Charles V, née entre Charles VI (1368) et Louis d'Orléans (1372), dont Christine de Pisan « ne fait moult grant mencion, pour ce que assez jeune trespassa » (*Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V, deuxième partie, chapitre XVI*).

Dans la description du manuscrit n° 182 du Collège de Saint-Jean, à Oxford, donnée par M. Léopold Delisle, d'après le catalogue de Coxe et les notes de M. Paul Meyer, nous avons trouvé incidemment l'heure, la minute même de la naissance de cette homonyme, — et probablement filleule, — de la duchesse Marie. Malheureusement le millésime manque : « Figura nativitatis serenissime domine Marie de Francia, filie illustrissimi regis Francorum Karoli, post mediam noctem precedentem hora 2, minuta 52, et hoc fuit post meridiem 26 diei Februarii, hora 9, minuta 51... » (*Cabinet des Manuscrits*, t. III, p. 337). Nous ne pouvons donc que placer la naissance de la fille aînée de Charles V vers 1370. Suivant Petitot elle mourut en 1377. Ne serait-ce point le petit livre de prières de cette

« *Ally Abbarageel*, un liure à ij fermoers d'argent, couvert de cuir rouge à empreintes », est noté, au récolement de l'inventaire de la Bibliothèque du Louvre, comme remis « A monss. Henry de Bar [1] ». En donnant à son neveu [2] la traduction du *Traité* de l'astrologue arabe, Alì Aben-Ragel, le roi Charles V voulut sans doute lui faire partager son goût pour la « science du firmament » et le « jugement des estoiles ». Son cadeau est en tous cas l'indice de l'intérêt tout particulier que dut avoir pour le fils aîné du duc Robert la scène d'occultisme qui, dans *Melusine*, précède la mort fatale du comte de Poitiers [3].

On imagine volontiers qu'au sortir des « escrins » du Louvre, ou avant d'y rentrer, les manuscrits baillés à Marie de France et aux siens reçurent de Jehan d'Arras une façon, une réparation quelconque, — un simple emballage, peut-être, dans une « escrinee », — et qu'une opération de ce genre fut le point de départ de ses relations avec la duchesse.

Parlant de la légende de Palatine, cette sœur de Melusine exilée par sa mère « en la montaigne de Guigo », Jehan d'Arras nous apprend « qu'il a ouy dire au roy d'Arragon et à pluiseurs aultres de son pays et de son royaulme » qu'ils avaient vu cette fée sur ladite montagne [4]. Or, rien ne dénote que le gendre du duc Robert soit jamais venu en France ou dans le Barrois. Pour s'être entretenu avec lui, Jehan d'Arras est forcément allé en Aragon. Au surplus, le luxe de détails qu'à deux reprises il donne sur l'itinéraire de Lusignan à « Barselonne » fournit la preuve de ce voyage, et l'on voit que l'auteur de Melusine a parcouru lui-même ce chemin [5]. La « librairie » de la reine l'attira sans doute en Catalogne, car, plus que sa mère, plus qu'aucun des siens, la noble princesse barrisienne eut le goût des lettres; elle poussa même cette passion à un tel point que ses sujets en prirent ombrage, comme nous le verrons plus tard.

enfant, morte en bas âge, que le roi avait coutume de comprendre dans le bagage de manuscrits qu'il emportait à sa suite?

(1) Van Praët, *loc. cit.*, p. 99.

(2) Suivant M. Léopold Delisle, la donation faite à Henri de Bar peut cependant dater du règne de Charles VI. *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 43.

(3) Édition Ch. Brunet, p. 30.

Parmi de nombreux traités d'astrologie, la bibliothèque de Charles V en renfermait un de Bernard de Verdun : *Tractatus optimus super totam astrologiam* (n° 702 de Van Praët). Cf. *Cabinet des Manuscrits*, t. II, p. 423, et t. III, p. 145.

(4) Jean d'Arras, *Melusine*, p. 24.

(5) *Melusine*, p. 376 et 382.

Les moines de Montserrat profitèrent apparemment de la venue de Jehan d'Arras en Espagne, pour lui faire mettre leur bibliothèque en état. De là les pages intéressantes consacrées dans *Melusine* à la célèbre abbaye [1].

Un livre d'heures que Charles III, duc de Bar et de Lorraine, fit réparer en 1606, portait, sur sa première reliure, l'inscription suivante : « Louys, roy de Hierusalem et de Sicile, duc d'Anjou, 1390 ». M. Léopold Delisle, — sans rien affirmer toutefois d'une manière expresse, — croit pouvoir l'identifier avec le n° 18014 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Or, ajoute le savant paléographe, « on chercherait vainement dans ce manuscrit une particularité propre à un membre de la maison d'Anjou. Tout se réunit au contraire, pour montrer qu'il a été copié et enluminé pour Jean, duc de Berry [2] ». La conclusion serait que l'ancien livre de Charles III aurait été donné ou cédé, vers 1390, par le frère de Marie de France, au prince qui, le 2 décembre 1400, devait devenir l'époux d'Yolande d'Aragon : toutes circonstances qui auraient offert aux *Heures de Louis d'Anjou* maintes occasions de traverser l'officine de Jehan d'Arras.

Mais l'éminent successeur de Gilles Mallet veut-il nous permettre de signaler à sa haute compétence un *Livre d'heures* mis en vente à Paris, au mois de mai 1896, chez M. Auguste Fontaine [3]? Ce manuscrit offre ceci de particulier que, dans la bordure d'une page, à côté d'un écusson aux armes de France, est représentée « la Mélusine se regardant dans un miroir ». Le catalogue Fontaine le dénomme *Heures de Louis XI,* en se basant sur ce que, dans la première des grandes miniatures, se dresse l'image en pied de Louis IX. Or, il est dit dans la description que « les nombreuses initiales enluminées sur fond d'or ont *encore* tout le caractère de l'art décoratif propre au début du xve siècle ». Pourquoi : encore? Si les enluminures ont le caractère qui leur est assigné, pourquoi ne seraient-elles pas effectivement du commencement du xve siècle? Dans ce cas, l'écriture pourrait être de la fin du xive siècle et le manuscrit en question pourrait fort bien constituer les « Heures de Louis, duc d'Anjou, roy de Jérusalem ». Le patronage du saint roi, les armes de France, voire la couronne royale peuvent s'appliquer au mari d'Yolande d'Aragon comme à son petit-fils

(1) P. 383.

(2) M. L. Delisle, *Les livres d'heures du duc de Berry. Gazette des Beaux-Arts,* t. XXIX, p. 397.

(3) Catalogue 28, n° 4098. *Heures de Louis XI.* In-12 carré, de 208 ff., velours violet.

Louis XI. La présence de Mélusine dans une des marges concorde au mieux avec la date de 1390. Nous n'hésiterions même pas à voir en elle comme une marque de fabrique de Jehan d'Arras, si l'apparition de la fée merveilleuse sur un manuscrit exécuté à l'intention de Louis XI n'était pas, de son côté, très admissible. Les seraines (sirènes) figurent dans presque toutes les fêtes données « par ses bonnes villes » (1) au sombre châtelain de Plessis-les-Tours (2).

Dans un compte de Robinet d'Étampes, publié par M. Jules Guiffrey, se trouve un livre de *Terence*, « escript en latin », donné au duc Jehan de Berry par son neveu, Louis de Bar (3). Ce cadeau, indice du degré de la culture intellectuelle que possédait le Cardinal, est postérieur au 31 janvier 1413 (4). Il ne semble pas qu'à cette date Jehan d'Arras fût encore de ce monde; mais, avant de passer de Louis, duc de Guyenne (5), au fils de Robert de Bar et de Marie de France, le *Terence* du duc de Berry aurait été remis à Jehan d'Arras, relieur de la chapelle du roi, pour être couvert de son « drap de damas sendré » et muni de ses deux « fermouers d'argent dorez », que cela n'aurait rien d'étonnant (6).

Les relations de Louis de Bar avec Jehan de Berry furent au surplus très suivies et les inventaires du duc, publiés par M. J. Guiffrey, font mention d'un « annel d'or où il a un saphir citrin à VIII costés », d'un « tres bon œil de chat assis en un annel d'or »

(1) Dr Léo Desaivre, *Le mythe de la mère Lusine. Mém. de la Société de statist., Sci., Lett. et A. du départ. des Deux-Sèvres*, 1882, 1re partie, p. 209.

(2) Le catalogue Fontaine dit qu'il est « très possible que le beau château, garni de nombreuses tourelles, qui occupe le fond de la scène de l'Annonciation aux bergers, soit le fameux château de Plessis-les-Tours ». Il est possible aussi que ce château soit une des résidences du duc d'Anjou ou bien du duc de Berry, — Lusignan peut-être. La vérification serait facile à faire.

(3) « Item, ung autre livre de Terence, escript en latin, de bonne lettre de fourme, glosé et historié; fermant à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de feu monseigneur de Guienne, par dessus couvert de drap de damas sendré; et au commancement du second fueillet dudit livre a escript : *fere sibi;* lequel livre l'evesque de Chalon donna à mondit Seigneur;... prisé LXXV, liv. t. ». *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 335.

(4) C'est bien en 1413, comme le rapporte M. J. Guiffrey, que Louis de Bar devint évêque de Châlons-sur-Marne; mais l'obscurité qui, depuis des siècles, n'a cessé d'envelopper le Barrois, a fait tomber le savant éditeur des *Inventaires du duc de Berry* dans une de ces erreurs historiques devenues si communes, lorsqu'il s'agit des princes barrisiens. A la page 144 de son premier volume, il fait descendre le cardinal Louis « d'une famille fixée à Bourges en 1270 ».

(5) « Mgr. Loys de France avoit bon entendement *tant en latin* que en françois... ». Cf. *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt, t. I, p. 18.

(6) Ce *Terence* fut réclamé par les exécuteurs testamentaires du duc de Guienne à la mort du duc de Berry. J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. II, p. 239 et 301.

et d'un « calice d'or, qui fu de pape Urban, où il a entour le pommel six balaiz, deux esmeraudes et sèze perles » (1) donnés au Cardinal par son oncle.

En dehors des royaulx du royaume de France, tous les personnages cités ou visés dans *Melusine* se retrouvent parmi les donateurs ou les bénéficiaires des « librairies » des fils du roi Jean.

C'est d'abord le comte de Salisbury (2) à qui « le roy a envoié, par l'archevesq(ue) de Rouen, le *Romans de la Roze*, de maistre Jehan de Meun, bien escript ».

« Un très bel Psaultier, en grant volume, escript de grosse lettre et anciennes, que on a donné au Roy a Nogent le Roy, a une chemise blanche a queue, à ij fermoers darg' » est prêté à « Mess° Phillipe de Maisières sa vie durant » (3).

A Enguerrand de Coucy, Charles VI fait don, en 1388, d'une « partie de la *Bible* », et, en 1390, d'un « tres grant volume » intitulé *Les Gestes du Roy Peppin et de sa femme Berthe au grans pié, et les Gestes de Charlemaine* (4). Ces deux dates de 1388 et 1390 sont renfermées dans le cycle des épopées de *Melusine* qu'il nous reste à étudier : nous verrons comment Jehan d'Arras y célèbre l'illustre capitaine qui fut à la fois le beau-père et le mentor d'Henri de Bar.

Richard II, qui, par sa condescendance envers la France, permit à Jehan d'Arras de composer une campagne d'Irlande dont nous parlerons plus loin, Richard II reçoit de Charles VI, après la mort du roi Charles V, le fameux *Bréviaire de Belleville*, jugé par M. Léopold Delisle comme le plus digne d'attention parmi les *Livres d'heures du duc de Berry*. Avant d'entrer dans la Bibliothèque du Louvre, ce superbe manuscrit avait appartenu à Olivier de Clisson (5), encore un personnage masqué de *Melusine*, dont nous aurons à nous occuper prochainement.

Le duc de Bourbon, le roi et la reine de Chypre, le grand maistre de Rhodes, l'abbé de Saint-Guillaume, dont nous avons établi les rapports avec le roman écrit pour la duchesse Marie ; le roi de Bohême, le comte de Saint-Pol, la duchesse de Gueldre, dont nous

(1) M. J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. I, p. 144 et 162, t. II, p. 7.

(2) « Le comte de Salzeby ». Van Praët, *loc. cit.*, p. 83.

Le « comte de Chalebruche » auquel est attribué un « *Vegesse, de Chevalerye*, en prose », à la page 87, est, non pas le comte de Salisbury, mais le comte de Sarrebruck, si dévoué à la maison de France et à celle de Bar. Cf. *Le Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 43.

(3) Van Praët, *loc. cit.*, p. 137.

(4) Van Praët, *loc. cit.*, p. 3 et 11.

(5) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIX, année 1884, p. 282.

ne tarderons pas à tracer la part d'influence, dans *Melusine*, sont comptés par M. Jules Guiffrey au nombre des princes et des courtisans qui contribuèrent à enrichir les collections de Jehan de Berry ou qui profitèrent de ses libéralités. Tous ces grands seigneurs, ces nobles dames se présentent dans les inventaires du duc, sinon avec des livres, du moins avec un « petit reliquière d'or roont », une « piarre contre venin », une « patenostres de must et d'embre, garnies d'or », une « coppe d'or » ou avec un « anciens tableaux de bois à pignon, faiz de paincture »; avec une « petite nef de cristal » ou avec une « pomme d'ambre et de must, garnie d'or et de perles »; avec un « petit chief d'un evesque dont la teste est d'un camahieu, et la mictre et sa poictrine sont d'argent doré » ou avec « une piarre que Nostre Seigneur mua ou désert en forme de pain »; avec un « grant tableau d'une pierre à toucher or » ou avec « un goubelet et un pot de voirre en manière d'esmail blanc »; avec « deux petis rubiz longuez, assis en deux anneaulx d'or » ou avec « deux petis diamens poinctus, assis en ung annel d'or » (1).

Apparemment, Jehan d'Arras fabriqua plus d'une « escrinee » pour renfermer tant de joyaux, tant d'objets précieux donnés ou reçus par son « treschier seigneur et redoubté ». Aussi bien, tous les hauts personnages que nous venons de nommer avaient leur « librairie », de façon que l'on peut considérer leur liste comme une sorte de répertoire de la clientèle de Jehan d'Arras.

Quand il déclare avoir « faict son petit traicté selon les vraiès cronicques qu'il a « *heues* du duc de Berry et d'Auvergne comme du conte de Salebri en Angleterre, *et d'aultres* » (2), l'auteur de *Melusine* nous paraît, dans une certaine mesure, interpréter son commerce, ou tout au moins ses premiers rapports avec ces honorables princes, à la manière du Covielle de Molière, dans le Bourgeois gentilhomme : « Le père de Monsieur Jourdain, marchand? il ne l'a jamais été..... Comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et en donnait à ses amis pour de l'argent ». — C'est en remplissant les layettes qui lui ont été commandées, ou en vidant celles qui lui ont été données à réparer, que Jehan d'Arras a été amené à compulser des manuscrits et à s'instruire. En lisant les « cayers »

(1) M. J. Guiffrey, *loc. cit.;* t. I, p. 35; t. II, p. 30 et 63; t. I, p. 39; t. I, p. 183; t. I, p. 98; t. I, p. 44; t. II, p. 17; t. I, p. 38; t. I, p. 209; t. I, p. 304; t. I, p. 316.

(2) *Melusine*, p. 9 et 421.

qu'il a eus à recoudre ou à copier, il a formé lui-même son esprit et il a appris à composer. D'escrinier des Valois, il est devenu leur écrivain. Cette genèse de son talent n'est pas pour amoindrir son mérite, et elle donne le mot de cette philosophie pratique, de cet amour de l'action qui est la note dominante, la véritable caractéristique de son livre.

Par son intelligence, par son génie, le maître-artisan d'Arras s'est élevé au rang de nos plus grands littérateurs; mais jamais il ne s'égare dans les nuages, jamais il ne perd la terre. Dans *Melusine*, pas de lyrisme, pas d'illusion : mais une vue droite, une saine appréciation des choses et un sage entendement de l'intérêt qu'elles offrent pour ses lecteurs. Rien de vulgaire, cependant, dans son genre, aucune bassesse; une grande élévation, au contraire, dans les idées, une véritable noblesse de sentiment, du zèle pour le bien; une ardeur persuasive, de la conviction, de la passion même, le tout joint à une fantaisie modérée, à une verve communicative et à une humeur guerrière qui assure à son œuvre une place toute spéciale dans notre patrimoine de Lettres. Le duc de Berry et sa « noble sœur » avaient bien jugé leur « libraire », et le prince fastueux, l'homme de goût auquel M. Léopold Delisle a si justement décerné la première place parmi les amis des arts au moyen âge [1], n'eut pas à regretter de s'être fié à lui pour la création du « roman » que la duchesse de Bar l'avait « supplié d'avoir ».

Nous sommes fort tenté de croire que Jehan d'Arras arriva au service du duc après être passé, tout d'abord, par celui d'Yolande de Flandre et en suivant une filière analogue à celles de Jean le Noir et d'André Beauneveu, par exemple.

MM. A. de Champeaux et P. Gauchery [2] rapportent que le premier de ces enlumineurs, avant d'être employé par le duc de Berry, avait travaillé pour Charles V, qui l'avait trouvé, lui-même, parmi les ouvriers du roi son père, et qu'il avait été occupé, primitivement, par la *duchesse* de Bar, « en même temps que sa fille Bourgot ». Cette duchesse n'est autre que la *comtesse* Yolande de Flandre [3], à qui revient également l'honneur d'avoir lancé André Beauneveu. Le célèbre imagier de Valenciennes, qui eut

(1) M. Léopold Delisle, *Les livres d'heures du duc de Berry*, *Gazette des Beaux-Arts*, année 1884, t. XXIX, p. 97.

(2) *Les travaux d'art exécutés pour Jehan de France, duc de Berry*, p. 117.

(3) M. Léopold Delisle ne s'y est pas trompé et il nous apprend que Charles V donna, en 1358, à Jean le Noir et à Bourgot une maison sise à Paris, rue Troussevache (*Cab. des Man.*, t. I, p. 36, et P. Delalain, *Étude sur le libraire parisien du* XIIIe *au* XVe *siècle*, p. 46).

une part si grande dans les travaux du duc de Berry et que l'on considère généralement comme le premier artiste de son temps, comme le rénovateur de l'art au XIVe siècle, commença par des entreprises de peinture et de sculpture au château de Nieppe, en 1360 (1).

Il était, en 1364, à Paris (2) et le roi lui commanda les tombeaux de son père Jean le Bon et de son aïeul Philippe de Valois, ainsi que son propre mausolée et celui de la reine Jeanne de Bourgogne. A la mort de Charles V, avant de s'attacher au duc de Berry, Beauneveu retourna en Flandre, auprès de Louis de Mâle qui le chargea de préparer sa sépulture dans l'église collégiale de Courtray (3).

Selon Froissart, il n'est point de « maistre » dont il soit demeuré en France, en Angleterre et « en Haynnau » tant de « bons ouvrages ». Et « n'avoit pour lors meilleur, ne le pareil en nulles terres » (4). Le sculpteur de Nieppe, de Saint-Denis et de Courtray ne serait-il pas l'auteur du mausolée élevé, à Bar-le-Duc, dans la collégiale Saint-Maxe, au comte Henri IV et à Yolande de Flandre ? On a des traces de l'existence d'André Beauneveu jusqu'en 1402 et tout ce que l'on sait de sa mort, c'est qu'elle est antérieure à la fin de 1413 (5). Il ne serait pas étonnant que la piété filiale de Robert de Bar se fût adressée au « maistre des œuvres de taille et de peinture » de ses beaux-frères, le roi de France et le duc de Berry, et de son cousin, le comte de Flandre, pour obtenir un monument digne de ses parents. Peut-être aussi la comtesse Yolande a-t-elle songé à ménager d'avance sa place à côté de son premier époux et a-t-elle, pour l'exécution de sa dernière demeure, fait elle-même appel à l'artisan dont elle avait facilité les premiers pas? Dans tous les cas, l'analogie était grande entre la forme du tombeau de la collégiale Saint-Maxe et celle du sarcophage du duc de Berry, celle de tous les monuments funéraires notoirement connus pour être de la façon d'André Beauneveu : la statue du défunt, en marbre blanc, gisant sur une dalle de marbre noir, élevée par des colonnes, à un mètre au-dessus du sol. C'était d'ailleurs le style consacré depuis saint Louis (6).

Pour ce qui est des manuscrits enluminés par Jehan le Noir et

(1) MM. A. de Champeaux et P. Gauchery, *loc. cit.*, p. 38 et 92.

(2) *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 62.

(3) MM. A. de Champeaux et P. Gauchery, *loc. cit.*, p. 93 et 94.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XIV, p. 197.

(5) Cf. M. J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. I, p. 235 et M. L. Delisle, *Gazette des Beaux-Arts*, 1884, t. XXIX, p. 393.

(6) Cf. MM. A. de Champeaux et P. Gauchery, *loc. cit.*, p. 38 et *passim*. Voir aussi la fin du chapitre III du présent ouvrage.

par sa fille Bourgot ou embellis des chefs-d'œuvre de Beauneveu, il est à présumer que plus d'un fut écrit ou au moins relié par l'auteur de *Melusine*. La *Nouvelle Biographie* de Firmin-Didot frères nous apprend qu'il vivait en 1360. N'aurait-il pas, à cette époque, débuté avec André Beauneveu, au château de la Motte-aux-Bois (1)?

« Ung *Psaultier* aux armes de France et de Casselle » était rangé au Louvre, dans « une des parties de l'escrin » qui se trouvait dans la « grant Chambre » de Charles V, « assis sur deux crampons, en la fenestre empres la cheminee » (2). Le blason donne à penser que le livre avait été exécuté pour Marie de France, car, nous apprend de Smyttère, elle prit toujours volontiers la qualité de « dame de Cassel » (3). Ne serait-ce point Jehan d'Arras qui, dans les premières années de l'union de la fille du roi Jean avec Robert de Bar, aurait orné ce Psautier des écus de France et de Cassel réunis?

André Beauneveu ne s'attacha au duc de Berry qu'en 1386; lors de la dislocation de cette immense armée qui attendit des mois entiers, autour d'Arras, l'arrivée de l'oncle du roi pour descendre en Angleterre, et dont Henri et Philippe de Bar faisaient partie, nous nous en souvenons. L'escrinier de Saint-Mihiel, le censitaire d'Arras se trouvait-il, alors, dans sa ville natale, au milieu du concours de tous les « royaulx » du royaume de France et le duc de Berry, — venu dans le nord moins, semble-t-il, pour y répondre au mandement du roi que pour y recruter des renforts pour tous les genres d'ouvriers qu'il entretenait dans son comté de Poitiers,— l'enleva-t-il, à ce moment, avec André Beauneveu, à la province la plus artistique de l'époque? Nous le supposons volontiers et nous nous plaisons même à croire qu'en 1387, quand son « puissant et doubté seigneur » lui commanda d'entreprendre *Melusine*, l'honorable littérateur collaborait avec l'illustre enlumineur plutôt qu'avec Nicolas d'Arras, le modeste « huchier », que MM. A. de Champeaux et P. Gauchery nous présentent, au mois de janvier 1386, comme « terminant les sièges de bois des cabinets d'aisance » du château de Poitiers (4).

Dans tous les cas, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la pré-

(1) Suivant M. de Smyttère, il reste aux archives de Lille (carton B. 867) un état des dépenses faites, en 1360, par Yolande de Flandre dans sa résidence favorite (Cf. *Essai sur Yolande de Flandre*, p. 262). Il serait aisé de s'assurer s'il n'y figure aucun article concernant Jehan d'Arras.

(2) Van Praët, *loc. cit.*, p. 208.

(3) De Smyttère, *Les ducs de Bar ou seigneurs et dames de Cassel de la maison ducale de Bar*, p. 327.

(4) *Loco citato*, p. 16.

sence de Jehan d'Arras dans le Poitou, à cette époque, ne peut faire aucun doute et, pour se convaincre qu'il dut même y faire un séjour prolongé, il suffit de constater quelle connaissance détaillée il avait de Lusignan et des autres lieux du comté qu'il dépeint dans son roman (1).

« L'istoire nous dit que Raimondin monta à son chevau, et tout seul saillit de Poetiers, et entra en la forest... Tant chevaucha Raimondin qu'il vint à Colombiers et trespassa la villette, et se mist sur la montaigne et alla tant qu'il apperceut la prarie qui est dessoubz la roche qui estoit audessus de la fontaine de soif » (*Melusine*, p. 45). C'est Jehan d'Arras, lui-même, qui arrive devant Lusignan et qui voit se dresser en face de lui la merveilleuse forteresse, « non pas une fortresse tant seullement, mais deux fortes places avant que on puisse venir ne aller au donjon; et sont toutes les trois places environnées de fortes tours machicollées et les voulées des tours tournées et aguies, et les murs haultz et bien carnelez; et en y a à trois pares de brayes bien haultes et puissans; et y a pluiseurs tours ès dictes braies, et posternes fortes à merveilles, et au lez, vers le hault bois au-dessus de la prarie, est la roche si haulte et si droite qu'en elle nulle créature pourroit habiter. Et avec tout ce il y a fortes braies entaillées de mesmes la roche » (*Melusine*, p. 72). La miniature qui, dans les *Très riches Heures du duc de Berry,* représente le château de Lusignan (2) serait parfaitement à sa place en face de cette fidèle description.

Aux pages 100 et 114 de *Melusine*, l'homme de lettres de la duchesse de Bar nous montre les fortifications de la ville de Lusignan : son « mur sur une roche », ses « fortes tours et drues machicollées à couvert dedans les murailles pour deffendre à couvert tous les archiers, autant par dehors comme par dedans, et parfonds trenchers, et bonnes brayes »; puis la « grosse tour de tuilles sarrazinoises à fort ciment... qui surmonte le bourc de haulteur plus d'une lance ».

La fontaine de soif l'intéresse vivement : ruisseau qui « sourdit » tout à coup et « duquel pluiseurs molins molurent et ont molu depuys » (3).

(1) Les bibliothèques étaient nombreuses dans le Poitou. Non seulement les abbayes, les châteaux en possédaient, mais, il est constaté qu'avant 1474, les habitants de Poitiers avaient leur « librairie » à l'échevinage. Cf. le *Cabinet des Manuscrits,* tome I, p. 545.

(2) A. de Champeaux, P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jehan de France, duc de Berry,* Planche 18.

(3) *Melusine,* p. 52.

Il a vu « l'hostel fait de pierre » qui constitue la chapelle de Nostre-Dame, si « belle, gracieuse et bien ordonnée que oncques mès ne fust si belle chapelle, ne si noblement aournée » (1).

A Saint-Hilaire de Poitiers, il a assisté au « service divin » et, devant lui, le duc de Berry s'est montré « à icelluy service en estat de chanoyne comme leur abbé » (2).

Il connaît Annelle, Waviront, Mermant, Nyort et Saint-Maissant, avec son abbaye. Il trouve le « chasteau et le bourc de Parthenay si fort et si bel que ce fut sans comparation ». Il cite La Rochelle, où « avoit une grosse tour à trois lieues que Julius César fist faire »; puis Pons en Poetou et Saintes, « qui pour lors estoit nommée Linges... et puis Tellemont... (p. 116) et Mirabel une moult forte ville, sur une petite ripvière » (p. 215); enfin « moult d'aultres villes et forteresses ».

De toutes ces constructions, de toutes ces localités, Jehan d'Arras fait autant de fondations de Melusine et, dans l'étalage de la puissance créatrice de sa fée merveilleuse, on sent un éloge bien marqué de l'activité déployée par Jehan de Berry, dès 1383, pour relever les ruines du comté de Poitiers; on perçoit que le romancier a été le témoin des travaux faits par le duc, pour donner à Lusignan la magnificence qui devait faire l'admiration des deux siècles suivants.

De 1372 à 1374, quand les victoires de Du Guesclin remirent le duc de Berry en possession de son premier apanage, Jehan d'Arras n'avait certes pas été du voyage. La façon dont il rapporte à la fin de son livre, c'est-à-dire en 1393, les témoignages de Creswell, de Godart, d'Owen de Gales et de Perceval de Cologne, sur l'apparition de Melusine, avant la chute de Lusignan, prouve qu'il n'assistait pas à la reddition de cette place (3). Si bibliophile qu'il fût déjà, le duc Jehan n'avait pas pu songer à se faire suivre d'un « libraire » dans cette campagne. Outre qu'un bien faible butin était à espérer dans des bibliothèques où le comte de Salisbury avait pu fourrager avant lui, la crainte d'un funeste retour de la fortune des armes conseillait à un prudent conquérant d'expédier dans ses résidences du centre de la France, plutôt que de les garder en Poitou, les livres et tous les objets précieux sur lesquels il pouvait faire main basse.

Le duc ne craignait pas de mettre en mouvement chevaucheurs

(1) *Melusine*, p. 45 et 59.
(2) *Melusine*, p. 48.
(3) *Melusine*, p. 422.

et piétons pour de semblables offices, et M. Douet d'Arcq a relevé aux Archives Nationales un paiement de 72 sous 6 deniers t. fait, le 30 juillet 1374, « à Estienne de Courbuelh, messagier à pié, envoyé de Lesignan à Bourges quérir unes Eures de Monseigneur, pour porter à Paris au sire de Partenay qui les bailla au Roi » (1).

Ce message, qui rappelle celui du duc Robert de Bar envoyant « quere un romain » à Jametz, en 1361 ou 1362, prouve que le duc de Berry et le roi avaient pardonné rapidement au sire de Parthenay sa résistance de Thouars.

Jehan d'Arras pouvait habiter Paris en 1374 et il y eut apparemment l'occasion de s'entretenir plus d'une fois de Lusignan avec le futur protecteur de Couldrette. Ne serait-il pas ce « Me Jehan l'escripvain, demourant à Paris », à qui Colas Mangin, maître de la Chambre aux deniers du duc, versa, le 9 avril 1377, « 20 liv. t. pour argent à luy baillié comptant sur l'escripture d'unes *Heures* » (2)?

Pour nous donner une idée des manuscrits du duc de Berry dont maître Jehan d'Arras a pu s'aider pour écrire *Melusine*, l'inventaire fait, le 17 août 1402, de la « librairie de monseigneur en son donjon de Mehun », est celui qui convient le mieux, car il est, par sa date, le plus rapproché de cette création.

On y trouve d'abord le *Mirouer ystorial* de Vincent de Beauvais, que Jehan d'Arras semble avoir utilisé avant tout (3). Le duc en possédait au moins quatre exemplaires, dont un a été reconnu, par M. Léopold Delisle, au milieu des soixante-dix-neuf livres de la librairie de Bourges que l'éminent bibliographe a su distinguer parmi les anciens manuscrits encore existants (4). De la vaste encyclopédie composée par le célèbre prédicateur de Royaumont, à l'aide de livres procurés par saint Louis, le *Speculum historiale* est la seule partie qui ait été traduite en français et ce fut à la requête de la reine Jeanne de Bourgogne (5), l'éducatrice d'Yolande de Flandre (6).

Pour ses adaptations, l'auteur du roman historique désiré par la duchesse de Bar put se servir aussi des *Croniques de France*,

(1) Jules Guiffrey, *loc. cit.*, t. II, p. 337 et *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 34, n. 3.

(2) J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. II, p. 337 et 319.

(3) J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. II, p. 123.

(4) Cf. J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. I, CLI, CLXX, p. 258; et t. II, p. 119.

(5) *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 8 et 14 et *Nouvelle bibliographie générale*; nomini *Vincent de Beauvais*.

(6) De Smyttère, *Essai hist. sur Yolande de Flandre*, p. 5.

cataloguées par M. J. Guiffrey, B. 975, B. 980 et B. 1024 et des *Croniques d'Angleterre*, numérotées B, 1017, ces dernières « escriptes en mauvais françoys ».

Aristote, souvent cité par notre moraliste, se trouve plusieurs fois répété dans l'inventaire de 1402 de J. Guiffrey (B. 984, 1003 et 1022). Le dernier de ces numéros constituait le *Secret des Secrez* « que fist Aristote ».

Trois livres *Du gouvernement des roys et des princes* purent inspirer l'éducateur des enfants du duc Robert et de Marie de France : l'un, « qui se commance : « regnabit rex et sapiens erit » (J. Guiffrey, B. 1004); un second, « historié au commencement d'un roy et d'un religieux qui lui présente un livre » (B. 1032) et « item » un troisième « semblable livre et de semblable matière comme le precedant » (B. 1033).

Le *Livre de Vegesse et de chevallerie*, « historié an commancement de trois hommes d'armes, l'un à cheval et deux à pié », fut certainement consulté par le professeur d'art militaire d'Henri et de Philippe de Bar (J. Guiffrey, B. 1035).

Enfin la *Vie de Saint Gildas* (B. 1038 et 1045) put l'instruire des choses de l'Irlande et de la grande comme de la petite Bretagne et lui faire connaître Glastonbury, si l'île féerique d'Avallon ne lui fut pas, plutôt, rendue familière par les œuvres que lui prêta le « conte de Sallebri ».

Suivant l'ordonnance de Jehan de Berry, l'inventaire du 17 août 1402 ne devait pas se borner à Bourges et à Mehun, mais il devait s'étendre ailleurs, « quelque part que soient » ses livres, car le duc « vouloit et désiroit savoir leur vray nombre et quantité » (1). Les commissaires paraissent ne s'être rendus ni à Lusignan, ni à Poitiers. Ils y eussent sans doute inventorié l'*Histoire de Lesignem*, commençant, au deuxième feuillet, par « Sola sed tantum », que J. Barrois cite, dans ses *Librairies des fils du roi Jean,* sous le n° 576, et le manuscrit signalé sous le même titre par M. Hiver de Beauvoir, où « au commencement du second fueillet après la première histoire du livre a escript : ornatus stans super equum » (2). Ce cavalier, orné, qui se dresse sur son cheval, ressemble terriblement à Urian, entrant à Famagouste, « tout armé, le visaige descouvert, ung chappeau vert sur le chief, l'espée toute nue au poing » (3). Jehan d'Arras dut le prendre pour modèle, et il paraît presque

(1) J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. II, p. 121.
(2) *La librairie de Jean duc de Berry au château de Mehun-sur-Yèvre*, n° 149.
(3) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 165.

certain qu'il eut à sa disposition ces deux *Histoires de Lusignem,* qui, dans ce cas, ne seraient autres que « les deux beaux livres » trouvés d'après Couldrette « dedens la tour de Mabregon » (1). Ne serait-ce pas pour que l'auteur de *Melusine* pût y recourir qu'on « fist translater » ces derniers en français (2)?

Nous soupçonnons fort Jehan d'Arras d'avoir ignoré le latin. Jamais, dans son livre, la moindre trace d'érudition latine, la moindre réminiscence de quelqu'un des auteurs latins en honneur au moyen âge. Aussi bien, la formation littéraire que nous lui supposons ne comporte aucune instruction classique. Il semble s'être appliqué sur le tard à traduire le grec, probablement pour plaire au duc de Berry, qui professait une véritable sympathie pour une langue (3) à peu près ignorée en France à son époque (4). Mais ce sont apparemment les traductions de Nicolas Oresme et d'Evrard de Conty qui mirent Aristote à sa portée. Les calembours grecs auxquels il s'est livré si volontiers indiquent plutôt la pratique d'un dictionnaire que l'étude d'une littérature.

Nous venons de voir que les librairies de Jehan de Berry ont offert, par elles-mêmes, peu de ressources à son écrivain, mais nous savons que, pour l'aider à « faire » son roman, le duc ainsi que le comte de Salisbury lui « chercha » des livres (5). La bibliothèque du roi, bien plus riche que la sienne sous le rapport du nombre, fut naturellement celle où le frère de Marie de France dut puiser le plus largement. Van Praët a publié l'inventaire de la bibliothèque de Charles V fait par Gilles Mallet, en 1373, et récolé par Jean Blanchet, le 6 novembre 1380, c'est-à-dire peu d'années avant que Jehan d'Arras entreprît d'écrire pour le plaisir de la duchesse de Bar. Ce catalogue contient donc la plus grande partie des manuscrits qui, de 1387 à 1393, furent à la disposition du romancier.

Le Miroer historial s'y rencontre deux fois, au complet (6), trois

(1) *Le livre de Lusignan,* 102e vers.

(2) 105e vers de Couldrette.

(3) Cf. J. Guiffrey, *loc. cit.*, I, p. 160.

(4) Les moines de Saint-Denis, suivant M. Léopold Delisle, rendaient à leur patron, saint Denis l'Aréopagite, un culte qui se traduisait par la connaissance du grec et par la possession de précieux manuscrits en cette langue (*Cabinet des mss.*, I, p. 204); mais on voit par un mandement du duc d'Orléans, en 1395, qu'un envoyé de l'empereur de Constantinople ne put trouver à Lyon personne qui comprît le grec. Kervyn de Lettenhove (*Œuvres de Froissart*, t. I, p. 72).

(5) *Melusine*, p. 9.

(6) Van Praët, nos 17 à 20, et 234.

fois incomplet (1) et une fois en abrégé (2). Outre le récit de la troisième croisade et une histoire de femme-serpent, analogue à celle de *Melusine*, qui se passe dans le pays de Langres (3), Jehan d'Arras put lire dans la compilation de Vincent de Beauvais la mort de Silvius, tué à la chasse par son fils, Brutus. Le parricide du petit-fils d'Ascagne (4) est semblable au meurtre involontaire du comte de Poitiers par son neveu, Raimondin, et le point de départ de la seigneurie des Lusignan ressemble grandement au commencement légendaire de la puissance britannique.

Trente-trois des livres enfermés dans les écrins royaux traitaient des choses d'outre-mer. On voit si celles-ci intéressaient les lecteurs de *Melusine*. Charles V « avait rêvé la délivrance de Jérusalem, qui aurait rempli ses espérances pieuses (5) », et le duc de Berry, Louis d'Orléans, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol et Henri de Bar, lui-même, comptèrent parmi les protecteurs de l'ordre de la Passion, institué par Philippe de Mézières pour entraîner à la défense des Saints-Lieux les chevaliers français, anglais et allemands, trop épris, à son gré, de Vaine Gloire, « une des plus grandes dames du monde » (6). Dix-sept de ces livres sur les croisades étaient intitulés : *Livres* ou *Croniques de Godeffroy de Billon* ou *Conqueste de la terre d'oultremer*, *Faiz de la terre d'oultremer*, *Voiage d'oultremer*, *Conqueste de la terre de Jerusalem, Histoire* ou *Cronique de Jerusalem,* ou *Comment Mahomet conquist presque toute la terre de Surye* (7). Cela n'empêche pas que Jehan d'Arras put y trouver le récit des événements qu'il a travestis pour la plus grande gloire des Lusignan. La plupart des œuvres ainsi désignées au moyen âge ne furent autres, en effet, que l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* de Guillaume de Tyr, traduite en français et continuée jusqu'en 1227, pour le moins (8). Les livres répertoriés par

(1) N° 24, — n°s 294, 295 et 297, — n° 296.

(2) N° 357.

(3) « Un gentilhomme rencontra, au fond d'une forêt du pays Langrois, une très belle femme couverte de vêtements précieux qu'il aima et épousa. La dame aimait beaucoup les bains; une suivante la vit un jour se muer en serpent, pendant qu'elle se livrait à son divertissement favori. Elle en prévint le mari qui la surprit, à son tour, mais alors la fée disparut pour ne plus reparaître. La race issue du chevalier et de la serpente existe encore ». *Speculum naturale*, II, 127. Cf. Dr Leo Desaivre, *Le Mythe de la Mère Lusine*, p. 199.

(4) Cf. *Histoire des rois et des ducs de Bretagne*, par de Roujoux, t. I, p. 23.

(5) N. Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XIVe siècle*, p. 417.

(6) N. Jorga, *loc. cit.*, p. 489-491.

(7) Van Praët, n°s 32, 37, 79, 96, 282, 284, 285, 286, 289, 290, 292, 305, 324, 492 et 510, plus les n°s 1023 et 1033 du *Cabinet des Manuscrits*, T. III.

(8) Cf. de Mas Latrie, *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*. *Aver-*

Van Praët sous les n° 77, 104, 107, 130, 144, 157, 205, 266, 422 et portant les noms de *Vie Saint Loys Roy de France*, *Faiz de monsseigneur S. Loys* ou *Passage S. Loys oultremer* peuvent être rangés dans cette série des *Continuations* dè l'illustre archevêque qui, au dire de M. de Mas Latrie, formèrent, au moyen âge, «les vraies annales, la véritable histoire d'outre-mer». Jehan d'Arras, devancier du Tasse, put s'en servir pour ses arrangements. Il put utiliser le cahier du n° 164 de Van Praët, intitulé *Comment Salhadin prinst Hue de Tabarye*, et, peut-être, *La fleur des Ystoirez de la terre dOrient*, attribuée à Héthoum[1], surtout s'il s'y trouvait annexée la *Chronique* de ce prince arménien, mort supérieur du couvent des Prémontrés à Poitiers.

LOrdonnance du passage dOultremer (n° 161 de Van Praët), *le Passage de la terre Saincte, nommé Directoire ou Adrecement de la Conqueste dOultremer* (n° 350), *les Demandes que un Escuier fait sur lordenance du passage de la terre doultremer* (n° 400), *le Tresor du Roy Phelippe pour aller oultremer* (n° 419) *et les Pelerinages dOultremer* (n° 655) purent aussi servir à Jehan d'Arras ou, du moins, il put y renvoyer ses lecteurs, en commentant son roman avec eux. Dans le dernier de ces manuscrits se trouvait un vocabulaire des mots « a savoir » pour « demander en langage sarrazin les necessites pour vivre » et, s'il l'avait pratiqué, Henri de Bar dut s'en applaudir grandement, quand il fut prisonnier à Brousse. Dans l'avant-dernier « estoient figurez les engins telz que il les fault pour assaillir citez, chasteaux, fortressez, passer riuières », enseignements qui intéressaient au plus haut point, nous le savons, les souverains du Barrois et leurs enfants.

L'épisode du sire Raoul de Coucy, le chevalier aux grandes prouesses, mort de la blessure d'une flèche empoisonnée, était renfermé dans le manuscrit catalogué sous le n° 405 par Van Praët.

La librairie de Charles V comptait une histoire des *Guerres dAngleterre et dÉcoce*, dans le n° 492 de Van Praët que nous avons déjà cité.

Végèce : *De re militari*, y figurait dix fois [2]; Aristote quinze fois [3]. Il s'y trouvait trois romans d'*Alexandre le Grand*, « ry-

tissement et *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr*, *passim*.

(1) Van Praët, n° 426.

(2) Van Praët, n°s 119, 132, 137, 175, 258, 398, 447, 458, 462 et 511, et *Cab. des Man.*, t. III, p. 153, 154.

(3) Van Praët, n°s 69, 148, 211, 233, 237, 244, 249, 292, 356, 401, 560, 566, 579, 694 et 736 et *Cabinet des Manuscrits*, t. III, p. 137, 138.

més », et un en prose, traduit en 1372 par Jehan de Vignay (1), plus un *Alexander Magnus,* attribué à Quinte-Curce (2). Dans le n° 93 de Van Praët les « *Faiz de Alexandre le Grant* » se trouvaient réunis à ceux « de Troye, des Romains et de Thebez ».

Quant au *Gouvernement des Roys et des Princes,* dont nous avons vu que le duc de Berry possédait trois exemplaires, la Tour du Louvre en renfermait jusqu'à douze éditions. Cinq de ces livres portaient le nom de Giles l'Augustin, autrement dit Gilles de Rome (3); six étaient sans nom d'auteur (4), mais, dans l'un d'eux (son n° 90), Van Praët a cru reconnaître encore le traité offert à Philippe le Bel par le savant ermite; un dernier, « rimé », était au nom de saint Augustin (5).

A l'un des livres de Gilles de Rome (6) en était lié un autre que Van Praët croit pouvoir attribuer à saint Thomas d'Aquin, bien que l'inventaire de Mallet le désigne comme l'œuvre d'un « cordelier ».

Trois livres intitulés *Le gouvernement des princes* (7) figuraient dans la librairie de Charles V avec les précédents. Ceux-ci, plutôt que le livre du cordelier, nous paraissent être le *De regimine principum* écrit par le « divin » dominicain, pour le jeune roi de Chypre, Hugues II, en qui s'éteignit (1267) la race masculine des Lusignan de Chypre.

Enfin deux livres *De informacione principum* (8) et un *De erudicione puerorum nobilium* (9) complétaient cette collection d'ouvrages

(1) Van Praët, n°s 291, 317, 329 et 365 et *Cabinet des Manuscrits,* t. III, p. 163.

(2) Van Praët, n° 905.

(3) N°s 82, 88, 108, 248 et 637 de Van Praët : 514, 515, 517, 510 et 511 du *Cabinet des Manuscrits.*

(4) N°s 66, 90, 238, 239, 441 et 658 de Van Praët : 800, 516, 519, 520, 521 et 522 du *Cabinet des Manuscrits.*

(5) N° 170 de Van Praët : 518 du *Cabinet des Manuscrits.*

(6) N° 248 de Van Praët : 510 du *Cabinet des Manuscrits.*

(7) N°s 219 et 260 de Van Praët : 526 et 524 du *Cab. des Man.,* plus un n° 525 du *Cab. des Man.,* signalé par M. L. Delisle et omis par Van Praët.

(8) N°s 231 et 900 de Van Praet : 523 et 522 de M. L. Delisle.

(9) N° 232 de Van Praët : 529 du *Cab. des Man.* Ne serait-ce point le *Tractatus de Eruditione filiorum regalium,* dédié, par Vincent de Beauvais, à la femme de Saint-Louis, Marguerite « reine des Français »? L'hôte de Royaumont avait détaché cet opuscule, pour l'éducation et l'instruction de la famille royale, d'un ouvrage beaucoup plus considérable, appelé *Opus quoddam universale de Statu principis, ac de totius regalis curiæ, sive familiæ, necnon et de Reipublicæ administratione ac totius regni gubernatione.* Cf. *Études sur Vincent de Beauvais,* par l'abbé J. B. Bourgeat, page 20.

« très parfaitement bons à l'introduccion d'un prince » : ensemble dix-huit volumes à cet usage.

Jusque dans notre siècle, tous nos monarques d'ancienne et de récente dynastie ont eu le sentiment de l'éducation qu'ils devaient à leurs successeurs désignés et, parmi eux, Charles V fut le plus préoccupé d'enseigner aux siens l'art si difficile de régner. Dans son palais, le sage roi, non seulement avait réuni les « philosophes » et les « chevaliers preudes hommes et de belle vie » qu'il avait jugés les plus capables « d'administrer de bonne doctrine (1) » à ses enfants, ainsi qu'à tous les fils de duc qu'il « nourissait » à sa cour ; mais, — nous venons de le voir, — il y avait amassé quantité de livres qu'il pût mettre à la portée de tous les « magistri » chargés d'élever une aussi intéressante pépinière de futurs chefs d'État. Nous savons que les fils de Robert de Bar et de Marie de France furent appelés, des premiers, à profiter de sa royale sollicitude.

Melusine contient des citations de « Saint-Pol (2) » tirées apparemment des *Epistres et Euangiles,* « translateez par maistre Jehan de Baguay » : n° 71 de Van Praët, ou du numéro 224 : un autre *Livre dEspistres et de Euangiles, en françois,* à moins que ce ne soit de l'*Epistolier* signalé par M. L. Delisle parmi les livres du duc de Berry non portés aux inventaires (3).

En dehors d'Aristote et de saint Paul, Gervaise est la seule de ses sources qu'ait indiquée Jehan d'Arras (4). Les écrivains n'avaient pas coutume, au moyen âge, de désigner au lecteur les documents auxquels ils avaient recours, mais notre romancier devait trop aux *Otia imperiala, sive orbis ejusque mirabilium descriptio*, pour ne pas faire une exception en faveur de l'auteur de cette compilation. *Les Oisivetez des Empreures,* qui manquent dans les inventaires connus du duc de Berry, ne se retrouvent pas non plus dans l'ancienne « librairie » de Charles V. C'est en 1411 qu'elles figurent pour la première fois dans les Catalogues du Louvre (5). Fut-ce au comte de Salisbury que Jehan d'Arras emprunta les œuvres de l'historien anglais (6), ou bien les bibliothèques du Poitou les lui

(1) Christine de Pisan, *Livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V, première partie*, chap. VII et ch. XXI.

(2) Édition Ch. Brunet, p. 12.

(3) Cf. J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. II, p. 317.

(4) *Melusine*, pages 13 et 14.

(5) Van Praët, n° 1117. « On trouve à la Bibliothèque du Roi, écrit Van Praët, un manuscrit sur papier du xve siècle, de la traduction de cet ouvrage de Gervais de Tillebury, que le traducteur appelle Gervaise de *Salisbierre* ».

(6) « Gervaise of Tilbury was an englishman, nephew to Henri II. He was in

fournirent-elles? C'est pour Othon IV qu'elles avaient été écrites et ce prince avait été comte de Poitiers, de par Richard Cœur de Lion, son oncle, avant de devenir empereur.

Le livre de *Mandeville* paraît n'être entré qu'en 1403 chez le duc de Berry (1); mais il se trouvait au Louvre avant 1392 et Gilles Mallet constate que « le Roy le print xxe de novembre (2) » de ladite année. A cette date, Jehan d'Arras achevait son roman et ce pourrait bien être pour lui que Charles VI demanda les relations de voyage de l'explorateur anglais à son garde de librairie. L'épisode du descendant de Guion tombant follement épris de Melior, la seconde fille de Pressine, au château de l'Epervier (3) est identique à la légende du château de Pharsipée, au royaume de Cruk, rapportée par sir John Maundeville, et le récit de cette frénésie amoureuse arrive précisément à la fin de *Melusine*.

Aussi bien, les exemplaires de *Voiage and travaile* ne manquaient pas à la fin du xive siècle (4); l'ouvrage était très en vogue et il avait paru en latin, en anglais et en français. Mandeville avait dédié son ouvrage au roi Édouard III (5) et le comte de Salisbury devait l'avoir. Il est possible que Robert de Bar et sa royale épouse l'aient eux-mêmes possédé, au moins en partie, et que le n° 26 de l'Inventaire de la bibliothèque du duc Antoine, fait en 1544, soit

great credit with Otho IV, to whom he dedicated *Otia imperiala,* which is a chronicle of all the Kings of Europe. He flourished in the 13 th. century and wrote a *History of England* and one of the *Holy Land* which are not much esteemed ». Clarke, *Bibliographical Dictionnary.*

(1) « Mondit Seigneur l'achata de maistre Regnault du Montet, au mois de janvier l'an mil CCCC et trois et le donna à Jehan Barré, son varlet de chambre ». J. Guiffrey, *loc. cit.*, t. I, p. 238.

(2) Van Praët, n° 131 : « Messire Guille de Maureuille, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays ».

(3) *Melusine*, p. 412 et suiv.

(4) Dans un de ces exemplaires, le n° 411 de l'*Inventaire de la Bibliothèque de Charles VI*, publié par Douët d'Arcq, le *Livre de Mandeville,* se trouve relié avec *Florimont,* un roman célèbre qui figurait déjà dans les livres de Charles V (n° 489 de Van Praët et dont le titre put suggérer à Jehan d'Arras le nom qu'il a substitué à celui d'Olill Molt.

Un seigneur de Lesparre, Florimond, qui est cité par M. Siméon Luce (*Chronique de J. Froissart,* t. VIII, lxiv) comme ayant fourni à Cresswell, au château de Lusignan, « des arcs, des gerbes de flèches et des cordes » peut aussi avoir fourni à l'auteur de *Melusine* le nom du petit-fils d'Elinas. Ce Florimond de Lesparre joua un rôle très important et fit grand bruit en Chypre, au temps de Pierre Ier de Lusignan (Cf. Siméon Luce, *loc. cit.*, t. IX, xx, et n.; Jorga, *Philippe de Mézières*, passim.

(5) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart,* t. I, p. 85.

un héritage provenant de ces nobles ancêtres. Rien ne nous paraît, cependant, moins certain que l'attribution faite par M. F. de Chanteau de ce « libvre en parchemin » à Mandeville [1]. Il était intitulé le *Véage de Jhérusalem*.

Un autre *Véage de Jherusalem* figure dans l'Inventaire du duc Antoine, sous le n° 114. On y retrouve aussi un *Vincent de Beauvais* (n° 56), plusieurs *Vegesse* (n°s 7, 81? et 170?), l'*Instruction d'un jeusne prince* (n° 168), un livre de l'*Administration des choses publiques* (n° 84), le *Songe du Vergier* (n° 87), le *Libvre des roys de France et d'Angleterre* (n° 103), quatre *Croniques de France* (n°s 94, 105, 112, 115), et deux *Histoires d'Alexandre le Grant* (n° 88 et 119). Il ne pouvait être entré qu'un très petit nombre de ces volumes dans la « librairie » de Robert de Bar, car la plupart étaient « en pappier imprimez ». Dans tous les cas, rien ne permet de supposer qu'aucun d'eux ait pu servir à Jehan d'Arras, car le romancier de Marie de France ne cite nullement son inspiratrice parmi les « pluiseurs » dont « il a eu » des livres.

Mais qu'est devenu le premier manuscrit du roman de Jehan d'Arras, le volume même écrit pour la duchesse de Bar?

Grâce aux travaux des Le Laboureur, des Barrois, des Van Praët, des Peignot, des Paulin Paris, des de Bastard, des Lacabane, des Douet d'Arcq, des Hiver de Beauvoir, des de Champeaux et Gauchery, grâce surtout à la précieuse étude connue sous le nom de *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale* de M. Léopold Delisle, le catalogue de la plus grande partie des livres du duc Jean est parvenu jusqu'à nous. Nous avons cherché en vain *Melusine* dans les multiples inventaires reproduits par ces savants.

J. Barrois mentionne parmi les livres du duc de Berry extraits du catalogue de Fontainebleau, sous le n° 590 : « Un livre appellé *Melusine*, selon les vraies croniques furnies par Jean duc de Berry, écrit en françois, rymé ». C'est le poème de Couldrette. Rien d'autre dans tous les récolements des biens du magnifique possesseur de Wincestre (Bicêtre) et de Mehun-sur-Yèvre, qui ressemble, de près ou de loin, au « petit traicté » entrepris au plaisir de Marie de France. Nous avions pensé cependant que l'œuvre de Jehan d'Arras avait fait retour à celui qui le lui avait commandé, car nous n'avons retrouvé dans le trésor ducal du Barrois, ni l'original, ni

(1) Cf. *Inventaire de la Bibliothèque du duc Antoine*, Mém. de la Société d'arch. lorr., troisième série, VIIIe volume, p. 325 et 335.

une seule copie de *Melusine* et l'on sait que le duc de Berry ne se faisait pas faute de reprendre ses cadeaux (1).

Il est vrai que nos archives sont dépourvues de tout document sur la bibliothèque de Robert de Bar et de Marie de France.

L'inventaire « faict le onzième jour d'octobre mil cinq cens trente six » est le seul détail des « biens meubles estans au chasteau de Bar » qui soit arrivé à notre connaissance, grâce à sa publication dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* (2). Pas un livre n'y figure. Un inventaire, dressé à Nancy, le 7 décembre 1530, démontre que la « librayrie » des ducs de Bar, devenus ducs de Lorraine, avait été transportée antérieurement dans leur seconde capitale. Mais, tandis que toutes les « pièces d'armureryе estans en galletas joinct à la Librayrie » y sont fidèlement énumérées, ce rôle est absolument muet sur le chapitre des « libvres » (3).

Il faut attendre l'inventaire de mars 1544, pour avoir une description de la bibliothèque de nos anciens souverains. Malheureusement, dans le « grand coffre de bois estans en gallerie en la maison de Nancy appartenans au devandict souverain seigneur », point de *Melusine*, pas un cahier en parchemin ou en « pappier », pas un livre « escript à la main » ou « imprimez » qui puisse être identifié avec notre roman barrisien (4)!

(1) Cf. J. Guiffrey, *loc. cit.*, I, CXLIII et 258; II, p. 119.

(2) Nancy, 1891, p. 36. Ces documents ne se trouvent ni à Bar, ni à Nancy. Ils ont été enlevés au Trésor des chartes de Lorraine, au XVIIe siècle, pendant l'occupation française, comme nous l'avons déjà dit. M. Ch. Guyot, membre du comité de publication de ce recueil, constate (page VI) que plusieurs des pièces portent des brûlures « qui ont rongé les marges ».

Ce sont les traces des sièges de Lamothe (1634 et 1645) ou celles de l'incendie qui prit au château de Bar, en 1649, pendant son occupation par M. de Périgal, bailli et gouverneur du Roi.

(3) *Recueil de documents sur la Lorraine*, Nancy, 1891, p. 1.

(4) *Mémoire de la Société d'archéologie Lorraine*, 3e série, VIIIe volume, p. 321.

Les trois inventaires de 1530, 1536 et 1544 sont extraits du ms. 462 de la *Collection Lorraine*, de cette superbe collection dont les 1036 volumes forment à la Bibliothèque nationale le plus beau rayon de la salle de travail de la section des manuscrits. Le Barrisien, enraciné au sol natal, qui l'a vue une fois, en passant, ne peut y songer sans tristesse.

Ne serait-il pas juste de restituer ces archives à notre province? Rendues, par le traité de Ryswick, au duc Léopold, elles étaient revenues à Nancy et c'est uniquement pour faciliter la tâche d'un érudit parisien de 1740 qu'elles furent saisies de nouveau et transportées, cette année-là, dans la capitale. Pour justifier son rapt, Lancelot invoqua « l'état pitoyable » dans lequel les chartes de Lorraine, « ce Trésor », étaient laissées depuis leur retour de Metz (Cf. M. Léopold Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 414 à 416).

Cet abandon, si triste qu'il soit, était cependant bien explicable pour qui savait

Peut-être *Melusine* figurait-elle parmi les « treize libvres en parchemin de plusieurs histoires » dédaigneusement groupés en un seul lot par François de Bassompierre, Jehan Beurges et Didier Menget comme « fort vieilles escriptures tant grans moyens et petits esquelz n'y a nulles intitulations » (1).

Les inventaires de l'ancienne bibliothèque du Louvre ne renferment pas non plus le roman de Jehan d'Arras.

Des livres que Louis d'Orléans « avait splendidement installés » dans son hôtel de la rue de la Poterne (2), il n'est resté aucun catalogue; mais Charles d'Orléans devait à son père ses ouvrages les plus précieux. Or, bien que la dernière trace que nous ayons retrouvée de l'écrivain du duc de Berry (la reliure faite en 1398 pour Valentine de Milan), nous le montre au service des Orléans, *Melusine* ne se rencontre dans aucun des inventaires de la Bibliothèque de Blois.

Gyron le Courtois,— le livre relié pour l'infortunée duchesse,— qui manque aux inventaires de 1417 et de 1427, apparaît dans ceux de 1436 (?) et de 1440, le duc Charles l'ayant racheté avec d'autres

combien les armes de Louis XIII et de Louis XIV avaient dévasté le pays, réduisant sa population de plus des deux tiers; pour qui connaissait les embarras suscités par le Parlement aux historiographes des vaincus. L'honnêteté exigeait que la « mise au poinct », comme aurait dit Jehan d'Arras, que le classement de tous ces parchemins, de tous ces papiers, commencé sur place, y fût achevé : mais l'archiviste de Paris trouvait le temps long hors de chez lui, et c'est pour le satisfaire qu'un arrêt royal fit empaqueter, encore une fois, ces malheureuses pièces, si précieuses pour notre région, et les fit enlever en onze ballots.

Le gouvernement actuel jugera sans doute équitable qu'un bien détourné pour un motif aussi futile retourne à sa juste place. Le prétexte avancé par Lancelot n'existe plus. La Lorraine et le Barrois se sont, en grande partie, relevés de leur ruine et peu de provinces ont donné plus de preuves de leur renaissance, en même temps que de leur loyalisme et de leur dévouement envers la grande patrie commune. La vie intellectuelle est revenue, maintenant, dans nos départements et les sociétés savantes, les travailleurs sont là, nombreux aujourd'hui, pour mettre en valeur des documents dont on ne saurait ailleurs tirer un aussi grand parti. A leur arrivée à Paris, nos chères reliques furent partagées, suivant leur nature, entre la Bibliothèque du roi et le dépôt des Affaires étrangères. A leur rentrée chez nous, il y aurait à faire une répartition analogue, les titres et diplômes concernant le duché de Bar devant être distraits de la masse, pour être remis à la préfecture de la Meuse.

(1) *Mém. de la Société d'archéologie Lorraine*, 3e série, t. VIII, p. 328.

La Bibliotheque du duc Anthoine, aïeul de Charles III, renfermait un livre intitulé : *Les Heures, pseaulmes et autres suffrages*, « escript à la main, translatées en ryme sur le latin » (*Ibidem*, p. 334), qui pourraient être les *Heures de Louis d'Anjou*.

(2) L. Jarry, *Le Châtelet d'Orléans au xv*e *siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1455*.

livres de sa mère [1]. Mais, de l'œuvre de Jehan d'Arras, rien ni dans les premiers, ni dans les derniers.

Par contre, « ung livre de *Meluzine* » se trouve dans l'inventaire de la Bibliothèque du comte de Dunois fait à Châteaudun, en janvier 1467 (ancien style), avec « d'autres choses, en pappier, que devoit avoir le bailly de Dunoys » [2].

Faut-il croire que, dans la famille d'Orléans, le roman de Marie de France ait été réservé à ce preux guerrier, dont l'épouse légitime du duc Louis disait : « qu'il lui avait été emblé », au frère d'armes de Jeanne d'Arc, en qui l'on peut voir le principal acteur de la défense nationale au xve siècle? Comme l'existence éphémère de l'héroïne barroise, comme la longue carrière de Dunois, l'*istoire de Melusine* n'est qu'une suite de secours portés à des places fidèles, assiégées par l'ennemi; une succession d'ovations reçues après d'heureuses délivrances.

Il se peut que le livre de Jehan d'Arras ne soit venu en la possession du plus grand des chefs de guerre de Charles VII qu'en 1458, quand son roi lui fit don du comté de Parthenay, en considération de ses continuels services, et que cet ouvrage militaire n'ait pu l'inspirer que dans ses dernières années, alors surtout que, revenu des ardeurs de la jeunesse et dégagé de l'esprit d'insubordination naturel aux barons féodaux, il prit part à l'instauration de la discipline dans l'armée et à l'organisation des premières troupes permanentes. Il est possible, aussi, que le manuscrit de Châteaudun n'ait été que le poème de Couldrette, trouvé par Dunois dans sa nouvelle seigneurie [3]. Cependant, il est peu probable que le comte ait attendu sa 60e année pour s'intéresser au traité de Jehan d'Arras. On constate sa présence à Lusignan le 22 mai 1443 [4] et, à cette époque sinon beaucoup plus tôt, il fut amené forcément à se procurer une œuvre dont le caractère spécial était fait pour le séduire particulièrement, un « roman » dont la vogue n'avait pu échapper jusque-là à un capitaine aussi lettré et aussi « beau diseur » qu'habile et que vaillant [5].

(1) *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 105 et 118.

(2) *Cabinet des Manuscrits*, t. III, p. 195.

(3) M. Belisaire Ledain, dans son *Histoire de la ville de Parthenay et de ses anciens seigneurs* (*p. 253*), nous apprend que, lorsque Dunois venait en Gâtine, il résidait ordinairement à Mervent.

(4) G. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 330.

(5) Dunois avait reçu ses premières leçons d'un chanoine de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, et il songea à établir un collège de cet ordre à Châteaudun, pour y administrer une Sainte Chapelle qu'il voulut fonder au même lieu, à l'instar de celle que le duc de Berry avait érigée à Bourges.

Par son testament, « fait en la ville de Paris, la veille de la feste Saint Michiel M CCCC LXVIII », le bâtard d'Orléans institue « Mᵉ Fleurens Borguoing, baillif de Dunois », son exécuteur testamentaire [1]. Ce Florent Bourgoing qui était déjà bailli de Dunois en 1464 [2], est sans doute le dernier détenteur connu du livre de Châteaudun. De ses mains, où est passé le précieux manuscrit? Étant données l'alliance qui, au commencement du xvᵉ siècle, ne cessa de régner entre les princes de Bar et ceux d'Orléans et l'union intime qu'une égale persévérance entretint entre les deux maisons jusqu'à l'expulsion des Anglais, il ne serait pas étonnant que la *Melusine* de Dunois ait été l'œuvre originelle de Jehan d'Arras. On juge s'il serait désirable qu'elle fût retrouvée et qu'elle pût être identifiée.

Au nombre des livres de gestes du duc de Bourgogne inventoriés « en la maison à Bruges, circa 1467 » figure : « Ung livre en parchemin couvert d'aisselles painturées à manié de draperie d'or, intitulé en dehors : *Livre de Meluzine;* fermans et esmaillé des armes de monseigneur de Créqui, et boches de laiton dorez; historié de histoires; quemenchant le second feuillet après la table, *Leur faisoient jurir,* et le dernier, *de Dieu et les pugnicons;* et est escript à deux coulombes de très bonne lettre » [3].

L'inventaire général de Gand « fait en la chambre des Joyaulx, le 21ᵉ jour de juillet, l'an 1485 » comprend un second exemplaire du célèbre roman barrisien : « Item, ung livre en parchemin de moyen volume, illuminé d'or et d'azur, à diverses histoires, et armoyé en la première et aultres plusieurs, des armes des seigneurs de Créqui, intitulé : *Le livre de Melusine*, couvert de cuyr doré et argenté, garnie de cinq cloux, et un cloant doré, et armoyé ledit cloant des armes dudit Créqui; quemenchant ou second feuillet, *Vrayes si come des choses que ont dist,* et finissant ou derrenier feuillet, *cy veult ceste histoire finir* » [4].

(1) *Testament inédit de Dunois et autres documents,* par L. Jary, *Mém. de la Société arch. et histor. de l'Orléanais*, t. XXII, p. 275.

(2) L.D. Coudray, *Histoire du château de Dunois,* p. 111.

(3) J. Barrois, *loc. cit.*, nº 1269. Les commencements des deuxième et dernier feuillet de ce manuscrit se retrouvent identiquement dans *Melusine,* telle que l'a éditée Ch. Brunet, à la vingt-deuxième ligne de la cinquième page et à la douzième ligne de l'avant-dernière page.

(4) J. Barrois, *loc. cit.*, nº 1627. Le premier repère de ce numéro tombe beaucoup plus tôt dans l'édition Brunet, soit à la dixième ligne de la troisième page. Quant à son explicit, il est quelque peu différent de cette publication, où le « cy veult ceste histoire finir » du manuscrit est remplacé par : « Et icy si se taist

Les livres de Bruges et de Gand, par leur double conformité avec le texte de M. Ch. Brunet, sur lequel nous nous sommes appuyé, donnent à celui-ci un caractère d'authenticité indéniable.

Les armes des Créqui, qu'ils portaient tous deux (1) indiquent qu'ils ont été la propriété de ces seigneurs avant de passer dans la riche bibliothèque des ducs de Bourgogne.

Dinaux nous apprend que Louise de la Tour, fille de Bertrand IV, comte d'Auvergne et de Boulogne et épouse de Jean V de Créqui, conseiller et premier chambellan de Philippe le Bon (2), « s'amusait de littérature », pendant que son mari était en ambassade (3). Comme la duchesse de Bar, pour s'amuser, Louise de la Tour désira-t-elle *Melusine* et se la fit-elle copier par Alexandre d'Arras, son écrivain attitré, sur un premier exemplaire qui pouvait se trouver déjà dans sa famille? Ou bien est-ce son mari, le collaborateur des *Cent Nouvelles nouvelles* (4), qui se fit faire ce double par quelque calligraphe de l'Artois ou de la cour de Bourgogne? L'un et l'autre cas sont admissibles, car l'amour des lettres animait également les deux époux.

Une alliance étroite unissait la famille artésienne des Créqui à la maison de Bar. Un Jean de Créqui, qui doit être Jean III, est porté par M. de Smyttère, comme bailli de Cassel, en 1366 et en 1375 (5), et l'on se souvient que Jacques de Créqui, dit de Helly, fut le premier qui, le 25 décembre 1396, apporta à Bar, et de là à Paris, des nouvelles de Nicopolis. D'autre part, l'évêque Bernard de la Tour occupa, pendant près de 20 ans et jusqu'en 1396, le siège de Langres où lui succéda le cardinal Louis de Bar. Mais ce ne purent être ces circonstances qui mirent les Créqui en possession de *Melusine*. Elle leur vint plutôt de l'aïeule de Louise de la Tour, la comtesse Marie qui, à la mort de Jeanne de Boulogne,

Jehan d'Arras de l'istoire de Lusignen. Et vueille Dieu donner aux trespassez sa gloire, et aux vivans force et victoire qu'ilz la puissent bien maintenir ». Cette invocation finale est tout à fait digne d'un roman militaire.

(1) Peut-être le n° 1427 de Gand n'est-il que le n° 1269 de Bruges inventorié à nouveau? « Les armes de Créqui étaient un créquier ». P. B. Gheusi, *Le blason héraldique*, p. 15.

(2) Le mariage eut lieu le 13 juin 1446 et Louise de la Tour mourut en 1469.

(3) *Trouvères artésiens*, p. 59.

(4) Les *Cent Nouvelles nouvelles* furent composées à la Cour du duc de Bourgogne et Philippe le Bon, lui-même, prit part à leur rédaction, avec le concours du dauphin, depuis Louis XI, du maréchal de Chatelleux, du *sire de Créqui*; de Pierre de Luxembourg et de Pierre Michault. J. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, Liminaire, xviij, note 1.

(5) *Essai sur Iolande de Flandre*, p. 67 et 136.

hérita de ses domaines et apparemment de ses biens. Il est donc possible que le premier manuscrit des Créqui ait été l'original même de l' « istoire » merveilleuse des Lusignan, entré dans la succession de la seconde femme du duc de Berry [1].

Dans l'inventaire fait, en 1484, au décès de Charlotte de Savoie, figure une *Melusine*, en prose, qu'au dire de M. Leo Desaivre, M. Léopold Delisle estime pouvoir comprendre parmi les manuscrits du roman de Jehan d'Arras [2]. Rien n'est plus fondé que cette opinion, car le « traicté » de notre libraire-auteur ne put manquer d'arriver à cette princesse, très amie des livres, soit du côté de sa bisaïeule, Bonne de Berry, fille du duc Jehan, soit du côté de Marie de France, la trisaïeule de son époux. Il se pourrait même que le livre de Dunois fût parvenu entre ses mains, par l'entremise de sa sœur, Agnès de Savoie, la femme de François, comte de Longueville, le fils et l'héritier du bâtard d'Orléans.

Il est enfin deux feuillets de parchemin qui doivent attirer toute notre attention. Ils forment la couverture d'un registre du XVIIe siècle de la commune de Moustoir-Remungol, dans le Morbihan. On y lit deux passages assez longs de *Melusine*, conformes au texte de l'édition Charles Brunet. L'écriture de ces deux fragments a paru à leurs inventeurs précéder en âge tous les manuscrits connus du roman de la duchesse de Bar, et un honorable paléographe M. Rosenzweig, l'a jugée antérieure à 1387. De son allégation, M. le docteur Léo Desaivre a cru pouvoir conclure que le document de Moustoir-Remungol a « préexisté » à la rédaction de Jehan d'Arras [3] et que celui-ci, dans ces passages au moins, n'a été qu'un simple copiste. La vérité est que les pages si heureusement recueillies par la Société polymathique du Morbihan doivent être considérées comme contemporaines de Jehan d'Arras. Elles pourraient même fort bien sortir de ses mains ou de son officine, car le libraire du duc de Berry n'était plus jeune, quand il entreprit d'écrire pour Marie de France et il avait certainement une écriture d'avant 1387 : ses scribes, ou du moins quelques-uns d'entre eux, se trouvaient indubitablement dans le même cas.

(1) Du vivant du duc de Berry ses livres commencèrent à être dispersés par tous les dons qu'il en fit. A sa mort, ceux qui restaient servirent avec ses autres biens meubles à payer en partie ses créanciers, parmi lesquels sa veuve, la comtesse de Boulogne, *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 64.

(2) Cf. M. Léo Desaivre, *loc. cit.*, p. 234 et le *Cabinet des Manuscrits de la bibliothèque impériale*, t. Ier, p. 93.

(3) Cf. *Le mythe de la Mère Lusine, Mém. de la Société des Deux-Sèvres. Deuxième série*, tome XX, p. 295.

Aussi bien, on ne sera pas étonné de retrouver des morceaux d'une des plus anciennes publications de *Melusine* (et peut-être de la première?) en Bretagne, dans un village voisin de Josselin (1), quand nous aurons exposé l'intérêt tout particulier qu'Olivier de Clisson dut attacher à une œuvre où la passion politique l'avait fait mettre en aussi mauvaise posture.

Ceci nous ramène à reprendre maintenant l'étude des adaptations du fécond romancier.

Le premier des arrangements historiques de Jehan d'Arras est celui de la Guerre de succession de Bretagne, ou plutôt celui des démêlés d'Olivier de Clisson avec le duc Jean IV. Dans son livre, cet épisode précède le récit des prouesses des enfants de Melusine en Orient, que la liaison des idées nous a conduit à faire passer tout d'abord. C'est Raimondin qui en est le héros. Sa femme qui « moult estoit ensaincte » et avait porté « son fruit jusques au terme de l'enfanter », venait de lui donner son fils aîné, Urian. « Adoncques », elle l'appela et « luy dist en ceste maniere : Mon tresdoulx compaignon et amy, je ne vueil pas que tu laisse perdre l'eritage qui te appartient, et qui de fait te est advenu par la mort de tes predecesseurs qui sont mors en Bretaigne : car Guerende et Penicense (Penestin?) doibvent estre à vous et à vostre frère, et toutes celles places et marches de pays.... Or doncques vous vous en irez d'icy tout droit à un beau fort que on appelle Quemegnigant, et y trouverez ung ancien chevalier qui fut frère de vostre père, et l'appelloit-on Alain, et vostre père eut nom Henry de Leon; lequel fut en sa jeunesse moult aspre homme et de chaude colle.... Si advint, pour ce qu'il estoit si abille, le roy des Bretons l'aima moult et le fist son senechal; et est vray que ce roy avoit ung nepveu, lequel avoit, par l'introduction d'aulcuns, envie sur Henry vostre père, et grand indignation, car ilz luy firent accroire que le roy son oncle faisoit son héritier de Henry vostre père » (2). Melusine ajoute que le « filz de la seur au roy des Bretons » se laissa exciter par « iceulx envieux », parmi lesquels le plus acharné était Josselin du Pont; qu'il s'arma et « agueta » Henry de Leon « en ung petit bois » pour le tuer. Mais ce fut le père de Raimondin qui « rua » son adversaire « contre terre tout mort », et la prudence l'obligea à fuir avec « toute sa finance » et à « s'estranger en la conté que on appelle

(1) A quelque sac du château de Josselin, les communes environnantes s'en seront arraché les dépouilles.

(2) *Melusine*, Édition de Ch. Brunet, 1854, p. 74.

maintenant Foretz », laissant vacants ses héritages, soit toute la terre de Léon, qui fut octroyée à Josselin.

« Or doncques, continue la fée merveilleuse, vous vous en irez devers vostre oncle Alain de Quemegnigant ... Et sachiez qu'il a deux vaillans, riches et saiges filz chevaliers... dont l'aisné a nom Alain et le plus jeune Henry... Par l'ung de ces deux bons frères, appelez Josselin du Pont de Leon par devant le roy... Il a un fils appelé Olivier du Pont de Leon, qui vous en combatra; mais en assez brief temps vous le desconfirez, et seront le père et le fils condemnez à estre pendus, et vous sera ajugé avoir vostre terre, et serez mis en bonne, vraye et pacifique possession par les pers du pays » (*Melusine*, p. 78).

Raimondin part et tout se passe de point en point suivant le programme de la prophétesse (*Melusine*, pages 79 à 100).

En chemin, pour rentrer à Lusignan, il se voit attaqué par le châtelain d'Arval, « qui fut nepveu de Josselin », accompagné de ceux du liguage du Pont de Leon, qui avaient grand « dueil » de la mort de leur cousin. Il sort vainqueur de cette embûche, et le roi fait pendre « tous ceulx de la route » du sire d'Arval. Pendu aussi est Arval lui-même, à Nantes, « emprez » Josselin et Olivier : « et ainsi garda bien le roy des Bretons justice en son temps » (*Melusine*, p. 101 à 110).

Dans ce roi des Bretons, si excellent justicier au regard de Jehan d'Arras, se reconnaît parfaitement Jean de Montfort, le fils de la comtesse Jeanne de Flandre, proclamé duc de Bretagne, en 1365, aux dépens du comte de Penthièvre, le petit-neveu de Jean III [1].

Josselin et son fils Olivier sont un dédoublement d'Olivier IV de Clisson, qui les personnifie tous les deux à la fois [2].

(1) Ce qui a autorisé Jehan d'Arras à faire porter par Raimondin, en Bretagne, la revendication d'une seigneurie, c'est qu'au XIIIe siècle les Lusignan y avaient possédé le comté de Porhoët. Ils perdirent cette terre, au commencement du XIVe siècle, avec tous leurs autres biens en France, lors de la confiscation, par Philippe le Bel, de la succession de Guy de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, en qui s'éteignit leur branche aînée. Mais s'ils plaidèrent, devant son propre Parlement, avec le souverain français si habilement processif, il n'apparaît pas que les prétendants à l'héritage de Guy de Lusignan aient jamais fait une démarche ressemblant en quoi que ce soit à celle de l'époux de Melusine.

(2) Olivier IV, fils d'Olivier III de Clisson et de Jeanne de Belleville, né au château de Clisson (de 1332 à 1336), avait acheté le château de Josselin au comte d'Alençon, en 1370 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, tome XXIV, p. 385). Il y passa la fin de sa vie, et y mourut en 1407. Ce château doit son nom à Jocelyn de Porhoët.

« Le connestable de France, dit Froissart, ne povoit nullement amer le duc de Bretaigne, ne le duc luy, grant temps avoit, quelque semblant que ils se monstrassent » (1). Furieuse fut la tempête qui s'éleva dans le sein de Montfort(2), quand, en 1387, — l'année même où Jehan d'Arras commença *Melusine*, — Clisson s'avisa de racheter le fils aîné de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, captif depuis 33 ans en Angleterre, pour lui faire épouser sa fille Marguerite : « Voir? s'écria le duc de Bretagne, me cuide le sire de Clichon mettre hors de mon héritage? Il en fait et monstre les signiffiances... Et par Dieu je luy monstreray ung jour que il n'a pas bien fait, quant il s'en donnera le moins de garde » (3).

En effet, à la suite d'une réunion des États de Bretagne « dedens la cité de Vannes », le duc fit arrêter Clisson par des gens apostés secrètement. Il voulut d'abord faire trancher la tête à son prisonnier, puis il songea à le faire noyer. Le connétable ne dut son salut qu'aux supplications et aux remontrances de son beau-frère, le sire de Laval, qui réussit à convaincre Montfort qu'un pareil forfait le déshonorerait à tout jamais; mais, pour recouvrer sa liberté, il dut payer comptant une rançon de cent mille francs et abandonner l'une de ces bonnes villes, plus trois châteaux dont celui de Josselin.

On voit qu'ici, comme dans ses guerres d'Orient, Jehan d'Arras a interverti les rôles, réservant le beau à son favori, l'odieux à la partie adverse. Il décharge le duc de Bretagne de « l'embusche » qu'il a tendue et il l'impute au « lignage de Josselin », voire au « chastelain d'Arval », qui n'est autre que le sire de Laval, le noble seigneur cependant dont l'heureuse intervention a fait avorter les projets homicides de Monfort. Avant d'entamer le récit des affaires de Bretagne, Froissart a jugé à propos de faire sa profession de foi d'historien : « Se je disoie, écrit-il, se je disoie : « Ainsi et ainsi advint en ce temps », sans ouvrir, ne déclairer la matière qui fut grande, grosse et horrible et bien tailliée pour en venir ung grant inconvénient, ce serait cronique et non pas histoire ». Et plus loin, Froissart ajoute que son « histoire n'est pas corrompue », même « pour la faveur qu'il a au conte de Bloys ». — « Monseigneur Guy, dit-il, me commanda de la ordonner comme veoir povés et bien m'en a payé tellement que je m'en contente grandement... mais le gentil sire et conte ne voult mie que je compillasse l'istoire pré-

(1) Édition Kervyn, t. XII. p. 58.
(2) De Roujoux, *Histoire des rois et des ducs de Bretagne*, t. III, p. 373.
(3) Froissart, éd. Kervyn, t. XII, p. 64.

sente autrement que vraye... Je ne vueil parler que de la vérité et aler parmy le trenchant sans coulourer ne l'un, ne l'autre » (1).

Jehan d'Arras, écrivant une œuvre d'imagination, n'était pas tenu d'avoir les mêmes scrupules. Pourvu qu'il altérât les noms et dénaturât les faits d'une façon suffisante pour les faire sortir de la réalité, il avait le droit de présenter ses personnages et leurs actions comme il lui plaisait, ou plutôt comme pouvait le désirer le duc de Berry.

Les pages de *Melusine* consacrées à l'expédition de Raimondin en Bretagne forment un véritable procès de tendance contre Olivier de Clisson; et, si du seigneur de Josselin Jehan d'Arras a fait deux individus au lieu d'un, c'est pour remettre en mémoire l'exécution du 2 août 1343, à la suite de laquelle la tête d'Olivier III fut envoyée à Nantes et exposée aux portes de la ville, avec celles de 14 de ses chevaliers. Il donnait ainsi à entendre que le fils était digne du même supplice que le père.

Par le fait, un jugement fut obtenu du Parlement de Paris, qui déclara Clisson « faulx traitre » et qui le condamna au bannissement perpétuel, au paiement de cent mille marcs d'argent et à la perte de sa charge. Celle-ci fut dévolue au futur gendre du duc de Berry, Philippe d'Artois, comte d'Eu. Mais ce fut seulement en 1392 que les ennemis de Clisson purent obtenir cette condamnation.

En 1389, lorsque, poussés à bout par les exactions du duc de Berry et du duc de Bourgogne, les anciens ministres de Charles V conspirèrent pour leur enlever le pouvoir, le connétable prit la tête du complot ourdi par le parti militaire et national. Les deux oncles du roi durent se retirer sur leurs terres, tandis que les vieux et fidèles serviteurs de la royauté se groupèrent autour de Charles VI et que Clisson « redevint tout puissant pour le fait de la guerre » (2).

En 1390, lorsque le gouvernement du Languedoc fut enlevé à Jehan de Berry, ce fut le sire de Harpedenne, neveu ou plutôt gendre du connétable et seigneur de Belleville, qui fut chargé de lui signifier sa disgrâce.

Cependant, en 1391, comme le duc de Bretagne refusait de restituer à Clisson le solde de sa rançon et qu'il s'obstinait à retenir les places qu'en 1388 il s'était engagé à rendre au comte de

(1) Édition de Kervyn de Lettenhove, t. XII, p. 153, 154. Guy de Blois, le protecteur de Froissart, était « nepveu et si prochain que fils au conte Loys de Bloys, frère germain à saint Charles de Bloys, lequel, tant qu'il vesquy, demoura duc de toute Bretaigne ».

(2) H. Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 417.

Penthièvre; comme la guerre sévissait « felle et crueuse » (1) entre les deux partis, le duc de Berry, suivant l'avis même des conseillers du roi, la Rivière et Noviant, fut chargé d'une mission pacificatrice auprès de Jean IV. Montfort l'affectionnait entre tous les Sires des fleurs de lis (2), et l'oncle du roi fut reçu avec tous les honneurs qui lui étaient dus, avec les démonstrations de la plus vive amitié. Bien qu'à certain jour il faillit être victime de l'irascibilité du duc de Bretagne, il obtint que celui-ci comparaîtrait devant Charles VI, qu'il rembourserait à Olivier de Clisson le reste de ses cent mille francs d'or et qu'il remettrait à Jehan de Penthièvre les places injustement gardées.

C'est ce voyage du duc Jehan qui fait le fond de la première adaptation de notre romancier. L'éloge qu'il adresse à Raimondin, pour avoir rétabli la « droite lignée » dans la seigneurie de Léon et pour avoir « mist à accord aulcuns barons qui estoient ensamble longtemps avant en grans dissessions » (3) est une allusion très transparente à l'heureux résultat des négociations de Jehan de Berry, et celui-ci ne put manquer d'être très sensible à la flatterie.

Il est probable que Jehan d'Arras accompagna son maître en Bretagne. *Melusine* rend comme un écho des fêtes qui furent offertes au duc de Berry, à la cour du duc Jean de Montfort et, on y trouve, sur le château de Succinio (4), sur le prieuré des Trinitaires de Sarzeau, des détails qui ne peuvent provenir que d'un témoin oculaire. Certes l'auteur revint de Nantes à Poitiers, avec son duc, par le chemin qu'il fait suivre à Raimondin.

Quemegnigant, où Melusine envoie Raimondin trouver le frère de son père, est le château de Guemené-Guingamp (5). En 1391, il était entre les mains de Charles de Rohan, fils de Jean I de Rohan et de Jeanne de Navarre. Le vicomte Jean de Rohan vivait encore en 1391 (6). C'est de lui que Jehan d'Arras fait l'oncle de Raimondin, en substituant à son nom celui de son père, Alain VII. Jean de Rohan avait épousé, en premières noces, Jeanne

(1) *Chroniques de Froissart*, édition Kervyn, t. XV, p. 204.

(2) « Sibi super omnes lilia defferentes dilectum ». *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, tome I, p. 722.

(3) *Melusine*, pages 99 et 113.

(4) Des légendes bretonnes attribuent à Melusine et à Raimondin la fondation de ce château. Jehan d'Arras n'avance rien qui ait pu leur donner naissance ou qui les confirme.

(5) Nous croyons qu'on peut voir Lorient dans Stoirrion.

(6) Il avait acquis le château de Guémené de Jean de Longueval, le 31 mai 1377. Siméon Luce, *Chronique de J. Frossart*, tome II, xlix.

de Léon, fille d'Hervé (ou Henri) de Léon (1), et de Marguerite d'Avaugour. Des deux fils que l'autenr de *Melusine* donne au seigneur de Quemegnigant, l'aîné reçoit le nom d'Alain, le puîné celui d'Henry. C'est à ce dernier que le roi de Bretagne, sur la prière de Raimondin, accorde l'ancienne seigneurie de son père, qui vient d'être retirée à Josselin.

Prendre le célèbre capitaine de Vannes pour en faire l'aïeul des enfants de *Melusine;* puis gratifier des préférences de l'époux de la fée merveilleuse le fils que ce preux chevalier eut, en 1341, de Marguerite d'Avaugour, « au retour de la guerre des seigneurs rois de France et d'Angleterre » (2), c'était faire grand honneur aux sires de Léon. Une pareille faveur, partagée par le vicomte de Rohan, contraste violemment avec l'animosité qui règne dans le roman de la duchesse de Bar contre les deux Olivier de Clisson et contre le sire de Laval. Mais il importait de se ménager, de se concilier des barons en Bretagne, de préférence autour du connétable, — voire parmi ses proches, s'il était possible, — et le mot fut donné à Jehan d'Arras. La politique qu'il servit là devait porter ses fruits; car, en 1395, Hervé de Léon et le vicomte de Rohan, aidés de Charles de Dinan, seigneur de Châteaubriant, parvinrent à amener entre les deux partis, aux prises depuis 1341, un accommodement, qui, cette fois, fut définitif et dont « les nouvelles furent grandes en France et en Angleterre » (3).

Quand Clisson fut arrêté par Jean IV au château de l'Hermine, il armait à Tréguier et à Harfleur, pour tenter une descente en Angleterre : son rêve continuel (4). Le connétable estimait que les Anglais étaient « de moitié plus faciles à vaincre chez eux qu'au dehors (5) », et il jugeait le moment des plus favorables pour avoir « vengement des ces maleois Anglois qui ont tant fait de mauls et

(1) Dans la *Vie d'Henri II, roy d'Angleterre,* par Benoit de Peterborourgh, le sire de Léon, en 1186, est appelé une première fois, Herveus, puis, une seconde fois, Henricus. Cf. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* t. XVII, 469 a et 472 a : « ubi malè Henricus », écrit l'annotateur de l'édition de 1878, M. L. Delisle.

(2) Une note inscrite sur la bible des sires de Léon mentionne ainsi la naissance, en 1341, d'Hervée, fils d'Hervée de Léon et de Marguerite d'Avaugour: « et fuit conceptus in reditu guerræ dominorum regum Franciæ et Angliæ ». Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart,* tome XXV, p. 279.

(3) Cf. *Chroniques de Froissart,* T. XV, pages 204 à 214.

(4) « L'omme du monde que les Anglois haioient et doubtoient le plus, c'estoit messire Olivier de Clichon, connestable de France; car au voir dire messire Olivier de Clichon ne faisoit, ne nuit, ne jour, que soubtillier par quelle manière il pourroit porter dommaige et contraire au Anglois ». Froissart, *loc. cit.,* t. XII, p. 158.

(5) Henri Martin, *Hist. de France,* t. V, p. 404.

de persecutions en France[1] », car, le duc de Lancastre, leur meilleur capitaine, venait d'emmener dans le sud de l'Europe le gros de leurs troupes, pour soutenir ses prétentions au trône de Castille.

Donner la main à Montfort dans les affaires de Bretagne, ce n'était pas seulement, de la part de Jehan de Berry, soutenir un prince, ami et voisin, contre un vassal turbulent, son adversaire personnel; c'était aussi combattre, avec l'allié de l'Angleterre, le chef de guerre le plus dangereux qu'eût à redouter cette nation. C'était paralyser ses patriotiques efforts. Le duc de Berry fit-il ce calcul, lui qui s'est vanté d'avoir fait avorter la belle entreprise de l'Ecluse? Pour favoriser ainsi l'ennemi héréditaire, reçut-il, de « grandes sommes [2] », comme le bruit en courut à son époque? Il n'existe aucune preuve de cette corruption, devenue depuis le grand ressort de la diplomatie britannique, et, en voyant la propagande faite par son ordre, dans *Melusine*, en faveur d'une nouvelle croisade, on peut se demander si, plutôt, le frère de Marie de France n'avait point été gagné par le roi d'Arménie, Léon de Lusignan, et si son opposition à l'envahissement de l'Angleterre ne provenait pas, avant tout, du dessein de réserver pour l'Orient les forces réunies de l'Occident?

On a dit aussi que Jehan de Berry eût désiré voir attaquer les Anglais en Guyenne [3]. « Le duc, écrit le Religieux de Saint-Denis, « voulait montrer le roi aux Aquitains, qui le désiraient depuis longtemps, et il espérait que sa présence, appuyée d'un grand appareil militaire, permettrait de terminer par la force ou par des négociations la querelle qui n'avait cessé de subsister entre les Anglais et les Français du pays » (Édition Bellaguet, t. I, page 525).

La maison de Bar fut loin de partager, en ces circonstances, les sentiments du frère de Marie de France et de s'associer à ses actes. Charles VI aimait la guerre[4], et le sentiment royal le portait naturellement vers Olivier de Clisson. Comme le duc d'Orléans, comme le comte de Saint-Pol, — « nonobstant que il avoit à femme la suer du roy Richart » [5], — comme le seigneur de Coucy et « la greigneur partie de la chevallerie de France » [6], qui jugeait opportun de profiter de ce que l'Angleterre était « toute en désarroi », pour « la conquerre et la détruire » [7], le duc Robert et ses

(1) *Chronique de Frossart*, Éd. Kervyn, t. XII, p. 2.
(2) Le Père G. Daniel, *Hist. de France*, t. VI, p. 285.
(3) Daniel, *loc. cit.*, t. VI, p. 294.
(4) Le Père G. Daniel, *Hist. de France*, tome VI, p. 305.
(5) et (6) *Chroniques de Froissart.* Édition Kervyn, t. XI, p. 357.
(7) Henri Martin, *Hist. de France*, t. V, pages 404 et 405. « Et disoient entre euls

fils s'étaient rangés autour du roi et marchaient avec le connétable. Froissart nous apprend qu'à l'Écluse, Henry de Bar était de ces « plusieurs jeunes seigneurs du sang roial, lesquels avoient croisées leurs nefs et boutées avant en la mer », disant : « Je seray des premiers en Angleterre, qui arrivera se nuls y va [1]? »

Nous nous souvenons qu'Henri et Charles de Bar étaient, avec Clisson, en la compagnie du roi, leur cousin, quand celui-ci se rendit, en 1389, dans le Languedoc, pour y recevoir les doléances des habitants contre leur oncle commun, le duc de Berry. L'héritier présomptif du Barrois, figure avec le connétable à la suite du souverain, dans le « Vœu de Charles VI », que nous avons décrit au chapitre II du présent ouvrage et que Victor Servais a choisi comme sujet de gravure pour le second volume de ses *Annales historiques*.

Il ne s'ensuit pas, cependant, de la sympathie que la famille de Robert de Bar éprouvait pour les projets belliqueux du connétable contre l'Angleterre, qu'elle fût opposée à Montfort et qu'elle désirât la guerre entre la France et la Bretagne. Après la tentative d'assassinat d'Olivier de Clisson par Craon, — « adventure » qu'au rapport de Froissart, Jehan de Berry eût pu facilement « brisier et aler au devant», s'il l'eût voulu [2], — il se passa un événement sur lequel la lumière n'est pas encore faite, car on ignore si Yolande de Bar « rescripvit au roy » réellement « pour luy complaire », ou si elle ne chercha pas, en lui donnant une fausse piste, à « rompre la chevauchie » du Mans. Alors que tout le monde était convaincu que Pierre de Craon s'était « retraist en Bretaigne du sceu et consentement du duc et près de luy », la reine d'Aragon, « madame Yolande de Bar, cousine germaine du roy de France », manda à Charles VI, que, « le Ve jour de juillet, ung chevallier en bon estat et en bon arroy estoit venu à Barselonne en instance de passer la mer », et, ajoutait la fille du duc Robert, « le dit chevallier qui nommer ne se veult, nous l'avons retenu et mis en prison, et supposons assés...que c'est le chevallier que vous demandés... Si vueillés envoier devers nous à toute dilligence hommes qui messire Pierre de Craon congnoissent ; car celluy que nous tenons, n'aura nulle délivrance jusques au jour que nous aurons eu response de par

ces seigneurs : « Pourquoy n'alons-nous point une fois en Angleterre veoir le pays et les gens? Et apprendrons le chemin, si comme les Anglois en leur temps l'ont aprins en France ». Cf. *Chroniques de Froissart*, t. XI, p. 357.

(1) Édition Kervyn, tome XII, p. 23.

(2) Édition Kervyn, tome XV, p. 16.

vous ». — « De ces lettres ne fist le roy de France nul grant compte, et disoit que c'estoit tout abusement et trahison » (1).

Pour parer son récit et pour faire de l'actualité, toujours, Jehan d'Arras agrémente son épisode de Bretagne d'un duel judiciaire entre Raimondin et Olivier de Léon, auquel ne correspond aucun combat singulier qu'aurait soutenu le connétable, mais qui est la reproduction du « champ mortel » qui eut lieu à Paris, en 1387, entre Jehan de Carrouge et Jacquet le Gris. Suivant Henri Martin, ce « jugement de Dieu » serait le dernier qu'aurait ordonné le Parlement (2); dans tous les cas, cette forme de procédure était devenue assez rare, à la fin du XIVe siècle, pour que son application fût devenue un vif objet de curiosité.

Servais rapporte qu'un « champ » du même genre eut lieu à Nancy, au commencement de février de la même année et qu'Henri de Bar se rendit à la Cour de Lorraine, à la tête d'un brillant cortège pour y assister (3).

Les leçons de politique, qui prennent une si grande place dans « l'istoire de Melusine », au moment du départ de ses fils pour la troisième croisade, commencent à apparaître dans les pages consacrées par Jehan d'Arras aux affaires de Bretagne.

C'est d'abord la honte qu'encourt un prince qui « par sa faintise de cueur se laisse dechasser » de son héritage. « Tout le monde echervira ce fol » (4), proclame notre romancier. Il ne concevait pas qu'un chef digne de ce nom pût se soumettre ou se démettre.

Puis l'auteur de *Melusine* établit l'obligation pour tout « sire », de faire à chacun « toute raison et justice.... fût ce contre son frère » (5).

Nous avons vu par le traitement infligé sans merci à Josselin et à son fils Olivier, combien, au sentiment de Jehan d'Arras, la justice comporte peu de miséricorde. Cependant, si pour lui et pour sa clientèle de batailleurs, sans cesse en jeu avec la mort, la vie d'un coupable a peu de prix, les faibles et les opprimés ont droit à tous les dévouements.

Longtemps après le retour de Raimondin à Lusignan, Geuffroy au Grant Dent se rend « en Guerende », pour combattre le géant Guedon « qui a mist le pays à patis » (6) et pour délivrer « les gens de

(1) *Chroniques de Froissart*, Édition Kervyn, t. XV, p. 32.
(2) *Histoire de France*, t. V, p. 408.
(3) *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 117.
(4) *Melusine*, Édition Ch. Brunet, p. 76.
(5) *Ibidem*, p. 85.
(6) *Melusine*, Édition Ch. Brunet, p. 328 et 335 à 341.

monseigneur son père » de la tyrannie du monstre. Cet épisode, qui fournit à l'auteur l'occasion de décrire, pour les fils du duc de Bar et de Marie de France, une lutte véritablement épique, un combat à la Goliath avec les armes du xivᵉ siècle, paraît être l'appropriation de la légende de Tombelaine à la fable de *Melusine* (1). Le preux Lusignan y prend la place du roy Arthur.

Quand Anthoine et Regnault, les deux frères puînés d'Urian et de Guion, partent en guerre dans le Luxembourg, ils vont chercher gloire et récompense, en secourant l'orpheline Cristienne, que le « roi d'Anssay » menace dans sa personne et dans sa souveraineté; et cette « belle adventure », la plus « honnourable » que puissent courir des « gentilz hommes, en eulx adventurant », est le sujet du troisième arrangement historique de Jehan d'Arras.

Nous ne donnerons pas aux adaptations de *Melusine,* qu'il nous reste à exposer, autant de développement qu'aux deux premières. Ayant fait connaître, autant qu'il nous a été possible, la nature et l'esprit d'un livre essentiellement barrisien, — sur lequel on a tant erré, — nous nous bornerons rigoureusement maintenant à ne tirer de son étude que ce qui a trait, bien directement, aux ducs et aux princesses de Bar dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

Avec la Campagne de Luxembourg du célèbre roman (*Melusine,* pages 208 à 239), il nous sera facile de nous contenir dans ces limites, car elle n'est autre que l'expédition dirigée, en 1388, contre Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, qui avait lancé à Charles VI le plus insolent des défis, qui s'était déclaré pour Édouard III, et qui ne cessait d'inquiéter la duchesse Jeanne de Brabant. Nous avons vu, au chapitre II du présent ouvrage, que le duc de Bar y prit une part ardente.

Cette guerre amène les héros de Jehan d'Arras aux portes du Barrois; bien mieux, dans le Barrois même. Après une première étape de Lusignan à « Mirabel » (2), Anthoine et Regnault, ayant chevauché « bien par l'espace de dix journées.... vindrent en Champaigne, et celle nuyt se loga l'ost sur une ripvière qui estoit lors appellée Aisne ». Quelques étapes encore, et les voilà « ung soir logés sur une ripvière nommée Meuse, audessoubz d'une for-

(1) Cette légende est rapportée dans la *Chronique des quatre premiers Valois,* Édition de Siméon Luce, p. 226.

(2) Mirebeau-en-Poitou (Département de la Vienne), « moult forte ville, sur une petite ripvière..., et la fonda Melusine », dit Jehan d'Arras, édition Ch. Brunet, p. 215.

tresse nommée Dam Chastel[1], et de là n'avoit pas plus deux logis,... douze lieues,... jusques au siège de Lucembourg... Le lendemain après la messe se desloga l'ost, et passa la ripvière dessoubz Dan en belle ordonnance, et chevauchèrent tant qu'ilz vindrent loger à ung soir entre Verton et Lucembourg » [2].

Toutes ces données correspondent parfaitement aux réalités de l'histoire. Pour envahir le duché de Gueldre, il eût été tout naturel de « aler par la Tierrasse [3] et passer sur la frontière de Haynnau et de Liège, et de passer parmy Brabant » [4]. Mais la duchesse Jeanne, — dont la défense était cependant le but principal de la levée de boucliers des Français, — et le duc de Bourgogne, son neveu et héritier désigné, s'arrangèrent pour éviter « le passage par là », de peur, dit Froissart, que le pays ne fût trop « bléchié et grevé ». — « Or, fut regardé et advisé que on yroit tout au long du roiaulme de France... jusques en Ardenne » [5] et que l'on traverserait le duché de Luxembourg. « Proprement tout environ Reyns et Chaalon fust mengié et délivré, où les gens d'armes conversoient jusques à Sainte-Menehoul et jusques à Moustier-en-Bar, jusques à Chaumont-en-Gassegny et jusques à Vitry-en-Parthois [6]. Quinze mille lances et quatre-vingt mille piétons étaient assemblés là [7] : Froissart leur fait gagner la rive droite de la Meuse par le « pont à Morsay ».

« Parti de Monstreau-où-fault-Yonne, écrit l'immortel chroniqueur, le roy de France prist le chemin de Chaalon en Champaigne [8]... et tant exploitta que il vint à Grandpré et là séjourna trois jours... Le conte de Grandpré receut le roy en sa ville et en son pays très-grandement et lyement, et mist et ordonna toute sa

(1) Dun-sur-Meuse, village du département de la Meuse, à 26 kilomètres de Montmédy.

Dun (en gallois *din*) a le sens de château, forteresse, habitation royale, en langage celtique. Cf. M. Darbois de Jubainville, *Leçons d'ouverture des cours de langue et de littérature celtiques.*

(2) *Melusine*, pages 216 218 et 219.

(3) Thiérache, en Picardie.

(4) Froissart, Édition Kervyn de Lettenhove, tome XIII, p. 187.

(5) Froissart, *loc. cit.*, pages 188 et 189.

(6) Froissart, *loc. cit.*, p. 194. Moustier-en-Bar = Montiers-sur-Saulx (Meuse) ou, peut-être, Montier-en-Der (Haute-Marne).

(7) Henri Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 413.

(8) « Charles VI mande au receveur d'Arques de lui envoyer en toute hâte l'argent nécessaire au paiement des troupes qu'il conduit en Allemagne, pour résister à la grande puissance de ses ennemis (Or. F.) — A Châlons, 2 septembre 1388 ». *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, n. 56.

puissance au bon plaisir du roy et tant que le roy s'en contenta moult... Là vindrent au roy le duc de Loheraine et messire Henry de Bar à belles gens d'armes. Le duc de Loheraine fut ordonné à estre... à l'avant-garde... avecques son fils le sire de Coucy [1], et messire Henry de Bar demoura emprès le roy » [2]. « Nourris » ensemble, les deux jeunes princes étaient devenus inséparables, nous le savons, et, dans cette campagne où Charles VI allait se risquer personnellement, il appartenait à l'héritier présomptif du duché de Bar, de « garder spéciaulement le corps du roy », comme l'avait fait son aïeul, Henri II, à Bouvines, à l'égard de Philippe-Auguste.

La seigneurie de Grandpré avait été acquise, le 24 mai 1387, par Robert de Bar et Marie de France [3], en sorte qu'il est à supposer que ce furent le duc et la duchesse de Bar qui en firent les honneurs à leur royal neveu. Du reste, il semble qu'au moment de la réception de Grandpré le comte Édouard ait été à l'avant-garde [4].

« Le roy de France, continue Froissart, et tout son ost passa la rivière de Meuse au pont à Morsay... Il entra au pays de Luxembourg, et vint en l'abbaye où le duc Wincelant de Brabant fut enseveli (soit à l'abbaye d'Orval) et là se logea deux jours » [5].

Contrairement à Robert de Bar, que des griefs personnels excitaient contre le duc de Gueldre, et à Philippe de Bourgogne, qui désirait voir écraser le terrible voisin de son futur héritage, Jehan de Berry s'était opposé tout d'abord, à une guerre qu'il jugeait inconsidérée [6], et il avait cherché à en détourner le roi. Mais ses sages paroles n'avaient point trouvé d'écho, et il avait dû se mettre en route, comme toute la famille royale. Il arriva en Champagne par « Espinay » [7] et vint loger, nous apprend Froissart, « entre

(1) Au XIVe siècle, le gendre devenait *fils* de ses beaux-parents. Nous l'avons vu pour le duc Robert, que le roi Jean le Bon appelait son « beau fils » et pour Marie de Coucy, désignée souvent comme *fille* du duc de Bar.

(2) Froissart, *loco citato*, t. XIII, p. 193, 196 et 259.

(3) V. Servais, *Annales historiques du Barrois,* t. II, p. 124. La mère du comte Édouard de Grandpré était Catherine de Saint-Paul, dame d'Ailly.

(4) Froissart, *loc. cit.*, p. 196.

(5) Froissart, *loc. cit.*, p. 258.

(6) « Dux Biturie concludebat regi minime persuadendum fore ut, propter quid modicum et inane, longinquas et ignotas adeat regiones, nec decere majestatum regiam quicquam subito vel impetuose agredi, cum impetus cuncta male soleat ministrare, sed semper lento gressu procedere ad injuriarum vindictam » (*Le Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 524).

(7) Épernay, sans doute?

Morsay et Nostre-Dame d'Aunot (Notre-Dame d'Avioth) » (1).

Le roi, à Orval, et le duc de Berry, auprès d'Avioth, étaient chez Robert de Bar.

On lit, en effet, dans une *Charte* octroyée par le duc, le 22 oct. 1378, *pour Villers-devant-Orval, qui était de la chastellenie de Stenay, et qui a été juré à la loi de Beaumont :* « Robert, duc de Bar, Marchis du Pont, à tous ceaulx qui ces presentes lettres verront et orrons, salut. Sachent tuit que les habitants de la ville de Villers devant Orvaulx, qui sont de nos anciens fieds et espéciaulx gardes, sont venus pardevers nous, et nous ont dit... et nous ont supplié, en cas de Souverainetey, ... etc. » (2).

Quant au pays d'Avioth, il dépendait du comté de Chiny, qui, de la suzeraineté des ducs de Basse-Lorraine était passé sous celle des comtes de Bar. En 1343, cette suzeraineté était devenue commune aux comtes de Bar et à ceux de Luxembourg. Vingt ans plus tard, Arnulphe V, 17e et dernier comte de Chiny, vendit au duc Wenceslas la propriété de son comté. Cette cession dut être approuvée par Robert de Bar (Bertholet, *Hist. du Luxembourg*, t. VI, p. 268).

Par erreur, M. le baron Kervyn de Lettenhove, cependant si savant et si précieux à consulter, a identifié le « pont à Morsay » avec Pont-à-Mousson (3), qui est sur la Moselle. Il faut y voir Mouzon, commune du département des Ardennes, située à 17 kilomètres au Sud-Est de Sedan, ou un pont à côté de Mouzay : *ad Mouzay* (4). Ce pont n'existe plus, mais on le voit figurer dans les cartes de Sanson, à la fin du XVIIe siècle, en face de Villefranche-Ruinée (5).

(1) Froissart, *loco citato*, t. XIII, p. 194 et 198.

(2) Cf. Jeantin, *Chronique de l'Ardenne et des Woëpres*, p. 533 et Émile Tandel, *Les communes Luxembourgeoises : Notice de Mr Th. Noël, bourgmestre de Villers d'Orval* (1890), p. 14.

(3) *Œuvre de Froissart*, t. XIII, p. 358.

(4) Mouzay, aujourd'hui village très important du département de la Meuse, est situé à 4 kilomètres, au sud, de Stenay. Il se trouve en ligne droite avec Grandpré et Avioth, tandis que Mouzon oblige à un détour et impose la montée des hauteurs de Stonne et de Sommehaute, que permet d'éviter le passage par Mouzay.

(5) Villefranche-Ruinée fait actuellement partie d'un village du département de la Meuse, qui porte le nom de Saulmory-Villefranche et qui est situé à 7 kilomètres de Dun-sur-Meuse.

La plus ancienne des voies romaines du Nord du département de la Meuse était celle qui allait de Reims à Cologne, franchissant le fleuve à Mouzon et passant à Yvoix (Carignan), Eploux, Izel, Chiny, Suxy et Neufchâteau. Plus tard, un *diverticulum* vint s'y greffer à Williers (dép. des Ardennes) et mit Reims en communication directe avec Trèves par Bellefontaine, Etalle, Arlon et Luxembourg. Un embranchement, se détachant de cette seconde voie, se dirigeait sur

En 1388, la moitié de la seigneurie de Mouzay appartenait ou ne devait pas tarder à appartenir au duc Robert, qui, l'ayant acquise du sire d'Apremont, la céda à sa fille, Yolande la Jeune, en l'émancipant (1).

Pourquoi Jehan d'Arras est-il sorti de l'itinéraire historique (2), oh! combien peu! car Mouzay n'est qu'à six kilomètres de Dun, — et pourquoi a-t-il fait traverser la Meuse à ses Poitevins « dessoubz » Dun? Évidemment pour plaire à son inspiratrice et pour faire passer son ost « en belle ordonnance » sous les yeux de Marie de France, au pied d'un château qui faisait partie du douaire de la duchesse et qui était la résidence favorite des souverains du Barrois dans le nord de leurs États.

L'auteur de *Melusine* avait sans doute reçu l'hospitalité à Dun, car il en recommande le séjour à Anthoine et à Regnault de Lusignan (3). Six ans après l'achèvement du célèbre roman, en 1399, Robert de Bar donnait des joutes dans la « prarie » vantée par Jehan d'Arras. En 1400, il y offrait des tournois à l'occasion du mariage d'Yolande la Jeune avec le duc des Monts (4).

En faisant prendre aux deux frères Lusignan le chemin de Dun

Mouzay, en laissant Bellefontaine et Géronville à l'ouest et en traversant Avioth, Thonnelle, Chauvency-le-Château et Baâlon. A Avioth, ledit embranchement en croisait un autre, venant d'Yvoix (Carignan) par Thonne-le-Thil et gagnant le pays de Luxembourg par Thonne-la-Long, Dampicourt et Virton.

Charles VI a pu se rendre à l'abbaye d'Orval par Williers ou par Géronville, tandis que le duc de Berry dut suivre, du Sud au Nord, la ligne de Mouzay à Avioth, puis, de l'Ouest à l'Est, celle de Thonne-la-Long, Dampicourt et Virton. C'est l'itinéraire que M. L. Schaudel attribue au pape Eugène III, lorsque ce vénérable pontife se rendit de Verdun à Trèves, en 1147, avec saint Bernard. Cf. M. L. Schaudel, ***Histoire d'Avioth et de son église. Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc***. Deuxième Série, t. X, p. 15 et 40.

(1) Victor Servais, ***Ann. hist. du Barrois***, t. II, pages 276 et 317.

(2) A l'aile droite de l'armée de Gueldre, quelque détachement put se diriger par Dun, de même qu'il est possible qu'à l'aile gauche une portion de troupes ait utilisé le pont de Mézières (Ardennes) : ***Villam de Mezeriis attingentes***, comme l'écrit le Religieux de Saint-Denis (t. I, p. 528). Une masse d'hommes aussi considérable que celle qui se trouvait réunie en Champagne, au commencement de septembre 1388, ne put avancer tout entière sur un seul point, et sa marche reporte tristement l'esprit au mouvement tenté par Mac-Mahon, à la fin du mois d'août 1870, pour faire sa jonction avec Bazaine. C'est à Stenay que, jusqu'au 28 août, Napoléon III et l'état-major pensèrent franchir la Meuse, pour atteindre Montmédy par Chauvency-le-Château et Thonne-les-Prés : la route d'Avioth (Cf. M. Defourny, ***L'armée de Mac-Mahon et la bataille de Beaumont***, p. 30 et à l'Appendice notre ***Mois d'Août 1870 à Bar-le-Duc***).

(3) ***Melusine***, p. 218.

(4) Victor Servais, ***Ann. hist. du Barrois***, t. II, pages 295 et 318.

à Virton, qui suppose le passage par Jametz et Marville, le parfait courtisan qu'était Jehan d'Arras supprimait le trajet de « Morsay » à Avioth, qui risquait de raviver chez son protecteur un souvenir cuisant. Entre ces deux localités, le duc de Berry avait été rejoint par Hélion de Lignac, venant lui annoncer l'échec de ses projets matrimoniaux et les fiançailles, avec le fils du roi de Castille [1], de Catherine, la fille du duc de Lancastre qu'il avait tant recherchée. Froissart raconte plaisamment comment le roi de France « gabba son oncle » [2]. Il est probable qu'Henry de Bar s'associa discrètement aux taquineries de son royal cousin; mais les *Chroniques* ne le disent point. Elles nous apprennent, par contre, que « les Français commencièrent à murmurer », voyant avec peine ce nouveau mariage espagnol se contracter au profit de l'Angleterre et disant que « rien ne se faist sans grans aliances » [3].

Jehan de Berry ne se tint pas pour battu. Il déclara à Charles VI que, s'il n'avait pas réussi là, il se « radrescherait » ailleurs [4]. Le duc, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, « ne fut oncques aise, ne n'ot repos que secondement il fust remarié » [5]. Est-ce pour le guérir de cette « ymagination » que Jehan d'Arras, blâmant le roy d'Ansay de vouloir épouser la princesse de Luxembourg malgré elle, insinue avec malice que même, « quant on les a euz par leur bon gré », on n'est jamais sûr, avec les femmes, d'avoir la paix dans son ménage [6]?

En apprenant que le roi de France approchait, la duchesse de Brabant vint au-devant de lui à Bastogne, « en la duchié de Luxembourg » [7]. Nous nous souvenons qu'avec le duc de Bar elle avait été un des artisans du mariage du roi. Charles VI l'accueillit « moult doucement », dit Froissart [8]. Cette entrevue nous place en face de Cristienne.

« Es parties d'Alemaigne, entre Loraine et Ardanne, écrit Jehan

(1) Henri, prince des Asturies, le futur roi de Castille et de Léon, Henri III.

(2) *Loco citato*, t. XIII, pages 198 et 278.

(3) *Loc. cit.*, t. XIII, p. 279. Jean Plantagenet, duc de Lancastre, était déjà l'époux de Constance, fille de Pierre le Cruel, roi de Castille et de Léon et c'est en vertu de ce mariage qu'il revendiquait le royaume de Castille. Son frère, Edmond, duc d'York et comte de Cambridge avait épousé Isabelle, sœur puînée de Constance (Imhoff, *Regum pariumque magnæ Britanniæ historia genealogica*, tableaux VII et VIII).

(4) Froissart, t. XIII, p. 279.

(5) *Loc. cit.*, p. 305.

(6) *Melusine*, p. 210.

(7) Froissart, t. XIII, p. 197.

(8) *Loc. cit.*, p. 258.

d'Arras, avoit en ce temps moult noble terre qui estoit appelée la conté de Lucembourg, qui ores est appellé duché; *et pourtant l'appelleray-je en ceste histoire duché;* pour lors, que je dis, y estoit mort ung vaillant prince qui fut moult renommé, et eut nom Asselin, qui fut nommé sire du pays; et n'avoit demouré de luy nul héritier que une fille, laquelle estoit nommé Cristienne, et fut moult belle et bonne » (1).

Remarquons tout d'abord l'insistance avec laquelle Jehan d'Arras appuie sur l'érection du comté de Luxembourg en duché. Il se rappelle que le Barrois a reçu en même temps (1354) la même faveur, et il sait qu'en remuant ce souvenir il va flatter l'amour-propre de Robert de Bar et de sa royale épouse, sans compter l'orgueil d'Yolande de Flandre, bien légitime en la circonstance.

Asselin est une anagramme imparfaite de Venceslas (Vinceslas), obtenue en supprimant le V; et, aux éloges qu'il lui décerne, on voit que l'auteur affectionnait le bon duc de Luxembourg et de Brabant tout autant que Froissart pouvait le « regrascier ».

Dans *Melusine*, la veuve de Venceslas devient la fille de ce « tresnoble et vaillant homme » qui, « depuys ung peu de temps est allé de vie à trespassement » (2); mais les démarches de la « pucelle de Lucembourg » et de ses conseillers auprès des fils de la fée de Lusignan, pour obtenir qu'ils deviennent ses champions, concordent absolument avec les négociations entamées par Jeanne de Brabant avec le roi de France, après la perte de son défenseur naturel. Les pages que le romancier de Marie de France consacre à ce sujet donnent un calque assez exact des *Chroniques* de Froissart, pour qu'on puisse être assuré qu'il s'en est inspiré. Le plus curieux, c'est que le même proverbe se retrouve chez les deux auteurs à ce même point de leurs ouvrages, à savoir « qu'il fait bon fermer l'estable devant que le chevau soit perdu ». Jehan d'Arras a seulement transposé le judicieux aphorisme, en le prêtant à l'un des gentilshommes de la duchesse de Luxembourg, tandis que Froissart l'avait attribué au grand-oncle du duc de Gueldre (3).

La métamorphose de Jeanne de Brabant, deux fois veuve et

(1) *Melusine*, page 204.

(2) *Melusine*. page 209. Venceslas, duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV, et de Bonne de Luxembourg, était mort le 7 décembre 1383. Sa femme la princesse Jeanne, qu'il avait épousée en 1347, était la fille aînée du duc Jean III de Brabant dont elle avait hérité en 1355. Jeanne de Brabant avait été mariée, en premières noces, au comte de Hainaut.

(3) *Melusine*, p. 206 et *Chroniques de Froissart*. Édition Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 5.

« toute anchienne » (1), en une jeune fille privée de son père et nommée Cristienne, n'a pas seulement pour raison le besoin qu'avait Jehan d'Arras d'une épouse pour Anthoine de Lusignan. En se créant une orpheline intéressante et en la présentant sous le nom qu'il a choisi, il paraît évident qu'il a songé à appeler sur Christine de Pisan l'aide et la bienfaisance de ses lecteurs.

Née à Bologne en 1363 (?) et amenée au Louvre en décembre 1368, Christine avait été élevée dans le palais de Charles V, avec les fils du roi et avec ceux du duc Robert. Henry de Bar ne pouvait manquer de l'avoir connue et, peut-être, avait-il étudié l'astronomie avec son père, Thomas de Pisan, cet homme si savant que « de son temps et cent ans auparavant, il n'en avait pas vécu de si haut entendement ès-sciences mathématiques » (2). Quant à l'auteur de *Melusine*, libraire de la Cour, il avait eu forcément des rapports avec le père et avec la fille.

A la mort de Thomas de Pisan, Christine, qui, quoique mariée, ne l'avait point quitté, perdit la ressource des pensions paternelles et dut chercher des moyens d'existence dans l'exercice de ses propres talents.

« Sa réputation comme poëte, écrit Petitot, était déjà établie en 1394, car, lorsque le comte de Salisbury vint en France, pour le mariage de Richard II avec Isabelle, fille de Charles VI, il voulut emporter un recueil de ses poésies et il lui témoigna généreusement sa reconnaissance ». Suivant le même éditeur, l'illustre émule du duc de Berry en bibliophilie aurait même emmené l'un des fils de Christine en Angleterre, pour le faire élever avec ses enfants (3). Est-ce l'allusion suggestive de Jehan d'Arras qui porta son client et collaborateur étranger à tant de bienveillance pour la malheureuse femme de lettres? Il est permis de le croire ; de même qu'on peut attribuer à son procédé, si excellemment confraternel, la générosité de Jehan de Berry envers la digne autoresse. Le duc acheta à Christine de Pisan deux cents écus une collection de ses *Ballades* et, le duc de Bourgogne, qui lui avait commandé le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, étant mort avant l'achèvement de cet ouvrage, ce fut Jehan de Berry qui le lui paya (4). Christine de Pisan ne se montra pas ingrate et l'éloge qu'elle fait, ans ce livre, du frère de Marie de France, est des

1) Froissart, t. XIII, p. 36.
(2) Petitot, *Collection des Mémoires relatifs à l'histoirc de France*, t. V, p. 206.
(3) Petitot, *loc. cit.*, p. 212.
(4) Petitot, *loc. cit.*, p. 216 et 220.

plus achevés. On reconnaît dans son portrait du duc de Berry toutes les qualités glorifiées dans *Melusine* (1).

D'ailleurs, Christine de Pisan n'oublie pas les souverains du Barrois dans son histoire de Charles V. Elle se réjouit des « aliences », des « mariages » contractés par les « belles dames nées du sang royal, de qui naistra nouveaux parens és estranges contrées et affinitez és nations longtaines ». Même, elle se montre prophétique à l'égard de leurs descendants, en parlant « des beaux rejetons et des fueilles fresches et belles, à l'umbre desquels le royaume est et sera gardé de la brûlure et trop excessive chaleur des jours caniculaires », lesquels rejetons et feuilles sont « les nobles parens, nepveus et niepces, et cousins du sage roy Charles et de ses nobles enfens » (2).

Apparemment des « cayers » de Christine de Pisan, comme de Froissart, passèrent dans les mains de l'escrinier devenu écrivain et nous ne serions pas étonné que sa *Lettre à la reine Isabelle de Bavière*, ses *Lamentations sur les maux de la guerre* n'eussent eu, avant 1393, des éditions antérieures aux manuscrits cités par la *Nouvelle Biographie* de Firmin-Didot (3) ou au moins des prodromes connus de Jehan d'Arras. Il fait prononcer par Cristienne des paroles de paix qu'on croirait extraites de ces élégies et qui tranchent vivement sur le caractère essentiellement combatif de son roman. Regardant « la mortelle bataille et horrible meslée » qui se livre pour elle, « la pucelle de Lucembourg est moult dolente en son cuer du grand meschief qu'elle voit » et elle s'écrie :

(1) « Le deuxième frere du roy Charles estoit Jehan, duc de Berry, qui encores est en vie, lequel, en sa juenece, hanta les armes, et fu à maint fait d'armes, en Guienne et autre part, contre les Angloiz; fu moult bel jousteur, dont, ou temps qu'il estoit en Angleterre avec son pere, le roy Jehan, y forjousta les joustes, par pluseurs foiz, et aussi en France. Jolis estoit, amoureux et gracieux et de moult joyeuse condicion; en France, au vivant du roy Charles, furent par luy assigiées maintes fortresses et prises, et pluseurs à luy se rendirent, et mesmement la cité de Poitiers... Il est prince de grant bénignité à toutes gens qui à luy ont à parler ou besongner; sage en conseil, preudomme en fait ; aime principaulment de grant amour le Roy et son Estat, et tous ses parens et affins ; moult est débonnaire à ses serviteurs, les aime et porte, et enrichist, par especial, ceulx dont a singuliére oppinion ou a trouvé bons. Se délicte et aime gens soubtilz, soyent clercs, ou autres, beaulx livres des sciences morales et histoires notables des pollicies rommaines, ou d'autres louables enseignemens; moult aime et voulentiers en oit, tous ouvrages soubtilment fais et par maistrise beauls et polis, « aornemens riches, beauls édifices dont a fait faire maint en son pays, à Paris, et alieurs » (Petitot, *loc. cit.*, p. 331).

(2) Petitot, *loc. cit.*, p. 375.

(3) Manuscrits de la Bibliothèque impériale n° 7073-2, fol. 53 et n° 623 fol. 13 de la Bibliothèque Saint-Victor.

« Mieulx vaulsist que je me fusse noyée ou fait mourir d'autre mort cruelle ou que je fusse mort née, que tant de nobles creatures fussent periez pour mon pechié » (1).

Quant au pseudonyme du duc de Brabant et de Luxembourg défunt, en lui donnant celui d'Asselin, Jehan d'Arras introduisait dans son livre le nom d'un personnage secondaire du Barrois, avec lequel il avait été sans doute lié. A la page même où, dans Servais, nous avons découvert l'auteur de Melusine menuisant à Saint-Mihiel, on lit le nom d'Asselin, prévôt de Lachaussée. Ce prévôt faisait passer un convoi de vin au duc de Bar, à Bouconville, dans le même temps que Jehan d'Arras lui livrait une « escrinée » devant la même forteresse, soit à la fin de septembre 1380. Le 8 octobre suivant, le prévôt Asselin règle au comte de Salm les frais d'une mission dans le Luxembourg que celui-ci « a reçue du duc pendant le siège de Bouconville ». Le 17 du même mois, il paie à Pierre de Moncel et à Richard des Armoises une somme de « 16 liv. 8 d. en 13 francs », pour avoir, à la tête de 22 lances, mené un convoi « d'abillement » à Bouconville. « Le même prévôt, écrit Servais, fit le 18 octobre, un nouveau voyage à Pont-à-Mousson, avec ses collègues de Stenay, de Troyon et une poignée de gens d'armes, pour en amener de nouveaux vivres à l'armée ». Cette expédition, au rapport de notre vénérable annaliste, ne fut pas sans péril (2).

Un lieutenant du bailli de Saint-Mihiel, nommé Asselin du Pont, ouvrit les assises de Foug, le 30 janvier 1391, et présida celles d'Etain au mois de mars suivant. En 1394, Asselin du Pont, tient les assises de Saint-Mihiel et celles de Longuyon. Nous croyons qu'on peut reconnaître en lui, sans crainte, le prévôt de Lachaussée avancé en grade (3).

MM. A. de Champeaux et C. Gauchery citent un clerc, secrétaire et chancelier du duc de Berry, qui portait le nom d'Asselin de Masches (*loco citato*, p. 74) et qui dut être aussi familier à Jehan d'Arras.

L'expédition de Charles VI contre le duc de Gueldre se termina, le 13 octobre 1388, par un accord et sans qu'il y ait eu effusion de sang (4). Tout est bien qui finit bien. Dès lors, la discrétion, les

(1) *Melusine*, p. 225.

(2) *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 13, 14 et 22. Lachaussée est à 30 kilomètres de Saint-Mihiel et à 25 de Bouconville.

(3) *Loco citato*, pages 183, 184 et 214.

(4) Le Religieux de Saint-Denis attribue la soumission du duc de Gueldre à la

convenances voulaient que la personnalité de l'ennemi réconcilié du roi de France et du duc de Bar restât voilée dans *Melusine* et qu'elle n'y souffrit point d'atteinte. Pour qu'il ne puisse donner lieu à aucune allusion, le persécuteur de Cristienne de Luxembourg reste anonyme et Jehan d'Arras le place à la tête d'une souveraineté imaginaire, faite du dédoublement des anciennes principautés du duc Venceslas : il le fait roi d'Ansay. Or, le pays d'Ansay, Ausay ou Assay, autrement dit d'Alsace, n'a jamais été qu'un duché, jamais un royaume. En 1268, il était devenu simple terre d'empire, administrée par un landvogt ou préfet impérial. L'an 1372, en gage d'un emprunt de « trente mil florins de la forge de Nurenberg, bons d'or et pesans » l'empereur Charles IV avait baillé à Venceslas, « l'advouerie de Elsas », mais « l'advouerie » seulement, se réservant, pour lui et pour ses successeurs, les « *fiefs et offices de prince, pour d'iceulx ordonner toutesfois que le cas y escherroit* » [1]. Donc, en Ansay, aucune autorité régnante et Jehan d'Arras ne risquait de froisser personne en y dressant un trône pour l'adversaire de ses héros.

Il n'avait pas non plus à se montrer plus royaliste que le roi. Du moment que les Valois n'avaient conservé aucune animosité contre le duc de Gueldre, il n'avait point à « occire » son représentant dans *Melusine*, comme il a fait de tous les sultans opposés à Urian, à Guion et à Geoffroy, comme il a fait des traitres de Bretagne. Un ennemi fortuit, que la défaite a rendu inoffensif, cesse d'être haïssable.

Très respectueux, cette fois, de la vérité historique, notre littérateur se contente d'obliger le roi d'Ansay à faire sa soumission, non, cependant, sans lui avoir fait soutenir les combats généraux et particuliers qu'exigeait la nature de son roman.

La réponse orgueilleuse, que l'agresseur du duché de Luxembourg envoie aux « deffiances » d'Anthoine et de Regnault correspond exactement au défi, célèbre par son insolence, que Guillaume de Juliers lança à Charles VI.

Le roi d'Ansay est « desconfis » et Anthoine le fait prisonnier, après l'avoir tiré à bas de son cheval et jeté « encontre la terre si roidement que peu faillist que il ne lui crevast son cœur ou son

crainte que lui inspirèrent le courage et la persévérance infatigables des Français : « Attendens Francorum longanimitatem et in laboribus perseveranciam, quodque nec fame nec frigoris inclementia ab incepto poterant revocari », t. I, p. 544.

(1) Kervyn de Lettenhowe, *Chroniques de Froissart*, t. XX, p. 434. Josse de Luxembourg devint avoué d'Alsace en 1388. Cf. Berthollet, t. VII, pages 99 et 160.

ventre » (1). — « Moult honteux et moult triste » le prétendant de Cristienne déclare que « puys qu'il luy est ainsi infortueusement advenu, il aime mieulx sa mort que sa vie ». — « Nenny, lui dit Lusignan, je vous renderay en la merci et en la subjection de la pucelle ». Au lieu de mettre le malheureux vaincu en « prison fermée » la jeune princesse l'installe « en une moult riche chambre, et avec luy dames et damoiselles, chevaliers et escuiers, pour luy faire oublier sa perte et pour le resjouir et oster hors de merancolie » (2). De leur côté, les fils de Melusine lui rendent la liberté sans rançon. A un traitement aussi chevaleresque, le roi répond en pressant la jeune orpheline de prendre Anthoine pour époux et les barons de Luxembourg de l'accepter pour duc : deux choses qu'il obtient avec d'autant moins de difficulté qu'elles étaient tout indiquées. Une entrée triomphale dans la ville secourue, un heureux mariage avec l'héritière délivrée et l'obtention d'une couronne soit royale, soit ducale, telle est la triple récompense que Jehan d'Arras tient toujours en réserve aux exploits de ses héros. Cette féerique perspective est l'accompagnement ordinaire de ses leçons.

Afin de graver profondément leurs devoirs de prince dans l'esprit des dauphins du Barrois, l'écrivain de la duchesse Marie commence sa campagne de Luxembourg en faisant répéter presque textuellement, par Melusine, à Anthoine et à Regnault, avant leur départ, l'exhortation que cette mère modèle a déjà adressée à Urian et à Guion s'embarquant pour l'île de Chypre. Il n'y ajoute qu'un conseil dicté par un sens remarquable de la diplomatie : « Gardez-vous bien de trop menasser, de vanter; mais faictes vostre fait à peu de parolles ce que faire se pourra » (3) !

Bien qu'elle ait remis à chacun de ses deux fils puînés, comme à ses deux aînés, un de ces anneaux enchantés qui ont la vertu de rendre invincibles leurs porteurs, tant qu'ils ont « bonne cause », Melusine ne néglige pas de les faire accompagner par de « nobles hommes et saiges pour eulx gouverner » (4).

(1) A la bataille de Bastweiler (22 août 1371) qui paraît avoir servi ici de canevas à Jehan d'Arras, le duc Édouard de Gueldre, prédécesseur de Guillaume de Julien, blessé comme le roi d'Ansay, fut, comme lui, conduit hors du champ de bataille, mais il mourut de sa blessure. C'est Venceslas, duc de Brabant et de Luxembourg et *avoué d'Ansay*, qui fut fait prisonnier. Le corps à corps, adopté par Jehan d'Arras, eut lieu entre le duc de Gueldre et le comte de Saint-Pol. Ce dernier y trouva la mort (Cf. *Melusine*, p. 226 ; Kervin de Lettenhove, t. XIII, p. 324 et Siméon Luce. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 217).

(2) *Melusine*, p. 226 à 229.

(3) *Melusine*, p. 214.

(4) *Melusine*, pages 208 et 214.

Nous avons indiqué plus haut l'itinéraire suivi par l'ost que Jehan d'Arras envoie au secours de Luxembourg. La marche de cette armée suppose une allure d'environ 40 kilomètres par jour.

A Mirebeau-en-Poitou, que notre romancier militaire assigne pour première étape aux soldats poitevins, Geoffroy de Lusignan s'était laissé surprendre, en 1202, par le roi Jean d'Angleterre, successeur de Richard Cœur de Lion. Il venait de se mettre à table, quand on lui annonça l'approche de l'ennemi, mais il jura sur la tête de Dieu qu'il ne s'armerait qu'après avoir mangé ses pigeons, et il acheva son plat. Mal lui en prit, car les Anglais le firent prisonnier(1). Jehan d'Arras a garde d'adapter cette fanfaronnade à son roman. Au contraire, pendant la nuit passée « dessoubz Mirabel, les deux frères, écrit-il, commencèrent a faire bon guet, ainsi comme se ilz fussent ores en la terre de leurs anemis »; puis « le lendemain au matin, aprez messe oye, firent les deux frères crier sur paine de perdre harnois et chevaux et estre banny de leur compaignie, que chascun chevauchast armé soubz sa banière en belle bataille ». — « Pluiseurs » s'étonnèrent dans les rangs, « pour ce qu'ilz ne l'avoient pas acoustumé ». Mais « nul ne l'osa refuser... car Anthoine estoit si cruel que chascun le doubtoit ». Cependant, après dix journées de pareil exercice en campagne, le chevalier qui commandait l'avant-garde vint exprimer à Anthoine et à Regnault le mécontentement de leurs gens. « Il leur semble, dit-il, qu'il n'est nulle nécessité de les contraindre à porter leurs harnois..., pour ce qu'il n'en est nul besoing ». — « Il vault mieulx, dist Anthoine, qu'ilz apprengnent la paine de soustenir leurs harnois en temps qu'ilz le peuvent faire à leur aise et eulx refreschier seurement, pour en sçavoir la manière comment ilz le pourroient aisement soustenir et souffrir quant mestier (besoin) en sera; car se il leur convenoit aprendre entre leurs ennemis, il leur doubleroit la paine plus grande ».

La nuit où « l'ost se loga » sur l'Aisne, « quant vint au premier sompne, les deux frères firent crier à l'arme moult effroiement... Adoncques eult grant trouble, et chascun se arma de toutes pars, et se misrent en bataille, chascun soubz sa banière devant leurs tentes, en bon arroy. Et estoient tres bien acompagniez de nobles gens à grant foison de torces et de fallos tresbien alumez. Et y avoit sy grant clarté comme se il fut jour, et toutes les banieres se approcèrent de l'aler en belles batailles. Et *sachiés bien* que c'estoit grant beaulté à veoir la bonne contenance des

(1) Dr A. de la Porte, *Les gens de qualité en Basse-Marche*, 2e livraison, p. 31.

gens d'armes et des deux frères, quy alloient de bataille en bataille, et là où il y avoit faulte de ordonnance, ilz luy mettoient ».

Une grande revue de ce genre dut avoir lieu effectivement à Grandpré. Cette localité est sur l'Aire, il est vrai, et non sur l'Aisne, mais à 5 kilomètres seulement du confluent des deux rivières, et il est fort probable que les troupes royales y furent inspectées généralement avant de pénétrer en Luxembourg.

Quand les « coureus » des frères Lusignan envoyés en reconnaissance revinrent, après avoir « par tout descouvert » et qu'ils « disdrent qu'ilz n'avoient riens oy ne veu », il fut bien su que l'alarme était fausse et les murmures recommencèrent. « C'estoit bien simplesse de faire ainsi travailler pour neant! » — « Comment! dist Anthoine, quant vous faictes faire ung habit nouvel, ne le faictes-vous pas assaier pour sçavoir moult se il y a que amender?... Se j'ay voulu assaier mes compaignons, ainçoys qu'il en soit temps, pour sçavoir comment je les auroie prest à mon besoing (1).

Anthoine de Lusignan a pris ici la place du duc de Bourgogne (2).

Dès avant 1388, lors des premières agressions du duc de Gueldre, c'était à Philippe le Hardi que la duchesse Jeanne de Brabant, s'était adressée « comme à son héritier par les droits de sa femme » (3). Marguerite de Flandre, l'épouse de Philippe de Bourgogne, était la sœur et héritière de Jeanne de Brabant. Nous nous souvenons que Marguerite de Brabant, mère des deux duchesses et fille de Jean III de Brabant, avait été préférée par Louis II de Nevers à la fille de Robert de Cassel, notre Yolande de Flandre, pour son fils Louis de Mâle.

Il n'est pas douteux qu'au moment où écrivait Jehan d'Arras les domaines de la veuve de Venceslas ne fussent déjà assignés à Antoine, le second fils du duc. Cette assignation ne devint officielle

(1) Jehan d'Arras, *Melusine*, p. 215 à 217.

(2) C'est sans doute Froissart qui a fourni à Jehan d'Arras le nom du frère d'Anthoine. On lit au tome XIII, p. 3, de ses *Chroniques* : « Ung temps fut (et pas n'y avoit trop long terme en ès jours que je dittay et ordonnay ceste histoire), que il y et ung conte en Guerles, qui s'appeloit Regnault ». C'est le duc de Gueldre mort en 1343 ; son fils, l'anteprédécesseur de Guillaume de Juliers, se nommait aussi Regnault.

Un Jean Regnaut, marchand à Poitiers, fut maire de cette ville au temps de Jehan d'Arras. Lors de la reddition de Lusignan, le duc de Berry lui emprunta une forte somme, pour payer au maréchal de Sancerre la rançon de Bresswel. Cf. *Registre de Barthélemi de Noces* publié par E. Teilhard de Chardin, page 9.

(3) « Velut heredi ducatus jure uxorio ». *Le Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 520.

que le 29 septembre 1401[1]; mais il était d'usage, dans les familles régnantes, de régler ces questions longtemps à l'avance. De plus, il est certain qu'avant 1393 Antoine de Bourgogne était fiancé à une Luxembourg : Jeanne, fille de Valéran, comte de Saint-Paul et de Ligny, que nous verrons bientôt prendre femme, lui-même, dans la Maison de Bar. Le mariage d'Antoine n'eut lieu qu'en avril 1402, mais le contrat en fut dressé le 19 février 1393, ce qui implique des pourparlers antérieurs plus ou moins longs. Se faire dans *Melusine* l'écho de ces projets de famille était d'un heureux à-propos [2].

Jehan d'Arras montre dans Anthoine de Lusignan un commandant de corps d'armée rigoureux (cruel) et sévère. Tel est bien le rôle rempli par le duc de Bourgogne dans l'expédition de Gueldre. Le Religieux de Saint-Denis, après avoir constaté que les troupes, se rendant de Montereau-fault-Yonne en Champagne, « ne commirent point leurs excès accoutumés », rapporte qu'elles se prirent à murmurer, quand elles se virent écartées de la route de Liège et du Brabant, facile et sûre, pour être dirigées à travers l'épaisse et dangereuse forêt des Ardennes. Le mécontentement gagna jusqu'aux chevaliers. « Ce n'est pas à vous, leur cria Philippe le Hardi, ce n'est pas à vos écuyers qu'il appartient de conduire le roi ou les ducs : vous n'avez qu'à obéir. C'est au roi de méditer sur les moyens de régir une armée, c'est au roi de lui donner des chefs qui sachent décider des chemins à suivre, fixer l'emplacement des camps, assurer les convois, éviter les embûches, choisir le moment de combattre, ranger les batailles et les appuyer par des renforts. Le roi a tout prévu,... il veut aujourd'hui éprouver si la lâcheté l'emportera sur votre valeur accoutumée, et il vous ordonne d'être prêts à partir à la pointe du jour » [3].

Si l'écrivain de la duchesse Marie a modifié l'âpre discours du meilleur orateur qui fût alors parmi les ducs du royaume, pour lui substituer sa propre éloquence, plutôt vulgaire en ce passage et trop imprégnée du langage de ses ateliers, il faut reconnaître qu'il a noblement légitimé la « cruauté » de son chef de guerre. Ce n'est plus un abus de pouvoir qu'il lui donne à imposer par de belles paroles, c'est un des principes les plus efficaces de l'art militaire qu'il lui

(1) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XIII, p. 342.

(2) Jeanne de Luxembourg mourut le 12 août 1407, laissant deux fils : Anthoine et Philippe. Le 16 juillet 1409, Antoine de Bourgogne épousa en secondes noces Elisabeth de Luxembourg, fille de Jean, duc de Luxembourg, le troisième fils de l'empereur Charles IV.

(3) Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique de Charles VI*. Edition Bellaguet, Paris 1839, t. I, pages 528 à 532.

fait sagement démontrer, à savoir l'excellence des grandes manœuvres et des essais de mobilisation. Son esprit le pousse jusqu'à l'éloge anticipé des soldats de métier. « Ne vous samble-il point, dit Anthoine de Lusignan au commandant de l'avant-garde qui représente ici le sire de Coucy, beau-père d'Henri de Bar et le plus actif des serviteurs du roi, ne vous samble-il point que la chose qui est acoustumée de longue main ne soit mieulx congneue de ceulx qui la exercent que telle qui est nouvellement aprise, et si en est moins grevable ». Et il ajoute : « Vous sçavez qui n'aprent son mestier en sa jeunesse, à grant paine pourra-il estre bon ouvrier en sa viellesse » (1).

Les armées permanentes, ébauchées sous Philippe-Auguste, venaient de recevoir du roi Charles V, en 1374, un commencement d'organisation. Mais c'est sous le règne de Charles VII, petit-neveu de Robert de Bar et de Marie de France et époux de Marie d'Anjou, leur arrière-petite-fille, que la doctrine d'Anthoine de Lusignan trouvera sa consécration définitive. Nous verrons, dans la suite de cette étude, la part qu'Yolande d'Aragon eut dans ces mesures qui devaient assurer la puissance de la monarchie française.

Jehan d'Arras « nombre à quatre mille bassines et cinq cens que archiers, que arbalestriers » les gentilshommes « tant de Poetou comme des marches voisines d'entour » qui se présentèrent dans la prairie de Lusignan, au jour que Melusine « eut fait annoncier et crier », pour « aller aux gaiges de Anthoine et de Regnault », leur solde payée « tout entierement pour ung an ». Et « sachiés, ajoute-t-il, qu'il ny avoit nulz paiges, fors gros varlés d'armes armez de gros jaques et capellines » (2). Froissart estime la « route » du duc de Berry, pour marcher contre le duc de Gueldre, à plus de cinq cents lances (3). Au compte de l'auteur de *Melusine*, chaque lance du duc de Berry aurait donc compris quatre chevaux et un archer seulement ; mais il est surtout à remarquer que l'écrivain de la duchesse Marie proscrit les pages : la maison de Bar n'avait pas les moyens de s'offrir des soldats parasites (4).

En compensation de la générosité grande dont ils font preuve

(1) *Melusine*, p. 215.

(2) *Melusine*, p. 211.

(3) Edition Kervyn de Lettenhowe, t. XIII, p. 198.

(4) Pour « le voiage en Angleterre,.. l'intention du connestable Olivier de Clichon... avoit toujours esté que homme nul ne passeroit, se il n'estoit droit hommes d'armes et de fait. Et avoit dit à l'admiral : « Gardés-vous bien que vous ne chargiés la navie de nul varlet, ne de nul garchon ; car ils nous porteroient plus de dommaige que prouffit ». Froissart. Edition Kervyn de Lettenhove, t. XII, p. 5.

envers le roi d'Ansay, les frères Lusignan l'obligent à fonder, en Luxembourg, une abbaye de « douze moynnes et le prieur... pour prier pour les ames de tous ceulx qui sont mors, tant de son costé que de ceulx de ce pays, comme de leurs gens, qui par sa coulpe sont peris » (1). Jehan d'Arras ne manque jamais d'imposer une fondation de ce genre, chaque fois que se présente une faute à racheter. Il était bon chrétien et, à son sens, c'est toujours Dieu qui donne la victoire. « En peu d'eure, Dieu labeure », écrit-il (2). Mais, lorsqu'il profite de toutes les occasions pour recommander de ces saintes expiations, dans les sentiments qui l'animent, à côté d'une piété réelle, il est permis de distinguer la reconnaissance que le libraire-auteur a vouée aux couvents, ses clients.

Enfin le roi est « tauxé à restituer à la damoiselle de Lucembourg tous ses dommages, tant de larrecins, comme de pillages de proyes, de bestes, et aussi de toutes aultres choses quelconques, au regart et jugement de preudommie et hommes dignes de foy, qui sur ce seront eslus pour le dommage et priser et taxer ». Il devra faire « convenant que jamais ne portera ne souffera porter à son povoir dommaige à la damoiselle,.. mais aidera et confortera elle, son pays et tous ses hommes, envers tous et contre tous ceulx qui dommaige ne injure leur vouldroient faire ne pourchasser » (3).

Le 16 décembre 1387, pour faire cesser le « fléau » de la guerre des Allemands, « dont le Luxembourg, écrit Servais, ne souffrait pas moins que le Barrois », les princes qui gouvernaient les deux duchés conclurent, à Marville, une alliance qui devait durer quatre ans. Le traité fut renouvelé le 1er mai 1391, et Philippe de Bourgogne intervint cette fois (4). Outre l'engagement de s'entr'aider contre les auteurs des déprédations qui pourraient être commises sur les terres de l'un ou de l'autre des trois ducs contractants, on trouve dans ces deux conventions l'établissement d'un tribunal d'arbitrage, dont l'analogie est frappante avec le conseil de « preudes hommes » institué par Jehan d'Arras.

Il est probable que, pour son traité fantaisiste, l'ingénieux romancier s'inspira de l'accord de Marville et de l'arrangement de 1391. Dans tous les cas, on voit qu'il ne négligeait rien pour « l'advancement » de ses pupilles. Il s'efforçait de « soustenir » leur raison et de leur faire « congnoistre le bien et le mal ». Il les « admo-

(1) *Melusine*, p. 235.
(2) *Melusine*, p. 227.
(3) *Melusine*, p. 234.
(4) *Annales historiques du Barrois, Annis citatis.*

nestoit » sagement, ne se contentant pas de revenir constamment sur la « grand beaulté à veoir » des opérations militaires, pour exalter leur courage, mais « magnifiant » sans cesse devant eux « le bien faire ». Il n'eût pas suffi au duc de Bar et à la fille du roi de France que, pour égaler « le Dieu d'armes en sa propre figure » (1), leurs enfants devinssent « fleur de chevalerie, proesse et hardiesse » ; il les fallait prudents et avisés.

(1) *Melusine*, p. 225.

CHAPITRE IX

Fin de *Melusine*. Vogue du célèbre roman.

Entre toutes les grandes figures du XIVe siècle il en est une qui avait sa place marquée, au premier rang, dans le livre de Marie de France, c'est celle de son aïeul Jean de Luxembourg, « le plus noble et le plus gentil roy en larghèce qui régnast à ce temps »(1). Ce chevalier modèle avait été l'objet des plus chaudes admirations de Jean le Bon, son gendre et filleul; et le père de la duchesse de Bar s'était donné pour idéal de ressembler à ce preux parmi les preux, d'être « gai et amoureux, courtois et large comme lui »(2).

Aussi bien, le dévouement du roi de Bohême pour la France avait été sans borne. Grand ami de Philippe de Valois, il l'avait suivi en Flandre, en 1328, et, comme celle du comte Edouard I de Bar, sa bannière avait flotté à Cassel. L'année suivante, le roi le nomma son lieutenant en Languedoc.

En 1339, au nombre des trois rois qui entourent Philippe VI « sous les camps » de Buironfosse, se trouve « li roy de Behaingne ». Le comte Henri IV de Bar faisait partie des trente-six comtes « qui y furent » et, dit Froissart se servant d'une expression devenue, nous l'avons vu, un cliché dans *Melusine* : « c'estoit une très-grande biauté que dou veoir bannières venteler, etc. »(3). En 1340, « au pont à Bovines », c'est le fils de Jean de Bohême, Charles, roi des Romains, qui, — avec le comte de Bar, toujours, et avec « moult de bonnes gens de l'empire », — vient « servir » (4) le roi de France

(1) *Chroniques de Froissart*, édition Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 100.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 120.

(3) Froissart, *loc. cit.*, t. III, p. 43.

(4) *Ich dien* était la devise de Jean de Bohême. Kervyn de Lettenhove rapporte que le prince de Galles la lui emprunta et que les héritiers de la couronne d'Angleterre la conservèrent à sa suite (*loco citato*, t. V, page 478).

contre Édouard III d'Angleterre. « Si tendirent tentes, très, pavillons... et estoient logiet sus une petite rivière » (1), suivant la règle primordiale de Jean d'Arras en fait de castramétation.

En 1346, « li bons rois de Boesme et messires Carles ses fils et leurs routes sievoient » encore Philippe de Valois, dans sa marche contre les Anglais, se logeant « au plus priès de li que ils pooient » (2). L'acte désespéré de ce fidèle allié à Crécy ne put arrêter le désastre de l'armée française.

Jehan de Bohême, écrit Froissart, « estoit fort loyés en France par mariages de li et de ses enfans » (3). En effet, tandis que Bonne de Luxembourg, sa fille, avait épousé, en 1332, Jean de France, encore duc de Normandie et avant son avènement au trône (4), son fils, le futur empereur Charles IV, s'était uni, vers 1331, à Blanche de Valois, fille du comte Charles de France. Lui-même, après la mort d'Elisabeth de Bohême, avait pris pour femme, en 1334, Béatrix de Bourbon, arrière-petite-fille de saint Louis. Devenue veuve, Béatrix, nous l'avons dit au premier chapitre du présent ouvrage, épousa Eudes de Bar, sire de Grancey, et, en 1359, son heureuse intervention amena la paix entre les ducs de Luxembourg et de Bar, d'une part, et l'évêque de Verdun, d'autre part.

Mais une alliance beaucoup plus directe avait failli rapprocher davantage encore les maisons de Bar et de Luxembourg. En 1323, Jean de Bohême et Édouard I de Bar songèrent à marier ensemble leurs enfants, comme on a pu le lire aussi dans notre premier chapitre. Il s'agissait de la fille aînée du roi, et, dans le contrat, dont Bertholet donne le précis, il était stipulé qu'au cas où Marguerite viendrait à mourir avant que le mariage fût consommé, Henri, le fils aîné du comte Édouard, « ne laisserait pas d'épouser la princesse cadette devenue aînée » (5). Ni l'une ni l'autre de ces unions n'eut lieu : Marguerite de Luxembourg épousa un prince de Bavière; et l'on sait que Henri de Bar épousa Yolande de Flandre.

(1) Froissart, *loc. cit.*, t. III, p. 246 et 247.

(2) Froissart, t. V, p. 9.

(3) *Chroniques*, t. II, p. 386.

(4) « Les noces s'en firent à Melun », dit Mézeray, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, t. V, p. 525. Bonne de Luxembourg mourut en 1349, le 11 août ou le 11 septembre. Cf. Siméon Luce, *Chroniques de Froissart*, t. IV, XXXIV.

La sœur de Jean de Bohême, Marie de Luxembourg, avait épousé le roi Charles le Bel, en 1323.

(5) Cf. R. P. Jean Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. VI, p. 53.

Malgré l'inexécution de ce double projet, l'amitié persista entre le roi de Bohême et les princes de la maison de Bar, constate de Smyttère, et, le 9 mars 1342, Jean l'Aveugle et le comte Henri IV, se trouvant à Verdun, conclurent un traité par lequel ils s'engageaient pour trois ans, à frapper monnaie « à frais et profits communs, à leurs noms et à leurs armes ». Sur les pièces sorties de cette convention était écrit, en exergue, MONETA SOCIORUM [1].

Bertholet fait un éloge dithyrambique de cette union si étroite : « elle fut cause, dit-il, que les deux princes s'employèrent de tout leur pouvoir à procurer le bien de leurs sujets respectifs. Ils avaient mêmes vues, mêmes desseins et mêmes intérêts à entretenir l'avantage du commerce chez eux. Aussi ne s'épargnèrent-ils pas pour une fin si louable, jusque-là qu'ils prodiguaient en quelque sorte leurs grâces pour attirer de nouveaux habitans, et amener les anciens à y faire naître l'abondance. Le comte de Luxembourg, de son côté, répandait ses bienfaits à pleines mains, et le comte de Bar, de l'autre, suivait ses exemples et gagnait de plus en plus l'affection de ses peuples ».

Enfin, comme ils avaient quelques droits communs à Marville, ces deux comtes se réunirent pour y établir une société d'albalétriers (1344)[2]. Les privilèges accordés aux Albalétriers de Marville prouvent qu'on considérait toujours leur arme comme la reine des batailles : la poudre n'avait point fait encore son apparition à Crécy.

Jehan l'Aveugle est représenté dans *Melusine* par « Phedrich », un nom de souverain allemand, s'il en fut, et — qu'on nous pardonne l'expression, — il se trouve combiné dans ce personnage avec son petit-fils, Venceslas, roi de Bohême et empereur au temps de Jehan d'Arras.

« Cependant » qu'à la suite des noces d'Anthoine avec Cristienne, les deux frères et le roi d'Ansay vivaient à Luxembourg, « à moult grand deduit et esbatement » arrive « ung messagier de par le roy Phedrich, lequel les payens et Sarrazins avoient assiégé en la ville de Prague ». Le roy de Craco, Zelodus, « a couru en son pays ». Le roi de Behaigne demande à son frère, le roi d'Ansay, de venir à son secours (*Melusine*, p. 239). C'est toujours au milieu des fêtes que les héros de Jehan d'Arras reçoivent des appels aux armes. Froissart relate une « grande feste » qui fut tenue à Windsor, « li jours Saint-Jorge » et « y fist li rois grant appareil, et y furent de son pays conte, baron et chevalier, dames

(1) De Smyttère, *Essai historique sur Iolande de Flandre*, p. 13.
(2) Bertholet, *loco citato*, t. VII, p. 163.

et damoiselles, et fu la feste moult grande et moult noble, bien festée et bien joustée... La feste durant et séant, pluiseurs nouvelles vinrent au roy... » [1]. Nous trouvons ici encore un des clichés chers à l'auteur de *Melusine;* aussi, pour certaines parties au moins de son « traictié », tendons-nous de plus en plus à voir dans l'œuvre de l'immortel chroniqueur la « vraye istoire » si souvent invoquée par le romancier de la duchesse de Bar. Il est vrai que l'habitude des chevaliers était de se livrer largement au plaisir, quand ils n'étaient point invités aux combats, et il eût été difficile qu'un mandement de guerre ne les touchât point en pleines réjouissances. Ils joutaient surtout, pour s'entretenir la main.

Le malheureux roi d'Ansay, dont la puissance vient d'être « confondue » par Anthoine et Regnault de Lusignan, ne peut « aulcunement secourir son frère contre ses anemis ». — « Ha, ha, Fortune, s'écrie-t-il, comment tu es perverse et peu feable! certes l'omme est bien deceu qui en toy ne en tes dons se fie en riens. Or n'a pas gramment que du plus hault de ta roe m'as mis au plus bas, et encore ne te souffist-il mie, mais me veulz pardestruire, quant mon frère, qui est ung des prud'ommes et vaillans roys du monde, tu veulz aussi desemperer et debouter de son roiaulme, se Dieu par sa grâce n'y mest remède ». La générosité des deux frères vient heureusement à son aide et, spontanément, ils s'engagent à aller délivrer Phedrich des « mauvais Sarrazins. »

Jean l'Aveugle, aussi bien que son petit-fils Wenceslas, eut plusieurs luttes à soutenir à Prague, mais contre des rebelles, non contre des étrangers; car, « est notoire, dit Froissart, que le roy des Rommains a en son païs moult petite obeissance à ses subgès, et ses voisins lui font souvent guerre ». Dès le début de son règne, en 1315, le roi Jean fut obligé de faire le siège de sa capitale pour y entrer; elle était détenue par Henri, duc de Carinthie [2]. D'un autre côté, il fut effectivement en guerre avec le roi de Pologne; mais, outre que c'est lui qui assiégea Cracovie, au lieu d'être assiégé dans Prague, il se retira pacifiquement du royaume de Casimir le Grand, renonçant, moyennement finances, à lui disputer sa couronne [3].

Pendant la composition de *Melusine*, le roi de Pologne était Jagellon, qui ne paraît pas avoir été jamais en guerre avec Ven-

(1) Édition Kervyn de Lettenhove, t. IV, p. 215.
(2) Bertholet, *loc. cit.*, t. VI, p. 5.
(3) Bertholet, t. VI, p. 92.

ceslas. Le célèbre fondateur de la plus glorieuse dynastie des Polonais adorait les faux-dieux, avant d'épouser Hedvige, l'héritière des Piasts. Sa femme le convertit à la foi chrétienne prenant ainsi, en Pologne, le rôle de sainte Clotilde dans l'histoire de France et celui de sainte Olga dans les annales de la Russie. En devenant chrétien, le 14 février 1386, Jagellon adopta le nom de Ladislas ou Uladislas. C'est de ce nom, corrompu volontairement par une mauvaise lecture, que Jehan d'Arras a tiré Zelodus; ce qui ne l'a pas empêché de faire de son roi de Cracovie un chef de païens, bien mieux un souverain musulman. Les immunités dont jouissent les romanciers comme les poëtes lui permettaient cette licence. Au XIVe siècle, un courant portait les chevaliers d'Occident aux croisades contre les habitants de la Prusse orientale et de la Pologne(1) et, dans un livre qui se piquait d'actualité, le sujet ne pouvait manquer d'être traité (2). Peu importait de distinguer entre idolâtres. Au contraire, la règle des unités et la présence du roi d'Arménie à la Cour de France demandaient que le zèle des lecteurs de *Melusine* pour la cause sainte ne fût pas dispersé et que leur animadversion fût dirigée, tout entière, contre les sectateurs de Mahomet. Donc sus aux « Sarrazins », aux seuls « Sarrazins » ! Cette propagande exclusive ne fut pas étrangère à l'ardeur qui, l'an 1396, entraîna Henri et Philippe de Bar en Hongrie, avec le comte de Nevers et la fine fleur des hauts seigneurs français (3).

Dès 1337, l'islamisme s'était attaqué à l'Europe du Sud-Est et, en 1391, quand écrivait Jehan d'Arras, Bajazet était devenu très menaçant. « En cel an, lisons-nous dans la *Chronique des quatre premiers Valois*(4), ung grant prince de Turquie ou Tartarie, nommé l'amiral Baquin ou Bakan, à tres grant nombre de Sarrasins, vint en Honguerie et courut la terre de Constantinoble.

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 197.

(2) « Au XIVe siècle, dit Siméon Luce, à la faveur des relations de parenté et d'alliance qui s'établirent entre le roi Jean et le dauphin Charles, depuis Charles V, d'une part, et les princes de la maison de Luxembourg, rois de Bohême, d'autre part, il se fit en France, une importation considérable de chevaux behaïgnons ». Vers le même temps, les croisades introduisirent chez nous les chaussures dites à la poulaine (à la polonaise) qu'on appelait *Cracow* en Angleterre. *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, t. I, p. 234.

(3) Suivant le mandement du duc de Bourgogne, ceux par qui le comte de Nevers dut « se conseiller ou voiage de Honguerie », furent : « premièrement : Messire Philippe de Bar, etc. » « Monsieur le conte » ne fut tenu de consulter « messire Henry de Bar et messire de Coussi » que « quant bon lui sembla ». Cf. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. XV, p. 397.

(4) Edition de Siméon Luce, p. 319 et 326.

Le roy de Hongrie (Sigismond de Bohême), semont Crestiens, et demanda secours à son frère Vincelaux, le roy des Rommains et de Beheingne. Lors s'esmut grant chevalerie d'Alemaingne pour aler contre les Sarrazins ». Mais « nouvelles vindrent à l'amoral que l'amiral de Tunes (Tunis) degastoit sa terre », et « il se parti... De France et de Allemaigne, oult moult grant chevalerie qui porterent grand domaige à la queue des Sarrazins, et en occistrent moult, car ilz les assaillirent tres hardiement, et du charroy prindrent; moult gaingnèrent de temptes et de harnois ». En 1392, « l'amoral Baquin estoit retourné en Hongrie ». De nouveau, « le roy de Hongrie par sa femme et lui, qui estoit frère de Vincelaux, le roy des Rommains et de Beheogne avoit mandé secours à son dit frère... Et y alerent de bonnes gens d'armes du royaume de France et d'autres contrées... Par la grace de Nostre Seigneur Jesus-Christ, les Crestiens ourent victoire et occistrent merveilleux nombre des Sarrazins et Turcs. Et s'en fuirent du champ le dit amoral Baquin et son fils, qui avoient quant tans plus que n'estoient les Crestiens ». Cette déroute de Bajazet, rapportée par la *Chronique* anonyme, frise quelque peu le roman, et l'écrivain de la duchesse de Bar n'eut pas à forcer beaucoup cette version, pour adapter à son « istoire » la double campagne de 1391 et 1392. Remarquons qu'une fois de plus, il intervertit l'ordre des facteurs, et que, dans son livre, c'est le roi de Bohème qui appelle son frère à son secours au lieu d'être appelé par lui.

Pour amener les deux frères Lusignan et le roi d'Ansay de Luxembourg à Prague, le romancier de Marie de France leur fait achever d'abord l'itinéraire suivi par Charles VI pour aller en Gueldre : Aix et Cologne (1). Le détour est considérable dans la direction du Nord, mais il avait l'avantage de rappeler aux lecteurs de *Melusine*, et notamment à Jehan de Berry, au duc de Bar et à son fils aîné, un chemin parcouru naguère et, semble-t-il, aussi d'excellentes réceptions faites par les deux villes aux troupes royales de France. Aix et Cologne, par leur adhésion donnée en 1379 à la Landfriede, s'étaient du reste alliées à Venceslas, et Jehan d'Arras ne sort pas de la réalité, en témoignant du désir des habitants de ces deux cités de « estre tous temps » les bons amis d'Anthoine devenu, de par lui, duc de Luxembourg. La ligue de défense internationale de la Landfriede avait été organisée pour purger la

(1) Cabaret d'Orville pousse des coureurs de l'armée de Gueldre jusques « en Moravie et en Bresvic... Et estoient les plus des coureurs des gens au duc de Berry ». Cf. *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, chapitre LXVII.

rive gauche du Rhin des Linfars : « les plus grans pillars et robeurs du monde, écrit Froissart, et bien s'en doubtoient les François, lesquels ne ousoient aler sinon en grans routes fouragier ». Jehan d'Arras n'oublie point « ces grans robeurs et larrons ». Il ajoute qu'ils avaient été signalés à Anthoine, et que « le duc leur manda de fort en fort que, se ilz estoient si hardis de prendre riens sur luy ne sur ses gens, qu'il en feroit telle justice que les aultres s'en chastiroient[1] ». Ces nids de brigands, ainsi échelonnés sur le parcours des Lusignan, ont donné les ruines pittoresques qui, de nos jours, offrent tant de charme aux touristes sur les bords de la Moselle et du Rhin. Jehan d'Arras s'extasie sur les beautés de ce dernier fleuve : « une moult grosse ripvière et merveilleuse ». C'est à se demander s'il ne l'a pas descendu et si, à Cologne même, il n'a pas mis ses talents d'escrinier au service de Catherine de Lizenbeke ou de Liskerke, la noble dame qui, « avant 1401, envoya au duc de Berry une série de reliques qu'il s'empressa de déposer à la Sainte-Chapelle de Bourges »[2]. Il semble que l'auteur veuille rappeler un faste déployé par son seigneur et maître dans la Rome du Nord, quand, parlant d'Anthoine, il rapporte que « le duc donna à soupper aux dames et aux damoiselles de la ville, aux bourgois et à pluiseurs gentilz hommes, chevaliers et escuiers » et, que « au departir, il n'y eut dame ne damoiselle à qui le duc ne fist donner ung beau joyau, selon ce qu'il lui sambloit que la personne le valloit »[3].

Les habitants de Cologne fournissent aux fils de Melusine « quatre cens hommes d'armes et cent arbalestriers d'estoffe, paiez pour huit mois » pour les accompagner jusques « en Craco ». Les quatre chevaliers qui commandaient ce contingent se chargent de conduire nos frères « bien et seurement par tous les desrois, passages et ripvières », car « il n'y a nul de eulx quatre qui ne sache tous les chemins » à prendre. On s'étonnera que, pour aller de Cologne à Prague, des guides aussi sûrs que ces braves chevaliers aient fait passer l'ost de Jehan d'Arras par Nuremberg, si ce n'est par Munich[4]; mais un crochet plus ou moins accentué vers l'Est amenait les Lusignan en Bavière et procurait à Jehan d'Arras l'oc-

(1) *Chroniques de Froissart*, t. XIII, page 259 et *Melusine*, p. 244.

(2) J. Guiffrey, *Inventaire de Jean duc de Berry*. T. I, XLVI.

(3) *Melusine*, p. 247. En 1333, Pétrarque écrivait : « que Cologne est belle! quelle merveille de trouver une telle ville dans un pays barbare, quelle dignité dans les hommes, que de grâce, que de tendresse dans les femmes! ».

(4) *Melusine* (Ed. Ch. Brunet) porte Nueremich à la page 248, Nurmich à la page 251 et Muchin à la page 271.

casion de donner ne fût-ce qu'un bout de rôle à des princes attachés par des liens multiples tant aux Luxembourg qu'aux Valois. Si strict qu'il fût en fait d'opérations militaires, l'instructeur des enfants de Bar n'en était pas à craindre une manœuvre fantaisiste, quand elle devait apporter un intérêt de plus à son roman.

Dans *Melusine*, Ode synthétise les ducs de Bavière vivant au temps où Jehan d'Arras rédigeait sa campagne de Bohême, soit Etienne II, qui avait donné à Charles VI, sa fille Isabeau ; Frédéric, l'oncle de la reine de France qui, en compagnie du duc de Bar, avait amené la princesse au jeune roi ; Jean, dont la fille venait d'épouser, en 1389, l'empereur Venceslas (1); Aubert, le beau-père du comte de Nevers (2) et son fils Guillaume, l'époux de Marguerite de Bourgogne. Othon, le frère d'Aubert de Bavière, était mort dès avant 1387; c'est pour cela que Jehan d'Arras a choisi son nom pour le donner au représentant de la pléiade des princes bavarois. Othon avait eu pour femme la sœur de l'empereur Venceslas : Jehan d'Arras en fait le cousin de son roi de Bohême.

Après six jours de route, « ung jeudi au soir », l'armée de secours, renforcée de « trois à quatre mille combatans » fournis par Ode de Bavière, se trouve en vue de Prague. Nous n'entrerons pas dans le détail des « coups donnés et receus » devant cette place. Dans notre étude sur l'adaptation de la troisième croisade, nous avons suffisamment donné de sorties, d'assauts, de batailles rangées et de corps à corps pour que le lecteur ait pu juger, par ces extraits, de la compétence et du talent de Jehan d'Arras. Qu'il nous suffise de dire ici qu'à l'arrivée des Lusignan, le roi Phedrich venait d'être tué sous les murs de la ville, de même que Jean l'Aveugle le fut effectivement à Crécy. Seulement, comme Zelodus était un barbare, et non point un prince civilisé, au lieu d'honorer sa victime par des funérailles aussi splendides que celles qu'Édouard III fit faire à l'héroïque roi de Bohême, le roi de Cracovie avait fait prendre le corps de Phedrich « tout mort » et l'avait fait « ardoir devant la porte pour plus esbahir ses gens et ceulx de la cité... et pour plus vitupérer la foy catholique ». Les païens sont défaits, naturellement. Zelodus, à son tour, est « occis ». Tous les « mors Sarrazins » sont « ars », avec « Zelodus mis au dessus ». Ce qui fut « trèsbien fait », puisqu'il n'a-

(1) Tous trois fils d'Etienne I de Bavière et de Marguerite, fille du burgrave de Nuremberg.

(2) Frère d'Etienne I de Bavière, grand-oncle, par conséquent, de la reine Isabeau.

vait pas respecté le cadavre du roi de Bohême : « quant ung homme est mort, c'est grant honte à son ennemi de le plus touchier » (1).

Après la délivrance de Prague, les premiers instants passés à pleurer la perte de Phedrich, le roy d'Ansay s'empresse de faire épouser à Regnault Aiglentine, sa « belle niepce », qu'il lui avait d'ailleurs promise avant de quitter le Luxembourg; puis, il lui fait décerner la royauté par les barons de Behaigne; et voilà le quatrième fils de Melusine marié et établi princièrement pour l'édification croissante des enfants de Robert de Bar et de Marie de France.

Les fêtes nuptiales tiennent une grande place dans l'œuvre de Jehan d'Arras. Un premier chapitre expose « comment Raimondin et Melusine furent espousez » (page 61); puis un autre « comment Urian espousa Hermine, la fille du roi de Chippre », (page 172); un troisième « comment Guion espousa la pucelle Florie » (page 201); et un quatrième « comment Anthoine espousa Xpristienne », (page 238). L'union de Regnault et d'Aiglentine (page 268) clôt la série de ces épousailles.

Aussi bien, pendant la période de *Melusine*, les noces se succédèrent sans interruption dans la famille royale de France. C'est, pour commencer, le double mariage, en 1384, d'Yolande de Bar avec l'infant d'Aragon et d'Henri de Bar avec Marie de Coucy. Puis, le 12 avril 1385, le mariage de Jean sans Peur avec Marguerite de Bavière. Le 13 juillet de la même année, Charles VI contracte avec Isabeau de Bavière une union hâtive, qui, nous l'avons vu, ne put être solennisée que le 22 août 1389. En 1386, mariage de Marguerite de Bourgogne avec Guillaume de Bavière; mariage de Jean de Montpensier, fils du duc de Berry avec Catherine de France, fille de Charles V; et mariage de Marie, fille du duc de Berry avec Louis de Blois: le premier célébré le 29 mai, les deux derniers dans le mois d'août. Le 6 juin 1389, le duc de Berry se marie, en secondes noces, avec Jeanne de Boulogne ; et, au mois d'août suivant, le duc Louis d'Orléans épouse Valentine de Milan. Dans la même année, mariage de Marie de Bar avec Guillaume de Namur. En 1392, la fille du duc Jean de Berry, veuve de Louis de Blois, prend Philippe d'Artois pour deuxième époux; et, en 1393, Bonne de Bar, la troisième fille de Robert et de Marie de France, épouse Valéran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul. Inévitablement, Jehan d'Arras fut témoin de plus d'une de ces cérémonies et il n'est pas aventuré de supposer qu'il s'est inspiré de quelques-unes d'entre elles pour ses descriptions. Aux noces de Re-

(1) *Melusine*, p. 261.

gnault et d'Aiglentine, où « la feste fut moult grande et le soupper moult notable », l'auteur signale que « la nuyt que on devoit espouser le lendemain fist-on faire bon guet comme se les anemis furent prez de là ». Le même trait se présente dans le récit donné par Servais du mariage de Bonne de Bar : « Les noces eurent lieu à Saint-Mihiel, vers la mi-mai, lisons-nous dans les *Annales du Barrois;* elles furent célébrées avec une munificence extraordinaire et elles donnèrent lieu à des fêtes somptueuses... Cependant Robert avait pourvu à ce qu'elles ne devinssent pas, pour quelqu'un des nombreux aventuriers dont le pays était entouré, une occasion favorable de se livrer à des entreprises hostiles dans ses États... Peu de jours avant le mariage, le bailli de Saint-Mihiel établit une garnison à Longuyon, où George de Serrière appela des gens d'armes qui occupèrent cette place, *durant la feste de Saint-Mihel*, nopce de Mons. de Ligny et de Madame sa fem » (1). La place qu'occupe, dans le livre de Jehan d'Arras, le chapitre intitulé « comment Regnault espousa Aiglentine » n'est pas assez proche de la fin, pour qu'on puisse en fixer la rédaction à l'année 1393. Tout ce que l'on peut conclure de la rencontre de la même particularité dans les deux « nopces », c'est que Jehan d'Arras a sans doute ajouté un becquet à son épisode de Bohême, lorsque s'est présenté celle de Saint-Mihiel. Il faut dire aussi que, dans ces temps de guerre de voisinage, il fut souvent nécessaire de se précautionner contre les surprises de l'ennemi, pour ne pas voir ses joies troublées. Peut-être Jehan d'Arras n'a-t-il voulu ici qu'inculquer à ses disciples barrisiens une sage règle de plus de conduite générale.

Nous aurons à parler dans notre second volume du mariage d'Yolande de Bar, et nous avons donné sur celui d'Henri de Bar et de Marie de Coucy le peu de détails que l'on possède (2).

Nous avons relaté aussi, au chapitre II, l'union de Marie de Bar avec Guillaume, le fils aîné du comte de Namur et de Catherine de Savoie, convenue le 9 juillet 1384 et accomplie seulement en 1389. A cette date, la fille de Robert de Bar et de Marie de France n'avait encore que 15 ans, son mari en avait 31. Cette différence d'âge était fréquente, et, dans le cas présent, la disproportion n'était pas encore telle qu'entre le duc de Berry et Jeanne de Boulogne, mariés la même année. Si l'on en croyait Froissart, le protecteur de Jehan d'Arras aurait été âgé de 60 ans, lorsqu'il épousa l'héritière des

(1) *Melusine*, p. 267 et *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 200.
(2) Cf. V. Servais, *Annales du Barrois*, t. II, p. 464.

comtés d'Auvergne et de Boulogne, qui en avait 12. Mais le digne chroniqueur ne se croyait sans doute pas tenu à la véracité, quand il plaisantait. Il exagère et, pour procurer « bon rys » à ses lecteurs comme au roy de France, il fait Jehan de Berry plus « anchien » qu'il n'était. Le duc, né à Vincennes le 30 novembre 1340, n'avait que 49 ans en mai 1389 (1).

Dans le traité du 9 juillet 1384, Guillaume de Namur apportait en dot à Marie de Bar la terre de l'Ecluse, avec celles de Montaigle et de Walcourt et tout ce qui lui avait été donné, par son père, dans le comté de Namur dont, au surplus, il devait hériter. Mais l'Ecluse ne lui appartenait plus, lors des immenses préparatifs qui y furent faits pour l'invasion de l'Angleterre : il l'avait échangée, avec le duc de Bourgogne, contre Béthune. La dot de 30.000 livres constituée par Robert de Bar à sa fille, n'avait été stipulée que payable après le décès d'Yolande de Flandre : la difficulté que le duc eut de la verser n'en fut pas moins grande et nous avons rappelé au chapitre III du présent ouvrage les procès qui s'ensuivirent pour lui avec son gendre. Bertholet fait un éloge pompeux des qualités de l'époux de Marie de Bar. « Pour le faire paraître avec éclat, son père, ajoute le savant jésuite, lui avait transporté, du consentement du roi de France, la pension qu'il avait sur le trésor royal ». L'historien luxembourgeois parle des « réjouissances extraordinaires » qui eurent lieu, le 21 décembre 1391, « lorsque Guillaume se fit inaugurer Comte de Namur ». Marie de Bar eut certainement la part qui lui revenait dans cette « brillante cérémonie »; mais Bertholet n'en parle pas (2). Il ne dit rien non plus de son mariage.

Pour ce qui est de l'union de Bonne de Bar avec le comte de Ligny, Servais nous apprend qu'à cause du mariage le roi lui donna 20.000 francs qui furent laissés par le duc, à la disposition de Valéran de Luxembourg. Robert de Bar avait assuré à sa fille une somme de 30.000 francs, tant pour sa dot que pour sa part dans la succession de ses père et mère, « sauf à elle à faire valoir ses droits d'hérédité en cas d'extinction des mâles ». En 1400, le duc ne s'était pas encore acquitté envers son troisième gendre et il dut lui abandonner, en paiement, la possession viagère de Graveline. De son côté, Valéran assigna pour douaire à sa future une rente de 6.000 livres, à prendre sur le comté de Ligny et, en cas d'insuffisance, sur le comté de Saint-Paul et sur la châtellenie de Bohain.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. XIII, p. 305 et 374.
(2) Le R. P. Jean Bertholet, *loco citato*, t. VII, p. 266 à 269.

Les levées d'argent, les emprunts faits dans le Barrois, à l'occasion de ce mariage, furent considérables, rapporte notre annaliste, et, comme trace des gros approvisionnements amassés d'avance à Saint-Mihiel, il cite 400 poules fournies, le 30 avril, par le prévôt de Lamarche ; 22 volailles, tant poules que chapons, livrées par le prévôt de Longuyon, et 2 queues de vin, envoyées de Foug» (1).

La « feste » de Saint-Mihiel dura quatre jours. La description de la « nopce » de Regnault et d'Aiglentine nous donnera l'idée de ce qu'elle put être ; nous trouverons de plus dans ces pages de Jehan d'Arras une peinture des mœurs du XIVe siècle, telle qu'on n'en rencontre que dans *Melusine*.

« A brief parler, fut là mandé ung evesque qui fiansa Regnault et la noble pucelle de Behaigne, et commença la feste à estre moult grande ; car on le sceut tantost par toute la ville ; et fut toute la ville parée de couvertes de riches draps d'or... ; et fut ordonné que les neupces se feroient sur le champ (en plaine) au maistre pavillon. Et ainsi demoura jusques au tiers jour ; et fist-on faire maintes robes riches, tant pour l'espouse, les dames et damoiselles, comme pour les deux frères et les barons du pays et les estrangiers ; et la nuyt que on devoit espouser le lendemain, on mena la pucelle, et avec elle les dames et damoiselles, au maistre pavillon ; et fist-on tendre moult de riches tentes tout environ pour les dames ». Il faut dire que le roi d'Ansay avait fait « oster le noir » à sa nièce, qui, pour « soy marier si tost aprez la mort de son père », avait dû céder aux raisons de son oncle et à la sagesse de ses proverbes. Aiglentine, vêtue des « plus riches garnimens qu'elle eubt et des plus riches joyaulx, fermaulx, aigneaulx d'or à riches pierres, saintures, chapeaulx », était « toute enluminée de richesses et de beaulté ». Ses dames et damoiselles étaient aussi « moult richement aournées, et pluiseurs eurent les chiefz bien aournées de grosses perles ». — « Le roy d'Anssay et le duc Ode de Bavières se logèrent avecq leur baronnie environ les tentes des dames, et Anthoine et Regnauld d'aultre partie ». C'est cette nuit-là que l'on fit faire « bon guet ». Il fut donné un premier « soupper moult notable. Et quant il fut temps, chascun s'en alla reposer jusques à la matinée que l'aubbe du jour apparut » (*Melusine*, p. 266 et 267).

Aux noces de Raimondin et de Melusine, Jehan d'Arras a eu soin de constater « comment les repas furent moult honnourablement et appertement servis ». Quant « ung mès estoit osté, dit-il, l'aultre estoit prest si tost que chascun s'esmerveilloit comment les

(1) *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 200 et 307.

serviteurs estoient de ce faire si diligens ». A côté des principes religieux et moraux et des enseignements politiques et militaires, le consciencieux éducateur des enfants de Marie de France ne dédaignait pas de développer les règles de la civilité. Dans ces festins de Lusignan, il y eut « si grandement de metz » et « les vins estranges et aultres et l'ipocras » furent versés « si largement que chascun s'en esbahissoit ». Après dîner, il fut offert des « espices » (*Mélusine*, p. 62).

Mais retournons aux noces de Prague, ou, si l'on veut, de Saint-Mihiel, « emmy la prairie » qui borde la Moldau ... ou la Meuse. « Quant l'aubbe du jour apparut, la matinée fut belle et clère, et luysit le soleil moult bel et cler. Adonc fut moult noblement appareillée l'espouse, et fut addressée au lieu où la messe se devoit dire ».

Jehan d'Arras ne donne pas ici la description de l'église, mais, lorsqu'il s'est agi de Melusine, il n'a pas manqué de dépeindre la chapelle où fut « espousée » la fée merveilleuse : « Ladicte chapelle estoit tant noblement aournée que nul ne sçauroit priser la richesse tant des paremens qui là estoient le plus estrangement ouvrez et si richement de fin or et de brodure de perles, que on n'avoit oncques mais veu nul temps les pareilz, come d'ymaiges et de croix, de crucifis d'or et d'argent, et si avoit de livres tant nobles que on ne pourroit plus au monde souhaidier (*Melusine*, p. 62) ». On sent que l'auteur a les yeux remplis du trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges. Parmi tant de joyaux, qui lui sont familiers et dont MM. Léopold Delisle, J. Guiffrey, Champeaux et Gauchery ont fait revivre pour nous la splendeur, ce qu'il distingue avant tout, ce sont les livres, les *nobles* livres, tout « enluminés », comme sa mariée de Bohême, « de richesses et de beaulté ».

A la messe, Regnault et Aiglentine « furent espousez » ; puis ils furent « ramenez au maistre pavillon ; et quant le disner fut prest, ils lavèrent et s'assirent à table... et quant ils eubrent disné, les napes furent ostées; ils lavèrent, les tables furent abbattues et graces dictes. Aprez, les dames allèrent à leur retrait, et les chevaliers s'allèrent armer, et Anthoine meismes, pour faire honneur à son frère. — Les dames retournèrent et montèrent sur les eschafauds, lors vindrent les chevaliers sur les rends, et commencèrent les joustes moult belles... La jouste dura moult longue pièce; et tantost aprez fut temps de soupper, ainsi la jouste cessa; et s'en departirent les chevaliers et escuiers, et puys souppèrent. Le soupper fait, les menestriers cornèrent, et danssa on grant temps. Et quant

il fut heure d'aller dormir, on mena l'espousée couchier en ung riche lict de parement; et puys assez tost aprez vint Regnault et se coucha avecq la pucelle, aprez que le licteust esté beneit. Adoncques se departist chascun de la chambre, les ungz crians, chantans et danssans, et les aultres comptans de beaulx comptes et de belles adventures; et se esbatoient qui mieulx pour passer le temps, les autres allèrent dormir » (*Melusine*, p. 268).

Arrivé au même moment des noces de Raimondin et de Melusine, Jehan d'Arras est entré dans des détails qui prouvent qu'il était gaulois à ses heures et que l'on n'était point collet-monté dans la haute société de ses lecteurs. « Quant il fut temps, dit-il, la comtesse de Poetiers et les aultres grandes dames vindrent qui menèrent l'espousée dedens ung tresmerveilleusement riche pavillon qui fut pour ce nouvellement tendu, et l'administrèrent et instruirent en tout ce qu'elle devoit faire, combien qu'elle estoit assez pourveue de ce; mais non obstant ce, elle les mercioit moult humblement de ce qu'elles luy montroient pour son bien et garder son honneur; et quand elle fut couchée, elles attendirent autour du lict en devisant pluiseurs choses tant que Raimondin venist ». L'époux s'attardant par trop à deviser, de son côté, avec le comte de Poitiers et avec son frère, « vint ung chevalier que les dames envoièrent, qui leur dist : Beaulx seigneurs, ne rigolez pas trop fort, car sachiés bien qu'il a aultre chose à penser. Par ma foy, dist le conte de Poetiers, je croy que vous dictes vray. Et de rechief va dire le chevalier : Messeigneurs, amenez Raimondin, car les dames le demandent pour ce que sa partie est toute preste, et de ce commencèrent tous à rire, et disdrent que il ne luy en failloit jà de tesmoing, car c'estoit chose bien croiable » (*Melusine*, p. 64). Ces scènes et la dernière réflexion surtout concordent absolument avec le récit fait par Froissart du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière : « Et au soir les dames couchièrent le mariée, car à elles appartenoit li offices, et puis se coucha li rois... Sy furent en déduit celle nuyt, che poés-vous bien croire » (1). Le badinage osé par le grave historien, l'aimable romancier a bien pu se le permettre.

Très tendre est le dialogue qui s'établit « au lict », entre Regnault et la fille du roi de Behaigne. La « povre orpheline » remercie son libérateur, tout d'abord de l'avoir sauvée des « mauvais Sarrazins avec l'aide de Dieu », puis « d'avoir daigné de prendre en femme si medice pucelle comme elle est ». — « Par foy,

(1) *Chroniques*, édition Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 357.

dist Regnault, ma doulce amour, vous avez trop plus fait pour moy que je n'ay pour vous, quant vous m'avez fait le don de vostre noble corps, et héritier de tout vostre royaulme ; et avecques moy n'avez riens pris fors tant seullement mon corps. Et lors respondist la pucelle : Par ma foy, monseigneur, le corps de vous vault mieux que dix royaulmes, et plus est à priser, quant à mon gré ». Mais, « de leurs parolles » Jehan d'Arras « ne veult plus parler », et il s'arrête en disant que « celle nuy fut engendré d'eulx deux ung tresbeau filz qui eubt à nom Oliphart » (*Melusine*, p. 269).

Ces brûlants compliments d'Aiglentine à son époux devaient être particulièrement du goût du duc et de la duchesse de Bar, qui, sans en être réduits absolument au « sans dot » pour leurs enfants, n'avaient guère à offrir que les qualités dont ils s'étaient efforcés de les orner pour en faire d'excellents partis.

En regard, il ne messied pas de mettre l'ardente prière que prête Jehan d'Arras à la noble « pucelle ». Quand elle sut que le roi Phedrich venait d'être tué, « elle mena tel doeul, écrit-il, que c'estoit grant pitié à veoir, et dist telles paroles ou samblables : « Ho Dieu, qui me pourroit reconforter quant je vois la mort de mon père devant moy, et la destruction de mon peuple et de moy, ne je ne voys pas lieu dont secours me peuist venir?.... Vray Dieu ! or ne me sçay-je mais où attendre, fors tant seullement à vostre benigne grâce. O tresnoble et puissante et tresexcellente royne, mère de Dieu, salvateur de tout le monde, vueillez reconforter ceste povre orpheline, et la vueillés garder en vostre saincte pitié et miséricorde, en telle manière que ces faulx payens n'aient nulle puissance sur mon corps » (*Melusine*, p. 252).

Nulle passion n'était étrangère à l'auteur de *Melusine* : amour conjugal, foi religieuse, piété filiale. Il avait aussi, nous l'avons déjà maintes fois constaté, le sens littéraire très développé et un sentiment très vif de la couleur. Les images abondent dans son style. Quand Anthoine, criant « Lusignen », se précipite contre les Sarrasins, « il se boute entre eulx plus roidement que fouldre qui chiet du ciel ». Dans les bannières et les pannons de la « belle compaignie » qui marche sur Prague, brillent « l'or et l'azur », deux émaux dont personne mieux que Jehan d'Arras ne connaissait l'emploi.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible, ni même qu'il y ait lieu d'identifier Aiglentine. On pourrait voir dans son nom une mauvaise lecture voulue de Marguerite, l'M enlevée ; car Marguerite était, par excellence, le nom patronymique des femmes dans les maisons

de Luxembourg, de Bavière et de Bourgogne, qui ont fourni les personnages de la guerre de Bohême dont nous nous occupons pour l'instant. Lisons-y simplement un nom romanesque et de pure fantaisie, donné par l'auteur à l'héritière qui arrivait, à son tour, pour récompenser les prouesses et combler les vœux du quatrième des hoirs de Lusignan. Cependant, Guillaume de Bavière, le fils aîné d'Aubert de Bavière et de Marguerite de Silésie, est bien Oliphart, le fruit des amours d'Anthoine et d'Aiglentine. En 1386, au moment où il épousa une autre Marguerite (Marguerite de Bourgogne), il s'appelait comte d'Ostrevant et il conserva jusqu'à la mort de son père, survenue en 1404, ce titre fortement altéré par Jehan d'Arras. Le damoisel, comte d'Ostrevant, avait été « juré et convenancé » à Marie de France (1), la malheureuse enfant de Charles V, morte en bas âge, à qui dans notre chapitre précédent nous avons supposé qu'a bien pu appartenir le « tresbel petit messel » que le sage roi avait coutume d'emporter avec lui dans ses voyages. Le jeune prince « estoit si bien aymé du Roy Charles, du Duc de Touraine son frère, et de leurs oncles, que, quand il venoit à Paris, ou ailleurs par devers eux, ils luy faisoient et monstroient plus d'honneur et de beau semblant, qu'à pas un de leurs cousins ». Cette faveur grande faillit être retirée à Olliphart ».... nous voulons dire à Ostrevant. Avec « Messire Waleran comte de S. Pol, lequel avoit lors à femme la seur du Roy Richard », il s'était rendu « à la feste de la Calenge », donnée à Londres, en 1390, « les Dimanche, lundy, mardy et mecredy d'après la S. Michel », en concurrence avec la « grande jouste » tenue à Paris, lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière. Au « grand esbahissement et murmure » de tous les Français présents à Londres, le comte accepta « d'estre de la Compagnie de S. Georges, et de prendre l'Ordre des Chevaliers du Jartier bleu »; ce qui fit dire qu'il avait « le courage beaucoup plus Anglois que François ». Dès que le fait lui fut rapporté, le roi de France manda à son jeune et inconsidéré vassal « qu'il eust à luy venir faire foy et hommage de sa Comté : autrement, et à faute de ce, qu'il l'en déclareroit décheu, comme indigne, et le conquererait sur luy par les armes ». — « Tout confus... et par le conseil de ses amis..., le comte résolut et jugea le plus court de se transporter luy mesme à Paris, où il rendit les devoirs et services requis » (2). Le suffrage que lui

(1) *Chroniques de Froissart*, t. VIII, p. 398.

(2) André Du Chesne, *Histoire générale d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande*, p. 937.

apporte Jehan d'Arras, libraire de la Cour, atteste que « par ce moyen, il estoufa » réellement la « semence » de disgrâce et de guerre qu'il avait jetée si imprudemment.

Ostrevant faisait partie du diocèse d'Arras et, en 1378, Michel de Dainville, frère utérin de Philippe de Mézières, y était archidiacre (1).

Oliphart « fist moult grande guerre, lit-on dans *Melusine*, et les soubmist en toute la basse marche de Hollande et de Zellande, Streve et Dannemarche et Norvège » (2). La vérité est que le comte d'Ostrevant ne marcha contre les Frisons qu'en 1396; mais, quand Jehan d'Arras écrivait son livre pour la duchesse de Bar, il était notoire, — et Froissart le « recorde » à plusieurs reprises, — que le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, ainsi que son fils, Guillaume, « estoient trop fort désirans de passer en Frise », pour y venger les désastres de 1345 (3), et pour « conquerre leur éritage ». Ils ménagèrent leur expédition, plusieurs années à l'avance (4). Les nouvelles en durent « descendre » et se répandre dans le Barrois plus tôt que partout ailleurs, car, parmi les « nombreux nobles de France » qui accompagnèrent le duc Albert et le comte d'Ostrevant dans leur campagne, une *Chronique* reproduite par M. Kervyn de Lettenhove cite particulièrement « le seigneur de Bar et le comte de Saint-Paul ». Pour Valéran de Luxembourg, Victor Servais confirme le fait, mais ses *Annales* ne mentionnent ni le duc Robert, ni aucun de ses fils comme ayant pris part au « voiage » (5). La *Chronique de Berne* ne nomme également aucun prince de Bar au nombre des compagnons du duc Albert et de son fils. C'est dans la version

(1) N. Jorga, *loco citato*, p. 16.

(2) Edition Ch. Brunet, p. 270. La syllepse est une faute de style fréquente au moyen âge.

(3) En 1345, Guillaume de Hainaut, l'oncle d'Aubert de Bavière, grand-oncle du comte d'Ostrevant, avait été « desconfis » et tué par les Frisons.

(4) Le roi de France fournit un secours au comte de Hainaut (*Le Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 430).

« Le roi d'Angleterre envoya à ses cousins de Haynnau, pour avanchier leur besoingne, aucuns hommes d'armes accompaigniés de deux cens archiers... et en estoient chiefs et cappitaines trois chevalliers d'Angleterre ». Froissart ignore le nom d'un de ces chevaliers ; il sait seulement qu'il « avoit eu son menton coupé en une rèse (affaire)... et luy avoit depuis esté fait ung menton d'argent qui luy tenoit à une cordelette de soye par à l'entour de la teste (Froissart, t. XV, p. 276). On voit que, même avant Ambroise Paré, la chirurgie offrait de précieuses ressources aux blessés.

(5) *Annales historiques du Barrois*, t. II, anno 1396.

de Brandon seule qu'il est question de la participation « du seigneur de Bar », à la guerre de Frise[1].

Quoi qu'il en soit, les préparatifs du comte de Hainaut furent connus de Jehan d'Arras aussi bien que de Froissart. Ce sont des projets qu'il donne comme faits accomplis. Il prophétise des victoires futures, et, avec le lyrisme d'un bon romancier, il amplifie jusqu'aux plus hautes visées des intéressés. Le comte d'Ostrevant « fu plus avant en Frise en son temps que nuls sires en devant euist esté »[2]; mais il n'alla point jusqu'à s'emparer du Danemark, de la Norvège et de la Suède, et, certes, il ne rêvait pas de telles annexions, quand Jehan d'Arras cherchait à caresser ses espérances.

En 1387, Marguerite, fille de Waldemar III, avait succédé à son fils Olaf sur les trônes de Danemark et de Norvège, sur lesquels elle était parvenue à l'asseoir en 1376 et en 1380; puis, en 1388, à ces deux premières couronnes elle avait ajouté celle de Suède[3]. C'étaient là des événements contemporains assez importants pour que l'homme de lettres de Marie de France, désireux de faire passer ses leçons à l'aide d'actualités intéressantes, ne manquât pas d'y faire allusion. Les exploits de Marguerite dans sa lutte avec Albert de Mecklembourg méritaient au surplus que le judicieux auteur de *Melusine* appelât sur eux l'attention des princes barrois. Oliphart est une double incarnation du comte d'Ostrevant et d'Olaf[4].

Quand Anthoine avait pris congé de Cristienne, « pour s'en aller vers Prague avec son ost », bien qu'elle fût « moult doulente », la duchesse n'en avait osé « montrer samblant ». — « Pensez bien de vous et de vostre fruict, lui avait dit le nouveau duc de Luxembourg; et se Dieu, par sa grâce, donne que ce soit ung filz, faictes-le baptiser, et vueil qu'il soit nommé Bertrand »[5]. L'an qui suivit son retour de Bohême, Antoine eut un second fils, « qui fut appellé Lochier ». Dans la suite, Bertrand épousa Melidée, la fille du roy d'Ansay. Quant à Lochier, ou Locher, Jehan d'Arras ne le marie point; mais il lui attribue « moult de beaulx faitz d'armes avecq le

(1) « Fueruntque cum eis dominus de Bar, juvenis comes Sancti-Pauli et multi ex Francia nobiles ». Cfr. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. XV, page 403.

(2) *Chroniques de Froissart*, t. IV, page 328.

(3) Ce n'est qu'en 1397, après l'apparition de *Melusine*, que fut proclamée à Calmar l'union de la Norvège, du Danemark et de la Suède.

Marguerite était la nièce de Louis de Bavière dit le Vieux, frère aîné d'Aubert de Bavière.

(4) Oliphart était une variante de Vulfart.

(5) *Melusine*, p. 243.

roy Olliphart de Behaigne, qui estoit son cousin-germain » : la destruction du brigandage en Ardenne, la fondation « ès bois d'une abbaye de saincte vie », enfin « le pont de Maisières, sur la Meuse et pluiseurs aultres fortresses en la basse marce de Hollande » (1). Il serait téméraire de prétendre démêler cet imbroglio d'une façon certaine; cependant, Bertrand nous paraît être venu au monde pour figurer Étienne de Bavière, le beau-père de Charles VI. Melidée ou Mellidée, appelée aussi Métidée(2), la fille du roi imaginaire d'Ansay, que l'auteur de *Melusine* fait épouser à ce Bertrand, serait Thadée, la fille de Barnabo Visconti, qui fut la mère d'Isabeau de Bavière(3).

Pour Lochier, le cas est moins douteux, et il paraît évident que Jehan d'Arras l'a fait naître pour revenir une fois de plus à Josse de Moravie. On sait qu'à la suite de nombreux démembrements, le duché de Basse-Lorraine ou de Lothier finit par perdre son nom, pour prendre celui de Brabant (4). Les ducs de Brabant n'en demeurèrent pas moins ducs de Lothier. C'est ce titre qu'avait porté le bon duc Venceslas, oncle de Josse, et dont hérita Anthoine de Bourgogne, que notre adaptateur donne au second fils d'Anthoine de Lusignan et de Cristienne de Luxembourg. Jehan d'Arras avait un attachement particulier pour Josse de Moravie, qui semble l'avoir apprécié un des premiers. Dans sa dédicace finale, l'auteur de *Melusine* unit « le marquis de Moraine » au duc de Berry et à sa « tresnoble seur Marie, fille du roy de France, duchesse de Bar et marquise du Pont ». — « Le noble marquis, dit-il, l'a fait requerre » par Marie de France de « luy envoyer son histoire ». Il était « cousin germain de monseigneur », et, par conséquent aussi, de la royale épouse du duc de Bar. En effet, il était petit-fils du roi Jehan de Bohême et neveu de Bonne de Luxembourg (5).

En 1393, Josse était duc de Lnxembourg depuis cinq ans, et il avait continué avec les souverains du Barrois l'alliance et les relations de parenté qui étaient de tradition dans sa famille. C'est en son

(1) *Melusine*, p. 273.

(2) *Melusine*, p. 242. Où est la coquille? Les erreurs typographiques fourmillent dans l'édition Charles Brunet, mais on sait qu'elle n'a pas entendu corriger celle de Steinschaber. Nous avons, nous-même, conservé absolument son texte.

3 Le seigneur milanais aurait ainsi fourni au fils aîné d'Anthoine de Lusignan et sa femme et son nom. Au chapitre VI, nous avons vu Jehan d'Arras faire un Bertrand de Bernard d'Auvergne. Ici c'est Barnabo qui s'est transformé en Bertrand.

(4) Cf. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, par M. Robert Parisot, Paris 1899, p. 733 et *passim*.

(5) Son père était Jean Henri de Luxembourg, 3e fils de Jean l'Aveugle et sa mère Marguerite, duchesse d'Opavie.

nom que fut signée la convention de 1391, renouvelée de celle de 1387 (1), dont nous avons vu, à la fin du précédent chapitre, Jehan d'Arras tirer un si excellent parti. Dans le courant de cette année 1393, — Servais n'énonce pas le quantième, de sorte que nous ne pouvons pas dire si c'est avant ou après l'achèvement de *Melusine*, — dans cette année 1393, une conférence se tint, en vertu des conventions de 1387 et de 1391, à Virton, lieu cité par Jehan d'Arras. Le sénéchal du duché de Luxembourg s'y trouvait au nom de Josse de Moravie. Le duc Robert y était représenté par Richart des Armoises (2), un membre de la famille qui se rendit si singulièrement fameuse, après la mort de Jeanne d'Arc. L'accord de Robert de Bar avec le duc de Venceslas d'abord, puis avec le marquis de Moravie, eut surtout pour but et pour effet, nous l'avons dit, de purger les deux duchés des malfaiteurs qui les ravageaient. C'est pourquoi Jehan d'Arras fait honneur à Lothier d'avoir délivré « l'Ardenne » de ses « robeurs ».

L'abbaye de « saincte vie », dont il attribue la fondation « ès bois » au second fils d'Anthoine de Lusignan, ne peut être que celle d'Orval, objet de la prédilection de Venceslas et des bienfaits de ce prince aussi bien que de Josse son neveu (3).

Enfin, Moreri nous apprend que Josse de Moravie mourut « sans alliance », ce qui concorde absolument avec le célibat imposé au frère puîné d'Oliphart, par l'auteur de *Melusine*, contrairement à ses principes.

La dernière identification qu'il nous reste à faire, pour en terminer avec la campagne de Bohême de Jehan d'Arras, est celle du « seigneur Dargemon », le baron Poitevin auquel Anthoine « recommande sa duchié », avant de partir pour Prague (*Melusine*, p. 243). Il y a toute apparence que Jehan d'Arras a visé en lui Geoffroy d'Argenton, que le duc de Berry trouva contre lui, lorsqu'il vint, en 1373, faire la conquête du Poitou, avec le connétable Du Guesclin. Compagnon du sire de Parthenay et de Perceval de Cologne à Thouars, il fut moins prompt que ces chevaliers à abandonner « l'opinion dou roy d'Engleterre », et ce n'est qu'après avoir été fait prisonnier à Chizé que, de fidèle Anglais qu'il avait été sous la suzeraineté d'Édouard, il « se tourna bon Français » (4). Il faut

(1) V. Servais, *Annnales du Barrois*, t. II, p. 173.

(2) V. Servais, t. II, p. 206.

(3) Cf. Bertholet, *Hist. ecclés. et civ. du duché de Luxembourg et comté de Chiny, passim.*

(4) *Chroniques de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 201, 234 et 427.

croire que son loyalisme envers le duc de Berry et le roi Charles V n'en fut pas moins parfait, puisque l'auteur de *Melusine* le fait honorer, dans son roman, de toute la confiance d'Anthoine de Lusignan. Dargemon a tout l'air d'une mauvaise lecture de Dargenton, en sorte que Jehan d'Arras ne semble pas avoir voulu déguiser ce noble sire plus que Perceval de Cologne, Owen de Gales et Creswell. Il l'aura connu, comme ces mêmes chevaliers, soit dans ses rencontres du Poitou, soit par les récits du duc Jean.

Melusine, — le lecteur s'en souvient, — était d'origine irlandaise et l'on se rappelle que, réfugiée à l'île d'Avallon, Pressine se plaisait à montrer de là, à ses filles, « l'Ybernie », le pays où elles fussent nées et où elles eussent eu « leur bien et honneur », n'eût été le fatal parjure de leur père, Elinas. Ce malheureux Elinas, nous l'avons démontré, n'était autre que Laogaire Mac Neill ou O'Neill, dont, au temps de Jehan d'Arras, la descendance avait encore, on l'a vu, le grand O'Nel et O'Neale de Meath pour représentants parmi les rois ou chefs des Irlandais. Il semble qu'introduisant dans son livre un épisode ayant trait à l'insurrection tentée en Irlande au moment où il écrivait, le romancier de la duchesse de Bar devait rester fidèle et se montrer favorable à la race de sa femme-serpente. Mais non, c'est contre les « desobeissans » qu'il se range; et ici *Melusine* nous donne une indication de plus sur la politique des Valois dans la période de 1387 à 1393.

Ce sont surtout les sentiments du duc de Berry qu'il faut chercher dans le célèbre roman, puisque l'auteur le composa au commandement et dans les vues du troisième frère de Marie de France. A l'occasion des démêlés de Raimondin en Bretagne, nous avons déjà constaté que les agissements et l'influence de Jehan de Berry, lors des « grands appareils » de l'Écluse furent contraires aux véritables intérêts de la France. Quels qu'aient été ses mobiles, le duc portera éternellement l'opprobre d'avoir fait avorter là une invasion qui, vu l'absorption des forces anglaises par leur lutte au sud de l'Europe, offrait toutes les chances de réduire pour longtemps la puissance de l'ennemi invétéré. Il est fâcheux que la façon dont Jehan d'Arras a traité la question irlandaise nous montre encore son Mécène en contradiction flagrante avec la vraie politique nationale. Mais, le jour était oublié, où « li rois d'Irlande » se préparait, avec le roi de Danemark, à délivrer Jean le Bon, prisonnier à Londres et à le ramener à Paris (1). Le système, si heureu-

(1) *Chroniques de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 29.

sement suivi par Charles V, d'alliances à tous prix avec tous les peuples opposés à l'Angleterre était abandonné. Dans les deux cours, les esprits étaient tout aux idées de rapprochement et le parti de la paix dominait, soutenu par tout ce qui tenait une plume.

Philippe de Mézières était en tête du mouvement. Les relations amicales qui s'étaient établies entre l'ancien chancelier de Chypre, retiré aux Célestins, et le roi détrôné d'Arménie, réfugié en Europe, n'avaient fait qu'exciter, dans le cœur du premier, son désir ardent de soulever la chrétienté en Occident et de la pousser sur l'Orient, afin d'y restaurer les royaumes catholiques. Aussi le conseiller aimé de Charles V s'efforça-t-il d'obtenir du fils ce que lui avait refusé le père, malgré toute sa confiance et sa grande affection. Ancien précepteur de Charles VI et son « premier fauconnier », son « jardinier », comme il s'intitule lui-même, Philippe de Mézières s'emploie à diriger, par de mystiques exhortations, « la plante merveilleuse, l'arbrisseau aromatique » qu'est le jeune souverain : « plantulam du royaume des lis », vers la Terre-Sainte, où l'attendent les destinées de Godefroy de Bouillon. « Grant temps a » que les « prophésies » et « d'aucunes visions » annoncent un roi franc qui doit conquérir Jérusalem! et, à l'heure qu'il est, les Sarrasins tremblent en face des catastrophes qui leur sont prédites par « leurs astrologiens ». La guerre qui existe entre « le lis et le léopard » s'oppose, seule, à l'accomplissement de la mission divine de Charles VI : cet empêchement doit disparaître. Tous les pays chrétiens s'attendent à voir « paître ensemble le lion et l'agneau » [1]. Tel est le ton du *Songe du vieil Pelerin* et de l'*Oratio tragica*, que Philippe de Mézières écrivit, successivement, de 1388 à 1390 [2]. La dernière de ces deux compositions est moins enthousiaste que la première. La « voix intellectuelle », qui inspirait l'infatigable agitateur [3], lui a laissé entrevoir ce qu'il y avait de chimérique à rêver une alliance solide entre deux nations dont les intérêts sont si contraires. Pour qu'un accord parfait pût s'établir d'une plage à l'autre de la Manche, il eût fallu que Calais, pour le moins, fût rendu aux Français.

« Ne guerriez l'un l'autre desormais,
« Sur Sarrazins soit vo guerre remise,
« A vos subgez soit donné bonne paiz »,

(1) N. Jorga, *loc. cit.*, pages 429, 474, 30 et 475.
(2) N. Jorga, *loc. cit.*, pages 468 et 471.
(3) N. Jorga, *loc. cit.*, pages 474 et 475.

chante Eustache Deschamps (1); mais le poëte champenois (2) se hâte d'ajouter :

« Paix n'arez jà s'ils ne rendent Calays » (3).

Si francophile qu'ait été Richard II (4), et bien que ses accusateurs intéressés lui aient imputé plus tard cette intention criminelle envers son pays, on n'en pouvait attendre autant du malheureux roi. Il faudra la naissance, à Bar-le-Duc, du grand capitaine qu'a été François de Guise, pour amener, un siècle et demi plus tard, le retour de l'importante forteresse de mer à ses possesseurs légitimes. La propension naturelle de Richard II et l'action parallèle dirigée sur son esprit, comme sur celui de Charles VI, par Philippe de Mézières et par le roi Léon de Lusignan, n'aboutirent qu'à des trêves, constamment renouvelées de 1389 à 1396.

Nous avons établi, au commencement du chapitre VI, que les conférences de Lelinghen et d'Amiens, dont ces trêves furent le résultat, mirent fréquemment en présence le duc de Berry et le comte de Salisbury, et que, par suite, elles valurent à Jehan d'Arras la protection du généreux bibliophile anglais. L'effet produit sur l'auteur de *Melusine* fut d'interdire à son chauvinisme militaire toute allusion « anti-amicale » ou « peu amicale » à l'égard du peuple adverse. Dans l'attiédissement d'une paix éphémère et funeste, Jehan d'Arras écouta, lui aussi, la « voix intellectuelle », et il suivit son voisin du VIIIe tour de la paroisse Saint-Géry, à Arras (5), jusqu'à

(1) N. Jorga, *loc. cit.*, p. 489.

(2) Eustache Deschamps, dit Morel (Moricaud) naquit à Vertus (Marne). Il possédait à Givry-en-Argonne « un hostel de franc-aleu ». Cf. *Nouvelle Biographie générale*. Givry fut réuni aux possessions de Robert de Bar et de Marie de France en 1390. Cf. *Ann. du Barrois*, t. II, p. 169.

(3) M. H. Wallon, *Richard II. Episode de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, t. II, p. 424.

(4) Il était « tout français », murmurait-on en Angleterre, il était « de cœur si français qu'il ne le pouvait céler ». Il se montra tellement « incliné au bon plaisir des Français et à vouloir faire la paix avec eux », que les habitants de Londres l'appelèrent ironiquement « Richard de Bordeaux ». Le monarque infortuné était né dans cette dernière ville, le 6 janvier 1367. Pour obtenir son abdication, en 1399, Henri de Lancastre ne craignit pas de lui disputer la légitimité dans les termes suivants, aussi outrageants pour lui qu'injurieux pour sa mère, la belle princesse de Galles : « Il court, lui dit-il, voix et renommée, par toute l'Angleterre et ailleurs, que vous n'êtes pas le fils du prince de Galles, mais d'un clerc ou d'un chanoine; car pour le temps que vous fûtes engendré à Bordeaux, il y en avait moult de jeunes et de beaux en l'hôtel du prince ». Cf. H. Wallon, *loc. cit.*, t. II, pages 224 et 297.

(5) Nous avons dit, au chapitre précédent, que Katherine de Maizières, la proprié-

renier les Irlandais. Certes, Jehan d'Arras ne vécut pas assez, — du moins, nous le supposons, — pour voir, à Azincourt, les tristes suites d'une politique de désertion. Mais, après la désastreuse campagne de Hongrie, où succomba Henri de Bar, avec tant d'autres princes français, son cœur dut se remplir d'amertume, à la pensée que le but n'avait pas même été atteint, auquel il avait poussé si exclusivement et auquel la France, en même temps que ses sentiments d'hostilité les mieux justifiés, avait sacrifié ses alliés naturels.

D'une part, « les faulx mescreans Sarrazins », loin d'être écrasés ou simplement refoulés en Asie, purent s'installer et s'avancer en Europe. Trois siècles s'écouleront, avant que Charles IV de Lorraine, descendant, comme François de Guise, de Robert de Bar et de Marie de Valois, prenne à Mohacz la revanche de Nicopolis.

D'autre part, le gouvernement énergique des Lancastre se substitua au misérable pouvoir de Richard II, tandis que « les catastrophes politiques se précipitaient en France »; tandis que, sous un roi à demi fou, les forces de notre nation s'épuisaient de plus en plus, « l'autorité se donnant à chaque instant de sanglants démentis à elle-même, le crime ne s'y distinguant plus du devoir, ce qui était féauté la veille devenait félonie le lendemain »[1]. Lorsque Henri V d'Angleterre fera débarquer, « au havre où l'eau de Seine chet en la mer », une armée préparée dans le plus grand secret, il sera d'avance assuré de la victoire par notre désorganisation. Heureusement qu'à cette heure-là (14 août 1415), déjà grandira à Domremy, dans le Barrois, la vierge dont le courage surhumain et la foi miraculeuse devront arrêter, en 1429, l'usurpation anglaise alors presque achevée. Heureusement qu'à cette date, Yolande d'Aragon, la petite-fille de Robert de Bar et de Marie de France, aura déjà donné la preuve que les excellentes leçons de souveraineté données par *Melusine* n'ont pas été perdues pour elle, la preuve qu'elle était de « haute entreprise », et « tailliée » de conserver la France au roi français.

D'après M. Kervyn de Lettenhove, le bruit courut, antérieurement à 1380, du mariage de Richard II avec une princesse Yolande, que le savant commentateur de Froissart appelle

taire des deux maisons voisines de celles de Jehan d'Arras, devait être parente de Philippe, sinon sa sœur même. M. Jorga parle de cette sœur (*loc. cit.*, p. 15 et 17), sans donner son nom, et lui fait épouser un personnage dont elle eut Jean-du Pont-l'Évêque, un des héritiers du champion des croisades. Un frère utérin de messire Philippe, Gérard de Dainville, était évêque d'Arras, en 1362. Nous avons vu un autre frère, Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevant, dans le diocèse d'Arras.

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 2.

Yolande de Bar, tout en lui appliquant le caractère et les actions d'Yolande de Flandre : « celte héroïne du XIVe siècle, dont la vie aventureuse offrit toutes les péripéties d'un roman » (1). Nous avons rapporté, au premier chapitre de cet ouvrage, le propos emprunté à ce sujet par M. de Lettenhove à la *Chronique manuscrite de Jean, abbé de Laon*. Mais, si c'est réellement pour « aller espouser le roy d'Angleterre » qu'Yolande de Flandre, la vive et imaginative comtesse de Bar, s'échappa de Paris, sans le « congiet » de Charles V, ce roi d'Angleterre ne peut être qu'Édouard III et non Richard II, car l'événement eut lieu en 1372. Édouard était veuf alors de Philippe de Hainaut, depuis 1369. Richard II, né le 6 janvier 1367, ne devint roi que le 21 juin 1377, et il épousa Anne de Bohême à la mi-janvier 1382 (2). L'union de cette princesse, une Luxembourg (3), avec le roi d'Angleterre ne laissa pas de développer encore les affinités de ce dernier pour la France. Richard demeura constamment attaché à la jeune reine dont l'influence fit passer à la cour de Londres les usages de la cour des Valois (4).

Pour épouser une des « damoiselles » d'Anne de Bohême, « une allemande », nommée Landskron, Robert de Vère, comte d'Oxford, grand favori de Richard, ne craignit point, en 1387, de « se desmarier, sans nul tiltre de raison », de sa première femme, Philippe de Coucy, bien qu'elle fût de sang royal, étant fille d'Enguerrand de Coucy et d'Isabelle d'Angleterre (5).

En 1385, Richard II avait décerné à Robert de Vère, le marquisat de Dublin, — le premier marquisat créé en Angleterre (6), — et il lui avait conféré « des pouvoirs inouïs » sur l'Irlande, soit « l'entière souveraineté de ce pays, sa vie durant, pour être exercée par lui aussi pleinement et parfaitement que par lui-même et par

(1) *Chroniques de Froissart*, t. IX, p. 539.

(2) En 1376, « environ Karesme », des négociateurs français et anglais avaient « parlementé grant temps sus le mariage dou jone Richart et de mademoiselle Marie », fille de Charles V. *Chroniques de Froissart*, t. VIII, p. 383.

(3) Anne était fille de l'empereur Charles IV de Luxembourg et nièce, par conséquent, de Bonne de Luxembourg, la mère de Marie de France.

(4) « La reine Anne, écrit M. H. Wallon, contribua beaucoup à introduire en Angleterre les modes qui faisaient alors fureur en France », soit, pour les hommes, « les souliers pointus, rattachés au genou par des chaines d'or ou d'argent (souliers à la poulaine) »; pour les dames, « les hauts ornements et les cornes pointues sur la tête, les longues robes traînantes et, pour monter à cheval, les selles de côté ». *Richard II*, t. I, p. 485.

(5) *Chroniques de Froissart*, t. XII, p. 238, 239 et 387; t. XXII, p. 40.

(6) Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. XXII, p. 321.

quelques-uns de ses royaux ancêtres » (1). Par une prompte et nouvelle grâce, le marquis de Dublin devint duc d'Irlande. le 13 octobre 1386 (2). Walsingham avance que l'intention de Richard était de l'honorer bientôt du titre de roi de toute l'île, tant il lui portait d'affection et de bienveillance (3). Mais marquisat, duché ou royaume, l'Irlande était à conquérir. C'est en 1387 seulement que Robert de Vère parut vouloir s'en mettre en possession, et la soumission des Irlandais resta une question pendante jusqu'en 1394, c'est-à-dire juste le temps que Jehan d'Arras prit pour composer *Melusine* et même quelque peu au delà. Une conquête à faire, c'était le genre d'épisode que l'écrivain du duc de Berry et de la duchesse de Bar préférait, pour le faire entrer dans un cadre tracé surtout pour renfermer les desiderata de son protecteur.

En 1387, une expédition fut organisée contre l'Irlande. Le parlement anglais accorda au nouveau duc une force de 500 hommes d'armes et de 1.000 archers, et lui alloua, pour ses frais de guerre, une créance de 30.000 marcs sur le roi de France(4). Richard II sembla s'associer à son favori; même il fit mine de l'accompagner jusqu'à sa flotte (5); mais tous deux s'arrêtèrent dans le pays de Galles, où ils n'étaient venus d'ailleurs que pour échapper à Glocester et au « Conseil continuel », et pour se préparer à une résistance armée. Vaincu sans combattre, Robert de Vère ne dut son salut qu'à la fuite, et de Dordrecht, puis d'Utrecht, où il se réfugia d'abord, il gagna la France. Il « fut reçu moult lyement par le roy et ses oncles ... pour tant qu'il estoit bon chevallier, et que le roy d'Angleterre l'avoit tant amé et encoires amoit » (6). Mais sa position à la cour du Louvre n'était pas tenable. « Tousjours appelé aux festes, joustes et esbatemens » (7), le duc d'Irlande ne devait pas être très à l'aise, quand il se rencontrait, comme à l'entrée d'Isabeau de Bavière à

(1) « The entire sovereignty of that kingdom during his life, to be held by him as fully and perfectly as by Richard himself, or any of his royal progenitors ». Thomas Moore, *History of Ireland*, t. III, p. 121.

(2) M. H. Wallon, *Richard II*, t. I, p. 499.

(3) Cf. *Histoire générale d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, par André Du Chesne, Paris, 1614, p. 912.

(4) Th. Moore, *History of Ireland*, t. III, p. 121.

(5) M. H. Wallon, *Richard II*, t. I, p. 323.

(6) *Chroniques de Froissart*, éd. de Lettenhove, t. XIII, p. 98 et 99.

(7) Le Religieux de Saint-Denis rapporte que le roi d'Angleterre, charmé de tant de courtoisie envoya à Charles VI une ambassade extraordinaire, pour lui exprimer sa juste reconnaissance et confirmer jusqu'au mois de mars la trêve qui était près d'expirer, Liv. VIII, ch. IX.

Paris, face à face avec les personnages que cite Froissart, présent lui-même à cette solennité :

« Lorraine y vi en un jupel
D'un riche drap qui fu moult bons,
Et d'Ostrevant uns jones homs
Que Guillaume conte ou entent,
Bar, Namur, Couci et tant gent
Avec les dames d'ounourance » (1).

Coucy, comme bien on pense, le « haioit », pour s'être si « petitement acquitté » envers sa fille; et, certes, Henri de Bar ne portait pas davantage dans son cœur l'homme qui, « par mauvaise et trahiteuse temptation et déception s'estoit trop fourfait » envers sa belle-sœur. Aussi bien, « il n'est riens, dit notre grand chroniqueur, dont on ne se tanne ». Au bout « d'ung an ou environ », le duc, « regardant que on estoit tanné de lui, et se véant en péril tous les jours du seigneur de Coucy et de son lignage », considéra que mieux valait s'éloigner (2). Robert de Vère se retira à Louvain où il mourut, en 1392, blessé, à la chasse, par un sanglier (3).

Il y a grande apparence que Jehan d'Arras connut le chef nominal de l'Irlande, pendant sa résidence en France. Peut-être même eut-il à fournir des livres, voire des écrins, à ce prince, « qui avoit bien de quoi payer », ayant « mis hors d'Angleterre grant finance » et possédant une créance de soixante mille francs sur le connétable Olivier de Clisson, pour la « rédemption » de Jean de Bretagne (4), outre celle de 30.000 marcs sur le roi de France dont Froissart ne parle pas. Mais la rupture de Robert de Vère avec Philippe de Coucy l'avait trop fait « blasmer et diffamer », pour que le romancier de Marie de France ait pu songer à faire de l'agitation en sa faveur, comme pour le sympathique proscrit Léon de Lusignan, roi d'Arménie. Ce n'est pas en son honneur que Jehan d'Arras a imaginé sa guerre d'Irlande; et, lorsque Geuffroy au Grand Dent se met en chemin pour « faire venir à raison ung peuple qui ne veut pas obéir », c'est Richard II qu'il représente. Plus volontiers augure qu'historien, Jehan d'Arras a en vue la campagne qui ne sera menée qu'en 1394 par le roi d'Angleterre, mais que celui-ci pré-

(1) Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. Ia, p. 348.
(2) *Chroniques de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 98; t. XIV, p. 32 et 33.
(3) M. H Wallon, *Richard II*, t. II, p. 448.
(4) *Froissart. loc cit.*, t. XII, p. 63 et XIII, p. 98, 99.

médite et prépare au moment précis où l'adaptation qui nous occupe vient prendre sa place dans *Melusine.*

Après l'avortement de l'expédition de 1387, la révolte était devenue extrême en Irlande. Cependant O'Neill, le grand chef de l'Ulster, avait envoyé, le 20 août 1389, sa soumission et celle de ses fils à John Stanley, nommé « lord-député » du royaume; il avait même prêté serment et remis des otages [1]. Mais l'Irlande est irréductible : « never subdued » [2]; elle « n'est pas terre de conqueste, ... et qui l'aroit tout conquesté en ung an, si le perdroit-il en l'autre » [3]. Aussi le comte d'Ormond, successeur de Stanley, en qualité de lord-justice, eut-il besoin de toute son énergie pour dompter les rebelles. En 1392, il les battit à Tascoffin, dans le comté de Kilkenny, et leur tua 600 hommes.

C'est à cet instant, ou plutôt peu de temps après, que nous plaçons la rédaction par Jehan d'Arras de sa campagne d'Irlande. Il dut l'entreprendre à l'époque où, Jacques d'Ormond réclamant des subsides pour continuer la répression et le peuple anglais murmurant contre cette nouvelle demande d'argent, Glocester offrit ses services. L'oncle du roi fut sur le point de partir; mais le souverain le retint, en déclarant qu'il prenait l'Irlande sous son gouvernement immédiat et en annonçant son intention de conduire l'expédition en personne [4]. Sans doute le jeune roi, ayant renoncé à guerroyer sur le continent, se réservait d'aller cueillir des lauriers dans la verte Erin, et ce sentiment fut bien connu des Valois. Au mois de mai 1395, après la victoire de Richard sur les Irlandais, on verra Charles VI lui écrire pour le féliciter de ses succès. Les homélies de Philippe de Mézières et, hélas! les fictions de Jehan d'Arras auront porté leurs fruits : les chefs de la France auront perdu le sens national.

En 1393, le comte de Salisbury, propriétaire et « Roy » de l'île de Man, la vendit, « avecques la Couronne », à Guillaume Scrope, « pour une grande somme de deniers » [5]. Un demi-siècle auparavant, le père du protecteur de Jehan d'Arras avait été envoyé, avec 300 hommes d'armes et 600 archers, contre les « Irois », dans le comté d'Ulster [6]. Cette entreprise fait partie de la série

(1) Th. Moore, *loc. cit.*, t. III, page 122.

(2) Cf. M. H. Wallon, *Richard II*, t. II, p. 426.

(3) Cf. *Chroniques de Froissart,* Edition de Lettenhove, t. XVI, p. 5.

(4) Cf. Th. Moore, *History of Ireland*, t. III, p. 123; André Du Chesne, *Histoire d'Angleterre,* p. 941 et H. Wallon, *Richard II,* t. II, p. 426.

(5) André Du Chesne, *loco citato*, p. 941.

(6) Froissart, *loc. cit.*, t. IV, p. 217.

d'efforts dirigés sur l'île indomptable par Édouard III, pour y faire valoir les droits de seigneurie établis par Henri II. L'auteur de *Melusine* a-t-il recueilli du fils de l'envahisseur des détails inédits qui lui ont servi pour dresser sa campagne imaginaire? N'est-ce pas plutôt la marche du duc de Clarence contre les insurgés de 1361 qu'il a attribuée à Geuffroy au grant dent? Ou bien, enfin, Jehan d'Arras a-t-il emprunté ses éléments à la première conquête de l'Irlande, faite en 1169, par Richard de Clare, comte de Pembroke? La seconde de ces trois hypothèses est la plus admissible et, en arrivant en Irlande, le bouillant fils de Melusine décline les offres de service des « bonnes et leales gens qui tiennent la partie de Raimondin », tout comme le jeune prince Lionel a commencé par refuser l'assistance des « vieux colons anglais »(1). Mais on ne saurait se prononcer, car, dans l'adaptation qui lui a été suggérée par la situation de « l'Ybernie » au moment où il écrivait, le romancier a fait une si grande part à sa fantaisie, que toute assimilation serait absolument hasardeuse.

« Adonc », Geoffroy la Grand Dent se rend en Irlande et incontinent il se met en chemin « vers la fortresse des desobeissans », qui était nommée Syon. « Dedens icelle fortresse » se tient Claude de Syon. Ce seigneur et ses deux frères, Guion et Clarebault ou Clerevauld, composent, avec leur cousin Guerin de Val bruiant, « les ennemis fors et fiers et de merveilleux courages » que Geoffroy vient combattre. Ensemble, ils correspondent parfaitement aux « quatre roys des plus puissans » qui régnaient en Irlande en 1392, et qui, postérieurement à *Melusine*, vinrent « à obéissance à Richart d'Angleterre ». Dans le récit qu'il rapporte d'Henry Cristède, Froissart francise singulièrement les noms de ces patriotes. Il les appelle Ancel de Mète, Brun de Thomond, Arthus Macquemuire, Conhur ou Chonhour(2). Ancel de Mete est O'Neill, roi de Meath ou plutôt de l'Ulster(3), duc de Tyrone(4). Brun de Thomond est O'Brian, roi de Thomond; Arthur Macquemuire est le roi de Leinster, Arthur Mac Morogh; et Conhur ou Chonhour est O'Connor, roi de Connaught. O'Neill, nous l'avons dit, avait fait une première soumission en 1389. C'est ce héros de l'indépendance irlandaise au XIVᵉ siècle qui nous semble avoir fourni à Jehan d'Arras le personnage de Claude de Syon. Du duché de Tyrone, il aura fait la forte-

(1) *Melusine*, p. 274 et Th. Moore, *loc. cit.*, t. III, p. 106.
(2) Froissart, *loc. cit.*, t. XV, p. 170 et 177.
(3) H. Wallon, *Richard II*, t. II, p. 428.
(4) Th. Moore, *loc. cit.*, t. III, p. 116.

resse de Syon et il aura cherché à dissimuler le nom du glorieux descendant de son Elinas sous le terne et insignifiant pseudonyme de Claude. Les trois autres rois sont devenus, dans *Mélusine*, les deux frères et le cousin de Claude, car l'auteur n'ignore pas que les chefs irlandais sont « trestous parens ». Nous n'oserions pas affirmer que le nom de Clarebault lui ait été inspiré par Richard de Clare, comte de Pembroke, conquérant de l'Irlande au profit d'Henri II. Mais nous n'hésitons pas à voir dans Guerin de Val bruiant un arrangement du nom de Gerald O'Brian, le roi de Thomond. La transformation est du genre habituel à Jehan d'Arras et d'un goût tout à fait romanesque.

La lutte de Geoffroy au Grand Dent avec Claude de Syon et son lignage (1) est une leçon complémentaire d'art militaire et de politique, pour les enfants de Robert de Bar et de Marie de France. Jehan d'Arras aborde ici des opérations qu'il n'a pas eu l'occasion de traiter. Ce n'est plus la grande guerre, parfois maritime et terrestre tout ensemble, avec de grands mouvements de troupes et de forts sièges; c'est une guerre d'escarmouches, d'embuscades et de ruses, comme en comporte le plus « mauvais pays du monde à guerroier et à soubsmettre », un pays « fourmé estrangement et sauvagement de haultes forest et de grosses yaues, de crolières et de lieux inhabitables » (2). La *guerrilla* de Jehan d'Arras est courte; elle dure à peine une journée, mais une journée bien remplie, on va le voir.

Pour commencer Geoffroy accompagné d'un écuyer « qui bien sçavoit tout le pays », fait le tour de la forteresse de Syon et, « regardant que devers le pont c'estoit le plus foible, il lui semble bien que par là elle pourroit estre prise d'assault, car les murs y estoient bas et n'estoient pas les tours guerlandées, mais y avoit sur la porte une grosse tour assez haulte et bien couronnée et monstroit tresgrant deffence en lieu foible ». Il décide qu'il portera là son attaque, bien « pourveu de manteaulx et de cloyes, pour garder des pierres de fer ». Mais en retournant à son logis, pour aviser « à ce », Geoffroy rencontre, « dans une petite rue qui remontoit la montagne seize à dix et huyt gens d'armes à chevau », à la tête desquels Guion se rendait au mandement de son frère. « La charrière estoit si estroite que à paine se pouvoient rencontrer deux hommes de front, et aucunes fois quant les chevaux estoient grans, il en convenoit retourner quelqu'un ». Pour passer, Geoffroy « ferit le premier de la route sur le chief si grand cop qu'il

(1) *Melusine*, Edition Ch. Brunet, p. 274 à 294.
(2) *Chroniques de Froissart*, Edition Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 169.

l'envoie tout estourdy par terre ». Ainsi du second, qu'il « ferist d'estoc parmy le pis et jette tout mort par terre », après avoir enjambé le premier. Ainsi du troisième encore, qui « moult grant et fort » frappe en vain Geoffroy sur son dur bassinet. « Geuffroy n'empire ne son harnois de la valleur d'ung denier; et adont empoigne l'espée à deux mains et le ferist sur la coeffe d'acier jusques à la cerveille, et le rue tout mort ». — « Retournez et montez tant que nous soions au large où nous nous puissions deffendre, car, en ce parti, ce diable nous occiroit tous », crie Guion aux hommes qui lui restent. « Adont ceulx virèrent tout court et montèrent appertement la montaigne ». Geoffroy les suit, « l'espée au poing », et bientôt ils se retournent contre lui et l'assaillent de tous côtés. Mais « il se deffend comme preus et vaillant; et aussi son escuier se porte trèsvaillamment, et est moult forte la bataille ». Heureusement, arrive « ung chevalier qui avait nom Philibert de Mommoret ... et qui avoit nourry et gouverné Geuffroy ». Il a suivi de loin le fils de Melusine, sans le perdre de vue, et « avecq luy dix chevaliers tous armez ». Philibert et ses chevaliers « besongnent tellement que tous les hommes de Guion, sont mors et Guion pris ».

Pendant ce temps, Claude, averti des combats qui se livrent entre Geoffroy et Guion, s'est dirigé, en hâte, au secours de son frère. Mais l'écuyer de Geoffroy qui est retourné au chemin creux, théâtre de la première lutte, « pour aller quérir une belle espée qu'il avoit veu gisir par terre », entend « le trot et le bruit des chevaux et des gens d'armes que Claude amenoit ». Prévenu à temps, Geoffroy fait lier Guion « au bois à ung arbre », et se place « à l'entrée du pas », tandis que l'écuyer « court à l'ost grant alaine », pour demander du renfort. « Et sachiès que Geuffroy moult asprement deffendoit le passaige, car il y eut deux de ses chevaliers qui estoient descendus à piet, les lances es poings qui se tenoient moult vigoureusement au cavan coste à coste de Geuffroy, et donnoient aux gens de Claude de grans coups de lances, et en y eubt pluiseurs de mors ». Pour Philibert, il « s'estoit mis sur la donne du cavan(1) par dessus, et faisoit assambler pier-

(1) Ce cavan dont Geoffroy a chassé Guion et où est retourné l'écuyer, ce cavan que veulent traverser, à leur tour, Claude et ses gens et dont Geoffroy défend si héroïquement l'extrémité, ce cavan au-dessus duquel se place Philibert, et où se passe, en somme, toute l'action de cette grande journée, Jehan d'Arras en a fait un simple chemin creux, suivant la signification de ce mot au moyen âge; mais auprès de la ville de Cavan, voisine du Tyrone, quelque combat n'aurait-il pas eu lieu entre Anglais et Irlandais qui aurait été rapporté à Jehan d'Arras et qu'il aurait ainsi interprété? Les chroniques nous manquent, pour approfondir la question.

res et gettoient par telle vigueur contre la vallée que il n'y avoit si fort, s'il estoit ataint sur la couppe du bassinet à plain coup, qui ne fut tout estourdy ou rué du chevau par terre : et sachiés qu'il en y eut plus de vingt mors ». Des chevaliers amenés par l'écuyer, « bien xl. » se joignirent à Philibert et à ses huit compagnons et « gettèrent », avec eux, « pierres contre val de si grant force que, malgrè que il en eubt », Claude se vit obligé de « retourner luy et ses gens » (1). Une fâcheuse surprise l'attendait « au fort de Syon » où il s'efforça de se rendre « à cours de chevau », sans attendre « per ne compaignon ». A peine a-t-il passé le pont et est-il descendu, qu'il se sent « saisi de tous costez et lié fermement ».

Les hasards de la guerre avaient amené un fait bien étrange dont l'écuyer, qui paraît le *deus ex machinâ* de toute cette campagne, avait tiré le plus heureux parti. Des troupes que ce fameux écuyer avait été chercher au camp, Geoffroy n'a gardé que peu de monde ; en dehors des quarante chevaliers que nous venons de voir s'unir à Philibert de Montmoret, il a envoyé trois cents hommes d'armes commandés par le même écuyer, toujours, pour couper à Claude, la retraite sur Syon. Clarebault, que son frère a laissé, avec soixante bassines, à la garde de ladite forteresse voit passer cette troupe. Assez naïvement, il croit que c'est un secours qui lui vient, fait abaisser le pont, ouvre la porte et entre en pourparlers avec le chef. « L'histoire nous racompte que tant s'approcha l'escuier de Clerevault par belles parolles, qu'il vint prez du pont. Adoncques il escria à ses gens : Avant seigneurs, la fortresse nous est gaignée ». En effet, quand Clarebault «, cuide reculer pour lever le pont », il est trop tard. Dans une rude bousculade, il est renversé lui et ses gens. Des hommes de Geoffroy mettent pied à terre, se précipitent sur le pont « entrent en la porte » et « tantost mettent deux lances ès chaines de la porte coulisse », pour empêcher de la fermer. « Puis plus de cent mettent piet à terre, ... entrent en la porte », et « hault et bas », se répandent « parmy la fortresse ». Clarebault est garrotté ainsi que toute la garnison, en sorte que Claude, à qui le chemin de Syon a été laissé libre, tombe au milieu de ses ennemis, en croyant « venir à salveté » dans son fort.

Voilà Geoffroy la Grand'Dent maître des trois frères. Pour eux

(1) Au commencement du xe siècle, Grégoire, roi d'Ecosse, faisant la guerre aux Irlandais, plaça une partie de son armée sur un tertre élevé au-dessus du camp de leur chef Brienus (un O'Brian, déjà), et, « quant le combat fut échaufé, les soldats roulèrent plusieurs gros cailloux en bas, lesquels assommèrent un grand nombre des ennemis... et donnèrent telle espouvante aux aultres, qu'ils tournèrent le dos et s'enfuirent » (Du Chesne, *loco citato*, p. 367).

point de miséricorde. Ils sont pendus tous trois, contrairement aux sentiments d'indulgence et aux projets d'amnistie manifestés par Richard II à la veille de sa guerre d'Irlande (1). Quand le jeune roi d'Angleterre sera vainqueur, loin d'user de rigueur envers les « quatre roys », il les fera chevaliers et, « pour ce que ils estoient très rudes et de moult gros engien », il confiera à Henri Chrystead la charge de « les remettre à l'usage d'Angleterre, de manière et contenance et de habis (2). Mais Jehan d'Arras n'a point de pitié pour les félons. En la circonstance, Guérin de Val bruiant échappe seul à la « malle mort » qu'il leur réserve. Il est vrai de dire que Claude et ses frères avaient « d'aultres mauvais cas », et, dans la forteresse de Syon, « trouva-on plus de cent prisonniers, que de bonnes gens du pays, que marchans et estrangiers, qui avoient esté robez et le venoient racompter » (*Melusine*, p. 285). Par contre, « Dieu merci, Guerin n'avoit point encores faulcé sa foy devers son seigneur souverain Raimondin de Lusignan ». C'est ce que sa femme fit valoir à Geoffroy, en allant au-devant de lui, quand on apprit à Val bruiant qu'il approchait pour s'emparer du château (3).

« L'excusation » de cette dame, « moult saige et soubtive et vaillante » est la reproduction de la démarche faite auprès du duc de Berry par la dame de Plenmartin, femme de Guichart d'Angle (4), aussitôt après la prise de Lusignan (5). En cousant cet épisode à sa

(1) Cf. H. Wallon, *Richard II*, t. II, p. 88 et 429.

(2) Froissart, *loc. cit.*, t. XV, p. 174.

(3) Girard, le neveu dévoué que Jehan d'Arras donne à Guérin de Val bruiant, provient du dédoublement de Gerald O'Brian.

(4) Cf. *Melusine*, pages 286 à 291 et *Chroniques de Froissart*, Edition Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 236-237.

(5) En rapportant, au chapitre V du présent livre, la prise de Lusignan par Du Guesclin, nous l'avons fixée, d'après Froissart, peu de jours après la bataille de Chizé, qui eut lieu le 21 mars 1373, en ajoutant toutefois que, suivant M. Kervyn de Lettenhove, la célèbre forteresse avait dû être reprise par les Anglais. M. Siméon Luce (*Chroniques de Froissart*, t. VIII, 1re partie, LXIII) s'inscrit en faux contre cette date. S'appuyant sur un ouvrage de M. Delpit, intitulé *Documents français en Angleterre*, il établit que, le 5 mars 1373, premier samedi de carême, « trois semaines par conséquent avant l'affaire de Chizé », les Français mirent le siège devant le château de Lusignan, défendu par Jean Cresswell et Geffroi de Saint-Quentin. L'investissement dura sans interruption jusque vers le milieu de l'année suivante. Ce serait un peu avant le 24 juin 1374, que Jean Cresswell, aurait été fait prisonnier « puisque, ce jour-là, le duc de Berry, qui était à Issoudun, donna l'ordre de payer 40 sous à Araby le chevaucheur, qui était venu de Poitou dire les *novelles de la prise de Cressoele* ». — « La capture de cet audacieux partisan, ajoute M. Siméon Luce, contribua sans nul doute à amener la reddition du

campagne d'Irlande et en lui donnant un complaisant développement, Jehan d'Arras fournit une nouvelle preuve de son double talent de romancier historique et de courtisan. Le duc de Berry dut se reconnaître avec plaisir dans Geuffroy au Grant Dent accordant à la solliciteuse la grâce demandée et appliquant galamment le « parcere subjectis et debellare superbos ».

Dans *Melusine*, les gens de Claude subissent le même sort que leur seigneur : Geoffroy fait « lever unes fourches sur la coste de la montaigne » et les y fait pendre tous. Il semble que, se montrant si impitoyable envers eux, Jehan d'Arras ait eu présents à l'esprit les ordres inexorables donnés par son duc pour la répression des Tuchins du Languedoc, de l'Auvergne et du Poitou, en 1382 et 1384. Nous avons vu, au chapitre II, par les pendaisons de Longwy, que les souverains du Barrois n'étaient pas plus tendres, le cas échéant[1].

Cependant, à l'occasion, ils savaient entrer en composition, même avec les insurgés, et une lettre d'Yolande de Flandre à l'un de ses receveurs est très édifiante à ce sujet. Nous l'avons retrouvée, en note, dans la *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du* XIVe *siècle*, publiée par M. Édouard Le Glay, à Lille, en 1842. La comtesse s'y montre considérablement adoucie, et il est curieux de la voir dans des dispositions si opposées à ses procédés ordinaires. « Receveur, écrit-elle, au jour dit sommes partie de nostre chastel de Nieppe pour aler en aucunes de nos terres que nous avons en France, laquelle partie et alée nous avons délaié ce que nous avons peu... Pour les triboulz et commocions qui sont en Flandre, vous mandons que vous parlez au plus grant maistre et qui plus a de puissance en cest fait à Gant sur la voie et manière que autreffois vous avons enchargié, et aussi à un ou a II autres qui y ont plus de puissance, comment il

château de Lusignan, *qui dut avoir lieu vers la fin de septembre 1374 au plus tard.* »

La publication du *Registre de Barthélemi de Noces, officier du duc de Berry*, faite par M. E. Teilhard de Chardin, postérieurement à l'édition commencée par M. Siméon Luce du huitième volume des *Chroniques de Froissart*, précise la date de la capitulation de Lusignan d'une façon certaine et définitive. « Heri facta fuit », est-il écrit dans un acte daté du 2 octobre 1374. Ce fut donc le 1er octobre 1374 qu'elle eut lieu. L'instrument notarié relevé par M.E. Teilhard (p. 8 et 27) est une obligation de 15.000 francs d'or, souscrite par le duc de Berry, au maréchal Louis de Sancerre pour la rançon de Cresswell.

(1) A Bar-le-Duc, l'une des côtes qui domine la ville-basse, au nord-est, est encore appelée « Les Fourches. »

nous soient amis en nos besoingnes et gracieux et courtois, à noz gens de nostre conseil et à noz officiers et autres gens, *et leur dites qu'il sera bien déservi. Autre chose ne vous en poons escrire, mais vous poez bien appercevoir nostre intencion sur ce...* Nostre seigneur vous ait en sa garde. Escript à Béthune, le XIIIe jour de May, l'an IIII^{xx}. »

Après avoir visité le pays « par l'espace de deux mois », Geoffroy « laisse bon gouverneur » en Irlande, et rentre à Lusignan. C'est alors qu'il se voit entraîné au secours d'Urian et de Guion, dans la croisade dont nous avons raconté les péripéties.

A près son retour de Palestine, commence la série des malheurs de la maison de Lusignan que nous avons exposés et qui sont la suite du parjure de Raimondin : incendie de Maillières[1] et fratricide de Froimond; disparition de Melusine, « en forme d'ung serpent », et meurtre d'Horrible.

Geoffroy poursuit de sa fureur jusqu'à son oncle, le comte de

(1) Il y a eu deux Geoffroy de Lusignan, dont Jehan d'Arras n'a fait qu'un seul personnage et que la plupart des historiens ont aussi confondus. Dès 1888, M. le Dr de la Porte a très péremptoirement fait la distinction du père et du fils (Ch. *Les gens de qualité en Basse-Marche. Le Dorat, Limoges et Poitiers*) et M. Ch. Farcinet vient d'élucider complétement la question (Cf. *L'ancienne famille de Lusignan* et *Geoffroy la grand'dent Documents nouveaux*) Fontenay-le-Comte et Vannes, 1899).

C'est Geoffroy Ier, le second fils de Hugues VIII de Lusignan, qui se distingua à la troisième croisade. C'est Geoffroy Ier qui fut le frère de Guy et se porta à son secours.

Geoffroy II, fils du précédent, est le persécuteur de l'abbaye de Maillezais. Il est vrai que Geoffroy Ier avait déjà exercé des violences contre ladite abbaye; mais elles redoublèrent avec le fils, « qui finit par chasser les religieux ». La querelle venait de ce que les bénédictins de Maillezais refusaient aux Geoffroy de Lusignan « l'avouerie » de leur monastère, à laquelle ils prétendaient. L'incendie aurait eu lieu en 1232, suivant le Duchat, cité par M. Ch. Farcinet. Maillezais fut fondée, vers 980, par la femme de Guillaume IV, de Guyenne ou d'Aquitaine, sur les ruines d'une ancienne basilique, où le duc avait été conduit par un sanglier poursuivi par ses chiens (Cf. Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, t. IV, p. 30). Guillaume V, le fils de la fondatrice, y prit l'habit religieux.

C'est Geoffroy II qui porta le nom de Geoffroy la Grand'Dent. M. Ch. Farcinet remarque que ce surnom ne lui est appliqué dans aucun ancien document historique (page 33, note 4). C'est le roman de Jehan d'Arras qui lui aura valu ce sobriquet. L'auteur de *Melusine* le prit sans doute à l'un de ses confrères en travaux de bibliothèque : Copin dit Grand-Dent. Celui-ci figure dans une quittance de 1397, reproduite par M. Le Roux de Lincy (*loc. citato*, page 41), et faisant partie de la collection Joursanvault, sous le no 842, « pour plusieurs besoignes faictes en la librairie neuve nouvelement faicte, en l'ostel de Monseigneur le duc d'Orliens, assavoir à Paris, en la rue de la Poterne, près de l'ostel Saint-Pol ».

Forez, pour lui avoir fait perdre sa mère « par sa faulce jenglerie » ; il le presse tellement qu'il le force à se réfugier au sommet d'une tour d'où il tombe fatalement « tout desrompu et tout mort », avant d'être au bas de sa chute (1). « Et lors fist faire Gueffroy hommaige à Raimonnet son frère, qui fut aprez conte de Forestz ». C'est fortementdramatiser le passage du comté de Forez de la maison de Clermont à celle de Bourbon (2). Les Atrides, nous l'avons déjà fait remarquer, furent à peine plus tragiques.

Nous savons comment Geoffroy « cria mercy » à Raimondin et comment il refit l'abbaye de Maillières.

Son zèle expiatoire le conduisit jusqu'à Rome, où « il se confessa au Père sainct » (*Melusine*, p. 381). On voit que Jehan d'Arras était orthodoxe ou, du moins, qu'en 1393, à l'époque où il finissait son livre, les ducs de Berry et de Bar et en général les « royaulx » de France, ses lecteurs, étaient disposés à se soustraire à l'obédience de Clément VII, puisque ce n'est point sur Avignon que se dirigent ses pénitents. Même l'auteur appelle son pape Benoît, comme le prédécesseur de Clément V. Nous ne supposons pas qu'en lui donnant ce nom il ait eu en vue celui que devait prendre Pierre de Luna. Cependant le futur Benoît XIII était « déjà papable » alors, et il affectait l'intention de se prêter à la voie de la cession, s'il était élu. En se montrant romain, Jehan d'Arras entre dans le système, plus habile que sincère, du favori d'Yolande de Bar et de son époux, le roi d'Aragon. Pierre de Luna aimait beaucoup les livres, rapporte M. Léopold Delisle (3) : cette circonstance dut le mettre en rapport avec le romancier de Marie de France.

De Rome, Geoffroy au grand'dent se rend à Montserrat, en Aragon, une « moult bonne et devote place » qui, après le mariage de Yolande de Bar avec don Juan Ier d'Aragon, paraît avoir inspiré un culte au duc Robert. En effet, dans son testament écrit à Pont-à-Mousson, le 3 août 1384, le père d'Yolande spécifie « qu'aussitôt après sa mort un pélerin bien famé et d'une aptitude reconnue sera envoyé à Notre-Dame de Mont-Serrat, pour acquitter en son nom

(1) Cette tour était « pour celluy temps nommée Jalensi, et de présent on l'appelle Marcelli-le-Château » (apparemment, Marchastel, dans le Cantal), *Melusine*, p. 372.

(2) « Le duc (Louis II de Bourbon) avoit fiancée la fille au conte Dauphin qui, de droit, devoit estre contesse de Forez, non obstant ce que messire Regnaud de Forez eut vendu la conté au duc d'Anjou, mais pour tant ne laissa pas le duc Loys de Bourbon à tenir sa promesse de mariage, et recouvra le duc, despuis, la conté de Forez, par les beaulx services qu'il fit au roi et au duc d'Anjou, son frère (Cabaret d'Orville, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 22).

(3) *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 486.

un vœu qu'il a formé »[1]. Pour avoir décrit, comme il l'a fait, le célèbre monastère, Jehan d'Arras l'avait certainement vu et même habité. Geoffroy y vient pour visiter Raimondin qui, dans sa désolation d'avoir perdu Melusine, s'y est fait ermite. Rien n'est plus touchant que l'entrevue de cet enfant terrible avec son père, et l'on y trouve un mot des plus heureux dicté par la piété filiale. En voyant arriver « celluy grant dyable à la grant dent » les moines prennent peur. « Sachiés, leur dist le chappelain, qu'il ne vous fera jà mal, car il y a tel ceans qu'il aime sur toutes les creatures du monde » (*Melusine*, p. 383).

Rentré à Lusignan et encore ému de son entretien avec l'auteur de ses jours, Geoffroy éprouve le besoin « d'aller voir ses deux frères en Allemaigne, c'est assavoir le roi Regnauld de Behaigne et le duc Anthoine de Lucembourg ». Thierry, qui « a larmoié moult tendrement » au récit du pieux voyage de Geoffroy, veut l'accompagner, « car il a ouy dire qu'il y a moult grant guerre entre ceulx d'Anssay et ceulx d'Autriche, et par adventure s'en pourroit bien Anthoine leur frère mesler de celluy fait... Et quant Odon et Raimonnet visrent que ilz se mettoyent en chemin pour aller veoir leurs autres deux frères en Allemaigne, si disdrent entre eulx que aussi feroient-ilz... En ceste partie nous racompte l'istoire que les quatre frères se partirent de Bonneval [2], et puys se penèrent tant d'errer que ilz vindrent en la Champaigne... et se logèrent une nuyt sur une ripvière nommée la Meuse, dessoulz une fortresse qui est appellée le Chasteau de Durres (lisons Dunes), pourceque ilsiet sur la salize en hault sus la ripvière » (*Melusine*, pages 387 et 388).

Chastel-Dun (Chateaudun), et Bonneval sont sur la route de Poitiers à Paris, et Jehan d'Arras suivit certainement plus d'une fois cet itinéraire. Froissart (Edition Kervyn de Lettenhove, t. XIII, page 140) fait passer par là le comte d'Ostrevant, revenant de Blois où il avait assisté à l'entrevue des ducs de Berry et de Bourgogne avec le duc de Bretagne amené par le Sire de Coucy (1388). De son droit de romancier barrois et entraîné par la similitude des noms, Jehan d'Arras a substitué le Chateau-Dun de la rive meusienne à celui des bords du Loir.

(1) Victor Servais, *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 93.

(2) « Le conte de Vandosme, qui pour lors avoit guerre à Odon, conte de la Marche », en voyant arriver l'ost des Lusignan, croit qu'ils viennent « pour le exillier »; aussi se rend-il à Bonneval « en la mercy de Odon ». Celui-ci lui pardonne moyennant hommage (*Melusine*, p. 388). C'est ainsi que l'homme de lettres de la duchesse Marie fait passer à la maison de Bourbon-la-Marche le comté de Vendôme, qui liu est venu, en 1373, par le mariage de Catherine de Vendôme avec Jean de Bourbon.

Cette introduction de la dernière adaptation de Jehan d'Arras à savoir de sa Campagne de Suisse, est tant soit peu différente de l'aperçu qu'il en donné immédiatement après sa guerre de Bohême. En effet, à ce moment (p. 273), Jehan d'Arras annonce que « depuys, eubt le roy d'Anssay affaire au conte de Fribourg et au duc d'Autrice; et manda à Anthoine qu'il luy venist aidier; et si fist-il, et print par force le conte de Fribourg, et passa en Autrice, et desconfist le duc en bataille, et le fit apaisier au roy d'Anssay à son honneur ». Probablement il n'avait en vue, alors, que la lutte pour l'empire qui eut lieu, au commencement du XIVᵉ siècle, entre Louis de Bavière, aidé du roi Jean de Bohême, et Frédéric d'Autriche, lutte qui se termina par la bataille d'Amfingen (1322) (1). Mais les négociations de 1393 entre les Confédérés suisses et les ducs d'Autriche, qui devaient aboutir à la « Paix de vingt ans », et le traité de Sempach (2), conclu entre Soleure et les huit cantons, qui assura la constitution de la Confédération helvétique, donnèrent un intérêt puissant d'actualité aux choses de la Suisse et inspirèrent à Jehan d'Arras l'idée de reprendre son épisode, de caractère purement bavarois d'abord, pour le développer, en y greffant la chevauchée dirigée, en 1375, par Enguerrand VII de Coucy, contre Albert et Léopold d'Autriche.

Dès lors, le programme est tout changé. Ce ne sera plus Anthoine seul qui viendra au secours du roy d'Anssay (3), ce sont « ensemble » tous les fils de *Melusine*, restés en Europe. Il lui faut bien tous ces preux pour figurer les nombreux chefs : Jean de Vienne, Owen de Galles, le comte de Kent, Pierre de Bar et autres seigneurs de non moindre importance, qui suivirent en Argovie le sire de Coucy. Ce sera d'ailleurs une excellente occasion de donner aux

(1) « J. Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, t. VI, p. 16.

(2) « On appela cette célèbre convention traité de Sempach, parce que la guerre faite près de Sempach en avait été l'occasion ». (Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, t. III, p. 318). Dans cette guerre, commencée en 1385, 4.000 Autrichiens avaient été battus par 1.300 Suisses à Sempach et Léopold III y avait trouvé la mort. En 1388, sous Albert III, les Autrichiens s'étaient emparés de Wesen par surprise, mais ils avaient éprouvé ensuite à Nœfels une sanglante défaite qui les avait obligés à accepter, en 1389, une trêve de sept années. En 1393, un des fils du duc tué à Sempach s'efforça de reconquérir par de nouveaux traités ce qui avait été perdu en 1389.

(3) Dans son défi à ses cousins les ducs d'Autriche, Coucy déclare qu'il vient « à la prière des Alsaciens ». *Abrégé de la vie d'Enguerrand VII du nom, sire de Coucy, avec un détail de son expédition en Alsace et en Suisse* (Mém. du baron de Zurlauben, *Hist. de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XXV, p. 173).

enfants du duc Robert et de Marie de France un grand exemple d'amour et de solidarité fraternels. La joie « des frères » de se retrouver tous réunis dans une même cause va déborder à chaque ligne de son récit.

Nous avons vu que Jehan d'Arras a fait reprendre à l'ost des quatre frères Lusignan demeurés en France la route qu'ont prise Anthoine et Regnauld pour gagner Luxembourg. Même, il les fait loger, comme eux, au pied de Dun-sur-Meuse, la forteresse chère à son cœur. Il est vrai qu'avant d'attaquer le duc d'Autriche, les Compagnies à la solde d'Enguerrand, après avoir traversé la Champagne (1), se répandirent dans le Barrois. Servais estime que c'est pour mettre la ville de Bar en état de résister, le cas échéant, à leur pillage qu'en l'absence de Robert de Bar, sa royale épouse réclama à l'évêque de Metz le « gros canon » qui lui avait été prêté (2). Ce n'est pas seulement par le centre et par le sud que ces bandes traversèrent le duché, mais aussi par le nord. Les prévôts d'Étain, de Briey, de Sancy, voisins de Dun-sur-Meuse, sont cités par Servais, comme ceux de Gondrecourt, de Saint-Mihiel, de Foug et du Bassigny, pour avoir ordonné aux habitants des campagnes de « traire à fourteresse pour les routes qui venoient de France en Loherraine ». La duchesse ordonna de renforcer les postes d'observation établis aux portes du château de Sancy ; elle y fit réparer « les canons, les arbellestres et autres artilleries ». Servais constate, cependant, que la présence de ces hôtes fâcheux n'eut pas les tristes conséquences que l'on avait redoutées et que « les Bretons » ne renouvelèrent pas les « horribles excès » auxquels ils s'étaient livrés précédemment (3).

« Li grant route des Bretons vint, devant Metz avec le signour de Coucy » et elle ne s'en éloigna qu'après avoir rançonné l'évêque et la cité (4). Rien ne dit qu'elle soit allée à Luxembourg. Mais Jehan d'Arras avait besoin d'y conduire l'armée des Lusignan pour y réunir « frères, sœurs et neveux les ungz aux autres ». — « Là fut moult grande la joye qu'ils s'entrefirent ». Pour entrer dans la ville, « tout encourtinée », ils « se mirent à chemin ensamble, deux et deux, tous les plus aisnez devant ; et alla tout leur ost

(1) A Togny-aux-Bœufs (Marne) les habitants furent réduits à s'entasser dans des cachettes, « pour doubte des gens d'armes qui lors passoient continuelment par le pais pour aler en Autriche, avec nostre amé et feal le seigneur de Coucy ». Cf. *Chroniques de J. Froissart*, par M. Siméon Luce, t. VIII, 1re partie, CXXXII.

(2) Voir à notre premier chapitre.

(3-4) *Choniques de Froissart*, éd. de Siméon Luce, t. VIII, 1re part., CXXXIII et Victor Servais, *Annales du Barrois*, t. I, p. 302 à 305.

aprez, à banieres desploiez... et les bourgoys estoient parez, et les bourgoises, aussi bien parées, estoient aux fenestres, et les dames au chastel, moult noblement atournées ». Chacun « compta toutes les adventures de ses faitz, et du pays où il avoit esté en diverses besongnes ». Mais Geoffroy ne veut pas qu'on s'attarde; car, pour secourir le roi d'Ansay, on aura à combattre non seulement le duc d'Autriche et le comte de Fribourg, mais « le conte de Salerne (lisons Payerne) et jusques au nombre de dix comptes d'Allemaigne oultre le Rhin » (1). « Prenez congié dès anuyt de vos femmes, mes seurs », dit-il à Anthoine et à Regnault. Pour lui, il s'en va dès le soir à son logis, « pour ordonner ses gens, et aussi pour avoir guides qui sachent le pays ». Il s'enquiert « diligamment de ses ennemis, et des passages par où ilz devoient rapasser la rivière et que ilz ne povoyent rapasser que par Fribourg ou par Balle » (2). Geoffroy prend alors Fribourg pour objectif, car il lui semble que s'il peut avoir l'un de ces deux points stratégiques, « legièrement il pourra desconfire ses ennemis » (*Melusine*, p. 393).

« Tant chevauchèrent qu'ilz passèrent la Lorraine, et se misrent es plains pays d'Aussay ». Arrivés, « ung soir, à six lieues de l'ost et à cincq de Fribourg », « les frères » envoient leur déclaration de guerre au duc d'Autriche, au comte de Fribourg et à tous leurs alliés, car « ils ne doivent pas courir sur ces gens sans les deffier ». Historiquement, les faits se sont passés à peu de chose près comme les rapporte Jehan d'Arras et l'on voit qu'il a entendu le beau-père d'Henri de Bar faire lui-même la narration de sa campagne. C'est bien à Brisach, en face de Fribourg, que Léopold II d'Autriche attendait les envahisseurs, c'est bien d'Alsace que celui-ci lui a adressé son défi (3). Mais il ne semble pas que Fribourg, ni même Brisach aient

(1) Outre les milices du duc Léopold en Argovie et en Thurgovie, commandées par les comtes de Kibourg et de Nidau et par le sire Pierre de Thorberg, Coucy trouva devant lui les confédérés : Zurich, Berne, un corps de Lucernois, les habitants de l'Entlebuch, des Unterwaldiens (Cf. Jean de Muller, *Histoire de la confédération suisse*, t. III, p. 209). Le comte de Payerne prend chez Jehan Darras la place du comte de Nidau. Le comte de Kybourg devient celui de Fribourg dans *Melusine*.

(2) « Quant cil Breton et ces compagnes furent oultre Aussai et sus le rivière de Rin... si s'arrestèrent. « Se nous estions delà celle riviére de Rin, disent-ils, jamais ne le porions rapasser ». *Chroniques de Froissart*, éd. Siméon Luce, t. VIII, 2e part., p. 220.

(3) Le 12 octobre 1375, Léopold II écrit de Brisach aux bourgeois de Strasbourg de venir lui prêter main-forte, pour empêcher les « Anglais » du sire de Coucy de faire irruption sur la rive droite du Rhin (Cf. Siméon Luce, *loco citato*, t. VIII, 1re partie, CXXXIV).

été pris par Enguerrand de Coucy. A l'approche de l'invasion des Grandes Compagnies, Léopold II se retira faisant brûler et dévaster « bien trois journées du pays que doivent traverser ces bandes » (1).

La surprise de Fribourg imaginée par Jehan d'Arras mérite cependant d'être rapportée. « Or fut vray que la nuyt se reposa l'ost; mais Geuffroy dist à ses trois frères qu'ilz feissent l'avant-garde, et qu'il avoit ung peu affaire en certain lieu... Et atant s'en partist Geuffroy, atout cincq cens bassines et cent arbalestriers, et aussi il eut deux bonnes guides qui bien sçavoient tout le pays, et se fist mener vers Fribourg, et s'embucha entre les hayes au point du jour; et là actendoit l'adventure. L'istoire nous dist que adonc il se partist tout seul de l'embuche, et se mist sur une petite montaigne, au point du soleil levant, et estoit armé d'une coste de fer sans bassinet, le plus couvertement qu'il peut, et avoit ainsi fait armer jusques au nombre de dix chevaliers es quieulx il se fioit le plus, et avoient dix grans sacs plains de fain, et avoient larges botes et esperons enroulliés, en guise de gros varles; et avoient avec eulx ung escuier de la duché de Lucembourg, qui moult bien sçavoit parler allemant... Adonc Geuffroy apperceut que ung peu aprez soleil levant on ouvrist la barrière et le pont et la porte toute arrière; et fist-on grand foison de bestial saillir de leans. Et quant il apperceut ce, il s'en retourna tout court et fist prendre à ses dix chevaliers chascun son sac sur l'arson de sa selle, et prinst le sien; et lors l'escuier, qui moult bien sçavoit le langage, prinst ung sac aussi, et se mist devant Geuffroy embrunché sur son fardel. Adoncques vindrent à la barrière, et incontinent ledit escuier à haulte voix : Ouvrez icy, ouvrez, car nous avons si grant sommeil que plus ne povons, pour ce que ne finames à nuyt de chevaucher. Et on leur ouvrist. Et leur demandèrent que c'estoit que ilz portoient; à quoy ilz respondirent : Ce sont robbes que nous avons gaignées, et les venons vendre en ceste ville. Et ainsi les laissèrent passer, et tantost ilz montèrent sur le pont et entrèrent en la porte, et jettèrent hastivement leur sac jus, et tirèrent leurs espées, et ferirent sur les portiers, et les mirent à mort à terre, et tous les aultres à l'espée. Adoncques quant ceux de l'embuche perceurent qu'ilz furent dedens la porte, ilz brochèrent les chevaulx, et vindrent à la ville, et entrèrent dedens la porte qui mieulx. Adoncq eussiés oy crier : Trahis, trahis. Et d'aultre part : Ville gaignée » (2).

(1) Siméon Luce, *loco citato*, t. VIII, 1re partie, CXXXIV.
(2) *Melusine*, p. 395.

A l'époque où l'obus n'était pas inventé, et où, les boulets ne servant point encore à faire brèche, les assaillants n'avaient toujours pour s'emparer d'une place forte que l'escalade des murailles à l'aide d'échelles, de grapins ou de beffroys mobiles, posés sur chariot et munis d'un pont, il n'y avait pas à attendre le moment psychologique où, lassés des bombardements, les habitants finissent par exiger de la garnison de fâcheuses capitulations. Pour entrer dans une ville, le grand moyen des capitaines était de profiter d'une porte ouverte, et les stratagèmes pour obtenir cette ouverture composaient leur principale ressource.

En 1339, Gauthier de Mauny a fait vœu d'entrer le premier en France et d'y prendre un château ou une place forte. Arrivé un peu avant le lever du soleil devant Mortagne-sur-l'Escaut, à quatre lieues de Tournay, il fait habiller quatre de ses hommes en paysannes, avec de grands paniers plats recouverts de nappes blanches, comme pour aller au marché vendre du beurre ou du fromage. Ceux-ci, à la faveur de leur déguisement peuvent s'emparer du guichetier et ouvrir la porte toute grande à leur chef qui accourt, enseignes déployées ; mais la sentinelle a eu le temps de donner l'éveil, et la ruse échoue (1).

Plus heureux furent, dans le même temps, les Français campés devant Blaye, qu'il s'agissait de reprendre aux Anglais. Trois individus, se donnant pour des marchands, viennent annoncer à l'une des portes l'arrivée d'un fort convoi de vivres. Les sommiers sont admis à s'approcher et leurs conducteurs, renversant trois mulets chargés sous la porte, empêchent ainsi qu'on puisse la fermer. Deux mille hommes placés non loin en embuscade, sous les ordres du dauphin d'Auvergne et du maréchal de Mirepoix, fondent sur les portiers et pénètrent dans Blaye, dont les habitants sont presque tous tués ou faits prisonniers (2).

Pour reprendre Chartres aux Anglais, le 20 avril 1431, vigile de Pâques fleuries, — quelques jours, hélas ! avant le supplice de Jeanne d'Arc, — Dunois, d'accord avec deux marchands de poissons de la ville, revêtit de blouses un certain nombre de ses soldats, et, les armant d'un fouet, leur confia des charrettes chargées de tonneaux. Dans ces tonneaux étaient cachés d'autres soldats. Une fois sous le porche de la porte Saint-Michel, le convoi s'arrête, et, tandis que Bouffineau, l'un des deux colporteurs, offre des aloses aux gardiens, les faux charretiers, jetant le masque, se précipitent sur les senti-

(1) *Chroniques de Froissart.* Édition de Siméon Luce, t. I, 1re partie, CCXXXI.

(2) Siméon Luce, *loco citato*, CXCVII.

nelles. Florent d'Illiers qui, depuis le milieu de la nuit, se tient en embuscade à cent pas, avec soixante hommes, se joint rapidement à eux. A son tour s'avance La Hire, avec un détachement de trois cents archers gascons, postés à la portée d'un trait de Florent d'Illiers. Le sire de Gaucourt, qui gardait la même distance, suit le mouvement, à la tête de six cents hommes. Enfin Dunois, lui-même, resté en réserve avec le surplus de ses quatre mille hommes, pénètre dans Chartres [1], criant, sans doute, avec ses lieutenants et comme les frères Lusignan : Ville gagnée! tandis que d'autre part, on s'écriait : Trahis! trahis! M. Amédée Renée qui, dans la *Nouvelle Bibliographie générale* du docteur Hoefer, a traité l'article Dunois, pense que le Bâtard s'était inspiré du cheval d'Ulysse. Nous supposons qu'en recourant à cette ruse de guerre, d'un usage d'ailleurs très fréquent, il se reporta plutôt, en souvenir, au roman militaire de Jehan d'Arras, dont nous avons dit qu'il posséda une copie, si ce n'est le manuscrit original.

Nous ne citerons plus qu'une « embusche » [2]; mais celle-ci, nous ne pouvons point la passer sous silence, parce que l'auteur de *Melusine*, qui la tenait apparemment du duc Louis II de Bourbon, s'en est servi doublement.

Le bon duc Loys, faisant l'avant-garde de l'armée française dans le « voiaige d'Allemaigne, l'an mil III^c^IIII^xx^ huit », tandis que Charles VI mettait le siège devant Juliers, avisa « ung moult bel chastel, qui séoit en hault, que on appelloit Dul [3]. Ung subtil varlet allemand de son eschançonnerie, qui l'avoit servi moult longuement et qui aimoit son hostel, car il y avoit esté allevé », s'approcha de Dul, avec seize compaignons, une heure avant le jour, et appella le capitaine « en tiois, disans que le duc de Juliers, leur seigneur, les mandoit à estre en la place avec lui en garnison. Si les creut le capitaine ... descendit du chastel, vint à eulx et les mena dedans ... Et quant, ils se virent plus fors que le capitaine, ils le prindrent, et l'emprisonnèrent. Huit gentilshommes vindrent là au matin, cuidant trouver le capitaine et trouvèrent les serviteurs au duc de Bourbon, qui les destindrent prisonniers. Et

(1) Alexandre Mazas, ancien officier d'état-major, *Vies des grands capitaines français au moyen âge*. Paris, 1845, page 362.

(2) Siméon Luce (*Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, page 340) parle de soldats s'introduisant dans une place fortifiée, en se faisant passer pour de pauvres estropiés et en se présentant aux portes, les jambes entourées de linges sanglants.

(3) Château de Huls, en Prusse, entre Kempen et Creveld.

au matin, celluy varlet d'eschançonnerie vint au duc de Bourbon, son maistre, lui dire comme il avoit ouvré et que le chastel de Dul estoit sien »[1]. Il est facile de reconnaître que Jehan d'Arras a appliqué la plus grande partie de cette « soutiveté de guerre » à la prise de Syon en Irlande, par l'écuyer de Geoffroy la Grand' Dent et à la chute de Clerevault et de Claude entre les mains de cet infatigable écuier. Il n'a gardé, pour sa prise de Fribourg, que la connaissance de l'allemand, qu'il prête au guide de Geuffroy. Le fond de l'épisode de Fribourg lui a été fourni par le stratagème de Blaye.

De Fribourg, les Lusignan se dirigent sur Porrentruy, « place à quatre lieues de Balle » [2], dit Jehan d'Arras, pour y aller délivrer le roi d'Ansay[3]. L'auteur de l'*Histoire de la Confédération suisse* écrit bien (T. III, page 211) que, « le jour de la Sainte-Catherine (1375), Coucy marcha du côté de Bâle », et que, traversant le Sissgau, il vint ruiner « sans aucune résistance » le château de Waldenbourg (aujourd'hui un des villages de Bâle-Campagne); puis que, passant devant Soleure, son armée, renforcée du contingent de Jean de Vienne, établit ses campements sur les deux rives de l'Aar, entre Büren et Olten; mais il ne parle aucunement de Porrentruy. Peut-être Jean de Vienne, en allant, avec Owen de Galles, rejoindre le gros des forces du sire de Coucy, par Lure et par Montbéliard, entra-t-il dans cette ville? Nous ne le croyons cependant pas. Outre les faits dont nous venons de parler, les actions de la guerre de Suisse, en 1375-1376, se seraient bornées, d'après le *Sommaire* de Siméon Luce[4], à une menace de Belfort, à un combat à Marlen, au ravage des environs de Bâle, à la destruction de Wangen et à l'investissement de Büren : voilà pour l'actif du beau-père d'Henri de Bar; et aux échecs de Buttisholtz, de Sonns et de Fraubrunnen : voilà pour son passif. Il est bien probable que Jehan d'Arras, qui aimait à amalgamer les événements historiques et à en remonter le cours, se reporta à l'origine de la branche impériale des Habsbourg, et qu'il se plut à rajeunir la querelle qui eut lieu, dans la première moitié du XIIIe siècle, entre le sire de Pfirt et le roi Rodolphe, au sujet de l'avouerie de Por-

(1) Cabaret d'Orville, *loco citato*, p. 203.

(2) *Melusine*, p. 389, dans le texte, il y a « à quatre lieues de l'abbé ».

(3) Le bon duc de Luxembourg et de Brabant, Wenceslas, lieutenant de l'empereur en Alsace, que Jehan d'Arras a dédoublé, nous nous en souvenons, pour faire son roi d'Ansay, avait assuré le seigneur de Coucy, qu'il ne mettrait aucun obstacle à ses revendications. Cf. Siméon Luce, *loco citato*, t. VIII, 1re partie, CXXXIII.

(4) *Chroniques de Froissart*, t. VIII, 1re partie, CXXXVI, note.

rentruy. Dans cette guerre, Porrentruy fut prise par le premier et reprise par le second (1). — Léopold II d'Autriche offrit à Coucy, pour l'apaiser, le comité de Pfirt, apparemment avec les droits d'avouerie sur Porrentruy, qui appartenait à ce comté; Enguerrand refusa cette cession comme insuffisante (2) : ce sont sans doute les négociations dont elle fut l'objet qui donnèrent lieu à Jehan d'Arras d'introduire ladite ville dans son roman.

Quoi quil en soit, devant Porrentruy « l'encontre fut fière et dure et y eut merveilleuse occision », écrit l'auteur de *Melusine*. Mais il n'a pas à en faire « long compte »; il a assez produit de sièges et de délivrances de ville par des armées de secours, pour se dispenser d'apporter un nouvel exemple de ces faits d'armes aux princes barrisiens. Pour enflammer leur courage, toujours, il leur montrera encore une fois « le plus fier, le plus hardi et le plus entreprenant » des enfants de Melusine « tenant l'espée empoignée et en frappant par telle manière que tout ce qu'il rencontroit il jettoit par terre ». Puis, pour couronnement de son cours militaire, il leur fera voir « les six banières des frères se joindant ensamble, et iceulx six frères allant en une flotte, desrompant les batailles, et mettans tout en fuyte » (*Melusine*, p. 398).

« Et fut le duc d'Autriche abbattu du chevau par terre d'ung revers que Geuffroy luy donna ; et, luy abbatu, il fut incontinent saisi; et Anthoine prinst le conte de Fribourg »... Jehan d'Arras revient ici à l'événement historique qu'il a le premier visé (p. 273). En effet, à la bataille d'Ampfingen, Fréderic d'Autriche eut son cheval tué sous lui et devint le prisonnier de Louis de Bavière, tandis que son frère, Henri, tombait aux mains du roi de Bohême, Jean de Luxembourg (3).

Le roi d'Ansay sort de Porrentruy. Le duc d'Autriche et le comte de Fribourg lui sont baillés et, « à brief parler », ces derniers ayant promis « par foy et serment » de « restablir au roy d'Anssay toute sa perte », ils « traictèrent ensamble ». — « Et, ajoute Jehan d'Arras, d'une façon moins naïve qu'elle ne paraît, se vous voulez sçavoir la cause pour quoy la guerre estoit meue entre eulx,

(1) Jean de Muller, *loco citato*, t. II, p. 128, 129.

(2) « Li dus d'Osterice se voloit acorder au signeur de Couci, et li voloit donner une belle terre, qui vault bien XX^{m} francs par an, que on claime la conté de Fuiret. Voirement en furent-il aucuns trettiés; mais il ne continuèrent point, car ce sambloit au signeur de Couci et à son conseil trop petites offres, veu le grand droit qu'il demandoit ». *Chroniques de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 377.

(3) Bertholet, *loco citato*, t. VI, p. 18.

c'estoit pour ce que les aultres demandoient à avoir ce qui demoura au roy d'Aussay par ledit traicté » (*Melusine*, page 399). Il ne tient à s'étendre ni sur les causes de la guerre, ni sur les conditions de la paix; car, au moment où il écrivait, les effets de l'une et de l'autre avaient déjà disparu. Enguerrand de Coucy était entré en Suisse revendiquant hautement l'Alsace, le Brisgau, l'Argovie et la Thurgovie, c'est-à-dire tous les biens allodiaux qu'il prétendait avoir été assignés en dot à sa mère, Catherine d'Autriche, fille de Léopold Ier de Habsbourg. Mais des bords de l'Aar, il avait dû reculer sur la rive gauche du Rhin, pour y faire vivre les Compagnies sous un climat plus doux et dans une contrée moins ingrate; et, de là, il avait dû fuir, la nuit, sous un déguisement, pour échapper aux colères de ses Routiers déçus. « Avec plus de troupes qu'Alexandre n'en conduisit en Asie », écrit Jean de Muller (1), il n'avait gagné que Büren et Nidau, qui, encore, lui furent repris, en 1388, par « ceux de Berne et de Soleure ». Pour défendre ce mince héritage, le noble et vaillant seigneur, « chevalier esprouvé, qui toute sa vie n'a finé d'armes suivre, et moult estoit de grande vertu » (2), n'avait pu envoyer que deux cent soixante lances et cent soixante arbalétriers. Ses moyens étaient fort réduits alors, car Servais a relevé, dans nos archives, des comptes de 1387, où il est question d'aides perçues dans le Barrois pour racheter les joyaux du sire de Coucy, remis en gage aux mains des Lombards de Metz (3).

La guerre de Lusignan en Suisse est le dernier des arrangements historiques de Jehan d'Arras. Un jour, ce qui devait arriver arriva. « La serpente se monstra sur les murs de Lusignan, ainsi que tous la peurent bien veoir a plain, et alla tout autour de la fortresse par trois foys... et se mist sur la tour Pontume, et là faisoit si griefz plains et si tres grans souspirs » que « Geuffroy et Thierry en eurent moult grant pitié, car ilz sçavoient bien certainement que c'estoit leur propre mère, et pour ce commencèrent à plourer moult tendrement. Adonc quant elle les perceut plourer, elle s'enclina et jetta ung cry si horrible et si douloureux qu'il sambla proprement à ceulx qui l'oyrent que la tour deubt fendre » (4). Raymondin était mort. « Les frères » comprirent le signe et partirent immédiatement pour Montserrat, où, depuis la

(1) *Loco citato*, t. III, p. 217.
(2) *Livre des faits du maréchal de Boucicaut*, éd. Petitot, t. VI, p. 460.
(3) *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 125.
(4) *Melusine*, p. 400.

guerre de Suisse, ils avaient pris l'habitude de se rendre, tous les huit, « unes foys chascun an ». Ils trouvèrent leur père « trespassé, dont ilz menèrent moult grant dueil. Le lendemain vint le roy d'Arragon et la royne... ». — Mais il nous faut en finir. Ce sont Yolande de Bar et son époux, Jean I, que le libraire-écrivain des Valois, — nous l'avons déjà dit, — a voulu honorer dans ce roi et cette reine : nous n'en parlerons que dans notre second volume, « selon les vrayes croniques et selon la vraye histoire ». Abandonnons le livre de Jehan d'Arras, non sans regret, et avec l'espoir de lui avoir rendu sa véritable physionomie, sa nature réelle, son caractère de roman historique et instructif. Nous n'avions pas à le remettre en mémoire, car *Melusine* n'est jamais tombée dans ce profond oubli, où M. Paulin Paris regrettait de voir ensevelies tant d'œuvres anciennes.

La femme-serpente de Jehan d'Arras est demeurée jusqu'à nous la plus populaire de toutes les fées et, dernièrement encore, la musique d'opéra demandait des livrets à sa légende (1). On continue à dire : « pousser des cris de Melusine », « faire un train de Melusine ».

La *Revue bleue* annonçait, le 9 juillet 1898, la représentation d'un drame dont la dame de Lusignan devait faire tous les frais. Nous ignorons si cette pièce a été donnée, comme elle a été annoncée, dans les ruines du vieux château de Ligugé, voisin de Niort; mais, à l'Exposition universelle qui vient de fermer, on a pu voir une Hostellerie de la Melusine, dans la section dite du Vieux-Poitou.

A l'heure qu'il est *Melusine* est le titre d'un Recueil qui, depuis 1877, s'est fait un monopole de la publication de nos usages antiques, de nos vieilles traditions, des fabuleuses surtout (2). L'organe de la mythologie moderne, ne pouvait pas se mettre sous une meilleure égide.

Mais, si flatteurs que soient ces hommages rendus à l'être imaginaire créé pour le plaisir et pour la plus grande gloire de la du-

(1) La *Belle Melusine* est le titre d'une partition de Mendelsohn Bartholdy et le sujet de l'opéra d'Halévy nommé *La Magicienne*. (Cf. Le Dr Léo Desaivre, qui a donné, dans les *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du départ. des Deux-Sèvres, t. XX, 2e série*, un commencement de Bibliographie et d'Iconographie de *Melusine* très appréciable). Le prince Troubetskoi fit représenter à Paris, en 1892, et à Moscou, en 1896, un opéra en 4 actes appelé *Melusine;* et, en cette même dernière année (1896), le poème lyrique choisi par l'Académie des Beaux-Arts, pour être mis en musique par les concurrents au grand prix de Rome, était intitulé *Melusine*.

(2) *Melusine. Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages*, à Paris.

chesse de Bar, c'est peu à côté de la vogue immense dont elle a joui dès son apparition et dans les premiers siècles qui ont suivi. Nous avons parlé des manuscrits de *Melusine* classés dans les « librairies » des parents et des « amys » de Marie de France, mais nous ne saurions énumérer ici toutes les autres copies qui en ont été faites.

Dès l'invention de l'imprimerie, écrit M. Félix Herbet, elle fut « éditée et rééditée 20 fois, avec tout le luxe que comportait l'art naissant. On la traduisit en allemand, en espagnol, en anglais; et de nouveaux tirages en furent faits aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (1). L'enluminure, la gravure, la sculpture, la peinture s'en emparèrent rapidement ».

Au XVe siècle, l'histoire de Melusine était donnée comme « entremets » dans les plus grands festins. La cour de Lorraine n'en trouva pas de plus beau à offrir à Charles VII, en 1444; et on la servit également à Cambrai, en 1453, à la fête de la Licorne.

A Nantes, en 1473, une coulevrine était appelée Melusine, à côté d'autres nommées Junon, Pallas et Vénus (2).

Brantome rapporte que « quand l'empereur Charles (Charles-Quint) vint en France, on le passa par Lusignan... et qu'il se fit faire plusieurs contes fabuleux de la dame qui avait faict ceste maison ». Il ajoute que Catherine de Médicis, visitant les ruines de Lusignan fut désolée de la destruction de cette « perle antique de toutes les maisons du roi, construicte, s'il vous plaist, d'une dame des plus nobles en lignée, en vertu, en esprit, en magnificence et en tout, qui fust de son temps, voire d'autres » (3).

La fable de Jehan d'Arras obtint un tel succès que d'illustres maisons, — et la maison de Luxembourg elle-même, — ambitionnèrent de descendre des Lusignan.

Beauvau, favori du roi René, commence ainsi son Dittié du *Pas d'armes de la Bergiere :*

Conte gentil et très noble seigneur
Loys de Lucembourc, à qui raison
Attribuer veult puissance et honneur,
De Lesignan l'ancienne maison
Jadis extrait, de laquelle foison
Vindrent aussi empereurs d'Alemaigne,
Maint roy de Chypre et maint roy de Behaingne.

(1) *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* du 25 mai 1869, p. 296.

(2) *Notes sur Melusine,* par M. Léo Desaivre, *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* deuxième série, t. XX, année 1898, p. 216. En 1896 on vendit à Paris des chapeaux *Melusine.*

(3) *Hommes illustres et grands capitaines français. M. de Montpensier.*

Rabelais ne manqua pas de tourner en dérision un tel engouement. « Lisant, dit-il, les belles chronicques de ses ancestres, Pantagruel trouva que Geoffroy de Lusignan, dict Geoffroy à la grand dent, grand pere du beau cousin de la soeur aisnee de la tante du gendre de l'oncle de la bruz de sa belle mere, estoit enterré à Maillezais; dont prinst ung jour campos pour le visiter comme homme de bien » (1).

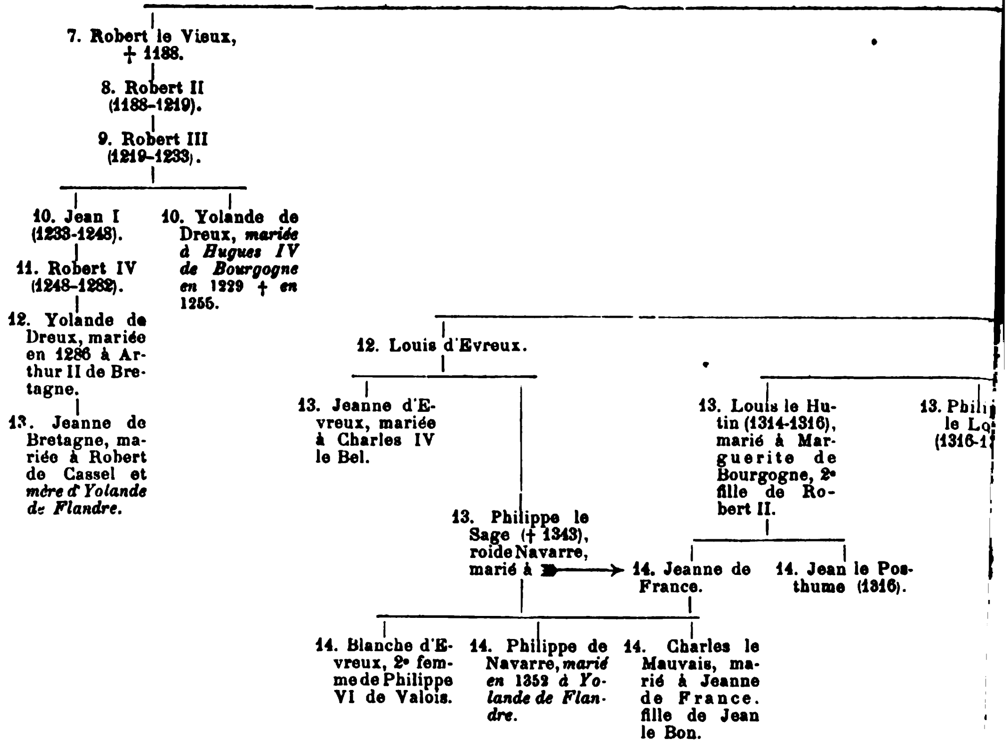
Les vrais descendants de Melusine sont les enfants de Robert de Bar et de Marie de France, et, par la grandeur de leurs actions, fils et filles se sont montrés dignes de cette origine. Si l'on peut reprocher à Jehan d'Arras de n'avoir pas senti le péril anglais, nous verrons par la suite qu'il avait admirablement contribué à munir les princes de Bar de toute la vaillance et des qualités politiques qui devinrent nécessaires pour le conjurer. De son roman, il a su faire ce que M. René Bazin appelle « une force à soulever les âmes » (2); il y a vu le moyen, vanté par Tolstoï, de « communiquer d'homme à homme les plus nobles pensées ». *Melusine* vaut surtout parce que l'auteur, sur la recommandation évidente de la duchesse de Bar, s'y est institué professeur d'énergie.

(1) *Œuvres de Rabelais*, édition de bibliophile Jacob, p. 112. M. Ferdinand Brunetière constate que la première trace de Rabelais se trouve dans un acte de 1519, où il est fait mention de son nom parmi les capucins du couvent de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou (*Etude sur François Rabelais*. Cf. *La Revue des Deux Mondes* de juillet-août 1900). Il eut, paraît-il, des difficultés avec les frères franciscains et, changeant d'ordre, il passa aux bénédictins de Maillezais. C'est à cette circonstance que l'on doit sa peinture du « sepulchre de Geoffroy à la grand dent ».—« Voyant ceste pourtraicture, Pantagruel en eut quelque peu de frayeur; car il y est en imaige comme d'ung homme furieux, tirant a demy son grand malchus de la guaine ».

(2) *Les lecteurs de roman*. Cf. *Le Correspondant* du 25 mai 1900. Parlant de la dépêche envoyée, en 1896, par l'empereur d'Allemagne, Guillaume II, au président Krüger, le héros moderne de l'idée nationale, Bismarck échappa, dit-on, que « c'était là le langage d'une bonne âme qui vient de lire un roman ». Que ce roman n'a-t-il été *Melusine!*


UNIV.
OF
MICH.

Etablissant la parenté des roi



APPENDICE

I

(Cf. Chapitre I, p. 13.)

LETTRES SUR L'ÉTYMOLOGIE DE BAR-LE-DUC (1)

A Monsieur le Commandant Brocard, membre de la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc.

Cousances-aux-Forges, le 12 août 1897.

Mon cher Commandant,

J'ai toujours conservé le souvenir de l'intéressante conférence que vous nous avez donnée, le 5 juin 1895, à la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc, sur la spéléologie de la Meuse.

Vous vous êtes plu, tout d'abord, à appeler notre attention sur la conformation de notre région « l'une des mieux caractérisées de l'Europe », et, déployant la Carte géologique de la France, vous nous y avez fait admirer cette harmonieuse gradation d'enceintes concentriques qui, si régulièrement, forment le bassin de Paris.

« Sur la crête la plus intérieure, — répétiez-vous après les savants auteurs de cette carte, — sur cette première crête formée par le terrain tertiaire ou tout près d'elle, se trouvent les champs de bataille de Montereau, de Nogent, de Sézanne, de Vauchamps, de Montmirail, de Champaubert, d'Épernay, de Craonne, de Laon.

« Sur la deuxième, formée par la craie, se trouvent Troyes, Brienne, Vitry-le-François, Sainte-Menehould : là aussi se trouve Valmy.

(1) Ces lettres ont été publiées, à Bar-le-Duc, dans les numéros de l'*Écho de l'Est* des 8 septembre, 11 novembre, 2 et 31 décembre 1897, et dans les numéros de l'*Indépendance de l'Est* des 8 septembre, 12 novembre, 3 décembre 1897 et 1er janvier 1898.

« La troisième crête, beaucoup moins prononcée et plus inégale, présente cependant les défilés de l'Argonne.

« *Près de la quatrième ligne saillante, qui déjà appartient au terrain jurassique, se trouvent* BAR-SUR-SEINE, BAR-SUR-AUBE, BAR-LE-DUC, *Ligny*.

« Près de la cinquième, qui est également jurassique, sont Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Toul, Verdun.

« La sixième, déjà un peu excentrique, est formée par les coteaux élevés qui dominent Nancy et Metz et qui s'étendent, sans interruption, depuis Langres jusqu'à Longwy, Montmédy, et jusqu'aux environs de Mézières ».

Vous avouerai-je que, du moment où vous nous avez fait toucher du doigt cette « quatrième ligne saillante », où figurent *Bar-sur-Seine*, *Bar-sur-Aube* et *Bar-le-Duc*, je n'ai plus écouté qu'avec distraction votre communication cependant si attachante?

Que voulez-vous? ces trois *Bar* m'apparaissant pour la première fois, à la lueur de votre démonstration, au même étage du cirque parisien et leurs trois noms, tombant à la suite l'un de l'autre dans mon oreille barrisienne, ont saisi mon esprit.

De la conformité de leur position, j'ai conclu à la commune origine de leurs appellations et, depuis ce jour, l'idée m'a hanté que ce banc jurassique devait recéler le secret de leur étymologie.

Une chose m'avait choqué, c'est le dernier paragraphe de votre citation.

« Paris, ajoutent les commentateurs de la Carte géologique de la France, Paris est placé au milieu de cette sextuple circonvallation opposée aux incursions de l'Europe et traversée par les vallées convergentes des rivières principales. »

N'est-ce pas prendre la situation à rebours?

L'Europe a eu ces gradins à descendre, non à monter, pour ses invasions, et la plus grande difficulté a été pour les détenteurs de l'Ile-de-France, qui ont eu à les gravir, chaque fois qu'ils ont voulu s'avancer vers l'Orient. Le point a été, pour les Français, de tenir les marches supérieures, c'est-à-dire notre plateau lorrain si magistralement décrit par M. B. Auerbach.

Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que la « sextuple circonvallation » a surtout été un obstacle pour tous ceux qui ont voulu remonter les vallées convergentes ?

Eh bien, j'ai la conviction que le nom de Bar a été donné à notre ville, et à ses deux homonymes du département de l'Aube, par un des peuples qui, dans l'antiquité, se sont servis de nos fleuves et de nos rivières, — des chemins qui marchent, — pour pénétrer dans l'intérieur de nos terres.

L'opinion générale est que *Bar-le-Duc* : *Barrum* (quasi *Barra*) *Ducis* et primitivement : *Barrum ad Ornam*, *Barrum Leucorum*, veulent dire la *barrière du duc*, la *barrière des Leuques*, la *barrière près de l'Ornain*, son nom lui venant du château construit au milieu du xe siècle par notre comte Fré-

déric Ier. ou, avant lui, de la forteresse et des camps qui ont couronné nos collines.

La racine serait *bar*, qui, dans le langage des Celtes, les plus anciens habitants de notre pays que l'on connaisse, aurait signifié *flèche*, *pointe*, *sommet*. C'est l'étymologie qu'Henri Martin, après Romey, donne aux Pyrénées, *bir* et *pir* étant, suivant eux, le même mot que *bar*.

Mais, paraît-il, la traduction la plus littérale de notre monosyllabe gaëlique est *branche* (Voyez Littré au mot *barre*) et, par extension, son sens aurait été barrage aussi bien que barrière.

Ne pouvons-nous pas estimer, dès lors, que la provenance du nom de Bar-le-Duc doive être cherchée, non sur nos côtes, — qui n'ont rien d'assez éminent pour justifier une appellation dérivant de leur hauteur, — mais dans notre vallée, voire dans notre rivière, qui n'a pas toujours été aussi modeste qu'aujourd'hui ?

En nous parlant de la « quatrième ligne saillante », vous avez fait ressortir, à mes yeux, la cascade de notre *Pont de Notre-Dame*, les anciennes *Roches* de notre baignoir municipal et celles de la *Brèche*, au-dessus de Savonnières-devant-Bar, comme autant d'affleurements du terrain jurassique dans le lit de l'Ornain, venant contrarier son cours.

S'il vous était démontré que les mêmes phénomènes se présentent à Bar-sur-Aube et à Bar-sur-Seine, que ces deux localités sont et ont été, sur leurs rivières, ce qu'est encore aujourd'hui Bar-le-Duc sur la sienne, à savoir le point terminus de la navigation effective ou légale ; s'il vous était donné la preuve d'une analogie complète dans le régime des eaux des trois villes, vous n'hésiteriez pas, mon cher Commandant, à reconnaître que les trois Bar ont été des barrages et non des barrières et que là réside leur véritable étymologie.

Or, en ce temps de vacances, j'ai eu le loisir de faire les rapprochements voulus et, si vous me le permettez, je vous en donnerai l'exposé prochainement.

Votre confrère tout dévoué,
JULES BAUDOT.

II

Bar-le-Duc, le 1er novembre 1897.

Mon cher Commandant,

Certainement le Niagara, entre les lacs Erié et Ontario, le Rhin, à Schaffouse, et le Nil, dans ses cataractes, ont d'autres ressauts que l'Ornain au pied du pont Notre-Dame de Bar-le-Duc.

Il n'en est pas moins vrai que c'est sur ce point qu'ont dû s'arrêter les premiers explorateurs qui ont abordé nos régions par les voies fluviales, et à 300 mètres près, il est demeuré, jusqu'à nos jours, la limite assignée au flottage par l'administration des eaux. La construction du plus inférieur

de nos ponts, le pont Saint-François, a fait seulement quelque peu reculer le terme de cette navigation.

Les « bâtons flottants » des Vosges descendaient encore notre rivière, pendant toute la première moitié de ce siècle, presque à partir de sa source; mais, à la montée, l'Ornain a toujours été impraticable, pour les moindres embarcations, au delà de notre obstacle.

Vous pouvez voir combien, pour franchir le passage de Bar-le-Duc, le canal de la Marne au Rhin a dû rapprocher ses écluses. On en compte neuf, rien que de Fains à Longeville : une par kilomètre.

Les altitudes inscrites à notre gare et dans les stations avoisinantes expliquent cette multiplicité :

Revigny : 147^m146 ; Mussey : 165^m923 ; Fains : 177^m560 ; Bar : 186^m370 ; Longeville : 204^m831 ; Ligny : 227^m500.

De Revigny à Ligny, 80 mètres d'élévation pour 30 kilomètres de distance, tandis que de Revigny, pour gagner, au Havre, le niveau de la mer, il ne reste que 147 mètres à descendre, contre 467 kilomètres à parcourir! C'est de Bar à Longeville que la différence est la plus tranchée : 18^m500 pour 5 kilomètres.

Le courant qu'une telle pente détermine dans l'Ornain, quand ses deux canaux latéraux veulent bien lui laisser l'eau dont ils le privent ordinairement; le rapide, qu'il nous est encore donné parfois d'entrevoir, tombe au pont Notre-Dame. Croyez-moi, mon cher Commandant, c'est bien là la barre, — en langage celtique le *bar*, — qui a donné son nom à Bar-le-Duc.

En aval : l'accès est permis aux bateaux. (Je parle du temps où les défrichements n'avaient pas été pratiqués avec l'entrain qu'on y a mis depuis et où les rivières recevaient, de leurs montagnes originelles, plus d'eau et moins de terres ou de cailloux qu'il ne leur en arrive aujourd'hui.) En amont : la navigation se trouve résolument barrée.

Au-dessus du pont Notre-Dame, et tout contre : un gué, dont une rue a apporté jusqu'à nous le témoignage. Au-dessous : un port, dont également une rue est destinée à perpétuer le souvenir, s'il ne plaît pas à de futurs édiles de la débaptiser, pour satisfaire au caprice d'un jour.

Et, dans la partie basse de notre ville, avez-vous jamais compté combien de roues fait tourner le canal dérivé de l'Ornain, depuis, précisément, la hauteur du pont Notre-Dame, jusqu'à son retour dans le lit de l'abandonné? Une filature et trois moulins, soit avec l'ancienne scierie Guillaume qui a cessé de fonctionner, cinq usines sur une longueur d'à peine 1,500 mètres.

C'est le fait de votre terrain jurassique, mon cher Commandant. Falaise, combien modeste! mais falaise tout de même au pont Notre-Dame, il se manifestait ouvertement autrefois, immédiatement au-dessus, sous forme de *rochelles*. On ne le retrouve plus que dans les puits de la belle avenue qui a emprunté son nom à la plus persistante de ces éminences. Les embellissements (?) du passé l'ont fait disparaître totalement, et les mesures

administratives continuent à faire de notre fleuve, à l'intérieur de la ville, le brillant ornement que vous connaissez.

Barrisien d'adoption, et non de naissance, vous ne vous êtes pas écorché les tibias, comme mes contemporains et moi nous avons eu l'occasion de le faire, dans notre enfance, quand nous allions « baigner aux Roches ».

Ces *roches* s'étendaient du grand Pont-Neuf à Salvange. Elles étaient surtout prononcées à l'endroit même où, en 1874, on a établi le baignoir public. Les travaux faits, à cette époque, pour faciliter les ablutions des soldats, n'ont laissé subsister que le fond des anciennes cuvettes naturelles et les assises des murailles qui les reliaient entre elles par des chenaux aussi étroits qu'irréguliers.

Les mêmes traces n'ont pu être enlevées par le redressement de l'Ornain entrepris en 1883. Aux jours d'eau limpide, les roches sont encore apparentes, au fond de la rivière, en suivant tout le quai du Champ-de-Mars. Dans la partie haute, elles se profilent nettement, sur les deux berges, en tranches parfaitement distinctes et alignées.

Plus haut que Salvange, l'Ornain est resté ce qu'il s'est fait lui-même. Mais quels efforts il a dû exercer, depuis la *Brèche*, pour arriver jusque-là. Aussi bien, il n'y parvient pas en son entier. A la Brèche, il a rencontré l'affleurement du terrain jurassique, avec lequel il avait perdu le contact à Naix-aux-Forges, — l'antique Nasium, — et, dans sa lutte, pour passer, il a laissé un bras, le bras tutélaire qui s'est étendu le long de nos côtes méridionales, pour venir protéger nos murailles et activer nos établissements industriels.

C'est une opinion généralement répandue que le *Canal des Usines* a été, d'un bout à l'autre, créé de main d'homme. Ses sinuosités, sa rapidité et, surtout, l'égalité de niveau de ses bords avec le sol riverain, donnent cependant à supposer que, jusqu'aux *Pales* tout au moins, son tracé est naturel.

Les générations qui ont vu construire les baraquements se souviennent du bourrelet que formait la promenade des *Saules*, au-dessus de l'ancien *Champ-de-Mars* et des terres de la *Sucrerie*. Sur toute cette ligne, la canalisation est indubitable, mais il y a de grandes probabilités pour que, jadis, les deux bras de l'Ornain se soient rejoints dans les parages de *Salvange*.

Réduit à la plus simple expression, — sauf en hiver et par les gros temps où il devient torrentiel, — l'Ornain suit, de la *Brèche* à *Salvange*, un cours lamentable, se contournant, dans tous les sens, pour éviter les roches qui, de distance en distance, lui barrent le chemin, roulant à tout moment sur des « raidons » qui le font bouillonner, se perdant dans les fissures, s'évanouissant sur les surfaces pierreuses, chauffées par le soleil.

Il n'est pas trop tôt, pour lui, d'arriver au pont Notre-Dame, par la large voie que lui a ménagée le génie moderne et d'y descendre de son calvaire. Dans toute l'étendue de Savonnières-devant-Bar et dans la partie orientale de Bar-le-Duc, il a coulé sur un rocher.

Mais son tourment va finir : il touche au port. Son dérivé lui revient,

après avoir laborieusement accompli sa tâche. Le *Naveton* lui amène le renfort de son ruisseau et il n'est pas jusqu'à une petite source, — simple naïade, ignorée et cachée, — qui, sous une des arches même du pont, ne vienne se donner à lui.

« L'Ornain, tranquille et fier du progrès de ses eaux »,

va s'écouler alors paisiblement, de Bar-le-Duc à Fains, sur un lit tant soit peu caillouteux encore, mais exempt des aspérités et des chaos au milieu desquels il vient de s'endolorir. Il glisse entre de bonnes rives, franchement végétales, qui n'ont rien de commun avec les rudes tranchées qu'il a dû se creuser à Bar et au-dessus. Dans les prairies qu'il féconde, c'est la grève, le *ballast*, que donnent les sondages. La barre à mine, même à de grandes profondeurs, n'y fait plus jaillir, comme à Bar-le-Duc, l'étincelle sur le roc

L'Ornain lèche son dernier cap calcaire à Bussy-la-Côte (voir le *Plateau lorrain* de M. Auerbach), et, à Laimont (*Latus mons?*), les collines, si abruptes chez nous, commencent à s'étaler. Elles s'écartent de façon à pouvoir encaisser, bientôt, à la fois, la Saulx, l'Ornain et la Chée.

A Revigny, nos montagnes ne vont plus se faire face qu'à cinq kilomètres de distance, tandis qu'à Bar cinq cents mètres à peine séparent la *rue des Foulans* et la *rue de Châlons* des vignes *derrière Notre-Dame* et de la côte de l'*Ormicé*. L'étranglement, le rétrécissement de la vallée, au seuil de notre ville, coïncide avec la barre de notre rivière. Avec sa double rangée de bastions, il prête ainsi à ma thèse un inébranlable appui.

Vous permettrez donc que j'en reste là, mon cher confrère, de ma démonstration en ce qui concerne Bar-sur-Ornain.

Je ne vous demanderai plus que de m'accompagner, prochainement, à Bar-sur-Aube et à Bar-sur-Seine pour faire les comparaisons que je vous ai promises.

En attendant, veuillez recevoir toutes mes amitiés.

Jules Baudot.

III

Bar-le-Duc, le 28 novembre 1897.

Mon cher Commandant,

Quel que puisse être votre désir de reconnaître si l'homonymie de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine avec notre ville correspond effectivement à un arrêt de la navigation sur leurs cours d'eau causé, comme à Bar-le-Duc, par l'affleurement du terrain jurassique, vous vous êtes peut-être effrayé de vous mettre en route à une saison qui n'est pas absolument celle des déplacements. Rassurez-vous. Nous ferons très commodément le voyage, chacun dans notre chambre, grâce à la *Géographie de l'Aube*, par M. P. Les-

cuyer, ancien conseiller de préfecture à Bar-le-Duc, ancien vice-président du Conseil de préfecture de Troyes, qu'une mort prématurée a, malheureusement, enlevé à sa famille et à la science.

Prenons dans son livre les diverses altitudes des lieux qui avoisinent Bar-sur-Aube :

Jaucourt, à 7 kilomètres en aval : 153 mètres; Ailleville, à 3 kilomètres : 157 mètres; Proverville, à un kilomètre : 162 mètres; Bar-sur-Aube, 167 mètres.

Voilà, de Bar-sur-Aube à Proverville, un véritable saut de 5 mètres, précédé d'un bond de 29 mètres, fait par l'Aube, de Fontaine à Bar, avec une trajectoire de 3 kilomètres à peine.

Pour Bar-sur-Seine, c'est à 5 kilomètres en amont que se trouve la barre principale. La Seine tombe de 161 mètres, à Polisy, à 154 mètres, à Polisot, soit de 7 mètres pour 1 kilomètre. Mais Bar-sur-Seine a, devant lui, à ses pieds, sa propre chute. L'altitude y est de 151 mètres contre 145 mètres à Bourguignons, un peu moins de 2 kilomètres en aval.

Ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est que la Seine, dont la direction générale est, dans le département de l'Aube, du Sud-Est au Nord-Ouest, fait, à Polisy, un brusque mouvement vers le Nord. Au sortir de Bar-sur-Seine, elle se retourne, à angle droit, vers l'Ouest. C'est la rencontre de votre terrain jurassique qui lui a causé ce double soubresaut, mon cher conférencier.

A Fontaine et à Bar-sur-Aube, mêmes changements de front pour l'Aube, qui s'est heurtée là, de son côté, à notre quatrième ligne saillante.

Ne craignez pas que je vous retienne dans ces vallées étrangères aussi longtemps que dans celle de l'Ornain, où je me suis attardé avec trop d'amour peut-être. Nous y retrouverions les jolies « gryphées virgules » dont Buvignier constate l'affleurement en amont de Bar-le-Duc et des restes fossiles d'ichtyosaures, de plésiosaures, de crocodiles, de tortues, voire de mégalosaures, — toutes espèces qui ont précédé la truite, le véron, — et l'homme — dans notre pittoresque vallon.

Mais lisons Paul Lescuyer :

« L'Aube est profondément encaissée en descendant jusqu'à Bar-sur-
» Aube ; ses berges, ordinairement très escarpées, s'élèvent, parfois, jusqu'à
» 20 mètres de hauteur. A partir de Bar, la vallée prend plus d'extension. »

» La Seine, à son entrée dans le département de l'Aube, coule dans
» une vallée étroite, resserrée entre deux lignes de collines escarpées,
» puis, comme l'Aube à Brienne, elle forme un grand bassin, le bassin de
» Troyes. »

Brienne est à 20 kilomètres de Bar-sur-Aube; Troyes à 30 kilomètres de Bar-sur-Seine.

Ne vous semble-t-il pas, dans ces deux occasions, revoir, portés à une plus grande puissance, les chenaux de nos *Roches* et les fosses meurtrières de notre *Brèche*, puis sortir du long couloir de l'Ornain, pour arriver, à Revigny, dans le grand bassin de Vitry, dans cette large plaine, du fond

de laquelle le relief, où reposent à la fois Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, apparaît, aux yeux de l'observateur, comme une marche gigantesque au bout du pays plat?

Un doute traverse mon esprit.

Serait-ce cette bande de terrain, faisant barre à la mer qu'était autrefois la Champagne, serait-ce ce dernier gradin de l'amphithéâtre parisien, faisant barre dans le ciel, à l'horizon, quand les eaux se furent retirées dans l'Océan, serait-ce cet arc de cercle, pris dans son entier, qui aurait reçu le nom de Bar, de pays de Bar, de Barrois? Les Celtes l'auraient ainsi nommé, par tradition, à la suite de leurs devanciers, moins ignorants, dès lors, en géologie, que nous ne faisons, aux uns et aux autres, l'injure de le supposer.

Peut-être. — Cependant ce n'est pas un Barrois unique, ce sont deux Barrois, « utrosque Barrenses », dont l'histoire nous a apporté la mention formelle : le Barrois de Bar-le-Duc et le Barrois de Bar-sur-Aube, — Bar-sur-Seine s'étant trouvé confondu soit dans ce dernier en raison de sa proximité, soit dans le Laçois, suivant d'Arbois de Jubainville.

D'après Grosley, pendant encore tout le xvi[e] siècle, la Seine était navigable, jusqu'à Bar-sur-Seine.

Pour l'Aube, elle n'est réputée flottable, aujourd'hui, que jusqu'à Brienne-la-Vieille, mais il est patent que, dans le court espace qui sépare Bar-sur-Aube de ce village, le lit de l'Aube a été encombré, par les alluvions, à une époque relativement récente.

Si nous passons aux canaux, nous remarquons, sur la *Carte de la navigation intérieure de la France*, dressée en 1881, que le canal de la Haute-Seine est limité à Bar-sur-Seine, et que la canalisation de l'Aube s'arrête à Bar-sur-Aube.

Est-ce assez clair, mon cher Commandant? Comme Bar-le-Duc, — bien plus que Bar-le-Duc, — Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine sont des barrages.

Ces barrages ont commencé par créer des *lieux-dits* qui sont ensuite devenus des noms de villes.

Mais la Marne, me direz-vous, la Marne et la Saulx qui, entre l'Ornain et l'Aube, ont su, elles aussi, creuser leurs échancrures dans notre massif jurassique, comment n'ont-elles pas également leurs Bar : leur Bar-sur-Marne et leur Bar-sur-Saulx?

Je pourrais invoquer les synonymes de Romey et d'Henri Martin, cités dans ma première lettre, et vous répondre que Pertois venant de *pir*, équivalent de *bar* et de *bir*, signifie, comme Barrois, un pays barré. J'aurais, pour m'appuyer, Bertholet, qui, dans son histoire du Luxembourg, assimile *peer* aux racines ci-dessus. Mais il faut se défier de l'étymologie poussée à outrance et, à ce jeu, rien ne nous empêcherait d'attribuer aux Parisiens la même origine qu'aux Barrisiens.

Serrons plutôt notre raisonnement : Buvignier, dans sa *Statistique géologique du département de la Meuse*, nous apprend que les calcaires portlandiens, d'une épaisseur de 180 mètres dans notre arrondissement, se rédui-

sent à 132 mètres dans la Haute-Marne. Il donne pour limite à leur affleurement, de ce côté, Cousances-aux-Forges, Sommelonne, Robert-Espagne, Mognéville, Mussey, et il met ainsi le cours supérieur de la Marne en dehors de leur action.

Buvignier ajoute que la hauteur de ces calcaires dans l'arrondissement de Bar-le-Duc et dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube sont deux exceptions.

Aussi bien, la Marne possède *Roches-sur-Marne* et la Saulx a *Saudrupt*. Roches se trouve, à l'égard de Saint-Dizier, à la même distance et dans la même situation que Bar-le-Duc vis-à-vis de Revigny. Saudrupt est dans les mêmes conditions, par rapport à Contrisson.

Vous savez combien de communes, dans nos contrées, ont tiré leur nom des circonstances physiques et principalement des particularités présentées par les eaux.

Sur la Marne et sur la Saulx, c'est la cause, — la roche elle-même, — qui a donné son nom pour former le *lieu-dit;* sur l'Ornain, sur l'Aube, et sur la Seine, c'est l'effet qui a été visé, et non pas l'effet matériel, mais l'effet moral, l'effet économique, à savoir l'interruption des communications.

La haute Marne ni la Saulx n'ont jamais été pratiquées comme l'Ornain, l'Aube et la haute Seine elle-même, que longent le chemin de fer de Paris à Strasbourg, d'une part, celui de Paris à Belfort, d'autre part. La ligne de Blesmes à Chaumont est un simple embranchement reliant les deux grandes voies. Le chemin de fer de Revigny à Haironville est de pur intérêt local, la Saulx n'ayant jamais été qu'une impasse.

Au départ de Lutèce, bifurquer sur la Marne et suivre cet affluent, jusqu'à sa source, pour gagner l'Helvétie et les régions ouvertes par la Saône et le Rhône, eût été prendre, bonnement, un chemin plus long que celui offert directement par la Seine, avec ou sans le concours de l'Aube. Les marins d'eau douce n'eurent donc pas, dans le passé, à s'inquiéter des barrages de la Marne, au delà du confluent de Vitry.

Tous les accidents de l'Ornain, de l'Aube et de la Seine, au contraire, ne pouvaient manquer d'être soigneusement notés sur leurs itinéraires et les barres, qui ont donné naissance aux trois villes, dont la parenté nous occupe, ont nécessairement tenu une grande place dans leurs « livres de bord », parlés ou écrits.

Les voies romaines ont succédé aux fleuves et aux rivières, comme lignes de transport dans les Gaules.

On ne retrouve aucune trace de ces célèbres chaussées, en remontant les bords de la Haute-Marne, jusqu'à Roches.

Pour gagner l'important carrefour de Langres, il fallait passer par Bar-le-Duc, ou par Bar-sur-Aube, en venant de l'Ouest.

Prenez Walkenaer, de Widranges, Maxe-Werly, Auerbach, vous verrez quels chemins étaient les vallées de la Seine, de l'Aube et de l'Ornain, — de l'Ornain surtout, — grâce à la proximité de la Meuse et de la Moselle, grâce à la « trahison » de cette dernière au profit du Rhin.

Au mois d'août 1870, l'armée prussienne commandée par le roi Guillaume descendit l'Ornain. Soudain, le 26, tournant sur Bar-le-Duc, comme sur un pivot, elle monte de chaque côté de l'Argonne pour mettre ses gros bataillons entre Metz et Châlons. Ce mouvement a décidé du sort de la France.

En l'an 496, Clovis, vainqueur des Allemans à Tolbiac, revint à Soissons par la route de Toul à Reims. Il entendit sur nos rives, sauvages alors, les exhortations de l'apôtre chargé de le convertir à la foi chrétienne et à la civilisation.

Entre ces deux dates, et antérieurement, que d'invasions notre vallée a vues passer, que d'échanges entre l'Orient et l'Extrême-Occident l'ont suivie!

Ce serait le moment de vous parler de *Barri-Villa.*

Avec une étonnante et rare fidélité, une rue plus de dix fois séculaire qui, précisément, aboutit à notre pont Notre-Dame, la rue *Bar-la-Ville*, a gardé, jusqu'à nos jours, le nom de cette antique cité de nos pères. Il serait juste de nous y arrêter quelques instants et d'examiner ce qui, de Bar-sur-Ornain, a fait Barrivilla, puis Bar-le-Duc; mais le temps et la place me font défaut, après une si longue lettre. Permettez que je remette cette explication à dimanche prochain, ce sera la dernière, car, vraiment, j'éprouve quelque honte à vous entretenir si souvent de mes déductions, vous et les lecteurs qui ont la bienveillance de me suivre avec vous.

Votre tout dévoué,
JULES BAUDOT.

IV

Bar-le-Duc, le 25 décembre 1897.

Mon cher Commandant,

« Barri-villa! Barri-villa! tout le monde descend. » Tel est l'appel qui aurait résonné, dès avant le VIe siècle, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui notre pont Notre-Dame, si les compagnies fluviales, aussi bien que les transatlantiques, n'étaient pas de création toute moderne, avec leurs cohortes d'employés galonnés, avec leurs salles d'attente et leurs buffets.

Un abri dut cependant s'établir à notre station le jour où plusieurs voyageurs, de suite, se furent vus dans l'obligation de s'y arrêter ou, pour le moins, d'y transborder leurs bagages et leurs marchandises, voire leurs radeaux ou leurs esquifs.

A côté, s'assit bien vite une auberge, où Celtes et Romains, débardeurs et passagers, furent heureux de voir substituer le « vin de pays » à la cervoise, quand l'empereur Probus eut levé la prohibition imposée, par Domitien, à la plus hygiénique des boissons. L'eau limpide ne manquait pas, pour ajouter aux bénéfices de l'honnête cabaretier, et les rudes con-

sommateurs se laissaient volontiers servir par ces filles des *Monts du Barrois*, dont la plume et le pinceau de Bastien-Lepage ont pieusement reproduit « le front bas mais intelligent, les yeux aux paupières allongées, « laissant filtrer un regard un peu farouche; les pommettes saillantes, le « menton carré, indiquant une race travailleuse et opiniâtre. »

Quelques demeures rudimentaires, mais supérieures à la généralité des premières constructions, grâce à la pierre que l'on avait sous la main, quelques cabanes de mariniers ou de pêcheurs ne tardèrent pas à entourer le garage improvisé, et c'est ainsi, on peut le certifier sans crainte, que notre ville prit naissance.

De nom, elle n'en eut point dès le principe. En s'y rendant, en y séjournant, « on allait, on restait à la *Barre de l'Ornain*, mais ce *lieu-dit* attendit longtemps avant de constituer un terme géographique officiel. Bar figure dans l'Itinéraire d'Antonin, et dans la Table théodosienne (route de Reims à Metz), sous la désignation de *Caturigis* et de *Caturices*. Sur la route de Toul à Reims, la Table théodosienne le porte sous la dénomination de *Caturiges*. On fait provenir cette appellation de maisons fortes (?) qui auraient existé sur notre territoire, sous le vocable de *Caturix*, dieu de la guerre.

J'imagine que c'est plutôt un nom de peuple comme étaient ceux de *Remi* pour Reims, de *Leuci* pour Toul, de *Lingones* pour Langres, etc.

Sur les bords de la Durance, Walkenaer signale des *Caturiges* qui cherchèrent à s'opposer à l'entrée de César dans les Gaules. Ils ont laissé leur nom à *Chorges*, ville voisine de Gap et d'Embrun. Nous avons risqué de nous appeler de même, car à l'arrivée des Francs, la plupart des localités abandonnèrent les qualifications qu'elles avaient reçues de Rome, avec sa langue et ses mœurs et elles se hâtèrent de reprendre leur nom de peuple. Chez nous, l'idée du barrage de l'Ornain a prévalu et, de l'occupation latine; nous avons conservé le nom de *Barri-villa ad Ornam*, que l'usage avait sans doute consacré bien avant la décadence de l'empire d'Occident.

Le premier manuscrit dans lequel on ait, jusqu'ici, retrouvé le nom de *Barrivilla* date de 932. C'est une charte d'Henri l'Oiseleur, qui en confirme la possession à Saint Gauzlin. Mais Maxe-Werly, dans son étude sur nos Pagi, cite, d'après Ch. Robert, un tiers de sou d'or appartenant aux dernières années du VIe siècle, dont l'inscription fait mention de notre Barrois : NASIO VICU IN BARRENSE.

De Widranges limite l'étendue de Caturiges, devenu Barri-villa pour les Gallo-Romains, à l'espace qui s'étend entre les côtes derrière Notre-Dame et l'Ornain, depuis le pont Triby et le pont Notre-Dame, jusqu'au pied de la côte de Behonne et le pont Saint-François : tout le faubourg actuel de Couchot.

La *rue des Romains* traverse ce quartier, dans toute sa longueur, pour attester, d'accord avec la rue Bar-la-Ville, que c'est bien là qu'a été fondée originairement notre bourgade, là, sur la rive droite de l'Ornain, bien contre sa modeste cataracte et à cheval sur son tributaire le Naveton.

Un dicton populaire à Bar-le-Duc veut que le ruisseau de Naives ait arrêté César. Il est douteux que le grand capitaine ait franchi notre « fleuve » avec moins de facilité que le Rubicon ; mais, sans tenir aucun compte de cette plaisanterie familière, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il trouva la place assez importante pour en faire une de ses stations d'étape.

Au pont Triby (Trivium ?), la voie consulaire du Castillono de Saint-Mihiel se croisait avec la route de Reims et celle de Toul et traversait ledit Naveton.

Bellot-Herment, qu'on aurait tort de négliger totalement quand on s'occupe de notre histoire locale, donne le détail des monnaies gauloises et romaines qui ont été trouvées dans l'ancien prieuré de Notre-Dame, aujourd'hui jardin de l'hospice, et au Pâquis de la ville-basse, où l'on a élevé le Lycée.

La construction de l'usine à gaz, celles du canal et du Chemin de fer, ont mis à découvert, entre la côte de Behonne et le pont Triby, de grandes quantités de pièces d'argent, de bronze et de potin, des tronçons et des chapiteaux de colonne, des vases brisés, des fragments de meules à bras, d'anciennes tuiles cassées, et nombre d'ustensiles en bronze et en fer, provenant également soit des Gaulois, soit des Romains. Tous ces débris de poterie et de médailles sont déposés au Musée. Une couche d'argile, descendue de la côte derrière Notre-Dame, les recouvrait.

Est-ce cet affaissement, très marqué au *Cugnot*, est-ce ce dévalage des terres de *Vadémont* qui a fait reculer Bar-la-Ville et l'a inclinée à se porter sur la rive gauche de l'Ornain? On ne peut le supposer, mais une chose certaine, c'est que Bar a pris naissance contre la barre de l'Ornain et qu'il n'a gagné la Ville-Haute que beaucoup plus tard. Tous les Lotharingistes, tous les historiens barrisiens, admettent maintenant comme une vérité élémentaire que l'édification du Château de Bar, par le comte Frédéric, est postérieure à l'établissement de Barrivilla et personne ne saurait plus prétendre, comme le vénérable de Maillet, que notre nom vient de cette barrière militaire, élevée en 967.

Il est probable que la genèse de Bar-sur-Aube et celle de Bar-sur-Seine sont identiques. Contrairement à ce qu'a pensé P. Lescuyer, Segessera (Bar-sur-Aube) a dû monter de la vallée sur la montagne, et non descendre de l'une dans l'autre, à l'époque où les progrès de la stratégie et le perfectionnement des armes rendit peu assurées et non défendables les positions dans la plaine.

Est-ce à dire qu'aucun sommet fortifié n'ait jamais donné son nom à quelque Bar autre que ceux auxquels nous venons de nous intéresser? J'ai garde de le prétendre, bien qu'il semble que ces pics couronnés d'un château aient plutôt motivé, toujours, des noms formés de *Dun*, de *Castrum* ou *Castel*, de *Motte*, etc.

Au contraire, le nom de Bar paraît partout lié avec une idée d'obstacle fait aux eaux par une aspérité quelconque.

Bari et la terre de Bari, aux bords de l'Adriatique, s'élèvent, — comme

nos trois Bar et nos deux Barrois, — au-dessus des terrains tertiaires et d'alluvions qui les avoisinent sur un affleurement du terrain crétacé supérieur. C'est au point que je me demande en face de ce banc italien, comme je l'ai déjà fait devant notre étage parisien, si *bar* n'est pas synonyme de roche, s'il n'est pas le nom celtique des terrains secondaires.

Barra, l'antique Barra, la capitale des Orobii, dont a parlé Pline et, avant lui, Caton, est perchée, sur son *Mont-de-Bar* (Monte di Barra), entre deux petits lacs qu'elle empêche de se confondre en un seul.

Plus près de nous, à Toul, serait-ce la côte Barine, — un autre Mont-de-Bar, — qui aurait fermé à la Moselle le chemin de la Woëvre et l'aurait fait obliquer sur le Rhin ?

Dans les Vosges, Barville détermine sur le Vair, joli ruisseau qui aboutit dans la Meuse, en face de Domremy, un double crochet identique à celui de Bar-sur-Seine.

Barr, en Alsace, au pied du Kirschberg, doit à ses chutes d'eau l'activité de ses tanneries. Il est dominé par les châteaux d'Andlau et de Spesbourg.

En Podolie, Bar est une ville extrêmement forte, ayant, dit Moreri, une forteresse sur un rocher et étant entourée d'un marais et de la rivière de Kow.

L'arrondissement de Baria tient, en Cochinchine, une situation analogue à celle de la terre de Bari.

Barra, dans l'État de Bahia, au Brésil, est posée à la jonction du Rio-Grande et du San-Francisco.

Barranquilla, département de Bolivar, dans la république de Colombie, est construite au point où se divisent les lignes des bateaux à vapeur du fleuve Magdalena.

Barroua, sur le lac Tchad, est la limite de notre sphère d'influence et se trouve sur la route des caravanes de la Tripolitaine au Bornou.

Barrow-in-Furness est un des plus beaux ports du Lancashire.

Je m'arrête. Dans cette rapide revue, quelque mirage m'a peut-être entraîné, déjà, hors de la vérité et je crains de m'égarer, en m'aventurant plus loin, avant que notre excellente *Section meusienne* nous ait dotés de tous les livres, cartes et atlas qui nous font défaut, en géographie tant ancienne que moderne, en géographie universelle comme en géographie locale.

Rentrons chez nous.

Si ce n'est pas au comte Frédéric que nous devons la première origine de notre nom, c'est son avènement au duché de la Haute-Lorraine qui a déterminé notre dénomination actuelle. Devenu sa propriété, Bar s'est appelé *Bar-le-Duc*, autrement dit *Bar-au-Duc* (*Barro-Ducis*) et, à l'expiration de sa race, nos souverains demeurèrent comtes de Bar-le-Duc, « contes Bar-le-Duc », comme les qualifie Villehardouin. L'illustration de ces princes sur les champs de bataille et la valeur militaire de leurs sujets ont été incomparables.

Mais c'est de notre nom, ce n'est pas de nos gloires que nous nous occupons en ce moment.

Vous n'avez pas manqué de lire *Notre pays meusien*. La thèse que je soutiens ici, devant vous, y subit quelques attaques indirectes, mais si inoffensives, si anodines qu'elles ne font, pour moi, qu'ajouter au double charme que chacun éprouve en ouvrant, cette année, l'*Annuaire de la Meuse*.

Dans ce récent opuscule, Bar est baptisée *Bar-la-Morte*. Il est vrai que la vie semble s'en être retirée. La guerre de 1870, l'occupation prussienne lui ont porté un coup terrible, et le traitement de pays conquis qui lui a été infligé depuis n'a pas été pour favoriser son relèvement.

Rassurez-vous, cette mort n'est qu'apparente.

Consacrant au Barrois la page la plus ravissante qui l'ait jamais célébré, un Immortel vient de nous promettre la durée.

Déjà « l'esprit nouveau » a gagné nos parages et il refoule insensiblement le vent d'ostracisme et tous les souffles destructeurs qui ont abattu notre ville. Viennent nos jeunes générations à ne plus « se déraciner » à plaisir, pour aller renforcer l'effrayant cosmopolitisme de Paris, viennent ceux qui aiment à « s'épanouir en actes sur notre terre, » à se trouver moins isolés et Bar reprendra, non son éclat des anciens âges, mais son animation et son amabilité de la première partie de ce siècle.

Fait de roc et bâti sur un roc, Bar, qu'on l'appelle Bar-sur-Ornain, Bar-la-Ville, Bar-le-Duc ou Bar-la-Morte, Bar est impérissable.

Votre dévoué,
JULES BAUDOT.

II

(Cf. Chapitre VIII, page 303.)

LE MOIS D'AOUT 1870 A BAR-LE-DUC [1]

« Ce ne sont pas des choses que nous avons lues, nous les avons vues de nos yeux. »
(PÉTRARQUE, *Lettres familières*, 3, I).

Le 18 août 1870, à cinq heures du matin, une vague rumeur, un bruit de rue nous réveille ou plutôt attire notre attention, car, dans ces jours d'angoisses, qui peut dire qu'il dort? Les Prussiens sont à Bar ! leurs éclaireurs sont venus prendre possession de la poste. Heureusement, ils avaient été signalés, et tout ce qui pouvait leur donner d'utiles renseignements avait été détourné. Quelques dépêches privées seulement, jugées insignifiantes, ont été saisies. On avait encore espéré les sauver, en attendrissant l'inquisiteur prussien sur le sort des mères « qu'il allait priver des nouvelles de leurs enfants ». — « Depuis un mois, j'ignore ce qu'est devenue ma famille », répondit-il d'un ton qui ne demandait pas de réplique.

Il serait difficile de rendre les sentiments que chacun éprouvait en voyant les « Allemands » traverser la place Reggio, pour se rendre au télégraphe. C'était une peine indicible et, plus encore, de l'étonnement. Voir Bar-le-Duc pris par les « quatre hommes et le caporal » légendaires, était quelque chose d'accablant. En laissant entrer librement chez nous ces aventureux soldats, qu'il nous eût été si facile de retrancher du nombre des mortels, nous n'avons fait qu'obéir à une loi de progrès, de civilisation, qui réduit la guerre à une lutte de soldat à soldat. Mais dans un pareil moment on ne saurait tant faire de réflexions. On se résigne de peur de représailles qui, dans une ville ouverte, retomberaient sur les femmes, les enfants et les vieillards. On s'accuse soi-même de lâcheté. On sent que, si l'on détruisait cette modeste avant-garde, on retarderait la marche de l'ennemi; qu'on le priverait de renseignements utiles pour lui, nuisibles aux nôtres; mais l'on n'ose rien faire, parce que l'on n'a pas l'habitude des armes, parce que l'on ne sait pas verser le sang, parce que l'on ne veut

(1) Extrait de l'Almanach annuaire de Bar-le-Duc (année 1873).

pas assassiner. S'il est vrai de dire que l'augmentation du bien-être a quelque peu détrempé les cœurs et diminué, chez les peuples civilisés, le mépris de la mort, l'esprit de sacrifice et de dévouement, il faut aussi reconnaître qu'elle a fait entrer de plus en plus dans nos mœurs le respect de la vie humaine.

Avant de s'engager dans l'étroite rue d'Arros, prompt comme l'éclair, le lieutenant tourne sa faible escorte, il charge la foule qui le serre de trop près, et le vide est bientôt fait derrière lui. La prudence des éclaireurs prussiens est à la hauteur de leur hardiesse. L'habileté, l'acharnement qu'ils mettent à se procurer des indications exactes sont remarquables, et, pour nous, il y a là de sérieuses leçons à prendre.

Au télégraphe il ne reste plus rien. Le seul appareil qui, depuis quelques jours, nous maintenait, bien qu'imparfaitement, en communication avec Paris, avec notre chère France, a été caché ou détruit. La dernière dépêche, arrivée à l'instant, vient d'être brûlée, sans que le public en ait eu connaissance..., et cependant « elle est bonne! » se dit-on dans les groupes.

Furieux de son insuccès, c'est la menace aux lèvres que s'éloigne l'audacieux avant-coureur de Sa Majesté Prussienne, le roi Guillaume. Il a laissé sur le bureau l'autographe suivant :

« Je prie de me délivrer la caisse contenant des instruments de télégraphe sur le pont de Savolière (*sic*), route de Longeville... mais immédiatement! » Signé Richter, lieutenant du 10e hussards.

Le chef prussien se présente alors à la mairie. Le maire, M. Henry Bompard, l'y attendait, entouré de quelques conseillers municipaux, auxquels s'était joint, en qualité d'interprète, M. R....., professeur d'allemand au Lycée. L'officier prussien a commencé par déclarer qu'il venait prendre possession de Bar, comme il avait pris possession de Nancy. Le bruit a couru dans la foule qu'il s'était flatté d'aller ainsi jusqu'à Paris, conquérant les unes après les autres toutes les villes... ouvertes.

Un des grands moyens des éclaireurs prussiens est l'intimidation : aussi les nôtres ont-ils eu le soin de commander à la mairie 4.000 rations pour les troupes, qui, disaient-ils, devaient arriver dans la journée. Après ces précautions oratoires, ils s'informent des dispositions avec lesquelles la population recevrait des hôtes assez attentifs pour se faire annoncer.

La proclamation du maire, affichée dès le matin, était une réponse toute prête. La voici :

« Aux Habitants de Bar-le-Duc.

» On signale l'approche d'éclaireurs prussiens. Notre ville est complè-
» tement ouverte. Toute résistance serait donc inutile : elle pourrait même
» devenir dangereuse. Ce que nos braves soldats n'auraient pu faire, qui
» oserait le tenter? Pour nous, à cette heure, serrons nos rangs, avec
» confiance et courage, pour supporter dignement une infortune passa-
» gère.

» Aidons-nous les uns les autres, en bons citoyens. Tenons haut notre

» cœur, mais n'oublions pas que l'intérêt de la ville de Bar-le-Duc, qui est » si chère à tous, nous commande impérieusement le calme, la prudence, » une mâle résignation. »

Cet appel à la sagesse eut un plein succès. On redoutait à tout moment l'arrivée des 4.000 hommes; chacun savait que de forts détachements campaient à Ligny, et que, depuis longtemps déjà, Saint-Mihiel était envahi par des troupes considérables. On prétendait bien que celles-ci étaient égarées, qu'elles ne demandaient qu'à se rendre : mais ceux qui voulaient prendre la peine de réfléchir, sentaient qu'il y avait là, au contraire, un corps d'armée sérieux, établi solidement sur le passage de la Meuse, point stratégique important à garder.

Pour nos cinq aventuriers, ils se constituèrent gardiens du grand Pont-Neuf, et ils firent leur corps de garde d'une auberge parfaitement disposée pour cela, au Rond-Point de la Rochelle.

Par intervalle, ils risquèrent deux ou trois sorties en avant de la ville, et, le soir, ils disparurent pour se replier sur Ligny.

Il sembla qu'on respirait plus librement; mais notre répit devait être de courte durée.

***

Le lendemain, 19 août, à midi et demi, 150 cavaliers arrivaient sur la place Reggio. C'étaient des hussards de Magdebourg (10e régiment, hussards jaunes). Leur seul aspect avait quelque chose de fantastique et de lugubre : on n'en pouvait croire ses yeux, et, sous le voile épais de poussière qui les couvrait, eux, leurs longues barbes et leurs petits chevaux, ils apparaissaient comme autant de mauvais génies déchaînés sur notre malheureuse patrie. On avait beau les considérer comme des condamnés, comme des victimes assurées de leur témérité et de nos jolis chasseurs d'Afrique qui, l'avant-veille encore, étaient au piquet sous nos promenades, on éprouvait dans le cœur un grand saisissement. Ce qui impressionnait le plus, ce qui blessait tous les sentiments, c'était le fait brutal de leur bivouac s'organisant sur notre place. Leurs chevaux foulaient notre sol et ils le salissaient : ils buvaient dans nos fontaines. Malgré soi, l'on songeait que leurs poètes le chanteraient un jour, comme les nôtres avaient célébré nos marches triomphales en Europe. Et tout cela se passait sous l'œil même du maréchal Oudinot, l'ancien gouverneur de Berlin, que par deux fois Napoléon Ier avait installé en maître dans le palais des rois de Prusse! Sa haute statue de bronze se dressait au milieu d'eux et il les dominait. Sa main glacée était impuissante à soulever sa lourde épée, mais son air fier et hautain semblait leur rappeler combien, autrefois, leurs aïeux en avaient senti le poids. Le monument de cette gloire passée était pour les assistants un sérieux réconfort; c'était la preuve consolante de cette vicissitude des choses humaines, sur laquelle, en temps de revers, nous aimons à fonder nos espérances. Cependant les Allemands respectèrent la statue du maréchal Oudinot. Ils ne sont pas iconoclastes comme nous; ils n'ont pas tant de

Capitoles que nous, les descendants des Latins, mais ils ont aussi moins de Roches Tarpéiennes.

Ils pensaient plutôt à manger, à bien manger et à bien boire; et, il faut avouer qu'ils commencèrent honorablement la série des réquisitions qui ont fondu sur nous depuis ce jour. Pendant qu'ils étaient en train de se remettre copieusement d'une course longue et rapide, dont témoignaient leurs figures et leurs vêtements poudreux, le malheureux paysan qu'ils avaient emmené de force, pour conduire les fourrages, leur joua un de ces tours comme tout bon Lorrain doit en avoir dans son sac. Profitant du moment où leurs chevaux étaient débridés pour prendre, eux aussi, leur nourriture, il fouetta son coursier, traversa la foule qui se referma immédiatement, et, avant que quelques cavaliers plus prompts que les autres eussent pu monter en selle, il s'était engagé dans une remise avoisinante, devant laquelle les Prussiens passèrent à bride abattue, croyant l'atteindre au détour de la rue.

Cependant le chef du détachement tira grand parti de ses 150 hommes, au profit du corps d'armée qu'il éclairait à une grande distance. Tous les ponts importants de la contrée étaient gardés par eux, tandis que des groupes méthodiquement disposés poussaient très loin leurs pointes en avant, pour couvrir les flancs du corps d'armée du Prince royal qui commençait à descendre, par Ligny et Stainville, sur la route de Paris.

Le 20, ils faillirent payer cher leur audace. S'étant aventurés jusque très près de Revigny, sur la route de Châlons, ils furent presque coupés du gros de leurs troupes par des chasseurs d'Afrique, venus de Saint-Dizier par Vassincourt. Malheureusement nos hommes, moins bien renseignés sur la topographie que ceux qu'ils poursuivaient, furent arrêtés par le canal de la Marne au Rhin. On raconta pendant deux ou trois jours qu'une escarmouche avait eu lieu entre eux, et qu'un Prussien, puis deux, puis trois, — le nombre grossissait à mesure que le récit passait de bouche en bouche, — avaient été laissés morts sur le carreau. Le fait est qu'un officier prussien avait été blessé et que plus tard il mourut à l'ambulance de Fains.

Le 19 même, ils avaient couru un bien plus grand danger. Pendant qu'ils collationnaient fort tranquillement sur notre place, les troupes françaises campées à Blesmes, averties qu'un parti ennemi était à Bar, détachèrent une compagnie de fantassins pour les surprendre. A Revigny, on leur dit qu'ils auront affaire à 4000 hommes. Ne se sentant pas en force, nos soldats retournèrent immédiatement. Pareille erreur est arrivée souvent pendant la guerre. L'habitude qu'on a d'amplifier un récit pour le rendre plus intéressant et quelquefois pour paraître mieux informé, fait que les renseignements donnés à nos chefs militaires ont été le plus souvent vagues, incomplets et inexacts. Aussi bien ces derniers devaient-ils contrôler la véracité des rapports qu'ils recevaient. Mais que demander à des hommes complètement déconcertés? Le Français ne sait ni être vaincu, ni battre en retraite : c'est une habitude qu'il n'a pas comme d'autres peuples. Notre armée ne possédait ni arrière-garde, ni cavalerie pour couvrir sa marche;

ou plutôt nous n'avions plus d'armée : rompue malgré son héroïque résistance, elle avait été brisée en éclats par l'avalanche qui s'avançait sur nous. Il était aisé à de Moltke de suivre nos malheureuses troupes dans leur fuite précipitée, et, grâce à ses actifs et hardis batteurs d'estrade, aucun des mouvements de Mac-Mahon ne lui échappait.

***

Pendant les allées et venues des hussards magdebourgeois et des uhlans qui étaient venus de Ligny pour les renforcer, le temps se passait pour nous bien tristement.

Après le départ des gendarmes pour l'armée active et l'évanouissement de tout ce qui constituait la force publique, la Municipalité avait eu l'heureuse idée d'instituer une *Garde-Urbaine*. Nullement armée, si ce n'est d'une canne ou d'un bâton, son rôle était celui des simples constables. Elle devait renforcer la police, qui, de peur d'effrayer les Prussiens par son aspect redoutable, avait dépouillé son uniforme. En même temps, notre vieil appariteur reléguait dans un coin son tambour nasillard, autrefois le héraut de nos victoires. Une simple sonnette, aux sons argentins, invita depuis lors les concitoyens de M. le Maire à venir entendre ses arrêtés. Quelle joie dans toute la ville, le jour où *Sans-Façon* reprit son instrument guerrier!

La Ville-Haute demanda tout d'abord des postes comme la Ville-Basse; mais bientôt on se contenta d'installer un solide corps de garde à l'Hôtel de Ville. La nuit et le jour, des patrouilles en sortaient et veillaient sur les antiques et paisibles demeures de nos anciens ducs en même temps que sur les quartiers des marchands et des vilains de la basse-ville. Pauvre Garde-Urbaine, quel triste métier elle a fait depuis! Divisés par escouades de 12 ou de 24, ses membres tous confondus dans un même rang, depuis le chef hiérarchiquement le plus élevé jusqu'au plus modeste ouvrier, se sont mis courageusement au service de la Municipalité, et pendant les longs mois de l'invasion, on vit les *brassards blancs* parcourir la ville, accompagnant les Prussiens, soit pour les loger, soit pour leur livrer les réquisitions. Tous nous avons bu l'humiliation jusqu'à la lie ; mais que de malentendus et de désagréments ce service, fait à tour de rôle, a évités aux habitants. Que d'abus se sont produits, lorsque, entrant en conquérants, nos envahisseurs ont voulu faire eux-mêmes leur logement et prendre possession de notre pauvre ville ouverte, comme d'une place enlevée d'assaut! Pendant qu'une légion de volontaires s'efforçaient d'organiser le désordre et de répartir équitablement les charges, des gens, qui n'avaient rien changé à leur régime d'oisiveté et de sybaritisme, ne voyaient dans nos malheurs que matière à récriminations. Leur ardeur à blâmer n'avait d'égal que leur empressement à rejeter tout fardeau sur les épaules de leurs concitoyens.

Un des principaux actes de la Garde-Urbaine, ce fut l'arrestation des espions. Cette race est surtout à craindre avant l'arrivée de l'ennemi : il le devance pour le guider dans sa marche; aussi dès les premiers jours du

mois d'août, la gendarmerie, la police et les particuliers eux-mêmes, amenaient-ils à la Préfecture toutes sortes de gens que leur allure, leur air ou leur accent étranger avait rendus suspects. Le zèle de quelques-uns donna lieu à des incidents qui nous faisaient sourire au milieu de la tourmente.

Malgré tout, on eut affaire à de véritables émissaires de MM. de Moltke et Bismarck. Parmi tous les Allemands, les vagabonds, les juifs polonais, les Grecs même que les autres départements nous renvoyaient, il y en avait certainement qui cinglaient vers l'Est, pour rencontrer l armée envahissante, et pour transmettre leur rapport à l'infatigable vieillard qui tenait dans ses mains tous les fils ourdis contre la France et contre sa fortune. Bientôt il ne fut plus, il ne put plus être question d'eux. Nous étions en deçà des lignes prussiennes, séparés, du jour au lendemain, de toutes communications avec la France, ignorants de ce qui s'y passait et réduits, pour avoir des nouvelles, à épier la conversation de nos ennemis ou à leur ravir des bribes de journaux : triste ressource et bien incomplète, si l'on songe combien, chez eux, tout le monde est discret... même la Presse.

***

Le dimanche, 21, les avant-gardes arrivent pressées et nombreuses. Notre belle rue de la Rochelle, — « un petit paradis », suivant le Chroniqueur barrisien, — est envahie par les traîneurs de sabre. Les hôtels sont encombrés; les écuries enlevées d'assaut; le café du Commerce et ses voisins regorgent d'une foule grouillante, jargonnante et plus ou moins payante.

Mais les pourvoyeurs de l'armée songent tout d'abord au solide. C'est le moment d'appliquer la première règle du catéchisme militaire prussien : la Réquisition.

« **Avis est donné à la Mairie, qu'à 4 heures, il devra être livré à la gare, etc., etc.** » Suit une riche nomenclature qui prouve surabondamment la prévoyance de l'Intendance allemande.

A quatre heures, la Mairie livrait à la gare les provisions requises, et, bien que la fourniture ne fût pas tout à fait complète, on pouvait croire que les employés prussiens étaient satisfaits. Il n'en était rien.

Le lendemain, de grand matin, un peloton de cavalerie envahit l'Hôtel de Ville, et entre, le pistolet au poing, dans l'ancien salon ducal, où se tenaient déjà quelques conseillers. Les Prussiens réclament en argent le complément de leur réquisition. Les membres présents envoient chercher leurs collègues, et, sous l'œil des soldats qui menacent de l'emmener tout entier en Prusse, le Conseil discute sa rançon. Heureusement la Caisse municipale gardait, soigneusement cachées, toutes les ressources disponibles de la ville, et moyennant 15.000 francs, notre municipalité put recouvrer sa liberté.

A partir du 23, ce ne sont plus des éclaireurs, des avant-gardes qui nous arrivent, c'est le flot tout entier qui déborde et qui passe. L'inondation

gagne les villages les plus écartés et les malheureux habitants des campagnes, privés de tous les avantages qu'on possède à la ville, souffrent encore plus que nous. Là, les troupes, abandonnées à elles-mêmes, ont moins de discipline; ici, nos autorités ont près des chefs supérieurs un recours presque toujours assuré, et elles peuvent tout au moins éviter la violence et l'arbitraire.

Le corps d'armée qui nous échoit est la division bavaroise. Ces petits hommes bleus, coiffés d'une chenille, avec leurs antiques havresacs et leurs poches de toile grise, n'ont pas une apparence aussi formidable que leurs alliés de l'Allemagne du Nord; ils sont aussi moins sombres d'aspect, et dès l'abord ils n'inspirent pas la même antipathie. Leur allure se rapproche plus de la nôtre; malgré soi, l'on songe que leur place n'était pas contre nous. Hélas! ils se sont montrés les plus acharnés dans la lutte, comme s'ils avaient tenu à se venger de l'abandon où nous les avions laissés en 1866.

Leur installation au Pâquis de la Ville-Haute reporte naturellement l'esprit au camp de Wallenstein. Ici un groupe se presse, affamé, autour d'un bœuf tout entier que l'un d'eux est occupé à trancher par morceaux; d'autres activent un feu de branchages qui brille sur le vert gazon, tandis que les plus gourmands surveillent avec anxiété le quartier de viande qui rôtit, ou la marmite qui fume, suspendue au trépied de bois improvisé. La plupart s'étendent, pour dormir, au pied de nos arbres séculaires, sans tente, sans abri, n'ayant d'autre garantie contre la pluie que leur manteau déjà transpercé. Quelques-uns murmurent : « Regen, immer regen! Preussen einquartiert, Bayern, bivakirt! — La pluie, toujours la pluie! les Prussiens sont dans les maisons et nous au bivouac! » Ce sont les Bavarois de Wissembourg et de Reichsoffen; ils ont eu fort à faire contre la poignée d'hommes de Mac-Mahon. Le grincement des mitrailleuses siffle encore à leurs oreilles, et le nom seul des Turcos les fait frémir d'horreur. « Ce ne sont pas des hommes, prétendent-ils, mais des bêtes sauvages! »

Après les combats, les privations et les marches forcées. Aussi la dyssenterie s'est-elle mise dans les rangs, moissonnant cette pauvre jeunesse qui pleure, en songeant au foyer paternel. De lourds chariots amènent les malades à l'Hospice, d'où l'on vient à peine d'évacuer les blessés français, pour les arracher à la captivité. Fidèles aux saintes lois de l'humanité, nos médecins et les sœurs soignent consciencieusement les nouveaux pensionnaires. Leur nombre va tellement croissant, que bientôt on est obligé de recourir à l'ancien établissement des Maristes. Une commission spéciale y avait installé une ambulance remarquable, mais, hélas! ce n'était pas aux Allemands qu'elle l'avait destinée.

Pendant ce temps les troupes valides avançaient toujours, s'inquiétant fort peu des épaves qu'elles laissaient sur la route, car telles sont les dures lois de la guerre. « C'est la guerre! »

***

Le 24 au matin, il se fait dans la ville un grand remue-ménage. Les fourriers de l'état-major général et les officiers de la maison du Roi sont venus pour préparer le logement. La rue de la Rochelle et celle de la Banque sont, entre toutes, mises à contribution; mais la chose ne se fait pas sans difficulté. Maint bourgeois aimerait bien mieux voir tomber la charge sur son voisin. Des complications naissent encore de certaines rivalités entre les soldats. Des Bavarois, qui avaient réussi à trouver des écuries pour leurs chevaux, sont obligés de les retirer pour faire place à ceux de Sa Majesté le Roi : « Eh! croyez-vous que nous n'ayons pas aussi notre « Majesté le Roi, s'écrie l'un d'eux, outré de colère; pensez-vous que nos « chevaux soient des chevaux de fiacre! »

Mais force lui est bien de céder.

La proclamation suivante, qu'on relira avec douleur, était affichée à la porte de la Mairie, en français et en allemand.

PROCLAMATION

Nous, Général commandant la 3e armée allemande,

Vu la proclamation de S. M. le Roi de Prusse qui autorise les généraux commandant en chef les différents corps de l'armée allemande à établir des dispositions spéciales relativement aux mesures à prendre contre les communes et les personnes qui se metteraient (*sic*) en contradiction avec les usages de la guerre, relativement aux réquisitions qui seront jugées nécessaires pour les besoins des troupes, et de fixer la différence des valeurs allemandes et françaises,

Avons arrêté et arrêtons les dispositions suivantes, que nous portons à la connaissance du public :

1° La juridiction militaire est établie par la présente. Elle sera appliquée, dans toute l'étendue du territoire français occupé par les troupes allemandes, à toute action tendant à compromettre la sécurité de ces troupes, à leur causer du dommage ou à porter assistance à l'ennemi. La juridiction militaire sera réputée en vigueur et proclamée pour toute l'étendue d'un canton aussitôt qu'elle sera affichée dans une des localités qui en font partie.

2° Toutes les personnes qui ne font pas partie de l'armée française et n'établiront pas leur qualité de soldat par des signes extérieurs et qui serviront l'ennemi en qualité d'espions; égareront les troupes allemandes quand elles seront chargées de leur servir de guides; tueront, blesseront ou pilleront des personnes appartenant aux troupes allemandes, ou faisant partie de leur suite; détruiront des ponts ou des canaux, endommageront les lignes télégraphiques ou les chemins de fer, rendront les routes impraticables, incendieront des munitions, des provisions de guerre ou les quartiers des troupes; prendront les armes contre les troupes allemandes,

Seront punies de la peine de mort.

Dans chaque cas, l'officier ordonnant la procédure instituera un conseil de guerre chargé d'instruire l'affaire et de prononcer le jugement. Les conseils de guerre ne pourront condamner à une autre peine qu'à la peine de mort. Leurs jugements seront exécutés immédiatement.

3° Les communes auxquelles les coupables appartiendront, ainsi que celles dont le territoire aura servi à l'action incriminée, seront passibles, dans chaque cas, d'une amende égale au montant actuel de leur impôt foncier.

4° Les habitants auront à fournir ce qui est nécessaire pour l'entretien des troupes.

Chaque soldat recevra par jour : 750 grammes de pain ; 500 gr. de viande ; 250 gr. de lard ; 30 gr. de café ; 60 gr. de tabac ou 5 cigares ; 1/2 litre de vin ou 1 litre de bière, ou 1/10 d'eau-de-vie.

La ration à livrer par jour pour chaque cheval sera de 6 kil. d'avoine, 2 kil. de foin, 1 kil. 1/2 de paille.

Pour le cas où les habitants préféreront une indemnité en argent à l'entretien en nature, l'indemnité est fixée à 2 francs par jour pour chaque soldat.

5° Tous les commandants de corps détachés auront le droit d'ordonner la réquisition des fournitures nécessaires à l'entretien de leurs troupes.

La réquisition d'autres fournitures jugées indispensables dans l'intérêt de l'armée ne pourra être ordonnée que par les généraux et les officiers faisant fonctions de généraux.

Sous tous les rapports, il ne sera exigé des habitants que ce qui est nécessaire pour l'entretien des troupes, et il sera délivré des reçus officiels pour toutes les fournitures.

Nous espérons, en conséquence, que les habitants ne feront aucune difficulté de satisfaire aux réquisitions qui seront jugées indispensables.

6° A l'égard des transactions individuelles entre les troupes et les habitants, nous arrêtons que 8 silbergros ou 28 kreutzers équivalent à

Le général, commandant en chef de la 3e armée allemande,
FRÉDÉRIC-GUILLAUME,
Prince royal de Prusse.

Tel est le monument, à jamais historique pour notre ville, qui nous enlevait, pour un temps, à la protection bienfaisante des lois françaises, et qui nous mettait sous la férule d'un maître inexorable et puissant.

Par mesure de précaution, l'autorité militaire allemande donna l'ordre aux « citoyens paisibles » d'apporter toutes les armes à la Mairie. Jamais peut-être nous n'avons eu de moment plus triste, pendant toute la durée de cette guerre néfaste. Plus d'un ancien soldat, blanchi par l'âge et courbé par la douleur, vint, en pleurant, déposer son épée de Sébastopol ou d'Afrique. Plus d'un chasseur hésita, avant d'abandonner son Lefaucheux. L'humiliation fut complète, et c'est alors que chacun sentit com-

bien pesait sur notre population inoffensive l'invasion de tout un peuple armé et exercé! La veille déjà, le drapeau tricolore qui flotte sur l'Hôtel de Ville, pour affirmer notre nationalité, avait été enlevé de peur d'affronts ou d'accidents. Quand l'armistice nous eut rendu notre indépendance, il revint prendre sa place, modestement, tristement : car pour nous, aujourd'hui, il n'y a plus ni manifestations, ni réjouissances publiques.

Longtemps l'oriflamme allemande resta pendue au balcon de la Préfecture : drapeau tricolore aussi, mais où le noir remplace le bleu, où le jaune tient lieu du blanc, comme si les étendards, — sombres et sévères d'un côté, vifs et riants de l'autre, — voulaient reproduire, dans leurs couleurs, la différence de caractère des deux peuples.

***

Cependant les arrivages, les passages continuaient. Les régiments suivaient les régiments; puis venaient, les uns derrière les autres, pressés et serrés, quelquefois sur deux rangs, de longs trains d'artillerie et d'équipages, des files interminables d'hommes, de chevaux et de voitures. Le génie, les pontonniers, la poste, puis les ambulances avec leur sinistre matériel et leur personnel innombrable, dû surtout à l'obligation du service militaire; les compagnies du télégraphe et des chemins de fer, deux institutions que nous n'avons pas encore organisées, et qui sont peut-être les principaux instruments de notre ruine. De longs troupeaux de bœufs suivaient, chassés par des soldats. Beaucoup tombaient en chemin, frappés de ce mal terrible et contagieux qui devait ravager nos contrées. Les colonnes d'approvisionnement, surtout, offraient un triste spectacle. Dans une longue carriole mal montée, mal bâchée, que traînent de grands chevaux maigres, élancés et à peine attelés, s'étend sur des sacs de riz, des tonneaux de graisse et des caisses de tabac, un conducteur en guenilles, avec son bonnet de fourrures usées, ses hautes guêtres et sa grosse pipe de porcelaine. Du fond de la Forêt Noire, il amène avec lui les aînés de ses fils; il est venu, non pas tant par réquisition, que dans le secret espoir de trouver sa fortune sur la terre promise. Ce sont les écumeurs de la guerre : en les voyant, on se prend à regretter les troupes régulières.

Le 24, le 25 et le 26, la caravane ne cessa pas de marcher. On se croyait au temps des migrations des peuples. Le sol tremblait sous la charge, mais les roues les plus pesantes n'arrivaient pas à mordre sur nos routes. L'état de nos chaussées et des moindres de nos chemins a été pour nos vainqueurs un objet constant d'admiration; ils purent se convaincre que, si les préparatifs de la guerre avaient été follement négligés, les travaux de la paix avaient été poussés partout avec une prodigieuse activité. Belle France, s'écriaient-ils à chaque pas; Belle France!

***

Le train du roi de Prusse entra dans Bar à 3 heures de l'après-midi, le 24 août 1870.

On a fait grand bruit chez nous au sujet des équipages que le chef de l'État avait emmenés avec lui en campagne. La passion politique a été jusqu'à voir dans leur exagération la source de nos revers. Hélas! si puériles n'ont pas été les causes de notre infortune. La suite du roi de Prusse était tout aussi considérable, sinon plus, que celle de l'Empereur.

Ses nombreux fourgons et ses voitures, plus confortables qu'élégantes, s'écoulèrent lentement le long de la Rochelle. L'attelage, entièrement composé de chevaux noirs, la sombre livrée des laquais donnaient au cortège un aspect plus sévère que brillant. Dans une des dernières calèches, s'avançait le futur empereur d'Allemagne, tandis que les soldats s'empressaient, pleins de respect, sur son passage. Non loin du commandant en chef des armées allemandes, étaient le comte de Bismarck et M. de Moltke. Dans les autres voitures, venaient les princes, les étrangers qui suivaient la campagne, et tous les officiers de l'état-major général, qui tenaient en mains les fils de la vaste conspiration ourdie contre le salut de la France.

Le roi descendit à la Banque, et tous les personnages qui l'accompagnaient se répandirent dans les logements réquisitionnés pour eux. Bientôt tous les services furent installés à leur poste. Un préfet fut nommé pour administrer le département. En proposant à tous les fonctionnaires français de conserver leur emploi, sous la direction de ce chef, le gouvernement prussien n'a pas eu la pensée qu'un seul pût accepter. Il est à remarquer, cependant, qu'il adopta pleinement notre organisation telle qu'il la trouva en entrant en France, plus habile, en cela, que nous-mêmes qui, à chaque avènement, prenons plaisir à tout renverser, sans savoir si seulement nous aurons le temps de reconstituer.

Une affiche apposée devant l'*Hôtel du Grand-Cerf*, porta sans retard à la connaissance des troupes tous les renseignements nécessaires aux besoins du service La voici :

COMMANDO DU GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DE SA MAJESTÉ

Bureau du Commandant major von Locquenghien, rue de la Banque, 10, hôtel Goujet.
— du Cabinet militaire : Son Exc. le lieut.-gén. von Treschow, rue de la Banque, 71, Maison Roussel.
— de l'État-major général : von Moltke, rue de la Banque, 45, Maison Blanpain.
— du Ministère de la guerre : von Roon, Préfecture.
— de la Chancellerie fédérale : Graf Bismarck, rue de la Banque, 21, Maison Pernet.
— du Cabinet civil : conseiller intime, Bock von Starke, rue de la Banque, 24, 26, 28, Maisons Antoine, Gérard et Monard.
— de la Poste de campagne : r. de la Banque, 36, Maison des Maristes.
— de l'Intendance : lieuten.-gén[1] von Stosch, rue de la Banque, 43, Maison d'Epresménil.

Bureau de l'Administration des vivres : rue de la Banque, 43.
— de la Police : conseiller intime, Dr Stieber, rue de la Banque, 76, Maison Theuriet.
— des Chasseurs de l'armée : rue de la Rochelle, 47.
— de la Gendarmerie: Ober-Wachtmeister Kirchheim, r. de la Banque, 59.
— de la Télégraphie : à la station française, rue du Bourg, 34.

⁂

Le 25, au matin, le soleil se leva radieux, aussi radieux que nos âmes étaient tristes. Entouré de sa cour, debout près du général bavarois von Hindersin, le roi de Prusse passa la revue des troupes qui avaient séjourné à Bar et aux environs.

Les hourrahs de ces soldats étrangers, leurs cris de haine et de guerre, leur musique triomphante et l'air glorieux de leurs chefs étaient bien faits pour nous briser l'âme et pour nous fendre le cœur. Chacun pleurait, en s'éloignant de la rue de la Banque pour ne pas assister à ce spectacle.

Une grande agitation régnait dans la ville. Des estafettes, des courriers arrivaient à chaque instant, de tous les côtés. Les entrevues des ministres et du roi se succédaient; les officiers généraux, des aides de camp allaient et venaient en tous sens. On sentait qu'on était au centre d'un mouvement immense. — Pendant la journée, le comte de Bismarck parcourut la ville, se promenant librement au milieu de la foule. Sa haute stature et son uniforme de cuirassier, tout blanc, le faisaient aisément reconnaître : la large raie jaune de sa casquette durcissait encore la mâle énergie de sa figure septentrionale, mais son visage ne trahissait ni fatigue, ni préoccupation. Dans la visite qu'il fit au Lycée, il émit, dit-on, quelques observations piquantes sur la différence de l'éducation en France et en Allemagne. Sa prédilection pour l'externat serait assez du goût des élèves, mais, étant donné le caractère français et l'état actuel des esprits, la suppression totale de l'internat serait-elle profitable aux études?

⁂

Nous touchons au terme de notre récit. Nous sommes au 26 août 1870. Un fait grave, capital peut-être dans les annales de la France, va se passer à Bar-le-Duc. — Une nouvelle inattendue vient surprendre, à table, le roi de Prusse et son état-major. Aussitôt les convives se lèvent, le conseil de guerre se réunit. Nul ne sait encore les décisions qui ont été prises dans ce moment solennel; mais, sans plus tarder, nos envahisseurs se disposent à partir. Déjà le passage des troupes est terminé, la route de Châlons est libre, et le roi de Prusse peut s'engager à la suite du corps du Prince royal.

Pendant deux heures la ville reste vide de soldats. — Bien que les nuages aient obscurci le ciel, il semble que la sérénité soit rentrée dans les âmes.

Tout à coup, les troupes qu'on a vues partir les dernières reviennent sur leurs pas. Des cavaliers accourent, bride abattue, et, menaçant les gens du pistolet, ils demandent *la route de Villotte, le chemin vers le Nord.* Que se passe-t-il, qu'est-il arrivé? Les convoyeurs d'abord, se rangeant du côté de la chaussée, puis la cavalerie, l'infanterie, tous reviennent à la hâte, avec une incroyable précipitation... Les Prussiens battraient-ils en retraite? Ah! si cela se pouvait!... Nous nous regardons tous, l'espoir et la joie dans les yeux. Le tambour résonne sur la route de Saint-Dizier, et bientôt des régiments, que nous n'avons pas encore vus, descendent de ce côté dans notre vallée. Leur ligne se brise, au carrefour de nos rues, contre le convoi qui traverse la ville de l'Ouest à l'Est. La nuit arrive et le désordre se met dans les rangs de l'ennemi... . Il n'y a plus à en douter : les Prussiens sont battus, les voilà en déroute!

. . . .

Cependant le mouvement de retraite, se réorganise. L'ordre et la discipline se maintiennent partout; les troupes passent serrées et sans s'arrêter. Elles s'avancent sans que rien fasse supposer que leurs ondulations vont cesser. — Avec les ombres de la nuit, le doute est entré dans les esprits. Une armée battant en retraite se sauve en désordre..., et rien n'est si régulier que leur allure? Il y a des blessés, des fuyards..., et nous ne voyons que des hommes fatigués, ennuyés, qui chantent parfois pour s'exciter...? Mais la discipline prussienne est si excellente! Leur ordre dans la fuite tient à leur obéissance passive.....

C'est ainsi que nos cœurs, abreuvés d'amertume, renaissaient à l'espérance. Quelques-uns, plus sceptiques, refusaient de s'y laisser aller. « C'est » un mouvement infernal de de Moltke, insinuaient-ils, et peut-être ferions- » nous bien de nous échapper pour en donner avis à qui de droit? » Mais on repoussait ces oiseaux de mauvais augure, on les retenait : les eût-on d'ailleurs écoutés, si, suivant leur impulsion, ils avaient gagné la station télégraphique la plus proche!

. . . .

La marche funèbre dura toute la nuit comme une vision.

. . . .

L'armée prussienne avait tourné sur Bar-le-Duc comme sur un pivot. De chaque côté des Argonnes, elle montait pour mettre tous ses bataillons entre nos deux malheureuses armées. C'est ce mouvement qui a décidé du sort de la France. L'histoire nous dira si réellement il a été résolu à Bar-le-Duc.

J. BAUDOT.



CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. 2, note 4, *lisez :* Henri de Bar, *au lieu de :* Robert de Bar.

P. 22, quatrième ligne, *lisez :* est qualifié, *au lieu de :* se qualifie. Vraisemblablement, dans cette qualification, il y a plutôt une erreur de copie.

P. 140, note 3, *lisez :* Kennedy, *au lieu de :* Viennedy.

P. 168, note 4, *lisez :* moyne, *au lieu de :* moynne.

P. 194, ligne antépénultième, *lisez :* compréhensible.

P. 250, dixième ligne, *lisez :* 1367, *au lieu de :* 1364.

P. 347, Philibert de Montmoret doit être identifié, croyons-nous, avec Robert, dit Morelet, de Montmor, qui, avec Owen de Galles, coopéra à la prise du captal de Buch (Cf. *Chroniques de Froissart*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 170). Au mois d'octobre 1386, Morelet de Montmor, fut compagnon d'armes de Jean de Blaisy, le chevalier rendu célèbre par Philippe de Mézières.

P. 364, Etienne de Lusignan, auteur de l'*Histoire générale de l'Isle et royaume de Cypre*, rapporte que Guillaume Paradin, au lieu de donner les Luxembourg comme issus des Lusignan, fait descendre Melusine de leur race (Cf. *loco citato*, p. 191).

Rien n'est plus plaisant que la colère du révérend père contre Johan d'Arras. Comme historiographe de sa propre famille, il a mérité les reproches de M. de Mas Latrie, à cause de ses erreurs grossières et de sa « crédulité ». Son emportement contre l'œuvre de l'écrivain des Valois, dont il n'a pas saisi le caractère absolument fantaisiste et qu'il traite de « vieil Roman, plein de mensonges, fictions et impostures », est une preuve de plus de son incroyable naïveté.

TABLE DES CHAPITRES

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.